BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE MARS 2011



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE MÄRZSESSION 2011

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 103

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement interpellation 2.131, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (16.03.2011)

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I), MARS 2011, lecture unique (17.03.2011_1)

Développement motion 2.133 Julien Délèze (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement motion 2.134 Esther Waeber-Kalbermatten, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement motion 2.140 François Pellouchoud (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Traitement motion 7.005 Gaël Bourgois (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2) / proposition troisième lecture (17.03.2011_2)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Développement interpellation 6.012, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 2.143, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 2.144, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement résolution urgente 2.145, MARS 2011 (18.03.2011)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice (Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in St-Maurice und Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau einer Schule für Berufsvorbereitung in St-Maurice), MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Andenmatten Anton, CVPO

Traitement postulat 2.068 (Behandlung des Postulats 2.068), MARS 2011 (15.03.2011)

Andenmatten Stefan, CSPO

Traitement postulat 5.073 (Behandlung des Postulats 5.073), MARS 2011 (18.03.2011)

Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), (Gesetz über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Bayard Marcel, PDCC

Développement postulat 3.097, MARS 2011 (16.03.2011)

Berclaz Julien (suppl.), UDC

Développement résolution 1.114, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.097, MARS 2011 (16.03.2011)

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_1

Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 4.105, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement motion 7.005, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement postulat 5.107, MARS 2011 (18.03.2011)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), (Gesetz über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_1 / lecture unique (17.03.2011_1

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I), (Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), (Änderung des Gesetzes über

die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I), (Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (I), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_1)

Traitement motion 1.078 Philipp Matthias Bregy (Behandlung der Motion 1.078 Philipp Matthias Bregy), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Bridy Pascal, PDCC

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / débat final (17.03.2011_2)

Traitement postulat 2.075, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 1.112 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Brigger Liliane, CSPO

Développement et traitement interpellation urgente 1.124 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 1.124), MARS 2011 (18.03.2011)

Bürcher Laurent, PLR

Développement postulat 3.104 Jean-Marie Schmid, MARS 2011 (16.03.2011)

Buttet Jérôme, PDCB

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2)

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion sur l'ensemble (17.03.2011_1) / lecture unique (17.03.2011_1)

Développement postulat 2.127 Gérald Varone, MARS 2011 (15.03.2011)

Cachat Didier, PLR

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Caillet Alexandre, UDC

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Carrupt Yves, PDCC

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Casays Patricia, PDCB

Développement postulat 3.095 Patricia Casays, MARS 2011 (16.03.2011)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Centelleghe Moreno, PLR

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011 / débat final (17.03.2011_1

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2)

Claivaz Christophe, PLR

Développement interpellation 4.106, MARS 2011 (16.03.2011)

Clausen Diego, CSPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und (die) Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA), MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Développement et traitement interpellation urgente 6.016 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 6.016), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement postulat urgent 4.109 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.109), MARS 2011 (18.03.2011)

Clerc Charles, UDC

Développement postulat 3.098, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 3.079 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement et traitement postulat urgent 2.146, MARS 2011 (18.03.2011)

Constantin René, PLR

Traitement motion 1.072, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement postulat 1.111 Marcelle Monnet-Terrettaz, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Copt Jean-François, nouveau président (PLR)

Allocution inaugurale, MARS 2011 (15.03.2011)

Divers, séance du mardi 15 mars 2011 / séance du mercredi 16 mars 2011 / séance du jeudi matin17 mars 2011 / séance de relevée du jeudi 17 mars 2011 / séance du vendredi 18 mars 2011

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 15 mars 2011 / séance du mercredi 16 mars 2011 / séance du jeudi matin 17 mars 2011 / séance de relevée du jeudi 17 mars 2011 / séance du vendredi 18 mars 2011 – Heure des questions – Urgences

Assermentations, MARS 2011 (15.03.2011) / (17.03.2011_1)

Election membre commission des finances, MARS 2011 (18.03.2011)

Intervention finale, MARS 2011 (18.03.2011)

Crettenand Narcisse, PLR

Développement interpellation 4.096, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 4.104, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 5.067, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 5.105, MARS 2011 (18.03.2011)

Darbellay Ghalmi Carole, PDCB

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement postulat 1.111 Marcelle Monnet-Terrettaz, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Delasoie Marcel (suppl.), PLR

Développement postulat 2.139 Michael Kreuzer (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Delessert Frédéric, PLR

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2)

Délèze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.133, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Derivaz Fabien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 1.112, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Diserens Brigitte, PLR

Traitement motion 4.052, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 3.101 Philippe Nantermod (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Développement postulat 6.014 Bernhard Erpen (suppl.), MARS 2011 (18.03.2011)

Dubois Jérôme (suppl.), PDCB

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Dubosson Pascal (suppl.), PDCB

Développement postulat 2.136, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.102, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 1.093, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement motion 1.109 Mathieu Fardel (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement motion 1.115 Jérôme Favez, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Dussex Grégoire, PDCC

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Ecoeur Christine (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 4.102, MARS 2011 (16.03.2011)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2) / proposition troisième lecture (17.03.2011_2)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / débat final (17.03.2011_1 / lecture unique (17.03.2011_1

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / débat final (17.03.2011_1 / lecture unique (17.03.2011_1

Emonet Daniel, PDCB

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Développement postulat 6.014 (Entwicklung des Postulats 6.014), MARS 2011 (18.03.2011)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 4.107 (Entwicklung der Motion 4.107), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod (Entwicklung des Postulats 3.103 Eric Jacquod), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 2.140 François Pellouchoud (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.140 François Pellouchoud (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Traitement motion 7.005 Gaël Bourgois (suppl.), (Behandlung der Motion 7.005 Gaël Bourgeois (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.108 Bertrand Zufferey (suppl.), (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.108 Bertrand Zufferey (Suppl.), MARS 2011 (18.03.2011)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement postulat 2.129 Yves Fournier, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement motion 1.109, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement postulat 1.112 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement motion 1.115 Jérôme Favez, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Favre Stéphanie, PLR

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2)

Fournier Yves, PLR

Traitement postulat 2.079, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement postulat 2.128, MARS 2011 (15.03.2011)

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Développement postulat 3.102 Graziella Walker Salzmann, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 3.070, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Furrer Egon, CVPO

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod (Entwicklung des Postulats 3.103 Eric Jacquod), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulats 3.105 et 3.106 Grégoire Raboud (suppl.), (Entwicklung Postulate 3.105 und 3.106 Grégoire Raboud (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement motion 7.005 Gaël Bourgois (suppl.), (Behandlung der Motion 7.005 Gaël Bourgeois (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Furrer Urban, CSPO

Développement postulat 3.095 Patricia Casays (Entwicklung des Postulats 3.095 Patricia Casays), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 5.106 (Entwicklung des Postulats 5.106), MARS 2011 (18.03.2011)

Gaillard Joël, PDCB

Développement postulat 2.129 Yves Fournier, MARS 2011 (15.03.2011)

Gauchat Marc-Henri, PLR

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Grand Erno, CVPO

Développement postulat 5.103 (Entwicklung des Postulats 5.103), MARS 2011 (18.03.2011)

Grandjean Böhm Michelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 2.129 Yves Fournier, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_2)

Jacquod Eric, UDC

Développement postulat 3.103, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 1.112 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Jenelten-Biollaz Véronique, PDCC

Développement interpellation 2.126, MARS 2011 (15.03.2011)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement interpellation 3.096 (Entwicklung der Interpellation 3.096), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 2.139 (Entwicklung des Postulats 2.139), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement motion 2.140 François Pellouchoud (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.140 François Pellouchoud (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Traitement motion 7.005 Gaël Bourgois (suppl.), (Behandlung der Motion 7.005 Gaël Bourgeois (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 2.137 Helena Mooser Theler (Entwicklung der Interpellation 2.137 Helena Mooser Theler), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Kuonen Urs, CVPO

Traitement postulat 5.063 (Behandlung des Postulats 5.063), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 5.104 (Entwicklung der Interpellation 5.104), MARS 2011 (18.03.2011)

Loretan Gilbert, CSPO

Développement postulat 5.110 (Entwicklung des Postulats 5.110), MARS 2011 (18.03.2011)

Lott Thomas (suppl.), PLR

Développement et traitement résolution urgente 2.147, MARS 2011 (18.03.2011)

Luisier Pascal, PDCB

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2)

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (16.03.2011)

Mariéthoz Gaby (suppl.), PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Maret Marianne, PDCB

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement motion 1.071, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011 / débat final (17.03.2011_1

Marino Alessandro (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 2.139 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 2.139 Michael Kreuzer (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Massy Laetitia, PLR

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011 / débat final (18.03.2011

Métrailler Serge, PDCC

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Traitement postulat 5.057, MARS 2011 (18.03.2011)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Traitement postulat 4.059, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (16.03.2011)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement motion 2.074 Marylène Volpi Fournier, MARS 2011 (15.03.2011)

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Traitement motion 4.052 Brigitte Diserens, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 1.111, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.109 Diego Clausen, MARS 2011 (18.03.2011)

Monney Gilbert (suppl.), PLR

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_1)

Traitement postulat 3.077, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Moret Xavier, PLR

Traitement motion 1.073 Pascal Luisier, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_1)

Traitement postulat 3.056 Fabien Girard (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Nigro Pascal, PDCB

Développement postulat 1.112 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Oester-Ammann Maria, CSPO

Développement motion 3.101 Philippe Nantermod (suppl.), (Entwicklung der Motion 3.101 Philippe Nantermod (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Penon Jean-Pierre, PLR

Développement motion 2.140 François Pellouchoud (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Perrin Régis (suppl.), UDC

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Traitement motion 4.057, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 3.100, MARS 2011 (16.03.2011)

Perruchoud Christophe, PLR

Traitement postulat 4.067, MARS 2011 (16.03.2011)

Perruchoud Edmond, UDC

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), MARS 2011, quorum (15.03.2011

Développement motion 2.125, suspension, MARS 2011 (15.03.2011)

Traitement motion 4.052 Brigitte Diserens, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement motion 1.073 Pascal Luisier, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), (Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (und anderen Einrichtungen) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement interpellation 4.095 (Entwicklung der Interpellation 4.095), MARS 2011 (16.03.2011)

Philippoz Freddy, PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Picon-Furrer Margrit, PDCB

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Pralong Régine (suppl.), PLR

Développement postulat 1.112 Fabien Derivaz (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Queloz David (suppl.), PLR

Développement interpellation 3.099, MARS 2011 (16.03.2011)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2)

Traitement motion 1.074, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Rausis Joachim, PDCB

Développement postulat 2.139 Michael Kreuzer (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Développement postulat 3.097 Marcel Bayard, MARS 2011 (16.03.2011)

Resenterra Aldo, PLR

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement interpellation 4.094, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 4.099, MARS 2011 (16.03.2011)

Rey Pascal, PDCC

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Traitement motion 2.071, MARS 2011 (15.03.2011)

Reynard Mathias (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.101, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 3.101 Philippe Nantermod (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Rieder Beat, CVPO

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2)

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod (Entwicklung des Postulats 3.103 Eric Jacquod), MARS 2011 (16.03.2011)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen), MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Election d'un membre de la commission des finances (Wahl eines Mitglieds der Finanzkommission), MARS 2011 (18.03.2011)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011 / débat final (17.03.2011_1

Développement postulats 3.105 et 3.106 Grégoire Raboud (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Rodriguez Yann (suppl.), PDCB

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement et traitement interpellation urgente 3.110 Joël Gaillard, MARS 2011 (18.03.2011)

Roh Sébastien, PDCC

Développement interpellation 5.108, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement postulat 5.109, MARS 2011 (18.03.2011)

Rossi Mario, PDCC

Traitement postulat 5.058, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 5.121, MARS 2011 (18.03.2011)

Rossier Jean, PDCC

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (16.03.2011)

Rothen Michel, PDCC

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement interpellation 4.095 Aron Pfammatter (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.095 Aron Pfammatter (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod (Entwicklung des Postulats 3.103 Eric Jacquod), MARS 2011 (16.03.2011)

Russi Klaus, CSPO

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (Änderung) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), (Gesetz über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement et traitement interpellation urgente 2.148 Marie-Claude Ecoeur, MARS 2011 (18.03.2011)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und (die) Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA), MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Traitement motion 4.052 Brigitte Diserens (Behandlung der Motion 4.052 Brigitte Diserens), MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 4.067 Christophe Perruchoud (Behandlung des Postulats 4.067 Christophe Perruchoud), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 3.104 (Entwicklung des Postulats 3.104), MARS 2011 (16.03.2011)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Traitement postulat 6.009 (Behandlung des Postulats 6.009), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 5.119 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.119), MARS 2011 (18.03.2011) /

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I), (Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), (Änderung des Gesetzes über die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_1)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen), MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Schnyder Philipp, CSPO

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), (Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (und anderen Einrichtungen) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_2)

Schwestermann Hans, CSPO

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I), (Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), (Änderung des Gesetzes über die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_1)

Théoduloz David, PDCC

Développement motion 1.109 Mathieu Fardel (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement motion 1.113 Graziella Walker Salzmann, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement motion 1.115 Jérôme Favez, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Thurre François (suppl.), PDCB

Traitement postulat 2.089, MARS 2011 (15.03.2011)

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 4.098 (Entwicklung der Motion 4.098), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.100 (Entwicklung der Interpellation 4.100), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.103 (Entwicklung der Interpellation 4.103), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand (Entwicklung der Motion 4.104 Narcisse Crettenand), MARS 2011 (16.03.2011)

Truffer Markus, CVPO

Développement motion 4.098 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.098 Gilbert Truffer (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Tschopp Laurent (suppl.), PDCC

Développement motion 1.109 Mathieu Fardel (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement postulat 1.111 Marcelle Monnet-Terrettaz, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement motion 1.113 Graziella Walker Salzmann, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Turin Alexis, PLR

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement interpellation 2.138, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen), MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 2.127, MARS 2011 (15.03.2011)

Vernay André, PLR

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod, MARS 2011 (16.03.2011)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, débat final (17.03.2011_2)

Vogel Bernard, CVPO

Développement postulat 2.127 Gérald Varone (Entwicklung des Postulats 2.127 Gérald Varone), MARS 2011 (15.03.2011)

Voide Nicolas, PDCB

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / débat final (17.03.2011_2) / proposition troisième lecture (17.03.2011_2)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Développement motion 4.098 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.098 Gilbert Truffer (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand (Entwicklung der Motion 4.104 Narcisse Crettenand), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 3.102 (Entwicklung des Postulats 3.102), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement postulat 3.103 Eric Jacquod (Entwicklung des Postulats 3.103 Eric Jacquod), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 2.134 (Entwicklung der Motion 2.134), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement motion 2.140 François Pellouchoud (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.140 François Pellouchoud (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (II), MARS 2011, discussion de détail (17.03.2011_2) / MARS 2011, débat final (17.03.2011_2)

Développement motion 1.113 (Entwicklung der Motion 1.113), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Walter Jakob, CVPO

Développement motion 4.104 Narcisse Crettenand (Entwicklung der Motion 4.104 Narcisse Crettenand), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 1.125 Stefan Zurbriggen (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 1.125 Stefan Zurbriggen), MARS 2011 (18.03.2011)

Weger Hans-Ulrich, CVPO

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (Änderung) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Développement et traitement interpellation urgente 5.120 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.120), MARS 2011 (18.03.2011)

Wellig Diego, CSPO

Développement postulat 1.110 (Entwicklung des Postulats 1.110), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen), MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Traitement postulat 5.087 (Behandlung des Postulats 5.087), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement postulat urgent 5.122 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.122), MARS 2011 (18.03.2011)

Zenhäusern Marcel (Suppl.), CVPO

Développement postulat 2.135 (Entwicklung des Postulats 2.135), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulats 3.105 et 3.106 Grégoire Raboud (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement motion 2.140 François Pellouchoud (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Zufferey Bertrand (suppl.), PDCC

Développement et traitement postulat urgent 4.108, MARS 2011 (18.03.2011)

Zufferey Jacques (suppl.), PDCC

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 2.087, MARS 2011 (15.03.2011)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und (die) Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA), MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Zurbriggen Stefan, CVPO

Développement postulat 1.112 Fabien Derivaz (suppl.), (Entwicklung des Postulats 1.112 Fabien Derivaz (Suppl.), MARS 2011 (17.03.2011 2)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und (die) Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA), MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011

Traitement motion 4.052 Brigitte Diserens, MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement motion 4.057 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 4.059 Patrice Michaud (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 4.067 Christophe Perruchoud, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.094 Aldo Resenterra, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.095 Aron Pfammatter (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.095 Aron Pfammatter (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.096 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.100 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.100 Gilbert Truffer (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.102 Christine Ecoeur (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.103 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.103 Gilbert Truffer (Suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.105 Gaël Bourgeois (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 4.106 Christophe Claivaz, MARS 2011 (16.03.2011)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen), MARS 2011, discussion de détail (18.03.2011)

Traitement postulat 6.009 Claude-Alain Schmidhalter (Behandlung des Postulats 6.009 Claude-Alain Schmidhalter), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 6.012 Jean-Luc Addor, MARS 2011 (18.03.2011)

Heure des questions, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellations urgentes 6.015 et 6.016 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellationen 6.015 und 6.016), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement postulat urgent 4.108 Bertrand Zufferey (suppl.), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement postulat urgent 4.109 Diego Clausen (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.109 Diego Clausen), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 1.123 Franz Ruppen (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 1.123 Franz Ruppen), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellations urgentes 1.124 et 1.125 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellationen 1.124 und 1.125), MARS 2011 (18.03.2011)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Traitement postulat 5.057 Serge Métrailler, MARS 2011 (18.03.2011)

Traitement postulat 5.067 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (18.03.2011)

Traitement postulat 5.073 Stefan Andenmatten, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 5.104 Urs Kuonen, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 5.105 Narcisse Crettenand, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 5.108 Sébastien Roh, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 5.111 Philipp Schnyder, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement interpellation 5.112 Philipp Schnyder, MARS 2011 (18.03.2011)

Heure des questions, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 5.119, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement postulat urgent 5.122 Diego Wellig, MARS 2011 (18.03.2011)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice, MARS 2011, entrée en matière (16.03.2011 / débat final (17.03.2011_1

Développement interpellation 3.096 Michael Kreuzer (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Développement interpellation 3.099 David Queloz (suppl.), MARS 2011 (16.03.2011)

Traitement postulat 3.056 Fabien Girard (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Traitement postulat 3.070 Yves Fournier, MARS 2011 (17.03.2011_1)

Traitement postulat 3.077Gilbert Monney (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Traitement postulat 3.079 Bruno Perroud (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Heure des questions, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 3.110 Joël Gaillard, MARS 2011 (18.03.2011)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (et autres entités) (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (II), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_2) / débat final (17.03.2011_2)

Traitement motion 1.071 Marianne Maret, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Traitement motion 1.072 René Constantin, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Traitement motion 1.073 Pascal Luisier, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Traitement motion 1.078 Philipp Matthias Bregy, MARS 2011 (17.03.2011_2)

Développement résolution 1.114 Julien Berclaz (suppl.), MARS 2011 (17.03.2011_2)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)(I), (Gesetz über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung)(I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / débat final (17.03.2011_1

Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (I), (Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (I) et modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (I), (Änderung des Gesetzes über die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende (I), MARS 2011, entrée en matière (15.03.2011 / discussion de détail (17.03.2011_1) / lecture unique (17.03.2011_1)

Traitement postulat 2.068 Anton Andenmatten (Behandlung des Postulats 2.068 Anton Andenmatten), MARS 2011 (15.03.2011)

Traitement motion 2.071 Pascal Rey, MARS 2011 (15.03.2011)

Traitement postulat 2.075 Pascal Bridy, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement interpellation 2.126 Véronique Jenelten-Biollaz, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement interpellation 2.130 Jean-Luc Addor, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement interpellation 2.131 Jean-Luc Addor, MARS 2011 (15.03.2011)

Développement interpellation 2.137 Helena Mooser Theler (Entwicklung der Interpellation 2.137 Helena Mooser Theler), MARS 2011 (17.03.2011_1)

Développement interpellation 2.138 Alexis Turin, MARS 2011 (17.03.2011_1) Heure des questions, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 2.143 Jean-Luc Addor, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 2.144 Jean-Luc Addor, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement résolution urgente 2.145 Jean-Luc Addor, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement postulat urgent 2.146 Charles Clerc, MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement résolution urgente 2.147 Thomas Lott (suppl.), MARS 2011 (18.03.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 2.148 Marie-Claude Ecoeur, MARS 2011 (18.03.2011)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mars 2011

Séances des 15, 16, 17 et 18 mars 2011

Séance du mardi 15 mars 2011

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 15 mars 2011, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Jean-François Copt, PLR, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les conseillers d'Etat.

Messieurs les vice-présidents du Parlement,

Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères et Chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9/Kanal 9 Oberwallis,

Bonjour à tous!

Es ist uns eine grosse Freude, dass wir an diesem ersten Sessionstag von den Schülerinnen und Schülern der Musikschule von Visp musikalisch begleitet werden.

Ich heisse sie herzlich willkommen und möchte ihnen im Namen von uns allen danken. Unter der Leitung von Herrn Lothar Pfammatter werden sie zwei Musikstücke spielen. Heute mit einer Akkordeon Schwyzerörgeli Gruppe.

Wir sind ganz Ohr.

(...)

(Applaus)

Vielen Dank und Gratulation an die Herren Zenhäusern und Pfammatter und ihre Schülerinnen und Schüler für diese grossartige Darbietung. Sie werden zweifellos dazu

beitragen, dass wir unsere Beratungen in einer angenehmen und fruchtbaren Atmosphäre führen werden.

Geben wir ihnen nochmals einen herzlichen Applaus.

(Applaus)

Avant de débuter notre ordre du jour, nous allons procéder à une assermentation.

Il s'agit de celle de M. le député (suppl.) Bertrand Zufferey qui remplace M^{me} Sophie Zuber, démissionnaire.

Le premier vice-président du Grand Conseil, M. le député Jean-Albert Ferrez, va prononcer la formule d'assermentation.

Je vous demande de vous lever.

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

 (\ldots)

Monsieur le député (suppl.), je vous souhaite la bienvenue ici au Parlement, vous remercie de vous mettre au service de la communauté valaisanne et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

J'aimerais, dans le même ordre d'idées, profiter de saluer et de féliciter M. le député **Jakob Walter** élu en remplacement de Mme la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, démissionnaire.

"L'hypocrisie se cache parfois sous la franchise du regard", écrivait Adolphe Brassard.

Cette session de mars coïncide avec la Semaine valaisanne d'actions contre le racisme. Le thème principal de celle-ci est de lutter contre les stéréotypes, clichés, préjugés. A cet effet, hier, un train spécial de RégionAlps, avec à son bord M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten accompagnée de différentes personnalités, a traversé le canton de Brigue à St-Gingolph avec des arrêts dans chaque gare principale. Là, la compagnie de théâtre Métis'Arte proposait des performances de rue sur le thème "des clichés et des stéréotypes".

"Les racistes sont des gens qui se trompent de colère", écrivait Léopold Sédar Senghor. Soyons convaincus que la non-discrimination est un point essentiel pour garantir à chacune et à chacun une place dans la société qui lui permet de pouvoir mieux s'intégrer.

La politique d'intégration a comme principe de viser à l'égalité des chances, mais est également un outil de paix. Nous devons la voir comme une plus-value qui, au fil du temps, permet un renforcement accru de nos valeurs.

Essayons donc chacun et chacune à notre niveau, durant cette semaine et plus tard encore, de la mettre en pratique afin de participer à cette action positive qui favorise le mieux vivre ensemble et le respect de toutes et de tous.

Je terminerai par cette boutade du comédien Francis Blanche qui disait: "Je ne suis pas raciste; la preuve: je n'hésite pas à écrire noir sur blanc mes pensées!"

Par ailleurs, vous trouverez dans la salle des pas perdus des brochures explicatives détaillées.

Sans transition, nous allons passer au point 1 de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Entrée en matière

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (zweite Lesung)

2. Entrée en matière

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification) (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Krankenanstalten und –institutionen (Änderung) (zweite Lesung)

3. Entrée en matière

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (première lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (Änderung) (erste Lesung)

4. Entrée en matière

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification) (première lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung) (erste Lesung)

5. Entrée en matière

- Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (première lecture)
- Modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (*première lecture*)

Eintretensdebatte

- Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (erste Lesung)
- Anderung des Gesetzes über die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende (erste Lesung)

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

6. Postulat des députés Anton **ANDENMATTEN** et Beatrice **KALBERMATTEN** (suppl.) concernant l'intégration de la population étrangère (09.03.2010) (2.068)

- Postulat von Grossrat Anton **ANDENMATTEN** und Grossrätin (Suppl.) Beatrice **KALBERMATTEN**, betreffend Integration der ausländischen Bevölkerung (09.03.2010) (2.068)
- 7. Motion des députés Pascal **REY**, PDCC, Alain **DE PREUX**, PDCC, Gratien **CORDONIER** (suppl.), PDCC, et Jérémie **REY**, PDCC, concernant: sanctionner pour prévenir? (09.03.2010) (2.071)
 - Motion der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, Alain **DE PREUX**, PDCC, Gratien **CORDONIER** (Suppl.), PDCC, und Jérémie **REY**, PDCC, betreffend: Prävention dank Sanktion? (09.03.2010) (2.071)
- 8. Motion des députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Nicolas **VOIDE**, PDCB, Alexis **TURIN**, PLR, et cosignataires concernant le conseil de magistrature (09.03.2010) (2.074)
 - Motion der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), den Grossräten Nicolas **VOIDE**, PDCB, Alexis **TURIN**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Justizrat (09.03.2010) (2.074)
- 9. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant Savatan, combien ça coûte à qui? (09.03.2010) (2.075)
 - Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Savatan wer zahlt wie viel? (09.03.2010) (2.075)
- 10. Postulat du groupe PLR, par le député Yves **FOURNIER**, concernant: pour une répartition plus équitable des frais de police (10.03.2010) (2.079)

 Postulat der PLR-Fraktion durch Grossrat Yves **FOURNIER** betreffend
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves **FOURNIER**, betreffend gerechte Aufteilung der Polizeikosten (10.03.2010) (2.079)
- Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) Xavier MOTTET, concernant: pour des plaques interchangeables auto-moto (05.05.2010) (2.086)
 Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Xavier MOTTET, betreffend: für Wechselschilder Auto Motorrad (05.05.2010) (2.086)
- 12. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine **ZUFFEREY MOLINA**, concernant l'instauration d'une allocation d'adoption (05.05.2010) (2.087)
 - Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, betreffend Einführung einer Adoptionsentschädigung (05.05.2010) (2.087)
- 13. Postulat des députés François **THURRE** (suppl.), PDCB, et Rita **THEODULOZ** (suppl.), PDCC, concernant la poursuite du versement des allocations familiales aux salariés en cas de maladie (06.05.2010) (2.089)
 - Postulat von Grossrat François **THURRE** (Suppl.), PDCB, und Grossrätin Rita **THEODULOZ** (Suppl.), PDCC, betreffend fortgesetzte Auszahlung der Familienzulagen an Arbeitnehmende im Krankheitsfall (06.05.2010) (2.089)
 - Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

- 14. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, concernant la cognition judiciaire en matière de naturalisation (16.11.2010) (2.125)
 - Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, betreffend Kognition in Sachen Einbürgerungen (16.11.2010) (2.125)
- 15. Interpellation de la députée Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, concernant: les démarches du canton du Valais auprès du DDPS concernant l'aéroport de Sion progressent-elles à une vitesse inversement proportionnelle au décollage avec postcombustion? (16.11.2010) (2.126)
 - Interpellation von Grossrätin Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, PDCC, betreffend: Sind die Schritte des Kantons Wallis beim VBS betreffend den Flugplatz Sitten eher mit einem Grounding als mit einem Start mit Nachbrenner zu vergleichen? (16.11.2010) (2.126)
- 16. Postulat du député Gérald **VARONE**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: pour un soutien psychologique aux policiers (16.11.2010) (2.127)

 Postulat von Grossrat Gérald **VARONE**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend psychologische Unterstützung für Polizeibeamte (16.11.2010) (2.127)
- 17. Postulat du groupe PLR, par le député Yves **FOURNIER**, concernant: pour une application équitable de la loi sur les allocations professionnelles (16.11.2010) (2.128)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves **FOURNIER**, betreffend gerechte Anwendung der Gesetzgebung über Familienzulagen (16.11.2010) (2.128)
- 18. Postulat du groupe PLR, par les députés Yves **FOURNIER** et Mathieu **FARDEL** (suppl.), concernant les femmes de ménage au noir: une fin programmée? (17.11.2010) (2.129)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Yves **FOURNIER** und Mathieu **FARDEL** (Suppl.), betreffend Putzfrauen: ein Ende der Schwarzarbeit? (17.11.2010) (2.129)
- 19. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant le coût des soins aux demandeurs d'asile (18.11.2010) (2.130) (*en collaboration avec le DFIS*)
 - Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Kosten für die Pflege von Asylbewerbern (18.11.2010) (2.130) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)
- 20. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour une répartition équitable des demandeurs d'asile entre districts et communes (18.11.2010) (2.131) (postulat transformé en interpellation)
 - Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend gerechte Aufteilung der Asylbewerber auf die Bezirke und Gemeinden (18.11.2010) (2.131) (*Postulat in eine Interpellation umgewandelt*)

21. Motion du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant: lorsqu'il y a dispute entre deux [caisses], ces dernières s'en moquent... et la commune paie (19.11.2010) (2.132)

Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend wenn zwei sich streiten, lachen diese... und die Gemeinde zahlt (19.11.2010) (2.132)

Entrée en matière

1. LOI

sur les participations de l'Etat à des personnes morales (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ

über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (zweite Lesung)

Président: Pascal Luisier / Berichterstatter: Philipp Matthias Bregy

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Eine zweite Lesung kann klüger machen, birgt aber auch immer das Risiko von "Verschlimmbesserungen" in sich. Beim vorliegenden Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen überwiegt das Positive. Ein entscheidender Eingriff wurde in der zweiten Kommission bereits im Titel des Gesetzes vorgenommen. Es soll nämlich nun nach dem einstimmigen Willen der Kommission in das "Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen und anderen Einrichtungen" umgetauft werden. Diese Namensänderung, die neu in Artikel 1, Absatz 2 "ausgedeutscht" beziehungsweise "ausgewelscht" werden soll, hat zur entscheidenden Konsequenz, dass der Erlass auch auf die so genannten "halbstaatlichen Einrichtungen" Anwendung findet. Damit können wohl fast alle leben.

Positiv zu vermerken ist sodann, dass der zweiten Kommission und daraufhin auch dem gesamten Grossen Rat eine Liste der entsprechenden staatlichen Beteiligungen ausgehändigt wurde. Etwas fragwürdig erscheint, dass das vorliegende Gesetz auch auf das Finanzvermögen des Staates Anwendung finden soll, erfährt dieser Bereich doch bereits im Finanzhaushaltsgesetz seine Regelung. Beim Finanzvermögen handelt es sich nach anerkannter juristischer Terminologie um frei realisierbare Aktiven des Staates, die in dessen zivilrechtlichen Eigentum stehen und im Aussenverhältnis ausschliesslich den Vorschriften des Privatrechts unterliegen. Angesichts der geringen praktischen Bedeutung – derzeit gehören praktisch alle Beteiligungen dem Verwaltungsvermögen an – lässt sich aber auch mit dieser Regelung leben.

Problematisch ist hingegen der Kommentar im Kommissionsbericht zur Ergänzung von Artikel 13, Absatz 1, den ich als Kommissionsmitglied damals anders bzw. nicht so weitgehend verstanden habe. Es heisst im Bericht nämlich, Zitat: "Wenn also ein Konflikt zwischen den Interessen des Staates und den privaten Interessen der juristischen Person – oder anderer Einrichtungen – besteht, haben die Interessen des Staates Vorrang". Zitat Ende. Aus rechtlicher Sicht kann natürlich das vorliegende Gesetz nicht einem Vertreter des Staates in einer juristischen Person einen dahingehenden Persilschein ausstellen, dass er gegen die Interessen der juristischen Person verstossen darf, solange er das öffentliche Interesse verfolgt. Auch der staatliche Vertreter hat nämlich die privatrechtlichen Vorgaben einzuhalten und würde sich bei einem Verstoss gegen die Gesellschaftsinteressen allenfalls haftbar machen. Meiner Meinung nach müsste er sich im Konfliktfall wohl der Stimme enthalten. Die Regelung auf Bundesebene gebärt hingegen keine solchen Konflikte, weil sie den Grundsatz des Vorrangs des Gesellschaftsinteresses aufstellt, was die CVPO in der ersten Lesung ebenfalls gefordert hat. Da man aber eine solche einfachere Lösung nicht will, wäre es angebracht, dass der Departementvorsteher hier im Plenum wenigstens die notwendigen Präzisierungen im erwähnten Sinne anbringt.

Ein letztes: Herrn Kollege Edmond Perruchoud kommt das ehrenvolle Verdients zu, den Anstoss zum vorliegenden Gesetz gegeben zu haben. Es ist sicher richtig, dass man einen Überblick über die staatlichen Beteiligungen erhält und hier auch gewisse Regeln aufstellt. Freilich bringt dies leider – wie fast jedes Gesetz – zusätzlichen administrativen Aufwand mit sich, was denn auch die staatsrätliche Botschaft festhält. Ich verstehe auch, dass Herrn Kollege Perruchoud sein Kind noch vor der Geburt bereits ans Herz gewachsen ist und der es gerne nach seiner DNA formen möchte. Nur ist es in dieser Legislative nicht wie im wirklichen Leben. Ein Kind – also ein Gesetz – hat nicht nur einen Vater und eine Mutter, sondern eine Vielzahl davon. Die Mehrheit entscheidet dann über die genetische Zusammensetzung.

Nach Ansicht der CVPO hat das vorliegende Gesetz – mit Ausnahme einiger regelmässig vorkommender Genmutation – ein gutes Genom und kann noch diese Woche geboren werden.

Wir sind für Eintreten. Ich danke Ihnen.

M. le député Yves Carrupt, PDCC:

En lisant cette loi, on s'aperçoit qu'elle répond partiellement à notre attente.

Nous n'avons pas acquis la certitude que tous les objectifs voulus dans la loi aient touché leur but. En effet, comment savoir la position de l'Etat du Valais en tant qu'actionnaire ou bailleur de fonds et que la répartition des compétences entre le Gouvernement et le Parlement est atteint.

Nous nous posons quand même quelques questions quand on lit, à l'annexe 1, la multitude des personnes siégeant dans des conseils d'administration de pouvoir un jour avoir des actes ou des prises de position qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la bonne marche de notre canton.

Un amendement sera déposé pour supprimer l'article 25.

Néanmoins, le groupe PDCC entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Das neue Gesetz, welches alle Fragen im Zusammenhang mit der Beteiligung des Staates an juristischen Personen regelt, ist grundsätzlich gut geraten und die CSPO kann diesem in der Fassung der zweiten Kommission zustimmen.

Die CSPO hat mit Interesse die Liste der Beteiligungen als Anhang zum Bericht der zweiten Kommission zur Kenntnis genommen. Dabei fällt auf, dass sich doch recht viele Altgediente in den vom Staatsrat zu vergebenden Vertretungen bei juristischen Personen, an welchen der Kanton beteiligt ist, wieder finden. Die CSPO geht nun davon aus und sie wird auch darauf achten, dass Vertreter des Kantons nun nach den im Gesetz verankerten Kriterien bestimmt werden und nicht wie die Liste vermuten lässt, als Lohn für irgendwelche langjährigen Treuedienste einer Person oder Interessengruppe gegenüber.

Die CSPO ist für den Vorschlag der zweiten Kommission, die finanzielle Kompetenz des Staatsrats auf demjenigen Betrag zu belassen, wie er sich aus dem Finanzhaushaltsgesetz ergibt. Eine Festlegung im vorliegenden Gesetz hätte unweigerlich zur Folge, dass ein Rattenschwanz von weiteren Gesetzen angepasst werden müsste, um die Rechtsicherheit wiederum herzustellen.

Auch geht die CSPO mit der Kommissionsmehrheit einig, dass kein weiteres Kapitel über die Aufsicht des Staatsrates durch den Grossen Rat in diesem Gesetz notwendig ist. Die bestehenden Kontrollinstrumente des Grossen Rates sind ausreichend.

In diesem Sinne ist die CSPO ebenfalls für Eintreten.

Ich danke.

M^{me} la députée (suppl.) Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:

Pour ne pas être à la traîne et avec l'adoption de cette loi sur les participations de l'Etat, le Valais sera le deuxième canton qui disposera d'un texte légal du genre. On ne peut que saluer le travail de la deuxième commission qui a su traiter point par point les remarques faites lors de la première lecture.

A la satisfaction de nombre de députés et tout en prenant en compte la complexité des différentes entités, dont celles qui, entre autres, n'ont pas de conseil d'administration, la commission a pu intégrer ces "autres entités" dans le projet de loi et examiner la liste complète des participations de l'Etat.

Les commissaires sont satisfaits du fait que le Conseil d'Etat peut décider des mandats de ses représentants ainsi que le pouvoir de les révoquer en tout temps.

Ne faisant état que des compétences, les critères de nomination des représentants de l'Etat n'ont, dès lors, aucune raison d'être complétés et ne peuvent nullement être considérés comme discriminatoires.

Nous avons là un projet de loi qui clarifie les situations des participations et qui est, je pense, réussi; il ne peut qu'aboutir.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR est satisfait du travail de la deuxième commission, en particulier de l'élargissement aux entités paraétatiques, tel que demandé en première lecture.

Un seul amendement, plus formel que sur le fond, sera déposé.

Le groupe PLR prend acte que la commission n'a pas souhaité aller plus en avant sur la publications des revenus des représentants de l'Etat, comme demandé en première lecture, dans un de nos amendements.

Concernant la limite d'âge, nous relevons que le système proposé est souple et il nous convient.

Toutefois, nous avons deux questions:

A l'article 25 de la loi, qu'entend-on par "importance mineure"?

Dans la liste des représentations et des participations concernant les sociétés liées au Matterhorn Gotthard, est-ce que M. Escher représente l'Etat uniquement dans la société Matterhorn Gotthard Bahn AG ou dans les trois?

Vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur cette loi.

Merci.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG s'est penché avec intérêt sur la loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités.

Cette loi a le mérite de régler toute une série de problèmes constatés au fil des années dans les rapports qu'entretient l'Etat avec toute une série d'entités, fondations ou sociétés dans lesquelles il est représenté.

Le groupe ADG s'en réjouit et se réjouit également de l'ajout fait en deuxième lecture qui étend la portée de cette loi non seulement aux personnes morales mais également aux autres entités. En fait, cette formulation nous convient bien pour inclure tout le domaine paraétatique.

Dès que le vote sera effectif, le Valais aura un instrument efficace pour garantir les intérêts publics sur le long terme.

Comme vous l'aurez compris, le groupe ADG soutient l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Il n'y a plus de demande de parole.

Je passe ainsi la parole au président de la commission...

M. le député Edmond Perruchoud demande la parole..., mais son nom n'est pas inscrit..., la carte "Cumulus" ne marche pas!

(...)

Monsieur le député, vous avez la parole.

Le micro ne fonctionne pas...

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président, est-ce que vous m'entendez?

("Oui, c'est bon", répond le président.)

Alors, je ne voudrais pas seulement que vous m'entendiez, mais que ce Parlement m'écoute.

C'est avec fierté et aussi avec une certaine consternation que le groupe UDC entre en matière, mais de manière conditionnelle.

La condition est que les amendements que l'on a déposés soient acceptés et trouvent l'adhésion de ce Parlement.

Avec fierté, disais-je, car la motion qui porte mon nom trouvait dans la réponse du Conseil d'Etat que cette acceptation était dans l'optique de l'élaboration de dispositions légales plus complètes et plus précises.

Avec consternation, lorsque l'on ose parler d'un caractère novateur, quelle suffisance, Mesdames et Messieurs, c'est du mauvais plagiat de ce que les Vaudois ont fait.

Une commission sous influence. Il est des personnes qui sont manifestement en campagne et qui n'osent pas déplaire. Il est des personnes qui pratiquent un certain syndicalisme.

Et puis le projet, on le sait, est avant tout l'œuvre d'un chef de service, le chef de service qui a attaqué une décision de votre Parlement devant le Tribunal fédéral (arrêt du 23 janvier 2009). Lorsque M. le conseiller d'Etat Claude Roch a eu un problème avec un enseignant-député, il a parlé de violation du devoir de loyauté. Ici, on est encore dans un cas beaucoup plus grave puisque l'affaire a été portée, avec une certaine cabale pour racoler des chefs de service, devant le Tribunal fédéral.

Ce projet est en violation de la séparation des pouvoirs. Mesdames et Messieurs, lisez l'article 40 de la Constitution fédérale. Le mandat donné au Grand Conseil est explicite. Il n'y a pas matière à interprétation. Clairement, le message du 30 septembre 1992, qui était à l'origine de l'article 40, prévoyait que l'article sera défini et développé dans la loi. Le peuple valaisan a voté, le 24 octobre 1993, cet article 40. Nous n'avons pas le loisir, nous devons légiférer et le projet n'appréhende pas les cautèles de l'article 40.

J'aimerais relever que le rapport du groupe de travail étatique, à la page 5, qui m'a été refusé (la transparence est une notion à géométrie variable et, comme le président du Conseil d'Etat n'est pas là, il n'a pas à en rougir). Ce rapport disait: "Les nouvelles dispositions doivent être contenues dans un texte de rang de la loi et non pas dans le texte de niveau inférieur."

Je disais donc ici violation du droit de vote des citoyens et violation de la séparation des pouvoirs. Vous savez que, selon les nouvelles contingences, jusqu'à 4 millions, il est possible que le Conseil d'Etat souscrive lui-même une participation à une entité paraétatique. Eh bien!, vous allez constater, Mesdames et Messieurs, que le seul article qui donne pouvoir au Parlement est l'article 24 du projet de loi: "Le Conseil d'Etat rapporte annuellement au Grand Conseil sur le suivi des participations importantes." Et puis, si l'on vient nous dire que

les FMV, que la BCVs, que le Réseau Santé Valais trouvent une organisation de surveillance dans une loi, c'est que vous ne savez pas lire. La loi sur les FMV fait référence au Grand Conseil seulement lorsqu'il s'agit des garanties de cautionnement. La loi sur la BCVs, article 21: "Le Grand Conseil contrôle le respect des dispositions de la présente loi." Et puis à l'article 11 sur le Réseau Santé Valais, il est tout simplement dit que "le Grand Conseil exerce la haute surveillance du RSV". L'on dira peut-être qu'il y a dans le règlement du Grand Conseil une disposition qui donne des pouvoirs à la commission de gestion. Cela est exact, mais il s'agit d'une notion réglementaire, il ne s'agit pas d'une loi. Et si le texte a niveau légal, à ce moment-là les organes du Parlement seront nettement mieux armés.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que le groupe UDC n'acceptera pas que l'on appelle les citoyens aux urnes en octobre 1993, que les citoyens, à peu près à une majorité des trois-quarts, acceptent cet article 40 et que, aujourd'hui, on l'ignore.

Il y a violation de la séparation des pouvoirs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, que vous veniez dans la direction des amendements que le groupe a déposés. A défaut, il faudra que l'on se retrouve, et vous savez où: sur les hauts de Lausanne.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Pascal Luisier, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

La loi sur les participations de l'Etat aux personnes morales a pour objectif de fournir un cadre légal à l'acquisition par l'Etat de titres de participation dans des personnes morales de droit public ou de droit privé.

Plus précisément, elle a pour objectif d'apporter des réponses aux questions que tout citoyen de ce canton est en droit de se poser lorsque l'Etat entend prendre des participations dans des personnes morales, notamment dans les domaines suivants:

- mode d'acquisition et d'aliénation des participations;
- désignation du représentant de l'Etat;
- exigences minimales pour être désigné comme représentant de l'Etat;
- obligation de rapport;
- lettre de mission;
- conflit d'intérêts.

La deuxième commission n'a pu que se féliciter de l'excellent travail fourni par la commission de première lecture.

Elle a, en outre, examiné les amendements déposés en première lecture et a pu suivre, dans la plupart des cas, les options prises par le plenum.

S'agissant du point qui a le plus fait débat en première lecture, soit l'extension du champ d'application de cette loi aux institutions paraétatiques et autres entités, la deuxième

commission a été sensible au souhait d'un bon nombre de groupes parlementaires (PLR, PDC du Centre en tête) de voir le champ d'application de cette loi ne pas se cantonner strictement aux personnes morales proprement dites mais d'être élargi aux autres entités.

Ainsi:

forte de l'inventaire des prêts et participations du patrimoine administratif,

forte également de l'inventaire des titres et participations permanentes,

tous deux dûment inventoriés en annexe du compte annuel de l'Etat et

forte enfin d'une liste des entités paraétatiques transmise par la commission de gestion,

notre commission a pu cerner de manière suffisante la notion d'entités paraétatiques pour pouvoir élargir, dans ce sens, le titre ainsi que l'article 1 de cette loi.

Toutefois, pour certaines institutions paraétatiques, dont notamment la Caisse cantonale de compensation ou la Caisse cantonale de chômage, pour ne citer qu'elles, les choses ne sont pas aussi simples. En effet, ces institutions ne possèdent pas d'organe de haute direction du type assemblée générale ou conseil d'administration. Dès lors, cette loi, qui prévoit justement de déléguer des représentants dans ces organes, ne peut, dans les faits, s'appliquer. Ainsi, pour remédier à ce genre de situation, la commission a prévu l'adjonction, à l'article 1, d'un alinéa 2 nouveau précisant que cette loi pourrait s'appliquer "dans la mesure où les caractéristiques de ces entités n'y font pas obstacle".

En tant que président de cette commission, c'est avec plaisir que je salue le fait que la décision de modifier tant le titre que l'article 1 de cette loi a été prise à l'unanimité des commissaires, toutes tendances politiques confondues.

Concernant l'article 3, nous précisons que les compétences du Conseil d'Etat en matière d'acquisition de participation s'élèvent, selon les nouvelles dispositions de la RPT II modifiant la LGCAF et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, à 4 millions. Au-delà, la compétence relève du Grand Conseil.

Saisie d'une demande de modification de ces seuils, la commission a estimé qu'il n'était pas pertinent de disperser des montants différents dans les nombreux textes légaux en vigueur.

Au sujet de l'article 9 alinéa 2, la commission a souhaité que le Conseil d'Etat précise et clarifie dans un règlement d'application ce qu'il faut entendre par "participation importante" au sens de cette loi.

Enfin, à l'article 13, la commission a souhaité apporter plus de clarté en ajoutant à la fin de l'alinéa 1 la mention "par l'Etat" signifiant clairement par-là que, en cas de conflit d'intérêts, le représentant de l'Etat devait bien défendre l'intérêt de l'Etat.

Pour M^e Perruchoud, je vous renvoie au paragraphe 5 du rapport de la commission qui traite de manière très claire du problème de la surveillance.

Je rappelle également que pour la BCVs, les FMV ainsi que pour le Réseau Santé Valais, il y a des lois particulières qui s'appliquent.

Voilà, je crois que j'ai dit l'essentiel de ce que je voulais dire au sujet de cette loi.

Je laisserai bien évidemment le chef du département apporter également son éclairage et je termine en remerciant les commissaires pour la qualité de leur travail ainsi que tous les groupes qui ont accepté d'entrer en matière, même conditionnellement.

Je convoque la commission demain mercredi à la fin de la séance du Parlement pour le traitement des amendements.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais, tout d'abord, remercier l'ensemble des groupes qui ont tous, unanimement, accepté l'entrée en matière, assurant l'UDC que je ne peux que les assurer de les écouter, peutêtre de les entendre. Ne connaissant pas leurs amendements, je ne prendrai évidemment pas d'engagement à ce stade.

C'est vrai que la commission a réalisé un travail important par rapport au seul objet qui avait, en première lecture, créé un vote serré dans ce Parlement et avait provoqué, par la suite, quelques votes négatifs ou des abstentions lors du vote final.

Aujourd'hui, avec l'extension du champ d'application, nous apportons, avec cette notion de "autres entités", la réponse à cette difficile question. Cela nous permet, d'une part et d'un côté, à travers l'unanimité de la commission, d'étendre le champ d'application à des entités qui ne bénéficient pas de la personnalité juridique, mais en appliquant et en prévoyant, par analogie, l'application de ces mesures, dans la mesure où les caractéristiques de ces entités n'excluent pas une telle application.

C'est aussi une solution qui est équilibrée (deuxième élément important) puisque, d'un côté, cette solution tient compte des arguments invoqués par le Conseil d'Etat à l'appui de sa position initiale, d'une part, mais aussi et, d'autre part, du souci des groupes politiques de ce Parlement qui souhaitaient que les entités qui ne bénéficient pas de la personnalité juridique n'échappent pas pour autant totalement aux dispositions de la nouvelle loi.

Bien entendu que, par exemple, à l'article 1, alinéa 2, certaines caractéristiques peuvent faire obstacle à l'application de certaines dispositions de la loi: c'est bien sûr l'absence d'organe de haute direction ou l'absence d'assemblée générale. Pour de telles situations, il est bien évident que certaines dispositions concernant les rapports avec ces organes ne seront pas applicables.

Le député (suppl.) Mathieu Fardel a posé la question, aux articles 24 et 25, de la distinction entre une participation importante et le suivi de celle-ci à l'article 24 et, à l'inverse, puisqu'il faut voir les deux articles ensemble, que représente une participation d'importance mineure. Eh bien!, il faudrait d'abord dire et prendre en considération que la caractéristique principale est bien sûr l'importance financière. Ainsi, une participation portant sur plusieurs millions peut être considérée comme importante, même s'il ne s'agit pas d'une participation majoritaire. Donc, l'élément financier est vraiment le critère parmi les plus importants. Un autre critère bien entendu est celui de l'importance politique ou de l'importance stratégique de la participation. Par exemple si l'Etat, au moyen de cette participation, poursuit un but important pour le développement du canton, à ce moment-là, nous aurons également un critère qui permettra de qualifier, selon l'article 24 ou l'article 25, la participation. Et puis, il faut aussi dire que, souvent, ces critères vont également de pair lorsqu'il y a une importante

participation financière, d'une part, et, d'autre part, un développement ou un but politique qui est stratégique. Ils vont donc souvent de pair. On peut l'imaginer avec la BCVs, avec la caisse de pension, avec le Réseau Santé Valais et avec les FMV. Je confirme évidemment les propos de M. le président de la commission qui, clairement, a déjà répondu au député Edmond Perruchoud que nous avions des lois spécifiques qui complétaient bien entendu ce projet de loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités.

Je voudrais aussi dire à ce stade, sans vouloir prolonger puisque l'entrée en matière n'est pas combattue, et rappeler que la commission, dans son rapport, a clairement accepté, selon l'usage, l'habitude et même plus, la présence d'un chef de service au côté du chef du département. Et, après quelques discussions, aucun amendement, ni aucun vote n'a été demandé par l'auteur de ces remarques.

Je voudrais ajouter deux ou trois éléments par rapport à la notion de violation des droits politiques, selon le député Edmond Perruchoud, par rapport notamment à l'article 40 de la Constitution, et aussi à ses remarques concernant sa notion de haute surveillance. J'aimerais dire ici clairement qu'il ne convient pas de confondre la notion de haute surveillance avec celle de la surveillance. La haute surveillance intervient *a posteriori*, et non pas en ligne et non pas de manière directe. C'est un élément fondamental de la distinction qu'il y a lieu de faire. Concernant la violation des droits politiques, eh bien!, manifestement, il n'y a pas, dans ce cas, violation des droits politiques dès lors que le principe même de la haute surveillance à l'article 40 de la Constitution a fait l'objet de dispositions d'application. Je peux vous les citer: articles 130ss de la LOCRP, articles 34ss du règlement du Grand Conseil, articles 35ss et article 39 de la LGCAF. Donc, dès lors que la Constitution a fait l'objet de dispositions d'application, de dispositions en plus complétées par le projet d'aujourd'hui, il n'y a aucune violation des droits politiques au regard de l'article 40 de la Constitution et de la notion de haute surveillance.

Merci d'accepter cette entrée en matière et de soutenir le projet de la commission.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Comme ceci vient d'être rappelé, l'entrée en matière n'est pas combattue.

Nous allons nous retrouver jeudi après-midi pour la lecture de détail et la décision.

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi17 mars 2011 p. .)

Avant d'aborder le point 2 de l'ordre du jour, permettez que je salue à la tribune M^{mes} Dorsaz et Vouilloz, ainsi que les élèves des classes de préapprentissage du CO des Collines.

Merci de l'intérêt que vous portez à nos débats et nul doute que, dans quelques années, nous retrouverons quelques-uns de vos élèves dans ces travées.

Je vous demande de les applaudir.

(Applaudissements)

Entrée en matière

2. LOI

sur les établissements et institutions sanitaires (modification) (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ

über die Krankenanstalten und –institutionen (Änderung) (zweite Lesung)

Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Florian Chappot, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Précipitation n'est pas toujours raison.

La surcharge du programme parlementaire de ce printemps, exceptionnel certes mais préjudiciable peut-être au traitement de certaines affaires, ne peut à elle seule expliquer la hâte avec laquelle nous travaillons dans ce dossier. En première lecture, le groupe libéral-radical avait déjà déploré la précipitation avec laquelle est traitée cette importante loi sur les établissements et institutions sanitaires. Si nous comprenons les impératifs liés aux changements de la LAMal pour le 1^{er} janvier 2012 et la nécessité de mettre sur pied une base cantonale solide afin d'être prêts au moment notamment de la mise en place du libre choix de l'hôpital, nous peinons à admettre certains faits.

En mai dernier, notre groupe avait, en effet, demandé et obtenu, après un long combat, que soit effectué un audit neutre, indépendant et qualifié afin de faire toute la lumière sur la situation réelle du RSV et trouver, en fonction des résultats obtenus, des solutions correctives. Les résultats de cet important audit sont attendus pour fin mars et il est regrettable que nous devions nous prononcer en deuxième lecture sur la nouvelle organisation de l'Hôpital du Valais avant leur publication. Nous estimons donc qu'il serait préjudiciable pour notre canton de bloquer ce projet de loi en attendant l'audit, dont les résultats ne sont pas prévisibles et surtout dont les propositions de changements ou d'améliorations ne seront pas établies avant plusieurs mois. Nous regrettons, cependant, que le Conseil d'Etat n'ait pas choisi de séparer clairement ces deux projets. Le Gouvernement aurait pu adapter notre législation à celle de la LAMal et, ensuite, prendre le temps de la réflexion afin de tenir compte des résultats de l'audit pour présenter la nouvelle organisation de l'Hôpital du Valais.

De cette manière, les députés se seraient probablement moins sentis pris en otage entre les impératifs de 2012 et l'attente des résultats de l'audit. D'ailleurs, que se passera-t-il concrètement si, à l'instar d'autres cantons, le Valais ne dispose pas d'une loi d'application cantonale à ce moment-là? Quoi qu'il en soit et quelle que soit la décision de ce Parlement, les députés libéraux-radicaux seront attentifs à la suite donnée aux résultats de l'audit, même s'ils

ne donnent pas satisfaction au Conseil d'Etat, et ne signeront aucun chèque en blanc. Une partie des députés de notre groupe soutiendra d'ailleurs un amendement déposé à titre individuel et demandant que l'on sépare en deux la loi qui nous est soumise ce matin afin que nous traitions d'abord l'urgence, à savoir tout ce qui concerne l'adaptation de la loi fédérale.

De plus, notre groupe n'est pas insensible aux réactions suscitées par cette précipitation. Certaines remarques formulées par les médecins ou les professionnels de la santé ont retenu notre attention: hâte injustifiée, éléments flous, lacunes dans la planification, constituent des griefs que nous pouvons admettre, même si nous nous élevons en faux contre les critiques formulées envers l'hôpital intercantonal du Chablais, dont le projet concerté et consenti au prix de lourds sacrifices régionaux répond pleinement au vœu de rationalisation de notre Parlement.

La mouture fournie par la deuxième commission a, certes, apporté quelques éclairages aux questions soulevées en première lecture concernant notamment les critères que doit remplir tout établissement hospitalier afin d'être inscrit sur une liste cantonale et pour l'octroi de mandats de prestations. Nous considérions à l'époque qu'en exigeant l'approbation des comptes et des budgets, une mainmise de l'Etat était instaurée dans des établissements privés et avions proposé des modifications. Si nous saluons la volonté de la deuxième commission de vouloir atténuer cette exigence, nous trouvons, cependant, que la notion retenue à l'article 7, à savoir la vérification de l'économicité, est très difficile à établir et entraîne des complications administratives très lourdes. C'est pourquoi le groupe libéralradical proposera des amendements visant à inverser le fardeau de la preuve, à savoir que les budgets et les comptes des établissements hospitaliers devront respecter les principes d'économicité pour être inscrits et donc reconnus par la LAMal, et que le Conseil d'Etat pourra, dans le cas où les circonstances le justifient, effectuer des contrôles. Cette proposition permettra au Gouvernement de remplir son rôle de surveillance et de régulation, et de pouvoir clairement intervenir si nécessaire sans pour autant surcharger l'administration ni multiplier les procédures. De ce fait, nous estimons également que les changements apportés aux articles 16 et 44 ne sont plus judicieux, car ils ne concernent pas la LAMal mais bien le subventionnement cantonal et l'Hôpital du Valais, dans lesquels l'Etat se doit de garder la main.

Dans un autre registre, nous formulons également les inquiétudes sierroises concernant le statut des cliniques du Haut-Plateau qui ne pourront pas être inscrites sur la liste du canton du Valais puisqu'elles dépendent d'autres cantons. Or, ces établissements offrent une complémentarité intéressante, constituent une force économique importante et concernent de nombreux emplois dans la région sierroise. Nous souhaitons donc entendre le chef du département sur ce sujet et savoir si des discussions ou des négociations sont en cours avec les cantons concernés afin que ces cliniques soient inscrites sur leurs listes.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical, après avoir longuement discuté de l'opportunité d'entrer en matière sur cette loi a choisi la voie de la raison.

Nous resterons, cependant, très attentifs aux résultats de l'audit et surtout aux suites données. Nous reviendrons donc sur les éléments de la loi qui devront être corrigés *a posteriori*. Nous ne souhaitons, cependant, pas pénaliser le canton du Valais au moment de l'ouverture du libre choix des hôpitaux et acceptons cette entrée en matière.

Cependant, nous souhaitons pouvoir discuter d'une série d'amendements que nous avons déposés et si nos revendications visant, par exemple, à alléger le poids de l'administration et à laisser une plus grande place à une vraie concurrence régulée devaient être rejetées, une grande partie de notre groupe n'hésitera pas à refuser cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen ist hauptsächlich ein Anwendungsgesetz. Dieses beinhaltet vor allem drei Neuerungen:

- 1. Die vom Bundesrat erlassenen Kriterien, wie die Qualität und Wirtschaftlichkeit der Leistungen, müssen von den Kantonen umgesetzt werden. Aus dieser Grundlage muss der Kanton Wallis eine Spitalplanung umsetzen, die im Verhältnis zur Walliser Bevölkerung ein genügend grosses Leistungsangebot sicherstellt.
- 2. Die freie Spitalwahl für die Patienten zwischen allen auf der Spitalliste ihres Wohnkantons aufgeführten Spitälern, aber auch auf jenen auf der Spitalliste der anderen Kantone.
- 3. Ein auf der Fallpauschale basierendes Abrechnungssystem der Spitalaufenthalte, dies wird bei uns im Wallis bereits angewandt.

Dies tönt alles sehr schön und gut, aber die Löcher, die dieses Gesetz beinhaltet, müssen gemäss der CSPO zu Beginn gestopft werden und nicht erst im Nachhinein. Die CSPO ist ganz klar der Meinung, dass die Resultate des GNW Audits in die Revision dieses Gesetzes mit einfliessen müssen, oder will der Staatsrat im Nachhinein ein Flickwerk veranstalten? Das Audit wird für Ende März erwartet, also bleibt bis zum 1.1.2012 noch genügend Zeit für die Verabschiedung der zweiten Lesung, so dass die Eile gar nicht nachvollziehbar ist. Die hitzigen Diskussionen in den Medien im Vorfeld des Audits haben zu einer Verunsicherung der Patienten geführt. Das Vertrauen gilt es jetzt zu festigen und das geht nur, wenn die Karten offen auf den Tisch gelegt werden. Deshalb spricht sich die CSPO erst nach der Antwort des Staatsrates für oder gegen Eintreten aus.

Folgende Punkte sind für die CSPO weiter wichtig:

Die CSPO wehrt sich erneut gegen eine Streichung der Spitalzonen bzw. die Streichung der gesetzlichen Garantie der Akutpflege. Wir sind gegen eine weitere Reduktion der Spitaldienstleistungen in den Regionen, insbesondere auch im Oberwallis.

Die Nachfolgeregelung für Hausärzte gestaltet sich bereits heute schon schwierig. Wenn nun noch das Angebot von Spital- und Akutspitaldienstleistungen wegfällt, wo bleibt dann die medizinische Grundversorgung der Bevölkerung, vor allem in den Berg- und Randgebieten? Die medizinische Grundversorgung ist gefährdet. Schon seit Beginn der Debatte, erste Lesung, haben wir uns immer wieder gegen eine Streichung dieser Spitalzonen gewehrt, meist als einsame Kämpfer. Die CSPO sagt nein zur Reduktion der Grundversorgung und zur Zentralisierung der Spitalleistungen mit der Verschiebung von Arbeitsplätzen. Die CSPO fordert ganz klar – und zwar im Gesetz verankert – ein Akutspital mit Rehabilitation in allen drei verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis und wird dazu erneut einen Abänderungsantrag eingeben.

Durch die freie Spitalwahl ist nicht nur die Spitalliste für die Finanzierung entscheidend, sondern auch die Sprache. Man möchte doch in einem Spital behandelt werden, in dem man auch verstanden wird, d.h. in dem seine Sprache gesprochen wird. In der Oberwalliser Presse vom 7. März haben Sie Herr Staatsrat dazu wie folgt Stellung bezogen: Ein kranker Mensch braucht unbedingt Schutz und Geborgenheit. Das beinhaltet auch, dass er von Menschen gepflegt wird, die seine Sprache sprechen. Auch das gehört zu einem gesunden Gesundheitsnetz. Weiter haben Sie Herr Staatsrat ausgeführt, dass in den nächsten Jahren im Spital Sitten für die kantonalisierten Disziplinen deutschsprachige Sektionen oder Abteilungen geschaffen werden, wo die Voraussetzungen gegeben sind, dass dort Oberwalliser Dialekt gesprochen und verstanden wird. Herr Staatsrat Tornay, das tönt in meinen Ohren ganz nach Zentralisierung und Verschiebung von Dienstleistungen. Die CSPO spricht sich gegen eine solche Zentralisierung aus.

Das Spital ist eine eigenständige Institution, die keine Autonomie hat, möchte man fast meinen, wenn man den Kommissionsbericht liest. Die CSPO ist für mehr Autonomie und weniger Politik in der Führung des Spitals Wallis. Jeder Partner hat seine Aufgaben zu erfüllen. Dazu bedarf es keiner Machtvereinigung beim Staatsrat, weshalb die CSPO erneut organisatorische Anpassungen verlangt. Die Bedingungen des Leistungsvertrages bestimmen die Aufgaben des Spitals Wallis.

Auch möchten wir vom Staatsrat noch folgende Fragen beantwortet haben:

In der Oberwalliser Presse stand geschrieben, dass man im Spitalzentrum Oberwallis eigenmächtig für teures Geld eine Studie für die Zukunft des Oberwalliser Spitals habe machen lassen. Ist es richtig, dass eine solche Studie im Einverständnis aller Gremien für den Standort Visp erstellt wurde und der Studienverfasser dabei empfahl, eine Untersuchung auch für Brig zu machen und dass die Generaldirektion und der Verwaltungsrat sich mit diesem Vorgehen einverstanden erklärt haben? Welche Gründe haben Sie als Staatsrat, diese Studie nicht ausführen zu lassen und trifft es zu, dass für die Studie in Brig bisher kein Geld ausgegeben wurde? Warum Herr Staatsrat werden die Arbeiten für die Aufwachstation am Standort Brig vorläufig nicht ausgeführt? Welche Fragen sind hier laut Ihren Aussagen in Visp noch zu klären, obwohl das Gesamtkonzept genehmigt wurde?

Diese Gesetzesrevision wird zum Politikum vieler involvierter Parteien, Ärzte und natürlich Menschen aus allen Regionen, ob gesund oder krank. Diese Eile im Gesetzgebungsprozess ist nicht nachvollziehbar.

Die CSPO wartet deshalb die Antwort des Staatsrates ab.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le 7 mars 2011 à Berne, lors de la conférence de presse interpartis intitulée "Les cantons doivent appliquer la volonté du législateur" concernant le financement hospitalier, un groupe de parlementaires fédéraux exigeait la création d'une task force pour suivre l'application dans les cantons.

Urs Schwaller résumait l'intention du législateur fédéral de la façon suivante: "Les objectifs du nouveau financement hospitalier sont la transparence, la concurrence au niveau de la qualité et des prix des hôpitaux publics et privés, le désenchevêtrement du rôle multiple des

cantons, le traitement sur pied d'égalité de tous les patients des hôpitaux de liste ainsi que le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse."

Il profitait de rappeler quelques aspects de la révision de la LAMal concernant le financement hospitalier qui induit un changement de paradigme et résumait bien quelques notions dont les services de la santé en Valais pourraient s'inspirer. M. Schwaller précisait, je cite: "Les cantons doivent mettre en œuvre leur planification hospitalière selon des critères de qualité et d'économie, et non pas de manière arbitraire. Ils ont trois ans pour faire cela (soit jusqu'en 2015). Craignant des coûts supplémentaires, les cantons n'utilisent pas ce délai transitoire. Or, ils ont reçu en 1996 déjà le mandat de mettre en place une planification hospitalière conforme aux besoins. Désenchevêtrement du rôle multiple des cantons: les cantons, qui continuent d'agir comme fournisseurs de prestations, principaux financiers de la desserte médicale de base, autorités de surveillance et police de santé, instances d'autorisation des tarifs et planificateurs hospitaliers, ont du mal à se séparer de ce rôle multiple."

La deuxième notion sur le rôle multiple du canton correspond au syndrome du Cervin dans lequel nous vivons, c'est-à-dire l'incapacité de changer de point de vue pour assumer un rôle différent. Dans cette affaire, ce qui est en jeu, c'est la vision de la santé comme bien commun et donc la nécessité de travailler en réseau, sans exclure quiconque. Ce dirigisme étatique se doit d'évoluer sur un autre mode. Ce n'est pas le rôle du médecin cantonal d'être présent dans la plupart des structures sanitaires. Ce pilotage, basé sur une personne qui tire les ficelles et maintient le cloisonnement des acteurs de la santé, permet d'agir, il est vrai, sur ordonnance. Or, le rôle de l'Etat n'est pas de dire comment les acteurs de la santé doivent travailler, mais de dire qui fait quoi, quand et à quels coûts.

Au terme de la première lecture, le groupe UDC avait refusé ce projet mal ficelé, prématuré par rapport à l'audit en cours et par trop dirigiste.

Depuis lors – je suis navré de le dire – la deuxième commission n'a fait qu'un travail de pure cosmétique qui ne convient pas aux acteurs de la santé.

Le groupe UDC salue évidemment la démarche, nécessaire et mesurée, de plus de 200 médecins qui, à leur tour, s'inquiètent de la précipitation suspecte avec laquelle le Conseil d'Etat cherche à faire passer en force un projet mal ficelé. Cette démarche de salubrité publique renforce le questionnement de fond développé lors de la prise de position du RSV lors de la consultation publique. Pour rappel: 20 pages de considérations résumées en 3 lignes par le Service de la santé.

Au vu des événements survenus ces derniers mois, on peut sans autre affirmer que les acteurs de la santé en Valais sont les otages du politique. Ils subissent depuis des années le cloisonnement du système de la politique sanitaire.

Dès lors, le groupe UDC ne peut que refuser d'entrer en matière.

Si nous disons non à ce projet, c'est d'abord parce qu'il représente une attaque directe, frontale et inacceptable contre la cohésion cantonale.

Ce projet constitue une menace pour la survie économique du RSV, car négliger les soins aigus dans le Haut-Valais affaiblirait indiscutablement les hôpitaux valaisans, car sans patients pas de revenus pour des hôpitaux qui, d'une manière ou d'une autre, devront quand même entretenir une infrastructure coûteuse. Se passer des patients haut-valaisans pour le futur Hôpital du Valais, c'est donc un suicide financier et médical aussi — les médecins partiront avec leurs patients.

Il faudrait encore parler de cet établissement, l'hôpital Riviera-Chablais, qui n'existe pas encore mais que l'on fige déjà dans une loi. Ce procédé est assez original. Cet hôpital tout neuf de 450 lits, certainement beaucoup plus coûteux que l'on imaginerait, dans lequel les Valaisans seront largement minoritaires, risque de créer, pour l'hôpital de Sion, une concurrence fatale à laquelle nous n'avons pas assez réfléchi jusqu'ici.

Si nous disons non, c'est aussi parce qu'il est inacceptable et contraire à toute logique de figer dans une loi des éléments essentiels d'organisation sans attendre les résultats des analyses en cours, qu'il s'agisse de l'audit du RSV, de l'ICHV et de l'Observatoire valaisan de la santé, du rapport de la commission de gestion ou encore du rapport de l'Inspection des finances. C'est d'autant plus inacceptable que le dépôt du rapport des experts de la Fédération hospitalière de France est imminent et que, peut-être, le département en connaît déjà les grandes lignes.

A vrai dire, ce que nous demandons sur ce point n'a rien de si extraordinaire. C'est, en effet, le Conseil d'Etat lui-même qui, en septembre 2010, annonçait que certaines adaptations de la loi dont nous débattons aujourd'hui pourraient déjà être discutées après le rapport de l'audit, annoncé pour la fin de ce mois. C'est dire qu'il y a quelques mois seulement le Gouvernement estimait normal qu'un tel débat ait lieu. Pourquoi, tout d'un coup, le Conseil d'Etat nous demande-t-il d'agir à l'aveugle et dans une précipitation? Quel intérêt a-t-il à esquiver les résultats de l'audit? Pourquoi payer un audit plus d'un million, effectué par des experts dont le travail ne servira strictement à rien si nos propres travaux n'en tiennent pas compte? Depuis septembre de l'année dernière, le Conseil d'Etat a-t-il oublié ses promesses? Nous pas.

C'est pourquoi, encore une fois, le groupe UDC refuse d'entrer en matière sur ce projet qui lui semble présenter tellement de défauts sur des points tellement importants qu'il ne peut plus être simplement amendé. De fait, il ne peut qu'être renvoyé à son expéditeur.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Spitalpolitik ist in einem zweisprachigen Kanton mit bedeutenden touristischen Zentren und einer erschwerten Erreichbarkeit in der Peripherie eine sehr heikle und sensible Angelegenheit.

Dies zeigte sich bereits bei der Schaffung des Gesundheitsnetzes und jetzt wiederum bei der Änderung dieses Gesetzes über die Krankenanstalten, welches ja eigentlich nur ein Begleitgesetz zum KVG sein sollte.

Leider wurde aus Sicht der CVPO den erwähnten Sensibilitäten im Spitalbereich sowohl in der ersten Kommission als auch in der zweiten Kommission zu wenig Rechnung getragen und es wurde eine sehr zentralistisch ausgerichtete Gesetzgebung entworfen, welche nun das entsprechende negative Echo hervorgerufen hat.

Des weitern war es äusserst unglücklich dieses Gesetz vor dem Vorliegen des Audit-Berichts, welchen bekanntlich der Grosse Rat im letzten Jahr in Auftrag gab, durchpeitschen zu wollen. Die CVPO und andere politische Parteien gewannen den Eindruck, dass man hier vorschnell Fakten schaffen wollte und das Parlament in seinen Möglichkeiten einschränken wollte.

Wie dem auch sei, in dieser Eintretensdebatte hält die CVPO unmissverständlich fest, dass ein Punkt in diesem Gesetz einer dringenden Änderung bedarf: Die Abschaffung der Spitalregionen ist für einen zweisprachigen Kanton mit stark dezentraler Ausrichtung ein Unding, welches korrigiert werden muss.

Sowohl das Oberwallis wie auch die anderen zwei Regionen im Unterwallis müssen gesetzliche Garantien haben, dass in ihrer Region nach wie vor ein Spital mit allen Akutdisziplinen vollständig erhalten bleibt. Dabei reichen die geäusserten Garantien des Staatsrates über die mittelfristigen Perspektiven von Akutspitälern im Wallis selbstverständlich nicht aus. Zusicherungen kommen und gehen, Gesetze bleiben.

Die CVPO wird daher einen Abänderungsantrag zu Artikel 5 dieses Gesetzes einreichen, welcher gesetzlich garantiert, dass allen drei verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis ein Akutspital im gesamten Umfang erhalten bleibt.

Aus Sicht des Oberwallis kann es ja unmöglich sein, dass man das Spitalzentrum Oberwallis mittel- oder längerfristig schwächen will und das GNW damit direkt in Kauf nimmt, dass die Patientenströme des Oberwallis mit ihren touristischen Zentren Richtung Thun und Bern abwandern. Es wäre ein grandioses Eigentor des Wallis, würde sich der Grosse Rat nicht dazu bereit erklären, die entsprechenden Garantien gesetzlich zu verankern und damit ein klares Zeichen zuhanden des Oberwalliser Spitalpersonals sowie zuhanden der Oberwalliser Bevölkerung zu setzen. Wohl allen hier im Saal ist bewusst, dass das Gesundheitswesen mit seiner Marktöffnung einem harten Wettbewerb ausgesetzt wird. Wir sind aber der Meinung, dass es nicht Aufgabe des Gesetzgebers ist, diesen Wettbewerb von Beginn weg einzuschränken. Selbstverständlich wird über das Gedeih und Verderben der zukünftigen Akutspitäler im Wallis die Leistung und die Qualität der Spitäler entscheiden. Der Gesetzgeber ist aber verpflichtet in einem zweisprachigen Kanton mit den bereits geschilderten Ausgangslagen das Angebot einer Akutpflege in allen Regionen zu garantieren. Sollte dann der Markt anders entscheiden, ist es wohl ein Einfaches, auch die Gesetzgebung wieder anzupassen. Es kann aber nicht sein, dass wir zum vornherein die diesbezüglichen Kompetenzen an das GNW bzw. an den Staatsrat delegieren. Der Grosse Rat muss hier das entscheidende und letzte Wort haben. Dies hat er nur, wenn die entsprechenden Garantien im Gesetz auch platziert werden. In den vorberatenden Kommissionen wurde offensichtlich diesem Aspekt zu wenig Rechnung getragen.

Lassen Sie mich es unmissverständlich wiederholen, falls die gesetzliche Verankerung der Akutspitäler in allen drei Regionen des Kantons Wallis in diesem Parlament nicht möglich sein sollte, wird die CVPO diese Vorlage ablehnen.

Ich bin aber der festen Hoffnung, dass der Staatsrat die entsprechenden Signale aussenden wird und die gesetzliche Garantie der Akutspitäler für das Unter- und für das Oberwallis aussprechen wird.

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le sujet a fait couler beaucoup d'encre et on ne compte plus le nombre et la diversité des avis qui nous sont quotidiennement communiqués, fruits d'une méconnaissance du dossier pour la plupart.

C'est pourquoi je crois qu'il est utile de rappeler les éléments suivants:

La loi sur les établissements et institutions sanitaires a vu le jour en 2006 et son entrée en vigueur a eu lieu au 1^{er} janvier 2007.

La législation fédérale impose une modification du système de financement au 1^{er} janvier 2012.

Un audit est actuellement en cours sous la férule de la Fédération hospitalière de France.

La commission de gestion et l'Inspection des finances investiguent de leur côté sur le RSV.

Les questions qui se posent ou se sont posées sont les suivantes:

Faut-il attendre le résultat de ces différentes investigations pour modifier la loi?

Est-il nécessaire et utile de la modifier à ce jour?

Question subsidiaire:

Quels sont les éléments que nous nous apprêtons à étudier?

Poser cette question, c'est répondre à toutes les autres.

La réflexion de ce jour porte sur l'adaptation de la loi cantonale aux indications de la loi fédérale concernant le financement, et rien d'autre.

Actuellement, le financement des investissements est pris en charge par le canton et il existe une clé de répartition entre les cantons et les caisses maladie pour le financement des frais de fonctionnement. Dès le 1^{er} janvier 2012, le mode de financement des institutions et des établissements sanitaires va changer. Les investissements seront pris en compte dans le calcul des participations des collectivités et des caisses maladie, et la clé de répartition entre ces deux entités sera modifiée. Que se passera-t-il si la loi cantonale n'est pas adaptée à ces modifications? Eh bien!, tout simplement rien, rien ne se passera: pas de négociation du tarif et pas de tarif, et cela signifie pas de facturation de la part des hôpitaux et donc pas de participation des caisses maladie. Mais les hôpitaux ne vont pas pour autant arrêter de fonctionner, ni les malades de nécessiter des soins. Refuser ces modifications signifie tout bonnement condamner nos institutions sanitaires à fonctionner sans financement. L'Hôpital du Valais, c'est 3'500 postes de travail, 3'500 salaires par mois. Sans financement, je vous laisse imaginer combien de temps il faudra pour que les caisses soient vides et les employés sur La Planta.

Ceux qui veulent refuser ces modifications sont-ils prêts à en assumer les conséquences?

Les éléments nouveaux découlant de l'audit, du rapport de la commission de gestion ou du rapport de l'Inspection des finances nécessiteront, quant à eux, un temps de réflexion, au terme duquel il sera peut-être nécessaire d'apporter des modifications à la loi. Mais, cela devra se faire sans précipitation, avec la bienveillance que l'intérêt de tous les citoyens du canton mérite. Cela devra se faire avec du recul, avec de la hauteur, comme sait les prendre ce Parlement pour les objets d'une telle importance.

Venons-en aux remarques sur le texte de loi.

Concernant les cliniques privées, si nous rejoignons les conclusions du Conseil d'Etat concernant la présentation des éléments financiers, puisque la prise en charge des investissements sera faite par le canton pour la grande partie, nous estimons que les cliniques

privées doivent être entendues, qu'il s'agisse des éléments de planification ou d'investissement. Les outils de diagnostic modernes et à la pointe du progrès servent aussi à la population locale et pas seulement à la patientèle privée.

Si des voix se sont élevées sur la capacité et la volonté des cliniques privées de prendre en charge les éléments LAMal aussi bien que les éléments privés, l'assurance de l'obligation de cette prise en charge pour être inscrit sur les listes ainsi que pour parvenir à la masse critique, en dessous de laquelle il est illusoire de vouloir faire venir des pointures dans les spécialités médicales, nous a convaincus.

La seule modification apportée par la commission concerne la reprise dans le texte de la formulation LAMal d'économicité et nous rejoignons la commission dans sa nouvelle mouture.

Concernant l'appel des 200 enfin, cet appel mentionne l'inscription dans la loi du terme "hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais", et s'en préoccupe. Il faut rappeler que cette inscription date de 2006 et n'est pas nouvelle. Nous rejoignons, cependant, les signataires puisque – nous le rappelons – lors de l'acceptation du crédit d'étude pour l'hôpital Riviera-Chablais, notre groupe avait déjà fait part de sa méfiance à l'égard de ce grand concurrent et s'était demandé si cette solution était bien la meilleure.

Pour la garantie d'un hôpital de pointe dans le Haut-Valais, il nous semble irresponsable de le mentionner dans la loi. En effet, la situation d'un hôpital de pointe dépend de la planification qui est du domaine du Conseil d'Etat et dépendra surtout de la fréquentation de cet hôpital. La planification n'est pas une promesse, un arrangement ou un marchandage. La planification est le résultat de l'étude des besoins réels en lits et en disciplines, en respectant les critères d'économicité. Elle doit être à l'image de la nécessité sanitaire. D'après la direction générale de l'Hôpital du Valais, il n'y a, pour le moment, aucun souci à se faire sur son maintien dans le Haut tant sa fréquentation est en hausse. Pour l'avenir, ce sont bien les habitants du Haut-Valais qui tiennent le couteau par le manche. Tant que les habitants du Haut utiliseront leur hôpital, celui-ci se maintiendra sans peine. A eux de préférer être soignés près de chez eux plutôt qu'à Thoune ou à Berne.

Et, enfin, si notre canton ne respecte pas la LAMal en termes de planification, les assureurs se feront un plaisir de refuser leur participation financière.

Pour l'ICHV, enfin, il nous semble que le mieux est d'attendre les résultats de l'audit avant de nous prononcer puisque c'est un élément qui regarde le fonctionnement et pas le financement.

Ainsi, après avoir étudié soigneusement les propositions de la commission et les remarques faites par les médecins signataires de l'appel des 200, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière, convaincu que nous devons aborder cet objet rationnellement, sans nous laisser submerger par l'émotionnel et que le Parlement a le devoir d'assumer son devoir de décision.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In der Dezembersession 2010 haben wir das vorliegende Gesetz in erster Lesung behandelt. Und das Büro des Grossen Rates mit den entsprechenden Fraktionspräsidenten hat beschlossen, dass die zweite Lesung bereits im März stattfinden soll.

Nun gibt es Stimmen, auch seitens der Ärzteschaft, dass die zweite Lesung bis zum Vorliegen der Resultate des Audits zurückgestellt werden sollte.

Warum bringt es aber wenig oder nichts, die Ergebnisse des Audits abzuwarten? Die Antwort ist einfach: Das Audit wird Aussagen machen erstens zur Qualität der Spitalleistungen. Qualität kann nicht im Gesetz festgeschrieben werden. Im Gesetz können Mechanismen festgelegt werden, wie Fehler aufgedeckt und in der Folge nicht ein zweites Mal gemacht werden. Dieser Mechanismus steht schon in unserem Gesetz. Zweitens wird das Audit sicher auch Vorschläge zur Fortführung der Spitalplanung machen. Dies betrifft die Spitalplanung und die Spitalplanung ist gemäss Gesetz Sache der Regierung und nicht Bestandteil des Gesetzes.

Die vorliegende Revision zielt aber auf die Einführung des neuen KG und diese Revision muss bis Ende Jahr unter Dach und Fach sein. Wir dürfen nicht vergessen, dass nach der Verabschiedung des Gesetzes noch der Erlass von der Ausführungsgesetzgebung (Verordnungen etc.) nötig ist. Das braucht seine Zeit.

Die zweite Kommission hat gute Arbeit geleistet. Betreffend die Budgets und Rechnungen der Privatspitäler gibt es eine gewisse Lockerung. Damit können wir leben. Umgekehrt stellen wir fest, dass das GNW immer noch an einer sehr engen Leine geführt werden wird. Das behindert das öffentliche Spital Wallis gegenüber der privaten Konkurrenz. Im Rahmen der vom Kanton genehmigten Budgets sollte das Spital Wallis mehr Freiheiten haben. Klar auch für uns, dass sich diese Freiheit im Rahmen des Gesetzes bewegen muss, zum Beispiel im Bereich der Arbeitsvergaben.

Im Oberwallis hat sich seit dem Dezember viel bewegt. Das kommt zu einem guten Teil daher, dass der Chef des Gesundheitsdepartements in der ersten Lesung unbedingt verhindern wollte, die Existenz eines Akutspitals in allen Regionen des Kantons im Gesetz zu verankern.

Zweitens wurden in den Spitälern Brig und Visp Arbeiten eingestellt und niemand wusste warum. Offenbar hat der administrative Direktor des Oberwalliser Spitalzentrums Planungsabklärungen in Auftrag gegeben, ohne dass dies mit dem Departement oder dem Verwaltungsrat des GNW abgesprochen war. Da ist es schon zu verstehen, dass dies zum Stopp der Arbeiten Anlass gab.

Was das Oberwalliser Spital angeht, hat der Departementvorsteher am Tag der Kranken in Visp ein klares Bekenntnis zur Wichtigkeit des Oberwalliser Spitals an den Tag gelegt. Es ist und war immer klar, dass ein Spital mit 100 Millionen Franken Umsatz und rund 1'000 Angestellten eine Daseinsberechtigung hat. Wird das Oberwalliser Spital geschwächt, werden die Patientinnen und Patienten in den benachbarten Kanton Bern abwandern. Auch für verunfallte Touristinnen und Touristen ist ein gutes Spital im Oberwallis dringend nötig.

Wir laden Staatsrat Tornay und alle Grossrätinnen und Grossräte in der zweiten Lesung ein, auf das Anliegen einzulenken und der Verankerung des Spitals Oberwallis im Gesetz zuzustimmen. Im übrigen hat Herr Staatsrat Tornay in seinem Brief vom 11. März 2011 an alle Grossrätinnen und Grossräte angekündigt, dass er mit einer solchen Gesetzesbestimmung leben könne.

Was die Arbeitseinstellung angeht ist klar, dass das GNW die Entscheide des Staatsrats betreffend Arbeitsvergebungen abwarten muss. Regionale Spitaldirektoren können nicht eigenmächtig Planungsaufträge vergeben. Umgekehrt ist auch klar, dass gerade der

Ausbau der Notfallstation in Visp wie auch die Intermediate Care Station in Brig dringend eines Ausbaus bzw. einer Erneuerung bedürfen.

Ich werde den schon in erster Lesung eingebrachten Antrag hinterlegen, allerdings neu in Artikel 5 und in leicht abgeänderter Form. Ich hoffe auf Zustimmung im Rat. Auch wenn die gesetzliche Verankerung der Regionsspitäler aus rein puristisch-juristischer Sicht vielleicht nicht nötig ist, so ist es trotzdem wichtig, dass das erfolgt. Die Reaktionen im Oberwallis haben es gezeigt.

Mit diesen Bemerkungen ist die Fraktion Alliance de Gauche in zweiter Lesung für Eintreten auf das Gesetz.

Unser Verhalten bei der Schlussabstimmung aber machen wir davon abhängig, ob die Spitalversorgung im Akut- und Rehabereich in allen Regionen des Kantons im Gesetz verankert wird. Wir gehen nach den Erklärungen von Staatsrat Tornay am 6. März 2011 in Visp und seinem Brief vom letzten Freitag davon aus, dass dem Antrag betreffend gesetzlicher Verankerung zugestimmt wird. Und ich gehe auch davon aus, dass die Mehrheit dieses Rats keinen Zwist zwischen den beiden Sprachregionen vom Zaune reissen will.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Qui, dans cette salle ou en dehors, peut raisonnablement remettre en question l'absolue nécessité d'adopter aujourd'hui des dispositions d'application de la LAMal, de cette LAMal modifiée qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012?

Avec sérieux, personne, ou alors seulement celles et ceux qui, n'ayant pas à assumer les conséquences de leur action, n'auraient aucune difficulté à mettre en péril le financement des soins aigus dans ce canton depuis le début de l'année prochaine.

Toutes celles et tous ceux qui, à l'inverse, sont conscients de la situation et ne font pas de ce débat un simple jeu politique entreront en matière.

Le groupe PDCB fait partie de ceux-là.

Nous sommes, en effet, avant tout en présence d'une loi d'application.

Les buts fixés (financement des soins aigus et renforcement de la concurrence), déjà atteints au terme de la première lecture, sont maintenant solidement ancrés dans le texte adopté par 12 voix et une abstention par la deuxième commission.

Il faut lui rendre hommage à dite deuxième commission, elle qui a repris avec autant de sérieux que de célérité les questions laissées ouvertes lors de nos premiers débats, en particulier celle des règles qui doivent être fixées à l'identique pour tous les acteurs si l'on veut parler d'un réel renforcement de la concurrence.

En prévoyant que les budgets et comptes doivent être transmis au département pour vérification de l'économicité, M^{me} la présidente Marie-Claude Ecoeur et ses commissaires ont trouvé la solution élégante et efficace.

Aucun crédit ne peut, par contre, être apporté à ceux qui la critiqueraient encore cette solution, en particulier pas à ceux qui, entendus successivement à quelques mois d'intervalle seulement par deux commissions parlementaires, ont développé des argumentations différentes.

S'agissant de la planification (tâche gouvernementale s'il en est), les députés DC du Bas ont bien compris le risque qu'il y avait, à l'heure du bilan futur et sous l'angle du financement futur, à introduire dans la loi des facteurs géographiques. Néanmoins, notre groupe est convaincu que, en Valais, on ne peut dissocier sans autre les facteurs géographiques de l'économicité.

C'est parce que notre canton est géographiquement étendu, qu'il présente un relief unique et qu'il ne peut économiquement pas se permettre de perdre ses patients par ses deux extrémités qu'il est conforme au principe de l'économicité d'assurer une prise en charge des soins aigus dans ses trois régions constitutionnelles.

Le groupe PDCB soutiendra donc la proposition annoncée par le groupe CVPO tout à l'heure et allant dans ce sens puisque celle-ci semble attentive à la réalité vécue dans les trois régions constitutionnelles.

Si je n'ai pas parlé jusqu'ici de l'audit, c'est justement parce que la question du financement des soins aigus est parfaitement indépendante des enseignements qui pourraient être tirés de l'audit.

Nous attendons cette analyse avec la même impatience que tous ceux qui, et nous en étions, l'ont réclamée.

Nous refusons, par contre, de tomber dans la précipitation ou dans l'anticipation, et laisserons résolument sur le bord du chemin ceux qui, en prenant le risque de s'opposer au futur financement des soins aigus, veulent déjà déstabiliser un système en place. Personne ne dit que ce système est parfait et nous contribuerons activement à son amélioration lorsque les pistes auront été données.

Voilà pourquoi les députés DC bas-valaisans acceptent sans autre, pour l'heure ou pour quelques mois, de garder intact dans la LEIS le chapitre consacré au RSV, nouvellement appelé Hôpital du Valais.

Détruire est certainement plus facile que construire, et nous nous efforçons de ne jamais sombrer dans la facilité, celle qui – à en lire la presse – permettrait tout simplement de se frotter les mains.

Déterminé, confiant et responsable, le groupe PDCB entre en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist gegen Eintreten auf das Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen. Dies aus folgenden Gründen:

Im Moment wird für zirka eine Million Franken ein Audit des Walliser Spitalwesens durchgeführt. Zudem ist die Geschäftsprüfungskommission dabei, unter anderem das Gesundheitsnetz Wallis und die Dienststelle für Gesundheitswesen zu durchleuchten. Und schliesslich führt auch das Finanzinspektorat noch Untersuchungen durch.

Es ist nun völlig unlogisch, das vorliegende Gesetz zu verabschieden, ohne in Kenntnis der Erkenntnisse, Resultate und Vorschläge der vorgenannten Berichte zu sein.

Im Gegensatz zum aktuellen Gesetz ist im vorliegenden Entwurf die gesetzliche Zusicherung von mindestens einem Akutspital pro Spitalzone – Oberwallis, Mittelwallis,

Unterwallis – nicht mehr vorhanden. Der Entscheid über Anzahl und Standorte der Walliser Akutspitäler liegt damit einzig und allein in der Kompetenz des Staatsrats und der zuständigen Planungskommission.

Die dauernde Existenz eines Oberwalliser Akutspitals ist aus regionaler, wirtschaftlicher und touristischer Sicht aber von grösster Bedeutung. Der Verlust des Akutspitals würde zudem eine enorme Schwächung der medizinischen Versorgung im Oberwallis zur Folge haben.

Unsere Fraktion hat deshalb für den Fall, dass Eintreten beschlossen wird, einen Abänderungsantrag hinterlegt, mit welchem wir eine stationäre Grund- und Akutpflege zwingend und je einzeln in allen drei verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis verlangen.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Tous les groupes se sont exprimés.

Avant de donner la parole à la présidente de la commission, il y a trois interventions à titre personnel.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Je m'exprime ici au titre de président de la commission de contrôle de l'hôpital Riviera-Chablais pour vous exprimer mon étonnement et surtout mon indignation concernant certaines informations qui circulent et qui dénigrent un futur hôpital, dont la construction n'a même pas commencé.

Comment peut-on dire aujourd'hui que ce futur hôpital, je le répète, va faire ombrage à notre hôpital du Chablais? Certes, il sera à la pointe du progrès dans les disciplines qui lui seront attribuées et je trouve cela normal pour un site qui va englober les cinq sites existants et qui va desservir un bassin de population de plus de 180'000 habitants. Le Chablais mérite aussi bien que nous des infrastructures dignes de notre époque.

De plus, je n'ai jamais entendu un seul conseiller d'Etat, fut-il Vaudois, dire que cet HRC sera un CHUV 2. Quel dédain aussi pour le personnel hospitalier actuel qui sera employé sur le futur site et qui, lui aussi, mérite ces infrastructures modernes.

La peur d'être mis en défaut par d'autres est-elle bonne conseillère? Je ne puis y souscrire et, qui plus est, lorsque ces attaques viennent de médecins et de certains députés.

Nous avons devant nous plus de trois ans pour relever le défi de la qualité et d'une gestion efficace afin de se positionner au sommet de la concurrence. Eh bien!, Mesdames et Messieurs les députés, c'est ce défi qui nous attend.

Par contre, là où le bât blesse, et c'est ce que nous allons créer, des hybrides avec des hôpitaux aux différentes formes juridiques et certains sont la propriété de l'Etat et, par-là même, des citoyens. Avons-nous adopté la bonne solution? La question reste ouverte. Merci.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

C'est bien évidemment à titre individuel que je m'exprime et non pas en tant que président de la commission SAI.

Voilà que deux soucis, déjà exprimés en première lecture mais dont les porte-parole semblaient avoir été rassurés par les réponses données, resurgissent avec un écho insoupçonné. On nous incite fortement à décider de ne rien décider: cela reviendrait – à mon sens – à reporter de quelques mois les mêmes problèmes et surtout à en créer de nouveaux, à résoudre dans l'urgence, pour pouvoir disposer des règles adéquates et nécessaires au 1^{er} janvier 2012.

Les craintes concernant la pérennité d'un hôpital de soins aigus dans le Haut-Valais: elles sont compréhensibles, mais que les hôpitaux de Brigue et de Viège, dont l'existence est garantie par l'article 30 du projet de loi à l'examen, se voient retirer les soins aigus est quasi inimaginable. En effet, ni la logique pure, ni les différentes capacités des autres centres hospitaliers, ni la planification hospitalière, ni même l'élémentaire prudence de tout élu rééligible au Parlement et au Gouvernement dans les décennies à venir n'autorisent à envisager une telle éventualité.

Toutefois, une mention supplémentaire spécifique dans cette loi devrait pouvoir éteindre ces craintes sans changer quoi que ce soit dans l'esprit, la volonté exprimée ou non exprimée et la portée réelle du texte.

Quant à la demande de reporter toute décision avant connaissance des conclusions de l'audit et des éventuels moyens correctifs – ce qui prendra encore bien quelques mois –, elle me semble infondée.

Le Conseil d'Etat, dans le projet initial, la commission santé, affaires sociales et intégration en première lecture et la commission ad hoc aujourd'hui ont bien compris qu'il fallait toucher le moins possible le volet consacré au RSV, respectivement à l'Hôpital du Valais, justement pour pouvoir adapter – si nécessaire – cette partie de manière conséquente lorsque les résultats de l'audit auront été analysés de manière approfondie.

Refuser l'entrée en matière aujourd'hui ou la loi jeudi nous obligerait à élaborer, étudier et accepter dans l'urgence un acte législatif nous permettant d'adapter la LEIS actuelle aux exigences supérieures avant le 1^{er} janvier 2012 et de présenter une, voire deux nouvelles lois ensuite. Le refus maintiendrait aussi la loi actuelle qui, pratiquement, a la même teneur en ce qui concerne le RSV que le projet à l'examen.

L'accepter nous permettra d'aborder sereinement l'aspect législatif de la nouvelle donne 2012. Et toute latitude nous sera laissée, lorsque nous connaîtrons les conclusions de l'audit, de l'adapter en toute connaissance de cause.

Il faut aussi être conscient que même l'éventuelle nécessité d'apporter d'importantes corrections au fonctionnement actuel du RSV, respectivement de l'Hôpital du Valais, n'impliquerait pas forcément des modifications légales.

Quant à ceux qui craindraient que, une fois la loi en place, le contenu en serait figé, chacun sait que nous aurons toujours pleine liberté d'utiliser les outils à notre disposition pour imposer les changements qui nous paraîtraient nécessaires et que si nous n'usons pas de cette faculté, ceux-là même que l'on entend aujourd'hui n'omettront pas de nous le rappeler.

En conséquence, je vous prie, comme la commission ad hoc de deuxième lecture avec 12 oui et une abstention, comme la commission SAI en première lecture avec 9 oui et 4 abstentions, donc chaque fois sans opposition, d'accepter, cette semaine, cette loi avec quelques aménagements et l'assurance de pouvoir la modifier, si nécessaire, après connaissance des résultats de l'audit, et je vous remercie pour votre attention.

M. le député Alexis Turin, PLR:

"Tous à Sion!"

C'est par ces mots que se termine le mail intitulé "Appel des 200 médecins" que chaque parlementaire a reçu.

Permettez à l'élu chablaisien que je suis d'être indigné par de tels propos, et je ne suis pas le seul.

"Tous à Sion!"

Est-ce ainsi que ces médecins entendent garantir l'accès aux soins aux habitants de notre canton, eux qui trouvent incompréhensible l'édification du futur hôpital Riviera-Chablais?

Je crois que c'est le bon moment de rappeler que si notre Parlement a décidé de revoir sa planification hospitalière, c'est pour éviter que notre canton ne perde tous ses hôpitaux de soins aigus. Il était évident – et ça l'est toujours – que notre canton ne peut pas se payer le luxe de garder un hôpital dans chacune de ses villes. C'est vrai, cette planification nécessite des sacrifices. Et, en matière de sacrifices, j'aimerais rappeler que l'extrême Bas-Valais en sait quelque chose. Nous avons perdu l'hôpital de soins aigus de St-Amé à St-Maurice. Nous allons perdre l'hôpital du Chablais réparti sur les sites de Monthey et d'Aigle. Mais, il est vrai que ces efforts ne seront pas vains, car c'est le prix à payer pour maintenir un hôpital de qualité accessible aux habitants du Chablais, hôpital qui sera sis à Rennaz sur le canton de Vaud.

Je veux aussi rappeler qu'en 2006 déjà, dans ce plenum, les débats à ce sujet avaient été nourris et que certains propos venant du Centre avaient été critiqués. Je cite ici l'ancien chef de groupe du PDC du Centre devenu entre-temps conseiller d'Etat: "On condamne les patients chablaisiens et ceux de la partie ouest du Valais central à s'expatrier en terre vaudoise." Propos, vous n'en doutez pas, que bon nombre d'entre nous avions vivement combattus et décriés.

J'aimerais, toutefois, remercier le Conseil d'Etat *in corpore* et plus particulièrement vous, Monsieur Tornay, ministre de la santé, pour tous les efforts que vous faites pour mener à bien le futur hôpital Riviera-Chablais, lequel devrait ouvrir ses portes à fin 2015. Bien que situé sur sol vaudois, à l'évidence, cet établissement a et gardera une vocation intercantonale.

Pour revenir au courrier des 200 médecins – qu'aucun médecin chablaisien ne semble avoir signé, soit dit en passant – ce qui me paraît incompréhensible, c'est l'esprit de clocher qui s'en dégage. Il ne s'agit pas de jouer une région contre une autre, mais bien de garantir à la population valaisanne la proximité de soins de qualité, même si le patient doit se déplacer dans une autre ville ou dans un autre district, voire dans un autre canton s'agissant des Chablaisiens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

Je tiens à préciser quelques faits concernant cet "appel des 200".

Cet appel s'est fait sans la concertation et l'information de la Société médicale du Valais, ni d'aucune de ses structures dirigeantes.

Il y a, en fait, eu deux étapes dans la constitution de cet appel: d'une part, un travail fait par nos confrères haut-valaisans, la "Oberwalliser Ärztegesellschaft" qui est un groupement de la Société médicale du Valais et, d'autre part, comme dirait De Gaulle, par un quarteron de généraux rebelles qui, finalement, ont envoyé une lettre aux médecins du centre de façon très sélective puisque, disposant d'au moins quatre adresses e-mail, je n'ai pas reçu cette lettre. Je l'ai reçue – ce qui fait toujours plaisir –, par l'intermédiaire de Michel Clavien, en tant que député – merci beaucoup – et j'en ai appris l'existence par une journaliste de Rhône FM. Donc, merci l'information de mes chers collègues et de leur élégance.

Vous imaginez bien que les collègues qui ont signé cette lettre, en tout cas en ce qui concerne le Centre, n'ont jamais lu la loi sur les institutions hospitalières. Je dirai même que les confrères haut-valaisans ont été incapables de trouver la loi en allemand puisque leurs commentaires se font uniquement sur la loi en français. Donc, vous imaginez bien – comment dire? – mon courroux à constater cette instrumentalisation des médecins valaisans par certains éléments de cette société.

Il est bien clair que j'en tirerai les conséquences et que nous aurons des discussions à l'intérieur de la Société médicale.

Tout cela pour dire que, finalement, je peux très bien expliquer, ainsi que les médecins du Chablais n'ont probablement jamais reçu cette lettre et je comprends qu'ils ne signent pas quelque chose qui pourrait torpiller l'hôpital Riviera-Chablais qui est déjà en phase de mise au concours du projet.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

 M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Vous l'avez tous compris dans vos débats, c'est un dossier qui est complexe, épineux et actuellement très émotionnel.

Mon intervention va se diviser en trois parties:

- la manière de travailler de la commission, puisque nous avons été attaqués,
- l'audit et
- je terminerai par les principaux changements de la loi.

Je ne peux pas ne pas revenir sur cet article que vous avez tous lu samedi dernier "L'avenir de nos hôpitaux", respectivement donner quelques explications par rapport à la lettre que vous avez reçue de la part de plus de 200 médecins.

Pour en venir à la manière de travailler de la commission, en préambule, la commission s'est posé la question concernant l'audit.

J'enlève ma casquette de présidente de commission pour vous rappeler, en tant que membre du parti libéral-radical, que nous avons été quelque peu les instigateurs de cette demande concernant l'audit.

Je reprends ma casquette de présidente de commission.

En début de séance, on a entendu les représentants des cliniques privées, ainsi que les représentants du RSV, certes dans un cadre très court – ils avaient une demi-heure – mais on a pu leur poser des questions qui étaient précises, et on voulait des réponses claires, concises, qui allaient droit au but. Le Conseil d'Etat a, ensuite, expliqué le projet de loi et les incidences financières en découlant. Nous avons discuté sur l'entrée en matière. Nous l'avons votée par 12 voix pour et une abstention. Cette abstention, après question que j'ai posée entre quatre yeux, concernait principalement la problématique de l'audit. Puis, nous avons travaillé sur chaque article en prenant en compte les remarques et les amendements effectués lors de la première lecture.

Mesdames et Messieurs, j'ai passé un mois à étudier cette loi puisque c'est quelque chose qui n'était pas dans mon domaine de compétences. Je pense que, maintenant, je la connais plus ou moins bien.

J'aimerais encore vous rassurer, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le département, ni le Dr Dupuis qui ont dirigé la commission, mais bien moi-même. A aucun moment, nous n'avons eu le couteau mis sous la gorge, comme certains ont osé le dire.

Telle a été la manière de travailler de la commission.

Je remercie l'UDC de prétendre que nous avons fait un travail de pure cosmétique. Avons-nous été incompétents? Ce sont vos propos; assumez-les! Mais, dans nos rangs, lors de la deuxième commission, nous avions aussi vos représentants.

Au niveau de l'audit, en préambule, je tiens à préciser que le Bureau a décidé de mettre cette deuxième lecture au mois de mars 2011 pour des raisons de sessions surchargées en juin et en septembre. Je pars du principe qu'il faisait cela en connaissance de cause et que l'audit ne lui posait pas de problème, et ce même si vous allez me dire que la commission avait plein pouvoir et qu'elle aurait pu refuser de statuer sur cette loi en deuxième lecture. La commission s'est posé la question. Nous avons entendu les explications. Et nous avons, en connaissance de cause, accepter non seulement l'entrée en matière mais la loi en deuxième lecture. Vous allez me dire: pourquoi? Eh bien!, premièrement, parce que l'audit est censé arriver sur la table du Conseil d'Etat à fin mars 2011 - s'il arrive dans les délais. Le Conseil d'Etat devra l'analyser. Il devra donner le droit d'être entendu aux personnes qui auraient été citées. Des explications pourront être données, ensuite, au Parlement – ce qui n'arrivera pas, je pense, avant fin juin ou septembre. Et puis, ensuite, cela sera retransmis certainement à la commission SAI ou éventuellement à une commission ad hoc pour une analyse. Ce processus va prendre du temps. Il prendra du temps, car l'analyse devra être pointue en fonction des éventuels dysfonctionnements qui auront été mis en avant. Et il faudra apporter des solutions, Mesdames et Messieurs, pour remédier à ces éventuels problèmes.

Laissons-nous donc le soin d'effectuer ce travail de manière optimale et ne nous donnons pas la pression d'étudier le rapport de l'audit à la va-vite et peut-être, respectivement, de l'enterrer.

On préfère faire entrer en vigueur cette loi dans son état actuel dès le 1^{er} janvier 2012 afin que le canton du Valais soit bien positionné à l'ouverture des marchés sur le plan national et avoir ainsi une position adéquate.

De plus, je rappelle que l'audit ne va pas toucher directement à la LAMal.

Cela nous permettra de prendre le temps nécessaire pour cette analyse pointue et de revenir sereinement au Parlement avec les éventuelles modifications légales qui s'imposeraient. Nous ne figeons en aucun cas cette loi – il l'est clairement stipulé dans le rapport de la commission –, cela d'autant plus que nous ne connaissons pas toutes les incidences.

Cependant, les incidences pour une non-entrée en matière, c'est, tout d'abord, la non-application du droit fédéral. Si on ne met pas en œuvre le droit cantonal à travers la loi qui nous est proposée, ce sera le droit fédéral qui va s'appliquer, et ce sous l'angle du financement des hôpitaux et de la participation aux investissements, ainsi qu'au libre choix des patients. Ce seront les règles fédérales qui s'appliqueront, d'où une pénalisation pour notre population puisque, bien sûr, nous faisons une loi pour notre population du canton du Valais.

Pour terminer, c'est d'une forme de sagesse, dont nous avons fait preuve dans le cadre de la commission, puisqu'on refuse d'agir dans la précipitation, contrairement à ce qui nous est reproché. En tant que parlementaires, nous sommes soucieux à ce qui touche le domaine public, surtout sur un thème aussi important que celui-ci.

Finalement, je tiens clairement, toujours par rapport à l'audit, à préciser que nous ne nous en fichons pas du problème du RSV, respectivement des médecins de ce canton. C'est justement pour cette raison que nous avons accepté d'entrer en matière en deuxième lecture. Personne, je dis bien personne, à ce jour, dans ce Parlement, ni les médecins ne peuvent dire ce que contiendra le rapport de l'audit. Alors, doit-on mettre en péril ce qui a déjà été expliqué précédemment alors que, au bout du chemin – je le rappelle –, c'est la population valaisanne qui est directement touchée.

Je reviens sur les principaux changements..., pour certains, de la pure cosmétique, ce sont les articles 7, 16 et 44 ainsi que l'article 5 qui avait grandement posé problème.

On est revenu, en fait, avec un terme – le département a fait une proposition allant dans ce sens – soit de remplacer "approbation" par "vérification de l'économicité". Alors, j'ai fait un exercice de style. Si je prends le dictionnaire, le mot "approbation" qui est "l'action d'approuver", signifie "autoriser par décision administrative" alors que le mot "vérification" qui est "l'action de vérifier" signifie "s'assurer de l'exactitude de quelque chose", c'est l'action de contrôler quelque chose pour s'assurer de sa conformité, de sa légalité. Il est précisé, de plus, que ce terme est totalement conforme à la LAMal. A l'article 32, il est précisé que les prestations doivent être efficaces, appropriées et économiques, et que l'efficacité doit être démontrée.

Je comprends le souci des Haut-Valaisans qui veulent absolument revenir au niveau des régions, mais nous sommes dans un canton qui s'appelle le canton du Valais, avec aussi bien le Bas-Valais, le Centre que le Haut-Valais. Mais, je puis vous assurer que, dans le cadre de la commission, et des débats en fonction des amendements que vous aurez déposés, nous étudierons attentivement la manière de voir si l'on peut réintroduire cela dans la loi.

Je ne peux pas terminer sans revenir sur cette fameuse lettre de plus de 200 médecins – je rappelle que les médecins du Bas-Valais n'ont pas été approchés. On revient avec l'hôpital Riviera-Chablais. Je vous ai donné les éléments avant et le député Alexis Turin l'a bien dit, en

2006, on a dû se battre pour faire entrer cet hôpital dans le RSV. Les mêmes médecins aujourd'hui qui ne le voulaient pas, en fait, reviennent en disant: attention, ce sera au détriment d'un RSV fort. Je n'ai pas peur d'aller dans le canton de Vaud me faire soigner et, en tant que Valaisanne, je suis persuadée que nous défendrons, nous déjà ici dans ce Parlement, toutes les incidences et toutes les règles pour qu'il y ait une équité de traitement entre les Valaisans et les Vaudois.

Est-il concevable que la nouvelle loi ne garantisse pas un hôpital de soins aigus dans le Haut-Valais? Si ce problème devait se poser, il pourrait aussi bien l'être pour le Bas-Valais; je l'ai dit tout à l'heure.

L'ICHV – alors bien sûr, là, on essaie de régler quelques problèmes avec le médecin cantonal puisqu'on parle de tribulations qui ont été imposées par le médecin cantonal – doit-il vraiment se fondre dans le RSV? Il ne se fond pas, c'est uniquement administratif. Reprenez l'article 30 alinéa 1 lettre b. L'ICHV n'est pas du tout touché dans ses infrastructures.

Est-il souhaitable que la nouvelle loi impose un carcan aussi strict aux cliniques privées créant un monopole d'Etat? Les cliniques privées ont été largement entendues déjà dans le cadre de la première commission. Une grande partie des arguments qui posaient les problèmes qu'ils avaient a été reprise dans le cadre de l'étude de cette loi. Donc, on les a absolument entendues. Le dernier problème qui a été principalement posé, c'était à l'article 7 avec l'approbation.

Je rappelle simplement à la commission que nous verrons en fonction des amendements qui seront déposés aujourd'hui, directement à la fin de la séance. Le lieu vous sera indiqué ultérieurement – on est en train de regarder avec le Service parlementaire.

Je vous remercie et je remercie tous les groupes qui entreront en matière au niveau de cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Lors de la première lecture déjà, vous avez examiné ce projet de modification, dont les objectifs sont très clairs: se conformer aux nouvelles dispositions fédérales. C'est l'objectif n° 1. Nous sommes à neuf mois d'avoir l'obligation dans les cantons de mettre en place les dispositions d'application du droit fédéral. D'ores et déjà, je remercie le député (suppl.) Bruno Perroud d'avoir rappelé les propos de M. Urs Schwaller, propos naturellement que je partage.

Je voudrais aussi dire, dans le cadre de cette introduction, que nous avons la volonté d'appliquer le droit fédéral, dont on connaît la complexité, dont on connaît aussi les difficultés parce qu'un certain nombre d'éléments, notamment celui du renforcement de la concurrence, ne peuvent que mettre en difficulté l'application de la loi fédérale, la LAMal.

Nous avons aussi cette volonté claire d'inscrire dans le projet des critères de planification qui sont fixés par le Conseil fédéral, d'où une limitation du canton du Valais et des cantons en général dans ce domaine.

Nous avons bien entendu la volonté d'introduire le libre choix, également une nouveauté du droit fédéral que nous devons, dans le cadre de la loi valaisanne d'application, introduire.

Finalement, élément également des plus importants bien sûr, cette structure tarifaire tout à fait nouvelle qui, si elle venait à manquer, pourrait étouffer les hôpitaux, cette structure tarifaire que l'on appelle les Swiss DRG et qui, à partir du 1^{er} janvier 2012, va donc également prendre en considération la rémunération des investissements.

Je voudrais aussi dire ici d'emblée que, bien sûr, la LAMal ne vise pas une étatisation du système hospitalier, c'est clair, mais la LAMal n'empêche pas non plus les cliniques privées de développer des activités lucratives. Simplement, la LAMal confie aux cantons un rôle. Ce rôle est clé. Ce rôle est central. Ce rôle est multiple. Et ce rôle doit parfois porter sur des aspects antagonistes. Bien sûr qu'il y a notre responsabilité première d'organiser un système de santé qui permet, sur tout le territoire cantonal – je le redis déjà une fois – non seulement quelques prestations qui pourraient potentiellement être lucratives mais, sur tout le territoire cantonal, nous devons assurer les besoins de la population en soins, à travers des urgences, à travers 24h/24h de surveillance, à travers des soins intensifs, à travers des soins aigus, des soins chroniques, et cela bien entendu en évitant les surcapacités ou les lacunes. Deuxième élément extrêmement important de cette responsabilité: nous devons veiller à ce que la concurrence nouvellement instaurée entre les hôpitaux publics et les cliniques privées soit loyale. C'est le rôle de l'Etat. C'est à nous de faire en sorte que nous puissions traiter ces concurrents de manière égale, leur permettre d'assurer, malgré des différences initiales importantes, cette action que nous attendons d'eux parce que nous savons, par exemple, que les hôpitaux publics vont partir avec un certain nombre de contraintes importantes, notamment celle d'assurer 24h/24h des disciplines qui sont lourdes, des disciplines qui sont déficitaires, celle de devoir aussi respecter, par exemple, des contraintes de la législation sur les établissements de droit public, ne serait-ce que les adjudications et les marchés publics auxquels échappent, par exemple, les cliniques privées. Il y a donc une concurrence loyale que nous devons introduire, mais nous savons d'emblée que les hôpitaux publics vont partir avec, au départ, des différences des plus importantes.

Mais nous pouvons le dire et ici rendre hommage aux Gouvernements précédents, et j'ai mis au pluriel cette affirmation, parce que nous avons su depuis une vingtaine d'années déjà éviter dans ce canton des surcapacités, et c'est cela l'élément essentiel de toute la discussion que nous avons aujourd'hui. Grâce à cette absence de surcapacité, nous pouvons, soit dans le Haut-Valais, soit dans le Valais central, soit dans le Bas-Valais, faire en sorte que des soins de qualité et de proximité soient possibles. Et ça, c'est notre chance, c'est la chance de ces politiciens responsables, c'est aussi la chance de la création du RSV qui nous permet aujourd'hui d'aborder sereinement tous ces critères d'économicité que le Conseil fédéral s'est promis en 2015 déjà, donc très rapidement, donc en 2015 déjà d'examiner.

Bien sûr que la LAMal a pour objectif de maîtriser les coûts. Personne dans cette salle n'est opposé à cette approche, j'en suis convaincu, donc personne dans cette salle ne va s'opposer à vérifier le caractère économique des dispositions que nous allons prendre, tant nous savons, lorsque nous recevons la facture relative aux primes, que la santé a un coût.

Je voudrais dire ici par rapport à cet article 7 et à cette volonté que nous avons eue en deuxième commission de coller au maximum aux dispositions légales, comme vient de le rappeler M^{me} la présidente de la commission. Il y a une conviction assez généralisée au niveau suisse qu'un certain nombre de dispositions de la LAMal feront l'objet de contestations juridiques. Eh bien!, ces contestations juridiques, nous aimerions les gagner lorsqu'elles pourraient concerner notre canton – ce qui, bien sûr, n'est pas certain. Pour pouvoir avoir des arguments qui nous permettront, en cas de recours, justement d'apporter les meilleures réponses, nous avons cherché, avec la deuxième commission, à coller quasiment mot à mot aux dispositions de la LAMal, cela dans le but de pouvoir dire que, au moins sur la forme,

nous étions parfaitement conforme à la LAMal. Quant aux interprétations qu'en feront les tribunaux, eh bien!, il y a une part bien sûr subjective que nous n'arrivons pas forcément à maîtriser de manière complète, mais, ceux qui pensent le contraire de nous devraient au moins avoir la modestie de dire la même chose parce qu'il n'y a aucune certitude, pas plus chez les uns que chez les autres. La seule certitude que nous avons ici dans ce Parlement et que le Gouvernement a comme moteur, c'est bien sûr l'égalité de traitement, la loyauté de mettre en place des dispositions loyales et l'égalité de traitement entre les hôpitaux et les cliniques privées. C'est, pour nous, une action primordiale et qui, bien sûr, doit jouer dans les deux sens.

La LAMal constitue donc une voie, une sorte de troisième voie entre un libéralisme débridé et un étatisme excessif. C'est à travers cette zone difficile, à travers cette route où l'on a mis des barrières qu'il faut avancer, à travers un partenariat intelligent, à travers une concurrence régulée – je l'ai déjà dit en première lecture – entre le secteur public et le secteur privé.

Nous voulons clairement, et c'est un élément important qu'il convient de dire d'emblée à l'attention de tout le monde: il n'y a qu'un Valais, et ce Valais s'arrête au Chablais, avec lequel nous avons décidé de travailler à la construction d'un futur hôpital Riviera-Chablais. Mais, Mesdames et Messieurs les députés, vous le savez très bien – ceci a été parfaitement rappelé par la présidente de la commission que je remercie –, il n'y aucun lien avec la LEIS que nous sommes en train aujourd'hui d'étudier et puis vous aurez bien sûr tout loisir de vous prononcer sur le cautionnement qui sera demandé pour la construction de cet hôpital dans l'année ou dans les mois à venir – le calendrier doit encore être arrêté.

Je voudrais venir sur les aspects les plus importants que vous avez bien sûr abordés, même si j'en ai déjà relevé quelques-uns. Il y a celui relatif à l'utilité, à la nécessité, pour ne pas dire à la conviction que certains ont qu'il faut attendre l'audit pour réaliser ce travail et réaliser la mise en œuvre de la loi d'application cantonale du droit fédéral. L'audit porte sur quatre éléments essentiels, Mesdames et Messieurs les députés, et je suis convaincu que nous aurons encore l'occasion d'en discuter dans cette salle. Ces quatre éléments essentiels n'ont quasi rien à voir avec la LEIS, notamment:

La qualité des soins – et je l'ai entendu, Monsieur le député, elle ne se décrète pas dans une loi, vous avez parfaitement raison – et les outils pour l'évaluer sont totalement indépendants d'une disposition légale. Ils sont dépendants de contrôles que nous allons faire, de procédures que nous voulons mettre en œuvre et ce n'est pas bien sûr en lien avec des dispositions légales que nous allons pouvoir décréter la qualité.

L'organisation médicale et administrative sous l'observation d'auditeurs neutres estelle optimale? Quels sont les éléments que nous pourrions, dans le cadre de cette approche, mettre en œuvre dans le futur? Eh bien!, clairement là aussi, il s'agit d'aspects opérationnels et non pas liés à une disposition de la LEIS.

La forme juridique du RSV est-elle nécessaire, est-elle justifiée? J'ai entendu, de la part de M. le président de la commission intercantonale hôpital Riviera-Chablais qu'il y avait dans son esprit en tout cas des réflexions possibles quant au véhicule juridique utilisé. Eh bien!, là aussi, très clairement, ce n'est pas dans la LEIS que nous aurons les réponses. Il n'y a donc pas, objectivement, de raisons d'attendre que l'audit soit sur vos tables pour décider d'appliquer du droit fédéral. C'est en 2005, respectivement en 2008 qu'on a planifié, à Berne, l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, du droit fédéral à travers les dispositions d'application cantonales.

Pensez-vous qu'on imaginait que dans l'un ou l'autre des cantons suisses, on allait faire un examen approfondi des structures cantonales de santé? Cela n'a strictement rien à voir. Et, vous le savez, le rapport sera déposé au Conseil d'Etat au 30 mars 2011 et nous pourrons bien sûr par la suite en discuter. Je ne veux pas préjuger à ce stade de ce qui va en sortir, je n'en sais rien du reste. Je peux simplement, à ce stade, émettre l'une ou l'autre hypothèse:

- soit les suites de l'audit porteront sur des mesures de type organisationnel et puis nous aviserons, et clairement cela sera indépendant du processus législatif;
- soit nous aurons des réformes fondamentales qui nous serons proposées. Le Conseil d'Etat les appréciera, peut-être les prendra pour son compte, et nous devrons à ce moment-là, à travers des projets de loi spécifiques, venir devant le Parlement qui, lui-même, je n'en doute pas, s'occupera et étudiera, peut-être à travers sa commission thématique comme je l'ai entendu, le rapport d'audit.

Rapport de la commission de gestion: j'ai même entendu que ce rapport-là pouvait lui-même nous inviter à ne pas entrer en matière sur la LEIS qui est dans vos mains actuellement. Eh bien!, non, la commission de haute surveillance de gestion n'empêche en rien le déroulement du processus législatif parlementaire et cela dans les délais prévus, car la commission de gestion établit son rapport de manière totalement indépendante du calendrier législatif.

J'ai même entendu dire que l'IF s'étant occupée à aller vérifier l'une ou l'autre décision ou prestation dans le RSV, il y aurait lieu de reporter la deuxième lecture de la LEIS. Franchement, malgré quelques réflexions, je n'ai pas trouvé du tout, mais du tout, un début de lien avec une disposition légale.

Le maintien d'un hôpital de soins aigus – et je suis content du débat que j'ai entendu ici – ne concerne pas qu'une seule région de ce canton et c'est une condition sine qua non pour entrer en matière là-dedans. Nous allons donc examiner bien entendu, Mesdames et Messieurs les députés du Haut-Valais, clairement la proposition qui vient, mais je peux d'ores et déjà vous dire, et je l'ai déjà entendu dans ces travées mais aussi de la part du député Beat Rieder du groupe CVPO qu'il y avait une volonté claire de la part de chacun de garantir des prestations de soins aigus sur l'ensemble du territoire cantonal et, dans ce sens-là, nous pourrons avancer dans l'étude des diverses propositions. Je voudrais quand même et néanmoins d'ores et déjà rappeler qu'à l'article 5 Planification sanitaire, nous disons clairement que nous voulons une répartition équitable des ressources sur tout le territoire. "Tout le territoire", ça commence à Gletsch et ça finit au Léman. C'est déjà une première garantie. Nous voulons aussi et nous l'avons dit – et c'est dans la loi, ce n'est pas une promesse vague, quoique des mots et des propos tenus devant ce Parlement ne soient pas tout à fait à confondre avec des promesses vagues - qu'il y a clairement la volonté d'avoir sur tout le territoire cantonal des activités sanitaires - c'est également important - et nous disons que, tenant compte à part et en plus des aspects santé, nous voulons tenir compte des aspects socioéconomiques que les décisions pourraient engendrer. Enfin, à l'article 30, M^{me} la présidente de la commission l'a déjà relevé, il y a une énumération exhaustive qui commence par Brigue et qui finit par le Chablais, sans oublier St-Amé. Nous avons donc clairement, dans le cadre de ces travaux, dit que nous voulions des soins sur l'ensemble du territoire cantonal.

Nous allons apprécier, et je comprends les craintes particulièrement sous l'angle de la langue maternelle, sous l'angle de la deuxième langue, je comprends les craintes des régions, notamment de la région haut-valaisanne et plus encore des patients parce que c'est bien d'eux

qu'il s'agit par rapport à la langue. C'est ainsi que nous étudierons de manière ouverte les propositions qui viennent, sans faire de distinction entre les régions bien entendu.

Mais, à l'attention des députés haut-valaisans, j'aimerais ici répéter clairement qu'il y a plus de 10'000 actes de soins aigus au Spitalzentrum Oberwallis. Comment imaginer – si ce n'est ceux qui évidemment n'ont pas d'intérêt à ce que le canton puisse proposer des bonnes solutions pour 2012 – la suppression d'un hôpital de soins aigus dans le Haut-Valais pour encore de très nombreuses années? Cette idée ne m'a jamais traversé l'esprit, et ce n'est pas pour les raisons invoquées par le député Jérôme Buttet, même si on peut évidemment penser qu'en arrière-plan celles-ci ne sont pas forcément absentes de l'esprit d'un politicien. Clairement, Mesdames et Messieurs les députés, si, dans la pratique, il est impensable d'imaginer qu'un hôpital de soins aigus n'existe pas dans les trois régions de ce canton, nous allons, pour concrétiser, du point de vue légal, cet aspect qui, clairement, dans la pratique n'est pas pensable, examiner et soutenir les propositions qui devraient aller dans ce sens pour tout le Valais, dans toutes les régions de ce canton.

Aurais-je ou le Conseil d'Etat aurait-il promis en septembre 2010, lors du lancement de l'audit, d'en tenir compte dans la LEIS? Le Conseil d'Etat s'est exprimé à travers un communiqué de presse, qui a été repris par l'UDC, et le Conseil d'Etat a dit "pourrait" très clairement. Alors, je vais faire un petit peu de grammaire: "pourrait" vient du verbe pouvoir; pouvoir, c'est avoir la possibilité; avoir la possibilité, c'est envisager une éventualité, et ce n'est juste pas le début d'une promesse. Qu'auriez-vous dit si, le 4 septembre 2010, lorsqu'on annonçait qui étaient les auditeurs, le Gouvernement avait fermé la porte et avait dit: nous ne tiendrons pas compte de l'audit dans le cadre de la LEIS? Sûrement qu'il y aurait eu quelques questions urgentes. Eh bien!, non, nous n'avons fait aucune promesse et, clairement, nous avons répondu de manière objective à la possibilité de prendre des renseignements au fur et à mesure de l'avancement de l'audit, si des informations nous étaient transmises de manière parcellaire et au cours des travaux. Ce n'est pas le cas. Nous n'avons donc vraiment aucune difficulté à relire notre communiqué de presse du 3 ou du 4 septembre 2010.

Je suis, par contre, un peu surpris de l'empressement qu'il y a à saluer la démarche des médecins, à la qualifier de nécessaire, à la qualifier de mesurée..., j'ai quand même le sentiment que cela dénote clairement une absence d'indépendance. Est-elle suspecte? A vous de voir.

Quant à votre refus d'entrer en matière, j'ai quand même le sentiment que c'est devenu une règle chez vous. Cela me fait penser un peu à ce système du jeu de football: le "catenaccio", mais si vous allez regarder dans les bouquins spécialisés, ça s'appelle aussi: le verrou suisse.

Merci à M^{me} la présidente de la commission pour tous les travaux réalisés avec beaucoup de dynamisme et beaucoup d'engagement.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à entrer en matière.

Je crois avoir pu donner aux groupes qui le souhaitaient, que ce soit au SVPO, au CVPO, au CSPO, les garanties que nous allions étudier de manière approfondie ces propositions, qu'on allait trouver la solution pour les mettre dans la disposition légale, n'ayant pas de dichotomie entre la disposition légale et la réalité du terrain pour de nombreuses années encore.

Je vous invite donc à entrer en matière et je vous invite aussi à suivre votre commission qui, par 12 oui, zéro non et une abstention, a accepté ce projet en deuxième lecture.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Avant de poursuivre, permettez que, au nom de vous tous, je salue à la tribune M^{me} Barras, ainsi que ses élèves de la classe de préapprentissage de l'Institut Don Bosco de Sion.

Merci de nous faire l'honneur de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos débats.

Probablement retrouverons-nous quelques-uns de ces jeunes à nos places dans quelques années.

Je vous demande de les applaudir.

(Applaudissements)

Puisque l'entrée en matière est combattue et avant de passer au vote, nous demandons la détermination du groupe CSPO.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Ich bin eigentlich nicht zufrieden mit Ihren Antworten, Sie haben mir keine Antworten gegeben auf meine Fragen.

Die CSPO stellt den Antrag laut Artikel 87a den Eintretensbeschluss zu vertagen, damit den Resultaten des Audits genügend Rechnung getragen wird.

Danke schön.

Le président:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Nous sommes au-devant de trois propositions:

- entrée en matière
- refus d'entrer en matière ou
- ajournement.

Nous allons, dans un premier temps, mettre au vote l'ajournement contre le refus d'entrer en matière.

(...)

La proposition d'ajournement est refusée par 51 voix contre 46 et 23 abstentions.

Maintenant, nous allons opposer l'entrée en matière à la non-entrée en matière.

(...)

L'entrée en matière est acceptée par 102 voix contre 24 et 3 abstentions.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi 17 mars 2011 p. .)

Le président:

Avant de passer au point suivant, je cède la parole à la présidente de la commission pour une rectification.

 \emph{M}^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Je n'ai pas été assez claire tout à l'heure et je m'en excuse.

Il est clair que la commission de deuxième lecture de la LEIS se rencontrera demain mercredi directement après la séance.

Merci de votre attention.

Le président:

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour. Je rappelle qu'il y a 21 points à l'ordre du jour...

Entrée en matière

3. LOI

sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification)

(première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (Änderung)

(erste Lesung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

La loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage a, enfin, déployé ses larges ailes qui, de protectrices de la sphère publique avant, abritent désormais la sphère privée.

Le groupe DC du Centre s'est penché avec toute l'application voulue sur le projet de modification de cette loi, entrée en vigueur voilà tout juste 74 jours quoique approuvée en octobre 2008.

Si, en 2008 déjà, nous avons bien saisi le principe de transparence active qui est introduit dans ce projet, nous nous apercevons aujourd'hui que le diable peut déjà se cacher dans des détails, ces détails que les mystérieux maîtres des fichiers se doivent de faire apparaître à l'aide d'une des formules dont ils ont le secret.

Nous pensons même avoir retrouvé l'une de ces incantations "druidesques" dans le message du Conseil d'Etat que je cite: "Cette opération a mené à la création d'un nouvel article dans la LPD, soit l'article 18a (correspondant largement à l'article 7a LPD qui sera abrogé). L'article 19 LIPDA modifié correspond pour l'essentiel à l'article 18a LPD. A relever que l'article 19 LIPDA correspond largement à l'article 7a LPD."

Cela ressemble à un mode d'emploi d'un jouet électronique japonais.

Nous pensons que cette formulation précise permettra au maître des fichiers de service de faire apparaître ces données mystérieuses sous le regard attentif de M^{me} la préposée à la protection des données du canton du Valais.

Une interrogation demeure, blague à part, pour les membres de notre groupe.

Selon le message du Conseil d'Etat, la présente révision ne devrait pas avoir d'incidences financières particulières, tout en entraînant un surcroît de travail pour les autorités. Ces autorités, au sens de la présente modification, seront contraintes de communiquer plus d'informations aux personnes concernées qui – il faut le préciser –, pour la grande majorité, auront la surprise d'obtenir des réponses à des requêtes qu'ils n'auront jamais formulées.

Le mieux serait-il l'ennemi du bien et le trop d'informations nuira-t-il à l'information?

C'est ce que notre groupe, en entrant en matière, ne souhaite pas, tout en acceptant de devoir faire subir à notre toute jeune loi son premier lifting législatif pour qu'elle soit non seulement helvético mais bien euro-compatible.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:

Ich kann es vorweg nehmen, die CVPO ist einstimmig für Eintreten bei der Botschaft zur Änderung des Gesetzes über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung.

Die CVPO sieht in der vorliegenden Botschaft keinerlei Probleme. Die im Jahr 2008 beschlossene Änderung der EU ist beim internationalen Datenaustausch bei Problemfällen zu befürworten.

Es ist zu hoffen, dass bei der Umsetzung der Gesetzesanpassung die Wege zwischen unserem Kanton und Bundesbern und der europäischen Union weniger lange dauern als die Umsetzung der Gesetzesanpassung.

Besten Dank.

M. le député (suppl.) Yann Rodriguez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié avec intérêt ce projet de loi modifiant la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage, entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année.

Pour rappel, un des buts de cette loi est de garantir à chacun le respect de ses droits et de ses libertés fondamentales lors du traitement de données à caractère personnel par les organes publics, notamment en matière de confidentialité.

En mars 2010, dans le contexte de l'acquis de Schengen, la loi fédérale sur la protection des données a été modifiée. Le présent projet de loi a pour but d'harmoniser notre législation cantonale au droit fédéral.

Il s'agit de modifications mineures, sans incidences financières, de deux articles de la loi cantonale:

- l'article 19 concernant notamment le droit à l'information et, en particulier, le droit pour une personne d'accéder aux données la concernant et
- l'article 42 alinéa 3 prévoyant des exceptions à l'obligation de détruire les données personnelles désignées comme n'ayant pas de valeur archivistique.

Le groupe DC du Bas-Valais soutient ce projet et accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Klaus Russi, CSPO:

Auch wir haben diese Vorlage geprüft. Es ist eine Anpassung des erst kürzlich übernommenen Gesetzes. Wir haben das einstimmig angenommen und sind daher für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Permettez-moi d'abord de dire très franchement que ce que nous sommes en train de faire avec cette loi ne nous semble pas très sérieux, ni très convenable. Comment, en effet, le Conseil d'Etat, s'agissant d'une loi adoptée il y a plus de deux ans (c'était le 9 octobre 2008) et qu'il a scandaleusement tardé à promulguer, a-t-il pu décemment saisir le Grand Conseil de propositions de modification en septembre 2010, c'est-à-dire avant même l'entrée en vigueur

de la loi, le 1^{er} janvier 2011 et, mieux encore, avant l'arrêté du 16 décembre 2010 décidant de la date de son entrée en vigueur?

De plus, cette opération cosmétique est une marque d'allégeance, une de plus, à l'égard de l'Union Européenne, ce monstre bureaucratique auquel, sur ce point qui peut paraître peut-être sans importance, nous voyons bien que nous avons abandonné notre souveraineté. En effet, qu'est-ce que nous sommes en train de faire ici aujourd'hui? Sommesnous en train d'élaborer une loi librement, comme le feraient les représentants d'un peuple libre? Non, aujourd'hui, nous ne sommes pas libres; nous sommes des esclaves, les esclaves de Bruxelles. Aujourd'hui, nous n'avons qu'une liberté: celle de dire oui à quelque chose que nous n'avons pas choisi et que l'on appelle pudiquement "le développement de l'acquis Schengen", du nom de l'accord que le peuple suisse a eu l'imprudence de ratifier avant d'en constater aujourd'hui tous les effets pervers et surtout l'inefficacité à protéger notre pays contre la criminalité transfrontalière et contre l'immigration illégale.

Quant à nous, à l'UDC, nous ne voulons pas nous attaquer simplement aux symptômes mais bien aux causes. Et l'une des causes de la perte de notre souveraineté, de notre perte de contrôle de l'immigration et sur la criminalité, c'est justement cet accord de Schengen. C'est pourquoi l'UDC, sur d'autres scènes, propose que la Suisse dénonce cet accord inutile et malfaisant.

Mais dans l'immédiat, pour en revenir à ce projet, voici que, cerise sur le gâteau (si j'ose dire), le Conseil d'Etat, comme s'il n'y avait pas déjà assez de curiosité, voire de monstruosité juridique dans ce projet, souhaite que ces dispositions entrent en vigueur avec effet rétroactif.

Eh bien!, au risque de troubler la belle unanimité qui s'est manifestée jusqu'ici dans ce débat et quoi que puisse en penser M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, qui n'est plus là mais à qui je rappelle que bien des victoires ont été remportées en pratiquant le "catenaccio", j'aimerais dire que même si ce geste peut paraître désuet, nous allons refuser d'entrer en matière. Ce geste, je viens de le dire, peut paraître désuet, mais jusqu'au jour où une majorité des parlementaires fédéraux aura retrouvé le courage de dire non à l'empire bureaucratique de Bruxelles, cette forme de protestation est tout ce qui reste à ceux qui, comme nous, sont attachés à nos libertés, à notre indépendance et à notre souveraineté.

Certains ici veulent être euro-compatibles; nous, nous préférons rester libres.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a examiné attentivement ce projet de modification concernant la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage.

Cette loi avait déjà été adoptée par cette Assemblée le 9 octobre 2008.

Une nouvelle fois, afin de tenir compte de l'acquis de Schengen (selon les exigences de la décision cadre), la législation valaisanne en matière de protection des données doit être amendée.

Cela concerne:

- l'article 19 qui entend généraliser le devoir d'informer lors de la collecte de données personnelles,
- le nouvel article 19a qui règle les restrictions du devoir d'information et

- l'article 42 alinéa 3 intitulé "Versement aux archives".

La Confédération et les cantons ont des compétences parallèles dans le domaine de la protection des données. De ce fait, pour apporter ces modifications, le canton du Valais s'est référé à ce qui a été entrepris au niveau fédéral.

Le groupe ADG a examiné et contrôlé les modifications apportées à la LIPDA (loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage) par rapport à la LPD (loi fédérale sur la protection des données) et en accepte son entrée en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

 M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Je n'ai pas grand-chose à dire.

Je ne reviendrai pas sur les propos de l'UDC puisque, en fait, il s'agit d'adaptations au niveau fédéral par rapport à l'adoption d'un arrêté fédéral modifiant la loi sur la protection des données, d'où la révision de notre loi.

Je remercie la majorité des groupes pour leur entrée en matière.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich gehe nur kurz auf das Objekt ein. Sie haben ja bis auf eine Partei alle beschlossen Einzutreten.

Herrn Addor möchte ich trotzdem sagen, Sie haben lamentiert, dass wir das Gesetz so lange nicht in Kraft gesetzt haben und zugleich haben Sie lamentiert, dass wir jetzt eine Revision machen. Auf allen Seiten ein bisschen jammern ist manchmal schon ein bisschen schwierig.

Zu sagen ist, dass das Datenschutzgesetz effektiv am 1. Januar 2011 in Kraft gesetzt worden ist. Aus verschiedenen Gründen haben wir eine Verspätung. Es waren erst einmal die Verordnungen herzustellen, dann auch mit den Gemeinden in Kontakt zu sein und die haben auch gewünscht, dass wir noch zuwarten mit der Inkraftsetzung und dann die Wahl der Datenschutzbeauftragten.

Es ist schon so, dass wir jetzt schon wieder eine Revision machen müssen, aber es handelt sich um eine kleine Änderung, es handelt sich nur um drei Artikel und entsprechend wird dann die Nummerierung geändert.

Das eidgenössische Parlament hat im Dezember 2010 diese Bestimmungen im eidgenössischen Datenschutzgesetz geändert und so sind wir gezwungen auch in unserem Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, des Datenschutzes und der Archivierung die Änderung vorzunehmen.

Um was geht es bei diesen Änderungen? Es ist so, generell müssen zukünftig alle Personen informiert werden, wenn über sie in einem Register Daten angelegt werden. Bis heute war es nur die Sache bei sensiblen Daten und bei Profilerstellung. Neu muss man bei allen Daten die Personen informieren. Es gibt aber auch gewisse Restriktionen, die vorgesehen sind.

Das Gesetz hat keine finanziellen Auswirkungen wie es in der Botschaft geschrieben steht. Dagegen muss man sagen, dass wir schon einen Mehraufwand haben, denn der Kanton, die Verwaltung und die Gemeinden müssen zukünftig mehr informieren.

Ich danke für die Diskussionen zum Eintreten.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

(...)

En principe, on ne prend pas la parole après M^{me} la conseillère d'Etat...

Juste un mot alors pour M. le député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président, le groupe UDC demande que vous contrôliez la réalisation du quorum selon l'article 66 de la loi.

Merci.

Le président:

Merci.

Alors, on va voter.

Appuyez simplement sur l'une des touches.

(...)

Le quorum est atteint.

Donc, nous allons pouvoir voter sur l'entrée en matière puisque celle-ci est contestée.

 (\ldots)

Par 69 voix contre 12, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 17 mars 2011.)

Entrée en matière

4. LOI

sur l'imposition des véhicules automobiles (modification) (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung) (erste Lesung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Oui, les modifications proposées sont dans l'intérêt du citoyen contribuable: la taxation s'opérera désormais non plus au mois près, mais au jour près. Il est grand temps de mettre fin au système vieillot et injuste de perception mensuelle au détriment du contribuable.

Le groupe libéral-radical s'interroge, toutefois, sur le coût annoncé pour adapter le système de perception: 70'000 francs pour avoir un système d'imposition qui existe déjà dans d'autres cantons partenaires.

Doit-on vraiment passer par un mandat externe?

L'Administration, en particulier le Service informatique, ne dispose-t-il pas des compétences utiles pour réaliser ces adaptations?

Enfin, le groupe libéral-radical tient à saluer la modification apportée s'agissant des véhicules électriques et hybrides, pour lesquels le système de perception était injuste comparativement à celui des véhicules à essence. Les modifications proposées corrigent de façon équitable le système actuel.

Le groupe libéral-radical soutient ce projet qui va dans le sens des intérêts des citoyens contribuables.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Werte Kolleginnen und Kollegen, die noch anwesend sind..., alle andern sind wahrscheinlich in ihre Region gegangen, um zu sehen ob sie noch ein Spital haben!

Die CVPO befürwortet den Vorschlag die Besteuerung tage- statt monatsweise vorzunehmen. Diese Art der Besteuerung ist kundenfreundlich und kommt dem Steuerzahler entgegen.

Ebenfalls erfreut ist die CVPO darüber, dass durch Elektromotoren angetriebene Fahrzeuge steuerlich entlastet werden. Zum einen weil damit aktuell vor allem touristische Leistungserbringer in autofreien Kurorten unterstützt werden, zum andern weil damit eine erste Grundlage für die zukünftige Förderung der E-Mobilität geschaffen wird.

Für die CVPO gehen diese Vorschläge in die richtige Richtung, aber zu wenig weit. Eine noch unbehandelte Motion von Beat Rieder und mir fordert weitergehende Steuererleichterungen für Elektrofahrzeuge einerseits und für andere alternativ angetriebene Fahrzeuge andererseits wie beispielsweise Hybridfahrzeuge. Da die Motion genau die vorliegenden Artikel betrifft, hat die CVPO entschieden, nicht die Behandlung der Motion abzuwarten, sondern die Vorschläge direkt hier und heute in die Debatte einzubringen, sozusagen im Sinne einer Prozessökonomie.

Die E- oder eben Elektromobilität wird in den nächsten Jahren zunehmend an Bedeutung gewinnen. Warum sollte somit nicht gerade der Kanton Wallis hierbei eine entscheidende Vorreiterrolle spielen? Immerhin haben wir in unseren autofreien Touristenzentren bereits eine grosse Erfahrung damit.

Aus diesem Grund schlagen wir vor, dass die Steuererleichterungen in Artikel 5 nicht nur für die eigentlichen Elektrofahrzeuge, sondern auch für Hybridfahrzeuge und andere alternativ angetriebene Fahrzeuge wie beispielsweise Bio-/Erdgas oder kombinierte Antriebsmechanismen gewährt werden.

Zudem soll mit dem Aussetzen der Erhebung der Steuer für Elektro-, Hybrid- oder eben diese anderen alternativ angetriebenen Neufahrzeuge während den ersten fünf Jahren ein Kaufanreiz geschaffen werden.

Die CVPO dankt dem Staatsrat und der Kommission für die gute Arbeit, die absolut in die richtige Richtung zielt und empfiehlt ihre Vorschläge zur weitergehenden Förderung der E-Mobilität zur Annahme, weil sie den vom Staatsrat und der Kommission eingeschlagenen Weg konsequent weiter verfolgen will.

Dass wir mit unserer Idee zudem auf dem richtigen Weg sind, zeigt nicht zuletzt die Tatsache, dass die Medien dieses Thema – obwohl noch nicht behandelt – sehr wohlwollend aufgenommen haben. So listete zum Beispiel der "Nouvelliste" unsere Motion unter dem Titel "was das Wallis bewegt" auf.

Also dann, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bewegen wir das Wallis und fördern wir die E-Mobilität.

Im Namen der CVPO danke ich Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Il est indéniable que le groupe DC du Centre s'est plu à lire le texte de loi modifiant l'imposition des véhicules à moteur ainsi que les travaux de la commission ad hoc, car les innovations qui nous sont proposées cristallisent, pour l'essentiel, purement et simplement un vieux combat de notre collègue Vincent Rebstein, toujours soucieux, dans ses actions, d'un principe cher au PDC: l'équité.

En effet, l'élément déterminant et pourtant évident, vous en conviendrez, est que, désormais, l'on paiera l'impôt uniquement *pro rata temporis*, soit pour les jours effectifs où le

véhicule est immatriculé, ni plus ni moins. Il est étonnant que ce principe connu et reconnu pratiquement dans tous les domaines, que ce soit notamment pour le droit aux vacances ou au 13^e salaire, fut si long à être transcrit dans dite loi.

Le groupe DC du Centre n'a pas été insensible à l'effort de l'Etat puisque le coût de cette mesure s'élèvera à 418'437 francs. Relever que cette perte correspond à 1% à peine des revenus globaux de l'Etat donne la couleur du sacrifice demandé. Cependant, ne dit-on pas que les petits ruisseaux forment les grandes rivières?

Ainsi, nous pensons qu'il n'est pas inutile de relever que cette perte devrait être compensée rapidement au regard de l'augmentation linéaire des immatriculations dans notre canton. En effet, il est notoire que l'évolution du trafic routier est en constante augmentation de 1 à 1,5% par an et que le parc automobile valaisan y représente le 20%. Il est ainsi démontré, Bien chers collègues, que l'effort demandé au service, respectivement au canton, sera comblé à très moyen terme.

Enfin, nous saluons également les éléments ayant trait à l'imposition des véhicules électriques et/ou hybrides. En effet, même si l'opération ne touche qu'un parc encore fort modeste, elle démontre à l'envi le souci du législateur et du Conseil d'Etat de privilégier la mobilité douce ou verte. Ainsi, le groupe DC du Centre profite de cette noble Assemblée – même si elle est un petit peu clairsemée – pour inviter le Conseil d'Etat à poser sa réflexion sur des mesures d'allégement possible pour les jeunes conducteurs qui, vous l'admettrez, sont, au début de leur carrière, durement imposés en matière d'assurances, afin de les encourager à acquérir des véhicules moins puissants et surtout propres pour l'environnement.

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe DC du Centre soutient l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler begrüsst den neuen Gesetzesentwurf.

Die Steueranpassung an die Elektrofahrzeuge trägt der technologischen Entwicklung Rechnung.

Die monatsweise Steuerabrechnung für Fahrzeuge ist schon lange nicht mehr zeitgemäss. Die Gesetzesanpassung ist also längst fällig.

Der jährliche Einnahmenausfall von rund 480'000 Franken wurde bisher wohl nach geltendem Gesetz, aber dennoch zu unrecht und ohne Gegenleistung einkassiert. Die Korrektur dieses Missstandes ist zu begrüssen.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a examiné attentivement ce projet de modification concernant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles du 16 septembre 2004.

La période d'imposition a été modifiée, ce qui permettra l'imposition des véhicules au jour et non plus au mois. De ce fait, le contribuable paiera un impôt adapté, celui-ci correspondant aux jours effectifs d'immatriculation de son véhicule.

En outre, le groupe ADG salue la nouvelle teneur de l'article 5 chiffre 6.3 Autres véhicules automobiles. En effet, maintenir le montant de 80 francs jusqu'à une puissance de 10 kW nous paraît adéquat (cela concerne principalement les véhicules électriques circulant, par exemple, à Zermatt et à Saas-Fee).

Les deux autres propositions, à savoir:

- supplément pour chaque tranche ou fraction de 30 kW en plus 20 francs,
- plafonnement de l'impôt à 140 francs pour les véhicules dépassant une puissance de 70 kW,

sont judicieuses.

Cela pourrait inciter les Valaisannes et les Valaisans à circuler avec un véhicule électrique plutôt qu'avec un véhicule fonctionnant au diesel ou à benzine (plus intéressant fiscalement et moins polluant).

Notre groupe a bien examiné la question de fixer le montant de 80 francs pour tous les véhicules électriques. Toutefois, après discussions, il est ressorti de nos débats qu'il ne nous semblait pas logique de faire payer le même montant pour un véhicule empruntant le réseau routier normal que pour un véhicule circulant uniquement dans des stations comme Zermatt et Saas-Fee.

Pour les raisons énoncées, le groupe ADG accepte d'entrer en matière et soutiendra les modifications de cette loi telles que présentées.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Jérôme Dubois, PDCB:

Pour le groupe DC du Bas, la modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles qui nous est proposée ici n'est que le reflet du bon sens.

Premièrement, la motion Rebstein, déposée en 2008, a su mettre le doigt sur une particularité valaisanne, à savoir l'imposition des véhicules automobiles sur une base mensuelle, avec évidemment un calcul d'arrondi en défaveur des citoyens. La modification présentée ici corrige cette situation en proposant une imposition au jour le jour, plus juste et équitable et avec une incidence financière supportable pour le canton.

Deuxièmement, le Gouvernement sait prendre les devants en modifiant les critères d'imposition des véhicules électriques, critères devenus trop pénalisants et pourtant âgés de 7 ans seulement. Cette modification légale suit donc avec la même célérité l'évolution rapide de la technologie des véhicules électriques.

Un seul point ne nous semble encore pas très clair: est-ce que le principe de l'imposition au jour le jour sera aussi respecté en cas de perte ou de vol des plaques?

Le groupe DC du Bas accepte avec plaisir cette entrée en matière.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Klaus Russi, CSPO:

Auch wir haben diese Vorlage geprüft und es ist alles dazu gesagt worden. Ich wiederhole mich nicht mehr.

Wir sind einstimmig dafür, dass man diesem Gesetz zustimmt und ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Régis Perrin, UDC:

Pour être bref, cette révision législative va évidemment dans le bon sens pour deux raisons:

- d'abord, parce qu'elle permet de coller au plus près de la réalité et d'adapter véritablement le montant de cet impôt à l'utilisation effective des plaques;
- ensuite, parce qu'elle aura pour conséquence une baisse d'impôt.

L'UDC, qui se bat constamment pour une fiscalité modérée, ne peut donc que saluer ce projet, sur lequel évidemment notre groupe entre en matière, néanmoins, sans vouloir contrarier la vision de M. le conseiller d'Etat Tornay.

Merci.

La discussion est close.

 M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Je ne vais pas allonger; tout a été dit.

Vous l'avez compris, cette loi est en faveur des propriétaires de véhicules et est, de plus, plus équitable concernant les véhicules moins polluants, à savoir électriques. Cela permettra au canton d'être plus attractif avec les véhicules dits moins polluants.

Je remercie donc tous les groupes pour leur entrée en matière.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich erlaube mir hier einige Bemerkungen anzubringen.

Herr Métrailler hat es gesagt, es war die Motion Rebstein, die vor zwei Jahren angenommen wurde und jetzt erfolgt die Umsetzung.

Was sind die Vorteile dieser Umsetzung, was sind die Nachteile? Man muss sehen, diese kleine Änderung macht fast eine halbe Million weniger Einnahmen für den Staat. Also bei der Motorfahrzeugsteuer etwas weniges zu ändern bedeutet viel. Da bin ich dann gespannt was für Anträge kommen um die Steuererleichterungen von der Motorfahrzeugsteuer von Herrn Bregy und den anderen Motionären was für Anreizsysteme kommen. Wir haben heute den Ökobonus, der läuft seit dem Jahr 2010 und der läuft gut und auch dieser Ökobonus

macht zwei Millionen weniger Einnahmen für den Staat während drei Jahren. Der Ökobonus – und ich wiederhole das hier – sieht vor, dass bei Elektrofahrzeugen, bei Hybridfahrzeugen, bei Fahrzeugen, die drei Kriterien erfüllen, dass die nur 50 Prozent Steuern bezahlen. Wir haben im Kanton Wallis praktisch die tiefsten Autosteuern.

Daher bin ich dann gespannt was für Anträge kommen. Ich mache Sie einfach darauf aufmerksam, das kleine Änderungen viel bewirken.

Was hier der Vorteil ist – wir haben neu dann ein vereinfachtes administratives System. Wir sind im so genannten System CARI mit den anderen Kantonen. Die wenden alle heute schon die Besteuerung pro Tag an. Es wird für uns eine Vereinfachung sein, wenn wir einmal die Umstellung geschafft haben. Es ist auch eine Gleichbehandlung der Kundinnen und Kunden gegenüber den anderen Kantonen.

In dem Sinn haben wir der Motion Rechnung getragen und ich warte auf die zukünftige Diskussion. Meinerseits muss man auch alles daran setzen, dass die Leute, die ein neues Auto kaufen, ein umweltfreundliches Auto kaufen, dass man diese Leute in ihren Bemühungen unterstützt. Aber die Massnahme muss nicht eine kleine Alibimassnahme sein, sie muss wirklich greifen. Ich danke.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 17 mars 2011.)

Entrée en matière

5. LOI

sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (première lecture)

Modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (erste Lesung)

Änderung des Gesetzes über die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende (erste Lesung)

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.

Le président:

Peut-être juste une information.

La commission thématique SAI a présenté un contreprojet à l'initiative qu'elle a incorporé directement au projet de loi (articles 11bis à 11quater).

Pratiquement, cela signifie que le projet de loi et l'initiative sont liés l'un à l'autre, et qu'il est inconcevable d'entrer en matière sur le projet de loi et de refuser l'entrée en matière sur l'initiative.

Le vote d'entrée en matière doit donc inclure les deux objets et se faire en une fois. En d'autres termes, il ne peut y avoir de votes séparés pour le projet de loi et l'initiative lors de l'entrée en matière.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Hans Schwestermann, CSPO:

Das Gesetz über die Eingliederung und Sozialhilfe weist weit mehr auf als nur Gesetzesartikel und Änderungen über die wir in der Detailberatung dann am Donnerstag zu reden haben.

Die Sozialhilfe ist ein gern diskutiertes Thema, auch mal etwas stammtischartig und nicht immer nur sachlich. Es geht bei der Sozialhilfe in der Tat darum, die Sozialhilfe so auszugestalten, dass den Menschen Hilfe zuteil wird, die es in der Tat auch notwendig haben und wahrhaftig darauf angewiesen sind. Es geht hier nicht um eine grundlegende Änderung der Sozialhilfe.

Es geht um die Organisation zur Klärung der Rolle zwischen Kantonen und Gemeinden, ein überaus wichtiger Punkt natürlich, die berufliche Wiedereingliederung auch der behinderten Menschen wobei eben diese Behindertenpolitik eigentlich nur indirekt hier mit diesem Gesetz zu tun hat sowie für uns wichtig ist die Prävention, der ganze Bereich, aber auch der Sanktionen.

Die Sozialhilfequote im Kanton Wallis liegt bei 1,3 Prozent und liegt unter dem schweizerischen Durchschnitt von 3,3 Prozent. Das sind Zahlen. Viel erfreulicher ist die Wiedereinstiegsquote von 80 Prozent nach dem Erhalt von einjähriger Sozialhilfe. Das heisst klar und deutlich, dass die verschiedensten Massnahmen zu greifen scheinen, auch wie beispielsweise Praktika. Die Sorge dieser Regel ist sicher die Altersgruppe welche am stärksten betroffen ist, jene zwischen 18 und 25 Jahren. Das korrespondiert mit der Arbeitslosenzahl der gleichen Gruppe, nach abgeschlossener Lehre oder einem abgeschlossenen Studium.

Das oberste Ziel muss sein, die Sozialhilfeempfänger wieder an die Arbeit zu bringen. Arbeit bringt Zufriedenheit und Erfüllung. Es ist in keiner Weise interessant von

Sozialhilfe leben zu müssen. Das kann auch erniedrigend sein. All diese Bestrebungen müssen vom Gesetzgeber ausgelotet werden. Auch die CSPO unterstützt Artikel 19bis über die Sanktionen, wenn effektive Defizite festgestellt werden.

Die CSPO hat zu diesem Artikel auch gewisse Änderungen eingereicht.

Erlauben Sie mir noch eine Bemerkung zur parlamentarischen Initiative von Philippe Nantermod. Ich komme nicht umhin zu vermuten, dass Grossrat Nantermod den Sozialhilfeempfängern mit Misstrauen begegnet. Sein Vorschlag zu Artikel 10, den die CSPO ablehnt, wurde von der Kommission in Artikel 11, Absatz 1 bis Artikel 11quater verändert und auch klar geregelt. Sein ursprünglicher Vorschlag mit einer Frist von einem Monat nach Erhalt von Sozialhilfe soll die Person im Dienste der Gemeinde oder des Staates ist wenig realistisch. Ich kann dies aus der Zeit in der Gemeinde Brig-Glis sagen. Auch die kleineren Gemeinden hätten damit grosse Schwierigkeiten. Es ging uns darum, Grundsätze in Artikel 11 festzulegen und der Staatsrat wird in einer Verordnung die Details bestimmen, die uns dann auch vorgelegt werden.

Zum anderen sind wir gegen die parlamentarische Initiative wie bereits angedeutet.

Die CSPO ist aber für Eintreten und ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

Le domaine social en général et plus spécialement l'aide sociale sont des régimes touchant directement la vie du citoyen. Une personne tombant dans la nécessité de l'aide sociale a déjà perdu une partie de la liberté de gérer sa vie et se trouve forcément, à court ou à moyen terme, dans une situation d'échec ou de contrainte. En plus, le lien entre les différentes bases légales, telles que le chômage ou l'AI, nécessite une répartition des tâches clairement définies entre les communes et le canton, disons RPT compatibles, ainsi qu'une excellente collaboration et coordination entre les institutions.

Le groupe PDCB salue le projet modifiant la loi sur l'intégration et l'aide sociale.

L'intégration est le mot clé pour notre groupe:

- intégrer les jeunes dans la société en les soutenant dans le choix d'une formation professionnelle et une activité professionnelle;
- intégrer des adultes dans l'économie à la hauteur de leur capacité de travail après une rupture.

Ce Parlement a accepté majoritairement l'initiative du groupe PLR visant la mise en place d'un programme d'occupation pour les demandeurs d'aide sociale.

A ce stade, nous acceptons exclusivement le contreprojet de la commission SAI qui est introduit à l'article 11 du présent projet.

L'évolution entre 2006 et 2010 autant des mesures d'insertion que du nombre de bénéficiaires démontre la volonté des communes et du canton de faire participer les demandeurs d'aide sociale activement à une rapide intégration.

Dans ce cadre, nous accepterons également les coûts supplémentaires engendrés par cette modification de la loi et les besoins au niveau des ressources humaines.

Nous souhaitons, toutefois, obtenir quelques précisions si possible concernant l'application des nouvelles dispositions, notamment pour les communes qui assument la

responsabilité de la personne en programme d'occupation et sa gestion administrative (assurances, salaires, etc.). Est-ce qu'il y a une ouverture d'un nouveau droit au chômage possible durant cette période, notamment si une commune engage une personne pendant six mois? Nous souhaiterions obtenir quelques réponses à ce sujet.

Bien sûr, le groupe PDCB se déclare favorable à l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Jacques Zufferey, PDCC:

La loi sur l'intégration sociale qui nous est proposée aujourd'hui a le mérite d'une meilleure définition des rôles entre le canton et les communes.

Qu'il s'agisse des prestations à fournir autant que des charges qui en découlent, les buts visés par cette loi, déclinés en plusieurs points, conjuguent à la fois:

- le principe d'aide aux personnes dépourvues des moyens nécessaires;
- le principe d'intégration sociale visant au rétablissement de l'autonomie des personnes concernées;
- les mesures préventives d'accompagnement basées sur l'information, la formation, la recherche des causes des difficultés.

Les notions de coordination, vérification et sanctions ont été particulièrement saluées par notre groupe.

Concernant l'article 8 Le conseil de l'action sociale, il a pour but notamment de proposer des mesures préventives ainsi que d'évaluer la politique sociale mise en œuvre par notre canton. Il est jusqu'à présent, et ceci depuis plus de 15 ans, inexistant. En plus d'élever le nombre de ses membres, notre groupe propose, par le biais d'un amendement, d'y ajouter un texte rendant la mise en œuvre de ce conseil de manière plus contraignante.

Notre groupe salue également l'article 15bis, base légale permettant de transmettre des informations entre les autorités administratives ou judiciaires et les différents services publics octroyant les prestations financières. La lutte contre le travail au noir se voit, de ce fait, renforcée.

Concernant l'article 11, qui nous occupera certainement lors de la lecture de détail, la proposition de contreprojet de la commission a retenu toute notre attention.

Notre groupe aurait besoin d'un éclairage de la part de la cheffe du département: il concerne le mode ou plus exactement l'échelle de remboursement d'une personne ayant bénéficié de l'aide sociale et étant revenue à meilleure fortune, notamment si celle-ci a bénéficié de montants sur une période conséquente.

Au-delà de ce projet de loi, dont nous saluons d'ores et déjà les différents acteurs qui ont œuvré à sa réalisation, notre groupe se dit préoccupé par les échéanciers prochains, à savoir la résultante de la quatrième révision de l'assurance-chômage, la LACI. Elle aura pour conséquence, au 1^{er} avril 2011, que quelque 700 personnes seront en fin de droit et que, selon estimation, 15% d'entre elles seront des candidats à l'aide sociale.

A cet effet, notre groupe a déposé un postulat urgent proposant la mise sur pied de mesures de soutien à l'emploi compatibles avec l'entrée en vigueur de cette quatrième révision

de l'assurance-chômage. Il permettra aux personnes en difficulté de garder un lien avec le marché de l'emploi, tout en protégeant leur droit aux prestations futures de l'assurance.

Tout cela pour vous transmettre que le groupe DC du Centre entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Für die CVPO ist klar, wer bedürftig ist, soll vom Staat die benötigte Hilfe erhalten. Für die CVPO ist aber noch klarer, wer Gegenleistungen erbringen kann, muss diese erbringen. Wer schummelt soll bestraft werden und wer zu Unrecht Sozialhilfe bezogen hat, muss diese zurückzahlen.

Aus diesen Gründen ist die CVPO für Eintreten, da die Grundausrichtung des vorliegenden Gesetzes absolut richtig ist.

Aus Sicht der CVPO hat das vorliegende Gesetz aber einen generellen Mangel, der durch die zweite Kommission unbedingt zu beseitigen ist. Die Formulierungen sind sehr kompliziert, die Terminologien werden uneinheitlich verwendet und die deutsche Übersetzung ist nicht über alle Zweifel erhaben. Feststellungen, die in dieser Form leider nicht zum ersten Mal gemacht werden.

Nicht umsonst werden wir in dieser Woche ein Postulat für eine Rechtsetzungskommission behandeln. Vielleicht kann damit Abhilfe geschaffen werden.

Besonders erfreut ist die CVPO, dass der Staatsrat die Motion zur Sicherung der Sozialhilfe von Grossrat Beat Rieder und mir in Artikel 21quater zu hundert Prozent umgesetzt hat. Die Gemeinden erhalten dadurch eine wichtige Sicherungsmöglichkeit und die Hilfeempfänger werden gleich behandelt, egal ob sie nun über Grundgüter oder über anderes Vermögen verfügen.

In drei wesentlichen Bereichen wird die CVPO aber Abänderungsanträge einreichen:

- 1. Die CVPO fordert die Abschaffung des in Artikel 12 vorgesehenen Sozialrats. Die CVPO ist der Überzeugung, dass die dem Sozialrat übertragenen Aufgaben anderweitig mindestens genau so professionell und wohl weit kostengünstiger erledigt werden können. Zudem hat die Vergangenheit gezeigt, dass es diesen Sozialrat nicht braucht. Seit 1997 bestehend, hat er bis heute nicht ein einziges Mal getagt.
- 2. Die CVPO verlangt weiter, dass alle Handlungen der Hilfesuchenden bei der Prüfung des Gesuches mitberücksichtigt werden. Niemand soll sich seines Vermögens auf irgend eine Art entledigen und trotzdem von Hilfeleistungen profitieren können. Dies muss auch für Personen gelten, die Teile ihres Vermögens in einer Notsituation verschenken.
- 3. Der Rechtsweg für die Rückerstattung soll vereinfacht werden. Der im bisherigen Gesetz gewählte und vom neuen Gesetz beibehaltene Weg über die Zivilgerichte ist zu kompliziert, zu zeitaufwendig und für die Gemeinden mit einem zu grossen Prozessrisiko verbunden. Daher soll neu den Gemeinden die Möglichkeit gegeben werden, die Rückerstattung direkt zu verfügen.

Wie gesagt, wer tatsächlich Hilfe benötigt, soll diese erhalten, aber wirklich nur diejenigen und nicht auch andere.

Im Sinne dieser Ausführungen – wie es der Staatsrat für gewöhnlich zu sagen pflegt – ist die CVPO für Eintreten.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

En préambule, je dois relever la difficulté pour un membre de commission de pouvoir prendre connaissance des prises de position des principaux acteurs concernés par le domaine. Ce manque de transparence entretenu par le Conseil d'Etat ne facilite pas la vie d'un parlementaire. Pour combler ce déficit d'information, M. le chef de service Darioli a su, avec minutie, apporter les réponses voulues aux questions posées par les membres de la commission.

En plus des informations transmises par le chef de service, un représentant des CMS a pu apporter aux membres de la commission un éclairage important sur les pratiques courantes.

Un regret toutefois: l'absence d'un représentant des communes valaisannes. Celles-ci n'ont pas jugé nécessaire d'exposer le point de vue des communes sur cet objet.

Ce préambule terminé,

- l'UDC salue le maintien de la tâche mixte entre la commune et le canton, et la clarification des rôles des différents acteurs. La commune a plus spécifiquement un rôle de proximité et le canton un rôle de coordination;
- l'UDC salue la volonté d'obliger le bénéficiaire de l'aide sociale à participer à une activité d'utilité publique ou à entreprendre une démarche d'intégration professionnelle dès le début de l'entrée à l'aide sociale. Elle intègre ainsi l'initiative parlementaire directement dans la loi et pousse les professionnels à trouver rapidement des solutions pour les demandeurs;
- l'UDC salue la mise en place du conseil de l'action sociale pour anticiper les problématiques émergentes, proposer des solutions et mesurer les effets de la politique sociale. Au vu du nombre important de jeunes à l'aide sociale, il est absolument urgent de décloisonner les départements pour trouver rapidement des solutions pour ces étudiants en fin de scolarité. On ne voudrait pas voir un slogan de campagne "concordance" rimer avec "somnolence" et voir tous ces jeunes dans la dépendance;
- l'UDC salue également l'ancrage d'un catalogue de sanctions et la possibilité pour les collectivités publiques de demander le remboursement des moyens de l'aide sociale auprès d'éventuels héritiers et bénéficiaires de bien cédés par une personne bénéficiant de l'aide sociale. Ainsi, cela corrige la naïveté de la précédente loi qui considérait que tout le monde était beau et gentil.

Toutefois, l'UDC:

refuse d'élargir les buts de cette loi et d'attribuer un nouveau rôle à l'Etat par le biais de la notion d'exclusion. Ce terme est équivoque et risque d'ouvrir la voie à de nouvelles tâches et subventions. Le groupe UDC demande qu'en deuxième lecture la définition du terme "exclusion" soit précisée. Les domaines concernés doivent être clairement identifiés et les coûts des nouvelles tâches estimés.

Pour terminer, je remercie les membres de la commission pour la bonne atmosphère durant les séances et le département pour le travail accompli.

Bien entendu, le groupe UDC entre en matière sur cette loi.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR salue la révision de cette loi qui permettra:

- de clarifier la répartition des tâches et les rôles du canton et des communes,
- d'introduire les notions de prévention et d'exclusion,
- d'introduire des dispositions concernant les sanctions,
- de tenir compte de la problématique du dessaisissement,
- de soutenir les principes de subsidiarité et d'unité familiale et surtout
- de réinsérer plus rapidement les demandeurs, en particulier les jeunes.

Cette loi accentuera aussi la collaboration entre tous les secteurs.

Toutefois, malgré ces améliorations notables, le groupe PLR proposera plusieurs amendements, notamment à l'article 8, nous proposerons, comme le groupe CVPO, de le supprimer. Le conseil de l'action sociale existe dans la loi depuis plusieurs années mais, dans les faits, il n'a jamais fonctionné. Le groupe PLR soutient que les moyens financiers doivent aller aux personnes nécessiteuses plutôt que pour tenir des séances d'un comité qui n'a pas démontré son utilité.

Nous proposerons aussi deux amendements à l'article 11 alinéa 1 terce, notamment d'ajouter "en cas de besoin" pour les expertises médicales par souci d'économicité et nous proposerons également de remplacer le terme "expertise" par "évaluation", cette dernière procédure étant moins coûteuse.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutient l'affectation des moyens efficaces et économes, et non des procédures bureaucratiques et inutilement coûteuses.

Concernant l'initiative de notre estimé collègue Philippe Nantermod, déposée au nom du groupe PLR, le contreprojet du Conseil d'Etat et de la deuxième commission est meilleur et plus précis. Il introduit le principe: "une aide sociale = du travail". Toutefois, les sanctions proposées ne nous conviennent pas. Si "aide sociale = travail", "pas de travail = pas d'aide sociale". Une prestation de l'Etat doit être suivie d'une contreprestation du demandeur, pour autant naturellement que celui-ci soit apte et qu'on puisse lui proposer une contreprestation.

Nous développerons ces amendements en détail lors de la lecture.

Le groupe PLR accepte donc l'entrée en matière et espère que vous soutiendrez nos amendements.

Merci.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Concernant les assurances invalidité et chômage, des études au plan national ont démontré que les abus sont rares, soit de l'ordre de 1%. Il en est de même pour l'aide sociale qui représente le dernier rempart contre la pauvreté pour certains de nos concitoyens qui traversent un épisode difficile, dont personne n'est à l'abri. Le discours sur les abus n'a donc rien à voir avec les abus. Il sert à discréditer la politique sociale et à stigmatiser les bénéficiaires de prestations, comme si l'on choisissait d'être malade, invalide ou au chômage, comme si l'on prenait plaisir à subir l'humiliation de l'assistance publique. Vouloir désigner des coupables de notre société: les vieux, les jeunes, les malades, les invalides, les chômeurs, les étrangers, au gré des circonstances, est une insoutenable manie de certains partis. Le courage politique voudrait pourtant que l'on s'attaque aux agresseurs et non aux victimes.

Le groupe ADG a étudié la modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale, et tient à remercier la commission SAI et le Conseil d'Etat qui ont accueilli favorablement la plupart de ses propositions.

Nous relevons et saluons notamment les éléments suivants:

- la clarification du rôle des communes afin d'assurer une meilleure égalité de traitement à l'endroit des demandeurs et une gestion encore plus efficiente des prestations vis-à-vis des bénéficiaires;
- la diversité accrue des mesures tant préventives que d'aides, tenant compte des nécessités et particularités des situations plutôt que se limitant à des recettes miracles du genre "y a qu'à les mettre au boulot";
- la volonté d'évaluer les compétences professionnelles et les capacités de réinsertion des demandeurs en vue d'emplois adaptés et durables;
- le renforcement des collaborations avec les nombreux organismes de réinsertion sociale et professionnelle qui contribuent déjà à ce que notre canton présente l'un des taux de bénéficiaires les plus bas de Suisse, faut-il le rappeler;
- l'application quasi *in extenso* des normes CSIAS en matière d'aide sociale;
- l'application de sanctions proportionnelles à l'égard des rares profiteurs.

Si le groupe ADG s'était fermement opposé à l'initiative parlementaire du groupe PLR, notamment pour les raisons rappelées en préambule, il peut entrer en matière sur le contreprojet du département intégré dans la présente loi.

Il déplore, cependant, les aspects suivants:

d'une part, la modification de l'article 11, qui fait suite à ladite initiative, engendrera des dépenses supplémentaires estimées à 1,8 million par année alors qu'il n'y aura ni effets tangibles sur le taux actuel ni économies substantielles sur les dépenses d'aide sociale, au contraire;

- d'autre part, les communes vont voir leurs tâches, leur personnel et leurs dépenses augmenter pour des résultats escomptés inversement proportionnels au travail occasionné pour elles et pour les entreprises sollicitées;
- enfin, l'emploi reste la panacée, la seule option retenue pour pallier une baisse ou une absence de revenu alors qu'elle est une utopie pour nombre de bénéficiaires en regard de leur situation, de la vive concurrence sur le marché du travail et entre les assurances sociales qui veulent toutes réinsérer, la majorité des entreprises restant fermées comme des huitres.

En l'état, le groupe ADG n'a pas prévu de présenter des amendements, mais restera très attentif à l'évolution des propositions à venir.

Nous entrons donc en matière et réitérons notre gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la modification à bon escient mais sans zèle de cette loi sur l'intégration et l'aide sociale.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Namens der Oberwalliser Delegation der Fraktion linke Allianz erlaube ich mir zum Gesetz über die Eingliederung und Sozialhilfe folgende Ausführungen zu machen.

Im Wallis sind wir manchmal Weltmeister, um uns schlecht zu machen und das auch in Bereichen, wo wir den interkantonalen Vergleich nicht zu scheuen brauchen oder wir im Gegenteil gar besser sind als die anderen.

Ein solcher Bereich ist zweifelsfrei auch die Integration von sozial Schwachen und die Sozialhilfe.

Im interkantonalen Vergleich ist die Sozialhilfequote so tief wie sonst nirgends. Das hat auch mit einer Sozialpolitik zu tun, die sich sehen lässt. Wir haben im Kanton rund 13 Prozent tiefere Krankenkassenprämien als im schweizerischen Schnitt und Subventionierung der Prämien ist besser geregelt als in allen anderen Kantonen. Wir haben an der Urne im Jahr 2001 gegen den Willen der CVPO und gegen die Parole der Liberalen und Radikalen die Kinderzulagen erhöht. Diese Zulagen sind nach wie vor die höchsten in der ganzen Schweiz. Und das Harmonisierungsgesetz im Sozialbereich hat dazu geführt, dass die Personen jene Hilfe beanspruchen können, die sie wirklich brauchen. Auch tiefere Mieten als anderswo führen dazu, dass weniger Menschen auf Sozialhilfe angewiesen sind. Das heisst natürlich nicht, dass bei uns alles zum Besten bestellt ist. Deshalb gilt es auch, wo nötig, die sozial Schwachen noch besser zu unterstützen. Auch müssen wir uns gegen einen Sozialabbau wehren, wie ihn in Bern etwa die SVP an vorderster Front und zum Teil auch die FDP fordert. Die Botschaft führt das gut aus: ein Prozent weniger Leistungen der Sozialversicherung entspricht einer Zunahme der Sozialhilfe im Wallis von 13 bis 14 Prozent. Aus diesem Grund ist es wichtig, dass insbesondere in Bern die Sozialwerke nicht weiter geschwächt werden, wie das beispielsweise bei der Arbeitslosenversicherung der Fall war.

Das vorliegende Gesetz spricht in erster Linie von Eingliederung und erst dann von Sozialhilfe. Dieser Ansatz ist zweifelsfrei richtig. Sozialhilfe ist subsidiär und zu Recht kann von Sozialbedürftigen im Rahmen ihrer Möglichkeiten verlangt werden, die Integration selber aktiv zu unterstützen. Mit der Formulierung in Artikel 11 der Kommission sind wir einverstanden. Wir sind zufrieden, dass die exzessiven Forderungen von Grossratssuppleant

Nantermod in der Kommission keine Mehrheit gefunden haben. Es wäre falsch zu meinen, dass in unserer Gesellschaft Arbeit für alle da ist. Richtig ist aber, dass man im Einzelfall die Möglichkeit einer Integration abklärt.

Projekte wie beispielsweise das Projekt Top-Job im Oberwallis sind wegweisend. Die Erfolgsquote der Eingliederungsbemühungen von Top-Job ist erfreulich hoch. Die Verantwortlichen arbeiten nahe an den betroffenen Menschen. Das zeigt auch, dass unsere kleinmaschigen Strukturen einer persönlichen Beratung und Betreuung zugute kommen.

Viele Gemeinden sind im Bereich der Sozialhilfe überfordert. Deshalb übernehmen mehr und mehr kompetente Berufsleute in den sozialmedizinischen Zentren die Aufgaben der Gemeinden im Bereich der Integration und Sozialhilfe. Diese machen da gute Arbeit und sie verdienen unseren Dank.

Weniger gut finden wir, dass die SKOS Richtlinien bei der Bemessung der Sozialhilfe aufgeweicht werden und nur subsidiär zur Anwendung kommen. Wir werden im Artikel 10 einen Antrag hinterlegen. Hiernach sind im Grundsatz die SKOS Richtlinien anzuwenden. Ausnahmen müssen im Reglement klar beschrieben sein. Und das Reglement muss dem Grossen Rat in globo zur Genehmigung unterbreitet werden. Bei der Bemessung der Sozialhilfe geht es um das Fleisch am Knochen. Da muss das Parlament mitreden können.

Auch finden wir schade, dass Präventionsanliegen nicht ins Gesetz aufgenommen wurden. Das sollte die zweite Kommission nochmals genauer ansehen. Das Fehlen von Präventionsanliegen führt dazu, dass ausgesteuerte oder von der IV nicht anerkannte Personen mit Vermögen oder einem Einkommen des Partners eine längere Lücke im Betreuungsangebot in Kauf nehmen müssen, was sich negativ auf ihre Integration auswirkt.

Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Je ne reviendrai pas sur les excellents propos tenus par mon collègue Bruno Perroud.

J'aimerais simplement préciser qu'en rendant obligatoire le programme d'occupation des requérants à l'aide sociale, cette initiative, transformée en amendement, va dans la bonne direction et en particulier pour les jeunes requérants.

Nous partageons l'idée que l'aide sociale soit liée à un contrat d'insertion sociale et professionnelle obligatoire.

J'aimerais ici souligner le travail remarquable et important qui se fait déjà dans les CMS pour la réinsertion et les programmes d'occupation des requérants de l'aide sociale.

Si l'amendement PLR reçoit notre appui, il suscite, cependant, quelques interrogations et remarques.

La mise en place des mesures proposées, si elle semble possible dans les communes dotées d'un service social, nous semble plus difficile dans les entités communales plus petites.

L'initiative ignore et ne chiffre pas précisément les coûts induits par sa mise en place. En effet, il serait illusoire de la mettre en application sans un encadrement et un contrôle nécessitant forcément l'engagement d'un personnel spécialisé. Si ce rôle devait être confié aux CMS, garants d'un sérieux et d'un travail professionnel, on ne pourrait pas faire l'économie d'un renforcement important d'un personnel déjà très sollicité.

En outre, il semble que l'article 11 aille dans le sens des initiants et que leurs propositions pourraient être parfaitement intégrées. La deuxième commission pourra modifier dans ce sens cet article.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Je passe la parole à l'auteur de l'initiative parlementaire.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Les chiffres dévoilés récemment par le professeur bernois Robert Fluder sont éloquents: en Suisse, 44% des personnes à l'aide sociale ont moins de 25 ans. Notre canton n'échappe, malheureusement, pas à ce rajeunissement des bénéficiaires de l'assistance publique. Et si c'était tout..., sur ce chiffre (30'000 jeunes), un tiers n'a pas d'emploi et n'en cherche pas.

L'initiative parlementaire déposée par le groupe PLR veut notamment redonner à ces jeunes, mais pas seulement, le goût du travail et l'envie de s'insérer dans notre société.

Depuis le débat qui s'est tenu, il y a environ une année, sur l'opportunité de la proposition, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts.

La commission en charge du dossier a effectué un travail considérable pour étudier la proposition, travail que je salue vivement. Elle a abouti à un résultat concret, un contreprojet excellent, sur bien des points meilleur que le projet initial. J'en profite pour remercier la commission, par son président et ses membres, qui a eu, en plus de la courtoisie de me recevoir à plusieurs reprises, le courage de prendre à bras-le-corps ce problème important.

A mes yeux, le contreprojet ne souffre plus que d'un défaut: le régime des sanctions prévues par la nouvelle LIAS est, malheureusement, trop laxiste pour ce cas de figure en particulier. L'idée fondamentale, inspirée des expériences alémaniques, est de conditionner l'octroi de l'aide sociale à la réalisation d'une activité professionnelle. Si l'on suivait le contreprojet tel qu'il nous est présenté, les requérants récalcitrants ne verraient leur aide sociale qu'éventuellement réduite dans des proportions qui pourraient être très faibles.

Je maintiens que, pour une personne apte au travail, le droit aux prestations matérielles de l'aide sociale doit dépendre de l'exécution de la mesure. Il en va de l'efficacité du projet et de la réinsertion.

Certains ont affirmé qu'il était contraire au droit fédéral de refuser l'aide sociale à celui qui refuserait de remplir les conditions. Je n'y crois pas pour divers motifs:

- en premier lieu, parce que plusieurs villes, depuis des années, expérimentent un système identique. Jusqu'ici, aucune collectivité publique n'a été sanctionnée. Je doute pourtant que ce qui se passe à Zurich soit moins surveillé que ce qui est décidé chez nous;

ensuite, parce qu'il n'est pas question de refuser l'aide sociale à quelqu'un, mais de la conditionner. Quiconque remplit les conditions a droit à l'aide sociale. Je ne vois pas en quoi se soumettre à une activité de réinsertion serait une condition disproportionnée pour percevoir des prestations publiques. Au contraire, la mesure remplissant les objectifs de la loi, il me paraît adéquat, nécessaire et utile de lier la perception des prestations à l'exécution des mesures.

Aussi le groupe PLR proposera-t-il deux amendements au contreprojet allant dans ce sens, deux pour des raisons de procédure. D'un point de vue systématique, cette modification devrait être incluse dans l'article 19bis de la loi et non pas dans l'article 11 qui fait figure de contreprojet.

Nous aurons l'occasion jeudi de décider si nous voulons inclure cette modification dans le contreprojet ou si nous préférons voter le principe au sein de l'article 11 et demander à la commission de deuxième lecture d'améliorer la systématique de la loi.

J'ajoute encore un petit point par rapport à ce qui a été précisé par mes collègues auparavant. A Zurich, là où une étude a été faite sur la mesure, pour répondre à la question des coûts, pour chaque franc investi dans le projet, 4 fr. 15 ont été épargnés. C'est une étude indépendante qui l'a démontré. Je crois que cela montre que même si ce projet implique des dépenses, à terme, cela permettra des économies.

Bref, si le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, devait accepter cet amendement, alors le groupe PLR se rallierait pleinement au contreprojet de la commission avec plaisir.

Je vous invite naturellement à soutenir l'entrée en matière et vous remercie de votre attention.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je ne vais pas allonger le débat en vous rappelant les motivations de la révision de cette loi et l'historique du traitement de l'initiative, d'autant plus que l'entrée en matière n'a pas été combattue.

Le point fort de nos discussions, de nos travaux a bien entendu été, vous l'avez constaté, l'intégration du principe de l'esprit de l'initiative PLR dans le projet de loi.

Admettant, dans sa forte majorité, ce principe, la commission SAI en a modifié la teneur, de façon à la rendre plus aisément réalisable.

Le groupe PLR propose quelques amendements aux articles 11 et/ou 19 – on le verra encore – propres à conditionner de manière plus ferme l'octroi des prestations d'aide sociale à l'exécution des mesures d'intégration. La commission examinera bien entendu ces propositions.

Moyennant quelques aménagements concernant justement ces sanctions, le groupe PLR a admis que le contre-projet proposé par la commission pouvait le satisfaire. J'espère qu'ainsi la situation se clarifiera jeudi lors de la discussion qui devra suivre le vote inévitable qui confrontera le contreprojet à l'initiative.

La commission SAI proposera aussi deux amendements tout à fait anecdotiques pour corriger une faute de copie et pour mettre dans un article une petite modification dont il est fait mention dans le rapport mais qui n'a pas été reprise.

Voilà, quelques questions ont été posées.

Le groupe CSPO et le député Alexandre Caillet craignent les conséquences de cette révision sur les petites communes. Vous avez, à l'article 4, la réponse: les communes peuvent déléguer de toute façon leurs tâches aux centres médico-sociaux. On devrait pouvoir régler les problèmes administratifs de cette façon-là.

Le groupe DC du Bas nous a annoncé que l'initiative avait été acceptée déjà l'an passé. Ce n'est pas tout à fait le cas. On avait accepté l'opportunité d'en discuter. On en discute maintenant. Il a été demandé aussi qui seraient les responsables de ces placements. Alors, c'est manifestement la commune qui est responsable de ces placements et de ces stages de vérification. Quant aux incidences du stage d'évaluation sur le droit au chômage, j'avoue que je n'ai pas la réponse. Je demanderai à M^{me} la cheffe du département de répondre directement.

Quelques remarques ont été faites aussi en faveur et contre le conseil de l'action sociale. La commission attend de voir la teneur de vos propositions pour prendre position. Il est vrai – et ceci a été dit dans le message – que le conseil de l'action sociale n'avait pas fonctionné jusqu'à maintenant, mais la nouvelle mouture devrait lui donner plus de possibilités d'agir.

Voilà, il me reste à vous remercier d'avoir accepté cette entrée en matière.

J'invite la commission à discuter des amendements demain mercredi à 14 heures à la salle du deuxième étage de ce bâtiment.

Merci pour votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Mit Genugtuung stelle ich fest, dass alle Fraktionen bereit sind auf die Revision einzutreten und dass sie alle sehr engagiert mitgearbeitet haben im Vorfeld, was diese Revision betrifft.

Ich habe Voten gehört, dass die Revision in die richtige Richtung geht und vom Initiant Nantermod für seine Initiative, da hat er gesagt es sei nicht nur gute, sondern ausgezeichnete Arbeit geleistet worden. Ich selber teile diese Meinung. Es ist ein intensiver Prozess gewesen zwischen Kommission, den Eingeladenen, dem Departement und schlussendlich wurden die Formulierungen gefunden wie sie hier in der ersten Lesung vorliegen.

Ich möchte aber trotzdem klarstellen: Das Gesetz stammt aus dem Jahre 1996, ist also ein relativ junges Gesetz und das Gesetz war damals ein innovatives Gesetz und ist es noch heute. Wir haben im Titel nicht nur den Titel Sozialhilfe, sondern schon damals den Titel "die Eingliederung" hineingefasst. Es hat sich auch bewährt, dieses Prinzip zieht sich durch bei den Gemeinden, bei den sozialmedizinischen Zentren, beim Kanton und wir haben zu Recht eine sehr hohe Wiedereingliederung der Personen, die Sozialhilfe beziehen. Es wurde auch gesagt, dass unsere Sozialhilfequote praktisch die Hälfte des schweizerischen Durchschnitts ist. Wir haben zwischen 1,5 und 1,6 Prozent Sozialhilfequote.

Diese Prinzipien wollen wir bei der Revision auch beibehalten und es wurde ja auch die Vernehmlassung gemacht im Rahmen des RTP II Projektes und dort kam es ganz klar heraus, dass die Gemeinden wollen, dass die Sozialhilfe eine so genannte gemischte Aufgabe bleibt und dass die Gemeinden auch wollen, dass der Kanton die Koordination wahrnimmt, dass die Bedingungen geregelt sind wenn man Sozialhilfe erhalten will und dass die Gemeinden letztlich auch wieder zuständig sind.

So gesehen handelt es sich nicht um eine Totalrevision, sondern um eine Teilrevision, bei der hauptsächlich die Punkte revidiert wurden, die als Schwachstellen in den letzten Jahren zum Vorschein kamen. Das betrifft vor allem die Kapitel der Sanktionen, der Rückerstattung, der Verfahrensgründe und wie ich heute gehört habe gibt es dazu auch noch mehrere Fragen. Ich denke, Sie werden Abänderungsanträge hinterlegen und ich kann dann im Rahmen der Lesung auf diese Fragen eingehen. Wobei das Gesetz und die Verordnung heute schon recht viel im Detail dieser Verfahren regeln.

Warum braucht man die Revision? Die Sozialhilfeversicherungen sind in ständiger Anpassung – Sie wissen es – die Revision des IV Gesetzes, da gibt es schon mehrere Revisionen. Es gab die Revision des Arbeitslosengesetzes, das am 1. April in Kraft treten wird und die Sozialhilfe muss sich auch immer anpassen.

Der zweite Punkt – und der zieht sich durch alle Sozialversicherungsrevisionen in der Schweiz durch – da gilt heute immer das Problem Eingliederung vor Rente, Eingliederung vor Sozialhilfe. Dem tragen wir noch mehr Rechnung, indem der Akzent noch mehr auf die Wiedereingliederung, auf die soziale und berufliche Wiedereingliederung gesetzt wird.

Sie haben in den Fragen auch erwähnt, dass Sie mehr tun möchten für die Beschäftigung von Jungen. Ich denke das deckt sich mit dem Departement. Wir möchten gerade im Hinblick auf den 1. April mehr zusätzliche Massnahmen haben, mehr zusätzliche Hilfe für Junge, die nicht im Arbeitsprozess sind oder den Weg nicht hineingefunden haben. Da haben Sie gefragt, was das kostet. Ich denke, jede zusätzliche Massnahme kostet. Es sind Leute, die die Begleitung sicherstellen müssen aufseiten der Gemeinden oder der sozialmedizinischen Zentren. Aber wie gesagt wurde, für einen Franken, den wir investieren, erhalten wir ein mehrfaches zurück im Geld, aber ich denke auch bei zufriedenen Jugendlichen, die eben im Arbeitsprozess sind und die in ihrem jungen Leben nicht die schlechte Erfahrung machen müssen, dass sie in unserer Gesellschaft nicht willkommen sind.

Das Gesetz klärt all diese Punkte und ich muss sagen, der Entwurf wurde auch sehr gut aufgenommen von allen Parteien, von den Gemeinden, von den Berufsorganisation und wenn gesagt wird es herrsche zu wenig Transparenz, kann man sagen, der Staatsrat hat darüber debattiert und auch im einzelnen mit dem Büro beschlossen, dass zukünftig alle Vernehmlassungen auf die Internetseite kommen und auch sämtliche Antworten. Aber die Betroffenen werden informiert. Sie können an der Vernehmlassung teilnehmen und der Staatsrat macht die Betroffenen aufmerksam, dass ihre Antwort auf die Internetseite kommt.

Der vorliegende Entwurf – denke ich – bringt eine Verstärkung der eingeschlagenen Richtung für mehr berufliche Integration und ich denke auch, der Gegenvorschlag oder wie man den nennen kann, ist eine gute Lösung. Er nimmt das Anliegen der Initianten – das niemand bestritten hat – auf, aber die Anwendung ist nicht auf einen Monat beschränkt, sondern auf drei Monate und die Gemeinden – und das war auch der Wille der Kommission – müssen vermehrte Anstrengungen unternehmen, müssen auch vermehrt zuständig sein für Praktikumsplätze oder auch für zeitlich limitierte Plätze.

In diesem Sinne danke ich wenn Sie Eintreten und die Debatte wird am kommenden Donnerstag ja dann im Detail ausgeführt, wo ich gerne auf zusätzliche Fragen eingehen werde.

Eine letzte Frage bleibt, nämlich die des Sozialrats. Die wurde in der Kommission nicht diskutiert. Es ist dann am Parlament zu sagen, ob sie den zukünftig wollen oder nicht. Mir wurde gesagt, im bestehenden Gesetz sei die Anzahl Personen auf neun Personen beschränkt gewesen und das sei ein Hindernis gewesen weil man nie eine Zusammensetzung gefunden habe, die sowohl den Regionen, den Gemeinden, den Organisationen Rechnung getragen hat. Neu ist vorgesehen, dass dieser Sozialrat bis 15 Personen enthalten kann und das ist vielleicht schon die Möglichkeit einen breiter abgestützten Sozialrat zu haben. Ich denke, ein Sozialrat, der sich mehr im Detail mit den Fragen der Sozialhilfe und der Eingliederung beschäftigt, ist nicht schlecht. Wir brauchen nebst der Verwaltung im Kanton, nebst der Verwaltung der sozialmedizinischen Zentren, der Gemeinden, Leute, die sich ständig engagieren und sich in einer Kommission oder einem Sozialrat befinden und immer auch wieder Hinweise geben. Die Sache betrachte ich als positiv für die Gemeinden und für den Kanton.

Ich danke Ihnen für die bisherigen Voten.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 17 mars 2011.)

Traitements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

6. POSTULAT

des députés Anton ANDENMATTEN et Beatrice KALBERMATTEN (suppl.) concernant l'intégration de la population étrangère (09.03.2010) (2.068) POSTULAT

von Grossrat Anton ANDENMATTEN und Grossrätin (Suppl.) Beatrice KALBERMATTEN, betreffend Integration der ausländischen Bevölkerung (09.03.2010) (2.068)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Hr. Grossrat Anton Andenmatten, CVPO:

Der Staatsrat hat unser Postulat in Bezug auf die Integration der ausländischen Bevölkerung im Sinne der vorliegenden Antwort angenommen. Ich danke grundsätzlich für die Annahme.

Die Antwort des Staatsrats lässt jedoch verschiedene Fragen offen, insbesondere wird auf ein wichtiges Anliegen des Postulats nicht eingegangen. Im Postulat wird nämlich verlangt, dass die heutige Situation im Bereich der Integration aufgezeigt wird. Denn zuerst muss man das Problem genau kennen, um Massnahmen erfolgreich umsetzen zu können. Die Integrationsprobleme und deren Ausmass müssen zuerst bekannt sein.

Die Bedeutung der Problemanalyse kann vielleicht verständlicher dargestellt werden, wenn ich einen Vergleich mit der Gleichstellung von Mann und Frau herbeiziehe. Bei der Gleichstellung von Mann und Frau wissen wir zum Beispiel praktisch auf das Komma genau, wie gross der Anteil der Frauen bei den Maturitätsabschlüssen ist, den Anteil der Frauen in der Politik, die Lohnunterschiede zwischen Frauen und Männern und so weiter und so fort.

Bei der Integration der ausländischen Bevölkerung – ein heute sicher ebenso wichtiges Thema wie die Gleichstellung von Mann und Frau – tappen wir jedoch im Dunkeln. Wie gross ist der Anteil der ausländischen Bevölkerung, die nicht eine unserer Landessprachen beherrscht? Wie gross ist der Anteil der ausländischen Jugendlichen, die eine Lehrabschlussprüfung schaffen? Was passiert mit jenen, die es nicht schaffen? Wie gross ist der Anteil der ausländischen Bevölkerung, die auf eine soziale Unterstützung angewiesen sind? Wie gross ist der Problem der Existenz von Parallelgesellschaften usw.? Alles Fragen, die nicht bekannt sind, jedoch bekannt sein müssten, um eine erfolgreiche Integrationspolitik umsetzen zu können. Eine Integrationspolitik, die auf Fordern und Fördern setzt.

In der Antwort auf das Postulat wird auch auf den Jahresbericht des Staatsrates und auf den politischen Leistungsauftrag der Dienststelle für Bevölkerungsschutz und Migration hingewiesen. In diesen Dokumenten ist jedoch nichts enthalten, was die Beschreibung der Problemsituation betrifft. Das Postulat zielt gerade darauf, dass man in diesen Dokumenten auch auf diese wichtigen Fragen Antworten findet.

Ich bitte daher den Staatsrat, das Postulat nicht nur im Sinne seiner Antwort, sondern in Berücksichtigung dieser Ausführungen, umzusetzen. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Madame la conseillère d'Etat pour des réponses complémentaires?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ja. Ich möchte Herrn Grossrat Andenmatten gerne Folgendes sagen:

Seit einiger Zeit gibt es auf der Internetseite unter der Dienststelle für Soziales einen so genannten Sozialablass. Dort können Sie anklicken und Sie sehen bei jeder Gemeinde wie viele Leute zum Beispiel arbeitslos sind, wie viele davon Ausländer, wie viele Ausländer es in jeder Gemeinde gibt. Sie können das anklicken, es ist ein sehr informativer Atlas. Den Rest Ihrer Bemerkungen nehme ich entgegen.

7. MOTION

des députés Pascal REY, PDCC, Alain DE PREUX, PDCC, Gratien CORDONIER (suppl.), PDCC, et Jérémie REY, PDCC, concernant: sanctionner pour prévenir? (09.03.2010) (2.071) MOTION

der Grossräte Pascal REY, PDCC, Alain DE PREUX, PDCC, Gratien CORDONIER (Suppl.), PDCC, und Jérémie REY, PDCC, betreffend: Prävention dank Sanktion? (09.03.2010) (2.071)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Cette motion a été rejetée par le Conseil d'Etat.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Il n'existe pas en Suisse de législation spécifique concernant l'utilisation du domaine skiable.

Avant 2008, il n'existait pas en Suisse de loi spécifique concernant – et je dois prendre ma respiration – l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité. Ce Parlement a pourtant eu le courage de légiférer dans ce domaine particulier, en y ajoutant certainement le plus long titre de notre arsenal législatif.

Comment faciliter le travail des professionnels de la montagne et des secouristes en particulier, tel était le but premier de cette motion, hélas!, toujours d'actualité par les linceuls immaculés qui emportent toujours ces pères, ces frères, ces amis passionnés de montagne. Cruelle fatalité ou imprudence fatale?

A l'instar de l'initiative Rossini, déposée aux Chambres fédérales 10 jours après le dépôt de celle-ci et sans aucune concertation, cette motion souhaite donner un outil manquant à une autorité qu'il reste à définir. Prévenir plutôt que sanctionner alors que le drame est intervenu avec ses conséquences humaines souvent dramatiques et des conséquences financières qui se chiffrent rapidement à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Nos voisins transalpins considèrent les domaines skiables comme partie intégrante du domaine public. La sécurité y est ainsi assurée par des gendarmes alpins. Ceux-ci verbalisent les skieurs ne respectant pas les prescriptions de sécurité ou mettant, par leur comportement, la sécurité des autres utilisateurs en danger. Fau-il en faire de même dans nos stations alors que nous manquons déjà de personnel pour assurer les missions de sécurité de base? Je sais pertinemment que les coûts prohibitifs qui en découleraient feraient de cette motion, au mieux, une douce utopie et, au pire, une intervention irresponsable en termes de coûts, que je ne serais pas le dernier à combattre.

Lors du développement de cette intervention, ma proposition était d'accorder au personnel des exploitations concernées certaines prérogatives. Aussi une assermentation par une autorité judiciaire leur permettrait-elle, à mon sens, de dénoncer les infractions graves à la sécurité dont ils seraient les témoins à un juge compétent. Oui, dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat, les bases légales existent pour punir les comportements délictueux qui ont abouti à un accident et pour poursuivre financièrement leurs auteurs, mais l'objectif de la présente intervention, je le répète, reste la prévention.

Cette proposition d'assermentation de certains membres du personnel des remontées mécaniques ne me semble pas avoir été étudiée et la réponse du Conseil d'Etat n'en fait pas état.

Le Conseil d'Etat proposant le rejet de la motion car bien trop contraignante sous cette forme, je souhaite en proposer la transformation en postulat.

Le postulat permettrait aux services concernés et aux milieux intéressés de porter au moins leurs réflexions sur la pertinence ou l'impertinence de la proposition.

Merci de votre attention et du soutien à **cette motion transformée en postulat** pour en ôter les aspects les plus contraignants mais en conservant d'utiles réflexions qui pourraient en découler. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Frau Staatsrätin?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Rey, ich selber habe gedacht, wir hätten Ihnen eine umfassende Antwort gegeben. Vor allem im Strafgesetz kann ja die Prävention nicht vorgesehen werden. Das Strafgesetz hat einige Bestimmungen wenn es zu Unfällen oder zu massiven Strafverfahren kommt. Dann habe ich Ihnen aufgezählt um was es sonst noch geht. Wie Sie sagen, Sie sehen es selber als sehr restriktiv an und dass es viel kosten würde. Ich bin froh, dass Sie von der Motion absehen. Das im Gegenzug als Postulat anzunehmen sehe ich, wir können diese speziellen Bestimmungen für das Personal prüfen, ob das Sinn macht oder nicht oder ob das eben auch zu kompliziert ist.

In dem Sinn bin ich einverstanden Ihre Motion als Postulat anzunehmen.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que cette motion soit transformée en postulat? Si c'est le cas, demandez la parole.

(...)

Ce ne semble pas être le cas. Ainsi, cette motion est transformée en postulat.

8. MOTION

des députés Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Nicolas VOIDE, PDCB, Alexis TURIN, PLR, et cosignataires concernant le conseil de magistrature (09.03.2010) (2.074)

MOTION

der Grossrätinnen Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), den Grossräten Nicolas VOIDE, PDCB, Alexis TURIN, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Justizrat (09.03.2010) (2.074)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Acceptée par le Conseil d'Etat mais sous forme de postulat.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nous acceptons la transformation de cette motion en postulat.

Nous espérons simplement que les solutions étudiées pour rendre encore plus performante la justice valaisanne ne tardent pas trop. Merci.

9. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Pascal BRIDY, concernant Savatan, combien ça coûte à qui? (09.03.2010) (2.075)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend Savatan
– wer zahlt wie viel? (09.03.2010) (2.075)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le Conseil d'Etat répond en substance que le coût de formation des polices municipales sera abaissé par la mise sur pied d'une formation au rabais d'agents de sécurité.

Mais, est-ce réellement une économie ou juste une manière de noyer le chat?

Le Conseil d'Etat oublie qu'avec le droit pénal actuel, que l'on vient de revisiter, les polices municipales dépendent directement des procureurs pour une large palette de tâches, pour tout ce qui concerne le droit pénal communal en fait.

Ainsi, nous allons nous retrouver avec des policiers au rabais qui ne pourront plus collaborer avec la police cantonale par déficit de formation et incompatibilité des procédures, et nous allons nous retrouver avec des polices municipales à l'ordre des procureurs sans pour autant bénéficier de la formation adéquate.

Je ne pense pas que ce soit la volonté de ce Parlement que de laisser à vau-l'eau nos policiers.

Nous avons défendu l'augmentation de l'effectif de la police cantonale pour répondre aux besoins de la population. Dans le calcul de l'effectif, il a été tenu compte du travail effectué par les polices municipales. Nous n'avons pas le droit de donner d'une main pour reprendre de l'autre.

Je maintiens le postulat dans sa teneur initiale: que le canton participe au financement de la formation des polices municipales, tel que cela avait été voulu lors de la mise en place de la formation, pour la qualité du travail de nos policiers, pour la sécurité de notre population, pour que Savatan reste un lieu de formation pour nos policiers.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que M^{me} la conseillère d'Etat veut s'exprimer?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte die Antwort an Herrn Bridy geben.

Ich möchte grundsätzlich sagen, Sicherheit kostet und wenn wir noch mehr Sicherheit wollen, kostet dies noch mehr.

Was die Kosten betrifft, die Kantonspolizei stellt Instruktoren zur Verfügung und es ist möglich, dass zukünftig die Gemeinden zusammen als Gemeindeverband auch Instruktoren zur Verfügung stellen um eben die Kosten zu senken. Sie haben das vielleicht ein bisschen falsch verstanden. Wir möchten nicht die Gemeindepolizisten mit Sicherheitsassistenten ersetzen. Es bleiben weiterhin die Gemeindepolizisten und dort können die Gemeinden, wenn sie Instruktoren zur Verfügung stellen, die Kosten senken.

Daneben ist vorgesehen, dass in Savatan zusätzlich so genannte Sicherheitsassistenten ausgebildet werden. Das ist eine Möglichkeit, dass die Gemeinden oder eine interkommunale Gemeindepolizei sowohl Polizisten als auch Sicherheitsassistenten hat. Denn man hat festgestellt, dass gerade auf Gemeindeebene die heutigen Polizisten sehr viele administrative Arbeiten ausführen, 50 – 60 Prozent davon, und dass es Sinn machen kann,

dass diese Arbeiten von Sicherheitsassistenten ausgeführt werden. Aber es ist letztlich eine politische Wahl. Es gibt heute schon einige Gemeinden, die neben den Gemeindepolizisten Securitas anstellt. Das ist auch möglich. Und es wird eben eine politische Wahl sein, ob man lieber per Mandat Securitas für gewisse Aufgaben beauftragt oder ob man diese Sicherheitsassistenten auch als Gemeindeangestellte bei sich hat.

In dem Sinn haben Sie Recht, die Kosten werden zunehmen, die werden nicht gesenkt.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Est-ce que le postulant est satisfait de la réponse?

Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc voter.

Par 67 voix contre 25 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.075 du député Pascal Bridy.

Vous avez ainsi soutenu ce postulat dans sa forme initiale et il est renvoyé au Conseil d'Etat.

10. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Yves FOURNIER, concernant: pour une répartition plus équitable des frais de police (10.03.2010) (2.079)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves FOURNIER, betreffend gerechte Aufteilung der Polizeikosten (10.03.2010) (2.079)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Yves Fournier, PLR:

Nous avons pris bonne note de votre réponse consensuelle, mais nous invitons malgré tout l'exécutif à la plus grande vigilance.

Le principe d'équité: c'est sur cet élément-là que j'aimerais insister maintenant, de façon à éviter impérativement que les communes sans police communale ou intercommunale (elles sont près d'une sur deux dans notre canton) ne se reposent pas allègrement sur le canton et qu'ainsi elles ne bénéficient pas de la générosité des autres communes et donc de tous les autres contributeurs de ce canton, communes et contributeurs qui, eux, réalisent déjà cet effort financier dans leur propre commune.

Nous comptons donc sur l'excellent commandant de la police cantonale pour appliquer dans le Bas et dans le Haut-Valais, Madame la conseillère d'Etat, avec la rigueur et l'équité requises, pour que vous respectiez les promesses faites dans votre réponse.

Merci.

11. MOTION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Xavier MOTTET, concernant: pour des plaques interchangeables auto-moto (05.05.2010) (2.086) MOTION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Xavier MOTTET, betreffend: für Wechselschilder Auto – Motorrad (05.05.2010) (2.086)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Cette motion a été rejetée par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je considère donc que le motionnaire se satisfait de cette réponse.

12. MOTION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine ZUFFEREY MOLINA, concernant l'instauration d'une allocation d'adoption (05.05.2010) (2.087) MOTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, betreffend Einführung einer Adoptionsentschädigung (05.05.2010) (2.087)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est d'accord de transformer cette motion en postulat étant donné qu'un groupe de travail serait chargé d'étudier une solution aisément praticable du point de vue administratif.

Nous sommes persuadés que le versement d'une vingtaine d'allocations pourra s'effectuer sans grever les caisses de l'APG.

Nous restons attentifs aux suites données au postulat qui vise une équité de soutien lors de l'arrivée d'un enfant.

Merci pour votre attention.

13. POSTULAT

des députés François THURRE (suppl.), PDCB, et Rita THEODULOZ (suppl.), PDCC, concernant la poursuite du versement des allocations familiales aux salariés en cas de maladie (06.05.2010) (2.089) POSTULAT

von Grossrat François THURRE (Suppl.), PDCB, und Grossrätin Rita THEODULOZ (Suppl.), PDCC, betreffend fortgesetzte Auszahlung der Familienzulagen an Arbeitnehmende im Krankheitsfall (06.05.2010)

(2.089)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de la réponse écrite.

M. le député (suppl.) François Thurre, PDCB:

En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat de constituer un groupe de travail pour étudier la problématique de la poursuite du versement des allocations familiales pour les personnes atteintes par une maladie de longue durée.

Toutefois, je me vois contraint de revenir sur l'argumentation développée dans la réponse du Conseil d'Etat qui stipule que les législations cantonales ne peuvent plus prévoir de réglementation particulière dans le domaine des allocations familiales.

En effet, le Conseil fédéral a pris une tout autre position dans sa réponse à la motion déposée le 10 juin 2009 par le conseiller national Meinrado Robbiani sur la prolongation du droit aux allocations familiales en cas de maladie.

Le Conseil fédéral a clairement précisé que, dans la mesure où les allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative sont financées par les cantons et que les cantons peuvent élever la limite de revenu ou la supprimer, ils peuvent aussi élargir le cercle des bénéficiaires.

Les cantons ont donc la possibilité de reconnaître aux personnes empêchées de travailler, sans droit au salaire, mais encore considérées comme salariées par l'AVS, un droit aux allocations familiales pour personnes sans activité lucrative.

Le Conseil fédéral a encore appuyé son argumentation en précisant que l'article 21 LAFam, en combinaison avec l'article 18 OAFam, octroie de larges compétences aux cantons dans le domaine des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative.

J'invite donc le Conseil d'Etat à orienter les investigations et les délibérations dans ce sens et, dans la mesure du possible, à intégrer les signataires du postulat au groupe de travail. Il est, en effet, important qu'une solution puisse être rapidement trouvée et qu'ainsi l'ensemble des familles valaisannes touchées par la maladie soient mises sur un pied d'égalité au niveau de la perception des allocations familiales.

J'accepte la réponse du Conseil d'Etat avec les recommandations énoncées.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Madame la conseillère d'Etat, est-ce que vous voulez vous exprimer?

(...)

Vous êtes d'accord avec la proposition de l'intervenant. Très bien.

L'heure avance.

Je pense qu'il serait raisonnable quand même de pouvoir terminer l'ordre du jour de cette séance.

Je vous propose ainsi, avec votre accord, d'aller au bout de cet ordre du jour et, en se basant sur l'article 83 du règlement du Grand Conseil pour accélérer un petit peu le débat, je vous propose le débat réduit.

S'il n'y a pas d'objection sur les deux propositions, on peut aller de l'avant.

 (\ldots)

Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

14. MOTION

du député Edmond PERRUCHOUD, UDC, concernant la cognition judiciaire en matière de naturalisation (16.11.2010) (2.125) MOTION

von Grossrat Edmond PERRUCHOUD, UDC, betreffend Kognition in Sachen Einbürgerungen (16.11.2010) (2.125)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président du Grand Conseil, vos vœux sont des ordres.

Je demande de suspendre le traitement de cette motion, du fait qu'une motion a été déposée au niveau fédéral demandant au Conseil fédéral d'envisager la modification de l'article 50 de la loi sur la nationalité.

De ce fait, il est prématuré que le Valais s'engage sur ce terrain si, par hypothèse, la loi fédérale était modifiée.

Cette motion a été déposée par un certain conseiller national valaisan qui porte catogan.

Le président:

Merci Monsieur le député.

15. INTERPELLATION

de la députée Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, concernant: les démarches du canton du Valais auprès du DDPS concernant l'aéroport de Sion progressent-elles à une vitesse inversement proportionnelle au décollage avec postcombustion? (16.11.2010) (2.126) INTERPELLATION

von Grossrätin Véronique JENELTEN-BIOLLAZ, PDCC, betreffend: Sind die Schritte des Kantons Wallis beim VBS betreffend den Flugplatz Sitten eher mit einem Grounding als mit einem Start mit Nachbrenner zu vergleichen? (16.11.2010) (2.126)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC:

L'aéroport de Sion est un sujet de préoccupation permanent pour bon nombre de Valaisans. La semaine passée, il a fait l'objet de trois articles dans la presse régionale.

Nous espérons que votre réponse nous donnera des pistes pour sortir de la voie de garage sur laquelle ont été orientées nos demandes de réduction du bruit des jets militaires et de respect de la pause estivale entre autres.

De reports de décisions en prolongations de délais et demandes d'allégement de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, les tergiversations de la Berne fédérale sont dignes des meilleures figures acrobatiques de la patrouille de Suisse.

Conséquences pour le Valais: Dans l'attente des nouveaux avions de combat, pas de plan sectoriel militaire, ni de cadastre du bruit et encore moins de mesures d'assainissement. Leur délai d'application a même été repoussé au 31 juillet 2020. Seule certitude: les futurs avions ne feront pas moins de bruit. Certains tests ont déjà prouvé que les communes de Savièse, Grimisuat, Arbaz, Nendaz et Veysonnaz allaient entrer dans le club, pourtant déjà bien fourni, des communes particulièrement exposées des districts de Sion, Hérens et Conthey.

C'est une évidence, tant que la Suisse disposera d'une aviation militaire, celle-ci utilisera la base aérienne de Sion en raison de ses conditions météorologiques exceptionnelles. Mais, si les forces aériennes souhaitent bénéficier du soleil valaisan, les touristes et les habitants de notre canton aussi. Aujourd'hui, la cohabitation, telle que vécue, est inacceptable aux yeux de beaucoup de Valaisans excédés par l'attitude de Berne qui ne formule aucune proposition pour améliorer la situation.

En 2011, l'aérodrome militaire de Sion est devenu l'une des bases principales des forces aériennes suisses. L'agglomération sédunoise accueille en journée entre 60'000 et 80'000 personnes. Les soucis sont nombreux, qu'ils soient environnementaux, sécuritaires ou économiques. Les perspectives en termes d'aménagement du territoire et de valeur des logements de la capitale et des communes avoisinantes sont d'ailleurs catastrophiques alors même que l'on développe le concept "aggloSion".

Pour mémoire, en 2008, 44% des citoyens valaisans avaient accepté l'initiative "contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques" alors que seuls les districts de Sion et de Conthey semblaient, *a priori*, concernés par les nuisances occasionnées par les avions de combat. Le Département de la défense avait déclaré, à l'époque, je cite: "Il faut renforcer les mesures déjà prises pour réduire les nuisances sonores, limiter les émissions au minimum et améliorer la coexistence de la population et des forces aériennes." Paroles en l'air qui figurent aujourd'hui encore sur le site de la Confédération.

L'armée tente de justifier sa présence en Valais par les places de travail qu'elle fournit et des annonces retentissantes de futurs et généreux investissements dans les infrastructures de l'aéroport de Sion...

Le président:

Il faut conclure, Madame la députée.

M^{me} la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC:

Oui.

...mais il faut savoir que ceux-ci ne se feront pas si le budget de la défense devait être réduit par les Chambres fédérales.

Le démantèlement des places de tir et des arsenaux, ainsi que le départ de la troupe se sont faits dans une bien plus grande discrétion. Alors, que l'armée se positionne encore aujourd'hui en bienfaitrice de la population de notre canton et de son secteur économique en particulier nous fait doucement sourire.

Le président:

Merci Madame la députée...

M^{me} la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC:

Les Français surnomment leur armée "la grande muette"; qualifierons-nous un jour la nôtre de "grande sourde"?

Le président:

Merci Madame la députée.

Je passe la parole à M^{me} la cheffe du département pour la réponse.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Frau Jenelten, ich kann Ihnen folgende Antwort geben, die Sie vielleicht nicht ganz befriedigt.

Der Staatsrat, hat durch seinen Präsidenten, dem betroffenen Departement Herrn Bundesrat Maurer geschrieben und ihm die Forderungen des Kantons Wallis in Erinnerung gerufen und wir haben auch die dringende Resolution, die hier im Parlament am 11. März 2008 beschlossen wurde, übermittelt.

Ebenfalls haben wir die Petition mit den 7'314 Unterschriften der Petition "Gegen die militärische Fliegerei mit Nachbrenner auf dem Flugplatz Sitten" übermittelt.

Faktisch sieht es so aus, dass die Planung der militärischen Jet-Flüge, d.h. Tiger und F/A-18, welche wir am vergangenen 1. Dezember erhalten haben, keinen Flugbetrieb für den F/A-18im Juni, Juli und bis am 29. August vorsieht. Es bleibt zu sagen, dass wenn man von den Flugbewegungen spricht, immer beides meint, aber der Typ Tiger macht viel weniger Lärm als der F/A-18. Im Juni sind dann zwei Flugwochen für den Tiger vorgesehen und für die Jahre 2009, 2010 und 2011 haben wir nicht mehr und nicht weniger Flüge des F/A-18. Am vergangenen 4. November hat uns der Kommandant der Luftwaffe das auch geschrieben – ich zitiere: "Für den Flugplatz Sitten die Belastung mehr oder weniger identisch mit den vorherigen Jahren bleibt." Der Wiederholungskurs, die lärmstärkste Periode, wird im März, d.h. in den nächsten Tagen stattfinden und die beschlossene Planung sollte auch zur Zufriedenheit des DEKS ausfallen, denn die Armee nimmt Rücksicht auf die Prüfungen an den Schulen im Monat Mai.

Zusätzlich hat der Staatsrat, wie hier auch schon mehrmals gesagt, eine Studie an der ETHL in Auftrag gegeben um die Vor- und Nachteile des Flugplatzes in Sitten zu prüfen. Sie soll aufzeigen was wir für ein Entwicklungspotenzial haben, wie die wirtschaftlichen und finanziellen Auswirkungen sind und soll uns das in Szenarien aufzeigen. Allerdings sind sie in Verzug und der Bericht wird erst auf Ende Juni 2011 vorhanden sein.

Ich kann Ihnen sagen, es gibt Gespräche zwischen der Flugbasis von Sitten, dem VBS und dem Kanton.

Die Stadt Sitten, durch ihren Präsidenten, und die umliegenden Gemeinden durch die Gemeindepräsidentin von Ardon und den Generalsekretär des Verbandes der Walliser Gemeinden, sind in der Arbeitsgruppe, welche eben diese Studie der ETHL begleitet.

Somit wartet der Staatsrat auf den Schlussbericht, bevor er wieder Verhandlungen mit dem VBS aufnimmt. Dieser Bericht wird uns als Grundlage dienen bezüglich auch des Postulats zur Kantonalisierung des Flugplatzes Sitten.

16. POSTULAT

du député Gérald VARONE, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: pour un soutien psychologique aux policiers (16.11.2010) (2.127) POSTULAT

von Grossrat Gérald VARONE, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend psychologische Unterstützung für Polizeibeamte (16.11.2010) (2.127)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme vous l'avez constaté, mon postulat demande la création, au sein de la police cantonale, d'un poste de psychologue.

J'insiste sur le fait que ce poste supplémentaire doit s'intégrer dans l'augmentation des effectifs de la police cantonale voulue et décidée par le Grand Conseil.

Il faut le reconnaître, la tâche quotidienne de nos représentants de l'ordre n'est pas toujours facile car ceux-ci sont fréquemment confrontés aux pires situations de notre société.

Un bon policier doit faire preuve de fermeté envers les criminels, mais aussi de beaucoup d'humanité envers les victimes qu'il côtoie.

Après avoir vécu des moments dramatiques, où l'intensité émotionnelle est à son comble, ces agents ne peuvent simplement pas appuyer sur un bouton afin d'effacer toutes les images négatives de leur esprit.

A ce jour, notre police dispose d'une équipe de policiers formés au débriefing, mais ces personnes restent des collègues, des supérieurs parfois, et il est particulièrement difficile de se confier. Il en va de même pour ces "débriefeurs" qui prennent sur eux une partie du fardeau émotionnel de leurs collègues, sans pour autant le transmettre plus loin.

L'instauration d'un psychologue membre de la police est absolument nécessaire pour que celui-ci puisse maîtriser la culture de cette profession et s'assurer la confiance des agents en difficulté. En outre, pour garantir la confidentialité, cette personne bénéficierait du secret de fonction.

A noter que ce psychologue ne se bornera pas uniquement à aider les policiers en détresse émotionnelle, mais pourra effectuer de nombreuses tâches, telles que:

- participer à la sélection d'aspirants et du personnel;
- formation continue du personnel dans ce domaine spécifique;
- conseils psychologiques lors de la prise en charge de mineurs délinquants;
- cellule de négociation lors de prises d'otages;
- aide psychologique aux acteurs de la sécurité publique valaisanne;
- intervention sur le terrain pour la prise en charge de victimes.

A titre de comparaisons intercantonales, voici quelques chiffres:

La police cantonale genevoise forte d'environ 1'670 collaborateurs dispose d'un service psychologique de 4 personnes.

La police municipale lausannoise avec environ 500 collaborateurs dispose de 2 psychologues.

La police cantonale neuchâteloise comptant 380 agents et 60 fonctionnaires dispose d'un psychologue.

Enfin, la police cantonale fribourgeoise compte environ 400 agents et 150 fonctionnaires, et dispose de 2 psychologues.

Comme vous pouvez le constater, la création d'un poste de psychologue au sein de la police cantonale n'est pas une nouveauté suisse et répond à un réel besoin...

Le président:

Monsieur le député, vous avez été d'accord pour un débat réduit!

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Oni

Pour notre police et pour tous ses collaborateurs, je vous remercie d'accepter ce postulat.

Le président:

Merci.

Ce postulat est combattu.

Hr. Grossrat Bernard Vogel, CVPO:

Die CVPO-Fraktion ist sich der Problematik dieses Postulats voll und ganz bewusst.

Als Leiter der Air Zermatt bin ich von diesem Postulat persönlich betroffen. Meine Mitarbeiter werden äusserst regelmässig mit Schwerverletzten und Toten konfrontiert. Auch sie können den Schalter nicht einfach umkippen.

Bei uns läuft der Prozess relativ ähnlich wie heute bei der Polizei. Bei einem Einsatz, bei welchem Kinder mit Todesfolge oder Angehörige der Mitarbeiter betroffen sind, ist die psychische Belastung der Crew enorm gross. Nichtsdestotrotz müssen sie den Einsatz professionell zu Ende führen. Nach dem Einsatz retabliert die Crew stillschweigend den Helikopter und das medizinische Material. Jeder versucht seine Eindrücke und Gedanken für sich zu ordnen.

Danach setzt sich die Crew zusammen. Sie besprechen den Ablauf des Einsatzes, ihre Gefühle, wie sie das Ereignis angetroffen haben und was man anders hätte machen können. Die Gewissheit nichts Falsches gemacht zu haben, bringt unweigerlich und sofort die grösste psychische Entlastung. Bei uns werden viele Einsätze innerhalb der Crew besprochen. Diese Besprechungen beginnen in der Regel schon während des Rückflugs vom Spital und finden sehr spontan statt. Dieses gegenseitige Vertrauen ist die Basis.

Wir machen mit Helikoptern und Ambulanzen über 2'500 Einsätze im Jahr. Ein Debriefing mit Einbezug von psychologischen Fachkräften findet bei uns nicht statt. Wie bei der Polizei haben unsere Mitarbeiter zusätzlich die Gelegenheit sich psychologisch extern betreuen zu lassen. In den letzten zehn Jahren hat diese Dienstleistung kein Mitarbeiter in Anspruch genommen.

Ich bin somit aus eigener Erfahrung überzeugt, dass das bestehende System der Polizei ihren Zweck erfüllt.

Die Schlussfolgerung, dass das Angebot nur selten genutzt wird und somit nicht funktioniert, ist falsch.

Dieses Postulat führt nicht zu einer Lösung von möglichen Problemfeldern.

Die CVPO lehnt daher dieses Postulat ab.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Tout comme le postulant, le groupe DC du Bas est sensible à ce que doivent vivre les membres de la police lors d'interventions particulièrement pénibles sur des sites d'accidents ou d'autres drames. Malgré une bonne formation, ils méritent – nous en convenons –, dans certaines situations, un soutien psychologique professionnel et adéquat.

Est-ce que l'engagement d'un psychologue rattaché directement à la police cantonale est à même de garantir au mieux ce service?

Le groupe DC du Bas en doute. Tout d'abord, les situations pénibles, nécessitant le soutien psychologique espéré, ne se plient pas à un calendrier et peuvent donc intervenir pendant les vacances du titulaire, soit cinq semaines par an, donc en moyenne dans 10% des cas. Le postulant rappelle que certains agents ou inspecteurs sont formés au débriefing, mais que les agents peinent à aller se confier à des personnes qui sont, en fait, leurs collègues. Se confier à un psychologue faisant partie de la hiérarchie ne susciterait-il pas les mêmes réticences? En outre, les situations les plus pénibles touchent souvent plusieurs agents, ambulanciers ou pompiers. Est-ce qu'un seul professionnel suffira alors pour répondre, au moment le plus opportun, à l'attente de chacun d'eux? Et, fort heureusement, les cas nécessitant un tel soutien ne sont pas fréquents au point de justifier un poste à plein temps. Le postulant l'admet puisqu'il cite plusieurs autres activités qui pourraient être confiées à son titulaire.

Le postulant propose aussi d'intégrer ce poste supplémentaire à l'augmentation des effectifs déjà validés par le Grand Conseil. Le groupe DC du Bas estime, quant à lui, que ces postes supplémentaires ont été demandés et accordés exclusivement pour permettre à la police cantonale d'accomplir les tâches spécifiques qui sont les siennes.

Le groupe DC du Bas juge plus judicieux de confier cette tâche de soutien psychologique de façon ponctuelle à des cabinets privés. Cas échéant, au moyen de contrats ou de mandats négociés, le service concerné peut s'assurer de la disponibilité de ces professionnels et de l'adéquation à la mission confiée.

Nous partageons donc l'objectif du postulant mais non les moyens.

Si je ne craignais pas d'être prétentieux, je paraphraserai le Conseil d'Etat et déclarerait que le groupe DC du Bas admet le postulat dans le sens de ce qui vient d'être dit.

En fait, vous l'avez compris, il s'y oppose et vous propose de le refuser.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 58 voix contre 38 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.127 du député Gérald Varone.

Vous avez ainsi décidé de classer ce postulat.

17. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Yves FOURNIER, concernant: pour une application équitable de la loi sur les allocations professionnelles (16.11.2010) (2.128)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves FOURNIER, betreffend gerechte Anwendung der Gesetzgebung über Familienzulagen (16.11.2010) (2.128)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Yves Fournier, PLR:

Nous sommes, je le crois, dans une très très grande majorité favorables à considérer les allocations familiales et professionnelles comme particulièrement pertinentes.

Or, l'application de ces mêmes allocations professionnelles, aujourd'hui, pose problème.

Avec ce postulat, nous souhaitons éviter l'interruption du versement de ces allocations professionnelles pour de sombres histoires d'attestations durant les mois de juillet et d'août au moment même où les familles doivent débourser pour payer les abonnements de transport, les livres et différentes factures liées à la rentrée.

Nous souhaitons également systématiser l'attribution – aujourd'hui réservée à quelques initiés seulement – de cette allocation professionnelle à tous les jeunes entrant dans le secondaire II.

C'est donc selon un principe d'équité que nous vous demandons d'agir, Madame la conseillère d'Etat.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

18. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés Yves FOURNIER et Mathieu FARDEL (suppl.), concernant les femmes de ménage au noir: une fin programmée? (17.11.2010) (2.129)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Yves FOURNIER und Mathieu FARDEL (Suppl.), betreffend Putzfrauen: ein Ende der Schwarzarbeit? (17.11.2010) (2.129)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

J'essayerai d'être bref.

Nous avons ici une problématique qui est relativement connue de tous: c'est que le personnel de ménage n'est très souvent pas déclaré et, ainsi, il échappe aux impôts, aux assurances sociales, et ces employés ne sont pas toujours correctement assurés.

Devant cet état de fait, il y a trois possibilités:

- ne rien faire ce qui n'est pas la pratique du groupe PLR;
- contrôler, soit engager des gens et renforcer la bureaucratie ce qui n'est pas non plus notre philosophie;
- la philosophie du groupe PLR est plutôt d'encourager, c'est pour cela que nous vous proposons d'introduire une nouvelle déduction dans la loi fiscale.

Les coûts: nous souhaitons la neutralité, c'est-à-dire que cette déduction permettra aussi d'amener de nouvelles recettes fiscales.

Nous n'avons pas mis de montant, le Conseil d'Etat pourrait étudier le montant qui serait nécessaire afin d'inciter les gens à déclarer ce personnel de ménage, nous avons en tête un montant entre 1'000 et 2'000 francs et on peut aussi imaginer de pouvoir déduire seulement une partie des coûts.

Je précise aussi que cela n'est pas une prime à la tricherie. Les premières personnes qui seront concernées seront celles qui déclarent déjà leur personnel. Et, pour pouvoir le faire, il faudra le déclarer; donc, cela encouragera les gens à être corrects et à faire les choses en ordre.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat est combattu.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

A la lecture de ce postulat, nous, députés DC du Bas, avons, dans un premier temps, trouvé l'idée intéressante. Nous avons surtout trouvé que le souci évoqué relatif au statut social et au traitement des employées de ménage méritait une attention particulière, notamment sous l'angle du travail au noir. Nous partageons pleinement ce souci.

Mais, après réflexion, nous constatons que ce postulat, qui resterait incitatif dans la diminution du travail au noir, nous pose aussi la question de savoir si l'on doit l'appliquer aux seules employées de maison ou si l'on ne devrait pas également l'ouvrir aux jardiniers ou autres déblayeurs de neige à qui certains contribuables font également appel contre rémunérations.

Enfin, si nous l'avons correctement interprété, ce postulat permettrait à chaque contribuable ayant une conjointe sans activité lucrative et oeuvrant à domicile de la salarier dans les règles et ce jusqu'à hauteur du montant déductible encore à déterminer. C'est, en quelque sorte, introduire – entre guillemets – une "supercherie" dans la déclaration fiscale et surtout ôter une manne imposable importante aux collectivités publiques.

Quant à l'argument de la double imposition, il tombe à faux, car tout ce que nous acquérons avec notre salaire n'est pas déductible et que les salaires de ceux qui nous les ont fournis le sont aussi.

Ce postulat, malgré tout le respect que nous avons pour ses auteurs, nous, députés DC du Bas, avons décidé de le classer dans la catégorie des fausses bonnes idées et vous invitons à le refuser avec nous.

Merci de votre écoute.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG soutient activement les quatre premières lignes de ce postulat, et cela s'arrête là!

En effet, il est important que l'Etat prenne des mesures sérieuses pour lutter contre le travail au noir, notamment celui des dames de ménage. Il est important que ces personnes, comme tout autre salarié, contribuent au financement des assurances sociales, dont elles pourraient bénéficier en cas de besoin. Il paraît avant tout nécessaire qu'elles soient couvertes en cas d'accident ou de maladie, et il serait opportun qu'elles puissent cotiser pour la prévoyance professionnelle, en sachant bien que le seuil d'entrée se situe actuellement à 20'880 francs.

Par contre, le groupe ADG s'oppose à la proposition de permettre aux employeurs privés de déduire de la déclaration les charges sociales et les salaires versés. Pourquoi une telle déduction pour les personnes qui peuvent se permettre d'engager une personne pour les activités ménagères et pas, par exemple, pour l'agriculteur qui doit engager du personnel pour les récoltes? Pourquoi créer un système inéquitable?

Il vaut mieux s'intéresser aux causes du travail au noir.

Du côté de l'employeur, on peut facilement imaginer qu'il s'agit d'éviter de payer les charges sociales. On peut ici rappeler ou informer les employeurs que "Top Relais" peut gérer toute la question des charges sociales et de l'éventuelle LPP.

Quant aux employées, certaines d'entre elles ne souhaitent pas officialiser leur travail et ce pour éviter que ce revenu d'appoint pour le ménage n'augmente les impôts et leur fasse, par exemple, perdre les subventions de la LAMal.

Le groupe ADG pense qu'il est important de se soucier des problèmes des employés plutôt que de favoriser des employeurs. Pour cette raison, si une baisse d'impôts permet de neutraliser le travail au noir, il est clairement préférable de l'appliquer aux petits revenus.

Dans ce sens, nous vous demanderons de soutenir vendredi le postulat 1.111 qui propose des allégements fiscaux pour les bas revenus. Il est certain que la réalisation de ce postulat encouragerait plus les personnes travaillant au noir à déclarer leurs revenus.

Pour l'instant, merci de refuser le postulat du PLR.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Le postulant demande à nouveau la parole.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Juste brièvement pour répondre à mes deux préopinants.

Concernant le député Joël Gaillard, je vous dirai que vous avez raison. Il y a des questions intéressantes qui ont été soulevées. C'est un postulat. Le but est de faire une étude. Donc, si ce postulat est accepté, j'inviterai le Conseil d'Etat à prendre note des remarques du groupe PDCB.

Concernant les remarques de la gauche, deux choses: Pour l'agriculteur qui tient une comptabilité, il peut déjà déduire; il n'y a pas là de problème. Concernant la problématique des femmes de ménage qui ne souhaitent pas être déclarées, vous avez raison, mais si les employeurs, eux, veulent les déclarer et cherchent des femmes de ménage qui veulent être déclarées, s'ils ont la volonté de le faire, ce sera plus facile. Actuellement, si vous voulez en trouver une qui est déclarée et si vous n'en trouvez pas, vous n'allez pas vous compliquer la vie pour que ça vous coûte plus cher et que vous n'allez pas trouver quelqu'un.

Donc, vraiment, c'est une incitation à simplifier ce système.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat est combattu; nous votons.

Par 59 (recte 69) voix contre 24 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.129 du député Yves Fournier.

Ce postulat est ainsi classé.

19. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant le coût des soins aux demandeurs d'asile (18.11.2010) (2.130)

(en collaboration avec le DFIS)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Kosten für die Pflege von Asylbewerbern (18.11.2010) (2.130)

(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je passe donc directement à la réponse de M^{me} la conseillère d'Etat.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Addor, Sie haben verschiedene Fragen gestellt und ich werde probieren diese zu beantworten.

Zur ersten Frage: Welches sind die versicherten Pflegeleistungen?

Die Asylbewerber sind im Rahmen der obligatorischen Krankenpflegeversicherung gegen die Folgen von Krankheit und Unfall versichert.

Zur zweiten Frage: Welches sind durch die Grundversicherung nicht gedeckte medizinische Pflegeleistungen?

Im Wallis haben die Asylbewerber keine freie Arztwahl. Sie müssen sich in einem regionalen Zentrum melden und eine medizinische Bewilligung verlangen. Die Verwaltung des regionalen Zentrums vereinbart mit dem der Region zugeteilten Allgemeinarzt einen Termin. Im Bedarfsfall überweist der Arzt den Asylbewerber an einen Spezialisten.

Ausserhalb der Büroöffnungszeiten hat der Asylbewerber die Möglichkeit, sich in der Notfallaufnahme eines Spitals oder bei einem Notarzt zu melden.

Für den Bezug von Medikamenten in einer Apotheke muss der Asylbewerber ebenfalls eine Bewilligung anfordern.

Die Leistungserbringer (Ärzte, Apotheken, etc.) müssen ihre Abrechnungen zusammen mit der von der Verwaltung ausgestellten Bewilligung einreichen. Ohne diese Bescheinigung wird keine Kostenübernahmegarantie erteilt.

Für die medizinischen Behandlungen, die von der Grundversicherung nicht gedeckt sind, muss vor Behandlungsbeginn ein Kostenübernahmegesuch bei der Koordinationsstelle für soziale Leistungen eingereicht werden.

Zur dritten Frage: Substitutionsbehandlung von ausländischen Personen

Die gesetzliche Grundlage für die Behandlung mit Verschreibung von Methadon für Personen ist im Artikel opiatabhängige 15a, Absatz 5 des eidgenössischen Betäubungsmittelgesetzes geregelt. Die Behandlung, sei dies ambulant und stationär, ist in Anwendung der Krankenpflegeleistungsverordnung der obligatorischen Krankenversicherung unterstellt, ebenso wie die Substitutionsbehandlung bei Opiatabhängigkeit. Gemäss unserer kantonalen Verordnung über den Suchtmittelmissbrauch vom 20. November 1996 ist das Departement für Gesundheit zuständig für den Vollzug des Bundesgesetzes über die Betäubungsmittel. Innerhalb des Departements werden die entsprechenden Aufgaben von der Dienststelle für Gesundheitswesen wahrgenommen. Das Departement kann einzelne Aufgaben an den Kantonsarzt oder den Kantonsapotheker delegieren. Für die Prävention, Therapie und Betreuung erteilt der Staatsrat zudem der Walliser Liga gegen die Suchtgefahr (LVT) einen Leistungsauftrag. Die Leistungen der LVT umfassen namentlich den Schutz der Personen, die wegen ihres suchtbedingten Zustandes eine medizinische Behandlung oder Betreuungsmassnahmen benötigen.

Im Falle eines Gesuches für eine Methadonbehandlung für Asylbewerber oder für anerkannte Flüchtlinge, muss der Vertreter der LVT vorgängig den Status der Person prüfen.

Jetzt kommen die Details wegen den Ausweisen.

Falls diese Personen Inhaber eines Ausweises N sind, das heisst im unbefristeten Asylverfahren sind, ist mit dem Einverständnis des Kantonsarztes der Beginn einer Methadonbehandlung möglich. Es wird ein Rahmenvertrag mit mehreren Parteien abgeschlossen. Wenn die Personen eine Methadonbehandlung beginnen, werden sie in einem dafür geeigneten Aufnahmezentrum für Asylbewerber des Kantons platziert.

Für Inhaber eines Ausweises F, gleichbedeutend mit einer vorläufigen Aufnahme, besteht die Möglichkeit, sich nach Absprache mit dem Kantonsarzt einer Methadonbehandlung zu unterziehen.

Die Personen mit einem Nichteintretensentscheid, welcher sie verpflichtet, die Schweiz innert einer gewissen Frist zu verlassen, haben bis zum Ablauf der Frist Anspruch auf medizinische Pflege. In diesem Fall erlaubt der Kantonsarzt jedoch keine Substitutionsbehandlung. Es besteht die Möglichkeit einen Entzug durch zu führen, damit sich die betroffene Person anschliessend in ihrem Heimatland einer Behandlung unterziehen kann.

Des weiteren heisst es: Für die sich illegal in der Schweiz aufhaltenden Personen ist keine Substitutionsbehandlung denkbar.

Sie haben nach den jährlichen Kosten der medizinischen und zahnmedizinischen Pflege gefragt. Ich werde Ihnen die Antwort schriftlich geben, weil wir haben vom Jahr 2004 bis 2010 sämtliche Nettokosten nach Abzug der Beträge von Krankenkassen Asylbewerber

vom Kanton, vom Bund, den Restbetrag des Kantons aufgelistet in Millionen Franken und Rappen. Sie werden das bekommen.

Ich kann allgemein sagen, seit dem Jahr 2008 nimmt der Restbetrag zu Lasten des Kantons zu. Er ist zwischen 176'000 und 228'000 Franken pro Jahr. Das ist darauf zurückzuführen, dass für alle asylbewerbenden Personen, die sich länger als sieben Jahre in der Schweiz aufhalten, der Bund keine Pauschalen mehr leistet.

Zur fünften Frage: Sie fragen nach dem Nichtwegweisungsentscheid in Verbindung mit umfangreichen Behandlungen. Was heisst das?

Die besonderen Situationen sind Gegenstand eines Gesuches und einer Beurteilung von Fall zu Fall durch die Dienststelle für Bevölkerung und Migration und auch durch das Bundesamt für Migration. Im Allgemeinen wird die Wegweisung nicht ausgesprochen, wenn sich die Person einer umfangreichen Behandlung unterziehen muss, die ihr im Wegweisungsland nicht zukommen kann.

20. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: pour une répartition équitable des demandeurs d'asile entre districts et communes (18.11.2010) (2.131) (postulat transformé en interpellation)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend gerechte Aufteilung der Asylbewerber auf die Bezirke und Gemeinden (18.11.2010) (2.131) (Postulat in eine Interpellation umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Malgré de multiples démarches, Madame la conseillère d'Etat, vous vous obstinez à cacher aux Valaisans les chiffres qui pourraient leur permettre de vérifier si la répartition des demandeurs d'asile entre les différentes parties du canton, entre les districts, entre les communes aussi est bien équitable, comme ils pourraient parfois en douter.

En janvier de cette année (après toute une série d'échanges que j'épargne à nos collègues), je vous ai interpellée sur la question de savoir si l'entrée en vigueur de la loi sur l'information du public, dont nous avons parlé tout à l'heure, ne devait pas vous conduire à revoir votre position et à faire preuve de plus de transparence. Vous m'avez répondu, Madame la conseillère d'Etat, que vous donneriez suite à cette demande en réponse à l'intervention dont nous parlons maintenant.

Alors, nous verrons peut-être à l'instant si cette loi que vous voulez réviser sur ordre de l'Union Européenne, si le principe de transparence qu'elle pose, va permettre enfin peut-être aux Valaisans d'en savoir un peu plus dans le domaine de l'asile.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Es gibt nichts zu verstecken, aber es gilt Gesetze einzuhalten.

Sie haben schon mehrmals interveniert und Sie haben immer die gleiche Frage gestellt. Ich kann Ihnen heute folgende Antwort geben. Sie wissen, das neue Datenschutzgesetz ist in Kraft getreten seit dem 1. Januar 2011 und wir haben Ihre Fragen auch an die Datenschutzbeauftragte, Frau Sury, gestellt wie das aussieht und auch an das Bundesamt für Statistik.

Die Beurteilung, die sie bisher abgegeben haben, hat sich vollständig mit den Antworten des Departements gedeckt.

Vorläufig halten wir an unserer Regelung fest, aber wir erwarten die Antwort von Frau Sury und werden Ihnen anschliessend diese Antwort bekannt geben.

Ich möchte hier klar sagen, dass der Staatsrat im Beschluss vom 10. Mai 2000 betreffend die Aufteilung im Kanton von Personen, die dem Asylrecht unterstellt sind und vom Bund zugewiesen werden, in einem ersten Artikel vorsieht, dass die Beherbergungsplätze prozentual zur Einwohnerzahl zwischen den sozioökonomischen Regionen aufgeteilt werden und nicht pro Gemeinde.

Ebenso betrachten wir die Veröffentlichung einer detaillierten Statistik über die Aufteilung der Asylbewerber nach den einzelnen Gemeinden als nicht zweckdienlich, und es genügt, dass man diese pro Region kennt.

Ich kann Ihnen sagen, wir erwarten die Antwort und werden Ihnen diese dann zustellen.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Avant d'aborder le dernier point à l'ordre du jour, quelques communications.

Tout d'abord, la commission thématique sécurité publique, par sa présidente Marie-Claude Ecoeur, se réunira demain directement à la suite de la séance de la matinée dans la salle du Grand Conseil pour traiter les trois amendements concernant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles.

Toujours concernant les commissions, de la part du président Pascal Luisier, concernant la commission de deuxième lecture chargée de l'examen de la loi sur les participations de l'Etat: séance demain immédiatement à la fin des débats dans un lieu encore à confirmer.

Je rappelle la séance du Bureau pour les présidents de groupe qui se tiendra tout de suite après cette séance.

Un dernier rappel concernant la "Soupe des députés", pour les gens qui aiment bien la soupe, qui ont omis encore de s'y inscrire et qui aimeraient passer un moment convivial vendredi à la fin de la session, possibilité de s'inscrire encore au secrétariat.

Dernière information concernant le site Internet de l'Etat, qui subit quelques dérangements indépendants de notre volonté, l'utilisation des formulaires pour le dépôt des interventions s'en trouve perturbée. Je vous encourage à persévérer mais, en cas d'échec, la Présidence se montrera magnanime en cas de dépôt sur formulaire libre.

On passe au dernier point.

21. MOTION

du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant: lorsqu'il y a dispute entre deux [caisses], ces dernières s'en moquent... et la commune paie (19.11.2010) (2.132)

MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend wenn zwei sich streiten, lachen diese... und die Gemeinde zahlt (19.11.2010) (2.132)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Cette motion n'est pas combattue; elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Merci pour votre patience et votre discipline.

Bon appétit à tous!

A demain pour la poursuite de cette session de mars.

La séance est levée à 13 h 25.

Séance du mercredi 16 mars 2011

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

- 2. Motion des députés Beat **EGGEL** (suppl.), PDCC, Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Gabriel **LUISIER**, PDCB, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la fondation pour la promotion économique (15.12.2009) (4.046)
 - Motion der Grossräte Beat **EGGEL** (Suppl.), PDCC, Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Gabriel **LUISIER**, PDCB, Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Stiftung für die Wirtschaftsförderung (15.12.2009) (4.046)
- 3. Motion des députés Beat **EGGEL** (suppl.), PDCC, Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Gabriel **LUISIER**, PDCB, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'observatoire du tourisme (15.12.2009) (4.048)
 - Motion der Grossräte Beat **EGGEL** (Suppl.), PDCC. Edmond PERRUCHOUD, UDC, Gabriel LUISIER, PDCB, Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) (SPO-PS-VERTSbetreffend PCS). und Mitunterzeichnenden Tourismusobservatorium (15.12.2009)(4.048)
- 4. Motion du groupe PLR, par les députés René **CONSTANTIN**, Christophe **PERRUCHOUD** et Brigitte **DISERENS**, concernant: pour une promotion renforcée de notre tourisme et de tous les secteurs économiques valaisans (16.12.2009) (4.050)
 - Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte René **CONSTANTIN**, Christophe **PERRUCHOUD** sowie Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend: für eine verstärkte Förderung des Tourismus und sämtlicher Wirtschaftsbereiche des Wallis (16.12.2009) (4.050)

- 5. Motion du groupe PLR, par les députés Brigitte **DISERENS** et Didier **CACHAT**, concernant: amender les lois, notamment celle sur les communes qui permettrait à celles qui le désirent de se doter d'un cadre législatif permettant de développer une économie touristique concurrentielle et par conséquent supprimer la loi sur le tourisme de 1996 (17.12.2009) (4.052)
 - Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS** und Grossrat Didier **CACHAT**, betreffend Abänderung verschiedener Gesetze, insbesondere des Gemeindegesetzes, um es den Gemeinden zu erlauben, die nötigen Gesetzesgrundlagen hinsichtlich des Aufbaus einer wettbewerbsfähigen Tourismuswirtschaft zu erlassen, was wiederum die Aufhebung des Tourismusgesetzes von 1996 ermöglicht (17.12.2009) (4.052)
- 6. Motion du groupe CSPO, par le député Diego **WELLIG**, concernant: pour un tourisme valaisan fort (17.12.2009) (4.053)
 - Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **WELLIG**, betreffend: Für einen starken Walliser Tourismus (17.12.2009) (4.053)
- 7. Motion des groupes CVPO, PDCC et PDCB, par les députés Felix **RUPPEN**, Pascal **GAILLARD**, Nicolas **VOIDE** et Jean-Marie **SCHMID**, concernant: avec la société pour la publicité du Valais vers une Marque Valais forte (17.12.2009) (4.054)
 - Motion der CVPO-, PDCC- und PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Felix **RUPPEN**, Pascal **GAILLARD**, Nicolas **VOIDE** und Jean-Marie **SCHMID**, betreffend: Mit Walliswerbung zu einer starken Marke Wallis (17.12.2009) (4.054)
- Motion du groupe CSPO, par le député Gilbert LORETAN, concernant la loi sur le tourisme pas à pas vers l'objectif (18.06.2010) (4.081)
 Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert LORETAN, betreffend Tourismusgesetz Schritt für Schritt zum Ziel (18.06.2010) (4.081)
- 9. Motion du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant la suppression des contrôles cantonaux de caves lors de vendanges (09.03.2010) (4.057)
 - Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend Aufhebung der Kellerkontrollen während der Weinlese (09.03.2010) (4.057)
- 10. Postulat du groupe PDCB, par le député (suppl.) Patrice **MICHAUD**, concernant le programme de soutien à l'économie aide solaire thermique pour tous! (10.03.2010) (4.059)
 - Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrice **MICHAUD**, betreffend Programm zur Unterstützung der Wirtschaft: Förderung von thermischer Solarenergie für alle! (10.03.2010) (4.059)
- 11. Postulat des députés Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, et René **CONSTANTIN**, PLR, concernant la loi sur la politique régionale découpage arbitraire? (12.03.2010) (4.067)
 - Postulat der Grossräte Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, und René **CONSTANTIN**, PLR, betreffend Gesetz über die Regionalpolitik willkürliche Aufteilung? (12.03.2010) (4.067)

- Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
- Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
- 12. Interpellation des députés Aldo **RESENTERRA**, PLR, Willy **GIROUD**, PLR, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, et Alexandre **CAILLET**, UDC, concernant les murs en pierres sèches: est-ce apprendre à parler aux murs? (17.11.2010) (4.094)
 - Interpellation der Grossräte Aldo **RESENTERRA**, PLR, Willy **GIROUD**, PLR, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, und Alexandre **CAILLET**, UDC, betreffend Trockensteinmauern: die Mauer des Schweigens (17.11.2010) (4.094)
- 13. Interpellation du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, concernant la "mort des paysans" que fait le canton? (17.11.2010) (4.095)
 Interpellation von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, betreffend "Bauernsterben" Was macht der Kanton? (17.11.2010) (4.095)
- 14. Interpellation du groupe PLR, par le député Narcisse CRETTENAND, concernant: constructions hors la loi! (17.11.2010) (4.096)
 Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETTENAND, betreffend gesetzeswidrige Bauten (17.11.2010) (4.096)
- 15. Postulat des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme **DUBOIS** (suppl.), PDCB, Aldo **RESENTERRA**, PLR, et Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le solaire pour tous (18.11.2010) (4.097)
 - Postulat der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme **DUBOIS** (Suppl.), PDCB, Aldo **RESENTERRA**, PLR, und Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Solarenergie für alle (18.11.2010) (4.097)
- 16. Motion du député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la réglementation du retour des concessions pour l'énergie éolienne (19.11.2010) (4.098)
 - Motion von Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Heimfallregelung für Windenergie (19.11.2010) (4.098)
- 17. Postulat des députés Aldo **RESENTERRA**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, Narcisse **CRETTENAND**, PLR, Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: du soleil et du photovoltaïque en Valais (19.11.2010) (4.099)
 - Postulat der Grossräte Aldo **RESENTERRA**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, Narcisse **CRETTENAND**, PLR, Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Solarenergie im Wallis (19.11.2010) (4.099)

- 18. Interpellation du député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'achat de la société EnAlpin par les distributeurs valaisans d'électricité (14.12.2010) (4.100)
 - Interpellation von Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Kauf der EnAlpin durch die Walliser Stromverteiler (14.12.2010) (4.100)
- 19. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Mathias **REYNARD** (suppl.) et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), concernant: quelles conséquences après la révision de la LACI? (14.12.2010) (4.101)
 - Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Mathias **REYNARD** (Suppl.) und Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), betreffend Auswirkungen der AVIG-Revision (14.12.2010) (4.101)
- 20. Interpellation des députés Christine **ECOEUR** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Margrit **PICON-FURRER**, PDCB, Thomas **LOTT** (suppl.), PLR, Florian **CHAPPOT** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les semestres de motivation victimes de démantèlement. Vers une exclusion des jeunes? (14.12.2010) (4.102) (en collaboration avec le DECS)
 - Interpellation der Grossrätinnen Christine **ECOEUR** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Margrit **PICON-FURRER**, PDCB, der Grossräte Thomas **LOTT** (Suppl.), PLR, und Florian **CHAPPOT** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden betreffend Abbau im Bereich der Motivationssemester: Benachteiligung der Jugendlichen? (14.12.2010) (4.102) (in **Zusammenarbeit mit dem DEKS**)
- 21. Interpellation du député (suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les centrales à accumulation par pompage: des réflexions s'imposent de toute urgence (17.12.2010) (4.103)
 Interpellation von Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Pumpspeicherwerke: Abklärungen sind dringend nötig (17.12.2010) (4.103)
- 22. Motion du groupe PLR, par les députés Narcisse **CRETTENAND** et Christophe **CLAIVAZ**, concernant le retour des concessions hydrauliques (17.12.2010) (4.104)
 - Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Narcisse **CRETTENAND** und Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Heimfall der Wasserrechtskonzessionen (17.12.2010) (4.104)
- 23. Interpellation des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Mathias **REYNARD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Sébastien **PYTHON** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: des sociétés acceptables? (17.12.2010) (4.105)
 - Interpellation der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Mathias **REYNARD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien **DÉLÈZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Sébastien **PYTHON** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend fragwürdige Gesellschaften (17.12.2010) (4.105)

- 24. Interpellation du groupe PLR, par le député Christophe CLAIVAZ, concernant les objets immobiliers en zones SAU: que voulons-nous? un champ de ruines dans un proche avenir ou un soutien au maintien du patrimoine par un assouplissement des exigences de la CCC? (17.12.2010) (4.106) (en collaboration avec le DTEE)
 - Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Bauten in LWN-Zonen: Wollen wir alles verfallen lassen oder das bauliche Kulturgut durch eine Lockerung der Anforderungen der KBK erhalten? (17.12.2010) (4.106) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)
- 25. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German **EYER**, concernant un réseau de fibre optique qui couvre l'ensemble du territoire (17.12.2010) (4.107) (en collaboration avec le DTEE et le DECS)

 Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend flächendeckendes Glasfasernetz (17.12.2010) (4.107) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DEKS)

26. Entrée en matière

- Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice
- Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice

Eintretensdebatte

- Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in St-Maurice
- Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau einer Schule für Berufsvorbereitung in St-Maurice
 - Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

- 27. Postulat de la députée Patricia **CASAYS**, PDCB, concernant les druides: les plus grands apprennent à lire aux plus petits l'influence de la médiation par les pairs sur la motivation à lire (16.11.2010) (3.095)
 - Postulat von Grossrätin Patricia **CASAYS**, PDCB, betreffend: Die Grossen bringen den Kleinen das Lesen bei Einfluss der Peer-Mediation auf die Lesemotivation (16.11.2010) (3.095)
- 28. Interpellation du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant des liens à caractère sexuel dans le manuel scolaire "Schritte ins Leben" ("Avancer dans la vie") (16.11.2010) (3.096)
 - Interpellation von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Sex Links im Schulbuch "Schritte ins Leben" (16.11.2010) (3.096)
- 29. Postulat des députés Marcel BAYARD, PDCC, Alex SCHWESTERMANN, CSPO, Benno MEICHTRY (suppl.), CVPO, et Carole DARBELLAY GHALMI, PDCB, concernant la création d'un office de coordination pour l'éducation des parents (17.11.2010) (3.097)

- Postulat der Grossräte Marcel **BAYARD**, PDCC, Alex **SCHWESTERMANN**, CSPO, und Benno **MEICHTRY** (Suppl.), CVPO, sowie Grossrätin Carole **DARBELLAY GHALMI**, PDCB, betreffend Schaffung einer kantonalen Koordinationsstelle für Elternbildung (17.11.2010) (3.097)
- 30. Postulat du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant: pour un préapprentissage en toute sécurité (17.11.2010) (3.098)
 Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend optimale Bedingungen für die Vorlehre (17.11.2010) (3.098)
- 31. Interpellation du groupe PLR, par le député (suppl.) David **QUELOZ**, concernant: et les enfants à haut potentiel en Valais? (18.11.2010) (3.099)

 Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David **QUELOZ**, betreffend Begabtenförderung im Wallis (18.11.2010) (3.099)
- 32. Postulat du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant: vite, un campus pour des HES performantes (18.11.2010) (3.100)

 Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend FH-Campus (18.11.2010) (3.100)
- 33. Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant les allocations de formation: pour un système plus juste et plus solidaire (18.11.2010) (3.101)

 Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend Ausbildungsbeiträge: für ein gerechteres und solidarischeres System (18.11.2010) (3.101)
- 34. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant un moratoire pour l'école valaisanne (18.11.2010) (3.102)

 Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Moratorium für die Walliser Schule (18.11.2010) (3.102)
- 35. Postulat des députés Eric **JACQUOD**, UDC, et Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant: touche pas à mon crucifix! (19.11.2010) (3.103)

 Postulat der Grossräte Eric **JACQUOD**, UDC, und Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend: Hände weg von meinem Kruzifix! (19.11.2010) (3.103)
- Jean-Marie SCHMID, CVPO, 36. Postulat des députés et Alex le SCHWESTERMANN. CSPO. concernant développement de l'infrastructure de communication dans le canton du Valais (19.11.2010) (3.104)
 - Postulat der Grossräte Jean-Marie **SCHMID**, CVPO, und Alex **SCHWESTERMANN**, CSPO, betreffend Förderung der Kommunikationsinfrastruktur im Kanton Wallis (19.11.2010) (3.104)
- 37. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal **REY**, PDCC, Stéphane **GANZER** (suppl.), PLR, Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des mesures préventives pour la jeunesse I (19.11.2010) (3.105)

Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal **REY**, PDCC, Stéphane **GANZER** (Suppl.), PLR, Grossrätin Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Präventivmassnahmen für die Jugend I (19.11.2010) (3.105)

38. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal **REY**, PDCC, Stéphane **GANZER** (suppl.), PLR, Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des mesures préventives pour la jeunesse II (19.11.2010) (3.106)

Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal **REY**, PDCC, Stéphane **GANZER** (Suppl.), PLR, Grossrätin Sonia **Z'GRAGGEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Präventivmassnahmen für die Jugend II (19.11.2010) (3.106)

Le président:

Bonjour à tous!

J'aimerais, si vous le permettez, mettre en exergue ce matin la performance admirable d'un sportif d'élite valaisan. Il s'agit de Ralf Kreuzer de Visperterminen. Ce skieur alpin du cadre A de swiss ski a réussi à concilier son statut de sportif avec la réussite d'un master en économie à l'Université à distance de Brigue, ce qui prouve à la fois le mérite et la ténacité de ce jeune homme, mais aussi la compétence de la Fernuniversität de Brigue.

Cette performance a permis à Ralf Kreuzer, parrainé par ailleurs par Didier Cuche et Carlo Janka, d'obtenir le prix récompensant l'étudiant à distance de l'année.

Il mérite tous nos applaudissements.

(Applaudissements)

Sans transition, nous avons sur nos tables le programme de la matinée et nous commençons sans plus tarder par le point 1.

Entrée en matière

1. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA

> Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz, / Rapporteur: Moreno Centelleghe

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Die Position der CVPO zum Geschäft IdeArk SA ist klar.

Wir sind für Eintreten. Ich begründe:

IdeArk ist ein Instrument der kantonalen Wirtschaftsentwicklung "pour un Valais de demain". Das IdeArk Projekt ist entwicklungspolitisch für den Kanton und regionalpolitisch für die Region Martinach richtig und wichtig.

IdeArk verbindet angewandte Forschung und Entwicklung und Industrie und ist ein privilegierter Ansprechpartner.

IdeArk setzt viel versprechende Technologien um, hauptsächlich aus dem Forschungsinstitut IDIAP, wie wir selber als Kommissionsmitglieder feststellen konnten. IDIAP beschäftigt heute über 100 Mitarbeiter, bestehend aus Professoren, Forschern und Studierenden aus 24 verschiedenen Ländern und ist in dem Sinne anerkannt als Forschungspool des Schweizer Nationalfonds.

Eine Bedarfsanalyse für die künftige Nutzung liegt vor, die Fläche von 2'870 m².

Eine neue Infrastruktur am richtigen Ort löst wichtige regionalökonomische Impulse aus und ist auch aus Gründen der Standortattraktivität wichtig.

Soweit ist die CVPO einverstanden.

Wir haben noch einen Hinweis, auf den wir bereits in der Kommission hingewiesen haben. Es wäre gut wenn solche Projekte, die wirklich zukunftsträchtig sind, inskünftig vielleicht auch in der integrierten Mehrjahresplanung aufgeführt werden. In diesem Fall fehlt das in der integrierten Mehrjahresplanung 2011-2015, ein solches Projekt, das doch sehr zukunftsträchtig ist.

Dann gibt es noch einen zweiten Aspekt, auf den wir auch in der Kommission hingewiesen haben. Es wäre interessant zu wissen, welche Projekte das Departement oder insbesondere hier TheArk als wirtschaftspolitisches Instrument für 2011-2015 für das Oberwallis vorsieht. Darum unterstützen wir das IdeArk Projekt aus kantonaler und regionalökonomischer Sicht und auch aus Sicht einer verbesserten Standortattraktivität. Der Bedürfnisnachweis liegt vor und er macht auch im Gesamtkontext Sinn.

Die Finanzierung des IdeArk Projektes ist korrekt aufgelistet und orientiert sich an der Wirtschaftsstrategie 2004 des Kantons und der neuen Regionalpolitik von Bund und Kanton.

Sie, geschätzte Damen und Herren, haben ja gesehen, dass die Kommission das Geschäft mit 13 zu 0 Stimmen für Eintreten bestimmt hat und eben auch Antrag an das Plenum, das so anzunehmen.

In dem Sinne ist die CVPO für Eintreten. Wichtig wäre einfach, dass man im Budget 2012 für die Region Oberwallis im TheArk Budget einen Betrag vorsieht.

Ich danke.

M. le député (suppl.) François Thurre, PDCB:

Un article paru dans le Nouvelliste le 1^{er} mars dernier au sujet du projet de subventions que nous traitons était titré: "L'avenir passe par l'IdeArk".

Le groupe DC du Bas aurait pu être à l'origine de ce texte tant nous sommes convaincus que l'avenir de l'Institut de recherche IDIAP, reconnu en 2001 en tant que pôle de recherche national et qui a acquis depuis une renommée mondiale, sera consolidé par la réalisation du projet de la société IdeArk SA.

Les 3'310'000 francs de subventions qui seront accordés au maximum à la société IdeArk SA pour la construction et l'aménagement de l'immeuble permettront des synergies importantes avec l'IDIAP qui se trouve actuellement à l'étroit dans ses locaux au Centre du Parc à Martigny, notamment au niveau des surfaces pouvant être mises à disposition de nouvelles start-up.

Le groupe DC du Bas tient également à relever, dans ce dossier, le dynamisme et la confiance des autorités de la ville de Martigny qui ont augmenté leur participation au capital-actions de la société IdeArk SA à hauteur de 80% et dont le conseil général a apporté son soutien au projet le 15 septembre dernier avec l'engagement de rembourser les crédits NPR sur une durée de 15 ans.

Le concept TheArk, qui découle de la loi sur la politique cantonale du 11 février 2000, a été élaboré pour regrouper, au niveau cantonal, les compétences existantes mais également pour offrir des sites capables de permettre une concentration importante d'entreprises technologiques.

Le projet de la société IdeArk SA s'inscrit pleinement dans cette optique et les travaux pourraient débuter dès ce printemps.

C'est pourquoi le groupe DC du Bas accepte et vous invite à accepter l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

TheArk soll aus dem Wallis einen multidisziplinären Technologiepark mit verschiedenen zugeteilten Disziplinen, verteilt auf mehrere Standorte machen, welche bestens auf Bildung, Forschungsinstitute und die exogene Wirtschaftsförderung abgestimmt sind.

Das Institut IDIAP wurde 1991 mit zehn Mitarbeitern gegründet. Inzwischen sind zirka 100 Mitarbeiter beschäftigt. Das Institut beschäftigt sich unter anderem mit künstlicher Intelligenz, Wahrnehmung, multimediales Informationsmanagement, grundsätzlich mit der Schnittstelle Mensch – Maschine.

Aufgrund des Anstiegs der Mitarbeiterzahlen müssen neue Lokalitäten in der Grössenordnung von zirka 3'000 m² gesucht werden. Fündig wurde man im Gebiet les Vorziers in Martigny. Die Gemeinde ist Eigentümerin der Parzelle. Das Projekt wird über eine Generalunternehmung IMPLENIA erstellt. Der Gebäudeanteil von IdeArk beträgt 25 Prozent der Gesamtfläche, 75 Prozent bleiben im Besitz der GU.

Die kantonale Beteiligung beträgt 35 Prozent, mit anderen Worten 3,3 Millionen Franken. Für die Kosteneinhaltung bürgt IMPLENIA. Fallen die Kosten tiefer aus, werden diese gemäss Verteilschlüssel neu definiert.

Die Absicherung, dass bei einem Verkauf oder Zweckentfremdung des Gebäudes innerhalb der nächsten 25 Jahre der Erlös zurück an den Kanton fliesst, ist lobenswert. Falls Gewinn erzielt wird, wird dieser proportional – 35 prozentige Beteiligung – auf die Geldgeber verteilt. Die Gemeinde Martigny zeigt Vorbildcharakter.

Erlauben Sie mir noch folgende Frage:

Wie viele qualifizierte Arbeitsplätze werden durch dieses erweiterte Platzangebot erwartet?

Dann noch folgende Bemerkungen.

Aufgrund der Schlussdiskussion wurde festgestellt, dass die Wirtschaftsgelder in Ark Projekte im Unterwallis fliessen. Die Oberwalliser Ark Projekte BlueArk, BioArk, TeleArk kommen nicht richtig vorwärts. Liegt es an den zugeteilten Disziplinen, der kritischen Masse, des fehlenden Leaderships, der Passivität Standortgemeinden? Herr Staatsrat Cina liess daraufhin verlauten. dass die Disziplinenzuteilung nicht mehr zwingend sei. Dies könnte doch wohl mitunter ein entscheidender Faktor sein.

Aufgrund dessen fordere ich den Staatsrat auf, dass die Walliser Gemeinden über die RWO dementsprechend informiert werden. Zudem gilt es zu überlegen wie die Ark Projekte ebenso im Oberwallis Fuss fassen könnten. Welche Rolle könnte hier trotzdem der Kanton übernehmen? Oder liegt ihm dieses Interesse fern? Liegt es schlussendlich nur an den Standortgemeinden? Es ist grundsätzlich wichtig, dass das gesamte Wallis als kantonaler Wirtschaftsstandort funktionieren muss. Nicht dass zuletzt das Unterwallis noch das Oberwallis quersubventionieren muss.

Im Sinne der oben erwähnten kritischen Bemerkungen, aufgeworfenen Fragen und im Sinne der kantonalen Wirtschaftsförderung ist die CSPO klar für Eintreten und unterstützt dieses Projekt mit Vorbildcharakter.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA en vue de son développement.

Pour notre groupe, il ne fait aucun doute que l'excellent projet qui nous est soumis aujourd'hui doit être soutenu. Je le relevais déjà au nom du groupe, en juin 2007, dans l'entrée en matière concernant la fondation TheArk: "Le projet pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par la société Technopôle à Sierre SA est une belle opportunité pour dynamiser l'économie valaisanne, tout en favorisant la capacité d'innovation et la création d'emplois hautement qualifiés sur le territoire cantonal."

TheArk donne au Valais l'image d'un canton innovant et ouvert aux techniques modernes. Une bonne infrastructure au bon endroit peut susciter de véritables impulsions économiques. Nous relevons avec satisfaction les propos du rapporteur de la commission qui nous dit que le concept TheArk connaît un bel essor dans le Valais francophone: à Sierre TechnoArk, à Martigny IdeArk..., mais aucune trace de projets concrets à Sion.

Avec la formidable locomotive qu'est IDIAP, qui fête ses 20 ans en 2011, IdeArk possède tous les atouts pour devenir le leader de l'innovation pour l'économie valaisanne dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le groupe PDCC constate que, pour le moment, une seule partie du bâtiment (environ 25%) est destinée à IdeArk. De ce fait, la législation sur les marchés publics n'est pas applicable à ce projet de construction. La règle des procédures et des seuils est appliquée correctement, mais nous nous interrogeons sur le principe et la philosophie pour un montant de 9'450'000 francs.

Nous sommes étonnés qu'entre le message du Conseil d'Etat et le rapport de la commission thématique, en moins de deux mois:

- la forme du bâtiment ait changé;
- le rapport ait été mis à disposition de la commission quatre jours avant la séance;
- le projet global passe de 40 millions (message du Conseil d'Etat) à 44 millions (rapport de la commission);
- le président du Conseil d'Etat et le chancelier ne signent pas le projet de décision.

Le groupe PDCC souhaite bon vent à IdeArk, se réjouit de l'opportunité donnée à la région de Martigny de dynamiser l'économie valaisanne et l'attractivité de la région concernée, et accepte à l'unanimité, comme la commission d'ailleurs, l'entrée en matière.

Nous vous remercions de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je voudrais, en préambule, relever le sens de l'éthique de M. le député Jean-Albert Ferrez, vice-directeur de l'IDIAP, qui est sorti de la salle pendant que l'on traite d'un objet qui concerne en partie son entreprise.

La ville de Martigny est, depuis de nombreuses années, très active dans le soutien et l'encouragement de centres de recherche et de développement. Elle a vraiment été l'aiguillon du coche qui a encouragé des instituts de recherche aujourd'hui internationalement connus à s'installer à Martigny. Le parc technologique qui nous est proposé aujourd'hui est une juste continuité des efforts faits déjà depuis 20 ans par la ville, le canton, les universités et les instituts de recherche.

Aujourd'hui, pour assurer son développement et permettre aux nombreux chercheurs des conditions de travail optimales, il est indispensable de construire un centre répondant aux exigences de qualité des infrastructures et d'espaces suffisants pour garantir un agrandissement futur possible de IdeArk SA.

La ville de Martigny vend les terrains et est partenaire du projet pour 1'420'000 francs. La Confédération et le canton prêtent 2'360'000 francs chacun. La subvention demandée aujourd'hui se monte à 3'310'000 francs. Ce montant, pris sur le compte de préfinancement spécial TheArk permettra à IdeArk SA de continuer à attirer dans la région de Martigny des chercheurs de haut niveau. Nos jeunes chercheurs valaisans pourront aussi trouver du travail et des possibilités de formation en Valais.

Cette subvention demandée aujourd'hui est un investissement pour notre canton et un atout pour notre jeunesse. En effet, nous devons diversifier notre tissu économique et les emplois créés par ces centres de recherche sont des emplois à haute valeur ajoutée qui permettront sans aucun doute de développer des entreprises de pointe qui assureront au Valais un développement économique de grande qualité.

Le groupe ADG est favorable à ce projet et accepte sans restriction le montant de la subvention demandée.

Merci.

Hr. Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Die Gründung der Stiftung TheArk im Jahr 2004 im Wallis war ein sehr guter Schritt.

Im Speziellen – das muss man sagen – spielen die IdeArk AG und alle anderen Ark AG eine wichtige vermittelnde Rolle zwischen der IDIAP als Forschungsstelle und den industriellen Partnern.

Das Interesse bei der Gemeinde Martinach und bei den örtlichen Industrieunternehmen zur Unterstützung des IdeArk Programms ist wie es die Zahlen zeigen beachtenswert. Die Anzahl Start-up Anfragen und die bereits positiv erzielten Resultate machen eine Erweiterung der Geschäftsräumlichkeiten notwendig und eine finanzielle Unterstützung ist demnach folgerichtig.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler stellt zudem folgende Fragen an Herrn Staatsrat Cina:

Wie ist der Stand bei den Oberwalliser Ark's, sprich TeleArk und BlueArk?

Sind die Interessen bei den angesprochenen Unternehmen und bei den Gemeinden im Oberwallis genügend vorhanden? Muss man im Oberwallis eventuell an die Gründung eines BioArk denken?

Solange jedoch – man weiss es – die notwendigen Verkehrswege im Oberwallis nicht erstellt sind, gibt es auch eine Start-up Möglichkeiten für kleinere und grössere Unternehmen. Wir müssen froh sein, dass wir die bestehenden Unternehmen halten können.

Meine Damen und Herren, 60 Jahre brauchen wir um eine Autobahn in der Ebene zu erstellen. Eine Schande. Und das gleiche Theater beginnt wahrscheinlich mit der 3. Rhonekorrektion von neuem. Verantwortlich für dieses Desaster ist zum grossen Teil die CVP Mehrheit im Kanton. Erst wenn diese gebrochen wird, kann man mit einer positiven Wende im Kanton Wallis rechnen. Der Exodus der gebildeten Jugend hält unvermindert an. Was das für eine Region bedeutet, kann sich, meine Damen und Herrn, jeder ausdenken.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler unterstützt die in der Botschaft verlangte finanzielle Beteiligung und jede andere gute Tat in dieser Richtung und ist daher einstimmig für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Yves Fournier, PLR:

Créée en 2004 la société IdeArk est aujourd'hui à l'étroit dans l'hôtel du Parc avec ses 10 start-up et ses 2 entreprises.

Rattachée au concept de dynamisation économique TheArk et spécialisée dans la gestion de l'information multimédia et l'interface homme-machine, elle bénéficie aujourd'hui d'un transfert technologique de l'IDIAP, pôle de recherche national cher à notre premier vice-président.

Les nouvelles infrastructures s'élèvent à 9,4 millions. Elles sont financées pour moitié par des prêts (NPR), 35% par le canton, soit 3,3 millions, et 15% par la ville de Martigny, ce qui reste une contribution exemplaire qui est à souligner.

Seule ombre au tableau: les délais de transmission des documents à la commission; quatre jours, c'est un peu court. Le Service de promotion économique pourrait faire preuve d'une attitude un peu plus "officiatoire".

Pour conclure, le groupe PLR accepte bien évidemment cette entrée en matière, convaincu que ce projet contribue à l'image d'un canton innovant et qu'il génère des emplois hautement qualifiés pour la région de Martigny.

Merci.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le projet de subvention cantonale qui nous est soumis.

Au nom de notre groupe, j'aimerais remercier et saluer la précision et la qualité du message transmis par la commission thématique.

Dynamiser le tissu économique, apporter une aide financière cantonale ciblée, tout en laissant à ce projet son développement propre, tout cela va dans le bon sens et soutient d'une manière pragmatique et non étatique les entreprises innovantes de la région de Martigny dans le domaine de l'information et de la communication.

Le groupe UDC approuve et soutient ce projet de subvention. Il souhaite par avance plein succès aux nouvelles entreprises qui seront créées.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

 M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

La dynamisation du tissu économique valaisan passe par une diversification de ce dernier. A cet effet, le concept TheArk a été élaboré avec pour objectif de rassembler et de regrouper au niveau cantonal non seulement les compétences existant dans les domaines précis mais également sur des sites capables d'offrir une concentration importante d'entreprises technologiques.

L'aménagement d'un immeuble par la société IdeArk SA à Martigny s'inscrit totalement dans le but fixé par le concept.

C'est pourquoi je remercie tous les groupes qui acceptent l'entrée en matière et vous demande aussi de soutenir ce projet.

Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich möchte allen Fraktionen die für Eintreten sind recht herzlich danken. Ich werde das Geschäft im einzelnen nicht mehr vorstellen. Grossrat Jean-Marie Schmid hat das bereits sehr gut gemacht und Sie haben alle zugehört, so dass ich mich in dieser Frage nicht wiederholen möchte.

Ich möchte auf einzelne Voten eingehen, die ich zusammenfassend beantworten werde. Da sind zumal diese Fragen vor allem aus den Oberwalliser Fraktionen, die sich gefragt haben inwieweit sich die Projekte TheArk im Oberwallis entwickeln und wie sich die Situation im Oberwallis präsentiert.

Anbei erlauben Sie mir eine kleine Bemerkung, aber die sollte ich höchstwahrscheinlich auf Französisch machen.

Das Oberwallis beklagt sich darüber, dass zuwenig aus der Regionalpolitik in die Projekte TheArk fliessen und im Unterwallis wird man mir dann am nächsten Freitag vorwerfen, es gebe zu viele Gelder, die aus der Regionalpolitik ins Oberwallis fliessen. Aber ich glaube, das sind diese Dinge, die man als Politiker mit der Leichtigkeit des Seins ertragen kann und damit werde ich nicht mehr darüber sprechen, aber zurückkommen auf die Fragen aus dem Oberwallis.

Ich habe anlässlich der Kommissionssitzung von verschiedenen Intervenienten – Diego Clausen und Jean-Marie Schmid – geäusserten Sorgen was die Entwicklung TheArk im Oberwallis betrifft ernst genommen. Ich habe eine Sitzung gemacht, ich habe die Gemeinden, die RWO AG und ich habe die Projektmanager TheArk im Oberwallis zusammengenommen und wieder einmal eine Standortbestimmung gemacht, die sehr interessant und sehr konstruktiv war.

Was muss man im Zusammenhang mit dem Aufbau von Technoparks immer auch in Erwägung ziehen?

Erstens die Dauer, d.h. bis man wirklich nachhaltige Erfolge haben kann, braucht es eine gewisse Zeit. Die muss man einfach einkalkulieren und ich bin auch der Überzeugung, dass man von seiner Strategie nicht abkommen darf wenn man nicht sofort Erfolge hat, sondern die Erfolge werden sich auf Dauer einstellen.

Wenn man zum Beispiel TechnoArk von Siders nimmt, Technopol gibt es sein 20 Jahren und die grössten Investitionen wurden von Privaten gemacht. Private – und das ist hier in Martinach bei diesem Projekt ähnlich wieder der Fall. Da werden auch Private und die Gemeinden sich stark engagieren. Was sind sonstige Voraussetzungen für einen Erfolg? Es braucht einen grossen wirtschaftlichen Partner, wie zum Beispiel die Lonza, die eine kritische Masse hat, in deren Umfeld man einen entsprechenden Technopark aufbauen kann. Oder dann braucht es eine grosse Forschungsabteilung. Und im Oberwallis müssen wir feststellen, dass

wir da ein bisschen knapp aufgestellt sind. Und deshalb auch meine Überzeugung, dass es keinen Sinn macht, dass wir uns im Oberwallis verzetteln. Wir müssen uns im Oberwallis konzentrieren höchstens auf einen Standort, denn wir haben ja gleichzeitig noch die Projekte Techno- und Innovationspark Raron und Turtmann. Und wenn wir uns im Oberwallis verzetteln, werden wir am Schluss nichts haben. Deshalb meine Überzeugung, sie wird allmählich auch geteilt, dass man sich konzentrieren auf einen Ort und dann die entsprechenden TheArk an einen Standort bündeln muss und nicht wieder eine Verzettelung im Oberwallis anstreben.

Jetzt auf einzelne Fragen: Jean-Marie Schmid, wir haben das natürlich in unserer Mehrjahresplanung integriert weil es Teil war dieser Programmvereinbarung mit dem Bund, die auch im Grossen Rat verabschiedet wurde. Da sieht man diese Projekte, die sind da aufgelistet. Allerdings muss man immer wieder sagen, dass die Beschleunigung der Dossiers damit auch zusammenhängt wie die Arbeiten vor Ort dynamisch begleitet werden und ob sich Opportunitäten ergeben um zum Beispiel ein Gebäude eben auch aufzustellen. Da sind wir jetzt auch im Oberwallis daran nachzudenken, aber das können wir nicht an drei oder vier verschiedenen Standorten im Oberwallis machen.

Jetzt gab es noch die Frage der möglichen Arbeitsplätze. Es ist schwierig abzuschätzen wie viele Arbeitsplätze jetzt sofort geschaffen werden. Das ist eben auch erst auf Dauer zu ermitteln, aber Siders hat mittlerweile im Konzept TechnoArk über Jahre 400 Arbeitsplätze geschaffen und hier werden wir mit IdeArk sicher auch auf diesem Weg vorwärts gehen können.

Le député Freddy Philippoz a posé la question sur le Valais central. Juste pour dire – parce que je l'ai dit tout à l'heure en allemand et que peut-être vous n'avez pas écouté – vendredi prochain, on va me reprocher d'avoir mis trop de moyens dans le Haut-Valais et, aujourd'hui, les Haut-Valaisans me reprochent qu'il n'y a pas assez de moyens qui vont dans les "Ark" du Haut-Valais, mais j'ai dit que cela faisait partie du destin d'un politicien...

Maintenant pour en revenir à la question, Sion et Conthey se sont mis d'accord pour avancer avec le projet PhytoArk. Il y avait une question au sujet de l'emplacement. Maintenant, les communes se sont mises d'accord et aux Fougères, il y a un projet. Et vous allez certainement, au mois de juin, pouvoir décider de la création de PhytoArk à Sion.

Voilà, on est au stade d'avant-projet. Vous savez qu'un avant-projet bouge. Il y a la forme qui a changé et il y a la couleur qui a changé, mais ce qui n'a pas changé, c'est votre décision, c'est-à-dire votre subventionnement, la somme que vous allez décider aujourd'hui, celle-là est toujours restée la même. Alors, même s'il y a eu de petites modifications, évidemment avec un tel projet de 44 millions, il y a toujours une évolution du dossier, mais ce que vous avez décidé, c'est ça.

Je m'excuse, et je le dis aussi en direction du groupe GRL..., pardon PLR..., moi j'ai "groupe radical-libéral"..., ah!, bon! Excusez-moi pour le retard dans la transmission des dossiers; cela ne devrait pas arriver. Je crois que c'est une tache noire – je peux le dire étant "noir" – dans mon cahier des charges! J'ai donc une tache noire et j'aimerais que ce soit la dernière tache noire que j'aie dans mon cahier sur la transmission des dossiers. Je m'excuse aussi en direction du groupe DC du Centre.

J'ai donné toutes les réponses.

Merci de soutenir ce projet. C'est un projet vraiment important pour le Valais. Il y a beaucoup de cantons qui nous envient sur ce projet TheArk, qui a été cité à plusieurs reprises au niveau fédéral comme vraiment un projet moderne.

Alors, merci.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

L'entrée en matière a été acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance du vendredi 18 mars 2011.)

Traitements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Le président:

Avant d'aborder les traitements du DEET, juste une information.

Vous avez vu que les sept motions qui vont suivre ont reçu une réponse globale de la part du département mais, pour la clarté des débats, nous allons quand même les prendre successivement l'une après l'autre.

Toutes ces motions ont été acceptées par le Conseil d'Etat dans le sens de la réponse écrite.

2. MOTION

des députés Beat EGGEL (suppl.), PDCC, Edmond PERRUCHOUD, UDC, Gabriel LUISIER, PDCB, Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),

> et cosignataires concernant la fondation pour la promotion économique (15.12.2009) (4.046) MOTION

der Grossräte Beat EGGEL (Suppl.), PDCC, Edmond PERRUCHOUD, UDC, Gabriel LUISIER, PDCB, Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Stiftung für die Wirtschaftsförderung (15.12.2009) (4.046)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je considère ainsi que les motionnaires sont satisfaits.

3. MOTION

des députés Beat EGGEL (suppl.), PDCC, Edmond PERRUCHOUD, UDC, Gabriel LUISIER, PDCB, Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'observatoire du tourisme (15.12.2009) (4.048) MOTION

der Grossräte Beat EGGEL (Suppl.), PDCC, Edmond PERRUCHOUD, UDC, Gabriel LUISIER, PDCB, Grossrätin Marcelle MONNET-TERRETTAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Tourismusobservatorium (15.12.2009) (4.048)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Toujours pas de demande de parole.

On peut passer au point suivant.

4. MOTION

du groupe PLR, par les députés René CONSTANTIN, Christophe PERRUCHOUD et Brigitte DISERENS, concernant: pour une promotion renforcée de notre tourisme et de tous les secteurs économiques valaisans (16.12.2009) (4.050)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte René CONSTANTIN, Christophe PERRUCHOUD sowie Grossrätin Brigitte DISERENS, betreffend: für eine verstärkte Förderung des Tourismus und sämtlicher Wirtschaftsbereiche des Wallis (16.12.2009) (4.050)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Toujours pas de demande de parole.

5. MOTION

du groupe PLR, par les députés Brigitte DISERENS et Didier CACHAT, concernant: amender les lois, notamment celle sur les communes qui permettrait à celles qui le désirent de se doter d'un cadre législatif permettant de développer une économie touristique concurrentielle et par conséquent supprimer la loi sur le tourisme de 1996 (17.12.2009) (4.052)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte DISERENS und Grossrat Didier CACHAT, betreffend Abänderung verschiedener Gesetze, insbesondere des Gemeindegesetzes, um es den Gemeinden zu erlauben, die nötigen Gesetzesgrundlagen hinsichtlich des Aufbaus einer wettbewerbsfähigen Tourismuswirtschaft zu erlassen, was wiederum die Aufhebung des Tourismusgesetzes von 1996 ermöglicht (17.12.2009) (4.052)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Le département nous demande d'accepter cette motion dans le sens de la réponse écrite. Soit, mais encore faudrait-il une réponse!

Dans cette explication pêle-mêle, il est entendu que l'Observatoire du tourisme est accepté, PromoValais aussi, et ça c'est très bien.

Le département nous fait aussi un explicatif sur Tourisme 2015. On ne sait pas si 2015, c'est la fin des études sur le tourisme, la date d'une probable entrée en vigueur de la nouvelle loi ou le passage en première lecture au Grand Conseil.

Et d'ici là?

Cette motion avait une demande précise: celle d'amender les diverses lois qui permettraient aux communes de mener une politique touristique avec les moyens financiers qu'elles auront décidés. Or, dans votre réponse, il règne à ce sujet un certain flou artistique.

Nous vous demandons donc des précisions à ce sujet et, selon les explications données, le groupe libéral-radical décidera de demander le vote ou pas.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Im Namen der CVPO bekämpfe ich diese Motion.

Wir sind der Meinung, dass es einen gesetzlichen Rahmen braucht, kommt hinzu, dass wir ja zurzeit tourismuspolitisch in einer Phase der Neuausrichtung sind. Wir sind auch der Meinung jetzt das bestehende Gesetz von 1996 auszuhebeln sei der falsche Weg und auch wenig Sinn machend.

Wir sind der Meinung, dies sei in diesem Fall zu radikal.

Meine Damen und Herren, stellen Sie sich vor, dass wir das Schulgesetz von 1962 im Bereich Schule so radikal aushebeln würden, wo wären wir? Ich warte seit Jahren auf eine gescheite Lösung.

Daher noch einmal zurück. Wir bekämpfen die Motion und verlangen eine Abstimmung.

Danke.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je fais chorus aux propos de la députée Brigitte Diserens en ce sens que la réponse du Conseil d'Etat est touffue, floue, vague et contient des éléments contradictoires.

Je saisis l'occasion pour dénoncer et pour flétrir, au nom du groupe UDC, la pratique du Conseil d'Etat qui, régulièrement, nous donne une réponse et, dans la chute, dit: nous acceptons le postulat, nous acceptons la motion dans le sens des considérants..., c'est prétentieux parce que vous n'êtes pas encore un tribunal, vous vouliez dire: dans le sens des considérations qui précèdent. Et la chute, souvent, est en contradiction avec les explications qui précèdent.

Le groupe UDC vous demande un petit peu plus de rigueur.

J'en viens maintenant à l'affaire qui nous concerne.

Pour le groupe UDC et pour le comité citoyen auquel j'appartiens et dont je suis ici un peu le porte-parole, le comité citoyen présidé par l'ancien conseiller national Pierre de Chastonay et dont le secrétaire général – et c'est un scoop – est depuis quelque temps l'excellent Gabriel Luisier, le comité citoyen ne veut pas d'abrogation de la loi sur le tourisme actuelle, en ce sens que le comité citoyen travaille sur un projet de modification de cette loi, et ce projet sera soumis au Parlement en automne..., mais on laissera passer les élections au Conseil national. Il y aura sans doute un élagage qui permettra une répartition plus claire des pouvoirs dans la république.

Donc, en l'état, il n'est pas question d'abroger la loi sur le tourisme de 1996.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG refuse, lui aussi, cette motion parce que nous ne voulons pas abroger la loi cantonale sur le tourisme.

Nous pensons qu'il est important d'avoir une politique cantonale et pas une politique communale en ce qui concerne le tourisme.

L'esprit de clocher gangrène souvent toutes les organisations en Valais à force de les multiplier.

Nous voulons vraiment que la loi sur le tourisme soit une loi cantonale et qu'elle prime tous les intérêts des petites communes, des régions, et qu'il y ait vraiment un esprit valaisan face au tourisme.

Merci.

Le président:

Merci Madame la députée.

Avant de passer la parole au chef du département, la députée Brigitte Diserens a demandé la parole à nouveau.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Juste pour une petite modification..., enfin pas modification, mais rectification matérielle plutôt.

Juste pour préciser pour ceux qui n'auraient pas su ou pas lu le texte déposé: nous demandons d'amender les lois sur les communes, donc ce n'est pas d'abroger les lois, mais d'amender ces lois et, *in fine*, de supprimer la loi de 1996 qui, comme l'a dit aussi le député Jean-Marie Schmid, n'est pas bonne; donc, il faut la revoir.

Nous ne demandons pas de ne pas refaire une loi; nous demandons une période de transition.

Maintenant, le député Edmond Perruchoud parle de cet automne pour faire passer une loi et M. Cina de 2015. Donc, il y a aussi un flou dans les dates.

Merci.

Le président:

Merci Madame la motionnaire.

Monsieur le président du Gouvernement, vous avez la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Merci de me donner la possibilité d'apporter quelques éclaircissements.

Le député Edmond Perruchoud a reproché au Conseil d'Etat de trouver dans sa réponse des contradictions. Moi, je profite de vous renvoyer la balle parce que, les contradictions, c'est vous qui les avez créées. En effet, la dernière fois, vous avez voté une motion du député Gilbert Loretan qui demandait de réviser la loi et puis, en même temps – je pense que c'était un accident de route que certains groupes aujourd'hui ont l'occasion de corriger – vous avez accepté la motion de la députée Brigitte Diserens et consorts. Et c'est là qu'il y a une contradiction parce que l'on ne peut pas donner suite aux deux en même temps, ce n'est pas la logique.

Alors, dans ce sens nous (le Conseil d'Etat) avons traité tous des postulats et motions dans le sens de dire: mais, finalement, avançons avec l'Observatoire du tourisme. Le sous-groupe présidé par M. Zenhäusern a déjà déposé son rapport final. Alors, là, on pourra rapidement avancer. L'autre groupe, qui est dirigé par M. Peter Furger, sur la question de la promotion coordonnée, d'une société de promotion pour le Valais, a aussi déposé un rapport intermédiaire pour la mise en place. Le troisième groupe, celui de M. Fellay, est en train de réfléchir sur les modes de financement.

Alors, si vous posez aujourd'hui la question pour clarifier la position du Conseil d'Etat sur la motion déposée par la députée Brigitte Diserens et consorts, il faut la refuser. C'est en tout cas aussi la position du Conseil d'Etat qui, implicitement, suit les réponses que l'on a données à tous les autres postulats parce que c'est dans la logique. Alors, je pense qu'il faudrait la retirer pour ne pas faire un vote.

Sur le principe de donner de l'autonomie aux communes, je partage cet avis.

Les révisions, comment va-t-on les faire? Moi, je ne veux pas arriver en 2015 avec une loi mais peut-être y aura-t-il des révisions partielles, par exemple la révision partielle de la loi sur la promotion économique (pas touristique) pour créer cette société de promotion Valais, une révision partielle. Après, par exemple pour la création de l'Observatoire du tourisme, peut-être n'a-t-on même pas besoin de créer une base légale. Peut-être cet Observatoire du tourisme sera-t-il intégré dans la nouvelle structure qui va s'occuper de la promotion économique dans un large plus complet, plus important. Ce sont des questions qui sont en cours et puis après, c'est clair, à un certain moment sur le financement, sur les structures au niveau communal.

Aujourd'hui, si vous me demandez mon avis, c'est de dire: finalement, chacun est maître de son destin, c'est-à-dire que, finalement, celui qui veut réussir doit se donner les moyens pour réussir et définir sa stratégie.

Je pense que là on apporte une flexibilité, là on apporte une approche responsable parce ce que j'ai toujours constaté lorsque l'on parlait de la loi sur le tourisme: tout le monde pense que c'est une loi qui va régler tous les problèmes. Une loi ne réglera jamais tous les problèmes parce que ça restera toujours l'initiative des acteurs au front, des responsables au front, et c'est avec leurs initiatives, avec leurs idées, avec leurs projets, avec leurs stratégies, avec leur philosophe qu'on gagne.

A un certain moment, je me suis aussi dit: le canton doit s'occuper de la promotion cantonale et ne pas aller en bas dans les petites structures pour se perdre dans ces querelles qui font un peu la culture valaisanne et un peu aussi l'esprit de clocher. Chacun est maître de son destin et, s'il veut réussir, il trouvera aussi les moyens de s'unir pour réussir.

Voilà, mais là je m'avance un peu trop dans la discussion!

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Cette motion étant combattue au stade du traitement, nous votons.

Par 94 voix contre 27 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 4.052 de la députée Brigitte Diserens.

Vous avez ainsi décidé de classer cette motion.

6. MOTION

du groupe CSPO, par le député Diego WELLIG, concernant: pour un tourisme valaisan fort (17.12.2009) (4.053) MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego WELLIG, betreffend: Für einen starken Walliser Tourismus (17.12.2009) (4.053)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je considère ainsi que le motionnaire est satisfait.

7. MOTION

des groupes CVPO, PDCC et PDCB, par les députés Felix RUPPEN, Pascal GAILLARD, Nicolas VOIDE et Jean-Marie SCHMID, concernant: avec la société pour la publicité du Valais vers une Marque Valais forte (17.12.2009) (4.054) MOTION

der CVPO-, PDCC- und PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Felix RUPPEN, Pascal GAILLARD, Nicolas VOIDE und Jean-Marie SCHMID, betreffend: Mit Walliswerbung zu einer starken Marke Wallis (17.12.2009) (4.054)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Pas de demande de parole.

8. MOTION

du groupe CSPO, par le député Gilbert LORETAN, concernant la loi sur le tourisme – pas à pas vers l'objectif (18.06.2010) (4.081) MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert LORETAN, betreffend Tourismusgesetz – Schritt für Schritt zum Ziel (18.06.2010) (4.081)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Pas de demande de parole.

On peut ainsi passer au point suivant.

9. MOTION

du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant la suppression des contrôles cantonaux de caves lors de vendanges (09.03.2010) (4.057)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend Aufhebung der Kellerkontrollen während der Weinlese (09.03.2010) (4.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le groupe UDC remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse concernant la suppression des contrôles cantonaux de caves lors des vendanges.

Pour rappel, actuellement, les encaveurs subissent trois types de contrôles:

- le contrôle cantonal à la vigne pour évaluer la quantité de raisins et la qualité;
- le contrôle cantonal de caves lors des vendanges par la présence d'un contrôleur qui mesure les quantités et les teneurs en sucre. C'est ce contrôle que l'on souhaite supprimer selon le mode actuel;

les contrôles de caves effectués par l'Organisme intercantonal de certification, dont le Valais est signataire. Ce contrôle de caves auprès des vigneronsencaveurs est conforme aux dispositions appliquées par la Commission fédérale de contrôle du commerce des vins qui sert de référence unique dans plusieurs cantons.

Le but de cette motion est vraiment d'alléger la partie administrative du service et de donner de la souplesse dans l'organisation aux caves, comme cela se pratique déjà dans d'autres cantons.

De fait, la réponse du Conseil d'Etat n'est pas pleinement satisfaisante car, dans la loi fédérale sur l'agriculture (article 64 alinéa 1), la phrase manquant au texte de la réponses est la suivante: "Pour autant que la protection des dénominations et des désignations ne soit pas compromise, le Conseil fédéral peut prévoir des dérogations et des simplifications. Il coordonne les contrôles."

Pour améliorer mes connaissances sur les pratiques en cours, je me suis informé auprès du chimiste cantonal vaudois qui m'a expliqué la pratique dans son canton. Il y a environ 10 contrôleurs assermentés qui passent dans les caves avant les vendanges contrôler le matériel de sonde et de pesage. Durant les vendanges, ces contrôleurs reviennent ponctuellement vérifier le bon déroulement des vendanges et le suivi administratif. De plus, pour garantir une production de qualité, certains encaveurs vaudois se font assermenter pour renforcer la crédibilité de leur travail.

Cette formule vaudoise a l'avantage d'éviter la présence continuelle d'un contrôleur lors des vendanges, d'être souple au niveau administratif, de responsabiliser les encaveurs par un autocontrôle et de correspondre aussi aux exigences fédérales en la matière.

En Valais, ces dernières années, le monde viticole a passablement évolué. La concentration des caves et la professionnalisation accrue des acteurs viticoles assurent une augmentation régulière de la qualité des produits. Les nombreuses distinctions reçues par les commerces vinicoles valaisans lors de concours internationaux sont des signes tangibles de cette responsabilité.

Il est, dès lors, temps de donner du mou à ces encaveurs professionnels; à eux de vinifier de manière adéquate.

J'espère que la fermentation politique apportera aussi un bon nectar pour nos encaveurs; ils le méritent vraiment.

Par conséquent, je maintiens la motion et je demande le vote.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

C'est vrai que j'ai omis de rappeler que le Conseil d'Etat rejette votre motion.

Est-ce que le président du Gouvernement veut s'exprimer?

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Evidemment, j'ai une compréhension pour la motion comme elle a été argumentée, mais en fait, et je le dis encore une fois et de manière très claire, le contrôle de la vendange ne peut pas être supprimé. Il s'agit d'une tâche cantonale imposée par la législation fédérale. Alors, là, il n'y a pas de mou, il n'y a pas de possibilité.

Quant à la manière, comment on le fait, là, il y a la possibilité de trouver une solution qui est plus... ou qui crée moins de bureaucratie en tant que telle.

C'est pour cette raison que nous allons dans le sens de la motion comme elle a été déposée, c'est-à-dire que l'on veut réduire ces contrôleurs qui sont actuellement au nombre de 99 et on veut les réduire à une vingtaine. Mais, en même temps, on veut quand même continuer à assurer un traitement équitable pour l'ensemble des encaveurs valaisans pour répondre aussi à leurs besoins.

Juste peut-être une annotation personnelle en direction du député (suppl.) Bruno Perroud: j'aime bien faire la comparaison avec le canton de Vaud..., mais pas dans la viticulture parce que là c'est nous qui menons au niveau suisse la stratégie qui porte ses fruits. C'est le Valais qui est moteur; c'est le Valais qui réussit.

Alors, parfois, se comparer avec d'autres, ce n'est pas toujours la bonne chose..., surtout quand on est en première position, avec le travail des viticulteurs, avec le travail des encaveurs, un travail d'excellence, je le souligne, parce que l'on a pu constater que, ces dernières années, la viticulture valaisanne a bien réussi, elle avance et c'est aussi grâce à la crédibilité du travail, la crédibilité envers les AOC.

Je crois que la base envers nos clients, c'est d'assurer cette qualité qui est absolue.

Dans ce sens, nous voulons aller dans le sens de la motion, mais l'on ne peut pas l'accepter comme elle est formulée en demandant de supprimer les contrôles.

Le président:

Je vous remercie Monsieur le président du Gouvernement.

Néanmoins, le motionnaire maintient sa demande; donc, nous allons voter.

Il y a une demande de parole du motionnaire.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Oui.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, d'avoir répondu à cette question.

Effectivement, mon but n'est pas de transgresser la loi fédérale. Par contre, le but est de modifier la manière de fonctionner actuellement au niveau du service.

Je transforme, par conséquent, ma motion en postulat, et je prie le Conseil d'Etat justement d'étudier cette modalité de changer la méthode dans le fonctionnement pour faire comme les autres cantons suisses... malgré qu'on soit les champions du monde au niveau des vins, si j'ai bien compris! Merci.

Le président:

Merci.

Monsieur le conseiller d'Etat, est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition?

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Moi, je pourrais dire la chose suivante: même si on transforme la motion en postulat, je pourrais déjà dire qu'il est rempli et puis qu'il peut ainsi être – comment on dit? – supprimé de la liste. Il est déjà réalisé.

Le président:

Merci.

Je passe à nouveau la parole au motionnaire..., au postulant.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Dans ces conditions, je demande le vote.

Par 92 voix contre 26 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 4.057 (transformée en postulat) du député (suppl.) Bruno Perroud.

Vous avez ainsi soutenu la décision du Conseil d'Etat.

10. POSTULAT

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Patrice MICHAUD, concernant le programme de soutien à l'économie – aide solaire thermique pour tous! (10.03.2010) (4.059)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrice MICHAUD, betreffend Programm zur Unterstützung der Wirtschaft: Förderung von thermischer Solarenergie für alle! (10.03.2010) (4.059)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Le Valais vit actuellement un paradoxe dans le domaine de l'énergie solaire. Il bénéficie de conditions d'ensoleillement exceptionnelles, mais est le parent pauvre dans le domaine de la valorisation de cette énergie renouvelable.

Le but de ce postulat est de stimuler la demande de panneaux solaires thermiques pour chauffer de l'eau sanitaire et comme appoint pour le chauffage, indépendamment des autres actions existantes en relation avec l'efficience énergétique des bâtiments.

Même si d'autres actions seraient plus efficaces, nous devons travailler sur tous les fronts. Chaque panneau solaire thermique posé représente une économie immédiate d'énergie et, par les temps qui courent, ce n'est pas rien.

Les différences avec nos cantons voisins sautent aux yeux, notamment pour les maisons individuelles. De là à dire que l'aide octroyée par ces cantons favorise le développement de panneaux solaires thermiques, il n'y a qu'un pas que je franchis volontiers.

Le Conseil d'Etat, dans son argumentaire, affirme que la rentabilité de ces installations a fortement augmenté, que les déductions fiscales ont un effet financier significatif et que le développement de l'utilisation de l'énergie solaire est sur le bon chemin malgré l'absence de subventions. Mais alors pourquoi la demande dans ce domaine est-elle encore si faible en Valais? Serions-nous réfractaires à l'énergie solaire?

Il est prévu, en 2011, une aide supplémentaire pour les immeubles de plus de cinq logements. Le Conseil d'Etat lui-même reconnaît que les aides actuelles sont insuffisantes, voire marginales (40'000 francs par année) et que, même en quintuplant cette demande, l'incidence financière serait très faible.

Ce postulat s'intitule "aide solaire thermique pour tous"! Si l'on veut vraiment une action efficace, je pense qu'il ne faut pas se limiter à une très faible partie de la population mais ouvrir cette aide à tous les propriétaires d'un bâtiment.

Il s'agira, toutefois, d'octroyer une aide incitative et modérée à l'instar des cantons qui nous entourent, par exemple pour deux panneaux solaires thermiques alimentant un chauffe-eau, Fribourg et Berne accordent un montant forfaitaire de 2'000 francs, Vaud 1'800 francs et Genève 1'500 francs plus 250 francs/m². Si cette aide ne peut être financée par le programme de soutien à l'économie, il s'agira de la prendre sur le budget ordinaire de l'Etat du Valais.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas vous propose de voter le texte initial déposé il y a une année à quelques jours près.

Les problèmes d'approvisionnement en énergie ne datent pas d'aujourd'hui et prennent toute leur ampleur ces jours-ci avec les décisions politiques liées au nucléaire.

Je vous remercie d'avance de votre soutien à cette énergie propre et renouvelable qui permet de diminuer jour après jour notre impact sur l'environnement.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Est-ce que M. le président du Gouvernement veut s'exprimer?

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Evidemment, si les montants sont..., il n'y a pas des moyens qui sont – comment dirai-je? – qu'on peut trouver partout, il faut mettre des priorités, nous avons mis des priorités dans l'attribution de ces moyens.

Nous pensons aussi qu'il faut investir dans le solaire, dans l'énergétique ou dans le solaire, mais, à un certain moment, quand vous avez des moyens qui sont là, vous devez faire des priorités. On a fait des priorités. A travers le projet du fonds de soutien à l'économie, ce n'est pas possible parce qu'il faut avoir une sorte de politique qui est durable. Je vous rappelle que le fonds de soutien est quand même un fonds qui est limité dans le temps, un fonds qui est là pour soutenir l'économie durant une crise. Ce n'est pas à travers le fonds de soutien que l'on peut financer dans la durée. Alors, il faudrait financer par le budget ordinaire et puis, avec le budget ordinaire, on doit travailler avec les moyens à disposition. Nous avons mis une ouverture pour soutenir le solaire thermique et vous aussi, vous avez décidé l'augmentation de l'aide financière pour inciter la pose de capteurs solaires sur les immeubles de plus de cinq logements parce que, là, le ratio est plus intéressant. Là, on a mis l'accent et on veut soutenir, mais on ne peut pas ouvrir à tous parce que les moyens que nous avons à disposition ne le permettraient pas. Sinon, on devrait commencer à faire des réductions à l'intérieur du budget et cela créerait quand même des problèmes parce qu'il faut aussi avoir une certaine cohérence dans l'attribution des moyens. En effet, si on commence à réduire dans un autre secteur, ça va créer des problèmes parce que les clients savent aujourd'hui qu'ils peuvent compter sur ce soutien pour leurs projets. Alors, on ne peut pas le faire parce qu'en tout cas en 2011, on a pris la décision, l'option d'aller vers les immeubles qui ont plus de cinq logements, et on ne peut pas aller plus loin. En 2009 comme en 2010, les versements correspondant aux immeubles de plus de cinq logements se sont montés à moins de 40'000 francs pour moins de dix immeubles. Même si une augmentation de l'aide financière pouvait quintupler la demande, l'incidence financière de l'ordre de 200'000 francs serait absorbée dans le cadre du budget ordinaire du service.

Alors, voilà, c'est notre politique dans ce secteur.

Nous maintenons notre acceptation de ce postulat dans le sens de la réponse.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Compte tenu des explications, est-ce que le postulant maintient sa demande?

Oui.

Nous votons.

Ceux qui soutiennent le texte initial du postulat appuient sur la touche verte; ceux qui soutiennent la réponse du Conseil d'Etat appuient sur la touche rouge. Le vote est lancé.

(...)

Par 116 voix contre 4 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.059 (texte initial) du député (suppl.) Patrice Michaud.

Ce postulat est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Vous avez décidé!

J'espère que vous aurez la même cohésion quand il faudra voter le budget pour augmenter les moyens!

11. POSTULAT

des députés Christophe PERRUCHOUD, PLR, et René CONSTANTIN, PLR, concernant la loi sur la politique régionale – découpage arbitraire? (12.03.2010) (4.067)

POSTULAT

der Grossräte Christophe PERRUCHOUD, PLR, und René CONSTANTIN, PLR, betreffend Gesetz über die Regionalpolitik – willkürliche Aufteilung? (12.03.2010) (4.067)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat a rejeté ce postulat.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que je suis très surpris et étonné par la réponse du Conseil d'Etat concernant ce postulat.

Surpris, tout d'abord, par la conclusion qui mentionne que toute extension de la liste de ces communes aurait une conséquence financière pour le budget cantonal car, avant cette modification, tout le territoire cantonal était concerné par cette aide et le budget y relatif du département n'a jamais posé de problème. La question reste d'autant plus ouverte quand on sait que d'autres rubriques financières du département peinent à être utilisées.

Surpris, ensuite, par le paragraphe qui confirme que la majeure partie des moyens de politique régionale est destinée et à disposition de projets émanant de toutes les communes valaisannes. Alors pourquoi 52?

Etonné, de plus, par la confirmation du Conseil d'Etat qui entérine une approche dite scientifique. Comment tenir compte uniquement d'un aspect scientifique alors qu'à longueur d'année, dans ce Parlement, on nous parle d'un Valais pluriel, d'un Valais bilingue, avec un territoire étendu, des accès difficiles, des spécificités propres, etc.?

Etonné encore que le Conseil d'Etat rejette ce postulat à l'heure où l'on va parler de la RPT II avec une redéfinition de la péréquation, à l'heure où l'on va parler du préfinancement des grands projets du 21^e siècle, à l'heure où l'on va parler du maintien du patrimoine immobilier valaisan.

Enfin, j'ajoute que si les indicateurs étaient tellement équitables, en tout cas du point de vue financier, pourquoi se baser entre autres sur l'impôt fédéral direct et ne pas tenir compte de la force financière des communes?

Chers collègues, la réponse du service fait bien sûr état d'un réexamen et d'une adaptation tous les quatre ans. Mais, si les critères ne sont pas modifiés, la liste ne changera guère; vous vous en doutez comme moi.

Dès lors, je n'ai pas d'autre choix que de demander le vote sur cet objet, en espérant un soutien massif pour une politique régionale cohérente, juste, avec en ligne de mire l'ensemble du territoire cantonal. Les débats de ce matin m'ont d'ailleurs conforté dans ma position puisque j'ai entendu des collègues Haut-Valaisans qui voulaient que tout le territoire soit pris en compte et j'ai entendu également dans les débats sur le tourisme qu'il fallait une politique sur l'ensemble du canton. Vous avez ici l'occasion de le faire.

Merci.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Im Namen der CVPO bekämpfe ich dieses Postulat.

Noch einmal zusammen für die Herren Perruchoud und Constantin. Die Liste, die erstellt worden ist, ist ja nicht ein Ergebnis der Politik, sondern hier handelt es sich um wirklich wissenschaftliche Abklärungen, die das ergeben haben und daher würde ich meinen, man sollte hier wirklich einmal auf diese Basis sich abstützen und wir sind in dem Sinne der gleichen Meinung wie der Staatsrat.

Wir sind für eine Ablehnung dieses Postulats.

Ich verlange die Abstimmung.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Moi, je suis aussi étonné parce que j'ai l'impression que, dans le domaine de la politique régionale, il n'y pas encore beaucoup de gens qui ont compris qu'il y a eu un changement de paradigme. Je l'explique.

Au niveau de la politique régionale au niveau national, cette politique consiste à soutenir, dans la politique régionale, des projets qui créent la plus-value, qui créent des places de travail. C'est là que l'on a, avec la politique fédérale, un financement qui est mixte, c'est-à-dire: un franc de Berne et un franc du canton. Pour cette question un franc de Berne et un franc du canton, concernant le soutien à des projets qui créent la plus-value, la valeur ajoutée, qui créent des places de travail, tout le canton profite de la même manière.

Maintenant, quand je parle de changement de paradigme dans la politique régionale, c'est là qu'on voit que la Confédération ne veut plus financer les infrastructures de base. Alors, dans le temps, avec la politique régionale, même à travers Berne, il y a eu des soutiens pour des salles d'exercice pour les fanfares, pour des salles de gymnastique, par exemple pour un terrain de foot dans une commune de plaine, et financer un terrain de foot avec des moyens de la politique régionale..., je trouve que Berne a eu raison de changer sa politique.

Alors, la plus grande partie des moyens de la politique régionale valaisanne est investie là où la Berne fédérale et le canton ont la même ligne de conduite: création de la valeur, valeur ajoutée, plus-value, création de places de travail.

Ici, pour ces 52 communes, on ne parle que d'un financement de l'infrastructure de base que le Valais, que, vous, vous avez décidé avec la loi cantonale sur la politique régionale de garder des moyens pour quand même investir dans l'attractivité de ces communes.

C'est dans ce contexte-là que nous avons décidé, ensemble, qu'une partie des moyens de la politique régionale, mais ce ne sont que des moyens de la politique régionale cantonale, où il n'y a pas un cofinancement de Berne, peut quand même encore être investie dans ces 52 communes pour soutenir des infrastructures de base. Alors, pour ces 52 communes, ça ne touche que cette partie. C'est là que l'on a dit: c'est quand même important pour garder l'attractivité de ces lieux ou pour avoir une population décentralisée ou un habitat décentralisé de quand même continuer à soutenir. C'est donc dans cet esprit-là que l'on a déterminé ces 52 communes, avec lesquelles on veut mettre en avant des stratégies pour leur développement.

C'est pour cela que l'on dit que, sur toute la politique régionale, il n'y a qu'une petite partie qui ne vient que du budget du canton pour soutenir ces communes. Maintenant, on a déterminé ces 52 communes par une méthode scientifique, avec des critères bien déterminés, avec une stratégie claire parce que, après, il faut aussi expliquer pourquoi une commune en fait partie et une autre n'en fait pas partie. Et puis tout cela, on va le réajuster, le revoir tous les quatre ans, on va le réanalyser, on va aussi réfléchir sur les critères pour voir si ce sont toujours les mêmes communes qui peuvent profiter de cette petite partie du budget qu'on pourra mettre à disposition à travers la politique régionale au niveau cantonal.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat maintient, on ne peut pas ouvrir la boîte de Pandore parce que, après, il faut expliquer. En effet, à un certain moment, c'était quand même aussi un problème qu'il y ait des villes qui profitaient des moyens de la politique régionale pour investir dans l'infrastructure de base et puis les autres communes de montagne, qui avaient plus de difficultés, se sont vues manquer de moyens.

Alors, pour toutes ces raisons-là, nous maintenons notre position.

Je crois qu'il va y avoir un vote. Alors, je vous demande de soutenir la position du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Compte tenu des explications, est-ce que vous maintenez votre demande de vote, Monsieur le député?

Oui.

Nous procédons ainsi au vote.

Par 80 voix contre 32 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.067 du député Christophe Perruchoud.

Vous avez ainsi soutenu la proposition du Conseil d'Etat.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Le président:

Avant d'aborder les 54 développements encore prévus dans le programme de cette semaine, j'aimerais vous inciter, Mesdames et Messieurs les députés, à concentrer vos propos sur des éléments nouveaux et supplémentaires par rapport au dépôt de votre intervention, cela afin de ne pas allonger inutilement votre argumentation.

12. INTERPELLATION

des députés Aldo RESENTERRA, PLR, Willy GIROUD, PLR, Jean-Daniel BRUCHEZ, PDCB, et Alexandre CAILLET, UDC, concernant les murs en pierres sèches:

est-ce apprendre à parler aux murs? (17.11.2010) (4.094) INTERPELLATION

der Grossräte Aldo RESENTERRA, PLR, Willy GIROUD, PLR, Jean-Daniel BRUCHEZ, PDCB, und Alexandre CAILLET, UDC, betreffend Trockensteinmauern: die Mauer des Schweigens (17.11.2010) (4.094)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je souhaite au député Jean-Daniel Bruchez, au nom de vous tous, un prompt et complet rétablissement.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le projet de sauvegarde des vignobles en terrasses et des murs en pierres sèches est aujourd'hui mis en péril par des directives trop contraignantes.

L'intention était louable et, lors de l'acceptation par le Grand Conseil, tous les groupes l'avaient relevé: nous voulions aider et soutenir le secteur viticole par un subventionnement concernant les travaux de réfection et de maintien d'un patrimoine viticole et paysager.

La réalité du terrain a mis en évidence un fait qui ne pouvait pas être maîtrisé tant que les premiers tests de construction n'avaient pas été réalisés: celui du coût.

Le projet de Branson est un projet pilote. Il faut le relever, comme l'avait fait le message de l'époque par ailleurs.

Le détail des coûts pour un mètre carré en pierres sèches, construit selon les directives émanant de la Berne fédérale qui subventionne ce projet à hauteur de 27%, s'élève à plus de 1'200 francs le mètre carré, le solde à payer pour le propriétaire s'élevant, après la déduction des subventions, à plus de 400 francs le mètre carré. Ce coût, étant réparti sur la surface plane des vignes, il augmente en moyenne le coût du mètre carré de vigne de plus de 40 francs.

L'objectif d'un soutien est loin d'être atteint lorsque l'on sait que ces vignes sont taxées en dessous de 10 francs le mètre carré.

Vous avez pu lire dans la presse d'autres études qui donnent des coûts inférieurs, mais les conditions ne sont pas toutes identiques, surtout au niveau de la qualité des pierres utilisées.

Vous pouvez l'imaginer: ce fut le mur... des lamentations! Aucun propriétaire n'est prêt à payer un montant pareil; l'investissement ne peut se justifier.

Nos braves vignerons ont rapidement proposé une solution plus économique: une solution qui consiste à construire des murs que l'on pourrait appeler des murs en pierres demisèches. Ils sont érigés en incluant du ciment qui permet un assemblage plus aisé et plus rapide. De plus, c'est la technique qui est couramment utilisée car elle est pratique, robuste, quoi qu'on en dise, et la plus économique. Son coût est entre trois et quatre fois inférieur au mur test. Ce mode de faire respecte aussi la faune et la flore puisque son étanchéité transversale permet leur développement.

Le syndicat a alors tenté de négocier avec ces fonctionnaires afin d'adapter le mode de construction. Que nenni! Il s'est heurté... à un mur.

Dès lors, l'abandon du projet semble être la seule issue et la réfection des murs liée aux moyens financiers du propriétaire, le tout sans unité et sans subvention.

Ce vignoble mérite mieux que cet abandon prématuré, et c'est vers le Conseil d'Etat que nous nous tournons afin de trouver, ensemble, une solution consensuelle, purement valaisanne, mais qui permettra d'atteindre l'objectif fixé.

Une première rencontre, qui a eu lieu entre M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, le Service de l'agriculture et le syndicat de Fully, a laissé entrevoir... le bout du mur.

Monsieur le conseiller d'Etat, pouvez-vous nous confirmer que le syndicat pourra vous proposer son alternative et que d'autres discussions concernant ce projet pilote pourront avoir lieu avec vos services?

Ensemble, nous devons trouver une alternative et, alors, nous pourrons dire: les murs ont des oreilles.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Evidemment, quand on est devant un mur, il faut trouver des solutions, et il faut trouver des solutions intelligentes mais aussi des solutions qu'on peut financer. Actuellement, on est en discussion avec le syndicat de Fully. Vous avez, à juste titre, relevé qu'on doit

apporter une solution parce qu'il y a quand même tout le domaine viticole. On a, aujourd'hui, des projets à Visperterminen, à Bovernier, à Martigny, à Martigny-Combe, à Sion et à Vétroz. On a fait le calcul des moyens que l'on devrait mettre à disposition, ces prochaines années, pour réaliser tous ces projets. On parle, si l'on prend les projets déposés, d'un montant de 100 millions. Le coût de l'ensemble des travaux durant les 20 prochaines années pour l'ensemble du vignoble peut être estimé à plus de 200 millions.

Là, on se heurte quand même à cette ligne de conduite de Berne qui est claire et qui justement ne veut pas subventionner. Je sais que dans la réflexion qui a été menée, c'est de dire: refusons de demander des subventionnements de Berne et puis trouvons une solution valaisanne; subventionnons ces mesures avec un subventionnement qui ne soit que cantonal. Mais, on doit quand même faire une réflexion globale. En effet, actuellement, il y a quand même dans les discussions à Visperterminen où on a l'impression de trouver une solution.

Mais, dans ce sens, je peux confirmer que nous réfléchissons à une solution pour ne pas aller avec les yeux ouverts dans le mur. On essaie donc de trouver une solution, mais je ne peux pas déjà la mettre sur la table parce qu'il faut quand même en analyser les conséquences financières et techniques: est-ce que ce mur-là a la même durabilité, etc.? Il faut quand même réfléchir.

Je ne peux donc pas déjà vous donner les résultats de cette réflexion, mais on va la faire.

13. INTERPELLATION

du député (suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, concernant la ''mort des paysans'' – que fait le canton? (17.11.2010) (4.095) INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Aron PFAMMATTER, CVPO, betreffend "Bauernsterben" – Was macht der Kanton? (17.11.2010) (4.095)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Wohl mag es vielen Bauern nicht so schlecht gehen wie manche gerne jammern, doch ist es auf der anderen Seite beiliebe nicht so gut um sie bestellt wie jene glauben machen wollen, welche die Landwirtschaft und ihre Sorgen nicht wirklich kennen. Es ist nämlich eine unbestrittene Tatsache, dass in der Schweiz täglich mehrere Landwirtschaftsbetriebe eingehen und dass dies im Wallis vor allem überproportional viele Nebenerwerbsbetriebe betrifft.

Trotz der immensen Bedeutung der Bauern für die Schweiz und insbesondere für den Tourismuskanton Wallis geraten die Landwirte in der heute allseits herrschenden Neidkultur immer mehr unter Druck und werden zu flauen Subventionsempfängern abgestempelt. Zu denken gibt da etwa, dass neuerdings nun sogar SVP nahe Zeitschriften unsere Bauern als subventionskassierende Millionäre verhöhnen. Ebenso wie etwa im Ausländerwesen oder in der IV dürfen aber auch in der Landwirtschaft nicht alle Rechtschaffenen wegen einiger schwarzer Schafe verurteilt werden.

Die in der Presse ohne nähere Spezifizierung des einzelnen Bauernbetriebes herum gebotenen horrenden Direktzahlungsbeiträge haben mit der Situation im Wallis nichts zu tun.

Nirgends sonst in der Schweiz sind die Direktzahlungen so breit abgestützt und auf so viele Betriebe verteilt. Ein klassischer Nebenerwerbsbetrieb bezieht jährlich rund 15'000 Franken an Direktzahlungen. Sollte uns dies für den Erhalt unserer Landschaft und die Nahrungsmittelproduktion nicht wert sein?

Natürlich müssen Innovation und Unternehmertum in der Landwirtschaft gefördert werden und einige Bauern auch umdenken. Aber ohne staatliche Unterstützung würden wir hier im Wallis schon bald gar keine Landwirtschaft mehr haben und vielen würde wohl erst dann die Bedeutung unserer Bauern bewusst werden. Der Walliser Bote hat es kürzlich, gestützt auf eine kantonale Erhebung, eindrücklich aufgezeigt. Weshalb stehen denn mindestens 400 Betriebe im Wallis ohne Nachfolger da? Wohl nicht deshalb weil es sich bei diesen Betrieben um Goldgruben handelt.

Was die Agrarpolitik auf Bundesebene 2014 bis 2017 mit sich bringen wird, ist noch nicht genau abzuschätzen. Der Druck auf die Bauern wird aber zunehmen. Auf jeden Fall muss unserem Kanton daran gelegen sein, eine gesunde Landwirtschaft zu erhalten.

Mit meiner Interpellation frage ich deshalb den Staatsrat an, wie sich die Situation im Wallis genau präsentiert und welche Möglichkeiten im Kanton zur Unterstützung der Bauern zustehen und auch ergriffen werden.

Ich danke für die Antwort.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Ich verlange die Diskussion über diese Interpellation.

Le président:

Danke.

Alors M. le président du Gouvernement...

On doit voter. Il y a une proposition d'ouverture de la discussion sur cette interpellation.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole?

Oui.

Herr Grossrat Franz Ruppen, Sie haben das Wort.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Herr Kollege Pfammatter, ich möchte Ihnen nur in Erinnerung rufen, dass es Ihre CVP Bundesrätin Doris Leuthard war und ist, die das Freihandelsabkommen mit der EU initiiert hat und der Freihandel mit der europäischen Union ist der Tod für die produzierende schweizerische Landwirtschaft und im weiteren möchte ich Sie daran erinnern, dass gerade Ihr Wahlkampfleiter, Nationalrat Pfister, aus dem Kanton Zug, die Berg- und Randgebiete als Subventionsjäger und Steilhangfetischisten usw. bezeichnet hat. Also wenn Sie im Glashaus sitzen, sollten Sie aufpassen wenn Sie Steine werfen.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Also nur kurz. Es ist mir beim Kollegen Ruppen schon mehrmals aufgefallen, aber wir machen hier nicht Bundespolitik, wir machen hier kantonale Politik, sonst würden Sie auch ein paar Mal aus dem Glashaus Steine werfen. Und ich frage hier an, was der Kanton machen kann und auf kantonaler Ebene von der SVPO habe ich für die Bauern noch kein Wort gehört.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Monsieur le président du Gouvernement pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich könnte jetzt natürlich für beide antworten. Ich könnte jetzt wirklich ganz klar sagen, hier im Wallis ist es der Staatsrat und Herr Pfammatter, der sich für die Landwirtschaft einsetzt und ich kann Ihnen sagen was die Weinwirtschaft betrifft und das sind 50 Prozent der Wertschöpfung, die hier im Kanton Wallis erzielt wird, sind wir höchst erfolgreich unterwegs. Also da haben wir ganz klare Resultate. Wir haben auch eine klare Position was das Freihandelsabkommen betrifft. Der Walliser Staatsrat ist ganz klar – und das kann ich Ihnen auch versichern – gegen dieses Freihandelsabkommen. Wir haben uns immer wieder gegen dieses Freihandelsabkommen eingesetzt. In diesem Sinne sind wir hier im Wallis mit unserer Landwirtschaftspolitik gut unterwegs und haben auch klare Positionen und die vertreten wir. Wie es Herr Pfammatter gesagt hat, machen wir hier im Kanton Wallis die Politik, ohne die Politik in Bern zu vergessen, weil die Landwirtschaftspolitik des Wallis müssen wir auch in Bern vertreten und bei jeder Vernehmlassung, bei jeder Neuerung sind wir auch immer sehr stark engagiert die Interessen des Wallis zu vertreten, wenn es darum geht eben zum Teil die klein strukturierte Landwirtschaft nicht mehr im selben Ausmass zu unterstützen. Da haben wir ein sehr gutes Lobbying aufgebaut und haben unsere Interessen immer wieder ganz klar zum Ausdruck gebracht.

Was ist die Situation der Landwirtschaftsbetriebe? In der Tat ist es so, dass wir wirklich einen starken Rückgang haben. Seit 2005 gingen die Anzahl Landwirtschaftsbetriebe im Kanton Wallis jährlich um durchschnittlich 2,7 Prozent zurück und da ist eigentlich im schweizerischen Durchschnitt der Rückgang höher. Das erklärt sich damit, dass bei uns der so genannte Strukturwandel, der halt zum Teil nicht aufzuhalten ist, später eingesetzt hat, also dass der im Mittelland viel schneller vonstatten ging. Das ist im Zusammenhang mit der Änderung in Bezug auf die Betriebsanerkennung und die Limiten in Bezug auf die Direktzahlungen, da ist immer wieder diese Diskussion. Das ist auch im Zusammenhang mit der Bundespolitik. Jetzt was machen wir im Kanton? Ich habe gesagt, wir haben drei verschiedene Stossrichtungen, vor allem auch bei den Strukturverbesserungsmassnahmen. Da haben wir die Möglichkeit mit entsprechenden Mitteln uns auch einzusetzen und wir machen das auch. Also der Kanton stellt für diese Massnahmen jährlich 7,5 Millionen Franken à fonds perdu Beiträge zur Verfügung. Da geht es um Beiträge bei der Umstellung von Obstkulturen, die regionalen Entwicklungsprojekte, also alles Massnahmen zur Strukturverbesserung. Dann sind wir vor allem auch engagiert im Bereich der Absatzförderung, der Promotion. Da stellen wir jährlich 3,3 Millionen Franken zur Verfügung, um hier für unsere Produkte Werbung zu

machen. Wir möchten hier auch verbessern und wirklich auch mit dem Tourismus noch viel stärker in Verbindung bringen. Das Wallis muss ein Weinland und ein Gastronomieland werden und daraufhin arbeiten wir, damit die landwirtschaftlichen Produkte, Wein und Obst, Roggenbrot, dass man die auch bei unseren Touristen über den Direktverkauf – da liegt noch eine grosse Marge drin und da engagieren wir uns und setzen uns ein. Und dann vor allem auch für die Grundausbildung und Weiterbildung und Beratung, wo wir auch entsprechend Mittel einsetzen. Wir haben auch entsprechende Strategien aufgebaut Viti 2015, Arboriculture 2015, wo es vor allem um die Obstkulturen geht, damit man da die Strukturen so aufbaut, damit wir wettbewerbsfähig bleiben oder es noch werden. Auch im Bereich der Viehwirtschaft werden wir in diesem Jahr eine Strategie definieren. Da geht es vor allem um die Fragen Alpbewirtschaftung, bezüglich einheimische Rassen, Betriebsübergaben. Da ist auch ein Thema, auch in der Landwirtschaft, die Nachfolgeregelung, ein grosses und schwieriges Thema. Da möchten wir uns auch engagieren und in dem Bereich wo wir einen Spielraum haben, den voll wahrzunehmen und uns erfolgreich einzusetzen.

14. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Narcisse CRETTENAND, concernant: constructions hors la loi! (17.11.2010) (4.096) INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETTENAND, betreffend gesetzeswidrige Bauten (17.11.2010) (4.096)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Dans les objectifs politiques du Service de l'énergie et des forces hydrauliques figure, aux mesures prioritaires 4, renforcement des contrôles du respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment en collaboration avec les communes.

Dans le rapport de controlling des mandats politiques du budget 2011, on peut lire, sous Service de l'énergie et des forces hydrauliques: pourcentage des chantiers contrôlés respectant la loi, selon son expérience, le service estime que seul le tiers des chantiers contrôlés sont en ordre.

Le service ne dénonce pas ces cas aux communes, mais prévoit d'effectuer des contrôles en compagnie d'un responsable communal, d'une part, car la police des constructions est une tâche communale et, d'autre part, afin d'informer les responsables sur les exigences énergétiques.

Donc, le constat du service: plus des deux tiers des constructions ne respectent pas la législation en vigueur. Cette situation est intolérable pour un canton qui a adopté la voie de la société à 2000 W. L'efficacité énergétique a un potentiel d'économie aujourd'hui de près de 30% pour notre consommation. On doit aller dans ce sens avec les énergies renouvelables, aujourd'hui plus qu'hier, après la preuve japonaise que le nucléaire est une solution trop dangereuse et bien trop coûteuse.

Que compte faire le Conseil d'Etat pour respecter la loi sur l'énergie?

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Encore une question pertinente.

Il est difficile de nier cette problématique; il serait faux de la nier car elle existe.

Vous avez soulevé les éléments qui vous ont amené à faire cette analyse.

Concernant les contrôles et les dispositions, je peux juste aussi répliquer dans le sens de dire que la loi cantonale sur l'énergie prévoit que les demandes d'autorisation prévues par celle-ci sont traitées dans le cadre de la procédure ordinaire d'autorisation de construire et que la commune, respectivement l'autorité cantonale compétente veillent à l'application de la législation sur l'énergie dans les domaines de leur compétence. Ainsi donc, pour les constructions en zone à bâtir, la tâche du contrôle du respect des dispositions énergétiques appartient à la police communale des constructions. Selon la loi, les communes peuvent déléguer à des tiers ces tâches. Nous, nous pouvons les aider mais nous ne pouvons pas nous substituer nous, canton, à cette compétence qui reste une compétence communale.

L'article 8 de la loi sur l'énergie prévoyant que le Département de l'énergie surveille l'application des dispositions et des normes régissant l'utilisation rationnelle de l'énergie, nous établissons des préavis (324 en 2010) et effectuons quelques visites de chantiers (37 en 2010) en collaboration avec les communes. Mais, là aussi, si l'on veut vraiment investir dans les contrôles, avec les moyens en ressources humaines qui sont à ma disposition, je dois fixer des priorités, et ces priorités aujourd'hui sont accentuées dans les programmes d'assainissement des bâtiments, les subventions, les retours des concessions. Et on ne peut pas tout faire, et je le regrette, mais voilà!

C'est une réponse qui ne peut pas satisfaire et je vous demande de la compréhension..., je ne peux pas demander plus que de la compréhension, une certaine compréhension.

15. POSTULAT

des députés Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme DUBOIS (suppl.), PDCB, Aldo RESENTERRA, PLR, et Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le solaire pour tous (18.11.2010) (4.097)

POSTULAT

der Grossräte Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme DUBOIS (Suppl.), PDCB, Aldo RESENTERRA, PLR, und Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Solarenergie für alle (18.11.2010) (4.097)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je ne vais pas aujourd'hui surfer sur la vague de l'atomique.

Les administrations tant fédérales que cantonales ou même communales soutiennent de nombreuses mesures d'économies d'énergie.

Je pense notamment:

- aux panneaux solaires thermiques;
- à l'isolation de façades et de toitures;
- à la pose de nouveaux vitrages;
- aux changements du mode de chauffage.

Je veux même ajouter à cette liste la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

En effet, je considère que lorsqu'un privé installe sur la toiture de son bâtiment des panneaux solaires photovoltaïques, lui aussi s'engage de manière active dans une économie d'énergie. Certes, il utilise le réseau électrique comme réservoir, mais son but final est de diminuer le bilan énergétique de son bâtiment.

Si la réglementation pour l'aide en faveur des panneaux thermiques est précise et même encore développée aujourd'hui, il n'en est pas de même pour les panneaux photovoltaïques. En effet, certaines personnes bénéficient d'une aide de la Confédération via la RPC (rétribution au prix coûtant), mais l'enveloppe de cette aide n'est pas suffisamment élevée pour soutenir tous les projets. D'autres citoyens ont l'avantage d'habiter dans des communes qui défendent une politique résolument tournée vers les énergies vertes en rachetant à un prix intéressant l'électricité fournie par des particuliers.

Je profite de l'occasion pour féliciter la municipalité de St-Maurice via ses services intercommunaux qui, depuis peu, rachète cette énergie au prix de 30 centimes le kWh.

Malheureusement, d'autres citoyens, qui malgré tout investissent dans la pose de panneaux solaires, restent sur le carreau: leurs fournisseurs d'énergie leur offrent, généreusement, 11 centimes pour un kWh, qu'ils pourraient revendre à un prix de 50 à 60 centimes.

En complément de ces mesures communales, je considère que l'Etat peut s'engager pour atténuer cette disparité. Je me permets de citer quelques mesures incitatives, qui ne concernent d'ailleurs par que le DEET. Le député Aldo Resenterra en fera également part par la suite. L'Etat pourrait donc notamment:

- acheter une partie de son énergie sous le label "énergie verte". Il me paraît judicieux de défendre certaines idées en montrant l'exemple. Pour ce faire, les FMV pourraient jouer un rôle intermédiaire;
- subventionner, selon les mêmes critères de décision, indifféremment les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques;
- défiscaliser le produit de la vente d'énergie verte pour autant que la quantité vendue ne soit pas supérieure à la quantité consommée par le privé;
- finalement et c'est probablement la proposition la plus opportune inciter les distributeurs d'énergie à appliquer des tarifs compensatoires lors du rachat d'énergie verte. Le tarif de rachat de l'énergie verte devrait être en tout cas très proche du tarif de vente de l'énergie de base. Au besoin, une adaptation de la loi pourrait permettre de porter la quantité d'énergie produite en déduction de l'énergie consommée.

Je ne saurais conclure mon message sans m'adresser à tous les représentants des autorités communales. Vous aussi, vous pouvez vous engager pour accroître la production d'énergie verte. Vous faites partie des conseils d'administration des sociétés distributrices d'énergie; vous avez donc clairement le moyen de donner l'impulsion pour:

- définir des tarifs qui favorisent la pose de panneaux solaires photovoltaïques;
- faire en sorte que les particuliers soient pris aux sérieux. Pour que dans le cas d'achat-vente d'énergie verte, la marge de bénéfice de ces services industriels ne soit pas de l'ordre de 500%. Ce n'est pas sur ces produits-là que la marge des services industriels est importante.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

16. MOTION

du député (suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la réglementation du retour des concessions pour l'énergie éolienne (19.11.2010) (4.098) MOTION

von Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Heimfallregelung für Windenergie (19.11.2010) (4.098)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Wortlaut der Motion ist klar und bedarf eigentlich nicht grosser Erläuterungen.

Gemäss Konzept zur Förderung der Windenergie im Kanton Wallis will der Kanton Windkraftwerke fördern. Und erfreulicherweise hält das Konzept auch fest, dass die Windkraft in einheimischer Hand bleiben soll.

Bei den bisher in Angriff genommenen Projekten stellen wir aber fest, dass die Initianten von solchen Windanlagen grossmehrheitlich in ausserkantonaler oder gar ausländischer Hand sind. So ist die EnAlpin als Tochtergesellschaft der deutschen EnBW bei den Projekten im Oberwallis involviert. Und so lange die EnAlpin nicht in Walliser Hand ist, widerspricht diese Entwicklung dem anvisierten Ziel der einheimischen Beherrschung der Windkraft.

Analog zur Nutzung der Wasserkraft zur Energiegewinnung müssen wir gesetzlich eine Lösung verabschieden, wonach es auch für Windkraftwerke eine Konzession der zuständigen Gemeinde braucht. Ein einfaches Baugesuch genügt somit nicht. Das Aufstellen einer Windturbine ist ein Sondernutzungsrecht und ein solches Recht bedarf – wie auch das Recht auf Nutzung der Wasserkraft – einer Konzession.

Nun werden einige sagen, dass der Wind allen gehöre und deshalb eine Konzession nicht nötig sei. Es stimmt schon, dass der Wind allen gehört. Aber das Aufstellen von Windturbinen ist auch ein Eingriff in das Landschaftsbild und in die Natur. Einen solchen Eingriff nehmen wir zugunsten der Förderung von erneuerbaren Energien hin. Aber der Eingriff muss auf der Basis einer Konzession geschehen, gekoppelt mit einem Windzins.

Zweitens muss vorgesehen werden, dass die Windkraftwerke nach 40 Jahren an den Bodeneigentümer heimfallen. Und die Bodeneigentümer sind in der Regel Körperschaften des öffentlichen Rechts wie Gemeinden, Burgerschaften oder dann auch Alpgenossenschaften. Nur in seltenen Fällen werden dies Privatpersonen sein. Wenn ein Heimfall festgelegt wird, hat dies zur Folge, dass spätestens bei der Ausübung des Heimfalls die Kraftwerkanlagen in einheimische Hand fallen. Besser ist es natürlich, wenn von Beginn an heimische Gesellschaften das Heft in die Hand nehmen.

Analog zur Gesetzgebung über die Nutzung der Wasserkraft muss die Öffentlichkeit für die Beeinträchtigung der Landschaft mittels eines Windzinses abgegolten werden und zwar zu Gunsten jener Gemeinden, die von den Windanlagen eine Beeinträchtigung erfahren. Für die Nutzung der Wasserkraft zahlen die Konzessionäre einen Wasserzins. Für die Nutzung der Windenergie ist ein Windzins zu bezahlen, und zwar aufgrund des Wattstundenertrags pro investiertem Franken.

Die Windkraft wird im Wallis in den nächsten Jahren eine immer grössere Bedeutung erhalten. Nirgends in der Schweiz gibt es bezüglich Energiegewinnung aus Wind und auch aus Sonne mehr Potential als im Kanton Wallis. Diese Chance müssen wir nutzen. Dabei müssen wir aber die Nutzung dieser einheimischen Energiequellen in einheimischer Hand behalten. Auch die Walliser Elektrizitätsgesellschaft FMV ist da gefordert und diese Gesellschaft war bisher leider viel zu passiv am Werk.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, ich bitte sie die vorliegende Motion an den Staatsrat zu überweisen. Ich werde es dabei der Regierung überlassen, ob ein eigenes Windkraftgesetz vorgeschlagen wird oder die Windenergie im Rahmen anderweitiger Energiegesetzgebungen geregelt wird.

Die Vorgaben der Motion sind aber klar: Erstens muss die Windkraft gefördert werden. Zweitens muss die Windkraft in einheimischer Hand bleiben und drittens ist die Öffentlichkeit über einen Windzins abzugelten.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat. Die Motion wird bekämpft.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Eines vorweg.

Die CSPO ist für die Förderung erneuerbarer Energien und ist auch überzeugt, dass darin ein grosses Potential der Energiegewinnung liegt, das genutzt werden sollte. Auch ist die CSPO der Ansicht, dass die im Wallis produzierte Energie in Walliser Händen bleibt. Doch erachtet sie die Motion als verfrüht.

Mit der Feststellung, dass die bereits gebauten oder geplanten Anlagen grösstenteils ausserkantonalen oder ausländischen Gesellschaften gehören, gehen wir nicht einig. Uns liegen andere Informationen vor, zum Beispiel 80 Prozent von RhonEole, 95 Prozent von ValEole oder 55 Prozent von Gries Wind AG sind in Walliser Händen.

Im Kanton Neuenburg wurden entsprechende rechtliche Abklärungen getroffen und dabei kam heraus, dass für Luft keine Konzession erteilt werden kann.

Sehr geehrte Damen und Herren, die aufgeworfenen Fragen sind komplex. Die Motion ist sehr detailliert und darum schiesst die Motion übers Ziel hinaus. Zurzeit erarbeitet im Auftrag des DVER eine Arbeitsgruppe eine kantonale Energiestrategie, welche dann vom Staatsrat verabschiedet und auch dem Grossen Rat vorgelegt wird.

Die CSPO ist klar der Auffassung, dass die Resultate dieser Arbeit abzuwarten sind und dann kann darüber diskutiert werden in welcher Form und mit welchen Instrumenten die Windenergie im Kanton unterstützt und gefördert wird.

In diesem Sinne lehnt die CSPO die Motion ab.

Danke.

Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Die folgenden Argumente überzeugen uns, die Motion betreffend Heimfallregelung für Windenergie zu bekämpfen:

- 1. Ist eine Konzessionierung von Alternativenergien wie Sonnen- und Windenergie, die ja jedermann zugänglich sind, überhaupt möglich?
- 2. Rechtliche Abklärungen in mehreren Schweizer Kantonen laufen, weshalb es völlig verfrüht ist, zwingend eine gesetzliche Regelung für die Konzessionierung und den Heimfall der Windenergie jetzt zu schaffen.
- 3. Wir gehen davon aus, dass sich die Regierung in dieser Sache bereits entsprechende Gedanken gemacht hat und sich mögliche Strategien überlegt.

Wir, die CVPO, sind uns der Bedeutung der Walliser Energiequellen durchaus bewusst, lehnen aber diese Motion zu diesem Zeitpunkt klar ab.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Cette motion est combattue.

Nous allons voter.

(...)

Un petit instant, s'il vous plaît, il y a une demande de parole tardive du motionnaire.

Alors, on annule le vote et puis on recommencera.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich schlage vor, meine Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Le président:

Cette motion est ainsi transformée en postulat.

Est-ce que les députés qui ont combattu la motion combattent également le postulat? Oui.

Nous allons donc voter.

Par 68 voix contre 32 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 4.098 (transformée en postulat) du député (suppl.) Gilbert Truffer.

Vous avez ainsi classé cette motion transformée en postulat.

17. POSTULAT

des députés Aldo RESENTERRA, PLR, Xavier MORET, PLR, Narcisse CRETTENAND, PLR, Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant:

du soleil et du photovoltaïque en Valais (19.11.2010) (4.099) POSTULAT

der Grossräte Aldo RESENTERRA, PLR, Xavier MORET, PLR, Narcisse CRETTENAND, PLR, Raymond BORGEAT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Solarenergie im Wallis (19.11.2010) (4.099)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Du soleil, nous en avons, et cela personne ne peut le contester.

Par contre, le citoyen valaisan ne dispose pas des moyens nécessaires à ses ambitions écolo-énergétiques.

Le canton a lancé plusieurs programmes énergétiques tendant à diminuer notre consommation d'énergie (énergies fossiles entre autres). C'est bien, mais cela ne suffit pas.

Une énergie gratuite, abondante et sûre n'a certainement pas été soutenue avec tout le respect qu'elle mérite. Je parle ici de la production solaire photovoltaïque. Vous pouvez répondre que sa production est faible et les rendements pas extraordinaires. En Valais, les installations existantes et correctement installées produisent aujourd'hui plus de 2'000 kWh par année et par mètre carré. C'est un rendement exceptionnel et personne ne peut le contester. De plus, cette énergie est disponible lors des pointes de consommation.

Le constat est évident. Le Valais peut, mais surtout doit devenir le canton modèle en ce qui concerne ce type d'installation.

Mon postulat est fort simple, et vous l'avez tous compris: plutôt que de se battre pour des subventions et des passages au budget, je trouve qu'une solution étatique, par un soutien logistique, est plus simple et surtout bien plus économique. Son appui et surtout le poids que lui confère son statut devraient être à même de développer une stratégie réduisant fortement les coûts d'installation, cette réduction de coûts engendrant un amortissement plus court et une rentabilité à moyen terme.

Actuellement, la rétribution au prix coûtant et les réseaux de distribution ne sont que des succédanés qui ne produisent pas des effets importants sur la rentabilité. De plus, aucune ligne de conduite n'est véritablement menée.

De grâce, ne me rétorquez pas que l'on attaque un secteur privé par ce soutien car, si les gens n'investissent pas, ils ne donnent pas non plus du travail aux entreprises qui vont les aider à réaliser et à poser ces installations solaires.

Pour mémoire, le canton du Valais soutient bien le sandwich transfrontalier par son coordinateur de l'Espace Mont-Blanc. Alors, il peut aussi soutenir les énergies renouvelables.

Merci de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

18. INTERPELLATION

du député (suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'achat de la société EnAlpin par les distributeurs valaisans d'électricité (14.12.2010) (4.100)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Kauf der EnAlpin durch die Walliser Stromverteiler (14.12.2010) (4.100)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Dezember habe ich die Ihnen heute vorliegende Interpellation hinterlegt. Es ist bekannt, dass das Land Baden-Württemberg den Anteil der EDF an der EnBW zu einem Preis von 4,67 Millionen Euro abgekauft hat. Bekannt ist ebenfalls, dass das Land Baden-Württemberg mit diesen Aktien an die Börse will und sich somit von einem Teil der Aktien bzw. auch der Assets wieder trennen will.

Bekanntlich verkaufte die Lonza AG ihren Energieanteil im Jahr 2001 an die Energie Baden-Württemberg AG, die EnBW. Aus industrieller Sicht wird dies heute auch von den Lonza Verantwortlichen als grossen Fehler bezeichnet, denn heute muss die Lonza ihren Strom auf dem Markt zu höheren Preisen einkaufen. Den Verkauf der Lonza Energie haben wir den Herren Blocher und Ebner zu verdanken. Der Ausverkauf der Heimat fand somit durch die SVP statt. Und die EnBW hatte damals im Jahr 2001 eine gut gefüllte Kriegskasse, um die anderen Bewerber um das Lonza Energiepaket auszustechen. Die FMV ihrerseits war damals nahe am Konkurs und auch der EOS ging es damals nicht viel besser. So ging das Paket via Christoph Blocher in ausländische Hände.

Heute besteht eine Chance, die sich im Wallis befindlichen Assets der EnAlpin, nämlich Kraftwerkanlagen und Leitungen, zurückzukaufen. Ein solcher Kauf ist allerdings vorab dann sinnvoll, wenn sich die Walliser Stromverteiler zusammentun und so die gekaufte Energie zusammen wirtschaftlich verteilen können. Und es muss alles daran gesetzt werden, dass nicht nur eine Beteiligung erworben wird, sondern dass das ganze Paket übernommen wird.

Der Euro ist im Keller, die Energiepreise sind am Sinken. Die Voraussetzungen für einen Kauf zu guten Bedingungen sind gegeben. Das Wallis und deren Akteure auf dem Strommarkt dürfen sich diese Chance nicht entgehen lassen.

Vielen Dank.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Vielleicht einleitend möchte ich doch noch in Erinnerung rufen, dass es in aller Regel nur etwas zu kaufen gibt, wenn jemand verkauft. Das ist immer eine Grundvoraussetzung. Es ist nämlich so, dass die EnBW AG eine Beteiligung von 82 Prozent an der schweizerischen Energiedienst Holding AG EDH, börsenquotiertes Unternehmen mit Sitz in Laufenburg im Kanton Aargau, hat. Die EnAlpin AG mit Sitz in Visp ist wiederum eine hundert Prozent Tochtergesellschaft der Energiedienst Holding AG. Dass die EnBW die schweizerische Beteiligung überprüft und allenfalls den 82 Prozent Anteil an der Energiedienst Holding unter Beibehaltung einer Mehrheitsbeteiligung reduzieren will, wurde zwischenzeitlich auch in den Medien NZZ, aber auch im Walliser Bote ausgeführt. Unabhängig davon verfolgt das DVER, mein Departement, aufmerksam und mit Interesse die Weiterentwicklung dieses Dossiers. Es wird in der Folge nun am Staatsrat liegen die weiteren Schritte festzulegen und falls notwendig auch kompetente Experten zur Überprüfung einer allfälligen Beteiligung sowie deren Kosten und Risiken beizuziehen. Wie in der Interpellation richtigerweise erwähnt wurde, beinhaltet das Paket eben auch Schwachstellen, die sorgfältig zu prüfen sind.

Was die Fusion der Walliser Stromverteiler anbelangt, hat der Staatsrat bereits 2008 in der Botschaft des kantonalen Ausführungsdekrets zum Bundesgesetz über die Stromversorgung festgehalten, dass die Schaffung von Betriebsgesellschaften für regionale und lokale Netze, deren Versorgungsgebiet mit jenen der sozioökonomischen Regionen zusammenfällt, angestrebt wird. Damals wurde ein entsprechender Artikel der Kommission im Dekret, welche in diese Richtung zielt, im Grossen Rat eben abgeschwächt. Wie weit die Industrie in allfällige Lösungen einbezogen werden soll, kann zum jetzigen Zeitpunkt nicht beantwortet werden. Sollten sich aber Optionen in diese Richtung aufzeigen, wird der Staatsrat selbstverständlich diese mit Sicherheit eingehend prüfen.

19. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Mathias REYNARD (suppl.) et Gaël BOURGEOIS (suppl.), concernant: quelles conséquences après la révision de la LACI? (14.12.2010) (4.101) POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Mathias REYNARD (Suppl.) und Gaël BOURGEOIS (Suppl.), betreffend Auswirkungen der AVIG-Revision (14.12.2010) (4.101)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Mathias Reynard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme vous le savez, la révision de l'assurance-chômage a été acceptée à une courte majorité en septembre dernier.

Tous les cantons romands, y compris le Valais, avaient refusé cette modification de la LACI.

Le nouveau système entrera malgré tout en vigueur dans notre canton le 1^{er} avril prochain, et il ne s'agit pas d'une plaisanterie. En effet, les conséquences de cette révision sont particulièrement terribles pour certaines catégories de la population: les personnes âgées de plus de 55 ans et les jeunes.

Toutefois, même si le PS et les syndicats se sont fortement engagés dans cette campagne, je ne prends pas la parole aujourd'hui pour contester ou remettre en question le vote de septembre, mais bien parce que les Valaisans ont exprimé leurs inquiétudes en refusant la révision de la LACI.

Il s'agit donc simplement de prendre en compte cette position.

Les conséquences de cette révision de la LACI sont particulièrement importantes sur l'aide sociale. Il ne fait, en effet, aucun doute qu'une forte augmentation des recours à l'aide sociale pourra être constatée dans les prochains mois. En outre, nous savons que seule une minorité des chômeurs en fin de droit recourt à l'aide sociale. La majorité de ceux-ci vont donc se retrouver plongés dans une situation de précarité mais sans entrer dans les statistiques officielles.

Notre canton ne sera pas épargné par cette situation.

Par ce postulat, nous demandons donc simplement au Conseil d'Etat d'établir un suivi des conséquences de cette révision pour les Valaisannes et pour les Valaisans, et cela sur une période de deux ans, soit jusqu'à fin décembre 2012. Ce suivi sera présenté sous la forme de rapports semestriels jusqu'en décembre 2012, soit trois ou quatre rapports au maximum.

Ces rapports devront informer les députés sur deux points:

- premièrement, les conséquences financières de cette révision pour notre canton, avec les charges supplémentaires engendrées par l'augmentation des recours à l'aide sociale. Pour information, le Conseil d'Etat vaudois prévoit des coûts supplémentaires d'environ 15 millions pour son canton;

- deuxièmement, les données relatives aux personnes arrivant en fin de droit dans notre canton (le profil des personnes concernées, le pourcentage de chômeurs en fin de droit ayant recours à l'aide sociale).

Vous l'aurez compris, les conséquences de la révision de la LACI nous inquiètent.

Je me réjouis de savoir que ces inquiétudes sont également partagées par le groupe DC du Valais central qui a déposé un postulat urgent à ce propos et qui sera traité vendredi.

Chers collègues, nous avons le droit de connaître les conséquences concrètes de cette révision pour la population valaisanne en vue de prendre ensuite les éventuelles mesures adéquates si cela est jugé nécessaire.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

20. INTERPELLATION

des députés Christine ECOEUR (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Margrit PICON-FURRER, PDCB, Thomas LOTT (suppl.), PLR, Florian CHAPPOT (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les semestres de motivation victimes de démantèlement. Vers une exclusion des jeunes? (14.12.2010) (4.102) (en collaboration avec le DECS)

INTERPELLATION

der Grossrätinnen Christine ECOEUR (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Margrit PICON-FURRER, PDCB, der Grossräte Thomas LOTT (Suppl.), PLR, und Florian CHAPPOT (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Mitunterzeichnenden betreffend Abbau im Bereich der Motivationssemester: Benachteiligung der Jugendlichen? (14.12.2010) (4.102) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Christine Ecoeur, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En préambule, j'aimerais vous livrer une citation pour faire le lien avec l'objet de cette interpellation: "La jeunesse n'a pas toujours raison, mais la société qui la frappe a toujours tort" (François Mitterrand).

Le service de la logistique du marché du travail a décidé de diminuer les budgets 2011 des semestres de motivation de Monthey, Martigny et Sion. Pour de telles mesures, de nouvelles baisses de 20% sont déjà annoncées pour 2012, comme l'a précisé M. Martin Kalbermatter, chef de service, dans le Nouvelliste du 31 décembre 2010.

Les députés soussignés ont été alarmés, en novembre dernier, par les organisateurs valaisans de ces mesures. Depuis un certain temps, tout le monde s'accorde à mettre une priorité sur la gestion du chômage des jeunes avec pour mission première de leur permettre d'acquérir une première formation professionnelle. Cette diminution de budget contredit la politique en faveur de la jeunesse qui est soutenue par toutes les tendances politiques et a des conséquences directes sur les places disponibles pour les jeunes ainsi que sur la qualité d'encadrement.

Actuellement, dans toutes les parties du Valais, les semestres de motivation accueillent plusieurs centaines de jeunes par année avec un taux de placement de plus de 80%. Il s'agit des mesures de transition les plus efficaces. Hélas!, déjà actuellement, on constate qu'une liste d'attente persiste auprès de tous les semestres de motivation.

Nous interpellons donc les conseillers d'Etat, M. Cina en charge de l'économie et M. Roch puisque le DECS y est associé, pour savoir quelles mesures urgentes peuvent être prises pour éviter, dès 2011, le démantèlement de cette mesure en faveur de notre jeunesse qui a fait ses preuves.

Au nom des coauteurs et signataires de cette interpellation, je vous adresse mes remerciements pour votre attention et votre réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

On a rapidement accordé les violons et on est du même avis sur un élément qu'il est quand même toujours important de soulever et de rappeler, et je pense que c'est juste: c'est qu'un jeune qui a fini l'école ne devrait pas aller au chômage; il devrait se former. Sur ce point, nous sommes de l'avis qu'il faut mettre tous les moyens pour définir et mettre en œuvre cette stratégie. Je crois que c'est le plus important.

Je ne vais donc pas rappeler toutes les mesures que les deux départements engagent pour la fameuse transition 1 ou transition 2. Ce qui est à souligner, c'est que le chômage des jeunes est en réduction. On est quand même dans une période qui est plus prospère pour réduire le chômage des jeunes; il faut le constater.

Concernant la question des budgets pour les semestres de motivation, nous devons dire qu'il y a une évolution des budgets à disposition parce que le fait que ces budgets soient liés au nombre de demandeurs d'emploi suivis dans les ORP fait qu'il faut, depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance départementale sur le financement des mesures du marché du travail au 1^{er} janvier 2009, compter avec une diminution du plafond à disposition du canton du Valais de 30%. Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage, le 1^{er} avril 2011, une nouvelle réduction d'environ 15 à 20% est prévue. Toutes les mesures du marché du travail sont fortement concernées par cette réduction (pas seulement les semestres de motivation), mais, et je le souligne, il est absolument faux de dire que le canton a décidé de diminuer les budgets 2011 des semestres de motivation de Monthey, Martigny et Sion. Les budgets de Monthey et de Martigny sont restés quasiment inchangés par rapport à l'année 2010 et, à Sion, le budget a même augmenté de plus de 30%. Depuis l'année 2006, les budgets des semestres de motivation ont augmenté de plus de 50% en Valais. En chiffres absolus près de 4,4 millions de francs sont consacrés chaque année aux semestres de motivation en Valais.

Plus de 20% des budgets destinés aux mesures du travail est investi actuellement au profit des jeunes entre 15 et 20 ans. Ceux-ci représentent 3 à 4% du nombre de demandeurs d'emploi suivis par les ORP.

Avec une optimisation de la prise en charge des jeunes dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle ainsi qu'une évolution très positive du nombre de jeunes au chômage, le budget prévu pour 2012 ne remettra en question ni les structures des semestres de motivation ni une prise en charge adéquate des jeunes.

21. INTERPELLATION

du député (suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les centrales à accumulation par pompage: des réflexions s'imposent de toute urgence (17.12.2010) (4.103)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Gilbert TRUFFER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Pumpspeicherwerke: Abklärungen sind dringend nötig (17.12.2010) (4.103)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wie viele Pumpspeicherwerke braucht es in den Alpen?

Deutschland setzt energiepolitisch massiv auf Windenergie und benötigt deshalb immer mehr Speichermöglichkeiten im Alpenraum. Einiges spricht also dafür, dass Pumpspeicherwerke in der Schweiz in Zukunft eine zentrale Rolle spielen werden.

Schweizer Pumpspeicherkraftwerke sind international nicht konkurrenzfähig und werden über den verzögerten Heimfall quersubventioniert.

Ich stelle dem Staatsrat folgende Fragen:

- 1. Ist der Staatsrat bereit durch neutrale Experten untersuchen zu lassen, warum die Erstellungskosten von Pumpspeicherkraftwerken in der Schweiz so viel höher sind als im Ausland?
- 2. Ist der Staatsrat nach Vorliegen dieser Studie bereit einen Ideenwettbewerb in Sachen ökologisch effiziente Pumpspeicherwerke auszuschreiben?
- 3. Ist der Staatsrat bereit parallel dazu rechtlich neue Modelle der Konzessionsvergabe von Pumpspeicherwerken zu erarbeiten, welche nicht zu einer Verlängerung der Heimfallrechte führen?

Vielen Dank.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich kann auf diese interessanten und sehr wichtigen Fragen gerne antworten, obwohl ich nicht in der Lage bin, jetzt alle im einzelnen auszuführen. Ich habe wirklich den Eindruck,

dass die SPO sehr viel denkt in diesem Dossier. Vielleicht kann einer nicht schlafen in der Nacht und überlegt und überlegt, aber ich bin auf alle Fälle dankbar, dass hier wirklich tiefgründige Überlegungen gemacht werden und sehr interessante Denkanstösse auch von Ihrer Seite gemacht werden. Sie sind prüfenswert und es sind wesentliche Fragen, die wir uns wirklich auch überlegen müssen um keine Fehler zu machen für die wir dann später einmal die Rechnung bekommen. Deshalb ist es sinnvoll, dass man solche Fragen wirklich auch diskutiert.

Nun zur Frage der internationalen Konkurrenzfähigkeit für Energie aus Pumpspeicherkraftwerken können wir aus heutiger Sicht nur mit den uns heute zur Verfügung stehenden Szenarien beantworten. Bezogen insbesondere auf Europa und die zunehmende unregelmässige Stromproduktion aus erneuerbaren Energien, werden Energiespeicher und hier vorab Pumpspeicherkraftwerke zusammen mit einem Ausbau der Netze als unabdingbar zur Gewährleistung der Versorgungssicherheit sowie für die erforderliche Bereitstellung von Regelenergie zu bewerten sein. Das heisst, auch wenn wir Pumpspeicherwerke haben, müssen wir die Frage der Leitungskapazität eben auch mit einbeziehen. Da gibt es ja auch Überlegungen, die von Ihrer Seite gemacht werden, die dann vielleicht die Probleme noch eigentlich auch Konkurrenzfähigkeit verschärfen und damit die Pumpspeicherwerke reduzieren werden. Aber da möchte ich jetzt auch nicht zu tief in die Materie einsteigen. Das bildet ja nicht Gegenstand der Frage, aber hat dennoch Konsequenzen.

Die Versorgungssicherheit wird zentral sein und dafür braucht es eben diese Regelenergie. Die intelligente Steuerung der Netze kann einen Teil der Regelung wahrnehmen. Für den schnellen Ausgleich der grossen Leistungsschwankungen werden aber Pumpspeicher auch in Zukunft unerlässlich sein. Also wir werden auch in Zukunft derartige Pumpspeicher brauchen um diese Regelenergie dann auch zeitgerecht und auf Abruf zur Verfügung stellen zu können.

Nun zur Kostenstruktur. Da nehme ich jetzt einmal das Projekt Rhodix, das uns vorliegt. Nachdem wir eine entsprechende Studie führen, können wir heute schon sagen, dass Interpellanten Kostenrahmen ebenbürtig ist wie die vom Pumpspeicherkraftwerke in Deutschland. Also da sind wir vergleichbar. Das hängt vor allem auch zusammen aufgrund der natürlicherweise gegebenen grossen Bruttofallhöhe von 1'880 m sowie der teilweisen Benutzbarkeit bestehender Infrastrukturen. Also was für uns wichtig ist, dass man eben bestehende Infrastrukturen bereits brauchen kann. Damit können wir die Kosten reduzieren und deshalb kann zum Beispiel ein derartiges Projekt, das im wesentlichen basiert auf bestehenden Infrastrukturen, auch sehr konkurrenzfähig sein. Für das Projekt Nant de Dranse haben wir die Kosten pro installierte Kilowattpumpenleistung und die Gründe dafür sind bereits bekannt. Im übrigen gelten Pumpspeicher unter den möglichen Formen der Energiespeicherung als Stand der Technik mit dem höchsten Wirkungsgrad. In Deutschland können bereits heute Pumpspeicher wirtschaftlich betrieben werden. Bei vergleichbaren Kosten soll dies auch für die Pumpspeicher des Wallis gelten. Insgesamt erachten wir deshalb eine Studie zum jetzigen Zeitpunkt als nicht notwendig, weil wir diesen Vergleich bereits gemacht haben.

Betreffend die Frage der Verlängerung der Heimfallrechte besteht ein grundlegender Unterschied zwischen der Möglichkeit provisorische Massnahmen gemäss Artikel 28 Wasserrechtsgesetz Wallis zu verfügen und einem von Ihnen beschriebenen Zusammenwirken von Konsument und Konzessionär absichtlich eine Verlängerung der Konzessionsdauer über die Hintertür die Verzögerung des Heimfalls herbeizuführen. Massnahmen – und das ist jetzt wesentlich – nach Artikel 28 Wasserrechtsgesetz sind nur für den Fall zulässig, dass die

Ordnung für die Wasserkraftnutzung aus nachvollziehbaren Gründen bei Ablauf einer Konzession noch nicht festgelegt ist. Ausserdem sollen damit gefährdete Interessen bzw. Umweltinteressen gewahrt werden. Massnahmen nach Artikel 28 Wasserrechtsgesetz sind daher auch nicht der Regelfall und können daher nicht als wesentliches Kalkül oder als Grundlage zur Erreichung der Wettbewerbsfähigkeit von Pumpspeicherkraftanlagen angesehen werden. Abgesehen davon, dass der in der Interpellation bezeichnete verzögerte Heimfall kein Konzessionsmodell darstellt, könnten neue Modelle der Konzessionsvergabe nur durch Änderung der bestehenden gesetzlichen Grundlagen, d.h. vor allem auch auf Bundesebene umgesetzt werden. Im übrigen sollte eine Diskussion von neuen Modellen mit dem Ziel der Erhöhung der Wettbewerbsfähigkeit von Kraftwerken nicht nur auf Pumpspeicherwerke beschränkt bleiben.

22. MOTION

du groupe PLR, par les députés Narcisse CRETTENAND et Christophe CLAIVAZ, concernant le retour des concessions hydrauliques (17.12.2010) (4.104) MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Narcisse CRETTENAND und Christophe CLAIVAZ, betreffend

Heimfall der Wasserrechtskonzessionen (17.12.2010) (4.104)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Avec le retour des concessions hydrauliques, le Valais a rendez-vous avec l'histoire. En effet, c'est une chance extraordinaire que de s'assurer du retour de cette richesse dans l'intérêt de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans.

De ce fait, il faut non seulement garantir et sauvegarder les intérêts des collectivités concédantes mais également veiller à une solidarité entre collectivités concédantes et non concédantes, solidarité aussi entre la plaine et la montagne, également entre les différentes régions du canton.

De quoi s'agit-il?

Nos parents ont concédé les eaux de nos vallées à ces sociétés qui ont construit et exploitent des aménagements hydroélectriques. La durée des concessions est, en règle générale, de 80 ans et, passé ce délai, la partie mouillée des installations revient gratuitement aux communes concédantes qui peuvent soit reconduire la concession et, dans ce cas, recevoir de l'argent (la valeur totale des droits de retour est estimée entre 15 milliards et 20 milliards de francs) ou prendre la part de l'aménagement qui leur revient gratuitement et, ensuite, la gérer de différentes manières.

Quelques petits aménagements ont déjà vu leurs concessions arriver à échéance. Une concession importante fait l'objet actuellement d'un retour un peu médiatisé dans la vallée du Trient. Mais, les retours majeurs se situeront aux alentours des années 2030 à 2060.

Il est important, aujourd'hui, de mettre en place les règles pour garantir que ce capital ne soit pas galvaudé mais qu'il serve véritablement de plus-value à notre canton tout entier.

La nécessité de réussir les retours de concessions est d'ailleurs bien relevée par le Conseil d'Etat dans son rapport sur la politique énergétique cantonale du 10 décembre 2008 au point 3.1.4: "Si le canton ne réussissait pas à équilibrer les valeurs économiques très importantes entre communes concédantes et communes sans forces hydrauliques, le Valais prendrait le risque d'une intervention politique au niveau fédéral."

Dans le cadre du retour des concessions, nous le disons clairement: la propriété communale des rivières doit être maintenue et garantie, ainsi que la pérennité des redevances hydrauliques aux communes doit être assurée au minimum selon la répartition actuelle (40% pour les communes et 60% pour le canton).

Pour assurer un retour équilibré, nous demandons au Conseil d'Etat de créer un fonds public cantonal, un fonds souverain valaisan, géré de manière indépendante par des professionnels, dont le produit sera affecté à des tâches en relation avec les défis du siècle, notamment en matière de recherche et de développement, de développement durable, de formation, prêts d'honneur et autres.

Pour ce faire, nous demandons également au Conseil d'Etat d'adapter la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, cela afin que l'Etat, le canton puisse, au retour des concessions, que ce soit à l'échéance ou de manière anticipée, disposer du produit des retours, que ce soit en liquide ou en parts des aménagements hydroélectriques, pour les verser dans le fonds public cantonal cité ci-dessus.

Les participations aux aménagements hydrauliques, propriété du fonds public cantonal, seront gérées par les FMV.

Les critères de la loi sur la péréquation financière intercommunale seront utilisés pour permettre aux communes concédantes de conserver une part du retour des concessions, car nous sommes acquis au fait que les communes concédantes doivent être les premières à bénéficier des produits du retour des concessions.

Le Conseil d'Etat veillera à ce qu'un retour en main valaisanne, par l'intermédiaire du fonds cantonal public des FMV ou des communes, couvre au minimum la consommation cantonale. Actuellement, c'est le tiers de la production, soit environ 3,3 milliards de kWh.

Les grandes sociétés électriques nationales sont également nécessaires comme partenaires pour l'accès aux marchés européens de l'énergie électrique.

Les débats autour de ce sujet sont bien nourris. Il y a trois voies aujourd'hui qui se dessinent:

- la première, c'est le statu quo: seules les communes concédantes bénéficient du droit de retour;
- la deuxième, c'est celle qui vous est proposée ici: on s'assure de notre autoapprovisionnement; pour le solde, on renouvelle les concessions. Une partie de l'argent est laissée aux communes concédantes et une partie est mise dans un fonds valaisan à créer dont le seul produit serait utilisé pour les buts à définir précisément mais dans le sens des objectifs cités précédemment;

- la troisième voie est celle qui est discutée par l'Association des communes concédantes, c'est-à-dire qu'on ne renouvelle pas les concessions, mais les communes concédantes deviennent propriétaires de la partie mouillée des installations. Ces parts d'aménagement seront, ensuite, gérées par une société à créer qui va exploiter les installations et commercialiser l'énergie. Comment seraient intégrées les communes non concédantes dans ce modèle? Et à quelles tâches seraient affectés les bénéfices s'il y en a? Pour l'instant, il n'y a pas de réponse sur ce modèle.

Quels sont les risques des différentes variantes?

Pour la première, soit le statu quo, c'est la guerre assurée puisque environ 10 communes, représentant 1,3% de la population, recevraient 25% du pactole, c'est-à-dire entre 4 milliards et 5 milliards ou plus d'un million par habitant.

Pour la deuxième, celle du fonds valaisan que l'on vous propose ici, je ne vois pas de risques si les fonds sont gérés avec prudence et professionnalisme. Nous n'avons volontairement pas fixé de critères contraignants que ce soit pour l'alimentation du fonds ou pour l'utilisation des produits du fonds.

La troisième solution, celle de la société d'exploitation...

Le président:

Monsieur le député, il va falloir conclure.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Une motion à 20 milliards vaut bien votre indulgence, Monsieur le président!

Je conclus.

Pour la troisième solution, celle de la société d'exploitation, il y a deux risques principaux:

- le réchauffement climatique qui ne permettrait plus aux barrages de se remplir, donc de diminuer la rentabilité, voire de faire des pertes d'exploitation;
- les risques liés à la commercialisation de l'énergie qui, aujourd'hui, est favorable mais la situation peut se dégrader...

Le président:

Merci Monsieur le député.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

De plus, il y aura de gros investissements à réaliser pour maintenir en état les ouvrages de production.

Je rappelle que, il y a quelques années, le canton a dû recapitaliser les FMV à hauteur de 100 millions et que les actionnaires des aménagements hydroélectriques, comme Grande Dixence, ont dû procéder à des amortissements extraordinaires...

Le président:

Merci.

Je crois que chacun a compris votre argumentation!

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Dernière chose!

Le président:

Non, non!

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Il serait dommage qu'à ce stade, on puisse refuser le projet qui vous est proposé ici et en particulier compte tenu des débats qui ont lieu et qui vont avoir lieu.

Donc, nous pourrions aussi accepter ce projet sous forme de postulat.

Je vous remercie.

Le président:

Merci.

Cette motion, pour l'instant, est combattue.

Il y a 7 demandes de parole!

Donc, j'imagine que toutes les demandes de parole concernent l'opposition à cette motion. Je demande ainsi aux intervenants d'aller vraiment à l'essentiel pour ne pas trop prolonger le débat.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Motion der PLR wirft ein wichtiges Problem auf. Es geht um die Frage, wie wir im Wallis den Heimfall regeln wollen.

In der Tat gibt es im Bereich der Wasserkraft unter den Gemeinden viele Gemeinden, die so genannte Habenichtse sind, weil sie kein Wasser zur Stromerzeugung haben oder die Nutzung nicht wirtschaftlich ist. Umgekehrt gibt es Gemeinden, die regelrecht im Wasser schwimmen und die, wie beispielsweise die Gemeinde Eisten, im Falle des Heimfalls pro Einwohnerin und pro Einwohner mehr als zwei Millionen Franken an Werten kassieren könnten. So ist es richtig und notwendig, dass ein Ausgleich geschaffen wird.

Mit den Radikalen sind wir einer Meinung, dass die Wassergemeinden den Wasserzins und auch die Steuern behalten sollen. Bezüglich Steuern würden sie schon heute mehr bekommen, wenn die Gewinne der Partnergesellschaften korrekt besteuert würden, was leider immer noch nicht der Fall ist.

Auch wir sind der Meinung, dass die beim Heimfall anfallenden Werte korrekt verteilt werden müssen. Wir stellen uns dabei ein Modell vor, wonach die Heinfallwerte an

eine kantonale Gesellschaft fallen, an welcher auch der Kanton, dann die Wasserkraftgemeinden und drittens auch alle übrigen Gemeinden partizipieren sollten. Wir wollen auch, dass der Heimfall vollständig geltend gemacht wird und in öffentlicher Hand bleibt und zwar innerhalb unseres Kantons. Ein Verkauf von Anteilen in andere Kantone oder gar ins Ausland kommt für uns nicht in Frage.

Das Konzept der Radikalen geht aber leider genau davon aus, dass beim Heimfall die heutigen Konzessionäre Anteile der Wasserkraftgesellschaften kaufen könnten. Der Verkaufserlös soll dann in einen Fonds fliessen, der verschiedensten Zwecken zugeführt werden kann. Das ist der Punkt, mit dem wir nicht einverstanden sein können. Es geht darum, dass der Reichtum voll in Walliser Hand bleibt und der Ertrag der kantonalen Gesellschaft aus der Stromproduktion und deren Vermarktung allen solidarisch zugute kommt.

Die Motion befindet sich heute im Stadium der Entwicklung. Parallel zu einer allfälligen Behandlung der Motion durch die Regierung laufen die Arbeiten der vom Departement Cina eingesetzten Arbeitsgruppe, die sich genau mit der Frage der Regelung des Heimfalls befasst. Die Resultate dieser Arbeit sollen in eine kantonale Strategie einfliessen. Eigentlich wäre es nützlich, wenn die Motion der Radikalen zusammen mit der Strategie des Kantons oder nach deren Vorliegen behandelt und diskutiert wird.

Die vorliegende Motion ist insoweit richtig, dass sie den Heimfall gerechter organisieren will. Das Konzept der Motion ist aber leider falsch, weil sie davon ausgeht, dass ein Teil der Wasserkraft weiter an ausserkantonale Gesellschaften verkauft werden soll.

Deshalb müssen wir die Motion bekämpfen.

Vielen Dank.

Le président:

Merci.

Peut-être, avant de passer à l'intervenant suivant, il est également intéressant, pour la clarté du débat, de dire si vous vous opposez également à un postulat puisque cela a été proposé par le motionnaire.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais s'oppose à cette motion traitant du retour des concessions hydrauliques et qui propose la constitution d'un fonds cantonal souverain.

Notre opposition ne porte pas tellement sur l'idée émise dans cette motion qui, modérée et de compromis, mérite en tout cas que l'on y réfléchisse. A la lumière de la teneur actuelle du débat, il est d'ailleurs fort concevable que cette variante ne soit, au final, pas si éloignée de celle qui sera finalement retenue.

Cependant, notre groupe ne peut souscrire au soudain coup d'accélérateur apporté par le groupe PLR à la réflexion en la matière. Tout le monde connaît, en effet, la force de l'outil parlementaire que constitue la motion.

Or, l'idée ici avancée, si bonne soit-elle, n'en demeure pas moins qu'une idée parmi plusieurs autres, vraisemblablement plus que trois variantes, intéressantes elles aussi. Elle ne saurait donc en aucun cas, à ce stade de la réflexion, être privilégiée.

Notre groupe n'entend prendre position dans ce débat qu'une fois l'ensemble des variantes connues et amenées, dûment étayées et détaillées, à la table des discussions.

Pour cette raison, et tout en refusant volontairement d'entrer, à ce stade, dans tout débat technique, notre groupe vous propose de rejeter cette motion, à nos yeux, prématurée.

Nous pourrions accepter le postulat.

Le président:

Avant de poursuivre, je me plais à saluer à la tribune M. Michael Theytaz et ses élèves de troisième année du CO de St-Guérin.

Merci de nous faire l'honneur de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos débats.

Probablement retrouverons-nous quelques-uns de ces élèves dans ces travées dans quelques années.

Je vous demande de les applaudir.

(Applaudissements)

Hr. Grossrat Jakob Walter, CVPO:

Bei dieser Motion resp. dem Postulat, welches ich im persönlichen und im Namen der CVPO-Fraktion bekämpfe, geht es klar um eine kalte Enteignung der Wasserrechte der Gemeinden, die über solche Konzessionsrechte an den Seitenbächen verfügen.

Der Heimfall soll ausgehöhlt und sozialisiert werden.

Eine Annahme der Motion würde einer Enteignung des Heimfallrechtes der Gemeinden gleichkommen. Es geht hier auch um die Grundsatzfrage der Gemeindeautonomie.

Der Kanton Wallis hat Wasserrechte an der Rhone, die Gemeinden an den Seitenbächen. Die Gemeinden liefern bereits heute 60 Prozent der ihnen zustehenden Wasserzinsen an den Kanton. Der Kanton hat alle Möglichkeiten, diese Gelder gezielt für energiepolitische Zwecke einzusetzen. Heute fliessen diese Gelder wohl mehrheitlich in die allgemeine Staatskasse.

Der Kanton kann mit seinem Ertrag aus seinen Heimfällen auf einen kantonalen Ausgleich hinwirken. Er hat dazu alle Möglichkeiten bereits heute.

Der Kanton hat bereits heute Anrecht auf zehn Prozent der Heimfälle, gegen volle Entschädigung.

Wird diese Motion angenommen, wäre dies auch ein Signal für die Eidgenossenschaft, erneut die Kantone in ihrem Heimfallrecht zu attackieren. Dessen bin ich überzeugt, ob man es glaubt oder nicht, das Rad ist rund. Meines Wissens liegt die letzte Interpellation im Ständerat gerade mal ein gutes Jahr zurück.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Merci.

Et par rapport au postulat, Monsieur le député (suppl.)?

Auch bekämpft.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

En Valais, les politiques ont détecté très tôt l'intérêt que représentait l'exploitation des forces hydrauliques. C'était en 1898 déjà. Au début du XX^e siècle, de nombreuses concessions, pour l'exploitation des forces hydrauliques, ont été accordées, en particulier par les autorités des communes concédantes. Mais, déjà à cette époque, on s'est préoccupé de réserver les quantités d'énergie nécessaires à la couverture des besoins des communautés intéressées.

Comment pouvons-nous aujourd'hui imaginer nos potentiels hydroélectriques pour constituer un fonds public cantonal en négligeant de réserver l'énergie nécessaire aux besoins actuels des Valaisans et ce dont ils devront disposer à l'avenir jusqu'au moment du retour des concessions, qui seront octroyées ces prochaines années?

Aujourd'hui, nous sommes au début d'une nouvelle ère et nous devons faire profiter à l'ensemble du canton de l'énergie dont nous disposons.

Les ressources énergétiques se raréfient, tout le monde le sait. A quoi nous serviraitil de disposer de milliards et de manquer d'énergie? En cas de pénurie, l'argent ne remplacera jamais l'énergie. On pourrait être amené à devoir éteindre la lumière et à arrêter les machines dans nos usines. Comment souhaiter un développement économique et industriel plus dynamique en négligeant ou en ignorant d'assurer pour l'avenir la couverture des besoins énergétiques, en particulier électriques, alors que nous avons la possibilité de le faire?

Avec cette motion, on propose de spolier les communes de montagne, celles qui, jusqu'à aujourd'hui, ont été les plus faibles. C'est absolument intolérable.

Il est évidemment plus facile de constituer un fonds public cantonal en prenant l'argent dans la poche des autres.

Les communes concédantes seront, à n'en pas douter, disposées à partager leurs avantages avec les communes consommatrices.

Les propositions faites au travers de cette motion ne sont ni plus ni moins qu'une cantonalisation des droits sur les forces hydrauliques.

Nous n'en voulons absolument pas.

Nous pensons que nous devrions, au niveau cantonal, plutôt mettre en place des mécanismes qui permettraient aux communes concédantes de céder une partie de leurs droits aux communes consommatrices, d'optimiser la production, le transport et la distribution de l'électricité, et de centraliser la commercialisation en Valais et d'en tirer, à l'intérieur du canton, la plus-value.

Dans la motion qui nous est soumise, on mélange les genres. Un veut créer un fonds fourre-tout puisque, dans les défis du siècle, on trouve également le terme "etc.", ce qui vous donne une idée de sélection des genres.

Laissons le Conseil d'Etat présenter son rapport sur la politique énergétique en matière de retour des concessions, rapport qui devrait nous rassurer plutôt que de nous alarmer. Après seulement, il y aura lieu de poursuivre dans une ligne qui ne péjorera pas les droits des communes concédantes.

Sur ces considérations, Chers collègues, le groupe DC du Centre vous invite à refuser cette motion (ou postulat), telle que déposée et développée.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

C'est vrai que le Valais a rendez-vous avec l'histoire, mais il a aussi rendez-vous avec certaines réalités et, parmi ces réalités, il y a les intérêts des communes concédantes qui méritent eux aussi notre considération avant de s'embarquer dans des directions hasardeuses.

Qu'est-ce qu'on nous propose ici?

Au-delà d'une dénomination qui ressemble a des choses dont on a entendu parler dans la bouche d'un ancien conseiller fédéral, ce qu'on nous propose ici, ce n'est rien moins (ça a déjà été dit) que de spolier les communes concédantes.

D'emblée, l'UDC dit non à une telle variante.

Pourquoi, dans quels buts est-ce qu'on nous propose de spolier littéralement les communes concédantes?

Pour constituer un fonds dont, d'abord, la nature (il faut bien le dire) est assez fumeuse. Que serait ce fonds? On nous dit qu'il serait géré d'une manière indépendante et professionnelle. On peut en douter. Quelle serait sa position dans le budget de l'Etat? On ne nous en dit rien. Les buts d'un tel fonds sont, eux aussi, tout ce qu'il y a de plus fumeux parce que, derrière une phraséologie assez flamboyante où on agite des grands termes du style: les défis du siècle, etc., on s'aperçoit que ça part en réalité un peu dans tous les sens. Et puis, finalement, le but le plus dangereux, c'est le dernier qui est indiqué: etc. Donc, nous, nous n'accepterons en tout cas pas de spolier ou de laisser spolier les communes concédantes pour faire "etc.". Derrière de beaux mots, qui sonnent bien, il n'y a, en réalité, pas grand-chose de concret dans les buts que l'on assigne à un tel fonds.

Alors, bien sûr personne et personne ici d'ailleurs ne dit que nous devrions rester les bras croisés et ne rien faire, ne pas réfléchir. Et ceci a déjà été dit, tout le monde n'a pas attendu les réflexions du groupe PLR et ce genre de propositions avant de se mettre au travail.

Comme élu d'une commune assez modestement concédante, j'aimerais dire que, moi aussi, je suis de l'avis qu'il est bon pour ne pas griller inutilement et dangereusement les étapes de laisser travailler le groupe de travail mis en place par le Département de l'énergie, un groupe de travail dont on attend, sauf erreur, le rapport pour avant l'été déjà et qui, je l'espère, permettra de déboucher sur un certain nombre de propositions qui nous permettront ensuite ici de trouver, je l'espère aussi, une solution équilibrée entre les intérêts des communes concédantes, qui bien entendu ne sont pas seules dans ce canton, et les intérêts des autres communes, qui elles sont seulement consommatrices.

Tout cela pour dire finalement qu'il s'agisse d'une motion ou d'un postulat, dans les deux cas, nous nous opposons à la spoliation des communes et nous vous proposons de dire non à cette motion qu'elle soit ou non transformée en postulat.

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Alles was gesagt wurde, brauche ich nicht zu wiederholen. Eines möchte ich noch zusätzlich erwähnen.

In Anbetracht der grossen Bedeutung der Wasserkraft für den Kanton Wallis ist wirklich fundiert zu überlegen, welche Strategie man verfolgen will. Darum gilt es wirklich die Arbeit der Arbeitsgruppe abzuwarten und dann die Strategie zu definieren.

Die Schaffung eines Fonds ist kein Allheilmittel. Gleichzeitig ist auch festzustellen zu diesem Fonds, dass gestern die Vernehmlassungsfrist zum Gesetz betreffend die Finanzierung der Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts abgelaufen ist. Aus den Unterlagen geht hervor, dass der Staatsrat mit diesem Fonds die grossen Herausforderungen angehen will. Dazu gehört auch die Energie.

Geschätzte Damen und Herren, wie viele Fonds wollen Sie noch bilden?

Die CSPO ist dafür, dass das Geld eingesetzt wird und nicht in einen Fonds gelegt wird, der dann irgendwann irgendwo gebraucht wird.

In diesem Sinne sind wir gegen die Motion.

Danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je crois que tout a été dit.

Si nous partageons en partie les soucis des motionnaires, le fonds cantonal nous laisse plus sceptiques.

Nous pensons que le Valais et les communes devraient devenir propriétaires et utiliser l'argent du retour des concessions pour prendre des participations dans les entreprises électriques.

Ce serait enfin intelligent et cela permettrait au Valais de décider de son futur.

Nous acceptons quand même la transformation de cette motion en postulat parce qu'il est vrai qu'il faut réfléchir sur le domaine.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ja das ist soeben gesagt worden.

Wir akzeptieren die Umwandlung in ein Postulat und wir würden Herrn Cina auch empfehlen, dass man das Modell der PLR in der Arbeitsgruppe Wasserkraft diskutiert.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Les enjeux liés au retour des concessions hydrauliques sont très importants, mais il faut tordre le cou à l'idée que les communes concédantes vont toucher le pactole, soit entre 15

milliards et 20 milliards de francs en cash. L'exemple de Barberine, pour des raisons technicojuridiques et d'intérêt national, est l'exception qui confirme la règle. La vérité est tout autre.

En fait, les communautés concédantes accordent une concession pour une durée allant jusqu'à 100 ans, sous l'ancienne loi, et reçoivent, en compensation, une redevance annuelle et, à l'échéance de la concession, un retour gratuit des parties mouillées de l'aménagement qui représentent environ 80% de celui-ci.

Si, aujourd'hui, elles bénéficient de retours gratuits, cela est lié aux 80 à 100 dernières années concédées et sont un droit acquis. Transférer ce droit à l'Etat n'est autre qu'une expropriation de biens appartenant aux communautés concédantes, et cela est inacceptable.

Pour illustrer ces propos, imaginons qu'une commune achète un immeuble, car le droit de retour gratuit peut être considéré comme un achat à tempérament, et lorsque vous l'avez pratiquement payé, on vient vous dire qu'il faudrait le vendre et reverser le produit de la vente dans un fonds pour la collectivité; comme vous faites partie de la collectivité, vous en bénéficierez aussi.

Les communes reçoivent gratuitement des parts d'aménagement qu'elles pourront faire fructifier au cours des années. Elles devront faire face à la gestion des risques et au problème de l'entretien et du renouvellement des installations. Pour cela, elles pourront compter sur l'appui de la société cantonale spécialisée dans ce domaine: les FMV.

Aujourd'hui, il est plus important de trouver des solutions pour que ces parts gratuites restent en main valaisanne, conformément à la politique énergétique cantonale, pour assurer la sécurité d'approvisionnement. Les groupes de travail nommés par le Conseil d'Etat étudient différentes solutions à cette problématique. Attendons les résultats avant d'agir.

Cette proposition PLR analysée sous l'angle économique pose un certain nombre de problèmes comme notamment la vente de parts, dans un domaine porteur comme l'hydroélectricité, pour placer le produit de cette vente dans un fonds qui, à risque égal, générera de toute manière moins de revenus.

D'ailleurs, pourquoi les grands groupes électriques continuent-ils à investir en Valais et sont-ils prêts à racheter leurs propres installations à des prix intéressants? Tout simplement parce que, dans l'hydroélectricité, les prix de production sont stables à long terme et que, sur les années, le retour sur investissement est garanti. Les malheureux événements de ces derniers jours renforceront encore l'attractivité de cette énergie propre, renouvelable et stockable.

En outre, se pose la question de la gestion des risques liés à un tel fonds.

Dans le texte, il y a un appel à la solidarité. On oublie, volontairement parfois, que les redevances hydrauliques sont soumises à un impôt digne des plus riches contribuables puisqu'il représente 60% et rapporte environ 85 millions de francs par année au canton, et qu'il existe un formidable outil de répartition des richesses (en cours de réforme actuellement) qui s'appelle la péréquation financière.

De plus, les études démographiques démontrent un exode important des montagnes en direction de la plaine. Cet avantage pour l'emploi et le développement économique des vallées latérales permet de freiner, voire de favoriser le maintien des populations de montagne soumises à des contraintes toujours plus importantes.

Pour toutes ces raisons, je vous recommande de refuser ce postulat et de le classer à ce stade.

Merci de votre écoute et de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Il y a une demande de parole du député Narcisse Crettenand.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Quand même une ou deux rectifications par rapport aux propos du député Jean Rossier. Ce n'est pas juste que dans la motion ou le postulat maintenant, on propose de ne pas laisser de l'énergie au canton. C'est précisément écrit noir sur blanc que le canton doit s'assurer de sa propre autoproduction. Mais, aujourd'hui, quand les sociétés hydroélectriques vont s'approvisionner en énergie auprès des FMV, je veux quand même dire qu'elles paient le prix du marché qu'elles achètent aux FMV à Sion ou à Alpiq à Neuchâtel; c'est le prix du marché qui est pratiqué. Mais, cette partie de l'énergie nécessaire aux Valaisans est prévue dans notre postulat.

Concernant le "etc." qui pose problème, je l'ai dit dans mon développement: on veut laisser suffisamment large, on n'a pas la prétention de pouvoir régler l'affectation de ce fonds. C'est pour cela que ce sont des propositions qui sont suffisamment larges pour laisser soit au Conseil d'Etat, soit au Parlement préciser ces choses.

Finalement, il est proposé de transformer la motion en postulat. Je trouve qu'il serait dommage d'évacuer cette proposition. Dans le cadre de la discussion qui a lieu aujourd'hui dans la commission qui est nommée par le Conseil d'Etat, on pourrait discuter de cette solution.

Dernière chose. Les communes concédantes ont toujours dit: on ne veut pas tout garder. Alors, expliquez-moi comment faire pour partager sans rien donner.

Voilà, je vous invite à soutenir quand même ce postulat. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Donc, à ce stade, les motionnaires ont été d'accord de transformer leur motion en postulat.

Le postulat étant également combattu, nous allons voter.

Par 71 voix contre 49, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.104 (transformée en postulat) du député Narcisse Crettenand.

Vous avez ainsi décidé de classer cette intervention.

23. INTERPELLATION

des députés Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Mathias REYNARD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien DELEZE (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Sébastien PYTHON (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: des sociétés acceptables? (17.12.2010) (4.105) INTERPELLATION

der Grossräte Gaël BOURGEOIS (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Mathias REYNARD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Julien DELEZE (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Sébastien PYTHON (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend fragwürdige Gesellschaften (17.12.2010) (4.105)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je pense que l'interpellation écrite est suffisamment claire pour éviter de m'étendre plus avant.

Il s'agit simplement d'informations qui sont parues dans la presse locale et romande concernant une entreprise basée à Martigny.

Je souhaiterais évidemment avoir plus d'informations de la part du Conseil d'Etat pour l'application du code pénal en la matière.

Merci d'avance.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

En ce qui concerne la base légale en vigueur pour ce type de cas, vous l'avez déjà dit vous-même, de manière générale, le Conseil d'Etat renvoie à la législation fédérale et aux dispositions y relatives du code pénal suisse. Ces dernières condamnent la soustraction de données, l'accès indu à un système informatique ainsi que la mise en circulation et la réclame en faveur d'appareils d'écoute, de prise de son et de prise de vue.

Dès lors, les sociétés qui commercialisent des produits apparentés à des logiciels espions, tout comme leurs utilisateurs se verront dénoncés à la justice.

Il convient de souligner la particularité que constitue le terrain d'action de ce genre de sociétés, actives pour la plupart sur Internet et dont la présentation de l'offre se distancie parfois fortement de la description des buts de l'entreprise sous-jacents, telle qu'enregistrée auprès de l'Office fédéral du registre du commerce. Ce manque de transparence et cette distorsion entre but déclaré et activité effective génèrent des difficultés en matière d'identification et de procédure d'enquête sur le réseau Internet.

La gestion attachée à la problématique liée à de telles sociétés est, cependant, prise en charge de manière spécifique au sein de la police cantonale, avec une section financière et de criminalité informatique disposant des compétences requises pour assurer la police en la matière.

En outre, rappelons que l'autorité intervient également systématiquement sur dénonciation de tels agissements par le dépôt d'une plainte par la ou les personnes lésées. L'intervention prenant place alors sur des faits précis, la procédure s'en trouve généralement facilitée par rapport à l'activité de surveillance usuelle.

24. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Christophe CLAIVAZ, concernant les objets immobiliers en zones SAU: que voulons-nous? un champ de ruines dans un proche avenir ou un soutien au maintien du

patrimoine par un assouplissement des exigences de la CCC?

(17.12.2010) (4.106) (en collaboration avec le DTEE) INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe CLAIVAZ, betreffend Bauten in LWN-Zonen: Wollen wir alles verfallen lassen oder das bauliche Kulturgut durch eine Lockerung der Anforderungen der KBK erhalten? (17.12.2010) (4.106) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le texte de l'interpellation est suffisamment clair sans que je m'attarde sur un long développement.

Cependant, j'aimerais citer un exemple de tracasseries, dont sont victimes les propriétaires de tels objets en zone SAU de la part de la CCC dans leur volonté de rénover pour sauvegarder ce patrimoine bâti particulier.

Lors de la rénovation d'une vieille grange, dont le sol est en terre battue, avec les madriers des parois reposant à même la terre, le propriétaire désire poser un sol en béton, non visible de l'extérieur, afin d'améliorer la fonctionnalité de sa grange, d'une part, et, d'autre part, surtout dans le but de préserver les parois, dont les bois ont été changés, de la pourriture due à l'humidité. L'aspect extérieur du bâtiment n'est pas modifié.

La CCC refuse le projet en exigeant que le sol reste en terre battue, contraignant le propriétaire à changer à grands frais, dans un laps de temps relativement court, les nouveaux madriers, dont les éléments inférieurs, reposant sur le sol, seront rongés par l'humidité du terrain.

Face à de telles exigences, le propriétaire renonce souvent à toute transformation, la grange en question tombant en ruine par la suite, effaçant pour les générations futures les dernières traces d'un patrimoine bâti reflétant une époque désormais révolue.

Nous espérons que le Gouvernement partagera notre point de vue et prendra les mesures nécessaires pour assouplir quelque peu les exigences de la CCC dans ce domaine avant que nous ne le contraignions via un postulat ou une motion.

Dans l'attente impatiente de votre réponse, je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous écoutons la réponse du président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Merci pour cette question.

Je ne vais pas me prononcer sur des cas précis parce que nous sommes, comme vous le savez, autorité de recours. Alors, on ne va pas prendre position ici sur des cas précis.

Cela dit, ça m'amène encore une fois à confirmer que la CCC est un organe indépendant.

Aujourd'hui, on est en train de revoir son fonctionnement. On a créé un groupe de travail qui est en train de revoir le fonctionnement de la CCC, la rapidité du traitement des dossiers, l'application de la législation. Donc, dans tout ce cadre-là, il y a une réflexion qui est en cours.

Mais, aujourd'hui, la CCC est indépendante et le Conseil d'Etat est autorité de recours.

Mais, on doit aussi rappeler que la CCC est liée par les conditions légales et que ce n'est pas la CCC qui fixe les exigences à respecter pour les projets de transformation des bâtiments situés en zone agricole – parce que c'est de cela que vous parlez. Je ne veux pas rappeler toute la législation qui existe dans ce contexte, mais je vais répondre aux questions posées.

Au 25 février 2011, 849 dossiers au total sont en traitement au sein du Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions pour la CCC, soit 424 demandes d'autorisation de construire et 425 dossiers de police des constructions, en précisant que ce chiffre contient d'ores et déjà les nouveaux 182 dossiers de l'année 2011. Et ce qui est aussi assez intéressant, ce sont les 425 dossiers de police des constructions. Cela veut dire qu'il y a des gens qui construisent sans autorisation ainsi que des gens qui, même s'ils ont obtenu une autorisation, ne respectent pas l'autorisation octroyée. Il n'y a pas que des bons; il y a aussi, comme le groupe DC du Haut l'a dit, des moutons noirs!

Au 25 février 2011, 153 dossiers se trouvent actuellement en procédure de recours, que ce soit auprès du Conseil d'Etat, du Tribunal cantonal ou encore du Tribunal fédéral.

Il peut enfin être précisé que, dans la règle, les recours déposés auprès du Conseil d'Etat sont traités dans le délai de 6 mois, conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives.

En conclusion, nous rappelons que les conditions de transformation de tels bâtiments dépendent avant tout du droit fédéral, de sorte qu'un assouplissement n'est pas si évident à proposer. Mais, comme je vous l'ai dit, on est en train de revoir tout le fonctionnement de la CCC.

25. MOTION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German EYER, concernant un réseau de fibre optique qui couvre l'ensemble du territoire (17.12.2010) (4.107) (en collaboration avec le DTEE et le DECS) MOTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German EYER, betreffend flächendeckendes Glasfasernetz (17.12.2010) (4.107) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir haben es in unserer Motion geschrieben, Glasfasern sind weder links noch rechts und müssen deshalb alle Parteien von links bis rechts beschäftigen.

Auf Initiative der SPO fand ein erstes Treffen der Oberwalliser Parteien statt, in welchem auch die Wirtschaftsregion Oberwallis involviert ist und das Ziel dieser Treffen ist es eine parteiübergreifende Strategie in diesem Dossier zu entwickeln. Involviert sind auch die eidgenössischen Parlamentarierinnen und Parlamentarier.

Um dem Resultat dieser Arbeitsgruppe nicht vorzugreifen, **ziehen wir zum jetzigen Zeitpunkt diese Motion zurück.**

Le président:

Cette motion est ainsi retirée.

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

Entrée en matière

26. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in St-Maurice

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau einer Schule für Berufsvorbereitung in St-Maurice

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Frédéric Mivelaz

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Gaby Mariéthoz, PDCC:

Le groupe DC du Centre s'est penché avec intérêt sur les projets de décision concernant l'octroi d'un subventionnement pour la construction d'un nouveau CO intercommunal et la construction de l'école préprofessionnelle à St-Maurice.

Notre groupe a été impressionné par la qualité du projet – projet au demeurant nécessaire vu l'état de vétusté des locaux actuels. Tout a été pensé pour que l'ensemble s'intègre parfaitement aux bâtiments déjà existants et au paysage particulier de la région. Les différents accès aux bâtiments ont également fait l'objet d'une étude attentive.

Le groupe DC du Centre salue également l'ambition des communes qui n'ont pas hésité à mettre la main au porte-monnaie pour offrir aux futurs étudiants des locaux où il fera bon étudier.

Soulignons également le fait que les sociétés sportives et culturelles de la région n'ont pas été oubliées. Les murs de grimpe, la salle de musculation, la salle de spectacle transformable en cabaret ainsi que la place de fête couverte seront, sans conteste, un plus important pour les habitants de la région et feront de ces nouveaux bâtiments un véritable lieu de rencontre.

Nous déplorons, cependant, le fait qu'il n'y ait qu'une salle de classe pour les sciences alors que, aujourd'hui, l'accent est mis sur le développement des métiers de l'ingénierie.

Dans les choix architecturaux, le groupe DC du Centre souhaite que, à l'avenir, on ait une réflexion plus soutenue concernant les coûts en privilégiant l'économie des moyens afin de sensibiliser les communes à choisir des projets pratiques plutôt que le gigantisme.

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière de ces deux projets.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Bei diesen zwei Beschlüssen geht es um den Bau einer neuen Schule in St-Maurice, in welcher die OS und die Schule für Berufsvorbereitung integriert sind. Da es sich bei der OS um eine obligatorische Schule handelt, beteiligt sich der Staat mit zirka 30 Prozent an den Kosten. Die Schule für Berufsvorbereitung wird als eine Schule der Sekundarstufe II angesehen. Diese Kosten gehen zu 90 Prozent an den Staat. Damit wird in diesen zwei Beschlüssen über einen Gesamtkredit von etwas mehr als 10,5 Millionen befunden.

Die CSPO sieht die Notwendigkeit eines Neubaus, bei dem zum Teil Schulräumlichkeiten aus dem vorletzten Jahrhundert durch einen einzigen Komplex ersetzt werden ein. Die CSPO ist somit klar für Eintreten und gratuliert zu diesem ambitiösen und grosszügigen Projekt.

Zwei Bemerkungen möchte ich hier aber trotzdem einbringen.

Erstens:

Die CSPO freut sich, dass laut Botschaftstext des Departements der Kanton für eine Schule eintritt, die mit den neusten Kommunikations- und Informationsmitteln arbeitet. Die CSPO wünscht sich diese Einstellung auch für die kantonalen Schulen.

Zweitens:

Laut Raumprogramm steht der OS und der Berufsvorbereitungsschule mit zirka 550 Schülerinnen und Schülern für die Naturwissenschaften je ein halber Raum zur Verfügung. Wie die Schule mit diesen halben Zimmern einen guten naturwissenschaftlichen Unterricht zustande bringen will, ist der CSPO ein Rätsel, zumal das Fach Naturwissenschaften ab dem 2. Schuljahr laut neuem OS-Gesetz ein Niveaufach ist, welches zusätzlichen Raumbedarf braucht.

Auch wird Sciences expérimentales im Stundenplan der Berufsvorbereitungschule als Fach mit wichtigen grundlegenden Kenntnissen aufgeführt und somit den Sprachen und der Mathematik gleichgestellt.

Interessanterweise wird im selben Gebäude neben halben naturwissenschaftlichen Räumen ein ganzer Raum als Bügelzimmer bereitgestellt. Das Wallis scheint doch noch im 21. Jahrhundert angekommen zu sein.

Danke.

M. le député Moreno Centelleghe, PLR:

Cette nouvelle construction, qui abritera les élèves du CO du district de St-Maurice et les étudiants voulant compléter leur bagage scolaire dans le but d'effectuer un apprentissage, est de première importance pour nos jeunes et notre canton.

La vétusté des bâtiments actuels, l'adaptation aux changements organisationnels prévus par la nouvelle loi sur le CO demandant des locaux supplémentaires et le besoin d'offrir au personnel enseignant et aux nouvelles générations un outil performant ne peuvent que nous inciter à soutenir ce projet.

Cette construction, avec ses nouveaux locaux spacieux et lumineux, sera un lieu où les élèves et les professeurs prendront plaisir, nous sommes persuadés, à enseigner et à apprendre.

Un concept architectural ouvert et attrayant, un respect des normes en termes de constructions adaptées aux personnes handicapées, un alignement au standard Minergie et le fait que ce projet apportera une solution bienvenue à la gestion difficile de l'école actuelle répartie dans non moins de 9 bâtiments font que ce projet a toute notre faveur et notre consentement, et nous en acceptons l'entrée en matière.

Je terminerai par une citation de Victor Hugo: "Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne." Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire abritant le CO intercommunal de St-Maurice ainsi que de l'école préprofessionnelle du même lieu.

S'agissant de mettre à la disposition de la jeunesse de la région de St-Maurice des moyens adéquats à son éducation, son bien-être et son épanouissement, notre groupe approuve le subventionnement de ce projet et votera favorablement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Permettez-moi également de traiter ces deux objets en un seul message.

Le CO actuel de La Tuilerie date de 1984 et il est propriété de la commune de St-Maurice. Les bâtiments ont été construits au XIX^e siècle et le dernier érigé date de 1973.

Le collège reçoit environ 380 élèves des communes voisines, comprise la petite commune voisine vaudoise de Lavey-Village. L'école préprofessionnelle et alternance reçoit, quant à elle, 150 élèves de tout le Bas-Valais. La tendance de l'évolution des effectifs pour les années futures est à la stabilité, voire une légère hausse.

En 2001, la commission scolaire régionale et la municipalité de St-Maurice ont mandaté un bureau d'architecture afin d'expertiser les bâtiments. Du rapport, il ressort:

- un manque de fonctionnalité dû à une multitude de locaux situés dans 9 bâtiments avec des circulations difficiles et un grand nombre d'entrées incontrôlables;
- des dimensions très variables des salles de classe empêchant la programmation rationnelle de la rotation des classes;
- un manque d'espaces de récréation, de vestiaires et de casiers personnels;
- une vétusté des éléments du second œuvre;
- peu de moyens de sécurité pour la protection contre les incendies;
- la non-conformité de la salle de sport du complexe.

Afin de répondre au manque de places régulier, l'EPP occupe des classes dans les bâtiments des écoles primaires, ce qui ne va pas sans difficulté vu l'augmentation des effectifs des degrés enfantines et primaires.

L'ensemble de ces éléments a permis de justifier une nouvelle construction.

Si les projets qui nous sont soumis sont de grande qualité et des plus fonctionnels, c'est qu'ils ont fait l'objet d'une vaste consultation tant du côté des communes, des professeurs, des sociétés sportives et culturelles locales, des riverains, etc. Le maître d'ouvrage s'est aussi appuyé sur les constructions et les expériences de nombreux collèges de Suisse romande.

Les bases de réflexions et les lignes conductrices du projet étant posées, les architectes et mandataires techniques ont eu fort à faire pour finaliser les plans et s'adapter aux variantes choisies par le maître d'ouvrage avec des contraintes particulières qui ont jalonné cette grande entreprise, avec notamment la problématique de la nappe phréatique et l'intégration du bâtiment de manière harmonieuse dans un secteur bâti où se côtoient les écoles primaires, les bâtiments du CO actuel, le centre sportif et le quartier d'habitation, le tout en respectant les normes du label Minergie.

Dans le futur, nous aurons suffisamment de salles de classe qui permettront de décharger les écoles primaires et d'absorber l'introduction du système à niveaux généralisé et le dédoublement de certains cours. Les espaces prévus amélioreront la qualité de la circulation dans les bâtiments et hors de ceux-ci. Les accès pour les personnes à mobilité restreinte n'ont pas été négligés.

Chaque classe sera équipée de mobilier moderne intégrant une technologie de pointe répondant aux standards voulus par le canton dans le souci d'un enseignement pédagogique de qualité.

Le réfectoire également spacieux accueillera les élèves qui viendront par obligation ou non manger sur le site, sachant que les élèves des EPP proviennent d'un bassin géographique allant de St-Gingolph à Leytron en passant par le val de Bagnes.

La double salle de sport avec mur de grimpe et salle de force ainsi que la salle de spectacle/aula répondront non seulement aux besoins des élèves mais également des sociétés sportives et culturelles de St-Maurice.

Je ne vais pas revenir sur les coûts de construction et les différentes répartitions entre le canton, l'association des communes et la municipalité de St-Maurice qui ont déjà fait l'objet de nombreuses explications mais plutôt pour vous dire combien le projet de ces constructions du nouveau CO intercommunal et de l'EPP constitue un plus avéré pour les familles de notre district et des districts voisins.

Le groupe DC du Bas s'associe à mes propos et vous prie d'accepter l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pour le groupe ADG, les projets de décision du Conseil d'Etat concernant la construction d'un nouveau CO intercommunal et d'une école préprofessionnelle à St-Maurice doivent être acceptés sans restriction.

En effet, les locaux actuels répartis sur 9 bâtiments sont vétustes, trop petits, ne respectent plus les normes valaisannes et ne garantissent plus des conditions d'enseignement satisfaisantes pour les élèves et les professeurs.

Suite à une mise au concours, le projet retenu offre des qualités indéniables.

Les bâtiments seront bien intégrés dans leur environnement. Ils correspondront au label Minergie, seront accessibles pour les personnes handicapées et offriront des salles de classe dotées d'équipements modernes.

De plus, ce complexe permettra à la population de pouvoir bénéficier de certaines de ces infrastructures selon les disponibilités.

En effet, l'aboutissement de ce projet favorisera la région de St-Maurice lors de ses manifestations culturelles, sportives et festives grâce à une architecture prévue pour des activités multiples, scolaires et extrascolaires.

En espérant que le coût de l'ouvrage soit respecté, tel que mentionné dans le message, le groupe ADG est enchanté de la qualité de ce projet et le soutient avec enthousiasme.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

A titre personnel, j'aimerais ajouter simplement ceci:

L'Etat du Valais va investir à St-Maurice. Peut-être que, pour autant que l'Etat du Valais (ce qu'il lui incombe de faire) respecte certaines promesses qui avaient été faites en son temps, la commune de St-Maurice se montrera un petit peu plus attentive qu'elle ne l'a été, semble-t-il, jusqu'ici à faire en sorte que le Ministère public du Bas-Valais, si elle entend le garder là-bas, dispose de locaux adaptés.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Depuis 2009, ce Parlement a décidé de soutenir financièrement divers projets d'assainissement ou de construction de bâtiments scolaires, que ce soit à Naters, Brigue, Viège, Sierre, Sion ou Vouvry.

Aujourd'hui, vous pouvez encore donner votre accord aux deux projets de décision concernant la construction d'un nouveau CO et d'une nouvelle école préprofessionnelle à St-Maurice.

Suite à l'approbation des projets par les autorités communales concernées, le Conseil d'Etat s'est positionné et a transmis le dossier à la commission, qui l'a approuvé à l'unanimité.

En résumé, comme vous avez pu le lire et comme on vient de l'entendre, la nécessité a été démontrée, le respect des normes de construction et de financement pour les bâtiments scolaires a été analysé et contrôlé, et – cerise sur le gâteau – l'intégration sociale et la qualité du projet ont été appréciées.

Les différents groupes viennent de se positionner et ont relevé la qualité de ces projets.

Juste une petite remarque concernant la salle de sciences. Ce sujet a été traité lors de la séance de la commission comme cela figure dans le rapport. Je laisserai le chef du département apporter les compléments demandés.

J'ai juste une petite remarque. Comme ce projet semble faire l'unanimité dans tous les groupes, qu'il n'y a aucune proposition d'amendement, je propose que le vote final soit fait directement après l'entrée en matière, qu'on n'y revienne pas demain, si l'ensemble de ce Parlement est d'accord.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière parce que, effectivement, c'est un projet qui est bien conçu, qui résout le problème de l'ensemble d'une région et qui permettra d'avoir des installations modernes et complètes, à la fois pour le service de l'instruction mais aussi pour les besoins de la commune et des communes avoisinantes.

Quelques remarques complémentaires sur les questions qui ont été posées.

Pour le député (suppl.) Alexander Allenbach, effectivement, vous avez raison, ce n'est pas une salle de repassage, mais, en réalité, c'est une salle d'économie familiale et qui servira pour l'ensemble de cette formation.

En ce qui concerne les questions du député (suppl.) Gaby Mariéthoz – je crois qu'il y en avait deux –, d'abord sur les salles pour les sciences – le député (suppl.) Alexander Allenbach l'a également posée –, ce que nous voulons pour le futur, c'est avoir des salles qui soient polyvalentes ainsi que du matériel et des moyens mobiles. C'est la raison pour laquelle les moyens qui sont mis en place pour les sciences seront des moyens mobiles, très modernes et qui pourront être déplacés d'une classe à l'autre. Cela permettra d'avoir beaucoup de polyvalence, d'avoir une organisation plus facile pour les directions et d'avoir des locaux sobres mais avec un matériel de qualité, un matériel moderne. C'est la raison pour laquelle nous avons compris la version des architectes et la version du maître de l'œuvre pour les sciences. Nous ne méprisons évidemment pas les sciences parce que c'est un domaine essentiel que l'on doit mettre en valeur, mais nous avons une organisation un peu différente à travers l'infrastructure.

En ce qui concerne les coûts, je vous rappelle que l'Etat donne une subvention sur la base d'un coût fixé par le Conseil d'Etat. En réalité, les coûts à St-Maurice sont un peu plus hauts que les coûts moyens, mais cela provient surtout de l'infrastructure souterraine qui est complexe et compliquée. Cette infrastructure souterraine augmente le coût parce que la construction, en elle-même, est une construction normale, avec un coût standard, selon les normes habituelles.

Et puis, Monsieur le député Jean-Luc Addor, je vous laisse répondre directement à la commune de St-Maurice parce que c'est le problème de la commune et pas le problème de l'Etat, et je ne fais pas de lien entre la qualité que nous voulons pour les infrastructures scolaires et pour les infrastructures juridiques.

Merci, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière et merci de soutenir ce projet.

Quant à la lecture, il y a deux décisions à prendre, il faut faire les lectures avant d'avoir une seule décision.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 17 mars 2011 p. .)

Le président:

Nous allons nous retrouver demain matin pour la lecture de détail, d'autant plus qu'il y a une classe de St-Maurice qui s'est annoncée et puis notre règlement ne permet pas non plus de déroger à l'ordre du jour prévu.

Merci.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

27. POSTULAT

de la députée Patricia CASAYS, PDCB, concernant les druides: les plus grands apprennent à lire aux plus petits – l'influence de la médiation par les pairs sur la motivation à lire (16.11.2010) (3.095) POSTULAT

von Grossrätin Patricia CASAYS, PDCB, betreffend: Die Grossen bringen den Kleinen das Lesen bei – Einfluss der Peer-Mediation auf die Lesemotivation (16.11.2010) (3.095)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Comme chacun le sait, la lecture est une compétence culturelle de base permettant le développement d'autres facultés comme l'écriture, le calcul et la recherche d'autres informations. Elle va influencer le parcours scolaire mais également le parcours de vie de l'enfant, lui permettre non seulement de développer l'imaginaire, de structurer sa pensée mais va aussi l'aider, au fil des ans, à mettre en pratique bon nombre de connaissances liées à la communication ainsi que l'accès aux technologies modernes, donc à l'emploi.

Malheureusement, si l'on se réfère aux résultats PISA 2000 en ce qui concerne les compétences en lecture, on s'aperçoit que le niveau européen est faible. A la fin de la scolarité obligatoire, on constate que 7% des jeunes disposent de compétences insuffisantes en lecture et que 13% ne comprennent que partiellement des textes simples de la vie de tous les jours.

Lors de la dernière statistique PISA 2010, on constate que la Suisse a obtenu un meilleur score, soit six points de plus qu'en l'an 2000, mais cet écart n'est pas significatif.

Dès lors, il devient impératif de s'interroger et de trouver des solutions efficaces pour favoriser cet apprentissage de la lecture non seulement à l'école mais également en dehors de l'école, et cela dès le plus jeune âge.

Apprivoiser le goût de lire, ça s'apprend. C'est un peu comme le sport ou la musique: il est impératif de s'entraîner.

Nombreuses sont les animations proposées en Valais pour promouvoir la lecture mais, malheureusement, elles ne sont pas toutes connues du grand public. Il serait , dès lors, judicieux de rassembler les initiatives les plus intéressantes et d'en faire un inventaire, ce qui permettrait à tout un chacun de les expérimenter et de les évaluer. A mon sens, la collecte d'idées innovantes et performantes est un chemin pour relever les défis de demain.

L'une d'elles, par exemple, appelée "Les druides – solidarité lecture", a été expérimentée pendant une dizaine d'années à l'école de Vouvry et a fait l'objet d'un travail de mémoire par une étudiante de la HES à St-Maurice. Il s'agit de "L'influence de la médiation par les pairs sur la motivation à lire auprès d'élèves de deuxième primaire". Une méthode simple qui responsabilise les plus grands de 11-12 ans qui font lire les plus petits. Elle peut être adaptée aux enfants francophones, non francophones et germanophones, ce qui n'est pas négligeable. Dans cet échange de lecture, chacun y trouve son compte avec un plus: la motivation réciproque, base de tout apprentissage.

Il me semble important de préciser que les expériences d'autres cantons suisses, notamment ceux de Neuchâtel et du Jura, montrent que la mise en commun des expériences de stimulation et d'encouragement à la lecture, notamment à travers:

- un site répertoriant les initiatives novatrices et efficaces,
- la mise en réseau des partenaires concernés: enseignants, bibliothécaires, animateurs socio-culturels et parents,
- une coordination des actions menées dans et hors de l'école,
- l'élaboration de projets et d'outils communs ainsi que
- le travail de terrain d'un délégué à la lecture,

portent des fruits stimulants dans la durée.

Je rappelle également que, au début des années 2000, la Médiathèque Valais avait réuni, au sein d'une base de données mise en ligne, les actions d'encouragement à la lecture. Faute d'avoir été prolongée de manière systématique par des actions sur le terrain, ce travail n'a pas été poursuivi.

Je demande au Conseil d'Etat de prendre des mesures pour que ce projet soit repris et accompagné d'un véritable plan d'action d'encouragement à la lecture, dans et hors de l'école, comme un enjeu à la fois scolaire et culturel. Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Le postulat est combattu.

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Im vorliegenden Postulat wird eine neue Lernmethode zur Verbesserung der Lesekompetenz vorgeschlagen.

Laut den Ergebnissen PISA 2000 verfügen am Ende der obligatorischen Schulzeit sieben Prozent der Jugendlichen über ungenügende Lesekompetenzen, 13 Prozent würden einfache Texte nur teilweise verstehen.

Die Studie beruht auf europäischem Niveau. Selbstverständlich betrifft dies nicht unsere jungen Besucher, welche uns heute im Parlament besucht haben. Sie alle haben hier keine Probleme und ich entschuldige mich, solche Aussagen nach eurem Besuch zu machen. Es ist nicht meine Art.

Ich muss mich aber diesen 13 Prozent anschliessen, denn ich verstehe aus dem einfachen Postulattext leider nicht genau, was man hier eigentlich will.

Wir von der CSPO sind der Meinung, wenn man eine neue Lernmethode auf der obligatorischen Schulstufe einführen möchte, soll dies doch auf dem ordentlichen Weg gehen und nicht über das Parlament.

Lernmethoden aber auch Lehrmittel sollten erst diskutiert und eingeführt werden, wenn die zugrunde liegende Schule auch installiert ist – Primarschulen werden erst andiskutiert.

Zudem kann man aus der Mehrjahresplanung entnehmen, dass noch zirka 30 Gesetzesrevisionen der Walliser Schulen anstehen, die Lehrpläne LP 21 und PER sind noch nicht eingeführt.

Die Schulen und deren Gesetze sollten erst einmal gefestigt werden.

Die CSPO bekämpft dieses Postulat.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ce postulat est combattu.

Nous allons voter.

Par 47 voix contre 42 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.095 de la députée Patricia Casays.

Ce postulat est ainsi classé.

28. INTERPELLATION

du député (suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler, concernant des liens à caractère sexuel dans le manuel scolaire "Schritte ins Leben" ("Avancer dans la vie") (16.11.2010) (3.096)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler, betreffend Sex Links im Schulbuch "Schritte ins Leben" (16.11.2010) (3.096)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Schon seit längerem habe ich es nicht mehr erlebt, dass über ein Thema soviel gelacht wurde, über welches es eigentlich nichts zu lachen gibt. Wer die Internetseite lilli.ch, welche im Schulbuch "Schritte ins Leben" unseren Schülern empfohlen wird, besucht, dem vergeht das Lachen. Und die die jetzt noch lachen, die werden spätestens dann nicht mehr lachen, wenn sie sehen welche Auswirkungen diese Inhalte auf Schüler haben. Dann wird man sich vermutlich empören und sagen wie schlimm und verdorben die Jugend plötzlich sei.

Meine Damen und Herren, die Jugend ist nicht verdorben, sie wird verdorben. Das ist das Problem.

Ich habe es mir lange überlegt, aber ich werde uns das heute ersparen – auch mir es ersparen – im Detail auf die Inhalte dieser Seite einzugehen. Das überlasse ich jedem einzelnen sich dies einmal anzuschauen. Es geht mir auch nicht darum hier neu eine Tipp-Ex Polemik loszutreten, denn Staatsrat Roch hat zwar vielleicht eine ineffiziente Methode gewählt, aber er hat immerhin erkannt, dass diese Inhalte schädlich für unsere Jugendlichen sind. Und das ist eine Leistung, die andere bisher noch nicht fertig gebracht haben.

Ich habe je länger je mehr das Gefühl, dass die die andauernd scherzen über diese Tipp-Ex Geschichte, überhaupt nicht verstanden haben, um was es eigentlich geht, was eigentlich das Thema ist. Das Thema ist nicht Tipp-Ex, das Thema ist Jugendschutz, das Thema ist die Frage was nützt unseren Jugendlichen und was schadet unseren Jugendlichen. Das ist das eigentliche Thema. Über Tipp-Ex zu reden ist aus meiner Sicht eher ein Versuch vom eigentlichen Inhalt abzulenken. Vielleicht wissen ja gewisse Leute genau, dass diese Dinge schlecht sind, die dort auf diesen Seiten zu finden sind.

Herr Staatsrat Roch ich wende mich direkt an Sie, denn Sie sind der einzige, der eigentlich die Kompetenz hat und die Möglichkeit hat diese Verblendung der Jugendlichen, diese Irreführung der Jugendlichen in diesem sensiblen Bereich zu beenden. Ich hoffe, dass Sie die Konsequenzen ziehen und dieses Schulbuch aus dem Verkehr ziehen.

Herzlichen Dank.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais, Monsieur le député (suppl.) Michael Kreuzer, tout d'abord vous dire que nous avons une belle jeunesse et qu'on ne veut pas la pourrir.

Par contre, la société change et nous devons trouver des solutions pour résoudre les problèmes des adultes et de la jeunesse.

Je voudrais vous rappeler que la responsabilité première de l'éducation appartient aux parents, et nous leur rappelons sans cesse cette responsabilité-là. C'est un message, malgré la mauvaise expérience que nous avons faite, qui est fait à l'ensemble de la société, aux enseignants et surtout aux parents, d'être attentifs à toute la problématique de l'informatique.

En ce qui concerne votre question, effectivement, je crois l'avoir mentionné suffisamment, ce n'était pas la meilleure des décisions que nous avons prise; elle n'a pas donné satisfaction comme nous le souhaitions.

Par contre, une charte Internet existe; elle est obligatoire dans les écoles et elle devrait porter ses fruits. En effet, cette charte Internet devrait donner les règles d'éthique à mettre en place en ce qui concerne l'utilisation de l'informatique.

En ce qui concerne le moyen qui est mis à disposition, c'est un moyen intercantonal. Nous ne voulons pas le supprimer parce que c'est un bon moyen. Nous avons demandé à l'éditeur de faire un certain nombre de corrections. Nous attendons la réponse de l'éditeur avant de prendre une décision. Mais, nous devons maintenir des cours généraux sur les aspects de la sexualité et de la vie en société.

Merci de poursuivre dans la qualité et surtout en respectant les règles d'éthique.

29. POSTULAT

des députés Marcel BAYARD, PDCC, Alex SCHWESTERMANN, CSPO, Benno MEICHTRY (suppl.), CVPO, et Carole DARBELLAY GHALMI, PDCB, concernant la création d'un office de coordination pour l'éducation des parents (17.11.2010) (3.097)

POSTULAT

der Grossräte Marcel BAYARD, PDCC, Alex SCHWESTERMANN, CSPO, und Benno MEICHTRY (Suppl.), CVPO, sowie Grossrätin Carole DARBELLAY GHALMI, PDCB, betreffend Schaffung einer kantonalen Koordinationsstelle für Elternbildung (17.11.2010) (3.097)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Marcel Bayard, PDCC:

Par ce postulat, d'ailleurs soutenu par plusieurs associations concernées, nous voulons offrir aux parents, qui le désirent, la possibilité de se former en mettant à leur disposition une somme de connaissances pour stimuler et renforcer leurs compétences éducatives. Un enfant a besoin de repères pour s'épanouir et l'éducation est le vecteur qui

permet de les transmettre. L'éducation que dispensent les parents influence grandement le parcours scolaire de leur enfant et même sa santé. Cela est clairement démontré par une série d'études scientifiques.

Je voudrais ajouter que la formation des parents a un but préventif mais en aucun cas thérapeutique.

En Valais, il existe déjà toute une série d'associations qui proposent des cours, des conférences ou encore des séminaires à l'intention des parents. Seul bémol, faute de moyens, celles-ci sont souvent ignorées du grand public. Actuellement, ces organisations se battent en solitaire alors que notre canton pourrait facilement leur permettre d'unir leurs compétences.

Notre proposition serait de créer un office pour coordonner les prestations. Une majorité de cantons suisses sont déjà munis d'un tel centre qui permet d'éviter les doublons, les suroffres et, surtout, comble les lacunes de l'offre.

Ces centres ont pour missions:

- d'informer de l'éventail des offres et d'en faciliter l'accès;
- de rassembler les offres pour mieux attirer l'attention;
- d'encourager le soutien préventif aux parents ou à la famille.

En utilisant les structures existantes, par exemple le Bureau de l'égalité et de la famille, les frais de fonctionnement de ce centre de coordination seraient faibles.

Je voudrais ajouter que ce postulat n'est pas une marque de méfiance vis-à-vis des parents, mais nous voulons simplement leur faciliter la tâche dans un quotidien de plus en plus complexe. Pour donner un exemple: l'usage d'Internet. C'est devenu un outil quotidien mais, comme tout outil, il peut blesser s'il est mal utilisé. Nous savons tous quelles mauvaises expériences nos enfants peuvent faire avec les nouveaux médias. Si on peut former et informer les jeunes avec l'aide et le soutien de leurs parents, cela en vaut bien la peine.

Pour finir, je pense, après discussion avec les diverses associations, si on ne leur donne pas un petit coup de pouce, ces offres vont devenir plus rares et, finalement, disparaître.

Donc, "mieux vaut prévenir que guérir". Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance de ce postulat et constate qu'il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle structure étatique, dont les conséquences sont une nouvelle fois des charges financières émargeant au budget de l'Etat, donc du contribuable.

Nous notons, et ce sont les postulants qui le disent, qu'en Valais, diverses organisations proposent déjà des cours et des conférences de formation des parents, ainsi et en particulier l'université populaire, diverses organisations et institutions spécialisées, etc.

Nous pensons que ce qui est déjà en place est suffisant, sans qu'il soit nécessaire d'en rajouter une couche étatique.

Nous ne soutenons pas ce postulat et voterons non.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 86 voix contre 17 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.097 du député Marcel Bayard.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

30. POSTULAT

du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant: pour un préapprentissage en toute sécurité (17.11.2010) (3.098) POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend optimale Bedingungen für die Vorlehre (17.11.2010) (3.098)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

En préambule, je voudrais apporter une précision: le titre du postulat n'est pas "un préapprentissage en toute sécurité" mais "un préapprentissage en toute sérénité".

Si ce postulat devait passer le stade du développement, je demanderais que l'on corrige cette petite erreur.

Le concept du préapprentissage mis sur pied par le canton permet une transition en douceur entre l'école et le monde du travail des jeunes.

Si, sur le fond, le concept du préapprentissage n'est pas à remettre en cause, il y a tout de même un aspect qui pose problème à certaines entreprises d'intégrer ces jeunes au sein de leurs structures.

Le contrat d'apprentissage que l'on connaît et qui est en vigueur n'est pas assimilable à un contrat de préapprentissage. Ces jeunes préapprentis, âgés dans la majorité des cas entre 15 et 16 ans, sont soumis à l'ordonnance sur la protection des travailleurs et non à un règlement spécifique, comme on le trouve pour un apprentissage.

Si, pour certaines professions, le fait que le jeune soit soumis à l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs ne pose pas de problème, il en va autrement pour d'autres professions. L'employeur va rapidement se trouver confronté à des problèmes tels que l'horaire de travail et même avec des activités qui, normalement, font partie du règlement d'apprentissage de première année.

L'objectif premier du préapprentissage est de permettre au jeune de s'adapter au monde professionnel et à la société, tout en renforçant ses bases scolaires et, ensuite, de suivre le programme d'un apprenti de première année – mais c'est là également un point important – en participant à la vie de l'entreprise. Il serait dommageable de les cantonner dans des activités secondaires uniquement par vide juridique.

Si nous voulons donner une chance à ces jeunes et les maintenir motivés, nous devons leur permettre d'effectuer, tout comme un apprenti de première année, des travaux intéressants et surtout des travaux en relation avec le métier qu'ils ont choisi.

Par ce postulat, le groupe UDC demande au Conseil d'Etat de soumettre les préapprentissages au même titre que les apprentissages pour ce qui est de l'ordonnance.

Des entreprises en sont devenues à combler les déficits de la formation scolaire actuelle, mais sont tout de même prêtes à participer à l'effort d'intégration des jeunes dans la vie professionnelle. Cependant, cela doit pouvoir se faire en toute sérénité.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis en toute sérénité au Conseil d'Etat pour traitement.

31. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député (suppl.) David QUELOZ, concernant: et les enfants à haut potentiel en Valais? (18.11.2010) (3.099) INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David QUELOZ, betreffend Begabtenförderung im Wallis (18.11.2010) (3.099)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Après avoir discuté de façon détaillée des ressources valaisannes de type hydraulique, la présente interpellation a pour objectif d'aborder un autre formidable potentiel en Valais, celui des ressources en termes de matière grise, et cela sous l'angle de la formation et du développement de chacun, en particulier des enfants considérés comme des élèves à haut potentiel.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le problème que vous soulevez, Monsieur le député (suppl.), est un problème que nous connaissons et que nous souhaitons traiter de façon correcte et surtout en faveur de l'ensemble de notre jeunesse.

En 2002, un rapport a été mis à notre disposition. Suite à ce rapport, nous avons donné une information aux directions d'école, aux parents, aux enseignants, aux commissions scolaires, afin que nous puissions résoudre des cas individuels et surtout avoir une méthodologie pour les résoudre.

Le développement croissant de ces situations nous a amenés à prendre un certain nombre de mesures, tout d'abord des mesures de formation et d'information dans le cadre de la HEP. Cela s'est mis en place il y a deux ans. "Résonances" a fait un article particulier sur ce sujet. Les mesures pédagogiques existantes ont été améliorées. La désignation d'un psychologue référent HP est mis en place, il existe et il est à disposition des parents. Des directives du DECS existent pour une harmonisation des mesures qui sont mises en place. Et puis, une collaboration avec les associations de parents est également active. Enfin, la nomination d'enseignants ressources est mise en place depuis l'année passée pour l'appui des enseignants. Une journée obligatoire pour l'enseignement spécialisé et pour les enseignants d'appuis pédagogiques est mise sur pied chaque année et un projet pilote a été créé, en 2010, pour renforcer l'action des enseignants. Nous mettons quatre enseignants ressources à disposition des établissements qui en ont besoin et qui en font la demande.

Nous avons un suivi régulier. Le Service de l'enseignement spécialisé fera une évaluation en 2012 de ce projet pilote.

Nous voulons donc, en conclusion, faire en sorte que tous les élèves soient suivis, tous les élèves puissent vivre leur bien-être parce qu'il est vrai que les jeunes surdoués ont des problèmes spécifiques qu'il faut résoudre de façon spécifique. C'est une richesse d'avoir ces jeunes, mais il faut bien les détecter, mettre en place des structures et résoudre de façon appropriée le problème individuel de chacun.

32. POSTULAT

du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant: vite, un campus pour des HES performantes (18.11.2010) (3.100) POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend FH-Campus (18.11.2010) (3.100)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le groupe UDC, par le présent postulat, demande au Gouvernement d'élaborer une vision d'avenir pour les HES en Valais.

L'inauguration prochaine d'Espace Création à Sion donne déjà le ton dans le Valais central. Cet espace dévolu à devenir l'interface entre les hautes écoles et l'industrie servira d'indicateur pour nourrir la réflexion sur les potentialités valaisannes dans le domaine du développement des connaissances.

Le Valais n'est pas un canton universitaire. Par contre, il possède plusieurs écoles de type HES. La plus-value de ces écoles est démontrée et permet au Valais en investissant un franc de récupérer 3 francs par le biais de financements fédéraux et de sociétés privées. Le groupe Debio basé à Martigny a d'ailleurs, à plusieurs reprises, manifesté son intérêt pour ce type de partenariat.

Grâce à cette dynamique, des professeurs hautement qualifiés s'installent en Valais et offrent une possibilité aux jeunes valaisans de poursuivre leurs études dans le canton. La vocation de la HES est bien sûr l'accroissement des connaissances, mais aussi la recherche appliquée avec des entreprises privées. Plusieurs de ces inventions et projets de collaboration publique et privée ont donné naissance à des PME bien souvent à haute valeur ajoutée. Ces PME sont un atout indéniable pour l'économie valaisanne et une plus-value pour maintenir des places de travail dans notre canton.

Actuellement, cette dynamique semble freinée par des problèmes d'infrastructures. Les sites sont dispersés, certains désuets comme l'école d'infirmières et trop petits ou mal centrés pour créer des synergies avec des entreprises. Cette dispersion ne favorise pas les échanges. Pourtant, les problématiques actuelles doivent bien souvent être traitées de manière multisectorielle pour trouver des solutions adaptées.

Les auteurs de ce postulat croient au potentiel émergeant des différentes filières de la HES-SO Valais et à la nécessité d'investir intelligemment dans la formation. Un des moyens est l'établissement d'un plan stratégique dans ce secteur pour fixer des buts à atteindre.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

33. MOTION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe NANTERMOD, concernant les allocations de formation: pour un système plus juste et plus solidaire (18.11.2010) (3.101)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe NANTERMOD, betreffend Ausbildungsbeiträge: für ein gerechteres und solidarischeres System (18.11.2010) (3.101)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Durant la session de novembre dernier, le Grand Conseil a dû réviser la loi sur les allocations de formation et le groupe PLR a proposé une idée novatrice concernant la répartition des aides entre bourses d'étude et prêts d'étude.

L'idée est simple: plutôt que de fixer la part remboursable au moment de l'octroi d'une allocation de formation, il est proposé que ce montant varie en fonction des revenus du jeunes une fois sa formation terminée.

Ainsi, nous tenons compte d'un des objectifs de la formation, soit l'amélioration de la situation sociale et financière des étudiants.

Plus sociale, plus juste, cette proposition a aussi l'avantage d'augmenter à long terme les moyens à disposition du canton pour financer des études toujours plus chères et plus longues.

Fait exceptionnel: nous traitons ce sujet dans la même législature que la révision de novembre. Cela est dû aux sages recommandations de la commission ad hoc qui nous a invités à retirer les amendements pour les déposer sous forme d'une motion et permettre ainsi le temps de la réflexion. Comme l'a bien dit son président Jérôme Buttet, il y a moins de six mois, je cite: "La commission trouve la proposition du groupe PLR intéressante, novatrice, équitable sur le fond, mais son applicabilité et les conditions de son application ne comprennent encore que des inconnues. La commission vous propose donc de ne pas rejeter l'idée mais de surseoir, dans un délai suffisant, le débat pour en décider en connaissance de cause."

C'est dans cet esprit que je vous invite à soutenir cette motion au stade du développement afin d'ouvrir le débat et la réflexion.

Merci.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Eigentlich wollte ich einen Ordnungsantrag machen, weil wir der Meinung sind, dass diese Motion gar nicht zulässig ist nach unserem Reglement, Artikel 127.

Aber da sie jetzt schon entwickelt wurde, bekämpfe ich diese Motion.

Das neue Gesetz über die Ausbildungsbeiträge wurde vom Parlament mit 98 ja Stimmen gutgeheissen und dieses gilt es nun umzusetzen, bevor man ein neues vorschlägt. Dies ist ein Grundsatz für alle verabschiedeten Gesetze in der laufenden Legislatur.

Der Artikel 277 des ZGB sagt ganz klar, dass grundsätzlich die Eltern, wo es die finanziellen Umstände erlauben, bis zum Ende der Ausbildung für den Unterhalt und das Studium ihrer Kinder aufkommen, sofern die Ausbildung innerhalb einer normalen Frist absolviert wird. Ausbildungsbeiträge des Kantons sind vorgesehen, wenn es die finanzielle Lage der Eltern nicht erlaubt, ihren Kindern eine Ausbildung oder ein Studium zu ermöglichen.

In der vorliegenden Motion werden die Ausbildungsbeiträge bei Studiumbeginn auf der Grundlage der Steuerveranlagung der Eltern berechnet. Für die Rückzahlung hingegen soll die Steuerveranlagung der Studierenden in Betracht gezogen werden und erst dann werden die Ausbildungsbeiträge in Stipendien oder Darlehen umgewandelt.

Die wirtschaftlichen Risiken sind bei diesem Modell nicht zu unterschätzen. Studierende könnten das System ausnutzen und sich durch Stipendien selber finanzieren, zum Beispiel bei Auslandaufenthalten, Zwischenjahr, persönliche Gründe einer Verzögerung, eine Arbeit aufzunehmen.

Die Walliser Studierenden beenden ihr Studium durchschnittlich mit 25 Jahren, also später als die Jugendlichen anderer Kantone. Diese Motion könnte zu einem Rückgang bei der Schaffung neuer Unternehmen führen, da die Studierenden auch nicht wissen, mit welchen Schulden sie sich in 3, 5 oder 10 Jahren konfrontiert sehen.

Zur politischen Ausgangslage ist zu sagen, dass es auch ein Widerspruch zur Initiative der FDP in Bezug auf das Ziel, die Bürokratie zu reduzieren ist und dass es ebenfalls ein Widerspruch zur Studenteninitiative ist, die eine Erhöhung der Stipendien fordert.

Die Auswirkungen für den Kanton ergeben einen erheblichen Mehraufwand in der Administration, weil es zirka 10'000 offene Dossiers zur Betreuung während Jahren benötigt. Darlehen, die erst nach zehn Jahren zurückerstattet werden, sind für den Staat sehr kostspielig, da dieser selber Kredite aufnehmen muss, um Darlehen zu gewähren. Zudem ist es nicht die Aufgabe des Staates als Bank tätig zu sein.

Als Präsidentin der kantonalen Kommission für Stipendien und Ausbildungsbeiträge bin ich ebenfalls der Meinung, dass das neue Gesetz in seinem Umfang nun zuerst einmal eingeführt werden muss und Erfahrungen gesammelt werden bevor man es schon wieder abändert bevor es überhaupt in Kraft getreten ist.

Das Gesetz wird im Juni in Kraft treten und wird im kommenden Schuljahr zur Anwendung kommen.

Aus all diesen Gründen bekämpft die CSPO die vorliegende Motion.

Danke.

M. le député (suppl.) Mathias Reynard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La motion du groupe PLR a été analysée avec sérieux par le groupe ADG.

Il est indéniable que cette proposition part d'une bonne intention: rendre le système des bourses encore plus juste et plus solidaire.

Cela se limite, toutefois, à son titre ou à son concept puisque, dans les faits, cette motion est irréalisable et risque de provoquer de graves injustices au sein même du système des bourses et des prêts d'honneur.

Le système proposé par cette motion ne peut être mis en pratique. Même si le mécanisme reste à définir, nous pouvons, en effet, imaginer la situation pour un étudiant revenant en Valais après ses études pour y travailler, mais cela devient délicat pour ceux (et ils sont nombreux) ne revenant pas en Valais après leurs études. Nous imaginons déjà la difficulté, pour les services de l'Etat, d'obtenir le revenu d'un Valaisan travaillant hors du canton, voire hors du pays après ses études universitaires.

Dans tous les cas, ce système engendrera de grands problèmes dans sa mise en application. Ses coûts risquent également d'être particulièrement élevés. On imagine les frais administratifs d'un suivi des revenus de plusieurs milliers d'étudiants par les services de l'Etat du Valais, d'autant plus que ce suivi devra se faire sur une dizaine d'années s'il se veut "juste", comme le prétend le titre de cette motion. En effet, les premiers revenus après les études ne

sont que rarement représentatifs étant donné les années de stages ou d'emplois temporaires de la plupart des étudiants terminant leur formation. Ces coûts risquent donc d'être énormes et le groupe ADG est persuadé qu'il vaut mieux investir de telles sommes dans l'attribution de nouvelles bourses plutôt que dans des procédures administratives.

Nous tenons à rappeler que l'octroi des bourses ne concerne que les étudiants issus de milieux modestes. Or, cette motion causera à ces jeunes de grandes tracasseries administratives et ce sur plusieurs années, comme nous venons de le montrer. En outre, elle plongera ces étudiants dans un profond sentiment d'incertitude. En effet, pendant toutes leurs études et durant leurs premières années d'activité professionnelle, ces jeunes ne sauront pas s'ils devront ou non rembourser des sommes très importantes. Cela pourrait décourager bien des jeunes issus de milieux modestes à suivre des études. La motion entraînerait donc un prolongement des inégalités sociales. Alors que le système des bourses vise à renforcer l'égalité des chances, c'est le contraire qui serait engendré par ce système.

Nous venons de voter une loi sur les allocations de formation qui améliore, à nos yeux, globalement le système en favorisant les bourses par rapport aux prêts d'honneur. Cela profite à l'ensemble de la jeunesse et favorise l'égalité des chances.

N'allons pas, aujourd'hui, dans le sens inverse.

Le groupe ADG vous invite à refuser cette motion et à la ranger dans le tiroir des fausses bonnes idées inapplicables.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

J'aimerais juste préciser au député (suppl.) Mathias Reynard que nous n'avons sûrement pas la même définition de l'injustice, que les socialistes avaient accepté la façon de faire en deuxième lecture.

Mais, l'injustice, c'est le système actuel.

A signaler aussi que si l'étudiant, enfin le nouveau travailleur ne donne pas son revenu, il est tenu de rembourser. Il a donc tout intérêt à donner son revenu.

Pour les "jaunes", une petite précision. C'est bien parce que nous avons encore certaines inconnues que nous demandons une réflexion plus approfondie de la part du département. C'est pour cela que nous demandons une chance qu'elle passe au traitement les prochains mois.

Le président:

Merci Madame la députée.

Cette motion étant combattue, nous votons.

Par 72 voix contre 46 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.101 du député (suppl.) Philippe Nantermod.

Vous avez ainsi décidé de classer cette motion.

34. POSTULAT

du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant un moratoire pour l'école valaisanne (18.11.2010) (3.102) POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, betreffend Moratorium für die Walliser Schule (18.11.2010) (3.102)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Dieses Parlament hat in der letzten Session eine Motion zur Schaffung eines Primarschulgesetzes verabschiedet, nachdem das Gesetz über die Orientierungsschule bereits unter Dach ist und das obwohl noch nicht alle Verordnungen bekannt sind. Gleichzeitig nutzt der Staatsrat die Gelegenheit im Rahmen der NFA II Lehrerstatut und Besoldungsgesetz total zu revidieren. Mit der vorgeschlagenen Lohnerhöhung ist der Staatsrat überzeugt, die heute bestehenden Probleme, insbesondere auch der bevorstehende Lehrermangel auffangen zu können. Diese Sichtweise teilt die CSPO nicht.

Vielmehr hat sich gezeigt, dass Lehrpersonen sich viel mehr wünschen, ihren Beruf ausüben zu können, statt Stunden über Stunden mit Zusatz- und Administrativaufgaben zu verbringen. Deshalb stellt sich unweigerlich die Frage: wie soll die Walliser Schule von morgen aussehen? Das ist heute nicht klar und für die CSPO ist dies jedoch genau die entscheidende Frage. Wohin wollen wir, was wollen wir?

Es ist bedauerlich, dass nicht genügend Zeit bleibt, um bildungspolitisch wichtige Entscheide wie das Lehrerstatut, das Besoldungsgesetz und dann auch das zu erarbeitende Primarschulgesetz eingehend und in Zusammenhang zu diskutieren und zwar auch in Kenntnis aller Verordnungen und Reglemente. Zum Beispiel ist das Lehrerstatut ein Rahmengesetz und mit mehr als 20 Verweisen auf die verschiedenen Verordnungen, von denen das kantonale Parlament keine Kenntnis haben wird, die in der Kompetenz des Staatsrats liegen, bleibt der Handlungsspielraum des Staatsrats doch enorm. Hinzu kommt, dass beispielsweise gemäss Aussagen des Staatsrats die strukturelle Harmonisierung in Übereinstimmung mit HarmoS erst im Projektstudium einer Arbeitsgruppe ist und auch die finanziellen Auswirkungen noch nicht bekannt sind. Überhaupt ist heute noch gar nicht abzuschätzen, was die Umsetzung von HarmoS den Kanton Wallis kosten wird.

Es könnten noch weitere Beispiele angefügt werden. Die CSPO ist nicht dagegen, dass die Walliser Schule schrittweise dem Wandel angepasst wird. Doch für die CSPO ist entscheidend, dass das Endziel bekannt ist. In der Reform des Schulwesens wurde in der Mitte des Zyklus angefangen. Der Beginn des Zyklus wird dann am Schluss gemacht, für uns völlig unverständlich.

Aus all diesen Gründen fordert die CSPO den Staatsrat auf, offensiv zu informieren und darzulegen wohin er will oder dann gar den Reformprozess zu stoppen, damit die Katze schliesslich nicht im Sack gekauft wird.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft.

M. le député Yves Fournier, PLR:

La loi sur le CO, les accords intercantonaux peuvent faire peur, c'est vrai – et nous pouvons le comprendre – mais vouloir imposer un moratoire nous semble particulièrement excessif ici.

L'école valaisanne évolue, Dieu merci, et elle évolue sereinement, rien à voir avec EVM, rien à voir avec d'autres réformes plus ou moins vaseuses ou douteuses, nous savons où nous allons.

De plus, HarmoS ou la convention scolaire romande laisse une grande marge de manœuvre au canton. Je vous rappelle que nous avons notamment la liberté de 15% sur les grilles horaires. Nous n'avons donc pas à craindre d'être phagocytés par une entité supracantonale.

A vouloir crier au loup chaque fois qu'un changement raisonné et maîtrisé concerne l'école, vous nous donnez l'impression, Madame, d'assister à un mauvais remake du Petit-Chaperon... jaune!

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

(...)

Il y a une demande de parole du député Jean-Henri Dumont.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Où va l'école valaisanne?, demande la députée Graziella Walker Salzmann.

Elle va là où les enseignantes et les enseignants de tous les niveaux conduisent nos élèves et étudiants valaisans: vers d'excellents résultats en comparaisons intercantonales.

Merci aux enseignantes et aux enseignants pour leur engagement quotidien important, que nous saluons.

Après des années d'immobilisme, le chef du département a, enfin, pris ses responsabilités et propose des réformes indispensables à l'évolution de l'école valaisanne et à son adaptation aux réalités actuelles de notre société.

Mieux vaut tard que jamais.

Oui, Chers collègues, commencées avec la loi sur le CO, de nombreuses révisions législatives sont prévues pour les quatre prochaines années. Et plutôt que de freiner des quatre fers, il convient, pour nous, de s'en réjouir, tout en étant conscients que les changements nécessaires amènent forcément de l'inconfort et des incertitudes.

Par contre, là où vous avez raison, c'est qu'il est nécessaire et indispensable d'avoir une vision d'ensemble pour garantir une conduite optimale et des décisions cohérentes.

Un moratoire empêcherait la mise en œuvre des interventions parlementaires acceptées par ce Parlement, y compris la motion demandant la création d'une loi sur l'école primaire, dont la nécessité peut être qualifiée quasiment d'obligatoire pour la mise en place d'HarmoS.

Permettez-moi de rappeler que l'arrêté fédéral modifiant les articles de la Constitution sur la formation permettant justement l'application d'HarmoS a été accepté, le 21 mai 2006, par 85,6% des Suisses et 82,7% des Valaisannes et des Valaisans.

Ce Parlement a accepté la loi d'adhésion du canton du Valais à HarmoS par 109 voix contre 6 et 2 abstentions.

Et je ne parle pas de ce qui figure dans le cadre de la RPT II.

Ainsi, le moratoire demandé remet formellement en question les décisions de ce Parlement et même, par extension, une décision du peuple suisse et valaisan. Cela n'est pas acceptable.

Madame la députée, dans votre développement, vous avez été beaucoup plus modérée que dans le texte déposé. Si j'en crois votre développement, vous demandez juste des informations. Alors, une simple interpellation aurait permis d'obtenir les informations du chef du département. Mais votre postulat demande formellement un moratoire.

Pour permettre à l'école valaisanne d'enfin se mettre à jour, dans l'intérêt des élèves, des étudiants, des enseignants et de toute la société valaisanne, le groupe ADG s'oppose à ce postulat et vous propose d'en faire de même.

Chers collègues, merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Erlauben Sie mir klar festzuhalten – es geht nicht um die Lehrtätigkeit, es geht nicht darum ob Lehrer gut oder schlecht unterrichten. Das ist nicht die Aufgabe dieses Parlaments, die Arbeit der Lehrer zu beurteilen.

Die Aufgabe dieses Parlaments ist diejenige, dem kantonalen Schulwesen gesetzliche Rahmenbedingungen zu geben, damit die Lehrpersonen ihre Arbeit bestmöglichst und in Zufriedenheit ausführen können.

Wir haben nicht Angst vor den Entscheiden, die jetzt getroffen worden sind oder die auf eidgenössischer Ebene getroffen worden sind. Wie Herr Fournier selber gesagt hat, gibt es eine grosse "marge de manoeuvre". Wir wollen einfach wissen, wie der Staatsrat diese "marge de manoeuvre" dirigiert. Was will er, was macht er? Bis jetzt haben wir keine Antwort bekommen und darum haben wir den Weg des Postulats gewählt. Wenn man ja sagt zu den Grundprinzipien weiss man immer noch nicht wohin es geht. Zum Beispiel: Lehrplan 21. Die

Arbeiten werden erst noch beginnen. PER hier sind die Arbeiten schon weiter vorangeschritten. Das Ober- und Unterwallis werden nicht den gleichen Lehrplan haben, aber wir haben das gleiche Schulgesetz. Also haben wir auch das Recht zu wissen, in welche Richtung sich die Walliser Schule entwickelt.

Ich danke für die Unterstützung.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 78 voix contre 39 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.102 de la députée Graziella Walker Salzmann.

Ce postulat est ainsi classé.

35. POSTULAT

des députés Eric JACQUOD, UDC, et Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, concernant: touche pas à mon crucifix! (19.11.2010) (3.103) POSTULAT

der Grossräte Eric JACQUOD, UDC, und Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, betreffend: Hände weg von meinem Kruzifix! (19.11.2010) (3.103)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Au dessus de la tête du président du Grand Conseil est suspendu un crucifix. Je ne sais pas depuis quand il y est, mais j'imagine qu'il a vu défiler bon nombre de présidents, de conseillers d'Etat, de chanceliers, de députés, de fonctionnaires du Service parlementaire.

Il est là pour rappeler la foi de nos pères invoquée lors de l'assermentation par certains, mais il est aussi là pour ceux qui ne l'invoquent pas. Il rappelle une foi à ceux qui la partagent, mais aussi une culture. C'est un symbole pour tous, comme la fresque au-dessus qui est aussi pleine de symboles. Et, pourtant, la présence de ce crucifix n'empêche en rien que des partis, qui ne se réclament pas du Christ, puissent siéger dans cette salle, n'oblige en rien le Conseil d'Etat à militer pour le christianisme et n'est pas non plus un frein à la liberté de parole de notre Assemblée.

Ce qui est valable pour notre salle de réunion doit l'être aussi pour les salles de classe de ce canton.

Le crucifix est un symbole clair. Pour les chrétiens, il est le signe d'un Dieu qui a montré sa force en pardonnant à ceux qui le crucifiaient par peur ou pour garantir leurs privilèges. Pour les non-chrétiens, y compris pour les véritables libres-penseurs, c'est-à-dire

ceux qui ont une pensée libre, c'est le symbole de la culture qui a participé dans une mesure prépondérante à façonner ce que notre canton est devenu.

Face à des religions conquérantes et qui ont raison de l'être dans la mesure où elles sont persuadées de poursuivre une noble cause, le crucifix est un symbole de la manière que les chrétiens doivent mettre en œuvre pour conquérir le monde: la vérité, l'amour, mais aussi un esprit de sacrifice.

Pour les tenants d'un laïcisme absolu, la croix est la révélation de leur incohérence. En Occident, le laïcisme ne signifie aujourd'hui plus une neutralité religieuse mais un antichristianisme. Ainsi, certains libres-penseurs autoproclamés réagissent de manière compulsive et irrationnelle face à des symboles qui, au pire, ne devraient leur paraître tout au plus que ridicules. Dans le calendrier scolaire édité par l'Union Européenne à l'intention de tous leurs élèves, on parle de toutes les fêtes islamiques, juives ou même sikhs mais pas de Noël... Et les divers accords intercantonaux ou internationaux tendent à nous aligner sur ces décisions arbitraires de la bureaucratie.

En outre, le Parlement est le lieu où cette décision doit être prise. Dans la mesure où les normes scolaires et les moyens financiers sont décidés par cette Assemblée, il est normal que ce soit aussi nous qui décidions de la présence ou non des crucifix et pas, finalement, nos employés.

Tout comme cette salle n'est pas la salle du président du Grand Conseil, une salle de classe 'est pas la salle de l'enseignant.

De plus, cette Assemblée est représentative de la population de notre canton. Elle est, de ce fait, d'autant plus légitimée à mener ce débat qui ne doit pas être réservé à des élites, fussent-ils professeurs.

Voilà pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités qui pourront assurer la présence de crucifix dans les salles de classe de ce canton.

Et nous nous réjouissons d'entendre les débats qui ne manqueront certainement pas dans cette Assemblé, car c'est le but de cette Assemblée et pas seulement d'édicter des règlements d'application d'une législation imposée par Berne ou par des accords internationaux.

Vous voudrez donc bien comprendre que l'objet de ce postulat n'est en rien de relancer de quelconques guerres de religion ou d'en imposer une. Nous voulons simplement affirmer un élément fondamental de notre identité: nos racines chrétiennes, d'ailleurs inscrites dans la loi scolaire.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

M. le député Michel Rothen, PDCC:

Nous voici aujourd'hui face à un texte, dont l'UDC a le secret: il répond à la méthode de marketing KISSS "keep it simple, stupid and short". Il s'agit de faire répondre par oui ou par non à une question complexe. Il s'agit d'utiliser une valeur universelle pour l'instrumentaliser. Les intentions de fond restent, elles, obscures.

Mais bon, dans son texte, quand l'UDC parle d'intolérance..., c'est vrai qu'on peut considérer qu'il s'agit d'un avis d'expert.

Elle soulève ici, la main sur le cœur, un problème qui n'en est pas un, ravie de créer le malaise.

Je prendrai un seul exemple. Aujourd'hui, dans les classes de la capitale du canton, en ville de Sion, nous avons 2'500 élèves qui sont dans les classes enfantines et primaires; 1'800 élèves du primaire suivent chaque semaine les cours d'enseignement religieux. Pour ces 1'800 élèves, nous enregistrons aujourd'hui seulement 15 demandes de dispense de cours de religion. Et nous n'avons, à Sion, aucune demande de dispense pour les cours de piscine. On appelle cela aujourd'hui l'art de vivre ensemble.

Mesdames et Messieurs les députés, l'UDC n'est fort heureusement pas le seul groupe politique à défendre les valeurs religieuses. Nous nous référons à ces valeurs chrétiennes pour agir dans le Valais d'aujourd'hui, mais nous n'avons pas la vocation des gardiens de musée. Ces valeurs se retrouvent dans un engagement politique avec une dimension verticale et le PDC s'engage en toute liberté, dans le respect de la dignité humaine. Nous défendons la responsabilité individuelle et fondons notre action sur la solidarité, en aspirant au bien, au bon et au juste pour tous les hommes.

Le PDC se méfie des apparentes et encombrantes vertus présentées ici et vous propose de rejeter cette motion déguisée en postulat.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Zu diesem Kruzifix Vorstoss verlieren wir keine grossen Worte. Wir sind für die Trennung von Kirche und Staat. Der Grosse Rat ist die gesetzgeberische Behörde in diesem Kanton und als Gesetzgeber hat sich der Grosse Rat nicht in die religiöse Dekoration der Schulzimmer einzumischen.

Was die Entlassung von Valentin Abgottspon aus Staldenried betrifft, da ist der Entscheid jetzt bei der Justizbehörde, auch hier respektieren wir die Gewaltentrennung.

Im übrigen Herr Jacquod können wir von der Linken durchaus leben mit dem Kruzifix, das hinter dem Kopf des radikalen Grossratspräsidenten hängt. Wir können auch leben zu unserer linken mit dem Blumenstrauss, der eher an die Farben der C-Parteien erinnert, da haben wir keine Probleme. Aber aufgrund der Gewaltentrennung sind wir für eine Rückweisung dieses Vorstosses.

Danke.

M. le député André Vernay, PLR:

Dans les questions qui touchent aux rapports entre l'Etat et la religion, entre l'Etat de droit et les confessions, les libéraux-radicaux entendent s'inspirer des principes suivants qui fondent leur doctrine et leur action:

1. La liberté

La liberté pour chaque individu de croire ou de ne pas croire, de choisir sa croyance et son Eglise, et de la pratiquer dans le respect de la loi. En matière de foi, pour nous, la conviction intime et personnelle prime.

2. La tolérance

Aucun individu, aucun groupe, si majoritaire soit-il, n'a le droit d'imposer sa croyance par la force, serait-ce par la force obligatoire de la loi ou par la pression sociale du nombre. C'est là une conquête décisive de la démocratie libérale depuis 1848 et cette conquête est gravée dans le marbre de notre Constitution fédérale et de notre Constitution cantonale. D'ailleurs, si nécessaire, le Tribunal fédéral veillerait à son application scrupuleuse, tant l'idée de paix confessionnelle, de paix civile s'impose à un pays, à un canton, dans lesquels coexistent des Eglises et des croyances diverses.

3. Séparation des affaires spirituelles et temporelles, de l'Etat et des Eglises

Aux Eglises, les affaires religieuses; à l'Etat de droit, les affaires temporelles.

Cette séparation, produit de notre histoire et voulue par le législateur, le peuple luimême, ne signifie nullement que l'Etat doit ignorer les Eglises et les confessions établies. Non – chacun sait, dans notre groupe parlementaire comme dans cette Assemblée, quel fut l'apport du christianisme à notre civilisation et quel est encore cet apport – la séparation, même relative, de l'Etat et de l'Eglise traduit cet idéal, commun au plus grand nombre, de ne pas instrumentaliser ni la foi ni les institutions civiles et de créer les conditions durables d'une démocratie ouverte et pluraliste, en phase avec son siècle.

Le respect de ces trois principes garantit la paix confessionnelle, la paix civile entre les hommes et les femmes de bonne volonté. Il permet de prévenir la confrontation, les conflits et les violences religieuses et idéologiques.

L'histoire du Valais nous a montré combien funestes furent l'absence de liberté, l'intolérance et une imbrication trop forte entre l'Etat et la religion.

De plus, légiférer pour rendre obligatoire la présence d'un crucifix dans chaque salle de classe de notre canton impliquerait un contrôle, une surveillance de l'autorité. Or, qui dit contrôle dit police et qui dit police dirait police des religions. Nous, les libéraux-radicaux, n'en voulons pas, à aucun prix.

Oserais-je, enfin, rappeler qu'en rejetant ce postulat, vous exprimerez aussi, d'une certaine manière, votre solidarité avec tous les peuples qui, en ce temps, souffrent de dictature religieuse et se battent avec la dernière énergie pour se libérer de dogmes ou d'idéologies qui les oppriment.

Pour ces motifs et parce que nous parions sur la sagesse des autorités scolaires cantonales, communales et régionales, nous combattons le postulat 3.103, en invitant le Grand Conseil à le repousser par un vote sans équivoque.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Einleitend Folgendes:

Auf diesem Monumentalbild da vorne steht nicht nur ein Kreuz, sondern es steht rechts die Beitrittserklärung des Kantons Wallis zur schweizerischen Eidgenossenschaft. Das heisst wir gehören zur Schweiz und die schweizerische Bundesverfassung gilt auch im Kanton Wallis. Das zur Einleitung.

Nun, die CVPO hat längst den Beweis erbracht wie wichtig ihr das Kreuz ist. Es ist Zeichen unseres Glaubens und damit weit mehr als ein populistisches Wahlkampfthema, haben wir doch lange vor allen anderen klar zu dieser Kreuzfrage Stellung beziehen müssen. Für uns ist der christliche Glauben und mit ihm das Symbol des Kreuzes nicht einfach die Religion unserer Väter, etwas verflossenes, sondern unsere eigene tiefste Überzeugung.

Für die CVPO ist klar, der christliche Glaube muss gefördert werden und die Walliserinnen und Walliser müssen ihren christlichen Glauben ungehindert ausleben können.

Anderseits ist für die CVPO ebenfalls klar – das Bild zeigt es – dass es in der Schweiz auch in religiösen Fragen rechtsstaatliche Schranken wie die Religions- und Glaubensfreiheit gibt. Das hat der Maler dieses Bildes bereits vor langer Zeit festgehalten.

Wer als Postulant solches verkennt, trägt den freiheitlichen Errungenschaften, die ebenfalls von unseren Vätern stammen, nicht Rechnung. Die SVP macht die Religion zum billigen Wahlkampfthema und ist ein blosser Trittbrettfahrer der CVPO und der Ereignisse im Oberwallis.

Die CVPO steht ein für den christlichen Glauben und für seine Symbole. Sie steht aber auch ein für die Wahrung der verfassungsmässigen Rechte aller Andersgläubigen. Wer wie die SVP das eine macht und das andere unterlässt, streut den Wählern Sand in die Augen. Wir sind auch nicht hier um die SVPO zu überzeugen, dass man Postulate im Rahmen der verfassungsmässigen Religions- und Glaubensfreiheit eingeben sollte. Dann wäre nämlich die SVP ebenfalls auf gleicher Höhe wie die anderen Parteien in diesem Saal.

Wenn Sie dieses Postulat ansehen, dann können wir fünf von sechs Abschnitten dieses Postulats voll und ganz unterstützen. Aber im sechsten Abschnitt fordern Sie etwas, Sie fordern Kreuzzwang in allen Klassenzimmern, in allen Schulen.

Die von der SVP verlangte Zwängerei ist zudem weder unserem Kreuz, noch unserem christlichen Glauben zuträglich, muss doch niemand von einer guten Sache mit Zwang überzeugt werden, sonst stellt man sich auf die gleiche Stufe wie extreme Islamisten.

Übrigens, der Titel "Hände weg von meinem Kruzifix" ist ohnehin falsch gewählt. Jede und Jeder trägt sein Kreuz, genauso wie jeder sein Kreuz behalten kann. Vorliegend scheint es aber das Kreuz der SVP zu sein, sich im Gegensatz zu anderen Parteien bis heute noch nirgends für das Kreuz eingesetzt zu haben, so dass man es nun mit populistischen Vorstössen zum Thema macht.

In diesem Sinne können wir das Postulat nicht unterstützen. Es ist aber eine religiöse Frage. Und in religiösen Fragen hat jeder Grossrat selbst seine Meinung zu bilden und seine Stimme abzugeben.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Il s'agit, tout d'abord, de situer le débat.

L'histoire de l'enseignant haut-valaisan est un prétexte. La polémique qui en a résulté a été totalement biaisée dans la mesure où nous ne connaissons pas les tenants et les aboutissants du licenciement dudit enseignant.

Si ce postulat devait être admis et aboutissait à une loi, celle-ci contraindrait tous les enseignants à apposer un crucifix sur le mur de leur salle de classe. Or, dans aucun texte religieux d'actualité, chrétien ou catholique, il n'est dit de recourir à la force ou à la contrainte pour la défense des valeurs de nos parents. Bien au contraire, la foi est basée sur le grand principe de la liberté.

Notre groupe profite de ce temps de parole pour réaffirmer haut et fort ses convictions religieuses et son attachement profond au "c" de son nom – "c" comme chrétien.

Nous voulons que les salles de classe de notre canton continuent à accueillir des crucifix ou des croix. Nous voulons que nos sentiers et nos sommets puissent également continuer à en être l'écrin. Mais nous refusons simplement de légiférer à ce sujet.

Que celles et ceux qui voient une dichotomie entre la position du PDCVr et la démarche sur ce même sujet de son président suisse se détrompent, il ne s'agit-là que de l'expression de cette même liberté.

Que celles et ceux qui voient, dans notre combat, la démonstration d'une posture à géométrie variable se détrompent, nous sommes tout simplement totalement intolérants envers la manipulation.

Notre groupe combat ce postulat, car nous refusons une quelconque prise en otage.

Nous combattons ce postulat, car nous sommes choqués par l'instrumentalisation du crucifix à des fins politiques.

Nous combattons ce postulat, car il ne faut pas s'épuiser à chercher des réponses impossibles à des questions mal posées.

Nous combattons ce postulat parce qu'il ne s'accorde tout simplement pas aux valeurs chrétiennes dans lesquelles nous puisons notre force.

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Ja, es ist Wahljahr. Das ist der erste Eindruck, der entsteht wenn man schon nur den Titel dieses Postulats liest. Wie anders ist es zu verstehen, dass religiöse Intoleranz zum Politikum wird?

Die CSPO steht nicht nur zum Glauben unserer Väter, nein, sondern auch zum Glauben unserer Mütter.

Die Zeit der Kreuzzüge und Glaubenskriege ist vorbei. Heute kommen wir in den Genuss der verfassungsrechtlich geschützten Glaubens- und Gewissensfreiheit. Jeder einzelne soll religiöse Fragen für sich selber entscheiden.

Die CSPO betreibt eine Politik aus christlicher Verantwortung auf der Grundlage der christlichen Soziallehre. Die Würde und Achtung des Menschen sind unantastbar.

Die CSPO ist nicht bereit, unsere christlichen Werte und Traditionen zu politischen Zwecken instrumentalisieren zu lassen. Die CSPO steht zu Werten, die das Kreuz vertritt und auch zur Umsetzung dieser Werte. Es sind Werte wie Toleranz, Verständnis gegenüber Ausländern, Solidarität gegenüber schwächeren Menschen, Respekt gegenüber den Mitmenschen usw.

Und aus Respekt gegenüber diesen Werten kann die CSPO diesen Vorstoss nicht unterstützen.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce postulat veut poser une question importante: en pays chrétien, avons-nous le droit d'affirmer aux yeux de tous notre attachement à la tradition chrétienne?

Pour grand nombre de Valaisannes et de Valaisans, et certainement de députés provenant de tous les partis, la réponse est assurément OUI!

Il faut cependant se mettre d'accord sur la manière! Ce postulat veut instaurer une obligation alors que les Eglises insistent sur la nécessité de la liberté religieuse.

Il faut aussi se rappeler que c'est aux familles et aux Eglises de se charger de la transmission de la foi et des valeurs chrétiennes. Du reste, depuis plusieurs années, la catéchèse a lieu hors du temps scolaire.

Ce postulat amène une question qui n'a pas sa raison d'être. Et puisque l'UDC est entrée sur le terrain de la foi, il me semble nécessaire de répondre sur le même terrain. Pour cela, je me permets de citer un extrait du message de Benoît XVI lors de la Journée mondiale de la paix du 1^{er} janvier 2011.

Au chapitre 5, il dit: "On pourrait dire que, parmi les droits et les libertés fondamentaux enracinés dans la dignité humaine, la liberté religieuse jouit d'un statut spécial. Quand la liberté religieuse est reconnue, la dignité de la personne humaine est respectée à sa racine même, et les institutions des peuples se consolident."

"Touche pas à mon crucifix", dit le postulat! Le crucifix n'a pas à être instrumentalisé. Le Christ a donné Sa vie par amour pour tous les hommes. Il demande de voir l'autre comme son frère. Il laisse à chacun la liberté de ses choix.

C'est par l'exemple vécu dans les actes quotidiens que nous transmettons à nos enfants les valeurs, telles que l'amour du prochain, la tolérance et le respect du plus faible.

Dans l'Evangile, les Pharisiens mettent Jésus à l'épreuve et lui posent une question sur le paiement de l'impôt. Le Christ ne se laisse pas piéger par cette question.

Agissons de même avec ce postulat, car nous ne voulons ni obliger à placer des crucifix dans toutes les classes ni supprimer leur présence.

Au nom du groupe ADG et de la liberté religieuse, je demande aux groupes UDC et Freie Wähler de retirer ce postulat.

Si tel n'est pas le cas, le groupe ADG vous encourage fermement à le rejeter.

Merci de votre attention.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Vous comprendrez toutes et tous que je parle en mon nom personnel.

Le postulat déposé les députés Eric Jacquod et Franz Ruppen nous oblige à une réflexion approfondie de notre identité religieuse et de notre engagement à la préserver.

Il n'est, certes, pas évident de traiter un dossier aussi délicat en plenum, touchant de plein fouet à la religion et aux fondements de notre civilisation chrétienne. Mais voilà que deux postulants, à juste titre, attirent notre attention sur un point: sommes-nous prêts à défendre nos valeurs chrétiennes?

Maintenant, mon objectif n'est pas d'en faire un débat politique, mais de simplement rappeler quelques faits et vous les soumettre à réflexion avant le vote.

Je commencerai donc par vous rappeler ou vous informer d'événements masqués, ignorés par les médias et qui existent sur notre planète. La liste exhaustive prendrait trop de temps; je m'arrêterai donc à énumérer ceux-ci:

- 150 millions de chrétiens sont actuellement persécutés à travers le monde dans plus de 50 pays;
- la persécution est en constante progression dans les pays tels que l'Afghanistan, le Koweït et, plus proche encore, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie;
- en Ethiopie, des attaques contre les chrétiens ont débuté le 2 mars dernier et les atrocités continuent. Plus de 4'000 chrétiens ont été déplacés par les terroristes d'al-Chabaab qui contrôlent déjà le sud de la Somalie où les persécutions perdurent;
- après l'attentat en Egypte, le soir du Noël copte, les 4 et 5 mars dernier, des extrémistes ont attaqué et incendié l'église St-Georges à St-Mina. L'iman local a incité les musulmans de la région à tuer les chrétiens. Un rapport officiel a recensé, le 8 mars, dix morts au Caire;
- en Egypte, depuis la chute du Gouvernement Moubarak, tant l'armée que les pillards attaquent les monastères, les églises et les ecclésiastiques coptes.

Tout cela pour rappeler que, pendant que nous réfléchissons sur le droit ou non d'afficher notre identité aux religions catholique et protestante, des chrétiens du monde entier se font massacrer, déporter, et j'en passe, en défendant leurs convictions et leur attachement à la chrétienté.

Certes, mon intervention ne vise pas le droit à pratiquer une autre religion, dans le sens où elle respecte les droits de l'homme et celle qui prévaut dans le pays dans lequel on vit et où l'on est accueilli, mais simplement à oser défendre notre droit à pratiquer et à afficher notre propre religion chrétienne.

Pour revenir à la pose obligatoire ou non des crucifix dans nos écoles, faut-il déjà rappeler qu'en termes d'intégration religieuse les cours de catéchisme ont été remplacés par l'histoire des religions (cours non obligatoires à y participer) et que la préparation aux sacrements se donne en dehors du programme scolaire.

Pourquoi faut-il maintenir la présence des crucifix dans les écoles? La réponse se trouve dans le sacrifice même du Christ et son message sur la croix. Est-ce que Jésus sur la croix a exhorté ses disciples à venger sa mort? A-t-il condamné ceux qui l'ont crucifié? Non,

a demandé à son Père de pardonner. Le Christ en croix est le symbole même de la paix et non de la guerre. Alors, pourquoi faut-il l'interdire dans nos écoles alors même que la présence du sacrifice de Jésus présent sur la croix n'est autre qu'un message de réconciliation?

La présence de Jésus en croix n'oblige ni les enseignants ni les élèves à pratiquer la religion catholique ou à se convertir. Elle n'est qu'un rappel qu'il y a plus de 2000 ans Dieu a sacrifié son fils pour nous sauver.

Finalement, on nous demande, à nous chrétiens, d'être tolérants vis-à-vis des autres communautés religieuses ou des personnes sans confession et, pour cela, il faut éliminer toute présence de signes distinctifs tels que les crucifix. Mais pourquoi donc nous ne pouvons pas, nous chrétiens baptisés, demander à ces personnes également la même tolérance en acceptant la présence distincte, dans notre canton, de notre attachement à l'Eglise catholique et réformée sans pour autant en imposer sa doctrine?

Dans cette affaire, qui sont les otages de qui?

Pour terminer, je citerai le Pape Jean-Paul II qui, à maintes reprises, a exhorté tous les fidèles à n'avoir pas peur: pas peur de s'affirmer, pas peur de dire: "je suis chrétien", et pas peur de défendre ses valeurs.

Alors, Chères et Chers collègues, je vous laisse à vos réflexions avant ce vote ô combien significatif.

Merci pour votre attention.

M. le député Didier Cachat, PLR:

J'interviens à titre personnel.

Je suis enseignant. Je ne fais pas partie du mouvement des libres-penseurs, mais ose affirmer avoir une pensée libre.

Sur les murs d'une classe, il y a plein de choses: des règles de grammaire, des modèles d'écriture, des tables de multiplication, un tableau noir ou blanc, un alphabet, des cartes de géographie, un plan horaire, une horloge, des travaux d'élèves, des dessins, des bricolages et, parfois, un crucifix. Bref, toutes les choses que l'enseignant pense utile à la formation de ses élèves.

Les enseignants, responsables de la transmission des savoirs et des valeurs de notre société, que l'on félicite pour les résultats obtenus par l'école valaisanne, ont vraiment le sens de ces valeurs. Formés dans la culture judéo-chrétienne, par leur attitude, par leurs exigences et par leurs décisions, ils se battent et se débattent pour imprégner les jeunes du bienfait du respect, de la justice et de l'égalité, et cela ne s'affiche pas sur un mur. C'est l'apprentissage par l'exemple, par le comportement et par l'investissement personnel.

Un petit mot pour parler des cours de religion à l'école. Lorsque j'étais élève, il y a... 45 ans, on devait apprendre par cœur le catéchisme – on peut parler de bourrage de crâne. Plus tard, c'est devenu la catéchèse où les élèves non catholiques ne suivaient pas les cours et étaient mis à l'écart. Maintenant, cela s'appelle "instruction religieuse" et tout le monde, catholiques, protestants, musulmans, bouddhistes, orthodoxes, sans confession, témoins de Jéhovah, tout le monde participe et écoute l'histoire biblique, l'histoire de Jésus, avec une

ouverture sur les autres religions. Enfin, cela offre à tous le même enseignement et, enfin, on peut parler d'intégration puisque tous entendent le même discours basé sur nos valeurs chrétiennes.

Alors, avoir un crucifix en classe, pourquoi pas? Personnellement, je n'en ai pas. Dans mon collège de 17 classes, je n'en ai trouvé qu'un seul. Et je suis sûr que les petits Montheysans ne sont pas plus mauvais que les autres.

Je respecte tout à fait ceux qui ont un crucifix s'ils le pensent utile.

En fait, ce qui me gêne, et je crois que ceci a été dit à peu près par tout le monde, ce n'est pas le crucifix, c'est l'obligation d'en avoir un. Et si vous votez non à ce postulat, vous ne voterez pas non au crucifix, mais non à une obligation de plus.

Personnellement, je veux défendre dans mon métier, dans ma vie et dans mon mandat politique les valeurs de notre démocratie que sont la liberté et la responsabilité qui nous permettent d'être là aujourd'hui.

J'ai dit.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Auch ich möchte mich "persönlich" melden. Es geht mir darum, weil wahrscheinlich hier unten im Saal keiner so mit dem Kreuz identifiziert und in Verbindung gebracht wird in den letzten Monaten wie ich.

Das Postulat um das Kruzifix ist eine sehr emotionale Sache. Hier geht es um erkennen und mir geht es auch darum zu erkennen was die Anliegen der SVP sind. Was will man damit erreichen? Geht es hier wirklich um das Kreuz und die Religion? Oder geht es wirklich nur um billigen Wahlkampf?

Man redet von der Religion unserer Väter – ich denke, das sollte unsere Religion sein. Wer kann und will schon jemandem ein Kreuz verbieten oder anordnen? Es wird keiner ein Gesetz schaffen können, das regelt wo ein Kreuz hängt oder eben nicht. Ich behaupte, dass in den Schulzentren und in den Gemeinden autonom entschieden werden soll. Ohnehin wird es sehr schwierig sein, das Kreuz oder Kruzifix im Rahmen der Religions- und Gewissensfreiheit gesetzlich zu verankern.

Ich setze mich persönlich ein für das Kreuz. Wir wollen und dürfen die Religion und ihre Symbole – wie das Kreuz – auf keinen Fall, und nicht wie in diesem stark populistischen, weit über das Ziel hinausschiessenden Postulat missbrauchen und damit billige Politik machen. Politik, die alle interessiert. Schauen Sie sich den Saal an. Es ist 13.00 Uhr vorbei und wir sind alle noch da.

Soll doch der Staatsrat wie von den Postulanten verlangt, abklären was im Rahmen der verfassungsmässigen Religions- und Gewissensfreiheit möglich ist. Es fragt sich, was zur Eingabe dieses Postulats bewegt hat. Könnte es schlussendlich doch der Wahlkampf sein?

Ich persönlich stehe nach wie vor ein für das Kreuz. Das beweise ich nicht hier und heute, das habe ich schon längst bewiesen. Ich bin aber gegen diese billige Politik in die wir da hineingerissen werden.

Trotzdem sage ich persönlich und nicht im Namen einer ganzen Fraktion ja – Hände weg vom Kruzifix – ich will hören was der Staatsrat dazu sagt.

Danke schön.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

L'école valaisanne n'a pas de problème avec les crucifix, tout au plus a-t-elle quelques problèmes avec certains enseignants. Et ce sujet ne devrait pas avoir à être traité ici.

Le vrai danger, ce n'est pas les autres, mais nous-mêmes, victimes consentantes de la déchristianisation ambiante. C'est parce que nous sommes faibles que les autres semblent forts. Et ce n'est pas en fustigeant l'autre que nous trouverons des solutions à nos propres manquements.

Cependant, encore une fois, un parti essaie de profiter de l'occasion pour mettre de l'huile sur le feu de l'intolérance crasse et du racisme primaire. Comme Torquemada, il brandit le crucifix comme le glaive vengeur des soldats de Dieu.

Nous ne vivons plus sous Torquemada, l'inquisition est terminée et ceux qui affirment que les musulmans vivent une religion archaïque ne devraient pas se montrer encore plus archaïques que ceux qu'ils dénoncent, car c'est bien de cela qu'il s'agit et pas de crucifix. Ces soi-disant défenseurs de la religion de nos pères, qui accusent l'islam, je cite "d'impérialisme conquérant", veulent tout simplement repartir en croisade, recommencer ces guerres de religion qui n'avaient de religion que le nom, des guerres qui utilisaient la religion comme prétexte, comme excuse pour des guerres de pouvoir et d'enrichissement.

Le groupe DC du Centre a toujours prouvé son attachement aux valeurs chrétiennes et au symbole chrétien qu'est le crucifix. Il ne peut tolérer que ce crucifix devienne, au lieu du symbole de paix qu'il est, le symbole de la haine et de l'intolérance.

Honte à vous, Messieurs les motionnaires, d'oser prétexter le Christ comme emblème de votre peur de l'autre, de votre haine envers la différence, d'oser utiliser le Christ comme attribut de la défense de votre pré carré et de vos idées étriquées.

Par votre comportement irrespectueux, c'est vous qui portez atteinte à la religion de nos pères. C'est vous qui méritez l'anathème en commettant cette scandaleuse provocation.

Cette intervention est agitatrice, extrémiste, malhonnête et manipulatrice. Elle transpire la malveillance et sue le venin.

Que cette intervention néfaste regagne la poubelle d'où elle n'aurait jamais dû sortir, et les moutons seront bien gardés.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Der Fall des Lehrers, der in Stalden das Kruzifix aus seinem Schulzimmer entfernt hat, hat eine grundlegende Frage aufgeworfen. Haben wir in einem christlich geprägten Land überhaupt noch das Recht uns offen zu unserer christlichen Tradition zu bekennen? Diese Frage ist im übrigen eng mit der allgemeinen Aufgabe der Walliser Schule verbunden, welche gemäss Artikel 3 des Gesetzes über das öffentliche Unterrichtswesen darin besteht, die Familie bei der Erziehung und Ausbildung der Jugend zu unterstützen und zu diesem Zweck

die Zusammenarbeit mit den öffentlich-rechtlich anerkannten Kirchen anzustreben und den Schüler auf seine Aufgabe als Mensch und Christ vorzubereiten.

Es geht hier darum, dass wir in unserem christlichen oder zumindest christlich geprägten Land den Mut haben, unsere Identität zu verteidigen. Diese Identität ist geprägt durch unsere christliche Tradition und durch die abendländische Kultur. Kruzifixe und Kreuze sind Symbole für diese unsere christliche abendländische Kultur, für unsere Werte und unsere Wurzeln.

Es geht also um nichts weniger, als dass wir zu unserem Glauben und zu unserer Kultur stehen und dass wir uns dafür einsetzen, dass die entsprechenden Symbole auch in öffentlichen Räumen – also auch in den Klassenzimmern – angebracht werden können.

Aus diesen Gründen verlangen wir vom Staatsrat, dass er Massnahmen ergreift und gegebenenfalls die nötigen Gesetzesgrundlagen schafft, damit in den Walliser Schulzimmern Kruzifixe hängen.

Und es ist hier – entgegen Kollege Egon Furrer – klar zu sagen, dass diese Diskussion hier in diesem Parlament zu führen ist, welches auch für die Schulgesetze und die entsprechende Finanzierung zuständig ist. Es ist an uns diese Verantwortung zu übernehmen und es geht nicht an, diese Verantwortung an die Gemeinden und Schulkommissionen abzuschieben.

Völlig unverständlich ist, dass gerade aus Kreisen der CVP dieses Postulat bekämpft wird, haben doch die Fraktionschefs der CVP Mittelwallis und Unterwallis im Nouvelliste vom 10. Februar 2011 erklärt, dass sie sich diesem Postulat nicht widersetzen. Die CVP handelt hier nach dem Motto oder gewisse Kreise der CVP: "Wenn zwei das Gleiche tun, ist es nicht das Gleiche" oder nach dem Spruch "Herr ich danke Dir, dass ich nicht bin wie diese da". Unter Mithilfe der CVP wurde nämlich im September 2010 im Kanton Luzern eine Petition eingereicht, die den Erhalt der Kruzifixe und Kreuze in Schulzimmern verlangt. Und ebenfalls im Dezember 2010 hat die CVP Nationalrätin Ida Glanzmann-Hunkeler aus dem Kanton Luzern eine parlamentarische Initiative hinterlegt, die verlangt, dass die Symbole der christlich-abendländischen Kultur im öffentlichen Raum zugelassen sind. Diese Initiative wurde unter anderem vom gelben Nationalrat Roberto Schmidt unterzeichnet. Und schliesslich hat CVP Nationalrat Pius Segmüller ebenfalls im Dezember 2010 eine parlamentarische Initiative hinterlegt, die unter anderem verlangt, dass religiöse Zeichen und Symbole der Mehrheitsreligion von den Minderheiten toleriert werden müssen. Diese Initiative wurde unter anderem von einem gewissen Christophe Darbellay unterzeichnet, seines Zeichens Präsident der CVP Schweiz. Soviel zum Wahlkampf.

Die CVP verliert hier ihre Glaubwürdigkeit wenn sie dieses Postulat bekämpft. Eine Ablehnung unseres Postulats – wohl weil es aus der falschen Küche kommt – ist aufgrund der in Bern hinterlegten Vorstösse pure Heuchelei. Gerade Ihnen, Kollege Bridy, sage ich das in aller Form. Und es bleibt wohl nur noch anzufügen was ein ehemaliger CVP Ortsparteipräsident am letzten Samstag im Nouvelliste in Bezug auf das Verhalten der CVP und ihres Parteipräsidenten im Unterwallis in dieser Angelegenheit gesagt und geschrieben hat. Ich zitiere: "Guy Genoud, relève-toi, ils sont devenus fous" (Guy Genoud erstehe auf, Sie sind verrückt geworden).

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je passe encore la parole au député Edmond Perruchoud (brouhaha dans la salle) pour une courte...

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Merci de l'accueil que vous me réservez!

Malheur à moi si je ne professe pas ma foi en la croix.

L'on a utilisé cette tribune pour procéder à un dénigrement de l'UDC.

L'on a blasphémé la religion de nos pères en la qualifiant de valeur des musées.

L'on nous a accusés de populisme – ce qui est un aveu de tiédeur.

Il est certains qui sont prêts au parjure en relation avec leur serment prononcé le dernier lundi du mois de mars 2009.

Je n'irai pas sur ce terrain. Je n'attaquerai personne car, en ce qui me concerne, c'est la démonstration que les valeurs chrétiennes sont des valeurs fondamentales pour la société. Et c'est la conviction chrétienne d'un juriste qui vous est exposée.

J'aimerais démontrer l'importance de la déité. J'aimerais démontrer l'importance de pratiquer le déisme. Pour le moment, je n'ai pas parlé de christianisme. Mais, j'aimerais faire la démonstration socio-historique suivante: Vous avez peut-être à l'esprit le Deutéronome qui est venu nous apporter un progrès merveilleux dans la société humaine: la loi du talion, et cette loi vous choque. Pourtant, avant la loi du talion qui était un progrès énorme (œil pour œil, dent pour dent), lorsque quelqu'un était coupable ou responsable, il était livré à la merci de la personne lésée. Alors, la loi du talion est un progrès déjà important. Vous vous souvenez peut-être de Aïcha Kadhafi – cela vous rappelle quelque chose – lorsqu'elle est venue à l'aéroport de Genève défendre son frère Hannibal, elle a dit: "œil pour œil, dent pour dent" – la loi du talion. Nous sommes au-delà dans notre société chrétienne.

Il y a deux millénaires, Mesdames et Messieurs, un individu est venu user ses sandales sur les chemins poussiéreux et caillouteux de la Palestine. Cet individu, considéré comme un prophète et puis un révolutionnaire, est venu apporter à la société dans laquelle nous vivons et que nous créons un apport assez merveilleux: aimez donc vos ennemis.

Mesdames et Messieurs, je vous aime..., même si vous ne partagez pas les pensées et les opinions que je défends.

Ce qu'il a dit, c'est assez merveilleux. L'influence de l'enseignement chrétien est d'une telle violence que cette influence a façonné la société à travers les siècles. Les valeurs humanistes, les droits de l'homme, les droits humains sont imprégnés de ces valeurs chrétiennes. Il s'agit de les affirmer; il s'agit de les reconnaître, notamment la Convention européenne des droits de l'homme. Et l'évolution se poursuit.

Et puis, pour revenir à l'objet strict qui nous occupe: la croix, un symbole. Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, un symbole n'est pas du vent parce que si un symbole est du vent, la rose est fanée et évanescente. Les symboles sont importants; il s'agit de les pratiquer, il s'agit de les affirmer.

Je dois vous dire – alors, maintenant, je fais de la politico-religiosité – ma fierté d'être UDC qui, dans ses statuts, dit expressément, dans le but, la référence au droit naturel et au droit chrétien. Et je dois dire aussi ma fierté au programme de l'UDC qui dit clairement: exige que les croix et crucifix en tant que symboles de notre culture chrétienne et occidentale soient affirmés.

Mesdames et Messieurs, ne faites pas de politique. Défendez les institutions. Défendez les valeurs.

Et je demande – et ce sera la conclusion – que Dieu vous assiste pour tenir vos engagements. C'est ce que vous avez déclaré et ce à quoi vous avez juré au mois de mars 2009.

Que Dieu vous assiste.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Par 86 voix contre 18 et 14 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.103 du député Eric Jacquod.

Vous avez ainsi classé ce postulat.

Comme hier, ma compétence au niveau de la prolongation de la séance est largement dépassée.

Néanmoins, je propose que l'on termine quand même l'ordre du jour parce que ce que l'on ne va pas traiter aujourd'hui on devra le traiter demain.

Et j'imagine quand même que les trois postulats qu'il reste vont susciter moins de débats.

36. POSTULAT

des députés Jean-Marie SCHMID, CVPO, et Alex SCHWESTERMANN, CSPO, concernant le développement de l'infrastructure de communication dans le canton du Valais (19.11.2010) (3.104) POSTULAT

der Grossräte Jean-Marie SCHMID, CVPO, und Alex SCHWESTERMANN, CSPO, betreffend Förderung der Kommunikationsinfrastruktur im Kanton Wallis (19.11.2010) (3.104)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

Le groupe PLR salue la volonté des postulants de raccorder les communes et les citoyens du canton du Valais avec des moyens modernes de communication.

Par raccordement des communes, nous comprenons raccordement des administrations communales qui peut être une tâche du canton. Par contre, celui de tous les citoyens ne l'est pas.

Le fonds de la nouvelle péréquation financière n'est pas destiné à alimenter des fonds d'infrastructures pour les télécommunications.

Aussi l'idée de raccorder tous les citoyens au réseau de fibre optique n'incombe pas à l'Etat; il peut inciter des opérateurs privés ou publics à le faire.

La réalisation des objectifs de la fibre optique pour chaque citoyen valaisan pour fin 2014 est complètement irréalisable du point de vue financier.

Le Conseil d'Etat peut-il nous en donner le coût?

Si la fibre optique à la maison est un objectif à atteindre, des solutions transitoires existent et sont déjà à disposition de la très grande majorité des ménages valaisans comme les câbles coaxiaux, les lignes de cuivre ou les réseaux de téléphone mobile pour avoir accès aux moyens de télécommunication modernes.

Le groupe PLR refuse le postulat tel que demandé.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 51 voix contre 30 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.104 du député Jean-Marie Schmid.

Vous avez ainsi soutenu ce postulat qui est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Le président:

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour...

Le député Jean-Marie Schmid a demandé la parole, mais vu que son postulat a été accepté, est-ce qu'il la demande toujours?

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Wenn ich vorher nicht das Wort erhalten habe obwohl ich gedrückt habe, dann sage ich wenigstens der Hohen Versammlung danke für die Annahme des Postulates. Wir halten es in Kürze. Wir haben ja vorher über Gott und die Welt diskutiert.

Danke, ich akzeptiere.

37. POSTULAT

des députés Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal REY, PDCC, Stéphane GANZER (suppl.), PLR, Sonia Z'GRAGGEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des mesures préventives pour la jeunesse I (19.11.2010) (3.105)

POSTULAT

der Grossräte Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal REY, PDCC, Stéphane GANZER (Suppl.), PLR, Grossrätin Sonia Z'GRAGGEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und

Mitunterzeichnenden betreffend Präventivmassnahmen für die Jugend I (19.11.2010) (3.105)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je prends la parole à la place du député (suppl.) Grégoire Raboud, absent ce jour.

Par souci de cohérence et de gain de temps, je traiterai les deux **postulats 3.105** et **3.106** en même temps, car il s'agit de la même problématique: celle des mesures préventives pour la jeunesse qui répondent à un besoin de sécurité de la population.

L'urbanisation du Valais est un fait. Elle s'accompagne aussi d'une violence juvénile en développement. Même si moins de 2% des jeunes sont en contact avec la justice et seuls 2,5 o/oo pour des délits de violence, les autorités fédérales reconnaissent que le sentiment d'insécurité de la population est à prendre au sérieux, car ces mêmes statistiques présentent une zone d'ombre constituée d'infractions qui n'ont pas été portées à la connaissance des autorités. Nous savons que même si l'incivilité ne touche qu'une petite tranche de la population, son pouvoir de contamination et de dérangement est énorme.

Dans un rapport au Conseil d'Etat du 23 décembre 2009 sur un Concept global de prévention, s'appuyant sur un rapport du Conseil fédéral du 20 mai 2009 concernant les jeunes et la violence, les facteurs de risque relevés sont multiples, liés à l'individu, à la famille, à l'école, à l'espace public, aux médias et aux autorités.

Les rapports susmentionnés sont tous d'accord sur la mesure suivante: un important besoin de renforcer la prévention.

Par le premier postulat, nous demandons donc au Conseil d'Etat:

- de désigner un coordinateur de la prévention de la violence juvénile car, pour l'instant, aucune instance ne porte formellement la responsabilité d'assurer la mise sur pied de mesures préventives concertées, mais surtout
- de créer un pool de compétences pluridisciplinaires qui fonctionnerait comme un guichet unique et de référence en matière de prévoyance de la violence juvénile.

L'impact financier de ce premier postulat serait faible puisqu'il s'agit de mettre en place une coordination et un pool de compétences de personnes déjà en fonction.

Par le second postulat, nous demandons au Conseil d'Etat:

- de reconnaître, encourager et cofinancer l'action des médiateurs sociaux dans les villes pour prévenir les situations de violence et d'établir les liens entre la sphère familiale et l'école ainsi qu'entre la sphère publique et l'école;
- d'améliorer la collaboration entre le Service de l'enseignement et le Service de la jeunesse en vue d'attribuer à l'école les ressources du Service de la jeunesse répondant à des besoins réels et actualisés. Or, face au "Personalstopp" depuis des années et la multiplication des cas, cela ne répond plus aux exigences actuelles:
- de créer également une procédure intermédiaire d'intervention (contrainte douce) entre l'école et la chambre pupillaire permettant d'accompagner les parents pour les inciter à remplir leur rôle et à assumer leurs responsabilités;
- de favoriser en plus une formation continue des enseignants ciblée sur les enjeux de notre société, sur les défis d'un nouveau métier, sur les compétences personnelles à travailler, sur les stratégies de communication;
- également pour le CO, de former et de mettre à disposition des centres primaires des médiateurs scolaires.

L'impact financier peut être estimé à 500'000 francs. Il s'agit, cependant, moins d'une dépense que d'un investissement dans des mesures préventives censées diminuer les coûts liés à la violence et à la justice.

"Prévenir vaut mieux que guérir", d'autant plus que le Valais doit valoriser et étendre les expériences positives en cours et en fonction.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Ces postulats sont combattus.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Ich fasse mich auch kurz.

Die beiden Postulate sind hier zusammengefasst worden.

Ich sage vorneweg, wir bekämpfen diese Postulate darum, weil das Postulat bereits behandelt wird. Die CVPO durch die Abgeordneten Philipp Matthias Bregy und Bernhard Erpen haben den Staatsrat am 18. Mai 2010 aufgefordert, einen kantonalen Bericht "Jugend und Gewalt" zu erstellen. Dieser Bericht wird sicher bald einmal vorgelegt. In der Dringlichkeit der Sache wird der Staatsrat das auch bald einmal machen.

Es ist sicher zu diesem Zeitpunkt nicht angebracht irgendwelche Personen anzustellen. Wir reden hier von Sozialmediatoren, Schulmediatoren für die Primarschulen.

Wir von der CVPO sagen zu beiden Postulaten nein, lehnen das ab, weil die Tragweite und die Problematik bereits erkannt wurden und die Weichen bereits gestellt worden sind. Wir wollen keine Wege gehen ohne Konzept und Strategie.

Danke schön.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

On parle régulièrement de violence ou de délinquance juvénile. Je souhaiterais, en préambule, préciser la distinction entre ces deux termes. Il y a souvent une grande confusion.

Toute dénonciation au Tribunal cantonal n'est pas faite pour de la violence, heureusement, loin s'en faut. Statistiquement, les cas de violence représentent un peu plus de 10% des actes dénoncés: en 2008, 98 dénonciations pour violence sur 1'160 dénonciations et, en 2009, 150 dénonciations sur 1'086 dénonciations au total. Donc, cela correspond à 10% des fameux 2% des jeunes qui sont en contact avec la justice (texte tiré de votre intervention).

Ce n'est pas rien, mais cela remet le contenu du postulat dans un contexte plus lisible.

La violence comme d'ailleurs la délinquance en général sont des symptômes de malêtre ou de mauvaise compréhension des règles de vie en commun.

Les instruments dont le canton dispose sont, cependant, suffisants. Nous avons les moyens de mettre en place des mesures sociales pour le mal-être et des punitions pour faire comprendre aux jeunes où se situent les règles à ne pas franchir.

Il n'est donc pas nécessaire de renchérir et de vouloir désigner un coordinateur de la prévention de la violence juvénile.

J'ai l'impression que nous faisons fausse route. Ce postulat se cristallise autour de la jeunesse. C'est certainement plus facile de voir ce qu'il faut changer chez nos enfants que ce qu'il faut changer dans les comportements des adultes qui sont eux – on le laisse croire – sans danger.

Ce n'est pas toujours facile pour un jeune d'accepter sans heurts les problèmes liés aux séparations en tous genres, aux divorces et remariages, dans lesquels on se préoccupe souvent peu de l'avis des enfants.

Concernant la deuxième demande de mesures dans le même postulat, le principe de créer un pool de compétences pluridisciplinaires qui fonctionnerait comme un guichet pourrait trouver une certaine compréhension de notre groupe mais, tel que présenté, comme guichet unique de référence en matière de prévoyance de la violence juvénile, certainement pas. Il devrait au moins s'étendre à toute la prévention faite à l'école.

Le groupe DC du Bas est sensible sur le fond du problème mis en exergue dans le postulat, mais ne soutient pas son contenu et souhaite le classer au stade du développement parce que mal ficelé, d'une part, et, d'autre part, nous avons connaissance qu'une commission spéciale "Sécurité Bas-Valais", présidée, semble-t-il, par M^{me} la conseillère d'Etat, est en train de plancher sur des problèmes de délinquance en général dans cette région du canton. Peutêtre apportera-t-elle une lumière nouvelle sur cette problématique qui est bien réelle, mais sur laquelle nous ne pouvons pas uniquement nous focaliser sur la violence et la délinquance juvénile au risque d'éteindre l'incendie mais de laisser couver la braise. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Par 44 voix contre 36 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.105 du député (suppl.) Grégoire Raboud.

Vous avez ainsi classé ce premier postulat.

Le président:

Avant d'aborder le dernier postulat, une communication de la part de la présidente de la commission sécurité publique, la députée Marie-Claude Ecoeur. Afin que le chef du département puisse traiter les deux amendements concernant la loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales, la commission est convoquée 30 minutes après la fin de la séance, au troisième étage, et rappelle que la commission sécurité publique se voit ici tout de suite à la fin des débats pour traiter les autres lois. Merci.

38. POSTULAT

des députés Grégoire RABOUD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Pascal REY, PDCC, Stéphane GANZER (suppl.), PLR,
Sonia Z'GRAGGEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant des mesures préventives pour la jeunesse II
(19.11.2010) (3.106)
POSTULAT

der Grossräte Grégoire RABOUD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Pascal REY, PDCC, Stéphane GANZER (Suppl.), PLR, Grossrätin Sonia Z'GRAGGEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Präventivmassnahmen für die Jugend II (19.11.2010) (3.106)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Ce postulat a été développé tout à l'heure.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

(...)

Donc, les deux postulats ont été englobés..., c'est moi qui ai mal suivi, je m'excuse.

Le deuxième postulat était combattu et ça a été voté d'une seule fois..., non.

```
M<sup>me</sup> la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

J'ai présenté les deux postulats et ça a été voté sur les deux...

Le président:
Alors, excusez-moi...
(...)

Non, non, non!

Alors, on va voter sur le deuxième postulat simplement.
(...)

(Résultat du vote: 39 voix pour, 39 voix contre et une abstention.)

Rien ne me sera épargné!
```

Alors, j'appuie..., c'est en panne, mais je ne vais pas vous retenir plus longtemps: **j'ai voté oui.**

Par 40 voix contre 39 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.106 du député (suppl.) Grégoire Raboud.

Ce postulat est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

La séance est levée à 13 h 40.

Séance du jeudi 17 mars 2011

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Entrée en matière

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification) (première lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung) (erste Lesung)

2. Entrée en matière

- Loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) (première lecture)
- Modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale (*première lecture*)

Eintretensdebatte

- Gesetz über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung) (erste Lesung)
- Änderung des Gesetzes über die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende (erste Lesung)

3. Entrée en matière

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) (première lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Information, der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (Änderung) (erste Lesung)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. Motion des députés Julien **DELEZE** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie **PRALONG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour l'introduction d'une base légale sur l'alimentation forcée (19.11.2010) (2.133)

Motion der Grossräte Julien **DÉLÈZE** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie **PRALONG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung einer Gesetzesgrundlage über die Zwangsernährung (19.11.2010) (2.133)

- 5. Motion de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires concernant la grève de la faim et alors? (14.12.2010) (2.134) Motion von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Hungerstreik und was dann? (14.12.2010) (2.134)
- 6. Postulat des députés Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant l'avenir de la Patrouille des Glaciers (14.12.2010) (2.135) (en collaboration avec le DECS)
 - Postulat der Grossräte Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zukunft der Patrouille des Glaciers (14.12.2010) (2.135) (in **Zusammenarbeit mit dem DEKS**)
- 7. Postulat du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal **DUBOSSON**, concernant les articles 16 et 16bis de la loi sur la police cantonale (14.12.2010) (2.136)
 - Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Pascal **DUBOSSON**, betreffend Artikel 16 und 16bis des Gesetzes über die Kantonspolizei (14.12.2010) (2.136)
- 8. Interpellation de la députée Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataire concernant l'obligation des pneus d'hiver (15.12.2010) (2.137)

 Interpellation von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-
 - Interpellation von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichner betreffend Winterreifen-Obligatorium (15.12.2010) (2.137)
- 9. Interpellation des groupes PLR et PDCB, par le député Alexis **TURIN**, concernant le registre du commerce de Sion: qui a raison? (17.12.2010) (2.138)
 - Interpellation der PLR- und der PDCB-Fraktionen, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Handelsregisteramt Sitten: Wer hat recht? (17.12.2010) (2.138)
- 10. Postulat des députés Michael **KREUZER** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, et lessandro **MARINO** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, concernant l'examen pratique pour voitures automobiles dans le Haut-Valais (17.12.2010) (2.139)

 Postulat der Grossräte Michael **KREUZER** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, und Alessandro **MARINO** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, betreffend Autofahrprüfung im Oberwallis (17.12.2010) (2.139)
- 11. Motion des députés François **PELLOUCHOUD** (suppl.), UDC, et Michael **KREUZER** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, concernant la naturalisation charte d'intégration (17.12.2010) (2.140)
 - Motion der Grossräte François **PELLOUCHOUD** (Suppl.), UDC, und Michael **KREUZER** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, betreffend Einbürgerung Integrationscharta (17.12.2010) (2.140)

Traitement: Grand Conseil

Behandlung: Grosser Rat

12. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) et Mathias **REYNARD** (suppl.), concernant la confidentialité pour les naturalisations (07.05.2010) (7.005)

Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) und Mathias **REYNARD** (Suppl.), betreffend Vertraulichkeit für die Einbürgerungen (07.05.2010) (7.005)

13. Lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in St-Maurice

14. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau einer Schule für Berufsvorbereitung in St-Maurice

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

- 15. Postulat du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** et Damien **ROCH**, concernant: pour des collégiens bilingues! (Lingua I) (10.03.2010) (3.056)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** und Damien **ROCH**, betreffend: für zweisprachige Kollegiumsschüler! (Lingua I) (10.03.2010) (3.056)
- 16. Postulat du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** et Damien **ROCH**, concernant: pour des employés de commerce bilingues! (Lingua II) (10.03.2010) (3.057)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** und Damien **ROCH**, betreffend: für zweisprachige kaufmännische Angestellte! (Lingua II) (10.03.2010) (3.057)
- 17. Postulat du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** et Damien **ROCH**, concernant: pour des apprentis bilingues! (Lingua III) (10.03.2010) (3.058)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** und Damien **ROCH**, betreffend: für zweisprachige Lehrlinge! (Lingua III) (10.03.2010) (3.058)

- 18. Postulat du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** et Damien **ROCH**, concernant des classes bilingues dans tous les cycles d'orientation (Lingua IV) (10.03.2010) (3.059)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** und Damien **ROCH**, betreffend zweisprachige Klassen in sämtlichen Orientierungsschulen (Lingua IV) (10.03.2010) (3.059)
- 19. Postulat du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD et Damien ROCH, concernant des jeunes avec diplômes de langue reconnus (Lingua V) (10.03.2010) (3.060) Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD und Damien ROCH, betreffend Jugendliche mit anerkannten Sprachdiplomen (Lingua V) (10.03.2010) (3.060)
- 20. Postulat du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** et Damien **ROCH**, concernant: comparer la qualité des formations linguistiques (Lingua VI) (10.03.2010) (3.061)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien **GIRARD**, Xavier **MOTTET**, Philippe **NANTERMOD** und Damien **ROCH**, betreffend Qualitätsvergleich im Bereich der Sprachausbildungen (Lingua VI) (10.03.2010) (3.061)
- 21. Postulat du groupe PLR, par le député Yves **FOURNIER**, et cosignataires concernant: Matthieu Schiner n'est pas un hockeyeur! (05.05.2010) (3.070)

 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves **FOURNIER**, und Mitunterzeichnenden betreffend: Matthäus Schiner ist kein Eishockeyspieler! (05.05.2010) (3.070)
- Postulat des groupes PDCC et PDCB, par le député Pascal BRIDY, concernant le patois, mémoire ou avenir (15.06.2010) (3.073)
 Postulat der PDCC- und PDCB-Fraktionen, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend Patois: Vergangenheit oder Zukunft? (15.06.2010) (3.073)
- 23. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Gilbert **MONNEY**, concernant la campagne de prévention des toxicomanies au niveau de la scolarité primaire (16.06.2010) (3.077) (en collaboration avec le DFIS)

 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert **MONNEY**, betreffend Suchtpräventionskampagnen in der Primarschule (16.06.2010) (3.077) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)
- 24. Postulat du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant favoriser les formations dans le domaine de la santé (18.06.2010) (3.079)

 Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend Förderung der Ausbildungen im Gesundheitsbereich (18.06.2010) (3.079)

25. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par les députés Patrice MICHAUD (suppl.), Jean-Albert FERREZ et Carole FURRER (suppl.), concernant l'accès gratuit et partout à Internet – un service public! (18.06.2010) (3.081) Postulat der PDCB- und PDCC-Fraktionen, durch die Grossräte Patrice MICHAUD (Suppl.) und Jean-Albert FERREZ sowie Grossrätin (Suppl.) Carole FURRER, betreffend Gratis-Internetzugang überall – ein Service public! (18.06.2010) (3.081)

Le président:

Bonjour à tous!

Je vous souhaite la bienvenue pour ce troisième jour de la session de mars.

Je me plais à saluer un nouveau venu dans cette salle. Il s'agit de M. le député (suppl.) **Guillaume Vanay** du groupe UDC qui remplace M. le député (suppl.) Antoine Carraux, démissionnaire.

Nous allons procéder à son assermentation.

M. le premier vice-président du Grand Conseil Jean-Albert Ferrez va prononcer la formule du serment.

Je vous demande de vous lever.

(...)

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

Je vous souhaite la bienvenue au Parlement. Je vous remercie de vous mettre au service de la communauté valaisanne et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

(Applaudissements)

En préambule, la Présidence et le Service parlementaire ont une demande à vous faire, afin d'essayer d'éviter du retard dans la durée des séances comme ces deux derniers jours. Nous vous proposons l'instauration d'un débat réduit à la fois pour les développements et pour les urgences – je rappelle qu'il y en aura 18 demain.

Si on le fait tout de suite ce matin, c'est pour que vous ayez le temps de compresser un petit peu vos argumentations.

On s'est arrangé avec M. Jean Gapany pour – si besoin était – vous couper le micro! Toutefois, à la demande de nos valeureux interprètes, n'accélérez tout de même pas trop vos propos!

Merci.

Première lecture

1. LOI

sur l'imposition des véhicules automobiles (modification)

Erste Lesung

GESETZ über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (Änderung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi sur l'imposition des véhicules automobiles du 16 septembre 2004 Article 3 alinéa 2

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3 :

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Alinéa 2

Proposition d'amendement émanant du groupe CVPO, déposée par le député Philipp Matthias Bregy

En préambule, je fais une petite remarque. L'article 3 ne figure pas dans le projet du Conseil d'Etat. Son alinéa 2 porte sur l'exonération de l'impôt.

La commission est entrée en matière pour étudier cet amendement même s'il ne porte pas sur les articles que nous avons examinés lors de l'étude préliminaire. En effet, cet amendement est en lien avec les modifications initialement proposées.

A l'unanimité des membres présents, la commission a rejeté cet amendement pour les raisons suivantes:

Tous les modes de propulsion alternatifs ne sont pas nécessairement intéressants, en particulier les biocarburants peuvent aisément être controversés.

Une inégalité de traitement trop importante interviendrait en cas d'exonération totale de l'impôt. Les véhicules propres utilisent malgré tout les routes.

Il n'est pas judicieux d'inciter un renouvellement du parc automobile tous les cinq ans.

Et l'argument final, mais probablement le plus important: le principe actuel de l'éco bonus est mieux adapté, car il permet de cibler les déductions d'impôts pour des véhicules réellement faiblement polluants. Je rappelle que le principe de l'éco bonus vise des catégories A pour les véhicules automobiles, c'est-à-dire ceux qui ont une faible émission en CO₂. Le principe de l'éco bonus est décidé directement par le Conseil d'Etat. Certains gros véhicules hybrides sont effectivement plus polluants que d'autres voitures de la catégorie A.

Pour ces raisons multiples, la commission a rejeté cet amendement à l'unanimité.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich werde mich zu allen Abänderungsanträgen gleichzeitig äussern um so weiter Zeit zu sparen für den heutigen Tag.

Mich überrascht ein wenig die Haltung der Kommission. Wenn man das Bundesamt für Energie und die Zusammenstellungen anschaut welche Kantone sich in den letzten Jahren in diesem Bereich hervorgetan haben, sieht man keine Vorreiterrolle des Kantons Wallis. Man kann feststellen, dass der Kanton Wallis im Vergleich zu anderen Kantonen eher weniger gemacht hat. Um so mehr enttäuscht es, dass man nicht bereit ist auf diesem Weg eine gute Zukunft für den Kanton Wallis vorzubereiten. Sowohl Elektrofahrzeuge wie Hybridfahrzeuge wie auch andere alternativ angetriebene Fahrzeuge sind eine wichtige Entwicklung, die zweifelsfrei noch im Gange ist, aber die eine grosse Zukunft haben.

Ich bedaure es, dass man hier diesen Antrag abgelehnt hat. Wir haben weiterhin die Motion am Laufen. Die Frage warum wir Artikel 3 hier hinein genommen haben ist ganz einfach, wir haben das mit dem Parlamentsdienst abgeklärt und er hat gesagt es sei prozessökonomischer, wenn wir alles jetzt behandeln statt in zwei Schritten. Es scheint so, dass das Parlament lieber in zwei Schritten handelt. Also wir werden selbstverständlich unsere Motion aufrecht erhalten und ziehen zumindest alle drei Anträge zugunsten der zweiten Kommission zurück.

Wir appellieren aber noch einmal an dieses Parlament, dem Kanton Wallis, als Tourismuskanton und als Kanton, der auf Nachhaltigkeit setzt, würde die Elektromobilität und die Mobilität mit alternativ angetriebenen Fahrzeugen sehr gut anstehen. Es ist uns bewusst, es war wenig Zeit für die Kommission dies alles zu prüfen.

Wir bitten um so mehr den Staatsrat im Hinblick auf die zweite Kommission all diese Fragen, die damit verbunden sind, zu klären und schlussendlich dem Kanton Wallis wirklich diese Vorreiterrolle zu ermöglichen, die er auch innehaben sollte.

In diesem Sinne sind alle Anträge, die wir gestellt haben, zugunsten der zweiten Kommission zurückgezogen.

La discussion est close.

Le président:

Donc, nous pouvons avancer.

Article 3 alinéa 2, adopté.

Article 5 chiffres 6.3 et 6.4

Vorschäge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Ces propositions ont été retirées au profit d'un examen par la deuxième commission parlementaire.

Article 5 chiffre 6.3, adopté.

Articles 6 à 9, adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Je félicite le député Philipp Matthias Bregy d'avoir retiré ses trois amendements.

Il y a effectivement une motion. Cette motion, nous ne l'avons pas traitée volontairement parce que nous avons traité tout cela dans l'urgence, premièrement, et puis aussi vous dire que ce que nous avons décidé dans le cadre de la commission, c'est surtout de faire bénéficier les véhicules qui sont dits moins polluants par rapport au CO₂.

Vous avez mis les "mécanismes de propulsion alternatifs", on n'est pas sûr que tous ces mécanismes de propulsion alternatifs produisent moins de CO₂; donc, c'est une des raisons de notre refus.

Je ne veux pas trop allonger les débats concernant ce sujet car, vous l'avez tous très bien compris, ces modifications de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles sont en faveur des propriétaires de véhicule. De plus, cette loi devient équitable concernant les véhicules dits moins polluants, ce qui permettra à notre canton d'être plus attractif dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich möchte hier kurz auf das Votum von Herrn Philipp Matthias Bregy eingehen und ihm Folgendes sagen:

Ich finde es gut, dass Sie wünschen, dass wir mehr für umweltgerechtere Autos sorgen und dass wir Anreizsysteme setzen. Wenn Sie aber den Vergleich mit anderen Kantonen machen, müssen Sie den totalen Vergleich machen. Die Motorfahrzeugsteuer für Privatautos sind im Schnitt etwa bei 200 Franken, andere Kantone haben 600, 700 oder 800 Franken. Und was haben wir gemacht? Wir geben auf diese 200 Franken heute 50 Prozent Rabatt für Autos, die die Kriterien erfüllen, Energieetikette A weniger als 130 gr CO₂ pro km und wenn es ein Dieselfahrzeug ist, müssen sie einen Partikelfilter haben.

Ich habe Ihnen die Liste hier mitgebracht. Es gibt eine so genannte Umweltautoliste. Dort können Sie sehen welche Autos dies erfüllen und welche nicht. Alle bekommen diesen so genannten Ökobonus, die die Kriterien erfüllen, nicht nur gewisse Hybridautos oder gewisse Autos, die fünf Jahre im Verkehr sind. Ich persönlich finde das ein gerechteres System. Der Ökobonus läuft jetzt seit 2010. Nach drei Jahren werden wir evaluieren was das gebracht hat. Und es war auch klar, wenn Sie die Voten gesehen haben im Parlament. In der vorherigen Legislaturperiode war es klar der Wunsch, dass wir kein Malus System einführen. Wir haben also nur ein so genanntes Bonussystem eingeführt.

Wenn man den Vergleich mit anderen Kantonen macht, sieht man, dass es wohl schöne Projekte gibt, aber manchmal erleiden diese jämmerlichen Schiffbruch.

Sie kennen vielleicht das Projekt vom Kanton Bern wie das wirklich ein gutes Projekt war und das jetzt nicht angenommen wurde, im Gegenteil es wurde in die andere Richtung verändert und dem Kanton Bern fehlen neu 120 Millionen Franken Einnahmen.

Ich möchte Ihnen das ans Herz legen. Sie haben eine Motion oder ein Postulat hinterlegt in diesem Sinne. Das werden wir behandeln. Aber wenn Sie jetzt sehen, dass es sonst praktisch keine Abänderungen gibt und wegen Ihrem Willen eine zweite Lesung verlangen, ist das auch ein bisschen viel Zeit, die wir brauchen. Sie sind ja auch für Zeitersparnis, haben Sie heute gesagt. Ich weiss nicht, ob es Sinn macht, nur für diese paar abgeänderten Artikel eine zweite Lesung zu führen.

Ich werde aber gerne auf Ihre Motionen und Postulate eingehender eingehen.

La loi sur l'imposition des véhicules automobiles (modification) est adoptée par 111 voix contre une et 4 abstention en première lecture.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

Il y a une proposition de M^{me} la conseillère d'Etat pour adopter cette modification de loi en une seule lecture.

Monsieur le député Philipp Matthias Bregy?

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Wir sind damit einverstanden, dass man es in einer Lesung behandelt, wenn anschliessend unsere Motion behandelt wird. So können wir weiterhin Zeit sparen. Ich glaube, das ist sowieso das Motto des heutigen Tages.

Le président:

Danke.

Madame la conseillère d'Etat, vous assurez... OK.

 \emph{M}^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

En fonction des arguments complémentaires qu'a donnés M^{me} la conseillère d'Etat par rapport aux amendements qui ont été déposés par le député Philipp Matthias Bregy, effectivement, à l'unanimité, la commission vous propose une seule et unique lecture.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

Nous votons.

La lecture unique est acceptée par 113 voix et une abstention.

Vous avez ainsi accepté cette façon de faire; donc, cette loi est adoptée en une seule lecture.

Je vous remercie.

Première lecture

2. LOI sur l'intégration et l'aide sociale (modification)

Modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale suite à l'initiative parlementaire 2.041 conc. l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale

Erste Lesung

GESETZ

über die Eingliederung und die Sozialhilfe (Änderung)

Änderung des Gesetzes über die Eingliederung und die Sozialhilfe infolge der parlamentarischen Initiative 2.041 betr. Sozialhilfe: Einführung eines Beschäftigungsprogramms für Sozialhilfesuchende

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE / NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.

Titre et considérants, adoptés.

Ι

Loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996

Articles 1 à 5 et article 7, adoptés.

Article 8

Proposition 1 du groupe PLR par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay (par le député (suppl.) Philippe Nantermod):

Vorschlag 2 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy:

Proposition 3 du groupe PDCC par le député (suppl.) Jacques Zufferey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Le groupe PLR (proposition 1) et le groupe CVPO (proposition 2) proposent de supprimer cet article.

Ce conseil reste utile, car il présente un regard différent à titre consultatif et offre au Gouvernement une option participative.

La commission se rallie donc à l'idée de l'existence de ce conseil, mais également à l'obligation inscrite dans la loi de fonctionnement de ce dernier.

La composition de ce conseil est ordonnée par le Conseil d'Etat, qui y trouve également un intérêt par le regard extérieur, les différents éclairages qu'il peut apporter aux différentes problématiques. Ce conseil a l'avantage de fonctionner par mandat et présente un droit de parole et une réglementation qui en font un interlocuteur de choix.

Par conséquent, **la commission** rejette les propositions 1 et 2 par 0 oui, 9 non et 4 abstentions et **accepte la proposition 3 du groupe PDCC** par 9 oui, 3 non et une abstention.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Le groupe PLR **retire** sa proposition de suppression de l'article 8 et souhaite donner une chance à ce conseil.

On avait estimé que ce conseil n'avait pas été suffisamment efficace mais nous espérons que, dans les années à venir, il pourra montrer toute sa force. Merci.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die CVPO zieht diesen Antrag ebenfalls zurück.

Der Staatsrat schreibt in seiner Botschaft, dass dieser Sozialrat seit 1997 besteht und noch nie getagt hat. Man möge an das Gute glauben so lange man daran glauben kann. Wir geben dem Staatsrat jetzt noch einmal diese Chance, aber bitte kommen Sie nicht in zehn Jahren und sagen der Sozialrat hätte nie getagt.

In diesem Sinne wird zurückgezogen.

La discussion est close.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen dazu Folgendes sagen:

Auf dem Papier hat dieser Sozialrat bestanden aus sieben Mitgliedern. Er wurde nie konstituiert und ich habe mir sagen lassen, dass mit sieben Personen es praktisch nicht möglich war, eine gleichmässige Verteilung der Kompetenzen und der Persönlichkeiten im Wallis zu finden. Jetzt ist ja vorgesehen zwischen 9 und 15 Personen und von da her denke ich, ist es ein sinnvoller Rat, denn wir haben ja gerne den Aussenblick, gerne die Partizipation von Mitgliedern. Ich bin mir sicher wir werden im Kanton Wallis zwischen 9 und 15 valable Personen finden, die diesen Rat konstituieren. Was es braucht, ist bei jedem Rat, es braucht klare Aufgaben, es braucht auch klare Vorgaben und wie Sie sehen ist im Gesetz ja vorgesehen, dass der Rat ein Konsultativorgan ist, dass er uns auch berät bei Verordnungen und die Kommission hat zusätzlich gewünscht, dass die Verteilung in den Regionen adäquat ist.

Ich werde mich bemühen, diesen Rat so bald als möglich auf die Beine zu stellen.

Article 8, adopté avec la proposition 3 du groupe PDCC.

Article 9, adopté.

Article 10

Vorschlag 4 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (durch Grossrat Hans Schwestermann):

Vorschlag 5 der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 10:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 6

Proposition 4 du groupe CSPO

Les normes CSIAS sont des recommandations. En revanche, par jugement au niveau du Tribunal fédéral, il a été considéré que si les normes font défaut, par défaut les normes CSIAS sont prises en compte. C'est pour cette raison qu'il est utile de garder cette précision. La possibilité d'application de normes reste de la compétence du canton. Pour cette raison, si la majorité des normes se réfère à la CSIAS, pour quelques situations particulières, le règlement fera foi.

Par conséquent, la commission rejette cette proposition par 2 oui, 10 non et une abstention.

Proposition 5 du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Cette modification est un tout petit peu différente. Il s'agit du droit de regard du Grand Conseil sur l'ordonnance ou le règlement d'exécution. Ce qui obligerait légalement à chaque modification de ce règlement de passer par le Grand Conseil et ce qui, *de facto*, limiterait la souplesse de ce règlement.

Par conséquent, la commission rejette cette proposition par un oui, 10 non et 2 abstentions.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann, CSPO:

Bei unseren Abänderungsanträgen betreffend SKOS Vorrichtungen war es eigentlich so, dass die – das sind ja nur Empfehlungen – in allen diesen Artikeln wo diese SKOS Empfehlungen drin sind, haben wir uns dagegen gewehrt, weil wir gesagt haben, dass der Staatsrat sich seine Überlegungen selber machen soll, weil ja die SKOS Vorrichtungen Empfehlungen sind und in den Gemeinden auch nicht ultimativ mit diesen Vorrichtungen gearbeitet werden muss. Darum für alle Artikel, die wir hier haben, haben wir diese Überlegungen eingebracht.

Danke schön.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Für uns sind die Berechnungen der materiellen Leistungen das Fleisch am Knochen der Sozialhilfe und Unterstützung. Im Grundsatz müssen die Regeln der SKOS angewendet werden. Und wenn begründete Ausnahmen anderer Bemessungsgrundlagen als die des SKOS gelten, müssen die im Reglement festgelegt werden.

Das ist eigentlich das was wir wollen. Und wir wollen nicht, dass jedes Mal das Reglement wieder vor den Grossen Rat kommt oder wenn, dann sollte der Grosse Rat *in globo* darüber abstimmen und nicht über einzelne Artikel und Bestimmungen. Das wäre kein grosser Mehraufwand, aber ich würde sagen, wir geben das der zweiten Kommission, damit sie dies noch einmal bespricht.

La discussion est close.

Le président:

La proposition du groupe ADG est transmise à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

La proposition du groupe CSPO étant maintenue, nous votons.

Par 105 voix contre 13 et une abstention, les membres de la Haut Assemblée refusent la proposition 4 du groupe CSPO.

Article 10, adopté.

Article 11

Propositions 6, 7 et 8 du groupe PLR par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay (pas développées):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Proposition 9 de la commission SAI par son président Jérôme Buttet et son rapporteur Gilbert Monney:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Les propositions 6 et 7 du groupe PLR sont liées.

D'une part, au point 6, l'élément "expertise" remplacé par "évaluation" a été considéré comme un élément favorable. Effectivement, du point de vue médico-légal, une expertise est un acte médical onéreux alors qu'une évaluation simple est déjà beaucoup plus économique.

D'autre part, l'élément facultatif "en cas de besoin", en cas de nécessité (point 7) est également un élément important.

Donc, afin de lier les deux, chaque modification a été refusée en tant que telle, mais avec une **nouvelle proposition de la commission:**

Procédure d'évaluation

Le bénéficiaire d'aide sociale est assigné:

- à la vérification de sa capacité de travail sous forme de stages ou d'emplois à durée déterminée:
- à un bilan de ses aptitudes professionnelles;
- au besoin, d'évaluation médicale par le médecin traitant ou l'Office cantonal AI.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole.

Donc, je considère que les députés qui ont déposé des amendements sont satisfaits de la nouvelle proposition de la commission.

On passe plus loin, Monsieur le rapporteur.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 8 du groupe PLR

Cette proposition est retirée concernant principalement un élément de sanction pour être reprise ultérieurement à l'article 19.

Proposition 9 de la commission SAI

C'est une proposition cosmétique et syntaxique de la commission SAI qui a été **acceptée** à l'unanimité de la commission.

Article 11, adopté avec la nouvelle proposition de la commission (cf. intervention du président de la commission SAI dans le cadre de la discussion sur l'ensemble de la loi) et la proposition 9 de la commission SAI.

Article 12

Vorschlag 10 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 10 du groupe CVPO

Cette proposition est reconnue comme admissible et même utile pour des situations concrètes permettant ainsi de limiter des procédures qui peuvent être longues et fastidieuses.

Cette proposition est donc **acceptée** à l'unanimité de la commission.

Article 12, adopté avec la proposition 10 du groupe CVPO à l'alinéa 3.

Articles 12bis, 12ter, 13, 14 et 15, adoptés.

Article 15bis

Vorschlag 11 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 11 du groupe CSPO

Cette proposition a été trouvée intéressante par la commission, par une formulation, qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres lois dans le même esprit, touchant ici les personnes qui, dans le cadre de leur profession, peuvent être confrontées à la connaissance d'abus. Elle soutient cette proposition.

Par conséquent, la commission **accepte** cette proposition par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Article 15bis, adopté avec la proposition 11 du groupe CSPO introduisant un nouvel alinéa 5.

Articles 16, 17 et 19, adoptés.

Article 19bis

Vorschläge 12, 13, 15, 17 und 18 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Vorschlag 14 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Proposition 16 de la commission SAI par son président Jérôme Buttet et son rapporteur Gilbert Monney:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 12 du groupe CSPO

Afin de ne pas faire un amalgame des diverses mesures en unifiant le titre et de perdre ainsi de la visibilité des mesures proportionnelles qui sont prévues aux différentes rubriques, la commission rejette cette proposition. Cette proposition a été **retirée.**

Proposition 13 du groupe CSPO

Cette proposition, découlant de la précédente, a également été retirée.

Proposition 14 du groupe CVPO

Cette proposition se retrouve de manière plus détaillée au niveau de l'article 2 alinéa 3. Donc proposition également **retirée.**

Proposition 15 du groupe CSPO

Liée aux propositions 12 et 13, cette proposition a aussi été **retirée.**

Proposition 16 de la commission SAI

Conformément à la proposition faite dans le rapport de la commission où la proposition textuelle de "progressive" par "proportionnelle" avait été faite et **acceptée** à l'unanimité de la commission.

Proposition 17 du groupe CSPO

Le but de cet article est d'inscrire dans la loi les bases de la réglementation car, dans la pratique, il est important de disposer d'autres instruments ayant une base légale, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. En outre, la proposition de supprimer la phrase: "Dans tous les cas, le bénéficiaire doit disposer d'un montant correspondant à l'aide financière d'urgence versée aux étrangers..." se base, en fait, sur l'article 12 de la Constitution fédérale et doit être appliquée, inscrite ou non dans la loi. La proposition de suppression simple n'est donc pas légale.

Par conséquent, la commission rejette cette proposition par 2 oui, 10 non et 0 abstention.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Le groupe CSPO **retire** cette proposition.

On peut passer à la proposition suivante.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 18 du groupe CSPO

Bien que l'on pourrait de prime abord considérer qu'il s'agit en partie d'une redondance de l'article 19bis alinéa 4, cette proposition, qui se veut plus large, reste intéressante. Néanmoins, la position proposée paraît mal choisie; raison pour laquelle la commission refuse la proposition faite et propose une **nouvelle proposition à inscrire à l'article 19quater alinéa 1 nouveau.**

Cette nouvelle proposition de la commission a été **acceptée** par 8 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole.

Article 19bis, adopté avec la proposition 16 de la commission SAI à l'alinéa 5 et la nouvelle proposition de la commission introduisant un alinéa 4 nouveau (cf. art. 19ter).

Article 19ter

Vorschläge 19 und 22 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Vorschlag 20 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Proposition 21 du groupe PLR par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay (par le député (suppl.) Philippe Nantermod):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

La proposition 19 du groupe CSPO a été **retirée**, la commission l'ayant jugée caduque.

Proposition 20 du groupe CVPO

Il est considéré important de maintenir la notion d'élément temporaire dans la sanction pour les situations où l'ensemble des documents n'est pas obtenu. Néanmoins, dès l'obtention des documents, l'attitude doit pouvoir être modifiée et donc ne pas s'enfermer dans une décision définitive.

En revanche, la commission accepte l'idée d'alléger la formulation en supprimant "décider de".

Donc, la proposition, telle que déposée, a été refusée par la commission au profit d'une **nouvelle proposition**, acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole.

On poursuit.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 21 du groupe PLR

Cette proposition d'un alinéa 4 nouveau, qui vise en principe à conditionner l'octroi des prestations à l'exécution des mesures, regroupe un aspect plus général au sein de l'article 19.

Elle peut être acceptée par la commission, mais est considérée mal placée au sein de cet article.

Par conséquent, la proposition, telle que déposée, est refusée au profit d'une **nouvelle proposition** de la commission qui placerait l'article comme nouvel article 19bis, décalant ainsi tous les autres articles, le bis devenant ter, etc.

La commission a accepté cette nouvelle proposition par 10 oui, un non et 2 abstentions.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole.

Donc, on peut considérer en principe qu'à ce stade de la lecture, l'initiative est réalisée.

Je passe la parole à l'initiant.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

L'initiative parlementaire, qui a été déposée au mois de décembre 2009, avait pour objectif de reprendre un projet qui a été développé dans un canton alémanique, à savoir Zurich, soit à Winterthur et dans la ville de Zurich, et qui s'est développé depuis dans d'autres régions suisses alémaniques.

L'idée est simple. Chaque personne qui demande l'aide sociale, qui est apte au travail, doit travailler pour pouvoir la toucher. C'est une mesure de réinsertion. C'est une mesure qui a pour but de redonner le goût de l'insertion et le goût du travail aux personnes qui sont déconnectées de notre société, qui sont sorties de notre société.

La commission a bien travaillé. Je la remercie et l'en félicite.

Le contreprojet qui nous est proposé aujourd'hui reprend à peu près tous les éléments de l'initiative parlementaire et va même plus loin sur certains points en instaurant des mesures de contrôle, de surveillance et de suivi, pour être sûr que la mesure soit pleinement efficace.

Le dernier petit détail, à savoir la problématique de l'article qui vient d'être acceptée par la commission et par le Grand Conseil tacitement, qui concernait la sanction fait que le groupe PLR est entièrement satisfait de la proposition qui est faite.

Aussi, vu qu'il n'est pas possible pour nous de retirer l'initiative, comme le prévoit le règlement, nous ne pouvons que vous inviter à la refuser en faveur du contreprojet, contreprojet qui montre que le consensus est possible dans ce Parlement et que, ensemble, nous pouvons faire des choses bien.

J'espère que, dans quelques années, nous pourrons dire que moins de jeunes et moins de personnes sont à l'aide sociale, et que ces gens-là sont intégrés, ont un travail et ont retrouvé la joie de vivre.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Conformément à l'article 133 alinéa 2 du règlement du Grand Conseil et comme vient de le mentionner le député (suppl.) Philippe Nantermod, nous allons formellement voter pour refuser définitivement cette initiative parlementaire.

Par 117 voix et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent l'initiative parlementaire 2.041 concernant l'assistance sociale: création d'un programme d'occupation des demandeurs de l'aide sociale.

Vous soutenez ainsi le contreprojet et je vous remercie.

Article 19ter, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1.

Article 19quater

Vorschlag 22 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 22 du groupe CSPO de modifier l'article 19quater en 19ter

Cette proposition a été **retirée**, car liée aux décisions précédentes.

Article 19 quater, adopté avec la nouvelle modification de la commission introduisant un alinéa 1 nouveau (cf. art. 19 bis).

Article 19quinquies

Vorschlag 23 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 23 du groupe CSPO de modifier l'article 19quinquies en 19quater

De même qu'à l'article précédent, cette proposition a été retirée.

Article 19quinquies, adopté.

Articles 20 et 21, adoptés.

Article 21bis

Vorschlag 24 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 21bis:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 24 du groupe CVPO

Il est fait remarquer que, dans certaines situations, lorsque l'éventail complet des mesures possibles a été employé sans succès, la seule alternative qui existe encore est le déclenchement d'une action en justice.

Par conséquent, la commission rejette cette proposition par 2 oui, 11 non et 0 abstention.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Sie haben gesehen, alles was nicht so wichtig ist, ziehen wir zurück. Es gibt Dinge, die sind wichtig, die ziehen wir nicht zurück.

Bei diesem Antrag geht es um etwas sehr essentielles und es scheint, als gestern in der Kommission darüber diskutiert worden ist, dass man nicht genau verstanden hat um was

es geht. Im aktuellen Gesetz muss jede Gemeinde, die die Rückerstattung von zu Unrecht bezogener Sozialhilfe zurückfordern will, ein Zivilgericht anrufen. Zivilgericht bedeutet Prozessrisiko, bedeutet höhere Kosten, bedeutet zwingend die Mandatierung eines Anwalts.

Wir verlangen einen anderen Weg. Wir verlangen, dass eine Gemeinde, die zu Unrecht Sozialhilfe ausgezahlt hat, die Möglichkeit hat, eine Verfügung zu erlassen, dass der Sozialhilfeempfänger diese Sozialhilfe zurückzahlen muss. Mit anderen Worten, sie muss nicht ans Zivilgericht gehen, sie kann verfügen. Wenn dann der Sozialhilfeempfänger eine andere Meinung hat, kann er dann immer noch eine Beschwerde beim Staatsrat und anschliessend beim Verwaltungsgericht einreichen. Dieses Verfahren ist für die Gemeinden viel, viel einfacher mit viel, viel weniger Prozessrisiko verbunden und damit schlussendlich viel, viel günstiger. Zudem ist es juristisch gesehen absolut sachgerecht, dass solche Dinge über den Verfügungsweg und das öffentlich-rechtliche Verfahren gehen und nicht über das Zivilrecht. Ich habe es bei der Eintretensdebatte bereits einmal gesagt, es gibt mehrere solche Fälle im Kanton Wallis. Das Kantonsgericht musste diesen Fall bereits einmal entscheiden. Da war man per se eigentlich der Meinung, dass es öffentliches Recht sein müsste, aber aufgrund der damals in diesem Gesetz getroffenen Regelung jetzt halt das Zivilgericht ist. Das Kantonsgericht hat damals klar festgehalten, korrekt wäre eigentlich das öffentliche Recht, aber aufgrund dieser Bestimmung muss es das Zivilrecht sein.

Im Sinne der Einfachheit für die Gemeinden, im Sinne der Kohärenz der Verfahren, bitte ich Sie diesem Antrag zuzustimmen. Sie ersparen den Gemeinden damit viel Mühe und viel Kosten. Wenn gestern gesagt wurde, es handle sich hier um eine "kann" Vorschrift, da ist es richtig, es handelt sich um eine "kann" Vorschrift, ob die Gemeinden die Sozialhilfe zurückerstatten lassen will, aber es handelt sich nicht um eine "kann" Vorschrift, ob sie dies über die Zivilgerichte macht. Aufgrund dieser Bestimmung muss sie über die Zivilgerichte gehen.

Werte Damen und Herren, wir müssen uns einmal bewusst sein. Wir legen hier die Rechtswege fest und wenn wir heute sagen Zivilgericht, dann legen wir den Gemeinden massiv mehr Kosten auf. Und ich bitte Sie im Sinne der Einfachheit zuzustimmen, damit man zukünftig auf dem öffentlich-rechtlichen Weg diese Verfügungen erlassen kann.

Die Gemeinden – da bin ich überzeugt – sind Ihnen hierfür dankbar.

La discussion est close.

Le président:

Avant de passer au vote, est-ce que le président de la commission veut s'exprimer?

Non.

Madame la conseillère d'Etat?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Man muss von zu Unrecht bezogener Sozialhilfe ausgehen. Es geht um diesen Bereich. Wenn die zu Unrecht bezogen ist, kann heute die Gemeinde einen Entscheid erlassen oder eine Verfügung. Die Gemeinde kann fordern, dass die Sozialhilfe zurückbezahlt wird.

Aber wenn die Leute das nicht tun, was hat sie dann? Sie hat keine andere Möglichkeit als den Weg des Zivilgerichts zu beschreiten. Das ist heute so. Wir können ja davon ausgehen, dass nicht alle dem Entscheid der Gemeinde folgen und da hat die Gemeinde keine andere Wahl. Sie kann dann die Zivilgerichte anrufen. Das ist heute so.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Frau Staatsrätin, es tut mir leid, das ist leider so wie Sie es gesagt haben falsch. Wir haben einen solchen Prozess geführt. Die Gemeinde kann heute keine Rückerstattung verfügen, die Gemeinde kann zwar mit dem Sozialhilfeempfänger einen Vertrag machen oder mit ihm ein Gespräch suchen, aber sie muss zwingend über das Gericht gehen.

Ich sage Ihnen noch einmal, wenn man eine Verfügung erlässt und mit unserem Vorschlag kann die Gemeinde anschliessend eine Verfügung erlassen und dann muss der Sozialhilfeempfänger ans Gericht gehen wenn er mit dem nicht einverstanden ist.

Heute, wenn sich der Sozialhilfeempfänger nicht meldet, muss die Gemeinde zwingend über das Zivilgericht gehen. Verfügen darf sie nicht, dazu gibt es Entscheidungen des Kantonsgerichts Wallis aufgrund der geltenden Rechtsprechung und ich bitte Sie noch einmal, denn das stimmt nun leider nicht, wie Sie das gesagt haben, Frau Staatsrätin. Darum bitte ich Sie unseren Antrag zu unterstützen.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Bregy, ich schlage Ihnen vor, dass wir das in der zweiten Lesung genauer anschauen. Ich werde sehen wie heute die gesetzliche Grundlage ist und von welchen Fällen Sie sprechen und wie die Gemeinden die Gesetze handhaben.

In dem Sinn schlage ich vor, dass diese Problematik auf die zweite Kommission übertragen wird, dass man das genauer mit Beispielen untermauert was Sie wollen oder was wir wollen.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Cette proposition étant maintenue, nous votons.

Par 81 voix contre 38 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 24 du groupe CVPO défendue par le député Philipp Matthias Bregy.

Article 21bis, adopté avec la proposition 24 du groupe CVPO à l'alinéa 4.

Article 21ter

Vorschlag 25 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Vorschlag 26 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 25 du groupe CSPO

La définition de "minimum vital" reste très variable selon les institutions. De plus, la CSIAS ne dit rien concernant cette problématique.

Dans la deuxième phrase, la suppression d'une action auprès des tribunaux, la même remarque qu'au point précédent avait été faite concernant l'obligation d'introduire une démarche judiciaire.

Par conséquent, cette proposition est retirée et la commission présente une **nouvelle proposition.**

Cette modification est acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président:

Merci.

Il n'y a pas de demande de parole.

Article 21ter, adopté avec la nouvelle proposition de la commission et la proposition 26 du groupe CVPO à l'alinéa 1 (*cf. art. 24*).

Article 22, abrogé.

Articles 21 quater et 23, adoptés.

Article 24

Vorschläge 27, 28, 29, 30 und 31 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Philipp Matthias Bregy:

Proposition 32 de la commission SAI par son président Jérôme Buttet et son rapporteur Gilbert Monney:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 24:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 27 du groupe CVPO

Il s'agit ici également de préciser qu'on ne parle pas de remboursement en général mais bien d'une action juridique qui est engagée.

La commission rejette cette proposition par un oui, 10 non et 0 abstention.

Hr. Grossrat Phillip Matthias Bregy, CVPO:

Ich danke Ihnen für die Zustimmung zu unserem Vorschlag.

In Konsequenz dessen müssen natürlich **Artikel 21ter und Artikel 24, Absatz 1** auch angepasst werden, weil es geht da um die genau gleiche Frage, ob die Zivilgerichte oder die öffentlich-rechtlichen Gerichte zuständig sind. Und in diesem Sinne müssen diese beiden Anträge einfach angepasst werden, sonst ist das Gesetz in sich nicht kohärent.

Ich danke.

Le président:

Merci.

Cela va être fait effectivement.

On peut avancer, Monsieur le rapporteur

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition 28 du groupe CVPO

Même remarque que précédemment de toute façon aussi.

La proposition a été retirée, mais on a tenu compte des éléments maintenant nouveaux.

Proposition 29 du groupe CVPO

Même remarque qu'avant.

Proposition 30 du groupe CVPO

Même remarque.

Proposition 31 du groupe CVPO

Même remarque que précédemment.

Proposition 32 de la commission SAI

Il s'agit donc de supprimer ce qui ne semble également plus d'actualité au niveau du code de procédure civile plutôt que code de procédure civile "de la république et du canton du Valais".

Proposition acceptée à l'unanimité de la commission.

Article 24, adopté tel que ressorti des délibérations.

Articles 24bis, 25 à 35, adoptés.

Article 36, abrogé.

II, adopté.

Discussion sur l'ensemble de la loi:

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Juste une petite précision.

La proposition 7, article 11 alinéa 1 terce

Il y a une différence entre la contre-proposition de la commission et ce que le rapporteur a rapporté oralement (le dernier point): "et au besoin à une expertise médicale par le médecin traitant ou l'Office cantonal AI" avait été décidé en commission, "et au besoin à une évaluation". C'était justement pour tenir compte des deux propositions qui avaient été faites antérieurement comme l'a rapporté M. Monney.

Alors, je vous demande qu'on tienne compte de cette proposition-là s'il n'y a pas de contre-avis.

La discussion est close.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi sur l'intégration et l'aide sociale (modification) est adoptée par 116 voix et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Le président:

Vous avez soutenu en première lecture cette loi.

Nous nous retrouverons, lors d'une prochaine session, pour une deuxième lecture.

Je passe la parle à M. le président de la commission.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Une expérience institutionnelle très intéressante, une initiative parlementaire – mode d'intervention rarement utilisé dans cette Assemblée – est déposée alors que, parallèlement, les modifications apportées aux assurances sociales fédérales et la nouvelle RPT rendaient souhaitable la révision de la loi visée.

Un terrain, l'aide sociale, sur lequel on pouvait s'attendre à des affrontements vigoureux entre les différentes sensibilités politiques de notre Assemblée.

Et pourtant, des travaux et des débats d'excellente tenue, une recherche de consensus constructive.

L'acceptation de l'opportunité de débattre des propositions de l'initiative avait déjà amené l'introduction de certains de ces principes dans le projet de loi. La commission en a précisé les modalités, avec la plupart du temps l'acceptation des représentants de tous bords.

Et, aujourd'hui, ce plenum vient de s'exprimer fortement en faveur du texte final.

Je remercie aussi les initiants pour avoir accepté le contreprojet. Je m'apprêtais à devoir défendre le contreprojet de la commission. Je n'aurais bien sûr pas pu faire mieux que la défense prônée par les initiants eux-mêmes. Je les en remercie.

Je tiens aussi à remercier tous les membres de la commission, ainsi que M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, M. Simon Darioli, chef du Service de l'action socials, et vous tous pour l'accueil favorable que vous avez réservé au texte final.

Vu votre accueil très favorable, je vous propose que l'on s'en tienne à une seule lecture.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je propose qu'on vote avant de passer la parole à M^{me} la conseillère d'Etat.

La lecture unique est acceptée par 76 voix contre 10 et 9 abstentions.

Le président:

Il y avait une demande de parole du député Jean-Luc Addor...

Je m'excuse, mais vous avez appuyé tardivement. Au moment du vote, je n'avais pas votre nom inscrit sur le tableau.

Mais vous avez la parole.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Merci Monsieur le président.

Le vote ayant eu lieu, je voudrais simplement dire ceci:

Peut-être alors, puisqu'on en est réduit à procéder de cette manière-là, pour les dispositions, voire les mesures d'exécution de cette loi, nous avions émis quelques doutes en ce qui concerne la formulation d'un des objectifs de la loi, donc lié à l'exclusion, qui nous semble être un concept assez vague.

Nous en sommes réduits ici, au vu du vote qui vient d'intervenir, à dire que la seule chose qui nous restera, c'est d'être attentifs au niveau du budget pour que, sous couvert de ce terme peu clair, on ne commence pas à aller dans tous les sens et à n'importe quel prix.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il y a une deuxième demande de parole tardive..., non c'est une erreur.

Alors, je passe la parole à M^{me} la conseillère d'Etat pour la synthèse de tout ce qui a été dit ce matin.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke für die Annahme dieser Revision. Es war eine Teilrevision und ich danke der Kommission und auch den Mitarbeitenden des Departements.

Der Präsident hat gesagt es sei eine konstruktive Diskussion gewesen. Es waren wirklich sehr konstruktive Diskussionen in mehreren Sitzungen, die ich zusammen mit der Kommission erlebt habe.

Die Revision betrifft vor allem die Klärung der Rolle des Kantons und der Gemeinden. Das wurde nicht bestritten. Dann gibt es ein neues Kapitel über die Sanktionen. Es sind praktisch Sanktionen, die in den letzten Jahren nicht klar waren und der dritte Punkt – und das ist der wichtigste – ist dieser Artikel 11. Im Artikel 11 ist ja ein Teil der Initiative von Herrn Nantermod integriert worden, dass wir verpflichtet sind jeder Person, die Sozialhilfe beantragt, in den ersten drei Monaten eine Abklärung vorzunehmen oder einen Arbeitsplatz oder ein Stage, ein Praktikum zuzuweisen.

Ich denke, das ist ein guter Weg. Denn heute betrifft es bei der Sozialhilfe vor allem allein erziehende Frauen mit Kindern und der grösste Anteil sind junge Personen, junge Menschen, die wohl eine Ausbildung haben oder auch keine, die aber keine Arbeit haben. Ich denke, wir geben heute ein gutes Signal ab vis-à-vis diesen jungen Menschen, dass wir die Gesellschaft, die Gemeinden, die Regionen, der Kanton sich mehr engagieren will.

Herr Addor hat gesagt, er werde das Budget genau ansehen, was das heisst. Wir haben das nicht verheimlicht. Wenn wir uns mehr engagieren, mehr machen wollen, kostet das. Die Initiative von Herrn Nantermod hätte mehr gekostet, aber auch dieser Vorschlag kostet Geld. Es braucht Leute, die begleiten, die die Evaluation machen, das wissen wir. Aber ich denke, dieses Geld ist gut investiert in die Zukunft der jungen Menschen, die heute auf Sozialhilfe angewiesen sind.

Ich danke für die gute Arbeit.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Nous avons ainsi traité le point 2 de l'ordre du jour.

Nous passons au point suivant.

Première lecture

3. LOI

sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification)

Erste Lesung

GESETZ

über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (Änderung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat

Le président:

Le rapporteur n'a pas besoin de prendre place puisqu'il n'y a pas d'amendement déposé concernant cet objet.

Titre et considérant, adoptés.

Ι

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage du 9 octobre 2008

Articles 19, 19a et 42, adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

 \emph{M}^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Je n'ai pas d'arguments complémentaires, les remarques ayant déjà été faites lors de l'entrée en matière, ce d'autant plus, et tous les groupes l'ont compris, qu'il s'agit d'une adaptation suite à l'adoption d'un arrêté fédéral modifiant la loi sur la protection des données.

Merci de votre attention.

La loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (modification) est adoptée par 80 (recte 88) voix contre 11 en première lecture.

(*Vote nominal/Namensabstimmung.*)

 M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Au vu de l'entrée en matière et par rapport au débat qu'il y a eu, la commission, à l'unanimité, propose une seule et unique lecture.

Pour ne pas me relever après, j'aimerais remercier – je ne l'ai pas fait tout à l'heure et c'était volontaire de ma part – la cheffe du département et les représentants des divers services ainsi que la commission pour le travail effectué, principalement concernant la LIPDA étant donné que l'on a dû convoquer la commission un petit peu en catastrophe.

Je remercie tous ces représentants, en fait, pour le travail effectué concernant non seulement la loi sur l'imposition des véhicules automobiles mais aussi la LIPDA.

Merci de votre attention.

La lecture unique est acceptée par 102 voix et 2 abstentions.

Le président:

Cette loi est ainsi sous clé.

Nous passons aux développements DSSI.

Par rapport à la demande présentée tout à l'heure, il est vrai que j'ai pris un petit peu d'avance puisque, finalement, c'est vous qui devez prendre cette décision, c'est-à-dire au niveau de l'instauration du débat réduit.

Est-ce qu'il y a des objections à cette façon de faire?

Cela ne semble pas être le cas.

Je vous remercie et je crois que ce sera profitable pour tout le monde.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. MOTION

des députés Julien DELEZE (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie PRALONG (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour l'introduction d'une base légale sur l'alimentation forcée (19.11.2010) (2.133)

MOTION

der Grossräte Julien DELEZE (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérémie PRALONG (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung einer Gesetzesgrundlage über die Zwangsernährung (19.11.2010) (2.133)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je vais tâcher d'être bref, comme c'est le souhait du Bureau du Grand Conseil.

J'aimerais juste recadrer un peu le contexte de cette motion.

En effet, d'aucuns ont voulu faire passer ce texte comme étant un plaidoyer en faveur de l'alimentation forcée. J'aimerais simplement dire que ce n'est pas le cas.

Certes, si on accepte ce texte, l'autorité d'exécution des peines aura un outil de plus afin d'assurer le bon déroulement d'une peine privative de liberté, mais surtout ce qui est important, c'est de bien comprendre la deuxième partie du texte qui permet, en fait, au détenu de signer des directives anticipées et donc, dans ce cas, il faudra bien respecter ces directives.

On voit bien, en fait, que l'idée de cette motion est vraiment d'apporter une réponse à une lacune juridique que l'on a découverte dans le cadre d'une affaire beaucoup trop célèbre qu'on a traitée allègrement en ces lieux.

Donc, ce qu'on peut espérer en cas d'acceptation de cette motion, finalement, c'est que nous n'aurons pas une prise d'otage du système judiciaire comme on a pu l'avoir récemment.

Ainsi, je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est combattue.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Cette motion, c'est un peu la motion "Guantanamo".

On nous dit qu'on veut éviter de laisser l'Etat devenir l'otage de certains grévistes de la faim. C'est très bien.

Mais, par quels moyens est-ce qu'on veut faire cela? On veut le faire en créant une base légale pour l'alimentation forcée. L'alimentation forcée, c'est quoi? C'est un acte barbare, c'est un acte qui peut être assez violent et, finalement, c'est une atteinte grave à la liberté personnelle, voire à l'intégrité physique du détenu gréviste de la faim.

Et de ça, nous n'en voulons pas.

Nous pensons, quant à nous en tout cas à l'UDC, que la liberté dont continuent à bénéficier les détenus lorsqu'ils sont en détention, même s'ils le sont sous la responsabilité de l'Etat, doit leur permettre, s'ils le souhaitent, de mourir, y compris en prison et même pour des causes complètement fausses comme celle de l'homme qui a donné lieu à cette motion.

Finalement, la seule limite qu'on doit poser, elle existe déjà et la question est réglée d'une manière tout à fait satisfaisante par la loi valaisanne sur la santé, donc toute la réglementation (dont je vous épargne le détail ici) concernant les directives anticipées.

Dans le cas qui a justifié encore une fois cette motion, on a vu que toute cette procédure a été respectée, et c'est finalement cela qui a permis, malgré l'ordre qui a été donné

et qui n'a pas été respecté, finalement d'aller jusqu'au bout avec le résultat que l'on voit: c'est que quand l'Etat tient bon, eh bien!, parfois, ça paie.

Mais, pour nous, encore une fois, cette motion est inutile et quelque part elle revient à rentrer dans le jeu de ceux qui, par une grève de la faim, veulent prendre l'Etat en otage, et cela nous ne le voulons pas et nous ne voulons pas non plus encore une fois d'une motion "Guantanamo", c'est-à-dire d'une espèce de légalisation d'une forme de torture.

Raison pour laquelle je vous demande de refuser cette motion.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il est vrai que le point suivant de l'ordre du jour traite du même dossier. Donc, nous allons passer la parole à la députée Graziella Walker Salzmann pour son développement et nous voterons après séparément ces deux motions.

5. MOTION

de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires concernant la grève de la faim – et alors? (14.12.2010) (2.134) MOTION

von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Hungerstreik – und was dann? (14.12.2010) (2.134)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO teilt die Ansicht der SVP nicht. Entgegen der SVP geht es der CSPO darum, gesetzliche Lücken zu schliessen. Der Hungerstreik ist im Strafvollzug immer wieder ein Thema. Uns geht es nicht darum dafür oder dagegen zu sein, sondern es geht darum zu klären wer zuständig ist und welche Massnahmen möglich sind.

Insbesondere geht es darum, einen negativen Zuständigkeitskonflikt zu vermeiden. Es ist auch zu berücksichtigen, dass der Wille eines Gefangenen im Hungerstreik in der Regel nicht auf einen Suizid ausgerichtet ist, sondern auf die Nötigung des Staates gerichtet ist bzw. er eine Änderung der Haftbedingungen erreichen will. Es geht somit auch um Fragen des Strafvollzugs.

Eine entsprechende Motion auf eidgenössischer Ebene – erlauben Sie mir die Bemerkung – welche auch von Oskar Freysinger unterzeichnet wurde, eine Motion von Roberto Schmidt, hat der Bundesrat zur Ablehnung empfohlen. Der Bundesrat schlussfolgert seine Begründung damit, die kantonale Praxis hätte sich bewährt. Anlässlich von Gesprächen des EJPD mit kantonalen Justiz- und Polizeidirektionen haben sich diese – die Kantone – ausdrücklich gegen eine Regelung auf Bundesebene ausgesprochen. Die Kantone wollen jedoch prüfen, ob und welche Massnahmen auf kantonaler Ebene sinnvoll sind.

Geschätzte Damen und Herren, der Fall Rappaz hat viel zu reden gegeben. Unter anderem habe ich eine juristische Analyse der Entscheide des Falles im Newsletter vom 10. Januar 2011 der Herren Krähenmann, Schweizer und Tschumi gelesen, welche Analyse klar aufzeigt: "Eine Verbesserung der institutionellen Zusammenarbeit zwischen den Vollzugsund den Gesundheitsbehörden ist im Hinblick auf zukünftige Fälle von hungerstreikenden Strafgefangenen unseres Erachtens unumgänglich". Sie führen weiter aus: "Zum anderen erscheint eine Präzisierung der gesetzlichen Grundlage bezüglich der Rechtsmässigkeit der Zwangsernährung angezeigt". Die Abstützung der Zwangsernährung auf die polizeiliche Generalklausel – wie es im Fall Rappaz erfolgt ist – darf aus rechtstaatlicher Sicht keine Lösung sein...

Der Präsident:

"Ziit isch Ziit!"

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Noch eine Bemerkung.

Das Bundesgericht ist auf die Beschwerde der Genfer Ärzte nicht eingetreten, welche die Zwangsanordnung durchführen sollten infolge mangelndem aktivem Interesse.

Geschätzte Damen und Herren, wir haben Handlungsbedarf.

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Est-ce que M. le député Jean-Luc Addor s'oppose également à cette deuxième motion?

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Oui, Monsieur le président, nous pensons, pour les deux motions, que la législation valaisanne actuelle suffit largement et qu'elle est conforme au droit fédéral.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter sur la première motion, celle développée par le député (suppl.) Julien Délèze.

Par 75 voix contre 26 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.133 du député (suppl.) Julien Délèze.

Nous allons effectuer un deuxième vote sur la motion développée par la députée Graziella Walker Salzmann.

Par 81 voix contre 21 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.134 de la députée Graziella Walker Salzmann.

Vous avez ainsi soutenu ces deux motions, qui sont ainsi transmises au Conseil d'Etat pour traitement.

Avant de poursuivre et de montrer tangiblement notre solidarité envers les victimes de la catastrophe au Japon, un mouvement mondial propose qu'une minute de silence soit observée durant cette matinée.

Je vous propose de respecter ce vœu et je vous demande de vous lever.

(...)

Je vous remercie.

6. POSTULAT

des députés Marcel ZENHÄUSERN (suppl.), CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant l'avenir de la Patrouille des Glaciers (14.12.2010) (2.135)

(en collaboration avec le DECS)

POSTULAT

der Grossräte Marcel ZENHÄUSERN (Suppl.), CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zukunft der Patrouille des Glaciers (14.12.2010) (2.135) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Zenhäusern, CVPO:

Die Vorbereitungen für die 15. Ausgabe der Patrouille des Glaciers im April 2012 sind schon weit vorangeschritten. Die PDG ist eine hervorragende Plattform für die Schweizer Armee. An diesem Wettkampf können die Führungs- und Organisationsqualitäten der Armee im Sportbereich, an einem Anlass von nationalem und internationalem Ausmass zur Schau gestellt werden. Nur die Armee ist in der Lage, einen solch bedeutsamen und aufwendigen Anlass mit grösstmöglicher Sicherheit für die Teilnehmenden zu organisieren.

Da man im eidgenössischen Militärdepartement unter der Führung von Herrn Bundesrat Maurer vermehrt von Sparmassnahmen spricht, könnte die Zukunft der PDG nach 2012 in Gefahr sein.

Die Patrouille des Glaciers ist für die Wirtschaft und den Tourismus im Wallis von grosser Bedeutung und auch die Nachhaltigkeit aus diesem Anlass darf nicht unterschätzt werden.

Aus diesen Gründen fordern wir den Staatsrat noch einmal auf, alles zu unternehmen und den Bundesrat zu ersuchen, den Fortbestand der PDG nach 2012 zu sichern.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

7. POSTULAT

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal DUBOSSON, concernant les articles 16 et 16bis de la loi sur la police cantonale (14.12.2010) (2.136) POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Pascal DUBOSSON, betreffend Artikel 16 und 16bis des Gesetzes über die Kantonspolizei (14.12.2010) (2.136)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Pascal Dubosson, PDCB:

"Pour les tâches relevant de la compétence des communes, une inégalité existe entre celles qui disposent d'une police municipale et celles qui en sont dépourvues. Le recours aux services de la police cantonale devra faire l'objet d'une facturation systématique sur la base de l'arrêté du 17 avril 1991 fixant les frais et les émoluments pour les interventions de police. Les requérants seront informés préalablement du coût de la prestation sollicitée."

Cette conclusion n'est pas la mienne, mais bien celle du message du Conseil d'Etat du 26 janvier 1994 accompagnant le projet de modification de la loi sur la police cantonale.

Nos prédécesseurs ont travaillé à la modification de notre loi sur la police cantonale du 20 janvier 1953 entre mars 1994 pour la première lecture et novembre 1995 pour la deuxième. Une des modifications majeures portait sur les articles 16 et 16bis concernant les tâches et prestations des communes.

Selon ces articles, en vigueur actuellement, la police locale incombe aux communes qui peuvent mettre en place une police communale ou intercommunale. Si les circonstances le justifient et contre rétribution, la police cantonale peut s'acquitter de certaines tâches de police locale que la commune n'est pas en mesure d'accomplir. La deuxième partie de l'article 16bis détaille même les tarifs horaires et les indemnités kilométriques, valables également pour les prestations fournies par les communes au canton.

Le cadre légal est très clair.

Par contre, la réponse, lors de l'Heure des questions du mois de novembre 2010 et lors du traitement du postulat du groupe PLR par le député Yves Fournier il y a deux jours, par M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, n'est pas claire et peut surprendre.

On a appris que l'article 16bis n'est que rarement appliqué, sous prétexte de réciprocité entre communes et canton. Quelle réciprocité avec les communes n'ayant pas de police?

Peut-être aurons-nous une explication plus claire au moment du traitement.

Quoi qu'il en soit, l'application de ces articles n'est pas effective et maintient des inégalités entre les communes ayant une police locale et les autres, déjà dénoncées lors de la révision de la loi sur la police cantonale.

Cette adaptation de la loi avait aussi pour but de libérer la police cantonale de certaines tâches qui revenaient déjà aux communes, mais dont le cadre légal était encore flou.

La loi est maintenant claire.

Pour info, elle avait été adoptée en deux lectures, sans opposition, avec quelques abstentions et un souci, pour certains, de voir les communes ne pas avoir les moyens de payer les frais de police cantonale. Sans commentaire.

Selon le groupe DC du Bas, rien n'empêche donc la police cantonale et le DSSI...

Le président:

Monsieur le député (suppl.), il est temps de conclure.

M. le député (suppl.) Pascal Dubosson, PDCB:

Je conclus.

...à appliquer cette loi qui ne doit surtout pas faire exception.

La loi est la loi!

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

8. INTERPELLATION

de la députée Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataire concernant l'obligation des pneus d'hiver (15.12.2010) (2.137)

INTERPELLATION

von Grossrätin Helena MOOSER THELER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichner betreffend Winterreifen-Obligatorium (15.12.2010) (2.137)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die von Helena Mooser Theler hinterlegte Interpellation ist sehr ausführlich und detailliert begründet. Aus diesem Grund verzichte ich auf weitere Ergänzungen und warte gespannt auf die Ausführungen des Staatsrats.

Besten Dank.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Interpellation greift eine Frage auf, die auch in andern Ländern, in Frankreich, Deutschland und Österreich diskutiert wird und die in jedem Land unterschiedlich betrachtet und auch die Probleme behandelt werden. Ich muss daran erinnern, dass bezüglich Verkehrssicherheit im Winter die Winterpneus oder Winterreifen beim Bremsen die beste Stabilität gewähren. Es gewährt ein Anhalten auf einer kürzeren Strecke und auch in Kurven. Heute gibt es allerdings die so genannten 4-Saison-Reifen und vom Departement her, von der Dienststelle her betrachtet man diese als einen Kompromiss, aber nicht als einen allzu guten Kompromiss, denn diese bieten weder im Sommer noch im Winter den maximalen Schutz.

Es ist deshalb aus unserer Sicht nach wie vor notwendig, die Reifen je nach Saison zu wechseln. Dieses Vorgehen wird aber nicht total oder unbedingt heute vorgeschrieben.

Wir haben die Erfahrung gemacht, dass die Mehrheit der Walliser Fahrzeuglenker ihre Reifen in der Wintersaison wechselt und die Probleme und auch die Verkehrsunfälle, die auftreten, sind vor allem bei Touristen, welche unsere Region, unsere Berge, unsere Topografie nicht kennen und auch die Wetterverhältnisse unterschätzen.

Die Bundesgesetzgebung sieht ausdrücklich vor, dass ein Verkehrsschild aufgestellt werden kann, wenn die Verkehrsbedingungen schwierig sind, vor allem um in die Seitentäler oder die Stationen zu gelangen. In diesem Fall wird das Schild "Schneeketten obligatorisch" aufgestellt. Dieses Schild gilt für alle, die die Strasse nicht ohne Schneeketten befahren können. Im Falle eines Unfalls wird man sanktioniert, wenn man eben die entsprechende Vorschrift nicht eingehalten hat.

Die Kantonspolizei kontrolliert regelmässig den Zustand der Reifen und der Touringclub Schweiz bietet zum Beispiel Tests an, Kontrollen oder auch technische Expertisen. So sehen wir nicht unbedingt Handlungsbedarf. Der Sprecher des Bundesamts machte folgende Aussagen am 26. November 2010 in der Tagesschau vom Schweizer Fernsehen, ich zitiere: "Der Winter fängt in der Schweiz unterschiedlich an. In den Bergen früher als im Flachland und in gewissen Städten hat es nur an zwei, drei Tagen Schnee. Es ist fast nicht möglich, dass man ein flächendeckendes Winterreifen-Obligatorium verordnen könnte. Das würde nicht akzeptiert werden. Daher werden wir beim Bundesamt für Strassen nicht intervenieren".

9. INTERPELLATION

des groupes PLR et PDCB, par le député Alexis TURIN, concernant le registre du commerce de Sion: qui a raison? (17.12.2010) (2.138) INTERPELLATION

der PLR- und der PDCB-Fraktionen, durch Grossrat Alexis TURIN, betreffend Handelsregisteramt Sitten: Wer hat recht? (17.12.2010) (2.138)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Alexis Turin, PLR:

Par cette interpellation commune, les groupes DC du Bas et PLR souhaitent mettre le doigt sur ce qu'ils estiment être un dysfonctionnement dans le mode de travailler d'une commission de haute surveillance, la commission de gestion pour ne pas la nommer.

Lors de la session de novembre 2010, la commission de gestion a soumis à notre Haute Assemblée un rapport qui faisait état, selon elle, de dysfonctionnements graves au sein du registre du commerce de Sion.

Dans la semaine qui a précédé la session, chaque parlementaire avait reçu une prise de position du préposé du registre du commerce qui relevait deux problèmes particuliers: Le premier concernait le fond, à savoir les faits reprochés par la commission de gestion. Le préposé les contestait vivement en produisant toute une série de pièces. Le deuxième problème concernait la forme ou plus précisément la manière dont la commission de gestion avait travaillé. Le préposé se plaignait de ne pas avoir été du tout entendu par la commission de gestion.

S'agissant de la façon de travailler de la commission de gestion, à savoir de refuser à une personne mise en cause dans un de ses rapports de pouvoir être entendue préalablement, cela nous choque et heurte profondément notre sentiment de justice.

Nous n'avons pas davantage apprécié le procédé du Service parlementaire de distribuer à chaque parlementaire, quelques minutes avant la séance, son avis de droit selon lequel une personne mise en cause n'avait pas à être entendue.

Pour tout vous dire, nous contestons et réfutons vivement cet avis de droit. Affirmer, à l'instar ou à cause de la façon d'agir de la commission de gestion, qu'une commission, qui plus est de haute surveillance, n'aurait aucune obligation d'entendre une personne qu'elle accuse de détournements ou d'autres malversations, avant de rendre son rapport, c'est non seulement manquer de la plus élémentaire des politesses, mais c'est en plus s'asseoir sur l'un des principes fondamentaux qui sous-tend tout notre Etat de droit, à savoir celui du droit d'être entendu.

Pour nos groupes, la commission de gestion a donc mal agi dans ce dossier et nous attendons à ce que dorénavant elle prenne la peine d'entendre les personnes qu'elle entend mettre en cause dans ses futurs rapports.

S'agissant des questions de fond, Madame la cheffe du département, nous attendons avec intérêt vos réponses aux 9 points soulevés dans notre interpellation.

Merci pour votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich gebe Ihnen gerne die Antwort und ich kann vorausschicken, dass ich eine sehr geduldige Person bin.

Die Interpellation erinnert daran, dass die Geschäftsprüfungskommission einen Bericht über die Handelsregister ohne vorherige Anhörung der Registerführer hinterlegt hat. Aus diesem Grund hat der Registerführer des Handelsregisteramts Sitten den Grossräten Dokumente ausgehändigt, welche den durch die Kommission festgestellten Tatbeständen widersprechen. Um abzuklären wer hat Recht, wirft die Interpellation mehrere Fragen auf. Die Suche nach der Wahrheit stellt ein legitimes Recht dar. Zu diesem Zweck müssen alle erforderlichen Mittel eingesetzt werden. Die von den Interpellanten gewählte Methode ist gezwungenermassen passend. Die in den Handelsregisterämtern angetroffenen Probleme lassen sich in der Tat nicht nur auf die neun präzis und gezielt aufgeworfenen Fragen zusammenfassen. Der Staatsrat beantwortet diese Fragen und unterstreicht, dass daraus keine endgültige Schlussfolgerung gezogen werden kann.

Ich komme zu den verschiedenen Punkten.

Der Registerführer hat gegen den Entscheid des kantonalen Finanzinspektorats über die Nichtannahme der Lohnkosten einer zu 50 Prozent beschäftigten Mitarbeiterin, deren ausserhalb der Quote liegende Anstellung nicht vorher vom Staatsrat genehmigt wurde, Beschwerde eingereicht.

Fragen 2 und 3:

Im Jahr 2009 haben die Eintragungen im Handelsregisteramt von Sitten um 34 Prozent zugenommen und dadurch eine Zunahme der erhobenen Gebühren verursacht. Es handelt sich dabei um Gebühren, die in dem von den Interpellanten angegebenen Verhältnis an den Staat zurückerstattet werden müssen. Diese Zahlen allein erlauben keine Antwort auf die Frage, abzuklären, wer Recht hat. Der Registerführer des Handelsregisteramts Oberwallis hat zum Beispiel vor Kurzem sehr offiziell bekannt gegeben, dass die für die amtliche Prüfung erforderliche Zeit von der Eintragung zwischen 10 Minuten und einem halben Tag variieren kann.

Zur Frage 4:

Nach der kantonalen Regelung besteht keine Unvereinbarkeit, die dem Registerführer eine Anstellung seiner Schwester verbietet. Diese Rechtsmässigkeitsprüfung der Anstellung eines nahen Verwandten durch den Registerführer wurde vom Departement bestätigt. Die Rechtsmässigkeitsprüfung durch das Departement stellt jedoch kein grünes Licht für die Anstellung dar, weil dafür allein der Staatsrat zuständig ist, der noch eine Zweckmässigkeitsbeurteilung vornimmt. Im Zusammenhang mit der Zweckmässigkeit widersetzt sich der Staatsrat der Anstellung eines nahen Verwandten. Er berücksichtigt dabei die in den letzten Jahren gegenüber der geltenden Praxis in einigen Betreibungs- und Konkursämtern erhobenen Vorwürfe. Diese Einschätzung der Zweckmässigkeit bestätigt

diejenige meines Vorgängers, Herrn Staatsrat Jean-René Fournier, der sich bereits bei der Anstellung der Schwester des Registerführers Mariéthoz als Mitarbeiterin des Handelsregisteramts Sion widersetzt hat.

Zur Frage 5:

Der Lohn des Registerführers entspricht demjenigen des Staatsanwalts vor der Vereinheitlichung der Strafprozessordnung am 1. Januar 2011. Die Gleichstellung mit einer Magistratsfunktion lässt keinen Platz für Verhandlungen über bezahlte oder durch Ferien kompensierte Überstunden. Die Zunahme der Eintragungen hat wahrscheinlich im Jahr 2009 intensivere Anstrengungen erfordert.

Zur präzisen Frage 6,

ob der Registerführer dem Staat Wallis einen Betrag unterschlägt, bezieht sich der Staatsrat ausdrücklich auf die Stellungnahme des kantonalen Finanzinspektorats, nämlich, ich zitiere: "En plus de son salaire 2009 de 170'000 francs, le préposé a directement soustrait de la part restituée à l'Etat un montant de 25'000 francs. Ce n'est qu'après le contrôle des comptes par l'IF et sur demande de cette dernière que ce montant a été restitué à l'Etat. Cette décision de l'IF n'a pas fait l'objet d'un recours de la part du préposé."

Zur Frage 7:

Im Jahr 2009 hat der Registerführer des Unterwallis mit einer Anstellung von 75 Prozent 2'868 Eintragungen vorgenommen. Der Registerführer des Mittelwallis hat im Jahr 2008 mit einer Anstellung von 100 Prozent 2'446 Eintragungen vorgenommen. Unter Berücksichtigung dieser Zahlen und der Tatsache, dass das Unterwallis eine besondere wirtschaftliche Entwicklung durchmacht, hat der Staatsrat die Anstellung des Registerführers des Unterwallis rückwirkend auf den 1. Januar 2009 auf 100 Prozent angehoben. So hat der Registerführer im Jahr 2009 ein Gehalt von 100 Prozent und nicht von 75 Prozent erhalten.

Zur Frage 9:

Die Frage ob der durch den Staatsrat festgelegte Personalbestand nach dem Jahresdurchschnitt eingehalten werden muss oder im Gegenteil als eine nie zu überschreitende Höchstgrenze zu beachten ist, bildet Gegenstand eines Beschwerdeverfahrens. Folglich nimmt der Staatsrat dazu keine Stellung.

Zum Schluss:

Mit der gleichen Besorgnis wie Sie zur Ermittlung der Wahrheit hat die GPK in der Sitzung vom 3. Dezember 2010 mich als Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration, den Dienstchef des Verwaltungs- und Rechtsdienstes des Departements und den Vorsteher des kantonalen Finanzinspektorats angehört.

10. POSTULAT

des députés Michael KREUZER (suppl.), SVPO / Freie Wähler, et Alessandro MARINO (suppl.), SVPO / Freie Wähler, concernant l'examen pratique pour voitures automobiles dans le Haut-Valais (17.12.2010) (2.139)

der Grossräte Michael KREUZER (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, und Alessandro MARINO (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, betreffend Autofahrprüfung im Oberwallis (17.12.2010) (2.139)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Alessandro Marino, SVPO/Freie Wähler:

Die praktische Autofahrprüfung kann heute lediglich in Sitten absolviert werden. Dies ist für Personen aus dem Oberwallis, vor allem aus den Randregionen, ein erheblicher Nachteil und mit grossem finanziellem und zeitlichem Mehraufwand verbunden. Gerade die zusätzlichen Kosten, für die meist jungen Fahrschüler, sind enorm. Zusätzlich leidet die Stadt Sitten unter dem vermehrten Verkehr, welcher durch die Fahrschüler aus dem ganzen Kanton verursacht werden. Was spricht also dagegen, die praktische Fahrprüfung auch im Oberwallis zu ermöglichen? Eigentlich gar nichts. In anderen Kantonen, etwa im Kanton Graubünden, ist es längst möglich die Fahrprüfung zu absolvieren. Die Forderung ist also ohne weiteres auch im Oberwallis umsetzbar und ich bitte Sie deshalb diesen Vorschlag zu unterstützen.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Votre postulat est combattu.

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Distance Kippel – Sion: 50 km, durée du trajet: 50 minutes

Distance Fiesch – Sion: 74 km, durée du trajet 1 h 15

Distance Morgins – Sion: 66 km, durée du trajet: 57 minutes

Distance Fionnay – Sion: 55 km, durée du trajet: 55 minutes

Qu'est-ce que qui explique cette légère différence de durée de trajet entre les parties reculées du Haut-Valais et Sion par rapport aux confins du Bas-Valais et la capitale?

Une explication majeure: l'autoroute.

Oui, le fait de bénéficier d'une infrastructure telle qu'une autoroute raccourcit passablement la durée des déplacements et avantage le Valais francophone. Mais, rassuronsnous, le réseau autoroutier haut-valaisan se développe, bon an mal an, et permettra, dans quelques années, à nos amis d'Outre-Raspille de bénéficier des mêmes facilités de déplacement que les nôtres.

Mais alors, pourquoi donc les postulants affirment-ils que la construction prochaine de l'autoroute doit impliquer dès aujourd'hui la possibilité de passer son examen pratique de conduite à Viège?

Si l'on comprend bien, plus la perspective de se rapprocher de Sion se concrétise, plus il faudrait s'en éloigner. Le raisonnement est pour le moins tortueux.

Je m'étonne que l'UDC, si prompte à dénoncer l'hypertrophie étatique, veuille nous doter d'un magnifique doublon pour compenser quelques minutes de trajet supplémentaires.

Et le jour où l'autoroute dans le Haut-Valais sera achevée, mais que les habitants de Fionnay ou de Morgins mettront toujours 55 minutes pour se rendre à Sion, devrais-je déposer un postulat pour demander un examen pratique du permis à Martigny ou à St-Maurice? Je ne serai sans doute plus député à ce moment, mais la question n'est pas là.

Quoi qu'il en soit, je vous demande de classer ce postulat au stade du développement. Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:

Le postulat des députés (suppl.) Michael Kreuzer et Alessandro Marino n'est pas sans fondement, mais quelque peu étriqué dans sa vision.

Si nous partageons le point de vue des postulants sur le fait que le déroulement des examens de pratique pour les véhicules automobiles puisse être décentralisé, ce ne doit pas être uniquement au bénéfice des candidats du Haut-Valais, mais bien de ceux en provenance de tout le canton.

C'est déjà le cas du reste pour les examens de conduite pratique pour les camions et autocars ainsi que pour les cours de contrôle pour l'obtention d'un permis suisse pour les détenteurs de permis de conduire non européens qui se déroulent également à St-Maurice et à Viège.

L'Association valaisanne des moniteurs d'auto-école est bien consciente du fait que cette décentralisation des examens de pratique est inéluctable et même souhaitable parce que dans l'intérêt de tous les candidats et ce pour plusieurs raisons:

- parce qu'elle permet une économie de quelques heures pour l'obtention d'un permis qui représente une somme importante pour les petits budgets des jeunes, bien souvent encore aux études ou en apprentissage;
- parce qu'elle contribue à un renforcement de la sécurité par une pratique accentuée sur le réseau routier proche de son domicile et, par conséquent, celui sur lequel le candidat sera le plus généralement appelé à circuler;
- parce qu'elle provoquera un désengorgement bienvenu du trafic en ville de Sion, comme le souligne les postulants;
- parce que, enfin, elle évite des déplacements inutiles, cette pratique sera ainsi respectueuse de l'environnement.

Un problème cependant: l'autoroute n'arrive pas encore dans le Haut-Valais, comme l'a relevé mon préopinant et cette décentralisation n'est, actuellement, pas possible car l'examen passé à Viège ne pourrait être complet.

Commencer par décentraliser à St-Maurice serait une éventualité à examiner, mais une décentralisation coordonnée et simultanée serait, à notre avis, préférable.

C'est pourquoi le groupe PLR propose que les postulants retirent leur postulat, qui fait sens mais qui est incomplet, afin qu'une nouvelle intervention tenant compte aussi bien des intérêts du Haut, du Centre que du Bas-Valais puisse être étudiée ensemble et déposée.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Il y a une proposition de retirer le postulat...

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Eine bessere regionale Verteilung der Standorte für die Autofahrprüfung wäre wichtig für unsere jugendlichen Fahrschüler. Denn die Kosten – das ist der relevante Punkt – die durch die zusätzlichen Fahrstunden entstehen, wenn man zuerst nach Sitten fahren muss, sind enorm. Ob man jetzt vom Unterwallis oder vom Oberwallis nach Sitten fahren muss, es ist das Argument in dem Sinn das selbe.

Wir haben den Einwand der FDP gehört und **ziehen deshalb das Postulat zurück**, um im Sinne der Sache eben eine Lösung anzustreben, die alle Regionen im Wallis, also Oberwallis, Mittelwallis und Unterwallis berücksichtigt und so eine zufrieden stellende Lösung für alle Regionen ergibt.

Danke.

11. MOTION

des députés François PELLOUCHOUD (suppl.), UDC, et Michael KREUZER (suppl.), SVPO / Freie Wähler, concernant la naturalisation – charte d'intégration (17.12.2010) (2.140) MOTION

der Grossräte François PELLOUCHOUD (Suppl.), UDC, und Michael KREUZER (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, betreffend Einbürgerung – Integrationscharta (17.12.2010) (2.140)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Das Bekenntnis zu den zwingenden Grundsäulen unseres Staates muss Grundvoraussetzung sein für eine Einbürgerung. Ein Ausländer, der den Rechtsstaat nicht anerkennt, der nicht bereit ist sich an die Regeln hier zu halten, der die Grundrechte missachtet, der ist im Herzen kein Schweizer und der darf es auch auf dem Papier nicht werden. Denn sonst haben wir dann immer mehr das was man oft bezeichnet als Papierschweizer. Leute, die auf dem Papier Schweizer sind, aber im Herzen wenig bis nichts schweizerisches haben.

Mit dieser Motion schlagen wir vor, dass Personen, die sich einbürgern lassen wollen, eine Integrationscharta unterzeichnen, in welcher sie sich zu Grundwerten in der Schweiz, zum Rechtsstaat, zur Demokratie und zu Grundrechten bekennen.

Denn die Einbürgerung muss auch mit Pflichten verbunden sein und nicht nur mit Rechten. Natürlich ist die Charta allein nicht die Lösung der Integrationsproblematik, aber sie setzt für Einbürgerungswillige ein klares Zeichen, was die Schweiz, was das Wallis vom neuen Staatsbürger erwartet.

Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Diese Motion wird bekämpft.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le contenu de l'introduction de cette motion est choquant. Il met en doute les conditions d'obtention de la naturalisation des étrangers dans notre canton comme s'il s'agissait d'une démarche banale et sans contrôle de la part de nos autorités – sous-entendu: les demandeurs de naturalisation auraient des droits, mais n'assumeraient pas leurs obligations.

Or, les conditions que doivent remplir les candidats à la naturalisation sont passées au peigne fin par les différentes instances au cours du parcours qui mène à l'obtention du passeport suisse. Tout nouveau citoyen satisfait donc aux conditions requises par la loi sur le droit de cité valaisan.

L'assermentation, étape finale durant laquelle les futurs citoyens suisses prêtent serment, s'effectue devant les autorités cantonales. Ce moment est vécu comme un moment solennel où chacun s'engage à respecter les obligations auxquelles il est soumis.

La motion demande, en plus, que chaque candidat à la naturalisation lise et signe, avant de prêter serment, une charte d'intégration, proposition qui fait double emploi puisque les conditions contenues dans cette charte ont déjà été acceptées et remplies par chaque candidat.

En outre, cette motion est une marque de déni du travail remarquable effectué par la Confédération, le canton et les communes.

Vous l'avez compris, il y a suffisamment de filtres mis en place au cours de la procédure de naturalisation sans l'alourdir par une démarche supplémentaire.

Chers collègues, le travail des députés consiste à élaborer des lois et à veiller à ce qu'elles soient respectées, et non à compliquer les procédures et à disqualifier les personnes qui oeuvrent à leur juste réalisation.

Aussi, au nom du groupe ADG, je vous invite à rejeter cette motion.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich spreche hier im Namen der Delegation der SPO und der Alliance de gauche.

Eigentlich könnte man den Vorstoss des jungen Abgeordneten Michael Kreuzer klassieren mit der Feststellung "Alter schützt vor Torheit nicht, aber auch Jugend scheint ganz offensichtlich vor Dummheit nicht zu schützen".

Trotzdem habe ich mir die Frage gestellt, was muss in einem jungen Mann eingefahren sein, dass er dermassen menschenverachtende Vorstösse in diesem Saal deponiert?

Will er ein Musterschüler sein in den strammen Reihen der SVP Mannen, der in der Ausländerhetze immer einen Zacken zulegt und an dieser Spirale dreht, um seinen Obmännern an der Herrliberger Goldküste zu imponieren? Oder hat dieser junge Mann ein traumatisches Erlebnis mit Menschen aus anderen Kulturen hinter sich? Oder ist dieser junge Mann ganz einfach auf Effekthascherei, um in braunen Sümpfen zu fischen, aus?

Ich weiss es nicht. Vermutlich ist es ein Mix von alledem.

Was ich aber ganz sicher weiss ist, dass wir heute und hier diesen abstrusen Vorstoss versenken müssen.

Danke schön.

M. le député Jean-Pierre Penon, PLR:

Pour respecter l'accélération des débats, je résumerai mon intervention en rappelant simplement que la loi sur le droit de cité, tout comme le règlement concernant cette même loi ont modifié la procédure de naturalisation pour lui donner les garanties nécessaires et prendre des décisions crédibles, et ce non pas sans augmenter les tâches administratives du canton et des communes.

Donc, vouloir faire signer un acte juridique aux bénéficiaires de la naturalisation sous forme de charte, en reprenant les mêmes points que ceux ayant été évalués dans la procédure, revient à dire que l'on met en doute le sérieux du travail du canton et des communes.

Certes, signer une charte pourrait être perçu symboliquement comme un geste positif par le requérant, mais surchargerait encore la partie administrative.

Nous pourrions faire plus simplement en demandant que le département, voire le service se penchent sur la possibilité de remettre, lors de la cérémonie d'assermentation, un document sous forme de certificat de confiance précisant que le bénéficiaire de la naturalisation a été évalué avec succès sur les points figurant à l'article 4 du règlement régissant la loi sur le droit de cité.

Ce serait une façon plus élégante d'accueillir celles et ceux que nous avons jugés aptes à être des citoyens valaisans, et ce sans modifier la loi.

C'est pourquoi le groupe PLR vous propose de rejeter cette motion.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Einen Punkt möchten wir besonders hervorheben.

Artikel 4 des Reglements betreffend den Vollzug des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht aus dem Jahre 2007:

"Die Wohnsitzgemeinde untersucht die Integration der Gesuchsteller. Die Prüfung bezieht sich insbesondere auf sprachliche Kenntnisse, die Annahme und die Beachtung der öffentlichen Ordnung sowie der grundlegenden Werte der Schweizer Demokratie, das Verhalten im Allgemeinen sowie die Teilnahme am sozialen und gemeinschaftlichen Leben".

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, diese gesetzlichen Bestimmungen reichen unseres Erachtens völlig aus.

Die CSPO hat Vertrauen in die Arbeit der Gemeinden, die vor Ort in direktem Kontakt mit den Gesuchstellern prüfen, ob die Bedingungen erfüllt sind. Erste Erfahrungen haben gezeigt, dass in dieser Prüfung strenge Massstäbe angesetzt werden.

Aus all diesen Gründen ist diese Motion zu versenken, um die Worte unseres Kollegen zu verwenden.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Il n'y a, dans cette démarche, aucune forme de méfiance à l'égard des étrangers que nous acceptons au sein de notre communauté, que nous acceptons de naturaliser. Il y a seulement du respect pour la solennité de la cérémonie en question et pour l'importance de ce changement et de cet accueil au sein de notre communauté. Il n'y a non plus aucune espèce de doute que nous chercherions à jeter sur le sérieux du travail fait par la commission de justice et par toutes les personnes chargées d'évaluer ces demandes de naturalisation, pas plus que nous n'avons de doute sur le sérieux avec lequel travaille cette Assemblée.

Il n'y a rien d'autre derrière cette démarche que la volonté de renforcer cette solennité et l'importance de cette démarche par un engagement, qui n'implique aucune démarche administrative particulièrement lourde puisqu'il s'agirait finalement de signer un formulaire qui serait prêt et qui serait présenté à la signature au moment de l'assermentation.

Alors, je m'interroge juste sur le véritable motif de toutes ces oppositions que nous avons entendues parce que si l'on regarde les éléments qui sont proposés pour faire partie des engagements que l'on demanderait à ces nouveaux Suisses finalement de prendre, il n'y a là que des engagements qui portent sur des points absolument élémentaires.

Est-ce qu'il y a ici quelqu'un que ça dérange qu'on demande à des nouveaux Suisses de respecter la primauté de la loi civile? Ou est-ce qu'il y a peut-être des gens qui pensent qu'il pourrait nous être indifférent que certains nouveaux Suisses pensent que la charia par exemple (tout à fait au hasard) devrait être supérieure à notre loi civile?

Est-ce qu'il y a quelque chose de choquant de demander à ces nouveaux Suisses de s'engager un peu plus formellement que ça n'est le cas actuellement à respecter la démocratie ou les droits fondamentaux?

Nous, nous ne voyons pas ce qu'il y a de choquant, ni de discriminatoire ni de méfiant dans cette démarche.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'accepter néanmoins cette motion. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette motion étant néanmoins combattue, nous votons.

Par 101 voix contre 13, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.140 du député (suppl.) François Pellouchoud.

Cette motion est ainsi classée.

Il y avait une demande de parole du député (suppl.) Michael Kreuzer arrivée tardivement mais, compte tenu du résultat du vote, je propose de ne pas lui passer la parole.

Nous passons au point suivant.

Traitement: Grand Conseil Behandlung: Grosser Rat

12. MOTION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gaël BOURGEOIS (suppl.) et Mathias REYNARD (suppl.), concernant la confidentialité pour les naturalisations (07.05.2010) (7.005) MOTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Gaël BOURGEOIS (Suppl.) und Mathias REYNARD (Suppl.), betreffend Vertraulichkeit für die Einbürgerungen (07.05.2010) (7.005)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Bureau / Schriftliche Antwort des Büros)

Le président:

Vous avez la décision du Bureau qui accepte partiellement cette motion.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je remercie le Bureau pour cette réponse qui satisfait entièrement les motionnaires, les objectifs étant totalement atteints, à savoir cette confidentialité des données qui sont discutées lors des naturalisations.

L'objectif étant atteint, nous acceptons totalement la réponse donnée.

Je ne m'étendrai pas plus avant si, évidemment, il n'y a pas de groupe ou de collègue qui contrent cette motion. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je suis navré de décevoir notre collègue Gaël Bourgeois..., peut-être qu'il souhaitera quand même s'exprimer tout à l'heure, mais notre groupe combat néanmoins cette démarche malgré la suite qui lui a été donnée et qui est proposée par le Bureau.

Evidemment qu'en l'état actuel du droit, si on s'en tient à la littérature juridique, la naturalisation est devenue un simple acte administratif, mais on ne lui enlèvera jamais sa vraie nature qui est d'être aussi et d'abord, et à notre avis seulement d'ailleurs, une décision politique.

Et puis, c'est une décision qui a quand même une certaine importance parce que c'est une décision par laquelle on accueille des gens qui viennent de l'étranger, de l'extérieur, au sein d'une communauté.

Est-ce que cela peut se faire clandestinement? Est-ce qu'il existe des associations quelconques, des organisations quelconques dans lesquelles on devrait pouvoir entrer et dans lesquelles on devrait pouvoir discuter de l'acceptation ou non en catimini, clandestinement, en dehors du regard des citoyens?

Il n'y en a aucune. Ce serait à peu près le seul cas où ce serait comme ça.

Alors, il faut quand même qu'on nous explique quel est l'objectif recherché parce qu'on n'est pas là en train de faire du droit pur, mais on est en train de nous dire que des événements que nous avons vécus ici, où nous avons pu discuter librement des questions ou des problèmes que soulevaient quelques rares demandes de naturalisation, on est en train de nous dire que ces discussions devraient devenir secrètes et que les Valaisannes et les Valaisans n'auraient plus le droit d'en avoir connaissance.

C'est quand même le pompon. On vient, sur ordre de Bruxelles, de réviser une loi sur l'information du public qui instaure une transparence. Et puis, au fur et à mesure qu'on avance, on s'aperçoit que cette transparence, c'est une illusion complète et puis que parmi les gens qui devraient être les premiers défenseurs de la transparence, qui est un des éléments de la démocratie, eh bien!, la première manifestation de la transparence, c'est la chape de plomb qui va s'abattre sur le traitement des naturalisations.

Alors, nous, nous pensons encore une fois qu'on ne peut pas devenir Suisse en catimini, clandestinement, et c'est la raison pour laquelle nous pensons que les délibérations du Grand Conseil sur ces demandes doivent rester publiques...

Le président:

Monsieur le député, il est temps de conclure.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je conclus tout de suite, Monsieur le président.

...et qu'il y a d'autres moyens, comme la numérotation des dossiers qui évite de prononcer des noms, qui permettent, sans porter atteinte à la sphère privée des candidats, de parler quand même des problèmes que peuvent soulever leurs demandes de naturalisation.

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Nur ein Wort zum Toleranzromantiker Statement von Herrn Eyer. Mit solchen Äusserungen, disqualifiziert er sich eigentlich nur selbst, das ist eigentlich das beste Urteil.

Nun zur Motion um die es hier geht.

Wir bekämpfen diese Motion, sowohl in ihrer Urfassung wie auch die Version des Büros des Grossen Rates, die besonders den Geist zum Ausdruck bringt, mit welchem diese Idee durchtränkt ist. Wer eingebürgert werden will, muss auch bereit sein gewisse grundlegende Daten offen zu legen. Aber dass man nun ausgerechnet noch jene Gesuche geheim halten will, bei denen ein Ablehnungsantrag vorliegt, bei denen also Zweifel bestehen, ob man sie einbürgern kann, ist höchst bedenklich. Man hat in den letzten Jahren das Volk, das Schweizervolk, das schliesslich die neuen Schweizer Bürger aufnimmt, immer mehr entmachtet in Bezug auf Einbürgerungen und nun versucht man es auch noch unwissend zu machen, es gänzlich aus diesem Prozess auszuschliessen.

Wir verlangen die Abstimmung über diese Motion und empfehlen die Ablehnung. Danke.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Die Antwort des Büros ist unserer Meinung nach eher knapp ausgefallen.

Wer hat denn schon was zu verbergen wenn es um eine Einbürgerung geht? Was soll und darf nicht gefragt, gehört oder gesagt werden? Schliesslich geht es hier in dieser Motion um Vertraulichkeit für die Einbürgerungen und nicht um irgendein Vergehen.

Eine Einbürgerung sollte transparent sein. Und wenn wir hier im Saal – das Parlament – ein Einbürgerungsgesuch schlussendlich ablehnen oder annehmen, so kann doch auch jeder wissen warum und was die Beweggründe sind.

Fragt sich wo hier die Differenz liegt, wie es zu erklären ist, dass Daten von Leuten, hier Gesuchsteller für Einbürgerungen, die keine Probleme darstellen, öffentlich sein sollen und Daten von Leuten, die Probleme darstellen, irgendwie geheim gehalten werden sollen. Das ist eine Ungerechtigkeit gegenüber den Leuten, die sich korrekt aufführen.

Ich bin der Meinung man sollte eine Einbürgerung in Bezug auf die Vertraulichkeit nicht auf die gleiche Stufe wie eine Begnadigung stellen.

Im Übrigen frage ich mich, wie die Problematik auf der ersten Stufe der Gemeinde zu handhaben ist. Das Gesetz verlangt von uns einen Bericht an die kantonalen Behörden und dieser Bericht wird von den Gemeinden erstellt. Die Gemeinden befragen den Gesuchsteller über alles mögliche private, so zum Beispiel die finanzielle Situation, was macht er in der Freizeit und so weiter und so fort.

Die Motion würde einen ganzen Rattenschwanz von Abänderungen mit sich bringen und würde die Transparenz dieses Parlaments einmal mehr beschneiden.

Wir, die CVPO, lehnen diese Motion ab.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nur eine kurze materielle Berichtigung an den Abgeordneten Kreuzer.

Wer sich hier in diesem Saal qualifiziert oder nicht das müssen Sie vermutlich andern überlassen, aber ich habe einen Tipp an Sie: Da Sie eine Vorliebe für Chartas entwickelt haben, entwerfen Sie doch eine Blocher Charta, in welcher Sie ewige Gefolgschaft geloben.

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Monsieur le député (suppl.) Gaël Bourgeois, vous avez à nouveau la parole.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Merci Monsieur le président du Grand Conseil.

Je me permets effectivement de revenir, étant donné que la motion a été combattue par deux groupes.

Tout d'abord, pour le député Jean-Luc Addor qui estime que, dans le cas où cette motion serait acceptée dans le sens de la réponse, on deviendrait Suisse en catimini, je crois que le député Jean-Luc Addor tout comme le groupe CVPO n'ont pas lu la réponse du Bureau du Grand Conseil. C'est une réponse très détaillée – et on l'en remercie – de deux pages, donc pas si courte que ça. On ne devient pas Suisse en catimini vu que lorsque l'on devient Suisse, c'est un élément qui est public et que ce seraient uniquement pour les demandes de naturalisation contestées que le huis clos serait appliqué.

Concernant le groupe CVPO, il n'y a rien à cacher. On parle de transparence administrative. Il s'agit d'un acte administratif, n'en déplaise au groupe CVPO. Il s'agit d'un arrêt du Tribunal fédéral qui explique qu'il s'agit d'un acte administratif. Il n'y a donc aucune raison que les motifs précis soient rendus publics sur un acte administratif. On publie le résultat de cet acte administratif. C'est comme cela que fonctionne l'Administration. On ne peut pas commencer à détailler tous les dossiers, que ce soit au niveau communal ou cantonal, et motiver tous les refus de manière complètement publique. C'est une aberration en termes de protection des données.

Enfin, les données finales auront exactement le même traitement. Vous parlez d'injustice entre ceux qui seront acceptés et ceux qui ne le seront pas. C'est faux, parce que les seules données qui seront publiées au final, c'est de savoir si, oui ou non, la personne X a été acceptée ou refusée en termes de naturalisation. Il n'y a aucune différence de traitement. Et là, à mon avis, le groupe CVPO ne voit pas juste ou en tout cas n'a pas lu la réponse du Bureau du Grand Conseil, qui diffère effectivement un peu de la motion de base, mais on a cette différence qui a été apportée par le Bureau et qui clarifie et améliore la motion de base.

Finalement, cela n'a rien à voir avec un recours en grâce. On ne met pas sur pied d'égalité les naturalisations et les recours en grâce. Le recours en grâce est automatiquement traité à huis clos. C'est le règlement du Grand Conseil qui l'exige depuis un certain temps déjà.

On demande uniquement que certains cas de naturalisation le soient. On n'a pas le même automatisme et on n'a évidemment pas les mêmes conséquences et les mêmes données sur le plan pénal ou autre qu'il peut y avoir lors d'un recours en grâce. Ce sont deux cas totalement différents.

Je remercie le plenum de donner suite à cette motion acceptée dans le sens de la réponse, telle qu'approuvée par la majorité du Bureau du Grand Conseil.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Le député Jean-Luc Addor a demandé la parole.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, je ne veux pas allonger inutilement, mais j'aimerais quand même ajouter un élément qui n'est peut-être pas absolument intéressant.

Avec cette proposition (dont par ailleurs chacun comprend – elle vient de la gauche – qu'elle n'a pas pour objectif de durcir les conditions de la naturalisation), on se retrouverait face à une situation peut-être un petit peu imprévue par rapport à ce qu'on vient de nous dire qui serait la suivante: Ici, nous débattrions dans le secret total, je maintiens en catimini. Il faut arrêter de nous dire qu'on ne lit pas. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas du même avis qu'on n'a pas lu. Nous avons lu votre motion et nous ne sommes pas d'accord avec. C'est tout. C'est du débat démocratique. Mais nous nous retrouverions dans cette situation où personne ne saurait pourquoi, le cas échéant, une demande serait rejetée et puis où des mois, voire quelques années après, on lirait sur le site Internet du Tribunal fédéral, par le menu, la version complète, avec juste les noms caviardés, de l'arrêt par lequel le Tribunal fédéral approuverait ou non la décision cantonale.

Où est la logique là-dedans? Je vous le demande.

Pour maintenir un petit peu de logique et de cohérence dans le système, il est peutêtre plus raisonnable, comme presque toujours, de ne pas suivre la gauche.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Par 62 voix contre 42 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 7.005 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

Vous avez ainsi soutenu la réponse du Bureau concernant cette motion et, en plus, la modification de l'article 78 alinéa 1 du règlement du Grand Conseil en conséquence, comme vous avez pu le lire.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je me plais de relever à la tribune la présence d'une délégation de la commune de St-Maurice représentée par son président, M. Damien Revaz, et son vice-président, M. Philippe Dubois, ainsi que par M. Borgeat, préfet du district, qui viennent suivre les débats qui vont déboucher sur l'octroi de subventions concernant deux bâtiments importants pour l'amélioration de leurs structures locales.

(Applaudissements)

Lecture

13. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation intercommunal à St-Maurice

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung einer Subvention für den Bau einer neuen interkommunalen Orientierungsschule in St-Maurice

(Suite de la page / Fortsetzung von Seite .)

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Frédéric Mivelaz

Le président:

Il n'y a pas de proposition d'amendement.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Moreno Centelleghe, PLR:

Je tiens à m'adresser à tous les élèves qui auront la chance de fréquenter ces établissements dans un futur proche.

Grâce au travail et aux efforts des communes du district de St-Maurice et à la décision positive que prendra ce Parlement compétent et visionnaire, vous aurez, dans un futur proche, Chers élèves, la possibilité de vous former, d'apprendre, de vous instruire dans un écrin moderne et confortable propice à l'étude, et nous en sommes très fiers.

Vous ferez des envieux bien au-delà des frontières cantonales, soyez-en persuadés.

Mais, attention, toute médaille à un revers. Nous attendons de vous dorénavant, prochainement, des résultats scolaires hors normes, à la hauteur du niveau des lieux que vous allez fréquenter. En effet, comment pourriez-vous expliquer de mauvais résultats scolaires à vos parents avec un tel outil de travail? A l'époque, nous pouvions avancer des excuses telles que les classes sont trop petites, il manque de la lumière, il fait trop chaud en été, il fait trop froid en hiver... Fini tout cela, plus aucun prétexte ne sera pris au sérieux!

Dans un tel confort de travail, même la plupart des députés présents dans cette salle, obtiendraient la moyenne aux examens..., même moi, c'est tout vous dire!

Si tout se passe comme prévu, cet établissement, où vous serez logés comme des papes, sera inauguré l'année des 1'500 ans de l'Abbaye de St-Maurice. La venue du Saint-Pierre est annoncée..., pardon du Saint-Père est annoncée. Si, pour lui – soyez attentifs, s'il vous plaît! – la phrase "habemus papam" est connue et l'a rempli de joie, vous pourrez lui dire – si vous avez la chance de le rencontrer –, lui citer avec une fierté une nouvelle phrase qui restera dans l'histoire: "habemus ludus".

Merci de m'avoir écouté.

La discussion est close.

Le président:

J'imagine que nous allons voter avant de passer la parole à la présidente de la commission puisqu'il s'agit de deux décisions plus ou moins semblables.

Ainsi adopté par 75 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 mars 2011.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Lecture

14. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une école préprofessionnelle à St-Maurice

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau einer Schule für Berufsvorbereitung in St-Maurice

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Frédéric Mivelaz

Le président:

Il n'y a pas non plus d'amendement concernant cet objet.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi adopté par 92 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 mars 2011.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Permettez-moi de m'exprimer au nom de l'ensemble de la délégation qui suit avec attention ce point de notre ordre du jour.

Je ne citerai pas les personnes puisqu'elles l'ont déjà été par le président du Grand Conseil.

Au nom de cette délégation, je remercie sincèrement l'ensemble du plenum d'avoir soutenu ce projet, que vous avez reconnu de qualité, cela grâce aux compétences des personnes précitées qui sont à la tribune mais aussi des architectes du bureau Mann et Capua Mann.

Aujourd'hui est une étape importante afin de pouvoir débuter les travaux dans les meilleurs délais.

Ce projet de construction sera un plus indéniable pour la formation des élèves du CO et de l'EPP. Ces constructions permettront également de mettre à disposition des sociétés sportives et culturelles agaunoises des locaux répondant aux meilleures exigences pour leurs activités.

Cette fois, au nom du groupe DC du Bas, je tiens à remercier la commission, présidée par la députée Véronique Maret, qui a traité avec clarté et compétence ces deux projets de décision.

Merci également au chef du département, M. Claude Roch, pour l'appui inconditionnel. Merci.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je voudrais juste préciser une petite chose.

Le député Moreno Centelleghe dit que les élèves ne pourront pas faire autrement que de faire de bons résultats..., mais je pense que ça ne concerne pas les élèves qui sont là parce

que les élèves qui sont là, je l'espère pour eux, auront quitté le CO quand le bâtiment sera terminé! Peut-être qu'ils profiteront de l'école préprofessionnelle.

A mon tour, de remercier le plenum pour son acceptation de ce projet qui a suscité l'admiration des membres de la commission et l'approbation entière du Parlement.

Je veux remercier les partenaires du projet pour l'excellente préparation du dossier et, bien sûr, la commune de St-Maurice, par son vice-président, M. Philippe Dubois, qui a accueilli la commission lors de ses travaux, M. Pascal Gross, sous-préfet du district et président de l'association du CO régional de St-Maurice, ainsi que M. Alain Grandjean, directeur du CO et de l'EPP, pour leur accueil et leur disponibilité.

Mes remerciements au chef du département, aux représentants de ses services ainsi qu'au représentant du Service des bâtiments, sans oublier les membres de la commission et plus particulièrement son rapporteur pour la qualité du travail.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter bonne chance à toutes les personnes qui bénéficieront de ces nouvelles installations.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais remercier le Grand Conseil de cette unanimité.

Je crois que c'est un nouveau pas que nous avons fait dans la construction des infrastructures scolaires et ce pas nous permet de montrer combien les communes doivent être indépendantes et garder leur autonomie dans ces constructions. C'est, je crois, un pas important que nous faisons.

Je voudrais remercier la présidente de la commission pour son appui et l'ensemble de la commission pour les questions qui ont été soulevées durant les séances et qui ont permis d'activer ce dossier.

Je remercie la commune et la région de St-Maurice, et l'ensemble des animateurs de cette première phase, en les félicitant pour la qualité de la présentation, pour la qualité des réponses qui ont été données, pour la transparence de ce dossier, mais aussi pour la qualité des négociations que nous avons eues, notamment à travers la discussion sur le secondaire II professionnel puisque la commune va participer pour près de 900'000 francs pour l'EPP. Cela montre que l'ensemble des communes qui ont ce genre d'école participe, et c'est une phase habituelle.

M. le député Jean-Luc Addor est absent..., je voulais lui proposer d'offrir l'apéritif aux autorités de St-Maurice et qu'il fasse lui-même la communication qu'il a faite hier sur les devoirs de la commune de St-Maurice. Mais, je vous prie de prendre contact avec M. le député Jean-Luc Addor afin qu'il vous offre l'apéritif..., peut-être qu'il a déjà le bouchon dans la main!

Cela dit, j'aimerais souhaiter plein succès à cette construction, souhaiter qu'elle puisse débuter rapidement – je crois que c'est le vœu de la commission des constructions – et souhaiter que, avec la région, vous puissiez bénéficier d'infrastructures à la fois polyvalentes, servant aux besoins de l'école et au bien-être de l'ensemble d'une région.

Merci de ce travail et plein succès pour votre organisation.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Encore une fois, avant que nos invités de St-Maurice ne nous quittent, je leur souhaite une bonne journée.

Merci d'avoir participé à nos débats.

Traitements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

15. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD et Damien ROCH, concernant: pour des collégiens bilingues! (Lingua I) (10.03.2010) (3.056) POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD und Damien ROCH, betreffend: für zweisprachige Kollegiumsschüler! (Lingua I) (10.03.2010) (3.056)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Je vais parler concernant les six postulats (points 15 à 20 de l'ordre du jour) qui concernent tous le bilinguisme.

Les postulants sont très contents de la réponse du département et remercient vivement le conseiller d'Etat du courage qu'il a eu de soutenir ces postulats, en ne donnant pas seulement des réponses de principe mais des réponses concrètes, en expliquant en quoi nous pouvons améliorer le bilinguisme dans notre canton.

Ainsi, nous espérons que ses réponses seront suivies de succès et de propositions concrètes parce qu'il est très important pour les jeunes du canton qu'ils puissent parler bien le français et l'allemand, sachant qu'il s'agit de la première langue et de la deuxième langue non seulement de la Suisse mais aussi du continent européen ainsi que de nos partenaires commerciaux.

Aussi proposons-nous au chef du département, lorsqu'il aura l'occasion de rencontrer ses collègues lors de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, d'évoquer la possibilité de créer, pourquoi pas, un accord intercantonal sur le bilinguisme pour favoriser les échanges entre tous les cantons de Suisse et faire que notre petit pays au milieu de l'Europe soit le leader incontesté du continent en matière de langues. Merci encore.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci au député (suppl.) Philippe Nantermod de ses propos.

Il est vrai qu'à la CDIP, nous parlons souvent des problèmes linguistiques. Les cantons francophones avec d'autres cantons ont favorisé le passage du français ou de l'allemand en troisième et de l'anglais en cinquième année.

J'aimerais rappeler aussi qu'il y a une fondation qui s'appelle "Echanges", qui existe et qui fonctionne déjà. Nous payons un certain montant chaque année. Il est vrai que c'est à travers cette fondation que nous devons probablement dynamiser les échanges.

J'aimerais aussi profiter de l'opportunité pour demander à l'ensemble des partenaires de l'école valaisanne de faire de la promotion pour les échanges: des échanges de classes, des échanges d'été, des échanges entre le Haut et le Bas-Valais ou avec d'autres cantons, parce que l'immersion est probablement une solution idéale pour améliorer les qualités linguistiques de notre jeunesse.

16. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD et Damien ROCH, concernant: pour des employés de commerce bilingues! (Lingua II) (10.03.2010) (3.057)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD und Damien ROCH, betreffend: für zweisprachige kaufmännische Angestellte! (Lingua II) (10.03.2010) (3.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a également été accepté par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

17. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD et Damien ROCH, concernant: pour des apprentis bilingues! (Lingua III) (10.03.2010) (3.058)

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD und Damien ROCH, betreffend: für zweisprachige Lehrlinge! (Lingua III) (10.03.2010) (3.058)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Postulat accepté dans le sens de la réponse par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

18. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD et Damien ROCH, concernant des classes bilingues dans tous les cycles d'orientation (Lingua IV) (10.03.2010) (3.059)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD und Damien ROCH, betreffend zweisprachige Klassen in sämtlichen Orientierungsschulen (Lingua IV) (10.03.2010) (3.059)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Postulat accepté par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

19. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD et Damien ROCH, concernant des jeunes avec diplômes de langue reconnus (Lingua V) (10.03.2010) (3.060)

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD und Damien ROCH, betreffend Jugendliche mit anerkannten Sprachdiplomen (Lingua V) (10.03.2010) (3.060)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Postulat accepté dans le sens de la réponse par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

20. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés (suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD et Damien ROCH, concernant: comparer la qualité des formations linguistiques (Lingua VI) (10.03.2010) (3.061) POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte (Suppl.) Fabien GIRARD, Xavier MOTTET, Philippe NANTERMOD und Damien ROCH, betreffend Qualitätsvergleich im Bereich der Sprachausbildungen (Lingua VI) (10.03.2010) (3.061)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Postulat accepté par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

21. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Yves FOURNIER, et cosignataires concernant: Matthieu Schiner n'est pas un hockeyeur! (05.05.2010) (3.070)

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Yves FOURNIER, und Mitunterzeichnenden betreffend: Matthäus Schiner ist kein Eishockeyspieler! (05.05.2010) (3.070)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Yves Fournier, PLR:

J'aimerais, pour commencer, remercier le département pour la réponse apportée à ce postulat.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour le rendre attentif au fait que la réponse ne concerne que la scolarité obligatoire et qu'il serait sans doute bienvenu que le secondaire II soit également abordé ici, par une directive par exemple, pour que l'histoire valaisanne et l'histoire suisse deviennent systématiques et obligatoires durant les dernières années du secondaire II.

Un dernier élément – pour faire bref, comme le président du Grand Conseil nous l'a demandé tout à l'heure –: 2015 sera une année historique pour nous tous Valaisans; ce bicentenaire serait aussi l'occasion de faire entrer l'histoire par la grande porte dans nos classes. Brochures, visites attractives ou autres pourraient être ainsi initiés, afin que ces différentes activités soient véritablement à la hauteur de cet événement.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je rappelle que ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je ne sais pas si du temps de Matthieu Schiner, on jouait déjà au hockey..., mais j'aimerais féliciter le HC Viège et lui souhaiter le succès pour les finales, et au HC Red Ice également pour les finales. Je crois que c'est un honneur pour notre canton d'avoir des clubs de haute compétence. J'aimerais leur souhaiter le succès pour le futur.

J'en viens au postulat. Merci de la proposition de faire une directive pour le secondaire II. Je vais en discuter avec le Service de l'enseignement. Nous ferons cette directive pour la reprise scolaire, qui va s'intégrer dans l'ensemble de la documentation et l'ensemble des programmes scolaires pour le secondaire II.

En ce qui concerne 2015, le bicentenaire, le Conseil d'Etat étudie actuellement un programme global qui concernera l'ensemble des départements. Evidemment, au niveau culturel, nous aurons une place importante à prendre dans cette organisation. Les écoles ne doivent pas être ignorées dans ce programme culturel scolaire pour ce bicentenaire.

Merci.

22. POSTULAT

des groupes PDCC et PDCB, par le député Pascal BRIDY, concernant le patois, mémoire ou avenir (15.06.2010) (3.073)
POSTULAT

der PDCC- und PDCB-Fraktionen, durch Grossrat Pascal BRIDY, betreffend Patois: Vergangenheit oder Zukunft? (15.06.2010) (3.073)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Ce postulat n'est pas combattu.

Il a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Le postulant semble satisfait de cette réponse.

Nous passons ainsi au point suivant.

23. POSTULAT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Gilbert MONNEY, concernant la campagne de prévention des toxicomanies au niveau de la scolarité primaire (16.06.2010) (3.077) (en collaboration avec le DFIS)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Gilbert MONNEY, betreffend Suchtpräventionskampagnen in der Primarschule (16.06.2010) (3.077) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR:

Je remercie le département de sa réponse.

Toutefois, je souhaite m'assurer de la bonne compréhension que j'en ai faite.

Bien que je sache que la qualité n'attend pas le nombre des années et que la réflexion, l'analyse, la façon de coordonner une action, les modalités à mettre en place pour le passage dans les classes, l'adaptation d'un matériel de communication sont autant d'éléments importants dans la mise en route d'un programme de prévention des addictions au niveau primaire.

J'espère que, pour autant, la durée de réflexion ne penchera pas vers le déraisonnable et débouchera sur un programme concret.

J'espère également que l'argument financier ne deviendra pas l'élément restrictif à une prévention de qualité alors que, dans le domaine du tabac – on l'a bien vu –, des campagnes bien menées ont porté leurs fruits.

Quant aux questions de la pertinence d'une intervention au niveau primaire, je rappellerai que, justement, le but de mon postulat était d'y apporter des éléments de réponse en me basant sur les analyses de votre principal collaborateur dans ce domaine: la Ligue valaisanne contre les toxicomanies.

Alors, rassurez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat.

Merci de votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Nous avons voulu montrer que la première mission de l'école, c'est de faire de l'instruction et c'est une mission également importante d'éducation mais qui est une mission qui s'associe avec la responsabilité des parents et avec le travail d'autres associations, dans le cas présent la LVT. Avec la LVT, nous travaillons un programme.

Ce que nous voulons, c'est, soit avec "Lehrplan", soit avec le Plan d'études, dans "formation générale", intégrer ces domaines, et c'est ce que nous analysons actuellement, tout en maintenant les actions qui sont déjà entreprises mais qui, probablement, doivent être améliorées.

Je peux donc vous rassurer et vous certifier que la prévention est un problème important pour nous, parce que la prévention permet d'éviter des incidents et nous permet de donner au jeune son bien-être.

24. POSTULAT

du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno PERROUD, concernant favoriser les formations dans le domaine de la santé (18.06.2010) (3.079) POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, betreffend Förderung der Ausbildungen im Gesundheitsbereich (18.06.2010) (3.079)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Charles Clerc, UDC:

Le groupe UDC remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse concernant le postulat: favoriser les formation dans le domaine de la santé.

L'UDC prend note qu'un groupe de travail s'est constitué et qu'un rapport sera déposé pour la fin du premier semestre 2011.

Pour rappel, le site de formation de Châteauneuf n'arrive pas à accueillir tous les étudiants en soins et santé communautaires. Par exemple, en 2009, 2010 et 2011, l'école a dû refuser l'entrée à 220 jeunes tandis que les directeurs d'établissement doivent chercher du personnel étranger pour combler les manques de personnel soignant. L'Hôpital du Valais a 1'300 personnes étrangères dans son personnel.

En septembre 2010, le Conseil d'Etat, en réponse au postulat Meichtry allant dans le même sens que le présent postulat, annonçait également la constitution d'un groupe de travail qui rendrait sa copie pour la fin 2010.

Vu la lenteur du suivi de ce dossier et l'urgence pour permettre à ces jeunes d'entreprendre une formation dans la santé, le groupe UDC a déposé, durant cette session, une interpellation.

Au vu de ce qui précède, je prie M. le conseiller d'Etat de bien vouloir apporter des précisions et des informations quant à l'avancement de ce groupe de travail et sur la volonté du département d'accueillir ces étudiants.

D'avance, merci pour votre réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Dans la réponse qui a été donnée en automne, une correction a été apportée par le groupe de travail après la distribution au Grand Conseil pour dire que décembre 2010 était prématuré, le groupe de travail ayant siégé deux fois.

Par contre, un rapport intermédiaire m'a été donné par oral, qui montrait que les discussions ont eu lieu sur des propositions à faire dans les mois qui viennent ou dans le mois qui vient, notamment pour résoudre les problèmes de Châteauneuf, mais aussi pour résoudre les problèmes au niveau tertiaire ES (école secondaire) puisqu'une discussion est en cours actuellement avec d'autres HES pour faire un programme commun pour favoriser les diplômes de personnes qui avaient le diplôme ancien d'infirmière-assistante. Cette discussion devra aboutir sur un programme complémentaire.

Le programme devrait être mis en place en 2012 normalement.

En ce qui concerne la formation d'infirmière, vous avez vu les efforts qui sont faits avec le RSV, avec le Service de la santé. Ceux-ci nous permettent de montrer statistiquement

que le nombre de jeunes qui font cette formation a augmenté et que, aujourd'hui, nous avons un nombre qui est cohérent par rapport aux besoins, mais nous devons poursuivre cet effort.

Dans ce sens, le groupe de travail va remettre un rapport, je pense d'ici à Pâques, et nous pourrons mettre des mesures, notamment des mesures que nous prenons pour le secondaire I, c'est-à-dire l'école de Châteauneuf.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Avant d'aborder le dernier point de l'ordre du jour, vous pouvez lire sur les écrans que nous reprendrons nos débats à 13 h 30.

On peut constater que lorsque chacun met du sien, on peut aller de l'avant et que lorsque le Conseil d'Etat adhère également à notre décision d'instaurer un débat réduit, ça facilite aussi les choses.

25. POSTULAT

des groupes PDCB et PDCC, par les députés Patrice MICHAUD (suppl.), Jean-Albert FERREZ et Carole FURRER (suppl.), concernant l'accès gratuit et partout à Internet – un service public! (18.06.2010) (3.081) POSTULAT

der PDCB- und PDCC-Fraktionen, durch die Grossräte Patrice MICHAUD (Suppl.) und Jean-Albert FERREZ sowie Grossrätin (Suppl.) Carole FURRER, betreffend Gratis-Internetzugang überall – ein Service public! (18.06.2010) (3.081)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Donc, je considère que les postulants sont satisfaits.

Je vous souhaite un bon appétit.

Rendez-vous à 13 h 30 pour la reprise des débats de l'après-midi.

La séance est levée à 11 h 25.

Séance de relevée du jeudi 17 mars 2011

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Ouverture de la séance: 13 h 30.

Ordre du jour:

1. **Deuxième lecture**

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales

Zweite Lesung

Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen

2. Deuxième lecture

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification)

Zweite Lesung

Gesetz über die Krankenanstalten und –institutionen (Änderung)

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

- 3. Motion du groupe PDCB, par la députée Marianne **MARET**, concernant: pour davantage de responsabilisation de la part des députés en matière de dépenses (09.03.2010) (1.071)
 - Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne **MARET**, betreffend: für eine stärkere Mitverantwortung der Abgeordneten im Ausgabenbereich (09.03.2010) (1.071)
- 4. Motion du groupe PLR, par les députés René **CONSTANTIN** et Yves **MABILLARD** (suppl.), concernant: pour une refonte des circonscriptions électorales concernant l'élection du Grand Conseil valaisan (10.03.2010) (1.072)
 - Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte René **CONSTANTIN** und Yves **MABILLARD** (Suppl.) betreffend Änderung der Wahlkreise für die Grossratswahlen (10.03.2010) (1.072)
- 5. Motion des députés Pascal **LUISIER**, PDCB, et Xavier **MORET**, PLR, concernant la déduction fiscale intégrale des primes d'assurances-maladie (10.03.2010) (1.073)
 - Motion der Grossräte Pascal **LUISER**, PDCB, und Xavier **MORET**, PLR, betreffend vollumfänglicher Steuerabzug für Krankenkassenprämien (10.03.2010) (1.073)
- 6. Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) David **QUELOZ**, concernant la gestion financière communale: préfinancement des dépenses par report de crédit (11.03.2010) (1.074)
 - Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David **QUELOZ**, betreffend Finanzhaushaltsführung der Gemeinden: Vorfinanzierung der Ausgaben durch Kreditübertragung (11.03.2010) (1.074)

- 7. Postulat du groupe PLR, par les députés Jean-Pierre **PENON**, Gilbert **MONNEY** (suppl.), Marc-Henri **GAUCHAT** et Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant le financement des adaptations architecturales nécessaires pour le maintien à domicile (11.03.2010) (1.076)
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Pierre **PENON**, Gilbert **MONNEY** (Suppl.) und Marc-Henri **GAUCHAT** sowie Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Finanzierung der für den Verbleib zu Hause notwendigen architektonischen Anpassungen (11.03.2010) (1.076)
- 8. Motion du député Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la constatation du décès par chaque médecin (12.03.2010) (1.078)

 Motion von Grossrat Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Feststellung des Todes durch jeden Arzt (12.03.2010) (1.078)
- 9. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT**, Didier **FOURNIER** et Jean-Pierre **BODRITO** (suppl.), concernant: pour des élections communales et cantonales sereines (06.05.2010) (1.093) (motion transformée en postulat)
 - Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT**, Didier **FOURNIER** und Jean-Pierre **BODRITO** (Suppl.), betreffend: für reibungslose Gemeinde- und Kantonswahlen (06.05.2010) (1.093) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
- 10. Postulat des députés Bernard **VOGEL**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant un abattement à la base pour les vignes exploitées à titre privé (07.05.2010) (1.094) (en collaboration avec le DEET) (motion transformée en postulat)
 - Postulat der Grossräte Bernard **VOGEL**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Steuerfreigrenze für privat bewirtschaftete Reben (07.05.2010) (1.094) (in Zusammenarbeit mit dem DVER) (Motion in ein Postulat umgewandelt)
- 11. Postulat des députés Marcel **BAYARD**, PDCC, et Laurent **BAGNOUD** (suppl.), PDCC, concernant les conséquences des modifications démographiques sur le Valais pour une politique active! (09.03.2010) (1.101 anc. 2.070)
 - Postulat der Grossräte Marcel **BAYARD**, PDCC, und Laurent **BAGNOUD** (Suppl.), PDCC, betreffend Folgen des demographischen Wandels im Wallis für eine aktive Politik! (09.03.2010) (1.101 ehem. 2.070)
 - Développements: Département des finances, des institutions et de la santé(DFIS)
 - Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
- 12. Motion du groupe PLR, par les députés Mathieu **FARDEL** (suppl.) et Philippe **NANTERMOD** (suppl.), concernant: pour une fiscalité en faveur des entreprises (17.11.2010) (1.109)
 - Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu **FARDEL** (Suppl.) und Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), betreffend unternehmensfreundliche Steuerpolitik (17.11.2010) (1.109)

- 13. Postulat du député Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant eHealth services de santé électroniques (17.11.2010) (1.110)

 Postulat von Grossrat Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend eHealth elektronische Gesundheitsdienste (17.11.2010) (1.110)
- 14. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Marcelle MONNET-TERRETTAZ, Michelle GRANDJEAN BÖHM, Marylène VOLPI FOURNIER et Jean-Henri DUMONT, concernant ciblons les déductions d'impôts (17.11.2010) (1.111)
 - Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Michelle **GRANDJEAN BÖHM** und Marylène **VOLPI FOURNIER** sowie Grossrat Jean-Henri **DUMONT**, betreffend gezielte Steuerabzüge (17.11.2010) (1.111)
- 15. Postulat du député (suppl.) Fabien **DERIVAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: offrons aux jeunes la possibilité de s'exprimer dès 16 ans (18.11.2010) (1.112)
 - Postulat von Grossrat (Suppl.) Fabien **DERIVAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Geben wir den Jugendlichen ab 16 Jahren die Möglichkeit, sich zu äussern (18.11.2010) (1.112)
- Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant l'harmonisation fiscale maintenant ! (19.11.2010) (1.113)

 Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Steuerharmonisierung jetzt! (19.11.2010) (1.113)
- 17. Résolution du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien **BERCLAZ**, concernant santé et TVA ne font pas bon ménage (18.11.2010) (1.114)

 Resolution der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien **BERCLAZ**, betreffend: Die Gesundheit kränkelt an der MWST (18.11.2010) (1.114)
- 18. Motion de la commission des finances, par le député Jérôme **FAVEZ**, concernant une baisse fiscale ciblée et modérée (19.11.2010) (1.115)

 Motion der Finanzkommission, durch Grossrat Jérôme **FAVEZ**, betreffend gezielte und moderate Steuersenkung (19.11.2010) (1.115)

Le président:

Monsieur le conseiller d'Etat,

Messieurs les vice-présidents du Parlement,

Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères et Chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9/Kanal 9 Oberwallis,

Avec un petit clin d'œil aux lecteurs du Nouvelliste et du Walliser Bote, ainsi qu'aux auditeurs de Rhône FM et de rro,

Bonjour à tous!

Je vous souhaite la bienvenue pour ce jeudi après-midi de session.

Vous avez, sur vos tables, le programme de la séance.

Nous commençons sans plus tarder par le point 1 de l'ordre du jour.

Deuxième lecture

1. LOI sur les participations de l'Etat à des personnes morales

Zweite Lesung

GESETZ

über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE/ NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION

Président: Pascal Luisier / Berichterstatter: Philipp Matthias Bregy remplacé par Frédéric Delessert

Titre

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités

Titre, adopté.

Considérants, adoptés.

Articles 1 à 12, adoptés.

Article 13

Proposition 1 du groupe PLR par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 1 du groupe PLR

Il est proposé de remplacer "Etat" par "Conseil d'Etat".

La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cet amendement.

Motifs: le texte de la loi fait référence au Conseil d'Etat, dont c'est du reste la compétence de fixer les objectifs des représentants de l'Etat. Raison pour laquelle cela fait du sens de reprendre la même systématique. En cas de conflit d'intérêts, la priorité doit être donnée au respect des intérêts publics auquel doit veiller le représentant de l'Etat, sauf si ces intérêts sont néanmoins contraires à des obligations légales pouvant engager la responsabilité personnelle du représentant.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

J'ai une demande de parole du président de la commission.

M. le député Pascal Luisier, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

En complément de ce qu'a très bien dit le rapporteur, j'aimerais juste apporter une précision sur ce point.

Vous savez tous qu'en cas de procédure par-devant la justice, les juges ont fréquemment recours aux travaux parlementaires lorsqu'il s'agit d'interpréter un article de loi et de s'assurer de la volonté du législateur.

Or, comme l'avait soulevé le député (suppl.) Aron Pfammatter lors de l'entrée en matière mardi, cet article 13 pouvait effectivement poser un problème pratique.

J'aimerais donc juste préciser pour cet article qu'effectivement le représentant de l'Etat doit défendre les intérêts de l'Etat. Il peut, cependant, arriver des cas où la défense de l'intérêt public peut être en conflit avec des règles de droit privé.

Bien que cela ne ressorte pas directement du texte, il est évident qu'en de tels cas le représentant de l'Etat doive s'abstenir, cela notamment pour sa propre protection et pour éviter des actions en justice contre sa propre personne.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Juste un commentaire pour souligner les propos du rapporteur et du président de la commission quant à la limite de la fidélité aux devoirs de représentation des intérêts de l'Etat.

J'aimerais apporter ici une réponse au député (suppl.) Mathieu Fardel qui, dans le cadre de l'entrée en matière, m'avait interpellé sur le nombre de participations dans la Matterhorn Gotthard Bahn, représenté par M. Rolf Escher. Comme je n'avais pas l'information, je suis allé la chercher et c'est pour cela que je me permets de vous la donner ici. Il y a donc trois sociétés: Matterhorn Gotthard Bahn d'un côté, mais aussi deux autres sociétés: Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG et Matterhorn Gotthard Verkehrs AG.

M. Rolf Escher, après une petite enquête et rapide recherche auprès du registre du commerce, est administrateur des trois sociétés, mais il a été désigné par le Conseil d'Etat uniquement pour la société Matterhorn Gotthard Bahn. Il a été désigné administrateur par d'autres autorités que celle du Conseil d'Etat.

Cela me permet une nouvelle fois s'il était encore besoin, cette situation montre à l'évidence une nouvelle fois s'il était besoin de la nécessité de clarifier et de réexaminer l'ensemble de nos représentations, d'où l'utilité bien sûr de notre législation.

Merci.

Article 13, adopté avec la proposition 1 du groupe PLR à l'alinéa 1.

Articles 14 à 23, 23bis et 24, adoptés.

Article 25

Proposition 2 du groupe PDCC par le député Yves Carrupt (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 2 du groupe PDCC

Cette proposition a été **retirée**.

Article 25, adopté.

Article 26, adopté.

Le président:

Avant d'aborder le chapitre 5 nouveau, nous traiterons d'abord les articles 27 à 29 car le titre du nouveau chapitre "Haute surveillance du Grand Conseil" dépend directement de l'acceptation ou non des trois articles suivants.

Chapitre 5 nouveau

Articles 27, 28 et 29 nouveaux

Propositions 3, 4, 5 et 6 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Au sujet de ces propositions **d'articles 27, 28 et 29 nouveaux ainsi que du titre,** la commission a estimé qu'il s'agissait d'un vote lié sur l'ensemble de la matière et de la problématique qui lui était liée.

Elle s'est donc prononcée sur l'ensemble du nouveau chapitre de la manière suivante:

Décision: refus à l'unanimité des propositions faites par le groupe UDC.

Je reprends les motivations.

D'une manière générale, ces propositions confondent la haute surveillance avec la surveillance. La haute surveillance est le fait pour le Grand Conseil de s'assurer que l'autorité première, à savoir le Conseil d'Etat, exécute correctement les tâches de surveillance qui lui ont été confiées.

Ensuite, à l'article 27, la désignation des personnes doit rester de la compétence du Conseil d'Etat, soit de l'organe qui exerce la surveillance et non du Grand Conseil qui exerce la haute surveillance. Le mélange des responsabilités n'est par ailleurs pas souhaitable.

Je me permets, pour des raisons de compréhension et de logique quant à la prise de position de la commission, de continuer et de donner également les motivations sur les articles 28 et 29 nouveaux, ce qui m'évitera d'y revenir tout à l'heure.

Article 28 nouveau

Donc, ce n'est pas une mesure de haute surveillance. Elle relève, au contraire, de la responsabilité du Conseil d'Etat. Il est difficilement envisageable, ni préférable, que le Grand Conseil se substitue au Conseil d'Etat et procède à l'examen particulier de chacune des 100 participations environ de l'Etat. Le Grand Conseil pourra toujours exercer ses tâches de haute surveillance. Il convient d'ajouter que la haute surveillance doit intervenir après la surveillance du Conseil d'Etat alors que, en l'occurrence, la proposition de l'article 28, inverserait les rôles.

A l'article 29, la proposition va même au-delà de la surveillance et se propose d'intervenir au stade de l'opérationnel. Ce n'est pas le rôle du Grand Conseil de prendre le pas sur la gestion opérationnelle des sociétés. Enfin, la notion de "tout événement particulier" laisserait trop de place à l'interprétation.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission vous invite, à l'unanimité, à refuser l'entier du nouveau chapitre 5, titre et articles 27, 28 et 29.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Comme vient de le faire le rapporteur, je ne vais parler qu'une seule fois pour l'ensemble de ces propositions dont, finalement, la philosophie est assez semblable.

La question de fond est la suivante: est-ce que, pour des participations parfois très importantes, nous voulons donner ici au Grand Conseil un blanc-seing à peu près complet à l'exécutif, au Conseil d'Etat?

Nous pensons, quant à nous, que le Grand Conseil ne doit pas abandonner trop facilement le peu de compétences qui lui restent encore face à l'exécutif. Et il s'agit parfois de participations dans des sociétés assez importantes.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de suivre les propositions que nous avons faites.

La discussion est close.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que vous êtes d'accord que l'on vote l'ensemble du titre et des trois articles? Oui.

Nous votons, à moins que le président de la commission ou le chef du département ne veuillent s'exprimer... Non.

Par 90 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 3, 4, 5 et 6 du groupe UDC défendues par le député Jean-Luc Addor.

Chapitre 5 nouveau (articles 27, 28 et 29 nouveaux), refusé. Articles 27, 28 et 29, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne veux pas monopoliser la parole, même si ça ne prend pas beaucoup de temps pour ce débat, simplement pour dire que ce projet, comme mon collègue Edmond Perruchoud a eu l'occasion de le relever à plusieurs reprises déjà, est un projet qui est beaucoup trop timide, qui finalement laisse trop la bride sur le cou (si j'ose dire) de l'exécutif.

C'est la raison pour laquelle, quand bien même il va dans une certaine mesure bien sûr dans le bon sens, nous allons le refuser.

La discussion est close.

M. le député Pascal Luisier, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

La loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales est maintenant sous toit.

Quoi qu'en disent certains, le Valais sera le deuxième canton suisse à se doter d'un texte de rang de loi dans ce domaine. Plus même, par rapport au canton de Vaud – seul canton possédant un texte comparable en cette matière – notre loi semble bien plus aboutie et bien plus exhaustive que la sienne.

En outre, nous avons su, là où il était judicieux, justifié et possible de le faire, nous distancer du droit fédéral en la matière.

Désormais, notre canton pourra donc compter avec un outil juridique permettant de répondre aux questions suivantes, que tout citoyen est en droit de se poser:

- quand l'Etat doit-il s'engager dans les acquisitions de participation?
- à quel moment doit-il s'en séparer?
- qui représente l'Etat?
- quelle position doit défendre le représentant de l'Etat?

- sous quelle forme doit-il rendre des comptes?
- quelle est sa mission?

J'exprime également ma satisfaction, ainsi que celle de toute la commission de deuxième lecture face à l'acceptation unanime par ce Parlement de l'extension du champ d'application de cette loi aux autres entités ou, autrement dit, aux institutions paraétatiques.

Le caractère nécessaire de cette loi n'a, de plus, jamais été contesté. Celle-ci fait d'ailleurs suite à une motion, partiellement acceptée, je le rappelle, par le Grand Conseil.

Enfin, la haute surveillance, prérogative des plus importantes et inaliénable, revenant constitutionnellement au Grand Conseil, se trouve éminemment renforcée par cette loi.

Je termine par les remerciements d'usage à l'intention des membres de la commission, du Service parlementaire ainsi qu'au chef du département pour leur engagement dans ce dossier.

J'adresse également un merci tout particulier à M^e de Riedmatten, chef du Service juridique, pour la précision et la qualité des réponses qu'il nous a apportées chaque fois que nous l'avons sollicité.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il n'échappe à personne, effectivement, que cette loi s'avère nécessaire au vu, d'une part, du caractère lacunaire des dispositions actuelles mais aussi et peut-être surtout, d'autre part, de l'importance accrue que, au fil du temps, la problématique des participations de l'Etat à des personnes morales ou aux autres entités de droit public ou de droit privé s'est développée.

Je voudrais aussi rappeler dans ce débat final le caractère novateur de cette loi. Le Valais sera le premier canton suisse, après le canton de Vaud, à disposer d'un texte du niveau de la loi qui règle de manière cohérente, qui règle de manière systématique les principales questions qui règlent ce domaine. Le caractère ambitieux de cette nouvelle loi ressort très clairement pour tous les aspects qui, à travers un certain nombre de règles ou à travers un certain nombre de questions, ont été réglés au-delà, par exemple, de la disposition vaudoise et notamment les participations financières, les conditions d'aliénation des participations, la création, la dissolution ou le regroupement de personnes morales, tous ces éléments et bien d'autres, sans être exhaustif, vont au-delà du texte vaudois et démontrent le caractère vraiment ambitieux de la loi valaisanne que nous vous proposons.

Finalement aussi, nous avons pu étendre le champ d'application grâce aux travaux parlementaires de la deuxième commission. Cela nous a permis d'aller jusqu'aux autres entités, qui ne bénéficient pas forcément de la personne morale. Cela permettra de tenir compte des caractéristiques bien entendu de ces diverses entités.

Je voudrais aussi dire, au sujet de la notion de haute surveillance, qu'elle est finalement relativement simple à comprendre et qu'il s'agit pour vous, Mesdames et Messieurs les députés, de vérifier si la surveillance exercée par le Conseil d'Etat l'a été correctement. C'est vraiment la notion de haute surveillance, et cette notion de haute surveillance doit être

comprise comme telle et ne pas vouloir empiéter sur les aspects de la surveillance – franchement, c'est la tâche d'un exécutif.

Je voudrais aussi dire que nous avons sérieusement amélioré la gestion actuelle des participations et cela permettra vraiment, de la part du Grand Conseil, d'avoir une tâche nettement facilitée. Il y aura une plus grande efficacité; il y aura du dynamisme; il y aura de la transparence. Cette loi facilitera, Mesdames et Messieurs les députés, clairement l'exercice de la haute surveillance à travers bien sûr le rapport annuel qui vous sera servi, à travers ce compte rendu standardisé – puisque nous en avons francisé l'expression – et ainsi l'information annuelle au Grand Conseil vous permettra d'exercer réellement vos pouvoirs de haute surveillance.

Je vous invite donc à voter cette loi, en vous remerciant d'avance du soutien que vous allez lui apporter.

Je voudrais d'ores et déjà aussi, pour la fluidité des débats notamment, remercier les membres de la première et de la deuxième commissions, avec bien sûr en tête les deux présidents, sans oublier les deux rapporteurs.

Merci de votre attention.

La loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités est adoptée par 112 voix contre 8 en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(*Vote nominal/Namensabstimmung.*)

Le président:

Vous avez ainsi adopté cette loi de manière définitive.

Avant de poursuivre, je me plais à saluer à la tribune, au nom du Parlement valaisan, M^{mes} Bénédicte Rioud et Célia Gaubert-Pichon.

Ces dames effectuent actuellement et durant deux ans l'Ecole de la magistrature à Bordeau dans le but de devenir respectivement juge et substitut du procureur.

Dans le cadre de leurs études, elles effectuent un stage d'environ un mois auprès de notre Tribunal cantonal.

Nous leur souhaitons plein succès dans leurs projets professionnels ainsi qu'un agréable et profitable séjour dans notre canton.

J'aimerais qu'on les applaudisse chaleureusement.

(Applaudissements)

Deuxième lecture

2. LOI

sur les établissements et institutions sanitaires (modification)

Zweite Lesung

GESETZ

über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION
PARLEMENTAIRE/
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION

Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Florian Chappot, suppl.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

Article 5

Vorschläge 1 und 3 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Vorschlag 2 von Grossrat Reinhold Schnyder und Konsorten:

Vorschlag 4 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Rieder:

Vorschlag 5 der SVPO/Freie Wähler-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen (nicht entwickelt):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 1 du groupe CSPO

La commission, en se référant à l'article 39 de la LAMal qui prévoit une planification par le canton des hôpitaux mais aussi des maisons de naissances ainsi que des centres médicosociaux, considère que cette proposition n'est pas opportune.

Elle a donc été refusée.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Mit der neuen Spitalfinanzierung ab dem nächsten Januar 2012 wird der Wettbewerb gross geschrieben. Man spricht von Spitallisten und nur noch wer dort drauf ist, kann etwas machen. Die Kosten im Gesundheitswesen steigen und wir sehen nicht ein, warum man jetzt die Betten begrenzen will, denn bis jetzt hat man das auch gemacht und es hat überhaupt nichts genützt.

Unseres Erachtens ist das ein Eingriff in die Wettbewerbsfreiheit wenn man das jetzt wieder aufnimmt, obwohl man ja den Wettbewerb fördern will.

Aus diesem Grund verlangt die CSPO die Abstimmung zu diesem Antrag.

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Est-ce que la présidente de la commission veut s'exprimer?

Le chef du département?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais aussi, au nom du Gouvernement valaisan, souhaiter la bienvenue dans notre canton à ces stagiaires et leur souhaiter, auprès du pouvoir judiciaire, un excellent apprentissage durant ces quelques semaines que vont durer leurs activités chez nous.

C'est justement en supprimant les lits, Madame la députée Graziella Walker Salzmann, que, très probablement, nous aurons encore plus d'évolution des coûts de la santé. En Valais – je ne suis pas sûr du chiffre initial –, ces vingt dernières années, grâce justement au fait que nous avons limité le nombre de lits, nous pouvons aujourd'hui dire, contrairement à d'autres cantons qui ont encore cet effort à faire, que nous n'avons pas de surcapacité, et cet élément est essentiel. Pourquoi n'avons-nous pas de surcapacité? Parce que nous avons, dans chaque établissement, pu indiquer le nombre de lits qui était nécessaire dans le cadre de la planification faite par le Gouvernement.

Je vous invite donc, si cette proposition n'est pas retirée, à la refuser parce que c'est un des moyens de contenir une évolution toujours plus marquée des coûts de la santé. Cette proposition va à l'encontre justement de cet objectif que nous avons tous.

Merci donc de soutenir la proposition de la commission.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Madame la députée Graziella Walker Salzmann, est-ce que vous maintenez votre demande de vote?

Oui.

Nous votons.

Par 80 voix contre 37 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe CSPO défendue par la députée Graziella Walker Salzmann.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 2 du député Reinhold Schnyder

Cette proposition de nouvel alinéa s'inscrit dans les propositions suivantes, mais nous allons quand même la traiter séparément parce qu'elle est quelque peu différente. En effet, la commission considère que la proposition de créer deux zones ne respecte pas vraiment l'égalité de traitement et qu'il est plus opportun d'analyser les propositions suivantes qui proposent trois régions.

Cette proposition a ainsi été refusée par 11 non, 2 abstentions et 0 oui.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der von mir hinterlegte Antrag in Artikel 5 nimmt das Anliegen auf, das ich bereits in erster Lesung unter Artikel 6 thematisiert habe. Es ist für mich klar, dass das KVG auch in unserem Kanton gilt und die Spitalplanung den Geboten der Effizienz, der Wirtschaftlichkeit und auch der Qualität zu genügen hat.

Aber die Regionen im Kanton haben alle ein genügendes Einzugsgebiet, um die Grundversorgung im Spital stationär anzubieten. Vielleicht müssen die Aufgaben zwischen den einzelnen Standorten noch besser abgestimmt werden, so zwischen Visp und Brig, aber auch zwischen Martinach, Sitten und Siders.

Wenn wir wollen, dass die Existenz von Spitälern in den Sprachregionen festgelegt werden soll, so hat das insbesondere politischen Charakter. Es ist klar – und da gebe ich Grossrat Bridy von der CVP Mittelwallis recht – der ja das beim Eintreten vorgebracht hat, dass die Oberwalliserinnen und Oberwalliser selber dazu beitragen, dass im deutschsprachigen Kantonsteil ein Akutspital bestehen bleibt, indem sie nämlich auch die Leistungen ihres Spitals in Anspruch nehmen.

Die Oberwalliser Parteien haben Anträge eingereicht, die in die gleiche Richtung gehen wie meine. Die Anträge besagen, dass in allen drei Regionen Spitäler bestehen sollen. Mit dem Spital Riviera-Chablais, aber auch mit den Aktivitäten im Spital in Martigny, ist ja auch das Unterwallis abgedeckt.

Ich bin somit bereit meinen Antrag zugunsten des Antrags, der von der Kommission vorgeschlagen wurde, zurückzuziehen. So oder so bitte ich aber alle Kolleginnen und Kollegen hier im Saal, die gesetzliche Festschreibung der Spitäler zu unterstützen.

Besten Dank.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Les propositions 3, 4 et 5 vont exactement dans le même sens; c'est le même texte. On peut donc les traiter ensemble.

Ainsi, cette proposition, présentée par le groupe CSPO, le groupe CVPO et le groupe SVPO/Freie Wähler, a la teneur suivante: "Les soins stationnaires de base et aigus ainsi que la réadaptation stationnaire sont impérativement offerts chacun dans les trois régions constitutionnelles du canton du Valais."

Après discussion dans la commission, celle-ci présente une nouvelle proposition. En effet, le futur hôpital du Chablais sera sur territoire vaudois. Il apparaît ainsi pour la commission, quand on parle des trois régions constitutionnelles, que celle du Bas ne serait pas forcément pourvue en termes de soins sur le territoire cantonal et qu'en indiquant "les trois régions" plutôt que "les trois régions constitutionnelles", il y a plus de souplesse dans la compréhension de la loi, étant entendu que l'hôpital du Chablais couvre la région du Bas.

Je précise aussi que la commission entend par "trois régions" évidemment les régions du Haut, du Bas et du Centre.

La nouvelle proposition de la commission a été acceptée par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Les propositions précédentes précisant "les trois régions constitutionnelles" ont été refusées par 9 non, 2 oui et 2 abstentions.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO ist einverstanden mit dem Vorschlag der Kommission. Wir finden es wichtig. Wir haben bereits in der Vernehmlassung zu diesem Gesetz darauf hingewiesen, dass die Abschaffung der drei Spitalzonen mit der Garantie des Akutspitals gewisse Probleme bietet. Wir sind jetzt befriedigt, dass man das erkannt hat und das jetzt im Gesetz festschreibt. Für uns ist aber auch klar, dass mit Regionen zumindest die drei bestehenden Spitalzonen gemeint sind. Wir wären dankbar, wenn der Herr Staatsrat Tornay sich dazu noch äussern könnte. Aber im Grundsatz sind wir einverstanden und wir danken Ihnen für die Unterstützung dieses Antrags.

Danke.

Hr. Grossrat Beat Rieder. CVPO:

Die CVPO zieht den von ihr ausformulierten Vorschlag zugunsten des Vorschlags der Kommission zurück. Wir halten zuhanden des Protokolls fest, dass wir unter den Regionen das Unterwallis, das Mittelwallis und das Oberwallis verstehen und dass dies betreffend das Oberwallis mit der alten Spitalregion übereinstimmt. Im übrigen sind wir dankbar, dass dieser Kompromiss im Grossen Rat gefunden werden konnte.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Il y a une chose très importante qui ressort de cette deuxième lecture et en particulier de ce type de disposition: cela concerne principalement le Haut-Valais. Donc, tout le monde a compris que c'est une nécessité, non seulement pour la cohésion cantonale mais aussi pour des raisons économiques et médicales, de maintenir (ce qui est le cas actuellement) un hôpital de soins aigus dans le Haut-Valais. Ce point ne doit pas, ne peut pas faire de discussion.

Maintenant, on est en train de manipuler des notions relativement peu claires et puis la question est de savoir (ici je parle du Bas-Valais) si, quand on fait une loi, on ne devrait pas essayer d'être clair. En effet, on peut enlever le terme de "constitutionnelles" pour éviter de fâcher on ne sait qui, mais le vrai enjeu, je pense, c'est le Chablais. Actuellement, une partie du Bas-Valais fait partie, comme vous le savez, du centre hospitalier du centre du Valais alors que le Chablais est couvert par l'hôpital du Chablais. Et on est en train d'introduire une notion qui sera peut-être claire pour le Haut-Valais mais qui sera tout que claire (si j'ose dire) pour le Bas-Valais, et je pense que c'est quelque chose d'un petit peu dangereux.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Tout le monde semble acquis à la nouvelle proposition de la commission, mais est-ce que la présidente de la commission veut s'exprimer quand même?

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Oui, je voudrais répondre au groupe UDC.

Effectivement, on s'est posé la question et l'hôpital du Chablais est revenu dans la discussion. Le fait d'enlever le mot "constitutionnelles", ce mot a un aspect géographique, donc cela veut dire que l'hôpital du Chablais ne pourrait plus faire partie comme on le dit par rapport au Bas.

Donc, bien que l'hôpital du Chablais soit créé sur le sol vaudois, qu'il y ait un accord intercantonal, la commission a absolument voulu une garantie supplémentaire en enlevant le mot "constitutionnelles".

C'est clair que l'on ne pourrait pas, et je n'en vois pas l'utilité, mettre que l'hôpital du Chablais – donc, on l'aura dans le mémorial – soit inscrit dans la loi comme tel en remplacement du mot "Bas".

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

Le chef du département ayant été interpellé, je lui cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il n'y a qu'un Valais.

Clairement, nos amis du Haut-Valais l'ont compris et l'ensemble de la députation de ce Parlement également à travers les messages qui ont été donnés dans le cadre de l'entrée en matière.

Je crois que c'est vraiment un élément central de cette loi qui nous a amenés, à la suite des travaux de la deuxième commission et de l'entrée en matière de mardi, à comprendre la nécessité qu'il y avait chez les uns et les autres vis-à-vis d'un certain nombre de craintes. Aujourd'hui, celles-ci sont levées; elles sont levées par rapport à l'article 30 et elles sont levées par rapport à l'alinéa 2 qui renvoie même à une ordonnance que nous ne saurions changer au Gouvernement sans l'avis de ce Parlement et elle revient même dans le premier chapitre lié à la mise en œuvre des dispositions d'application de la LAMal.

Nous avons vraiment la conviction ici d'avoir pu prendre en considération les soucis des uns et des autres et – ce qui est le plus important – sans pénaliser. Et pourquoi avons-nous pu le faire? Parce que cette réalité légale que nous allons introduire ici correspond à la réalité du terrain pour un bon nombre d'années. C'est ainsi que nous pouvons, du point de vue légal, faire ce pas sans nous retrouver en difficulté avec les dispositions de la LAMal.

Pour ce qui est de l'aspect constitutionnel, chacun a compris que les régions constitutionnelles s'arrêtaient forcément aux frontières de notre canton et que si nous avions déjà des options qui étaient avancées dans le Bas-Valais pour un hôpital intercantonal, il eut été pour le moins faux de réintroduire ici une notion constitutionnelle qui s'arrête à l'aspect géographique de notre canton puisque le futur dans le Bas-Valais – mais vous aurez à le décider une nouvelle fois clairement dans ce Parlement – se dessine à travers une collaboration intercantonale.

Je me réjouis donc avec l'ensemble des parlementaires de cette solution que la commission a pu trouver à l'article 5 à travers les propositions 2 (qui finalement va dans la même direction), 3, 4 et 5.

Je crois, à première vue, que cela sera approuvé à l'unanimité puisque personne ne l'a contesté, mais M. le président du Grand Conseil mènera les débats.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Tout le monde étant acquis à la nouvelle proposition de la commission, on peut passer à l'article suivant.

La discussion est close.

Article 5, adopté avec la nouvelle proposition de la commission introduisant un alinéa 5 nouveau.

Article 6

Vorschlag 6 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 6 du groupe CSPO

La commission considère qu'octroyer à une région particulière certaines disciplines ne va pas dans le sens de l'économicité que veut mette la LAMal.

Elle soutient aussi l'idée que l'économicité doit passer aussi par la cantonalisation de certaines disciplines.

Cette proposition a été refusée par un oui, 11 non et une abstention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Die CSPO ist nach wie vor der Überzeugung, dass der Zweisprachigkeit im Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen zu wenig Rechnung getragen wird.

Nachdem Sie, geschätzte Damen und Herren, am Morgen sechs Postulate für eine zweisprachige Ausbildung auf allen Niveaus gutgeheissen haben, mutet es doch seltsam an, dass in der praktischen Umsetzung soviel Widerstand auszumachen ist. Im Gesundheitsbereich geniesst die Verständigung eine besondere Bedeutung. Das wurde von Ihnen, Herr Staatsrat Tornay, am Tag der Kranken in Visp ausdrücklich erwähnt.

Geschätzte Damen und Herren, lassen Sie doch nach den Worten nun Taten folgen.

Danke für Ihre Unterstützung.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous avons clairement l'intention, et vous le savez, et nous avons démontré à plusieurs reprises que c'est à travers des actes que l'on va poser dans un certain nombre de domaines, qui sont du reste encore à l'étude sur la table du Conseil d'Etat entre les divers départements, pour aller dans le sens d'une amélioration de la compréhension linguistique qui, parfois, fait défaut dans ce canton.

Et clairement, j'aimerais dire ici que ce n'est pas dans une loi particulière qu'on doit parler du bilinguisme. C'est au niveau constitutionnel que nous avons déjà cette règle. Premier élément.

Deuxième élément: Si nous allons poser des actes dans le futur, eh bien!, vous pourrez le constater, nous allons vraiment, et c'est le vrai enjeu que nous avons par rapport à la notion du bilinguisme, c'est pour les disciplines cantonalisées, je l'ai expliqué à plusieurs reprises, je ne suis pas sûr d'avoir toujours donné de bonnes explications en fonction des retours que j'ai entendus, nous l'avons donc expliqué à plusieurs reprises, le risque que nous avons vis-à-vis de la libre circulation des patients en 2012, c'est que les patients Haut-Valaisans, si nous ne faisons pas cet effort, choisissent de se faire hospitaliser de l'autre côté des Alpes valaisannes, respectivement bernoises. Pour éviter cela, je le redis ici, pour les disciplines à caractère cantonalisé, nous allons probablement exiger du RSV de créer une section, voire un département où ces disciplines cantonalisées qui se déroulent à Sion – parce que nous voulons un RSV fort avec des disciplines fortes sur Sion – puissent accueillir dans les deux langues les différents patients. C'est là que l'enjeu est important et c'est là que nous risquons, à la limite, de perdre des emplois et également d'avoir des conséquences économiques.

Je peux vous assurer que nous ferons les efforts, et pas seulement en paroles mais à travers des actes.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 81 voix contre 40 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6 du groupe CSPO défendue par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer.

Article 6, adopté.

Article 7

Propositions 7 et 8 du groupe PLR par la députée Laetitia Massy (par le député (suppl.) David Queloz):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 7 du groupe PLR

Cette disposition vise à changer le mot "remise" des budgets d'investissements et des budgets et comptes au département pour vérification de l'économicité par "respect" dans le cadre des budgets et des comptes de l'économicité sous l'angle de la planification.

Cette modification peut sembler légère. En réalité, la commission considère qu'elle ne l'est pas parce que ça reviendrait à supprimer l'automatisme du contrôle par le Conseil d'Etat des comptes et budgets, et à procéder par d'éventuels sondages.

La commission considère qu'il est aussi difficile finalement de détecter d'éventuels problèmes comme le propose la proposition suivante du groupe PLR sans procéder à des vérifications régulières.

Pour ces raisons, la commission a refusé par 9 non, 3 oui et une abstention la proposition 7, ainsi que la proposition 8 qui est la proposition corollaire de cette modification.

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Je prends une fois la parole concernant les propositions 7 et 8.

L'amendement déposé a comme objectif de tenter de répondre aux deux thématiques suivantes:

- premièrement: respect de l'esprit voulu par la loi fédérale en termes de concurrence entre les établissements hospitaliers;
- deuxièmement: volonté exprimée par le Parlement lors de la première lecture et le conseiller d'Etat de garder un certain regard sur l'utilisation des deniers publics.

Pour pouvoir vous le présenter, permettez-moi d'introduire la notion de "convention tarifaire". Cette notion de "convention tarifaire" est définie à l'article 46 de la LAMal. Elle représente le résultat de la négociation entre un ou plusieurs assureurs maladie et un ou plusieurs prestataires de soins (par exemple, les établissements hospitaliers).

Permettez-moi d'en illustrer le fonctionnement. Nous sommes en 2010. Nous cherchons à déterminer quel sera le montant pris en charge par la LAMal pour 2011 dans le cadre des établissements hospitaliers. Supposons que le montant soit de 100 en 2010. Les négociations commencent. Les hôpitaux arrivent, demandent peut-être 110 en termes de charges supplémentaires qui arriveront en 2011. Les assureurs maladie proposeront peut-être 102 dans un esprit de garants de l'économicité et surtout de faire en sorte que les primes n'augmentent pas plus que ce qui est normal. Finalement, au terme de ces discussions, un montant sort, supposons 105. Est-ce que les assureurs maladie peuvent, dès ce moment-là, rembourser ce montant au titre de la LAMal, respectivement les établissements hospitaliers facturer ce montant — en d'autres termes, sans aucun contrôle extérieur? Eh bien!, non, la LAMal prévoit à l'alinéa 4 de l'article 46 un mécanisme d'approbation. (Je parle bien de la LAMal actuelle, qui sera encore valable en 2012, mais déjà actuelle aujourd'hui.) Je me permets de le citer: ⁴La convention tarifaire doit être approuvée par le Gouvernement cantonal compétent. L'autorité d'approbation vérifie que cette dite convention satisfait au principe d'économie."

Ainsi, la part financée par le canton, qui, dès 2012, devrait se monter en principe au minimum à 55% de ce montant convenu et approuvé, aura donc été approuvée par le Conseil d'Etat. Le droit de regard mentionné dans la LAMal n'est bien entendu pas remis en question. Ainsi, un esprit libéral-radical pourrait se satisfaire de cette base légale fédérale, mais c'est avec un esprit – permettez-moi l'expression – libéral régulé que nous avons ajouté dans notre amendement l'alinéa 3 qui permet au Conseil d'Etat d'effectuer, en plus de ce contrôle *a priori* des prix, un contrôle *a posteriori* si les circonstances le justifient. Par exemple, lors des négociations, certaines données peuvent être partielles, voire lacunaires, ou peuvent évoluer au cours du temps, ce qui justifierait de contrôler si cette notion d'économicité est toujours vérifiée après l'avoir approuvée.

En synthèse, avec une approbation *a priori* et un contrôle *a posteriori*, cet amendement permet de respecter les vœux exprimés en termes de concurrence et surtout de regard sur l'argent public.

Alors, peut-on dire qu'il s'agirait d'un blanc-seing à l'intention de cliniques privées ou autres établissements? Objectivement, trouver une solution parfaite ressemblerait à résoudre la quadrature du cercle.

Ce présent amendement se veut pragmatique et consensuel.

Je vous remercie pour l'accueil que vous allez lui réserver.

Merci de votre attention.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce qui a été présenté par mon préopinant me fait penser au paquet-cadeau du "Schtroumpf farceur", magnifiquement emballé..., mais qui explose après avoir tiré sur le ruban.

On le sait, notre canton participe au financement des prestations stationnaires LAMal fournies par les hôpitaux répertoriés sur la liste cantonale, qu'ils soient privés ou publics. La première commission avait courageusement maintenu le terme de "approbation" par le département des comptes et budgets desdits établissements, eu égard notamment à l'importance du financement cantonal y relatif et par souci d'égalité de traitement.

Lors des travaux de la deuxième commission, les membres du groupe PLR et du groupe UDC aussi se sont alliés au lobby des cliniques privées pour tenter de briser cette égalité de traitement. Ils ont, en effet, proposé de maintenir l'approbation par le département pour les établissements publics et suggéré le simple respect de l'économicité aux établissements privés. Il fallait oser.

Lucide, la deuxième commission a clairement refusé cette nouvelle tentative de libéralisation du domaine particulier et délicat de la santé, et maintenu l'exigence minimale de la vérification de l'économicité des dépenses, telle que préconisée par la LAMal.

Le groupe ADG vous encourage donc à refuser leurs amendements concernant les articles 7, 16 et 44, et à approuver la proposition de compromis de la commission, à savoir la vérification de l'économicité pour tous les établissements tant privés que publics.

Merci de votre attention et de votre soutien.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Il s'agit d'une intervention individuelle.

Pour pouvoir juger du respect auquel il est fait allusion dans cette proposition, il est nécessaire que le département ait connaissance des documents idoines.

Or, rien dans cette proposition ne contraint les établissements à fournir spontanément ces documents.

La deuxième commission avait déjà fait un pas dans le sens des souhaits du groupe PLR en choisissant une expression déjà acceptée au sens LAMal.

Je vous conseille de nous en tenir et de ne pas accepter des notions qui n'ont pas cette certification suffisante.

D'autant plus que, à l'article 39, l'Hôpital du Valais est obligé de présenter ces documents.

Par souci d'égalité de traitement, qui n'a été contestée par personne depuis le début de ces débats, je vous propose de vous en tenir, pour les lettres b et c, aux propositions de la deuxième commission.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Je tiens, en préambule, à préciser que cette loi présente non pas deux, mais trois thématiques, et vous allez comprendre pourquoi je viens sur ce sujet.

La première est l'application des modifications de la LAMal dans notre loi cantonale dont fait partie l'article 7.

La deuxième est le subventionnement d'activités sur une base légale cantonale, à savoir la section 4 du chapitre 1 dont fait partie l'article 16.

La troisième est la gestion, l'organisation et autres de l'Hôpital du Valais, à savoir le chapitre 2 dont fait partie l'article 44.

Mais revenons à l'article dont nous discutons actuellement. Il est clair que cet article est lié à l'article 7 alinéa 3, donc ça concerne les propositions 7 et 8.

Je tiens à rappeler ici que la commission a écouté les arguments des motionnaires. Ces deux amendements étaient fort louables. Cependant, ils ne correspondent pas à l'idée de la LAMal.

Je vais utiliser des propos différents de mon collègue, mais je demanderai ensuite une confirmation au chef du département, et vous allez comprendre pourquoi.

Pour rappel, la modification de la LAMal a notamment pour but d'apporter plus de concurrence entre les établissements hospitaliers. La loi cantonale doit donc mettre les différents établissements sur un pied d'égalité.

Suite au débat d'entrée en matière, la commission a demandé au département de nous préciser les articles de loi afin que la commission puisse voter en toute âme et conscience sur cet article, vous l'avez compris, qui pose un problème. Le département nous a transmis trois articles, à savoir les articles 42 dont, a dit mon préopinant tout à l'heure, l'alinéa 3, l'article 46 alinéa 4, tous les deux provenant de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, et le dernier article est l'article 59c provenant de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'assurance-maladie.

Si je reprends ces différents articles, l'article 42 précise ceci – même si je répète ce qui a été dit, je le dis quand même – je cite: "Le fournisseur de prestations doit remettre au débiteur de la rémunération une facture détaillée lui permettant de vérifier le calcul de la rémunération et le caractère économique de la prestation." L'article 46 dans son alinéa 4 précise que "la convention tarifaire doit être approuvée par le gouvernement cantonal

compétent... L'autorité d'approbation vérifie que la convention est conforme à la loi et à l'équité, et qu'elle satisfait au principe d'économie".

Dès lors, après ces explications, la commission a refusé la proposition du groupe PLR en fonction des explications du département.

J'ose espérer ici, puisque c'est un article qui a donné du souci à bien des parlementaires, que le département nous a donné les bonnes informations.

Et je demande ici une confirmation au chef du département avant le vote.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

Avant de passer la parole au chef du département, le député (suppl.) David Queloz a redemandé la parole.

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Oui, juste un complément, une information.

C'est vrai que j'ai oublié de mentionner qu'un des éléments importants de cette modification revient à inverser un petit peu l'ordonnancement des choses, c'est-à-dire une fois que le contrôle *a priori* a été effectué sous forme d'approbation, les établissements pourront travailler jusqu'à ce que justement les circonstances justifient un contrôle et introduisent finalement un recours contre ces montants.

Le souci qui était évoqué, c'était notamment de se dire: Que se passe-t-il s'il y a une divergence d'opinions lors de la remise du budget par l'établissement entre l'établissement et le Conseil d'Etat? Que se passera-t-il si, dans les semaines ou les mois qui se passent entre le dépôt et l'entrée en vigueur finalement de la nouvelle tarification, aucun consensus n'a été trouvé et il risque d'y avoir un flou? En inversant la situation, on donne le temps effectivement à travailler et à laisser travailler aussi les établissements.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci d'avoir expliqué le fonctionnement d'une convention tarifaire qui effectivement passe, au premier stade, par la négociation, la décision, puis l'approbation.

Très clairement, il convient de dire que le Gouvernement n'est effectivement pas partie aux deux éléments initiaux de la convention tarifaire, c'est-à-dire la négociation et la décision.

Mais, c'est du reste pour préserver ce rôle quelque part d'arbitre et son rôle d'impartialité qu'il en est ainsi, et il faut effectivement s'en réjouir.

Cependant, le Gouvernement cantonal doit, et les dispositions sont impératives, vérifier, et la disposition légale... que j'avais dans les mains tout à l'heure... précise très clairement que l'autorité d'approbation vérifie que la convention (vérifier: verbe d'action) qui

exige non pas un contrôle *a posteriori* mais *a priori*, et c'est donc dans ce sens-là que l'on a vraiment la nécessité de le faire clairement, conformément aux dispositions de la LAMal qui disent que, après la négociation et après la décision, il y a approbation suite à une vérification faite bien entendu *a priori*. Il est donc logique, et la loi le dit: "Le gouvernement (comprenez l'autorité compétente) vérifie (je reprends mot à mot la disposition de la LAMal) que la convention est conforme à la loi, à l'équité et satisfait au principe d'économicité." Il y a donc vraiment la nécessité de vérifier que la convention signée entre les parties soit conforme à ces trois arguments.

C'est pour cela que nous avons, dans le cadre des travaux de la deuxième commission, recherché très exactement à suivre non seulement l'esprit de la LAMal parce que l'esprit de la LAMal est difficile à décerner de manière certaine, parce que nous savons qu'un certain nombre de dispositions prêtent encore aujourd'hui de manière importante à une interprétation divergente, on le sait, et on sait aussi qu'il y a un certain nombre de chances que les tribunaux peut-être devront un jour se déterminer sur ces divergences.

Eh bien!, pour éviter d'être contraire à la lettre de la LAMal, la deuxième commission a choisi mot à mot le texte de la LAMal. On a supprimé la notion d'approbation pour dire: vérifie les dispositions de la convention pour savoir si elle-ci est conforme à la loi, à l'équité et satisfait au principe d'économicité.

Je vous invite donc à suivre la proposition de la commission, en donnant encore l'information à la dernière intervention du député (suppl.) David Queloz: que se passe-t-il si, dans un contrôle *a posteriori*, parce qu'il pourrait aussi arriver si une dépense à ce moment-là était constatée comme non conforme aux trois principes de la légalité, de la satisfaction aux principes de l'économicité et de l'équité, eh bien!, ces dépenses non reconnues seraient bien sûr refusées dans les tarifs tant par les assureurs du reste que par l'Etat.

Merci donc de suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Le député (suppl.) David Queloz a demandé à nouveau la parole.

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Juste pour terminer le débat.

Je remercie M. le conseiller d'Etat Tornay, avec lequel je partage l'avis que la LAMal contient encore des points..., des zones d'ombre, je vais le dire comme cela.

Une des zones d'ombre, c'est peut-être l'interprétation de cette notion de convention tarifaire. Dans l'esprit de la convention tarifaire, on approuve un prix, c'est-à-dire le prix de ce qui sera facturé, alors que l'article sous-entend: remise pour approbation, pour vérification des comptes et des budgets. Cela revient non seulement à parler de la prestation en elle-même qui est financée, mais carrément de tout puisque l'on parle du budget et des comptes.

C'est là-dessus que l'on a certainement une différence d'appréciation au sens de l'article 46 de la LAMal. Merci.

Le président:

Merci.

Nous allons voter conjointement sur les deux propositions 7 et 8.

Par 85 voix contre 38, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 7 et 8 du groupe PLR défendues par le député (suppl.) David Queloz.

Article 7, adopté.

Article 8

Vorschlag 9 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 9 du groupe CSPO

La commission considère que l'esprit de la LAMal veut justement éviter la création de monopoles en favorisant la concurrence privés-publics.

Dès lors, la commission considère que cet ajout n'est pas nécessaire.

La commission a refusé cette proposition par 1 oui et 12 non.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Cette proposition du groupe CSPO est retirée.

Article 8, adopté.

Article 9, adopté.

Articles 10 et 11, abrogés.

Article 12

Vorschlag 10 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 12:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 10 du groupe CSPO

Cette proposition concerne la commission de la santé qui comprend un certain nombre de représentants.

Le groupe CSPO désire ajouter "trois représentants du corps médical, un par région constitutionnelle du canton du Valais" et "au moins un représentant des cliniques privées".

La commission considère, après les commentaires du chef du département, que les cliniques privées sont comprises dans la mention "autres professionnels de la santé" et qu'il faut privilégier la compétence et l'intérêt au profit des régions constitutionnelles en ce qui concerne le corps médical.

La commission a refusé cette proposition par 1 oui, 10 non et 2 abstentions.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Erlauben Sie uns eine Bemerkung warum dieser Antrag.

In Artikel 5, Absatz 5 haben Sie festgelegt, dass es drei Regionen gibt und wir sind der Ansicht, dass diese drei Regionen bei den Ärzten vertreten sein sollen. Im aktuellen Artikel ist nur ein Vertreter der Ärzteschaft vorgesehen.

Aus diesem Grund halten wir an diesem Antrag fest und verlangen die Abstimmung. Danke.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Une petite précision concernant la notion de représentants des hôpitaux pour compléter les propos du rapporteur.

Clairement, nous avons dit au moins deux représentants des hôpitaux et je tiens – pour le bulletin des séances du Grand Conseil – à préciser que, dans l'esprit de la commission, mais aussi dans ce que décidera le Gouvernement, il y aura un représentant autant des cliniques privées que de l'hôpital public. C'est une première précision.

La deuxième, quant à la représentation du corps médical, rien ne dit qu'il n'y a qu'un seul représentant du corps médical dans la composition de la commission. Du reste, aujourd'hui, il y a plusieurs représentants du corps médical avec ce même texte.

Donc, je peux rassurer la députée Graziella Walker Salzmann pour dire qu'il y aura, y compris, vu la souplesse que nous avons entre le nombre de membres: entre 12 et 15, forcément plusieurs représentants du corps médical dans la commission.

Voilà la précision pour le procès-verbal.

Si la proposition est maintenue, je vous invite à suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.

Par 88 voix contre 27, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 10 du groupe CSPO défendue par la députée Graziella Walker Salzmann.

Article 12, adopté.

Articles 13 à 15, adoptés.

Article 16

Proposition 11 du groupe PLR par la députée Laetitia Massy (pas développée):

Cf. Tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 11 du groupe PLR

A la lettre g, il est proposé le retour à la version du Conseil d'Etat, donc le retour à l'approbation et non plus à la vérification de l'économicité.

La commission considère que cet article 16 traite de subventions cantonales hors LAMal et que cela concerne tous les acteurs de la santé et que, de ce point de vue là, il est normal de passer par l'approbation et non plus par la vérification de l'économicité, et qu'il n'y a pas une véritable inégalité de traitement.

Cette proposition a donc été **acceptée** par 8 oui, 4 non et une abstention.

Article 16, adopté avec la proposition 11 du groupe PLR à la lettre g.

Articles 16bis et 17 à 21, adoptés.

Article 22, abrogé.

Article 23

Vorschlag 12 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 23:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 12 du groupe CSPO

Plusieurs propositions vont dans le sens de la prise en compte plus importante du bilinguisme. La commission, sur tous ces articles, donc celui-ci et les suivants, qui traitent du bilinguisme considère que, dans une loi particulière, il n'est pas nécessaire, même si la santé nécessite pour chacun de pouvoir s'exprimer dans sa langue, de garantir ou d'inscrire plutôt le bilinguisme, même si la commission est sensible à ce point. Elle considère que le bilinguisme est garanti par la législation de rang supérieur: la Constitution, et qu'il n'est pas nécessaire de faire figurer à répétition dans une loi particulière la question du bilinguisme.

Cette proposition a été refusée par un oui, 12 non et 0 abstention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Aufgrund der Abstimmung bei Artikel 6 Absatz 4 und den Ausführungen von Herrn Staatsrat Tornay, dass die Wirtschaftlichkeit von verschiedenen Disziplinen massgebend ist, ziehen wir diesen Antrag zurück.

Danke.

La discussion est close.

Article 23, adopté.

Article 24, adopté.

Article 25

Vorschlag 13 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (durch Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 25:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 13 du groupe CSPO

Toujours sur la prise en compte du bilinguisme, mêmes explications que tout à l'heure.

Cette proposition a été refusée par un oui, 12 non et 0 abstention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Ich möchte mich nicht wiederholen, aber die CSPO ist der Überzeugung, dass man hier vor allem aus Gründen der Volksgesundheit die Zweisprachigkeit in einem zweisprachigen Kanton im Gesetz verankern soll.

Meine Damen und Herren Abgeordnete, es gibt tatsächlich Menschen im Oberwallis, die der französischen Sprache nicht mächtig sind.

Danke für das Verständnis und die Unterstützung.

La discussion est close.

Le président:

Madame la présidente de la commission, désirez-vous vous exprimer?

Monsieur le chef du département?

Non, nous allons voter.

Par 78 voix contre 42 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 13 du groupe CSPO défendue par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer.

Article 25, adopté.

Article 26, adopté.

Articles 27 - 50

Proposition 14 du député (suppl.) Gilbert Monney (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 14 du député (suppl.) Gilbert Monney

Cette proposition vise à supprimer ces articles pour scinder la loi en deux lois distinctes.

Elle a été retirée, selon l'auteur.

Article 27, adopté.

Article 28

Vorschläge 15 und 16 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 28:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 15 du groupe CSPO

Cette proposition vise à supprimer l'alinéa 2.

La commission considère qu'il faut attendre les résultats de l'audit et pas se prononcer maintenant sur cette disposition.

Elle a donc refusé cette proposition.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Ich spreche gleichzeitig zu den Anträgen 15 und 16.

Wie Sie dem Kommissionsbericht entnehmen konnten, verlangt ja das GNW selber, dass sie mehr Flexibilität, mehr Autonomie – natürlich im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen – erhalten. Das GNW verfügt über einen Verwaltungsrat. Die CSPO ist klar der Auffassung, dass es Aufgabe des Verwaltungsrates ist, die Revisionsstelle zu wählen.

In der ersten Lesung haben Sie dem Antrag der CSPO, dass der Direktor des GNW ebenfalls vom Verwaltungsrat gewählt wird, zugestimmt. Aber weil die Revisionsstelle in der ersten Lesung abgelehnt worden ist, haben wir das noch einmal eingebracht.

Aber aufgrund dessen, dass die Mehrheit dieses Parlaments sich in den Fragen der Organisation nicht aussprechen will und das Audit noch aussteht – wir werden sehen was das Audit dazu sagt – **zieht die CSPO diese zwei Anträge zurück,** wird aber nachdem die Resultate des Audits vorliegen, auf diesen Punkt selbstverständlich zurückkommen.

Ich danke.

La discussion est close.

Article 28, adopté.

Article 29, adopté.

Article 30

Vorschlag 17 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 17 du groupe CSPO

C'est la demande du maintien d'un centre hospitalier dans chaque région.

La commission considère que, vu ce qui a été décidé à l'article 5 concernant le maintien des soins aigus dans les trois régions du canton, il n'est pas nécessaire indiquer ce point supplémentaire sur les trois régions constitutionnelles.

Cette proposition a été refusée par 9 non, un oui et 3 abstentions.

Le président:

Merci.

Maintenant, cette proposition est retirée.

Article 30, adopté.

Article 31

Vorschlage 18 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 31:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 18 du groupe CSPO

Cette proposition vise à introduire un organe de médiation externe et indépendant pour le personnel en cas de difficultés afin que le personnel puisse s'exprimer vis-à-vis d'un organe neutre; cet organe de médiation peut, ensuite, en rapporter au conseil d'administration.

La commission, suite aux explications du chef du département, considère que les relations avec les syndicats et les commissions du personnel sont suffisantes pour régler ce genre de questions.

Cette proposition a été refusée par 8 non, 5 oui et 0 abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Zur Klarstellung.

Mit dieser Ombudsstelle geht es nicht darum wenn Angestellte Probleme bezüglich des Arbeitsvertrages haben. Das kann nicht Gegenstand dieses Gesetzes sein, das ist Gegenstand gesamtarbeitsvertraglicher Bestimmungen. Das GNW kennt bereits einen Gesamtarbeitsvertrag mit drei Gewerkschaften. Das ist hier nicht Thema. Hier geht es darum in dieser Ombudsstelle wenn es um Problemfälle geht, Entscheide betreffend der Behandlung. Und wir sind der Auffassung, dass es notwendig ist, dass das Personal sich an eine externe Stelle wenden kann, wenn in diesem Bereich Probleme bestehen.

Da der Verwaltungsrat die Verantwortung für das GNW trägt, sind wir der Auffassung, dass sollte die Ombudsstelle etwas feststellen, dass sie das anzeigen kann, nicht muss, sondern kann.

Aus diesem Grund halten wir diesen Antrag aufrecht, weil es in der Kommission anscheinend zu einem Missverständnis kam.

Danke.

La discussion est close.

Le président:

La présidente de la commission ne veut pas s'exprimer.

Je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques précisions par rapport à cette proposition de modification de l'article 31 alinéa 4 nouvelle lettre j.

Nous avons ici clairement affaire à une organisation des conditions de travail et des relations entre les employés et les employeurs, d'une part, et cela – nous voulons le dire à ce stade – relève de l'opérationnel. Et même si cela relève de l'opérationnel, ces questions sont

réglées en plus, même si cela relève de l'opérationnel, le RSV, en tant qu'institut autonome de droit public, a donc réglé ces relations à travers la reconnaissance de plusieurs syndicats.

Nous avons, en plus, une commission de conciliation qui peut jouer ce rôle de "Ombudsman". Cette commission de conciliation paritaire mentionnée dans les conventions collectives de travail peut notamment être saisie pour tous les litiges individuels ou collectifs dans le cadre des relations du travail.

Je vous invite donc à suivre la proposition de la commission.

J'ajouterai encore comme argument, à ce stade, qu'il est vraiment nécessaire, pour ce chapitre, articles 27 et suivants, d'attendre réellement les résultats de l'audit avant de corriger l'une ou l'autre, et de manière très parcellisée, dispositions.

Merci donc, si cette proposition n'est pas retirée, de la rejeter.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 88 voix contre 31 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 18 du groupe CSPO défendue par la députée Graziella Walker Salzmann.

Article 31, adopté.

Articles 32 et 33, adoptés.

Article 34

Vorschlag 19 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur: La proposition 19 du groupe CSPO a été **retirée**.

Article 34, adopté.

Articles 35 à 43, adoptés.

Article 44

Propositions 20 et 21 du groupe PLR par la députée Laetitia Massy (pas développées):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur:

Proposition 20 du groupe PLR

Ce retour à la décision du Conseil d'Etat vise à revenir sur le terme "approbation" à la place de "vérification de l'économicité".

Sur cet article, il y a eu de nombreux débats au sein de la commission. Certains considéraient que cela produisait une inégalité de traitement entre les cliniques privées et les hôpitaux et d'autres considéraient simplement que l'Etat jouait son rôle de propriétaire en contrôlant des infrastructures lui appartenant.

Le résultat est que la commission a **accepté** cette proposition par 8 oui, 3 non et 2 abstentions.

Proposition 21 du groupe PLR

Cette proposition va dans le même sens, avec les mêmes commentaires que je viens de faire et le même vote.

Article 44, adopté avec les propositions 20 et 21 du groupe PLR aux alinéas 3 et 4. Articles 45 à 52 et 52bis, adoptés.

Article 53

Proposition 22 du député (suppl.) Gilbert Monney (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), rapporteur: La proposition 22 déposée par le député (suppl.) Gilbert Monney a été **retirée**.

Article 53, adopté.

Article 54, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député André Vernay, PLR:

Lors de la première lecture, notre groupe s'était opposé à cette loi à cause de son interventionnisme dans la vie des sociétés privées.

Notre philosophie libérale n'a pas changé.

Et le texte voté ce jour ne nous convainc pas plus que celui voté en première lecture.

Le changement du mot "approbation" par "vérification" n'est pas suffisant pour apaiser nos craintes.

L'idéal pour le groupe PLR serait l'abolition totale des lettres b, e et f de l'article 7. Par souci de compromis, nous vous avons soumis un texte qui a été refusé.

Le député (suppl.) David Queloz a fait la démonstration que cette intervention étatique est inutile tant les filtres mis en place par le législateur fédéral sont puissants.

C'est donc en toute logique et en accord avec notre philosophie libérale qu'une majorité de notre groupe refusera cette loi.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Il y a une semaine, cette loi soulevait de larges débats.

L'entrée en matière a permis de recentrer ce débat et, à la fin de la lecture, il semblerait que cette mouture devrait permettre de réunir une majorité.

Les problèmes de planification, de capacité en lits, de répartition ont été réglés à satisfaction de la majorité des groupes politiques et des trois régions.

Les interrogations sur le bilinguisme ont reçu des réponses rassurantes.

Les préoccupations concernant la représentation dans la commission ont été entendues.

Nous partageons bien sûr les soucis évoqués et sommes heureux d'avoir entendu le Conseil d'Etat sur ces points parce que le Valais, c'est effectivement plusieurs régions, plusieurs langues, plusieurs manières d'être, plusieurs sensibilités, et ne pas tenir compte de l'un de ces éléments ou de l'une de ses parties, c'est parler d'un Valais amputé d'une part de lui.

L'acceptation de cette loi et des modifications des clés de financement permettra d'entreprendre les négociations tarifaires.

Notre canton, notre hôpital pourront ainsi envisager 2012 avec sérénité et l'entrée en vigueur de la concurrence libéralisée comme un atout pour notre canton.

Nous ne pensons pas que nous ayons à rougir de la qualité de notre médecine et des soins prodigués dans nos hôpitaux, qu'ils soient situés dans le Haut, dans le Centre ou dans le Bas du canton. Nous n'avons rien à craindre de ces nouvelles règles, ni de leurs effets.

Le groupe DC du Centre est satisfait de la tournure des événements.

Le groupe DC du Centre se réjouit d'accepter cette loi aujourd'hui comme il se réjouit de prendre connaissance, demain, des résultats des diverses investigations et de l'audit sur l'hôpital du Valais pour améliorer encore la qualité de nos établissements et institutions sanitaires au service de notre canton et au service de ses habitants.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO ist zufrieden. Die Garantie von drei Akutspitälern für das Unterwallis, Mittelwallis und Oberwallis ist gesetzlich verankert. Die leichte Anpassung unseres Vorschlags ist für das Oberwallis irrelevant und für das Unterwallis wünschenswert. Mit 300'000 Einwohnern und 300'000 Touristen zu Spitzenzeiten, insgesamt 600'000 Menschen in unserem Kanton, ist die Garantie für drei Akutspitäler ein absolutes Muss. Denken wir nur einmal an einen Krisenfall, eine dezentrale Leistungserbringung für Akutspitäler ist zwingend.

Trotzdem noch drei Anmerkungen.

Das Audit ist abzuwarten, allenfalls sind Korrekturen anzubringen.

Der Wettbewerbsfähigkeit der Spitäler ist oberstes Gebot beizumessen.

Dem Gesundheitsnetz Wallis und den drei Akutspitälern ist dazu die notwendige planerische Freiheit zu verschaffen.

Wir danken Ihnen und stimmen selbstverständlich für das Gesetz.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est satisfait d'avoir été largement entendu concernant la révision de cette loi sur les établissements et institutions sanitaires.

Nous saluons en particulier:

- le maintien d'un contrôle fort de l'Etat concernant la planification et le financement des établissements publics et privés inscrits sur la liste cantonale afin d'assurer une concurrence régulée s'agissant des prestations LAMal et du marché particulier de la santé;
- le respect, dans la mesure du possible, des conventions collectives de travail, subsidiairement des normes du département en matière de conditions sociales et salariales du personnel, de même que la planification globale des prestations de soins sur le principe de l'égalité de traitement entre les établissements privés et publics.

Le chef du département s'était engagé à réaliser avant la deuxième lecture une étude approfondie quant à l'opportunité de mettre en œuvre un organe professionnel de médiation entre patients et personnel soignant et entre personnel soignant et employeur pour tout le secteur de la santé.

A défaut d'avoir obtenu cette étude élargie, nous entrons quand même en matière sur cette loi et proposerons prochainement une motion ou autre interpellation.

Le groupe ADG accepte ainsi la loi et exprime sa gratitude à tous les protagonistes qui ont œuvré à son élaboration.

Merci de votre attention.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

J'en suis persuadé, ce Parlement saura être sage et responsable au moment du vote, comme l'ont été ses deux commissions, remerciées dans le même élan par les élus DC du Bas-Valais.

Il est, en effet, sage et responsable tout d'abord de permettre le financement des soins aigus dans ce canton dès le 1^{er} janvier 2012, tout comme il est sage et responsable d'attendre le résultat de l'audit pour modifier le chapitre 2 de la loi.

Nous la voterons donc telle quelle.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO kann mit diesem Gesetz nicht zufrieden sein, zumindest nicht vollständig.

In einem Punkt sind wir sehr zufrieden und in dem Punkt danken wir Ihnen, dass Sie das unterstützt haben, das Akutspital in allen drei Regionen im Kanton Wallis.

Betreffend der Zweisprachigkeit erlauben wir uns Sie daran zu erinnern, dass Versprechen abgegeben wurden für eine Verbesserung zu sorgen, denn Sie haben selber gesagt Herr Staatsrat Tornay, wenn es keine Verbesserung gibt, werden die Patienten aufgrund ihrer Freizügigkeitsmöglichkeit abwandern.

Die Debatte über die Zweisprachigkeit erinnert an die Debatte über die Unvereinbarkeiten, welche wir in der ersten Lesung zu diesem Gesetz auch diskutiert haben. Es heisst immer: in einem Spezialgesetz keine speziellen Regeln. Was ist wenn dann das eigentliche Gesetz nicht geändert wird?

Zur Frage der Finanzierung ist zu sagen, die CSPO ist nicht dagegen – wir haben das von Anfang an gesagt – die Anpassungen aufgrund der Änderungen auf eidgenössischer Ebene sind notwendig. Es würde uns aber trotzdem noch interessieren, aufgrund öffentlicher Sendungen dieser Woche wurde gesagt, dass das DRG, d.h. die Ansätze mit dem DRG nicht ausreichen werden, um die anfallenden Kosten zu decken, d.h. auf den Kanton Wallis werden ab 2012 Mehrkosten zukommen von denen heute noch niemand gesprochen hat.

Die CSPO setzte sich verschiedentlich ein für mehr Autonomie, mehr Autonomie für die Verwaltung des GNW. Wir haben einen Verwaltungsrat, wir haben eine Generaldirektion. Wir sind der Auffassung, im Rahmen des Budgets haben sie die Verantwortung für ihre Tätigkeit zu übernehmen, nicht der Staatsrat.

Auf das Audit warten wir alle, auf die Schlussfolgerungen auch. Was machen wir, wenn es dann nichts zu ändern gibt?

Die Ombudsstelle.

Man muss sich fragen ob man nicht verstehen wollte um was es ging. Es geht nicht um einzelvertragliche Probleme, es ging darum, dass zum Beispiel die Pflegefachpersonen eine externe Stelle haben, an die sie sich wenden können wenn es in der Pflege Probleme gibt. Die Pflege wird nicht im Gesamtarbeitsvertrag geregelt.

Wer kämpft, kann verlieren, wer nicht kämpft, hat schon verloren.

In diesem Sinne wird die CSPO – obwohl sie nicht mit allen Anträgen durchgedrungen ist – diesem Gesetz mehrheitlich zustimmen.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

A l'entrée en matière, le groupe UDC a dit que la deuxième commission avait fait un travail essentiellement cosmétique. Nous avons dit également que ce projet présentait tellement de défauts sur des points tellement importants que nous ne voyions pas comment il pouvait être amendé. Raison pour laquelle nous avons refusé d'entrer en matière, sans proposer nous-mêmes des amendements sur des points particuliers.

A l'heure du bilan, nous devons constater que, sous réserve du maintien dans la loi d'une garantie formelle d'un hôpital de soins aigus dans le Haut-Valais, cette deuxième lecture n'a apporté aucun changement suffisant pour nous amener à revoir notre appréciation.

En particulier, nous constatons qu'un amendement, à nos yeux très important (par ailleurs déposé par un médecin), qui demandait en substance comme nous l'avons fait depuis longtemps que la loi se limite strictement, pour l'instant, à préparer l'entrée en vigueur de ce que l'on pourrait appeler la LAMal 2012, sans revoir toute la structure des hôpitaux valaisans maintenant, nous regrettons que cet amendement ait été rejeté.

Nous regrettons aussi que, paradoxalement sur proposition d'un groupe qui se dit d'inspiration libérale, on ait alourdi plus qu'en première lecture la chape de plomb qui s'abat non seulement sur le peu qu'il y a de secteurs privés dans le domaine hospitalier en Valais mais aussi sur le RSV ou sur ce qu'on va peut-être appeler bientôt l'Hôpital du Valais.

Pour nous, il est évidemment très positif que l'on en soit revenu à admettre l'importance du maintien d'un hôpital de soins aigus dans le Haut-Valais et aussi d'ailleurs dans le bas du canton, même si (je l'ai dit tout à l'heure) il y a des notions peu claires qui pourraient nous exposer à quelques difficultés, d'abord pour la cohésion cantonale mais aussi, il faut le dire, pour éviter une forme de suicide financier et médical qu'entraînerait l'exode prévisible, dans le cas contraire, des patients haut-valaisans vers Thoune et vers Berne.

Mais, cela ne suffit pas. Cette exigence, qui était aussi la nôtre à l'UDC du Valais romand, n'est pour nous, en constatant qu'elle a été satisfaite, qu'une espèce de sucre si nos autres exigences ne sont pas, elles aussi, satisfaites, car elle n'a servi qu'un objectif, d'un point de vue strictement politique, c'est de briser l'unanimité du bloc monolithique de la révolte que, sur ce point, en méconnaissant gravement cet élément le projet avait provoqué contre lui dans le Haut-Valais.

Malgré ce que le chef du département nous a dit à l'entrée en matière, en s'appuyant sur un mandat dont j'aimerais relever ici qu'il n'a jamais été porté à notre connaissance, nous persistons à soutenir qu'il est inacceptable et contraire à toute logique de figer dans une loi, qu'il faudra sans doute des années, le cas échéant, pour modifier, des éléments très importants d'organisation sans attendre les résultats des analyses en cours et en tout cas sans attendre le résultat de l'audit coûteux par ailleurs qui a été commandité à la Fédération hospitalière de France.

Si nous persistons à dire non encore aujourd'hui à cette loi, qui est portée par un Gouvernement dont la majorité se dit pourtant d'inspiration libérale, c'est parce que nous persistons à soutenir que cette loi impose sur tout le territoire cantonal, que ce soit au peu qu'il reste, au peu qu'il y a de secteurs privés, mais même au RSV, futur Hôpital du Valais, une espèce de chape de plomb étatique et bureaucratique, un système pratiquement soviétique qui va tuer le peu que notre canton connaît de secteurs privés.

On a parlé tout à l'heure de lobby des cliniques privées. On peut en parler à l'aise parce que quand on touche 0 franc du lobby, on est encore libre de ce qu'on dit dans un Parlement. Alors, on peut voir la chose de deux manières: on peut voir la chose sous l'angle du lobby des cliniques privées et puis on peut se dire aussi que, dans ce canton, ceux, que ce soient des médecins, du personnel hospitalier de tous rangs qui travaillent dans le RSV ou l'Hôpital du Valais et qui ont des soucis avec lui, eh bien!, ont du souci à se faire pour leur avenir parce que, en dehors du RSV, il y a peu de salut. Le secteur privé, c'est quelque chose de très important, qui n'existe que trop peu dans ce canton et que nous avons mieux à faire que de mettre par terre.

S'agissant de l'hôpital Riviera-Chablais, qui n'existe pas encore, comme vous le savez et pour lequel nous n'avons pas voté le premier centime du crédit de construction, pas plus d'ailleurs (à ma connaissance) que nos voisins Vaudois, ce qu'il faut déjà dire à ce sujet, c'est qu'il se pourrait que ce projet rencontre plus de résistance qu'on ne nous l'a dit jusqu'ici. Ce que j'aimerais simplement dire à ce sujet aujourd'hui, c'est que nous nous étonnons une fois de plus qu'on fige déjà en partie dans une loi l'existence d'une entité qui n'existe pas encore dans la réalité. Nous pensons qu'il n'est pas sacrilège, même pour les Bas-Valaisans, même pour les Chablaisiens, qui font partie de notre groupe, de proposer ici de prendre un peu de temps pour la réflexion. Répétons ici que pour faire voter les crédits qui seront nécessaires ici dans cette Assemblée, il ne faudra pas convaincre seulement les Bas-Valaisans, ni même seulement les Chablaisiens, il faudra convaincre l'ensemble des députés de ce Parlement, y compris les Haut-Valaisans, y compris les Valaisans du Centre. Il faudra les convaincre d'investir pour la construction, sans parler de l'exploitation, probablement pas les 70 millions dont, semble-t-il, on a parlé pour la part valaisanne, mais sans doute probablement plus vraisemblablement le double pour réaliser sur territoire vaudois, avec un contrôle à majorité vaudoise, un établissement qui sera tout neuf, qui sera doté des plateaux techniques les plus modernes et qui, avec ses 450 lits, empêchera probablement pour des décennies toute forme d'extension de l'hôpital de Sion, un hôpital qui, je le rappelle, de par sa position centrale mais aussi de par sa position dans la loi actuelle, est l'établissement dans lequel (et je me réfère à l'article 3 alinéa 2 lettre e de la loi actuelle) nous avons décidé de concentrer les disciplines médicales de pointe, avec le complément évoqué tout à l'heure par le chef du département qui fait que, comme chacun peut le comprendre, si nous concentrons ici les disciplines médicales de pointe, il faudra aussi essayer d'y concentrer des gens qui sont capables de parler aux patients Haut-Valaisans dans leur langue. C'est bien entendu une des conditions sine qua non de cette opération.

On pourrait aussi reparler de l'Institut central des hôpitaux valaisans qui risque d'être sacrifié pour satisfaire les appétits de contrôle et de pouvoir de certains.

Alors, au final, certains, en dehors de cette enceinte, ont parlé de référendum. J'ignore totalement si un référendum pourra quand même être lancé contre cette loi. Ce que nous disons simplement, c'est que, pour nous, le sucre sur un point important qui a été donné au Haut-Valais mais qui est quand même un sucre par rapport à l'ensemble, eh bien!, cela ne nous suffit pas, et nous allons néanmoins refuser cette loi.

Ce que j'aimerais dire ici, c'est que nous ne pensons nullement que le refus de cette loi aura pour conséquence que, d'ici à la fin de l'année, on trouvera la moitié du personnel du RSV sur La Planta, pas plus que nous n'imaginons qu'il y ait le risque concret que le refus de cette loi, comme elle est aujourd'hui, conduise à la conséquence que des prestations ne seraient plus remboursées à partir du 1^{er} janvier 2012 parce que tout le monde ici sait parfaitement que, même si aujourd'hui nous refusons cette loi, il y a encore d'autres solutions. Et s'il faut approfondir certains éléments...

Le président:

Monsieur le député, il va falloir conclure.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'arrive au terme de mon intervention, je vous rassure tout de suite, Monsieur le président du Grand Conseil.

Si, aujourd'hui, nous en sommes là, eh bien!, tout le monde sait très bien qu'il y a encore au moins deux solutions: une première solution pour approfondir les problèmes importants qui, à notre avis, reste largement ouverte, c'est une troisième lecture et une autre solution, elle est en main du Conseil d'Etat, c'est de proposer un décret.

Merci.

La discussion est close.

 M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

En préambule, je ne vais pas répondre aux attaques de l'UDC concernant le travail de la commission; je l'avais déjà fait à l'entrée en matière.

Et peut-être, j'ai envie de leur dire que l'hôpital existe actuellement puisqu'il est sur deux sites, c'est une des raisons pour lesquelles il est dans la loi, et quand il y aura le futur, enfin le nouvel hôpital et qu'on devra voter les crédits, je compte sur vous pour nous donner tout votre soutien.

Comme je l'avais dit à l'entrée en matière, ce dossier est complexe, épineux et très émotionnel. La commission a travaillé jusqu'au bout. J'ai personnellement, tout au long de ce processus concernant la deuxième lecture, rencontré des médecins et d'autres acteurs du domaine médical pour comprendre sur quoi nous allions voter, et lorsque je parle de dossier complexe, il l'est, car les avis que l'on m'a donnés sont parfois divergents.

Ce que j'ai envie de dire aujourd'hui: laissons quelque peu l'émotionnel de côté et votons en toute âme et conscience pour le bien de la population valaisanne puisque c'est elle qui sera directement touchée.

J'ai aussi envie de dire par mon discours, de rassurer quelque peu les médecins signataires de la correspondance électronique que vous avez reçue et surtout de leur demander de nous donner le temps d'analyser le rapport concernant l'audit. S'il s'avère qu'il y a des dysfonctionnements, il faudra analyser s'ils sont d'ordre organisationnel, structurel, peut-être les deux, ou encore peut-être d'autres dysfonctionnements seront-ils mis en évidence. Cette analyse, qui devra être optimale et pointue, nous permettra de revenir sereinement dans ce Parlement avec d'éventuelles modifications légales qui s'imposeraient.

La commission s'est montrée soucieuse à ce qui touche le domaine public, surtout sur un thème aussi important que celui-ci et, au vu de ce qui précède, n'a pas voulu agir dans la précipitation.

Je le rappelle, la commission l'a clairement mis dans son rapport et je tiens à le répéter aujourd'hui: notre volonté n'est en aucun cas de figer cette loi, bien contraire, car nous ne connaissons pas encore à ce jour toutes les incidences.

Je suis consciente que nous n'avons pas répondu à toutes les attentes concernant tous les acteurs provenant des différents domaines médicaux. Cependant, la commission s'est

donné le but de respecter les dispositions de la LAMal et de toucher le moins possible aux articles concernant l'Hôpital du Valais en fonction de l'attente du résultat de l'audit.

Je suis sûre que le Parlement sera très attentif non seulement au résultat de cet audit mais aussi aux incidences en ce qui concerne les articles de la LAMal et, au besoin, cette loi sera révisée à court terme.

Merci à vous toutes et tous pour cette acceptation.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Depuis 2006, la loi fédérale, la LAMal, est en vigueur et le Conseil fédéral a, en plusieurs étapes, décidé de son entrée en vigueur et la prochaine est bien sûr celle du 1^{er} janvier 2012, d'où la nécessité, d'où l'impérative mise en œuvre dans quelques mois déjà des dispositions de cette loi d'application valaisanne de la LAMal traitant essentiellement du financement hospitalier. Il y a donc clairement une première étape liée à des nécessités d'appliquer, au niveau cantonal, les dispositions du droit fédéral.

Il y a aussi des dispositions relatives à l'organisation et au financement du RSV et, clairement, ici, nous avons, dans la mesure du nécessaire au respect de la LAMal, amélioré, respectivement apporté les modifications nécessaires, et attendu pour ce qui est des aspects qui pourront éventuellement venir que les conclusions et les recommandations de l'audit soient sur la table de ce Parlement.

Les travaux de la deuxième commission ont clairement permis d'améliorer, et non pas de donner comme si c'était un sucre, de dire qu'il y avait dans chaque région de ce canton, non pas constitutionnelle, un hôpital de soins aigus. C'est une disposition fondamentale qui n'a rien à voir avec une sorte de cadeau, comme on laisse l'entendre dans ces rangs pour, si possible, diviser le Parlement. Il n'en est rien, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un petit susucre, comme on a lâchement déguisé tout à l'heure cette proposition.

Je voudrais aussi dire qu'il y a une volonté marquée, une volonté forte de garantir des soins de qualité, et cette garantie et cette volonté doivent être marquées sur l'ensemble de notre territoire, de toutes les régions du canton, de Gletsch jusqu'à St-Gingolph.

Je voudrais aussi dire que le fait d'avoir des soins stationnaires de base, des soins aigus, des soins de réadaptation, et je profite ici de préciser que, malgré le temps de parole, vous n'avez pas dit qu'il y avait 150 CTR (75 à Monthey et 75 à Aigle), ne laissez pas croire des choses qui, de fait, sont fausses, s'il vous plaît, les faits sont déjà – et je crois qu'il faut s'y arrêter – bien suffisamment importants et difficiles parfois à interpréter.

Je voudrais aussi donner ici un certain nombre de renseignements par rapport aux notions de soins stationnaires de base, de soins aigus, de réadaptation dans les trois régions du canton, avec les précisions nécessaires que l'on a voulues pour le Haut-Valais et pour le Chablais, en rappelant que, pour le futur hôpital Riviera-Chablais, celui-ci ne sera pas un mini CHUV, nous l'avons dit, qui affaiblirait l'Hôpital du Valais, mais un hôpital régional, dont les missions sont définies et seront définies par vous-mêmes et par les Gouvernements dans les mois qui vont arriver.

Les modalités sont donc claires et nous pouvons autant que possible, à travers les dispositions mises en place, assurer pour l'ensemble des hôpitaux soit publics, soit privés le dispositif difficile et parfois contesté de la concurrence régulée. Nous n'avons pas, et on l'a dit

clairement, voulu l'introduction d'une redondance par rapport au monopole tellement la LAMal a voulu aller dans le sens de la concurrence.

Autre point, c'est bien sûr la complexité des problèmes à résoudre, et non seulement ils sont complexes mais ils sont aussi nombreux, et ils sont nombreux et complexes parce que contradictoires. La LAMal a, à plusieurs reprises, donné lieu à des interprétations différenciées et cette notion de concurrence régulée, bien sûr, fera encore dans le futur couler beaucoup d'encre. Les incertitudes juridiques quant à la notion de concurrence, quant à la notion d'économicité, quant à la notion même de qualité sont encore bien sûr dans des dispositions futures à préciser.

Peut-être quand même un appel aux uns et aux autres par rapport aux enjeux et par rapport au fait que nous sommes dans de l'application du droit fédéral. Supprimer le mot "approbation" et le remplacer par "vérifie", c'est reprendre très exactement les dispositions de la LAMal. Elles ont été citées ici clairement et ce sont des dispositions d'application; j'ai donc peine à comprendre que l'on s'appuie sur cette seule et unique approche qui n'est que la conséquence de la reprise dans le droit cantonal de dispositions fédérales mises en place à Berne pour ne pas accepter cette loi au vote final. Et je fais vraiment ici un appel au groupe libéral-radical pour que la majorité de ce groupe accepte cette proposition.

Le débat sur la qualité, bien entendu, est en bonne voie et que je suis convaincu que l'ensemble des enjeux a été parfaitement perçu par les uns et par les autres, et le débat d'entrée en matière – peut-être avez-vous eu l'occasion en d'autres circonstances de m'entendre – a démontré avec quel soin le Gouvernement, peut-être dû du reste à une agitation médiatique bien au-delà de nos frontières, a incité les groupes et les intervenants à soigner la qualité, la profondeur de la réflexion, et je continue à penser qu'il en sera de même dans le cadre des intérêts supérieurs des patients et de la population valaisanne.

Pour ce qui est de la suite des travaux devant le Parlement, je voudrais encore préciser que, bien entendu, le débat ne va pas s'arrêter ce soir. Au contraire, il sera permanent, nous en avons la conviction, dernière révision de la LIES, vous le savez, et vous voyez que déjà aujourd'hui nous sommes avec une modification partielle due entre autres à des adaptations du droit fédéral. Eh bien!, le Parlement lui-même et le Conseil d'Etat, j'en suis convaincu, auront l'occasion de revenir, et de manière approfondie, sur un certain nombre d'éléments qui pourraient être issus des propositions qui viendront de la part des auditeurs, qui pourraient être également issus de tous ces aspects liés à la planification, où le Conseil fédéral nous a donné déjà rendez-vous en 2015 pour vérifier, dans une comparaison intercantonale, que la planification mise en place par les cantons est efficace et, du point de vue de l'économicité, conforme aux exigences du Conseil fédéral. Et puis, vous aurez aussi, bien sûr, l'occasion très clairement de revenir sur le futur de l'hôpital Riviera-Chablais.

En acceptant cette révision, Mesdames et Messieurs les députés, révision que le Gouvernement ose qualifier de nécessaire, vous donnerez au Conseil d'Etat et au Parlement la possibilité, d'une part, de continuer en poursuivant les réformes entreprises depuis des années et vous permettrez, d'autre part, de procéder à des correctifs nécessaires conformément à la LAMal pour assurer aux patients valaisans de toutes les régions des soins de qualité, d'une part, mais aussi la libre circulation que 2012 entend introduire, d'autre part. Finalement, vous permettez au canton de rester dans le peloton de tête des cantons quant aux montants moyens des primes d'assurance-maladie.

Je vous invite donc tous à soutenir ce projet de loi.

J'aimerais d'ores et déjà remercier les deux commissions qui ont travaillé: la commission thématique SAI et son président ainsi que la deuxième commission et M^{me} la présidente et les divers rapporteurs pour la qualité de leurs travaux et l'importance de l'engagement nécessité par l'étude de ces deux lectures.

Merci de votre attention et merci de soutenir ce projet.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter sur la modification de la loi sur les établissements et institutions sanitaires.

La loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification) est adoptée par 94 voix contre 29 et 5 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(*Vote nominal/Namensabstimmung.*)

Le président:

Toujours dans le même département, les traitements...

Pardon, excusez-moi, avant de passer la parole à la présidente de la commission, je passe la parole au député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Ecoutez, Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, je m'en voudrais de passer pour un goujat à l'égard de la présidente de la commission.

Si je me permets de demander la parole, c'est pour faire formellement la proposition, que j'ai évoquée tout à l'heure dans le débat final, du fait que, à notre avis, il y a des questions très importantes qui demeurent en suspens, proposition formelle de procéder à une troisième lecture.

Le président:

Alors, la proposition étant là, on va voter.

 (\ldots)

Par 86 voix contre 26 et une abstention...

(Brouhaha dans la salle)

Le président:

Je crois que le vote et le résultat...

Ecoutez, on va recommencer le vote, mais une dernière fois.

Par 93 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent de procéder à une troisième lecture.

Le président:

Vous avez ainsi adopté la façon de faire en deux lectures.

Nous passons aux traitements du DFIS...

Oui, la présidente de la commission..., M. Nicolas Voide, c'est pour maintenant?

Monsieur le député Nicolas Voide, vous avez la parole.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Désolé, Monsieur le président du Grand Conseil, j'avais appuyé bien avant.

Le vote que nous venons de faire, heureusement il est clair, mais on ne pouvait pas le faire puisque cette demande devait être faite avant le vote final.

Après le vote final, on ne peut pas demander une lecture supplémentaire – c'est l'article 100 du règlement – mais, comme le vote était particulièrement clair, je crois que c'est encore mieux ainsi.

 M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Je ne pouvais pas terminer sans remercier le Parlement pour avoir accepté cette loi en deuxième lecture et ce pour le bien de notre population valaisanne.

J'aimerais remercier aussi le département représenté par son chef, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, M. Georges Dupuis, M. Victor Fournier et M. Jean-Charles Délèze qui nous ont apporté leur soutien durant nos séances.

J'aimerais aussi remercier pour leur exercice de style, pour nous avoir donné leurs arguments face à cette loi dans un temps qui leur était donné très court, MM. André Martin, directeur général de la clinique de Valère, et M. Claude Kaiser, directeur général du Rehazentrum Leukerbad, ainsi que M. Dietmar Michlig, directeur général de l'Hôpital du Valais.

Pour terminer, bien sûr, mes sincères remerciements vont à la commission pour son travail exemplaire ainsi que sa concentration sur ce sujet qui était fort complexe, et plus spécialement au rapporteur pour la qualité de son travail.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

On peut ainsi passer aux traitements du DFIS.

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

3. MOTION

du groupe PDCB, par la députée Marianne MARET, concernant: pour davantage de responsabilisation de la part des députés en matière de dépenses (09.03.2010) (1.071)

MOTION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Marianne MARET, betreffend: für eine stärkere Mitverantwortung der Abgeordneten im Ausgabenbereich (09.03.2010) (1.071)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Très brièvement, tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté cette motion.

Et puis, Chers collègues, je tiens à m'excuser parce qu'il semble quand même que, dans mon texte, j'aie manqué de clarté. En effet, il était, pour certains, difficile de distinguer à qui incombait le fait de mentionner les chiffres. Alors, pour moi, c'est évident qu'il incombe à l'exécutif de ce canton, à l'instar de ce qui prévaut dans les communes, de chiffrer le coût des motions, respectivement des postulats.

Cela étant dit, je souhaiterais, malgré mes remerciements réitérés, que M. le conseiller d'Etat nous dise, à ce stade, qui va aller de l'avant. En effet, pour moi, ce n'est pas clair. Il est mentionné dans la réponse que, pour l'élaboration du projet de modification de l'article 136 du règlement, il incombe au Grand Conseil de modifier ce règlement. Or, afin de concrétiser cette motion qui, j'en suis sûre, est un plus pour notre canton, je souhaite en ce moment obtenir la réponse pour savoir qui va de l'avant. Merci d'avance.

Le président:

Merci Madame la députée.

Monsieur le chef du département, vous avez été interpellé.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Oui, volontiers.

La précision que vient de donner la députée Marianne Maret et la question essentielle qui ressortait de son texte: à qui incombe l'exigence de budgétiser un certain nombre de propositions? Avec l'information que je viens de recevoir: clairement à l'exécutif. J'ai le sentiment que vous n'avez plus besoin de modifier le règlement.

Si l'inverse avait été proposé par la députée Marianne Maret, à ce moment-là, la balle aurait été clairement dans les rangs du Grand Conseil.

Je crois que, avec ces précisions, nous pourrons continuer de vivre avec les dispositions légales que nous avons et il appartiendra, selon l'information donnée par la députée Marianne Maret, à l'exécutif, à chaque fois, du reste dans une motion qui vient des travées libérales-radicales, entre autres, de préciser dans chacune des réponses l'influence financière de vos propositions.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

La motionnaire semble satisfaite.

On peut passer au point suivant.

4. MOTION

du groupe PLR, par les députés René CONSTANTIN et Yves MABILLARD (suppl.), concernant: pour une refonte des circonscriptions électorales concernant l'élection du Grand Conseil valaisan (10.03.2010) (1.072) MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte René CONSTANTIN und Yves MABILLARD (Suppl.) betreffend Änderung der Wahlkreise für die Grossratswahlen (10.03.2010) (1.072)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député René Constantin, PLR:

Commenter la réponse du Conseil d'Etat sans savoir comment réagiront les groupes parlementaires DC n'est guère aisé.

Je prends néanmoins les paris que, par principe de cohérence, ces mêmes groupes DC qui ont accepté, au stade du développement, la motion le feront aussi aujourd'hui, et je me permets de vous dire ceci:

L'histoire politique valaisanne retiendra à coup sûr le moment que nous vivons aujourd'hui.

Ce qui était impensable, inimaginable, il y a 10 ou 15 ans, devient possible aujourd'hui.

Le parti majoritaire baisse la garde. Certains caciques de l'ancien parti conservateur y décèleront peut-être un aveu de faiblesse; d'autres, bien plus nombreux, en phase avec les réalités actuelles et à juste titre, auront compris que la réforme des institutions est incontournable.

Notre motion demande une nouvelle découpe des circonscriptions électorales en lien – et j'insiste là-dessus – avec la réorganisation territoriale du canton.

La réponse du Conseil d'Etat va dans ce sens. Nous sommes donc en adéquation avec ce dernier. Cela, évidemment, nous réjouit.

Chers collègues, nous avons toujours défendu la même ligne dans ce dossier. Le simple changement d'une clé de répartition, tel que le propose l'initiative "Chaque voix compte" ne correspond pas aux besoins du Valais du XXI^e siècle. Nous ne sommes pas là pour nous complaire dans un jeu de chaises musicales, ni pour effectuer des calculs d'épicier pour savoir qui perd un siège, qui en gagne un, au niveau de la représentation politique.

Nous sommes là, Mesdames et Messieurs, pour faire en sorte que les structures, l'organisation, la nouvelle découpe territoriale offrent le maximum de chances au Valais socio-économique de demain.

Merci donc au Gouvernement de partager les vues du groupe libéral-radical dans ce dossier.

Merci aux différents groupes parlementaires, certains après longues réflexions j'imagine, qui, en ne s'opposant pas à cette motion, acceptent implicitement le bien-fondé de notre proposition.

Partager les bonnes idées, c'est bien, mais les concrétiser rapidement, c'est encore mieux.

Dans ce sens, permettez-moi de vous interpeller, Monsieur le conseiller d'Etat en charge des institutions. Sachant que vous n'êtes pas du style à vouloir jouer la montre – et là je prends pour preuve le rythme imposé dans le traitement de la RPT II par exemple –, bénéficierons-nous, durant cette législature encore, d'un projet de réforme digne de ce nom?

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Monsieur le chef du département, vous avez été interpellé.

Est-ce que vous voulez répondre?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Cette motion, c'est vrai, a été développée le 8 septembre 2010, et je sais gré au député René Constantin de ne pas me reprocher d'avoir dix jours de retard, selon le règlement, parce que, effectivement, nous devons répondre dans les six mois... et la réponse aurait donc dû venir le 8 mars, mais à peine dix jours..., merci d'avoir passé ou placé la discussion non pas sur l'aspect formel mais bien sur le fond parce que c'est bien de cela dont il s'agit.

Deuxième précision: Pour répondre dans les délais, il aurait fallu répondre 40 jours avant la session de décembre – je me suis posé cette question; c'est pour cela que je puis vous donner un certain nombre de précisions – et, justement, 40 jours avant la session de décembre, c'était durant le temps où courait la récolte des signatures pour l'initiative "Chaque voix compte", dont le délai s'est terminé le 6 décembre 2010. C'est pour cela que j'ai pris le risque de proposer à mes collègues la position du Gouvernement qui est, aujourd'hui, sur votre table, en prenant dix jours de retard par rapport à des dispositions réglementaires. Mais, nous avons la certitude et la conviction, avec le sens que nous donnons aux réponses à votre proposition de faire en sorte que nous puissions très clairement, et la réponse à la motion le dit sans ambages, travailler avec les deux éléments en parallèle.

Je voudrais ici tout de suite vous rassurer, nullement dans le but de faire traîner les choses, nullement dans le but de vouloir finalement arriver avec une proposition parce que le délai de traitement d'une initiative peut être très long, cela peut durer des années, eh bien!, avec la diligence que les uns et les autres ont tout au long de ce processus, le processus législatif qui va se mettre en place pour l'initiative est particulièrement long. Mais peut-être, allez savoir, qu'avec les propositions qu'on va vous faire à la suite de votre motion, les initiants pourraient s'y rallier. Cela fait aussi partie des hypothèses de travail et qui permettent peut-être d'aller plus vite. Il y a bien entendu, dans chacun des membres dans cette salle, des responsabilités et sur chacune des épaules des réflexions à faire.

Le Conseil d'Etat a donc pris cette décision et a constaté, le 12 janvier 2011, l'aboutissement de l'initiative. Ces deux textes, étudiés de manière coordonnée, vous permettront, à vous, Parlement, de vous prononcer en toute connaissance de cause en intégrant toutes les variantes: celles qui ont été proposées mais peut-être, à la suite de travaux que nous allons mener avec diligence, aussi d'autres solutions envisageables, et permettront aussi au Conseil d'Etat d'admettre la motion dans le sens de la réponse car le Gouvernement est convaincu que nos institutions méritent un débat, un vrai débat, un débat large, un débat ouvert – ce sont les propos de la réponse –, un débat sans tabou et un débat sans *a priori*.

Je voudrais ici dire aussi que, pour avoir siégé un certain nombre d'années dans ce Parlement, j'ai eu parfois le sentiment, pour ne pas dire la conviction, d'être un député, si ce n'est frustré, un peu déçu de la longueur de certaines procédures. Eh bien!, je vais vous rassurer, je vais clairement vous dire que, dans ce dossier, j'espère pouvoir aujourd'hui vous informer et déjà vous affirmer que vous ne connaîtrez pas cette frustration. Suite il y aura, pour deux raisons toutes simples: la première, c'est que le Gouvernement – regardez bien les objectifs prioritaires du Gouvernement dès l'entrée en fonction du nouveau chef du département en mai 2009 – a clairement dit qu'il avait l'intention d'initier cette réforme territoriale et institutionnelle, qu'il avait l'ambition de doter ce canton d'une organisation géopolitique optimale tenant compte des grandes mutations, de celles qui sont intervenues et de celles qui interviendront encore dans les décennies passées et dans les décennies futures, et,

parmi tous ces objectifs, il y a bien sûr, du maintien de la population, aussi l'épanouissement, et le développement de l'économie exigeant que des prestations de qualité, que des prestations de haut niveau ne sont possibles que grâce à une bonne organisation territoriale, et seule une bonne organisation territoriale peut garantir ces éléments.

Donc, les décisions tomberont dans les mois à venir: la loi l'exige dans le délai de deux ans, d'une part, et, d'autre part, la volonté du Gouvernement que nous avons déjà exprimée en tout début de législature – mais, bien sûr, qu'il est difficile de tout faire en même temps: les finances, la santé et les institutions, mais ce pilier de mon département ne sera pas oublié. Monsieur le député, vous pouvez en être assuré parce qu'il y a, un, la volonté et, deux, la loi.

Merci de votre attention.

5. MOTION

des députés Pascal LUISIER, PDCB, et Xavier MORET, PLR, concernant la déduction fiscale intégrale des primes d'assurances-maladie (10.03.2010) (1.073) MOTION

der Grossräte Pascal LUISER, PDCB, und Xavier MORET, PLR, betreffend vollumfänglicher Steuerabzug für Krankenkassenprämien (10.03.2010) (1.073)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse écrite, propose de transformer cette motion en postulat pour étude dans une future révision de la loi fiscale.

M. le député Xavier Moret, PLR:

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, demande aux motionnaires de transformer cette motion en postulat afin de pouvoir l'intégrer lors de la prochaine révision de la loi fiscale.

Or, cette loi fiscale vient d'être révisée et reporter cette réflexion reviendrait à admettre le statu quo pour plusieurs années, et cela ne correspond pas à notre volonté. En effet, comme il est mentionné de manière réitérée dans la réponse, le Conseil d'Etat déclare qu'il est, en principe, d'accord avec le relèvement du montant des déductions pour les personnes seules et les personnes mariées. Ces déductions favoriseraient la classe moyenne, celle qui est précisément visée par notre motion.

Monsieur le conseiller d'Etat, on fait dire aux chiffres ce que l'on veut et si je ne conteste pas ceux qui ont été mentionnés dans votre réponse relative aux incidences financières de notre proposition, ce ne sont là que des chiffres bruts.

Une fois encore, Monsieur le conseiller d'Etat, les conséquences qu'impliquerait la mise en application de notre motion, à savoir la déduction intégrale des primes de l'assurance-maladie payées pour toutes les personnes physiques, sont, tous comptes faits, bien inférieures à celles mentionnées dans votre réponse.

Comme annoncé lors du développement de cette motion, il y a lieu de distinguer la déduction de la seule prime de base de celle de l'entier de la prime. Ainsi, tenant compte d'une déduction de 5'000 francs pour les franchises et d'un tiers pour les complémentaires, le coût de cette motion devrait rester inférieur à 23 millions pour le canton.

Ainsi, pour toutes les raisons mentionnées ci-avant, pour que la charge fiscale de la très grande majorité des Valaisannes et des Valaisans soit plus supportable, pour que les familles qui sont les plus touchées par l'accroissement régulier et important des primes de l'assurance-maladie voient leurs impôts sensiblement réduits, pour que les contribuables de la classe moyenne, qui sont les plus importants pourvoyeurs d'impôts de notre canton, puissent enfin, à leur tour, bénéficier de déductions fiscales, les motionnaires se félicitent que le Conseil d'Etat entre en matière et accepte nos propositions via un postulat – que nous souhaiterions voir traiter en priorité lors de la révision prévue, semble-t-il, pour 2012.

Dès lors, je vous invite, Monsieur le conseiller d'Etat, à vous engager clairement dans ce sens pour ainsi satisfaire, à court terme, aux attentes de la classe moyenne et des familles.

Merci.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

A l'évidence, le groupe UDC fait chorus avec la finalité de la motion.

Par contre, le groupe UDC regrette que l'on baisse la garde, selon une expression employée tout à l'heure, et que l'on accepte la transformation de la motion en postulat. Un postulat, dans la compréhension qui est la nôtre, est un vœu pie qui viendra plus tard que tôt, avec des notions bien édulcorées.

En ce qui nous concerne, j'aimerais ne pas lire Corinthiens, Saint-Paul, mais un auteur qui s'est exprimé devant vous le vendredi 10 septembre 2010: "Les déductions pour les enfants sont de 1'000 francs, plus le montant effectif des primes de l'assurance-maladie de base selon justificatif." Et M. le conseiller d'Etat, dont la probité et la mémoire sont redoutables, se souviendra qu'il nous a demandé à cette époque-là (il s'agissait d'un amendement à la loi fiscale) de patienter car le Parlement allait devoir traiter la motion Luisier-Moret.

C'est fait. Monsieur le conseiller d'Etat, l'on ne peut pas réactiver aujourd'hui cet amendement. Par contre, vous pouvez mettre en œuvre sans délai la demande du groupe UDC et permettre, non pas de manière générale, qui est un chantier relativement large j'en conviens, mais aux enfants de déduire, et je relis "le montant effectif des primes de l'assurance-maladie de base selon justificatif".

Merci de faire le Valais du futur. Merci de vous occuper de la famille et surtout des prémices des familles futures: les enfants.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Quelle est votre proposition, en fait?

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Monsieur le président du Grand Conseil, je ne vais pas vous faire l'injure de dire que c'est peut-être un peu subtil, j'en conviens. Je n'ai pas dit que c'était un piège de la part du conseiller d'Etat, mais j'aimerais que le Conseil d'Etat prenne acte, fermement et formellement, de la demande, et un Parlement est fait pour que l'on exprime, je suis le porteparole du peuple valaisan quand je m'exprime, de telle manière que les enfants voient leurs primes effectives, après déduction des subventions, défalquées des revenus imposables.

Suis-je clair?

Le président:

Merci Monsieur le député.

Et on écoute le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci, tout d'abord, aux divers intervenants à la suite de la réponse à la motion 1.073 des députés Pascal Luisier et Xavier Moret.

Quelques éléments bien entendu pour répondre en complément, non pas du texte que vous avez, mais bien quelques éléments nouveaux par rapport à des plannings, par rapport à des volontés et par rapport à des précisions.

Tout d'abord et pour le reconnaître, il n'y a, pour le Gouvernement, aucune difficulté quant au principe lié à la proposition des députés Pascal Luisier et Xavier Moret. Et pour quelles raisons? Simplement parce que le Conseil d'Etat – c'est vrai que c'était celui de la période passée, mais l'idée n'a pas changé ou, en tout cas, a été transmise au Gouvernement qui, aujourd'hui, est en fonction – avait déjà, dans une proposition, accepté la déduction intégrale des primes de l'assurance-maladie. C'est à la suite d'un débat de ce Parlement que le Grand Conseil a modifié la proposition du Conseil d'Etat et a donné sa préférence, dans le cadre des déductions, à une augmentation des déductions sociales relatives aux allocations familiales.

Le Gouvernement n'a pas l'intention de faire dire aux chiffres ce que le Gouvernement entend leur faire dire et je suis prêt à discuter avec M. le motionnaire parce que je n'ai pas forcément compris la conséquence de 23 millions par rapport à celle que nous avons chiffrée, nous, à 41 millions, respectivement 44 millions moins les 5 millions pour les primes, comme on le dit à l'alinéa suivant. Mais, bien sûr, le jour où nous traiterons dans le fond, cette approche au niveau des chiffres est importante. Aujourd'hui, cet enjeu n'est que sur la volonté d'avancer. Et je peux vous dire que le Gouvernement vous a compris.

Nous avons vraiment l'intention de venir avec une modification de la loi fiscale parce que nous avons la chance de pouvoir discuter de ces éléments, parce que nous avons des contribuables qui nous paient toujours beaucoup d'impôts et parce que sans doute c'est une des mesures les plus performantes pour alléger la charge fiscale de la classe moyenne. Et ça probablement que ce n'est pas le moindre des mérites de votre proposition.

Nous allons donc avancer, avec bien sûr la notion indispensable de l'équilibre financier du canton, et vous savez que les nouvelles ne sont pas tous les jours bonnes lorsqu'elles viennent, ce matin à 6 heures, nous dire que, hier, par exemple, le Conseil national, dans le cadre de ce que j'espérais compenser un petit peu avec les 65 millions de la BNS, a dit que les 110 millions résultant de l'examen de la neutralité de la RPT I seraient attribués uniquement et exclusivement aux cantons villes, sous le critère sociodémographique et non pas sous les critères géotopographiques 50-50 comme nous l'avons actuellement. C'est une très mauvaise nouvelle supplémentaire pour le canton du Valais. Heureusement que notre économie court avec beaucoup d'empressement de succès en succès et nous aurons l'occasion bien sûr, dans le cadre du compte 2010, de le constater encore une nouvelle fois. Mais, ces nouvelles sont là. Les recettes conjoncturelles que nous avons sont extrêmement importantes, mais on sait que des recettes conjoncturelles peuvent aussi s'égaliser.

Je terminerai, vraiment en vous remerciant, Messieurs les motionnaires parce que, être responsable, ce n'est pas baisser la garde.

Merci donc de votre compréhension.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Visiblement, l'intervention du député Edmond Perruchoud était trop subtil, non seulement pour moi, mais également pour le Service parlementaire qui est en train de plancher sur la façon de disséquer un petit peu votre proposition.

Je propose ainsi qu'on passe au point suivant et qu'on revienne tout à l'heure sur ce point (voir ci-après).

6. MOTION

du groupe PLR, par le député (suppl.) David QUELOZ, concernant la gestion financière communale: préfinancement des dépenses par report de crédit (11.03.2010) (1.074)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David QUELOZ, betreffend Finanzhaushaltsführung der Gemeinden: Vorfinanzierung der Ausgaben durch Kreditübertragung (11.03.2010) (1.074)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat propose de transformer la motion en postulat.

Je demanderai au député Edmond Perruchoud de venir vers nous pour qu'il nous éclaire encore un petit peu...

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Je remercie le département pour le travail effectué dans le traitement de cette motion.

Personnellement, afin de pouvoir évaluer au mieux toute la portée de la réponse fournie, j'aurais apprécié que deux informations supplémentaires soient contenues dans cette dernière:

- tout d'abord, une appréciation, par exemple, sous la forme d'un sondage auprès de quelques communes de l'apport d'une telle modification du cadre légal, cela permettant d'évaluer l'intérêt ou non des communes de bénéficier également de cette marge de manœuvre supplémentaire;
- ensuite, de plus, dans un souci bien entendu partagé de ne pas accroître les charges administratives au niveau de la gestion du ménage communal, connaître les raisons pouvant expliquer une augmentation de ces dernières ainsi qu'une estimation du montant des coûts supplémentaires liés à ces adaptations légales.

Cependant, la réponse donnée, en particulier le fait que le Conseil d'Etat se dit prêt à étudier par l'intermédiaire d'un groupe de travail la possibilité d'offrir, à l'échelon communal, la pratique du préfinancement des dépenses, me convainc de transformer cette motion en postulat.

Je me réjouis de connaître les résultats des réflexions menées par ce groupe.

Merci pour attention.

7. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés Jean-Pierre PENON, Gilbert MONNEY (suppl.), Marc-Henri GAUCHAT et Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, concernant le financement des adaptations architecturales nécessaires pour le maintien à domicile (11.03.2010) (1.076)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Pierre PENON, Gilbert MONNEY (Suppl.) und Marc-Henri GAUCHAT sowie Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, betreffend Finanzierung der für den Verbleib zu Hause notwendigen architektonischen Anpassungen (11.03.2010) (1.076)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

Il n'y a pas de demande de parole.

On passe au point suivant.

8. MOTION

du député Philipp Matthias BREGY, CVPO, et cosignataires concernant la constatation du décès par chaque médecin (12.03.2010) (1.078) MOTION

von Grossrat Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Feststellung des Todes durch jeden Arzt (12.03.2010) (1.078)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Grundsätzlich ist es mir eigentlich egal unter welchem Titel – Motion oder Postulat – der Staatsrat schlussendlich das Richtige tut.

Wenn Sie meinen Fragen, die ich hier stelle, Antwort geben können, bin ich gerne bereit dieser Umwandlung zuzustimmen.

Ich muss Ihnen aber leider sagen, dass in diesem Text einige Fehler enthalten sind, die wir so nicht akzeptieren können.

Wenn in der Antwort steht: Auf rechtlicher Ebene ist klar, dass lediglich ein Arzt mit abgeschlossener Ausbildung einen Totenschein unterzeichnen kann, stimmt das. Das ist genau diese Gesetzesbestimmung, die wir ändern wollen. Es ist nämlich klar – und das hat auch die Akademie der medizinischen Wissenschaften gesagt – es sei die Aufgabe und die Pflicht der Kantone dies zu regeln. Es ist also am Kanton Wallis zu sagen, kann ein Arzt mit abgeschlossenem Hochschulstudium oder einer der zusätzlich einen Spezialistentitel hat, diesen Entscheid treffen.

In vielen anderen Kantonen, so unter anderem im Kanton Uri, unserem Nachbarkanton, kann jeder Arzt mit einem abgeschlossenen Hochschulstudium den Tod feststellen. Dies ist eigentlich auch logisch warum er das kann, gibt es doch fast keine einfachere Aufgabe als die Feststellung des Todes, gibt es nämlich nur drei klare Kenntnisse. Eines ist die Leichenstarre, eines sind die Leichenflecken und das dritte ist die Fäulnis.

Der zweite Punkt, den Sie hier aufwerfen, die Feststellung des Todes sei eine wichtige Angelegenheit bei Transplantationen.

Sehr geehrter Herr Staatsrat, Sie wie auch Ihre Mitarbeiter wissen ganz genau, dass bei der Transplantation von Organen andere Regeln gelten. Hier hat die Akademie für die medizinischen Wissenschaften zusätzliche Regeln aufgestellt. Hier ist die Doppelbegutachtung notwendig, hier sind jeweils zwei Ärzte, die das feststellen.

Was wir hier fordern ist der ganz simple Fall wo jemand stirbt, wo ein Notarzt auf Platz kommt, der keine Praxisbewilligung hat und zusätzlich der diensthabende Hausarzt auf Platz muss, um noch einmal den Tod festzustellen. Dieses ist kostentreibend, dieses ist für die Hausärzte obermühsam, wenn sie in der Nacht auf den Platz kommen, einem Kollegen über die Schulter schauen müssen. Der zuckt die Achseln und Sie müssen sagen, Du hast eigentlich alles richtig gemacht, der Mann oder die Frau ist tot.

Ich bitte Sie nun mir auf diese zwei Fragen eine Antwort zu geben, vor allem was die Frage ob Sie tatsächlich etwas auf rechtlicher Ebene unternehmen wollen oder eine solche Frage schlicht und einfach der Praxis überlassen, was – wie Sie selber wissen – schlussendlich nicht möglich ist.

Sofern Sie auf der rechtlichen Ebene eine Änderung vornehmen wollen, dann ist es mir wie gesagt egal ob als Postulat oder Motion, denn wenn man das Richtige tut, ist es egal unter welchem Titel.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je remercie le motionnaire pour son intervention et ses précisions, et surtout pour son pragmatisme parce que, effectivement, ce qui est important, et j'ai eu l'occasion souvent de le dire, ce ne sont pas forcément les motions qui donnent le plus rapidement un résultat; il y a parfois des postulats qui vont bien plus vite dans le traitement que des motions.

C'est justement parce que c'est de la compétence cantonale d'appliquer les dispositions que vous avez mentionnées que nous souhaitons, à travers cette compétence, étudier trois problématiques: la première sous l'angle juridique bien entendu, comme vous l'avez mentionné, mais aussi la problématique liée aux aspects médicaux et aux aspects éthiques. Notre intention – puisque c'est votre question – est clairement de chercher une solution pragmatique. Peut-être devra-t-elle passer par une modification de la loi? Nous le verrons. Mais, nous aimerions chercher une solution pragmatique avec l'Organisation cantonale valaisanne des secours, dont les membres peuvent nous dire de manière pratique ce qui se passe sur le terrain, d'une part, et, d'autre part, d'entendre les médecins concernés, peut-être pour décharger les médecins FMH parce que, effectivement, nous sommes dans une tendance où les médecins de proximité, les médecins généralistes, les médecins qui ont ce devoir de constat n'augmentent pas quant au nombre puisque c'est surtout le contraire effectivement que l'on doit constater.

Donc, pour aller vers ces notions, nous voulons auditionner l'Organisation cantonale valaisanne des secours et puis faire en sorte qu'avec eux, nous puissions trouver une solution qui donne satisfaction et aux uns et aux autres. Nous n'excluons pas, dans ce sens-là, d'avoir des modifications légales à apporter à nos dispositions.

Voilà ce que je peux vous donner comme information aujourd'hui.

C'est dans ce sens que je vous invite à transformer la motion en postulat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Est-ce que c'est en ordre pour le motionnaire?

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich danke Ihnen für die Ausführungen. Hätten Sie diese bereits im Text geschrieben, hätten wir uns die Diskussion sparen können.

In diesem Sinne wandle ich meine Motion in ein Postulat um.

9. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri DUMONT, Didier FOURNIER et Jean-Pierre BODRITO (suppl.), concernant: pour des élections communales et cantonales sereines (06.05.2010) (1.093) (motion transformée en postulat) POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri DUMONT, Didier FOURNIER und Jean-Pierre BODRITO (Suppl.), betreffend: für reibungslose Gemeinde- und Kantonswahlen (06.05.2010) (1.093) (Motion in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît clairement la pertinence de la problématique posée par notre postulat et je l'en remercie.

Il reconnaît que le court délai de cinq mois qui sépare les élections communales des élections cantonales n'est pas bon et peut conduire à un désintérêt pour les élections communales.

Il se dit plus réservé quant à la proposition de déplacer les élections cantonales à l'automne au motif qu'un nouveau chevauchement qui, j'en conviens, ne serait pas souhaitable, qu'un nouveau chevauchement donc avec les élections fédérales pourrait se produire au cas où la prolongation de la durée des mandats cantonaux et communaux à cinq ans (actuellement en procédure de consultation) serait acceptée.

Si l'on est, en principe, aussi favorable à une augmentation de la durée des mandats cantonaux et communaux à cinq ans, celle-ci est conditionnée pour nous à une même augmentation des mandats aux Chambres fédérales, par souci de cohérence et d'harmonisation.

Cette année, les cantons de Vaud et de Fribourg sont directement confrontés à de grandes difficultés dues justement à des chevauchements liés aux mandats non harmonisés et à leurs mandats communaux et cantonaux de cinq ans.

Le groupe ADG se réjouit de l'engagement du Conseil d'Etat à mener une réflexion approfondie et à examiner cette question dans le détail. La procédure de réforme démocratique engagée devrait permettre une amélioration significative de la situation.

Merci pour votre attention.

10. POSTULAT

des députés Bernard VOGEL, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, et cosignataires concernant un abattement à la base pour les vignes exploitées à titre privé (07.05.2010) (1.094)

(en collaboration avec le DEET) (motion transformée en postulat) POSTULAT

der Grossräte Bernard VOGEL, CVPO, Beat RIEDER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Steuerfreigrenze für privat bewirtschaftete Reben (07.05.2010) (1.094)

(in Zusammenarbeit mit dem DVER) (Motion in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je considère ainsi que les postulants sont satisfaits.

11. POSTULAT

des députés Marcel BAYARD, PDCC, et Laurent BAGNOUD (suppl.), PDCC, concernant les conséquences des modifications démographiques sur le Valais – pour une politique active! (09.03.2010) (1.101 anc. 2.070)

POSTULAT

der Grossräte Marcel BAYARD, PDCC, und Laurent BAGNOUD (Suppl.), PDCC, betreffend Folgen des demographischen Wandels im Wallis – für eine aktive Politik! (09.03.2010) (1.101 ehem. 2.070)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat a considéré que ce postulat était traité.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je propose de revenir sur la motion 1.073 en suspens.

Je passe ainsi la parole – s'il veut bien appuyer sur le bouton – au député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je vous remercie de me redonner la parole.

La question qui était posée à M. le chef du Département des finances étant une question spécifique (ce n'est pas un piège), c'est une réponse politique que le groupe attend.

Lorsque nous traitions, notamment le vendredi 10 septembre 2010, la loi fiscale, le groupe UDC avait déposé un amendement qui demandait à pouvoir défalquer: plus le montant effectif des primes de l'assurance-maladie de base selon justificatif.

Il nous a été répondu que le Gouvernement n'était pas à même de se déterminer vu qu'il y avait la motion Moret-Luisier en gestation.

Nous connaissons maintenant la portée de cette motion Moret-Luisier.

J'aimerais, au nom du groupe UDC, que le Gouvernement s'exprime sur la demande qui, à l'époque, était un amendement qu'on ne va pas pouvoir réactiver mais, par contre, qu'on va pouvoir, au niveau du Gouvernement, mettre en œuvre sans délai avec les prochaines modifications, une déclaration du Gouvernement selon laquelle on tient l'engagement pris en septembre 2010 et que la défalcation des primes effectives pour les enfants deviendra réalité.

Me suis-je, Monsieur le président – avec un esprit pas subtil mais tortueux peut-être parfois, mais qui série bien les problèmes – exprimé correctement?

Le président:

Merci Monsieur le député, mais la réponse, vous la demandez au Conseil d'Etat; alors, je cède la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Conseil d'Etat évidemment a une position dans le cadre de cette motion.

Nous nous sommes engagés ici à traiter sous la forme d'un postulat l'ensemble de la problématique des déductions des caisses maladie, que ce soit pour les enfants ou que ce soit pour les personnes adultes.

Dans ce cadre-là, nous allons évidemment traiter la proposition qui a été faite à un moment ou à un autre.

Mais, j'aimerais aussi préciser que je ne m'engagerai pas plus loin dans cette approche parce qu'il y a aussi, au niveau fédéral, des propositions consistant à dire qu'il ne faut plus faire payer de prime de caisse maladie du tout aux enfants. Si cette position fédérale est acceptée, bien entendu qu'il ne sert à rien que, chez nous, on s'engage à permettre de faire une déduction de la prime.

Donc, aujourd'hui, pas d'engagement supplémentaire, si ce n'est à travers la réponse à cette motion que nous avons demandé de transformer en postulat, y compris pour les aspects financiers, parce qu'un ministre des finances ne s'engagera à des aspects liés aux recettes futures que lorsque nous connaîtrons les vrais effets financiers de ces propositions.

Ainsi donc, votre remarque par rapport aux déductions des primes des enfants sera examinée dans le cadre du traitement de cette motion transformée en postulat par les motionnaires et acceptée par les motionnaires également.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je voudrais remercier M. le conseiller d'Etat.

La réponse – ce n'est pas une délibération byzantine – est oui, dans les cautèles du droit fédéral et selon les développements de la législation.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce point est ainsi traité.

Nous passons aux développements toujours du même département.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

12. MOTION

du groupe PLR, par les députés Mathieu FARDEL (suppl.) et Philippe NANTERMOD (suppl.), concernant: pour une fiscalité en faveur des entreprises (17.11.2010) (1.109)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu FARDEL (Suppl.) und Philippe NANTERMOD (Suppl.), betreffend unternehmensfreundliche Steuerpolitik (17.11.2010) (1.109)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il y a deux demandes de parole, mais pas des motionnaires..., je considère qu'ils se satisfont de leur dépôt, et je passe la parole au député (suppl.) Laurent Tschopp.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

En guise d'introduction, j'aimerais simplement rappeler qu'avec un taux d'impôts de 6% jusqu'à un bénéfice net de 100'000 francs, le Valais est largement compétitif au niveau romand, surtout pour les petites entreprises qui sont la colonne vertébrale de notre économie.

J'aimerais, ensuite, rappeler que ce sont ces entreprises qui ont été les grandes bénéficiaires des dernières modifications de la loi fiscale, les toutes dernières étant entrées en vigueur le 1^{er} janvier de cette année.

Nous regrettons donc le moment qui a été choisi pour déposer cette motion et aussi l'instrument, et nous souhaiterions que les motionnaires transforment leur motion en postulat, faute de quoi nous devrions la combattre, sachant qu'il y a une motion de la commission des finances, qui va être traitée tout à l'heure, qui vise des réductions d'impôts ciblées et raisonnables.

Merci pour votre attention.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans les prochaines années, le canton va être confronté à un exercice difficile pour équilibrer des investissements importants, avec des pertes financières et fiscales tout aussi importantes, selon la règle rigide du double frein aux dépenses et aux investissements.

Au chapitre des dépenses et investissements prévus, je cite les montants suivants, et je ne cite que ceux-là:

- autour de 500 millions pour le financement des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle (actuellement en procédure de consultation);
- entre 500 millions et 700 millions pour l'assainissement de la caisse de pension;
- je ne parle pas des millions que le canton devra investir dans les domaines des énergies et du tourisme pour relever les défis qui l'attendent;
- je dois encore ajouter la perte annoncée tout à l'heure par M. le chef du département au titre des compensations de la péréquation financière intercantonale.

Au chapitre des pertes financières et fiscales, je cite environ 65 millions non versés au canton du Valais par la BNS dès 2012 et plusieurs dizaines de millions pour le canton et les communes liés à la réforme de l'imposition des entreprises entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. J'ajouterai sur ce point que, pour faire passer cette réforme devant le peuple par seulement 50,5% de oui, l'ancien conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a avancé des chiffres plus de 10 à 20 fois inférieurs à la réalité. Peut-être que M. le chef du département pourra nous dire les montants réels pour le Valais.

Dans ces conditions, introduire une nouvelle perte fiscale de 21 millions à 23 millions, selon les motionnaires eux-mêmes, serait tout simplement irresponsable.

Parce que nous nous opposons à l'affaiblissement systématique de l'Etat dans ses capacités économiques et financières, parce que nous voulons que le canton du Valais ait les moyens de faire face à ses engagements et aux nombreux défis qui l'attendent à l'avenir, le groupe ADG s'oppose à cette motion et vous demande, Chères et Chers collègues, d'en faire de même. Et nous nous opposerons aussi au postulat parce que, en l'état, il n'est pas du tout adéquat.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Au nom de la commission des finances, peut-être juste un rappel de la situation financière au moment où nous traitions dans cette salle du budget 2011.

Excédent de revenus budgété: 22,6 millions

Excédent de financement budgété: 3,7 millions

L'excédent de revenus retravaillé se montait, cependant, à 100 millions (quand on parle de retravaillé, c'est sans le fonds sur les infrastructures, ni le remboursement des prêts conditionnels).

Nous (la commission des finances) rappelions une évolution positive des recettes fiscales malgré les réformes successives. Au budget 2011, 957 millions de recettes budgétées, soit +65 millions par rapport au budget 2010.

Dans ce contexte, nous déposions une motion, que nous développerons tout à l'heure, qui souhaitait à la fois une baisse de la fiscalité modérée, ciblée et qui ne touche pas à l'équilibre budgétaire.

Nous ajoutions également qu'il y avait des faits connus à venir: la réforme RPT (adaptation des bases légales fédérales – inévitable), les nouvelles dispositions LAMal, dont nous avons parlé tout à l'heure et un point qui viendra également en mai: statut et revalorisation du salaire des enseignants.

Tout cela, vous le savez, a un coût.

Il y a maintenant eu, dans l'intervalle, une nouvelle donnée: peu ou pas de répartition du bénéfice net de la BNS, soit -40 millions à -65 millions de recettes pour notre Etat.

Cela étant posé, la commission des finances bien évidemment maintient sa motion et est convaincue qu'il y a encore matière maintenant à une réduction de la charge fiscale pour les Valaisannes et les Valaisans.

Maintenant, le contexte financier posé, je souhaiterais, au nom de la commission des finances, m'arrêter sur la motion 1.109.

Tout d'abord, pour dire qu'elle est tout à fait dans la ligne de ce qu'a pu être la vision de la commission des finances au moment où elle a déposé sa motion. Il s'agit de toucher un domaine (nous parlons là de l'impôt sur le bénéfice) dans le cadre duquel nous ne sommes pas particulièrement performants: 20^e rang au niveau national, mais il est vrai que, dans un contexte international, dans ce domaine-là, nous sommes encore très très attractifs (le canton du Valais) puisque nous occupons le 10^e rang sur 26 pays, bien avant l'Autriche, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la France qui occupe la queue de peloton.

Tous ces éléments posés nous font dire que l'idée de fond est bonne. On trouve en plus une astuce, je dirai, pour le coefficient en mettant un coefficient en faveur des communes; donc, l'idée de fond est véritablement bonne.

Maintenant, la commission des finances pense vraiment que cette motion, qui devrait devenir, je l'espère, un postulat – faute de quoi nous devrions la combattre au nom de la commission des finances –, devrait arriver à un résultat de l'ordre de 10 millions et, ensuite, nous pourrions aussi tenir compte de la déductibilité d'une partie des primes de caisse maladie (motion transformée en postulat Luisier-Moret).

Ces deux éléments-là vont totalement dans le sens et dans l'idée que se fait la commission des finances de faire bénéficier à des gens, à des sociétés qui ont encore peu bénéficié des dernières réformes fiscales.

Pour ces raisons, nous demandons aux motionnaires de transformer cette motion en postulat.

Merci.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Pour répondre à mes préopinants et, tout d'abord, au président de la commission des finances, le groupe PLR a pour habitude de très souvent suivre la commission des finances car celle-ci fait preuve de très grande sagesse dans le domaine financier.

Nous ne ferons pas exception ici, la transformation de notre motion en postulat est acceptée, étant donné qu'une révision de la loi fiscale est annoncée dans la réponse à la précédente motion de mon collègue Xavier Moret sur la déduction des primes de caisse maladie.

Je profite de l'occasion pour demander au chef du département quand aura lieu cette révision de la loi fiscale. Est-ce que c'est encore possible formellement durant cette législature vu qu'il y en a déjà eu une? Et si, formellement, c'est possible, est-ce que ce sera fait? Est-ce que c'est possible, disons, pour une question de timing?

Pour répondre ensuite au groupe ADG par le député Jean-Henri Dumont, notre motion transformée en postulat a quand même le but de soutenir notre économie et de la dynamiser, c'est pour soutenir l'investissement et l'engagement de personnel, pour attirer de nouvelles entreprises. L'arc lémanique a connu une croissance très forte et notre canton peut aussi en profiter, car il arrive à saturation. C'est aussi pour inciter certaines entreprises, qui ont des sociétés dans plusieurs cantons ou internationales, à venir faire du bénéfice en Valais et pas ailleurs. Je donne un exemple: la problématique de la taxation des sociétés de partenaires. L'Etat a dû mettre en place un système compliqué pour les taxer. Avec une fiscalité plus intéressante, peut-être que cela n'aurait pas été nécessaire et peut-être qu'il y aurait eu plus d'impôts dans le canton.

Donc, pour toutes ces raisons, nous estimons qu'à moyen terme, une telle proposition n'aura que peu d'impact fiscal.

Je transforme ainsi ma motion en postulat et j'invite tous mes collègues à soutenir ce postulat, combattu donc par le groupe ADG.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Par rapport à vos questions, il est vrai que le Conseil d'Etat n'intervient pas à ce stade de la procédure lors du développement.

Le postulat étant néanmoins combattu, nous votons.

Par 82 voix contre 29 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.109 (transformée en postulat) du député (suppl.) Mathieu Fardel.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

13. POSTULAT

du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant eHealth – services de santé électroniques (17.11.2010) (1.110)

POSTULAT

von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend eHealth – elektronische Gesundheitsdienste (17.11.2010) (1.110)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Unter dem Begriff "eHealth" werden alle elektronischen Gesundheitsdienste zusammengefasst. Mit elektronischen Mitteln werden im Gesundheitswesen die Abläufe verbessert und die Beteiligten vernetzt – Patienten, Ärzte, Therapeuten, Versicherte, Versicherungen, Labors, Apotheken, Spitäler und Pflegende. Die Menschen sind heute sehr mobil. Sie wechseln den Kanton, die Krankenkasse, den Arzt oder reisen ins Ausland. Dies führt oft dazu, dass im entscheidenden Moment die richtigen Informationen fehlen oder zusammengesucht werden müssen. Hier kann eine elektronische Vernetzung wesentlich helfen.

eHealth ist ein junges Fachgebiet, welches das Gesundheitswesen ins digitale Zeitalter führt. Nur digital können die Milliarden von Daten geordnet werden, die heute zum Teil auf Papier, zum Teil bereits elektronisch angelegt werden. Elektronische Prozesse unterstützen die Akteure in der Erfüllung ihrer Aufgaben.

Ziel ist es, mehr Sicherheit und Qualität im Gesundheitswesen zu schaffen und langfristig zur Stabilisierung der Kosten beizutragen. Für die Bürgerinnen und Bürger gilt die Aussage: Meine Gesundheitsinfos zur richtigen Zeit am richtigen Ort.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Marcelle MONNET-TERRETTAZ, Michelle GRANDJEAN BÖHM, Marylène VOLPI FOURNIER et Jean-Henri DUMONT, concernant ciblons les déductions d'impôts (17.11.2010) (1.111) POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marcelle MONNET-TERRETTAZ, Michelle GRANDJEAN BÖHM und Marylène VOLPI FOURNIER sowie Grossrat Jean-Henri DUMONT, betreffend gezielte Steuerabzüge (17.11.2010) (1.111)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Payer ses impôts est un devoir de chaque citoyen. Souvent, lorsque l'on reçoit le bordereau d'impôts, on fait un peu la grimace car il n'est jamais agréable de devoir payer ses factures. Dans ces moments-là, je me rappelle les paroles d'un vieil ami qui disait avec sagesse: lorsque l'on peut payer ses impôts, il faut être content car cela veut dire que l'on a un revenu et que, personnellement, lui, aurait souhaité devoir payer beaucoup plus car cela aurait signifié qu'il aurait eu un revenu nettement plus conséquent que sa petite retraite.

La majorité des citoyens valaisans ont des revenus suffisants et peuvent contribuer au bien-être général en participant, selon leur capacité contributive, aux charges publiques.

Cependant, il est des personnes en Valais qui ont de très petits revenus et qui n'arrivent pas à payer leurs impôts, même si la somme due peut paraître modeste. En effet, lorsque l'on ne dispose pas du minimum vital pour subvenir à ses besoins, une facture d'impôts de 500 ou 600 francs peut être un casse-tête insurmontable. C'est le cas des personnes âgées sans fortune dans les homes, par exemple. Les prestations AVS et les rentes complémentaires sont totalement absorbées par les coûts du home, mais la rente AVS reste imposable. C'est aussi le cas des personnes ayant un très petit revenu et qui, ayant payé leur loyer et leurs charges, n'arrivent pas à économiser ces quelques centaines de francs nécessaires au paiement des impôts.

Les professionnels de Pro Senectute ou des services médico-sociaux font des demandes de remise d'impôts pour toutes ces personnes qui se retrouvent dans l'incapacité de régler les montants d'impôts dus.

Les communes doivent préaviser ces demandes et on se retrouve avec des prises de position qui sont totalement aléatoires. Certaines communes préavisent favorablement tout ou partie de ces demandes de remise d'impôts; d'autres les refusent systématiquement avec comme bonne excuse que, de toute façon, si les personnes se retrouvent à l'aide sociale, le canton paiera la plus grande partie de cette aide et qu'elles sont ainsi gagnantes.

Personnellement, je pense que c'est une honte de laisser des personnes âgées ou ne bénéficiant que de faibles revenus devoir aller mendier à l'aide sociale alors qu'elles ont travaillé toute leur vie et que, ne bénéficiant pas du minimum vital...

Le président:

Madame la députée, il va falloir conclure.

 M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Oui.

...elles se retrouvent dans l'incapacité de payer leurs impôts.

Pour le canton et pour les communes, cela représente des baisses de recettes de peu d'importance mais, pour les personnes concernées par ces mesures ciblées, cela représente une garantie de ne pas devoir demander l'assistance sociale: une aide pour payer leurs impôts.

C'est pourquoi notre groupe demande au Conseil d'Etat d'analyser ces situations, malheureusement pas si rares en Valais, lors de la prochaine révision fiscale.

Au nom de toutes les personnes vivant dans la pauvreté, je vous remercie de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci Madame la députée.

Votre postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Les demandes d'exonération de certaines classes de revenus sont cycliques. Elles viennent du même endroit à chaque révision de la loi fiscale. La dernière fois, c'était courant 2010. Elles viennent parfois même entre-deux.

Nos réponses sont aussi cycliques: c'est non. Non, parce que les personnes à très faibles revenus ou sans revenu, dans les faits, ne paient pas ou presque pas d'impôts – première chose – et c'est normal; c'est absolument logique.

Mais surtout non parce que si le groupe DC du Centre soutient totalement toutes les aides qui sont apportées aux gens qui sont dans le besoin, nous estimons que les exonérer purement et simplement de toute obligation fiscale, c'est les déresponsabiliser. Et ça, nous trouvons que c'est un très mauvais message que nous leur donnons.

Nous estimons que chacun, et vous l'avez dit tout à l'heure, doit contribuer au financement de l'Etat dans la mesure de ses moyens, même de façon très modeste, et si vraiment on ne s'en sort plus, on fait une demande de remise d'impôts. Mais, les exonérer purement et simplement de l'impôt, c'est créer une classe de personnes à qui tout devient dû. Et cela est malheureux pour tout le monde.

Nous vous proposons donc de combattre ce postulat.

Merci.

M. le député René Constantin, PLR:

Les postulants affirment qu'il est grand temps de penser aux personnes les plus démunies, aux personnes sans fortune.

Mais, est-il vraiment nécessaire de rappeler aujourd'hui que cela fait longtemps, Mesdames et Messieurs, et heureusement d'ailleurs, que les politiques y pensent. Pensez aux réformes en matière de couverture sociale, aux prestations complémentaires, aux subventions, aux remises d'impôts, à l'aide sociale. Bref, le filet social existe bel et bien, et ce principe de solidarité, d'entraide, nous le défendons, de manière différente de la vôtre certes, mais nous le défendons quand même.

Par contre, vouloir exonérer totalement de l'impôt certaines catégories de personnes, comme cela est stipulé dans le postulat, cela est inadmissible – je pèse le mot – par principe d'égalité de traitement, mais aussi et surtout de par le danger d'incitation négative qu'une telle mesure pourrait engendrer auprès de certains – là aussi je pèse le mot – plus paresseux que véritablement démunis.

Exonérer de l'impôt une part de la population, c'est finaliser le leitmotiv suivant: ne rien donner pour recevoir quand même.

Payer ses impôts *au prorata* de ses capacités financières est un principe fondamental auquel on ne peut déroger.

Payer ses impôts est un acte responsable, un acte citoyen, que nous devons inculquer à tout adulte en devenir.

Etre responsable, c'est rejeter l'Etat providence, c'est contribuer chacune et chacun au maintien de services de qualité, à la construction d'écoles, de homes, de routes, pour le bien de tous.

Exonérer certains de l'impôt, c'est renier les principes mêmes que nos parents nous ont appris dès notre plus jeune âge, à savoir "aide-toi et le Ciel t'aidera".

Le groupe PLR vous invite à rejeter de manière catégorique ce postulat.

M^{me} la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:

Sans contester que les dernières révisions de la loi fiscale avaient principalement introduit des mesures en faveur de la famille et des entreprises, le groupe DC du Bas, par contre, n'est pas d'accord avec la réflexion des postulants.

Plusieurs mesures ont été introduites depuis le décret de juin 2005, notamment la suppression du plafonnement de la déduction des frais provoqués par la maladie et les accidents, l'augmentation de la franchise de l'impôt sur la fortune à 30'000 francs pour les contribuables seuls et à 60'000 francs pour les couples mariés, mesures qui ont été confirmées de manière définitive en septembre 2010 lors de la révision de la loi fiscale. On peut aussi relever l'indexation de 10% du barème de l'impôt cantonal avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 donnant la possibilité aux communes de faire de même. Les contribuables ont tous profité de cette mesure.

La proposition demandant que les contribuables disposant d'un revenu inférieur à 20'000 francs paient un impôt de 10 francs a été largement rejetée par le Grand Conseil en septembre 2010. A cette occasion, il a été rappelé que le canton accorde déjà une déduction pour les personnes seules à revenus modestes. De même pour les rentiers et rentières AVS et/ou AI vivant dans des établissements médico-sociaux ou reconnus comme tels, le revenu imposable est fixé à zéro lorsque le revenu total dont dispose la personne contribuable n'excède pas le montant servant à couvrir les dépenses personnelles fixées par le Conseil d'Etat et que la personne n'a pas de fortune imposable.

Alors, Mesdames et Messieurs les postulants, il est faux de dire que les faibles revenus, les personnes âgées sans fortune, les personnes seules à bas revenus n'ont pas eu de déductions fiscales.

De plus, si on devait les exonérer complètement, cela reviendrait à les désolidariser du système, ce que le PDC refuse.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Nous allons donc voter.

Par 96 voix contre 20, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.111 de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Vous avez ainsi décidé de classer ce postulat.

15. POSTULAT

du député (suppl.) Fabien DERIVAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: offrons aux jeunes la possibilité de s'exprimer dès 16 ans (18.11.2010) (1.112)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Fabien DERIVAZ, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Geben wir den Jugendlichen ab 16 Jahren die Möglichkeit, sich zu äussern (18.11.2010) (1.112)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole de la part du postulant.

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Es ist 16 Uhr und irgendetwas und ich möchte nicht riskieren, dass Sie nun die gemütliche Stunde auf sich nehmen und einschlafen sollten.

Nein, es geht darum, dass ich sehr viel von unseren Teens halte, ich bin sogar überzeugt davon, dass diese in einem bedeutend schwierigeren Umfeld aufgewachsen sind als wir es waren. Wir schätzen das Engagement und den Willen der meisten Jugendlichen, sich an die Gesetze und Regelmässigkeiten unserer Gesellschaft anzunähern.

Unzählige Informationen, der schulische Alltag, die berufliche Weiterbildung und der unermessliche Informationsfluss aus der Cyber- und Medienwelt, verlangen aber ganz klar eine angemessene Verarbeitungszeit.

Es ist meine und unsere feste Überzeugung, dass vorgenannte Punkte für die Jugendlichen von grösster Wichtigkeit sind und einiges bedeutender, als der Wille sich politisch zu äussern. Sicherlich gibt es einige unter ihnen, die sich auch schon mit dem politischen Leben unserer Gemeinschaft auseinandersetzen. Das ist gut und auch richtig so, doch nicht die Regel.

In dieser mitentscheidenden Lebensphase bilden sie sich in Geist und Körper fortlaufend weiter und wachsen zu reifen Mitgliedern unserer Gesellschaft heran. Wir sollten dies respektieren und sie nicht zusätzlich belasten, denn das Recht an Wahlen und Abstimmungen teilzunehmen, bringt auch die Pflicht mit sich, sich an diesen zu beteiligen. Wir wollen keine neue Kategorie in der Politlandschaft schaffen, nämlich die 16-18-Jährigen, die wohl das aktive Wahlrecht zugesprochen erhielten, das passive allerdings nicht.

Die Abstimmungen der letzten Jahre, bei gleich gelagerten Vorlagen in den Kantonen Bern, Basel-Stadt und Uri beispielsweise haben das klare Resultat mit weit über 70 Prozent Nein Anteil gebracht. Dies zeigt doch ganz klar den Willen des Volkes; diesen wollen und müssen wir respektieren und nicht dagegen angehen.

Unsere Jugendlichen dürfen nicht zu einer politischen Manipuliermasse und zum Spielball extremer politischer Gruppierungen und deren Sichtweisen missbraucht werden.

Der Präsident:

"Ziit isch Ziit!"

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Ja, es ist "Ziit" zum Nein sagen, meine Damen und Herren, für diese Vorlage, die unnütz ist, unnötig und mit Ihrer Hilfe schaffen wir es, dieses Postulat zu bekämpfen.

Ich danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je vais passer la parole à une voix plus douce.

M^{me} la députée (suppl.) Régine Pralong, PLR:

Le groupe PLR salue la volonté des postulants de responsabiliser les jeunes.

Cependant, le droit de vote à 16 ans a déjà été refusé par ce même Parlement il y a quatre ans, et l'on peut s'interroger sur le bien-fondé d'un vote uniquement consultatif. Cela nous paraît contradictoire de dire que les jeunes ont le droit d'être entendus mais que, au final, leur avis ne compte pas. Notre société veut-elle les considérer uniquement comme des alibis? Je ne crois pas.

Les députés libéraux-radicaux estiment que ce postulat ne favorise en rien l'engagement civique des jeunes. Pour les encourager à s'intéresser à la vie politique, il existe des institutions telles que les Parlements des jeunes ou encore les différentes jeunesses des partis politiques, auxquels ils peuvent adhérer.

De plus, pour les préparer à devenir des citoyens, le groupe PLR préfère développer d'autres moyens comme le renforcement des heures de civisme ou d'histoire, comme il l'a déjà proposé avec les postulats Massy et Nantermod.

Enfin, l'organisation d'un tel vote occasionnerait des coûts et l'on peut s'interroger sur la pertinence de ces résultats, sachant que les jeunes représentent la catégorie de la population qui, statistiquement, vote le moins.

La mise en place d'un droit de vote consultatif nous paraît être une perte de temps, d'argent et d'énergie pour tous, à commencer par les jeunes.

Le groupe PLR s'oppose donc à ce postulat et vous demande d'en faire de même.

Merci.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Après s'être vu refuser de manière assez sèche, il faut le dire, une motion demandant le droit de vote à 16 ans, la gauche valaisanne revient sur le sujet avec quelques bémols: on ne demande pas le droit de vote, mais un vote uniquement dédié à la statistique de la volonté de la génération suivante..., pas de ma génération, de la génération pas encore montante.

En tant que père, je peux vous le dire, et je suis bien payé pour le savoir, à 16 ans, on a quelques rêves, quelques espoirs, mais bien rarement un intérêt pour la politique..., quoique la décriminalisation de la consommation de cannabis et la vente libre des clopes et de l'alcool soient effectivement des sujets politiques fort prisés chez nos jeunes.

Revenons à nos moutons. Les motionnaires demandent que l'Etat mette des moyens à disposition pour établir la statistique des attentes de nos jeunes sur les sujets soumis à votation. Le groupe DC du Centre dit non. Les jeunes qui veulent faire part de leurs désirs, envies ou autres peuvent s'exprimer. Ils peuvent s'adresser aux mouvements des jeunesses de chaque parti, je les appellerai les JDC, par exemple. On a tous connu les "jeunesses démocrates-chrétiennes" et on y pense souvent avec nostalgie.

Notre groupe a déposé justement quelques interventions émises et réfléchies par les JDC. Pas besoin de statistiques, d'enquêtes ou de quelque étude que ce soit. Celui ou celle qui veut s'exprimer sera entendu.

Si un membre de ce Parlement a déjà fait un discours lors de la cérémonie de promotion civique, il aura pu constater le peu d'intérêt qu'une grande partie des jeunes a pour la chose publique.

Les jeunes ont, pour la plupart, bien d'autres chats à fouetter. Il faut bien que jeunesse se fasse; il faut bien que jeunesse se passe.

Alors, accordons-leur le droit d'être jeunes et de vivre leur jeunesse sans être obligés de se préoccuper de sujets qui ne les préoccupent pas forcément.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Pour disqualifier la démocratie, on entend souvent cette boutade: la dictature, c'est "tais-toi"; la démocratie, c'est "cause toujours".

Ce postulat défend clairement cette deuxième vision de la démocratie.

En plus de cela, bien sûr qu'il va engendrer de terribles coûts, qui ne serviront pas à autre chose qu'à encore plus engraisser l'appareil étatique qui, lui, est à la source de beaucoup de règlements et de directives qui disqualifient et qui entretiennent la méfiance à l'égard des jeunes. Il suffit d'essayer de faire son permis de conduire pour s'en rendre compte.

Faisons donc confiance aux jeunes et cessons de découpler décision et responsabilité en rejetant ce postulat.

Merci.

M. le député Mathieu Fardel, PLR:

Je serai très bref.

Juste pour rétorquer à mon collègue Pascal Bridy qu'il a une très belle vision de la jeunesse.

Les jeunes ne pensent pas qu'à fumer du cannabis et à boire de l'alcool..., même si je suis d'accord avec sa position.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Plusieurs interventions discutées au cours de cette session réclament un soutien pour les parents et les institutions aux prises avec certains soucis inhérents à la jeunesse comme la violence, la toxicomanie, la santé et les problèmes éducatifs.

Au vu des grandes difficultés qu'éprouvent certains parents à maintenir une autorité minimale sur leurs enfants, on ne peut que difficilement justifier une demande d'extension des droits civiques des jeunes alors qu'il paraît évident que, de plus en plus souvent, c'est plutôt les parents qu'il faudrait appuyer pour mener à bien leurs missions éducatives.

A 16 ans, moment de leur vie où les jeunes sont très influençables mais surtout pris dans le tourbillon des tracas liés à l'entrée sur le marché du travail, donnons-leur tout le soutien nécessaire propre aux problématiques de leur âge et pour ce passage ô combien difficile dans la vie active.

La modification de la loi sur l'intégration et l'aide sociale est là pour nous le rappeler également.

Ne brûlons donc pas une étape importante de la vie de notre jeunesse avec cette volonté d'avancer la limite de son autonomie, dont manifestement personne ne trouverait de notables avantages.

De surcroît, même virtuelle, cette possibilité de votation anticipée engendrerait des frais supplémentaires conséquents pour le porte-monnaie du citoyen en plus d'un décalage peu souhaitable avec l'âge de la majorité civique fixée actuellement à 18 ans.

Et lorsque leur tour viendra, lorsque l'on voit le taux d'abstention actuel, nous espérons qu'à ce moment-là, ils utiliseront effectivement ce droit de vote.

Pour ces motifs, le groupe DC du Bas refuse ce postulat et vous propose d'en faire de même.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Fabien Derivaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je vous remercie pour votre attention..., je vois que tout le monde se tait quand je prends la parole.

Après la vivacité des premiers propos, je ne peux que m'en réjouir, cela prouve que le débat est intéressant et que la question suscite beaucoup de réflexions.

Permettez-moi de clarifier brièvement certains points, apparemment mal compris par mes préopinants.

Tout d'abord, il est clair que nous ne voulons pas proposer le droit de vote à 16 ans. Cela a été rappelé; je ne m'étendrai pas là-dessus.

Le premier but du projet des jeunes verts valaisans est d'intéresser davantage de jeunes à la politique – comme mon préopinant vient de le mentionner, les taux de participation sont faibles; c'est contre cela que nous voulons lutter –, non en faisant de la propagande, les partis s'en chargent déjà – le député Pascal Bridy l'a illustré avec brio –, mais en voulant proposer aux adultes en devenir de se pencher sur les questions qui font l'actualité de notre démocratie et qui les concernent autant, si ce n'est plus que nous-mêmes, citoyennes et citoyens actifs, puisque les décisions prises aujourd'hui impliquent évidemment les générations suivantes.

De belles paroles, me direz-vous, mais venons-en aux faits.

Comment impliquer un tel projet de société qui permettrait à nos jeunes de se sentir davantage pris au sérieux?

Puisqu'il est ici question d'un postulat, le Conseil d'Etat aurait le dernier mot quant à la mise en application de ce projet, mais je suis d'avis qu'une consultation par voie électronique pourrait être ici appropriée, ce qui limiterait évidemment les coûts au minimum ainsi que la logistique nécessaire. De plus, le biais électronique permettrait de ne pas surcharger les structures scolaires en place, qu'elles soient au collège, à l'école préprofessionnelle ou dans d'autres structures, en attribuant une tâche supplémentaire et offrirait même un complément intéressant, un exercice grandeur nature à même de mettre en pratique la théorie vue aux cours d'éducation civique, d'histoire ou encore d'économie, par exemple.

L'aspect formateur est, pour nous, important. Nous souhaitons vraiment insister sur le fait que, selon nous, la formation civique est lamentable dans le canton. Nous sommes conscients que le vote statistique de 16 à 18 ans, que nous demandons par le biais de ce postulat, ne constitue pas en soi une solution à ce problème mais une redynamisation et un complément à cet enseignement (une intervention suivra certainement d'ailleurs à ce sujet dans ces prochains mois).

Chères et Chers collègues, je vous invite à accepter ce projet, malgré la réaction que vous avez eue, qui se veut une amélioration de la formation de nos jeunes citoyens et citoyennes. Il est évident que ce droit de vote statistique impliquerait des coûts, mais ceux-ci peuvent être minimisés, comme je l'ai déjà dit. Si nous voulons offrir ce bagage démocratique à nos jeunes, il faut nous en donner les moyens. Les mots, tels qu'ils se sont échangés dans cette cour d'école qu'est le Parlement, ne suffisent pas...

Le président:

Monsieur le député (suppl.), tout le monde a compris votre détermination.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Par 98 voix contre 15 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.112 du député (suppl.) Fabien Derivaz.

Vous avez ainsi décidé de classer ce postulat.

16. MOTION

du groupe CSPO, par la députée Graziella WALKER SALZMANN, concernant l'harmonisation fiscale – maintenant! (19.11.2010) (1.113) MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, betreffend Steuerharmonisierung – jetzt! (19.11.2010) (1.113)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Steuersenkungen sind populär, ja und das auch im Kanton Wallis, denn der Kanton Wallis ist in der glücklichen Lage über eine ausserordentlich gute Finanzlage zu verfügen. Der Präsident der Finanzkommission hat es schon ausgeführt und wird es dann bei Punkt 18 noch einmal tun. Die Begehrlichkeiten wachsen entsprechend.

Bereits in der Budgetdebatte im Dezember 2010 hat die CSPO klar Position bezogen und signalisiert, dass sie sich gegen eine weitere pauschale Steuersenkung stellt. Denn finanzpolitisch sind aktuell seit Dezember neue Probleme hinzugekommen. Was ist mit den 65 Millionen aus den Gewinnen der Schweizerischen Nationalbank? Wie viele Steuerausfälle bringt die Unternehmenssteuerreform II? Was bringt die NFA II? Aufgrund der Berechnungen wird es Mehrkosten geben für Kanton und Gemeinden.

Aus all diesen Gründen ist die CSPO der Auffassung, dass jetzt – sofern überhaupt noch finanzpolitischer Spielraum besteht – mit der materiellen Steuerharmonisierung ernst gemacht werden sollte und nicht wieder nur einzelne Gruppen von Steuererleichterungen profitieren sollen.

Da bereits schon Widerstand angekündigt worden ist, ist die CSPO einverstanden, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Wir danken für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Diese Motion wird bekämpft.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Le groupe DC du Centre s'oppose fermement à cette motion, respectivement s'oppose fermement à ce postulat, et ce pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, parce que les instruments qui servent à tenir compte des différences entre communes des difficultés financières, de la répartition géographique, de la topographie, ces instruments existent déjà. Nous aurons l'occasion de faire plus ample connaissance avec eux durant la session de mai: ça s'appelle la péréquation intercommunale.

La deuxième raison de notre opposition à ce postulat est qu'il s'agit d'une attaque directe contre l'autonomie communale. Dites-vous bien, Mesdames et Messieurs, que le jour où on harmonise les impôts communaux dans tout le canton, les impôts communaux n'auront plus de raison d'être; on peut en confier la perception et la répartition au canton. On n'a plus besoin des exécutifs communaux. Le canton va simplement augmenter ses impôts, va répartir les montants aux communes en fonction de la population, de l'altitude du village, de la longueur des routes, de l'âge du président..., ah!, non, il n'y aura plus de président! On pourra donc faire de grandes économies: on va pouvoir supprimer les exécutifs communaux.

Et puis finalement, Mesdames et Messieurs, nous nous opposons à ce postulat pour la raison suivante: Je vais vous raconter une petite histoire. C'était un professeur d'école qui avait constaté que, dans sa classe, il y avait de grosses disparités au niveau des notes: il y avait des enfants qui avaient de bonnes notes, des enfants qui étaient moyens et quelques-uns qui avaient beaucoup plus de peine et n'arrivaient pas à suivre. Il s'est dit, en faisant un calcul:

nom de bleu, si je prends toutes les notes de la classe, ils ont tous la moyenne et ils passent. Il a fait la proposition à ses élèves, qui ont été d'accord, qui ont trouvé que c'était une excellente idée. A l'examen suivant, effectivement, toute la classe avait la moyenne. Par contre, il y a eu quelques problèmes parce que ceux qui avaient beaucoup travaillé et qui, ordinairement, avaient des notes excellentes, se sont retrouvés un tout petit peu déçus d'avoisiner le 4; ceux qui, comme d'habitude, naviguaient autour du 4, ça leur convenait très bien et puis ceux qui, normalement, étaient nettement en dessous parce qu'ils n'en faisaient pas une étaient heureux parce que, pour une fois, ils avaient la moyenne. A l'examen suivant, qu'est-ce qui s'est passé? Eh bien!, ceux qui travaillaient beaucoup pour avoir de bonnes notes, ils se sont rendu compte que de toute façon ils n'étaient pas récompensés, ils se sont mis au même niveau que les autres et ils n'ont pas fait grand-chose; ceux qui ne faisaient pas grand-chose ont continué à faire ce qu'ils faisaient très bien: pas grand-chose, et ceux qui ne foutaient rien ont continué aussi, ils n'ont rien fait. Moralité: toute la classe a échoué.

Si on étend cette comparaison aux impôts communaux, nous aurons le même résultat. A terme, nous aurons une augmentation générale des impôts parce que les coefficients et l'indexation communale sanctionnent aussi la qualité d'une administration communale.

Merci pour votre attention.

Rejetons ce postulat.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

La commission des finances s'oppose à cette motion concernant l'harmonisation fiscale – maintenant.

Il s'agit, comme l'a dit mon préopinant, d'une motion totalement en lien avec la péréquation financière intercommunale.

La commission des finances rappelle qu'il existe pour le moment un indice de capacité financière, donc une compensation qui existe déjà. Certes, elle n'est peut-être pas parfaite cette compensation. C'est même absolument certain, mais une prochaine session – celle de mai plus précisément – nous permettra de débattre de cette péréquation intercommunale. Je ne veux pas empiéter sur ce débat, mais simplement reprendre quelques termes qui seront certainement cités lors de la session de mai. La RPT tiendra compte des contingences suivantes: la péréquation des ressources, c'est-à-dire solidarité entre communes financièrement fortes et communes financièrement faibles, et la compensation des charges, c'est-à-dire solidarité entre communes ayant des dépenses élevées et les autres. Cette compensation des charges sera calculée en fonction de l'altitude, de la longueur des routes, de la part de personnes âgées dans une commune, de la part d'enfants dans une commune.

Je pense que l'on ne peut pas aller plus loin que cela dans une péréquation et dans une compensation tant des charges que des ressources.

Cette motion serait certainement bien tombée si l'on ne traitait pas de cela en mai mais, comme on traite de cela en mai, la commission des finances la combat et vous demande de la suivre.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Nous votons.

Par 79 voix contre 27 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.113 (transformée en postulat) de la députée Graziella Walker Salzmann.

17. RESOLUTION

du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien BERCLAZ, concernant santé et TVA ne font pas bon ménage (18.11.2010) (1.114) RESOLUTION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien BERCLAZ, betreffend: Die Gesundheit kränkelt an der MWST (18.11.2010) (1.114)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Le 24 juin dernier, le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de son ministre des finances, a adopté un message complémentaire sur la TVA qui prévoit un taux unique de 6,2%. Ce taux serait, en fait, de 6,5% compte tenu de l'augmentation entrée en vigueur cette année en vue de l'assainissement de l'assurance-invalidité.

Simultanément, le Conseil fédéral souhaite la suppression d'une grande partie des exonérations, notamment dans le domaine de la santé. Alors que ce même Conseil fédéral paraît démuni face à l'augmentation continue des primes d'assurance-maladie, il propose de taxer la santé, avec comme conséquence un renchérissement des primes de 3 à 4%.

Nous serions, dès lors, l'un des premiers pays au monde à grever la santé d'un impôt.

De plus, les professionnels de la santé seraient dans l'obligation de tenir une comptabilité pour la TVA avec, à la clé, des charges administratives qui ne seraient pas sans conséquence sur la masse salariale des employés et sur la facture des patients.

Je tiens, pour finir, à signaler que, depuis le dépôt de cette intervention, le Conseil national a renvoyé, en décembre dernier, le projet de réforme au Conseil fédéral en le priant de préserver des exceptions pour la santé, la formation, la culture et le sport.

Malgré cela, le groupe UDC prie le Parlement ainsi que le Conseil d'Etat de maintenir la pression sur la Berne fédérale.

Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Il y a des demandes de parole.

Donc, au préalable, nous allons voter sur l'ouverture de la discussion.

Par 65 voix contre 35 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent d'ouvrir la discussion sur cette résolution.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat veut s'exprimer avant le vote sur la résolution?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Volontiers!

Effectivement, le Gouvernement suit bien sûr avec attention, que ce soit sous l'aspect financier ou sous l'aspect de la santé, cette problématique.

Il faut le reconnaître, depuis le renvoi aux Chambres fédérales de cette idée au Conseil fédéral, les risques que le domaine de la santé soit imposé à travers la TVA sont devenus extrêmement modérés, pour ne pas dire inexistants, tant il est vrai que chacun est conscient qu'une augmentation des primes d'assurance-maladie due au prélèvement d'un impôt n'est pas acceptable.

Je pense, pouvoir dire, sans que le Conseil d'Etat ait pris position officiellement, à ce stade et à titre personnel que cette idée fédérale n'a aucune chance de se concrétiser.

Quant à l'aspect résolution, il appartient bien sûr au Parlement de décider d'utiliser ou non cet outil.

Par 97 voix contre 13 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 1.114 du député (suppl.) Julien Berclaz.

Cette résolution est ainsi classée.

Nous abordons le dernier point de l'ordre du jour.

18. **MOTION**

de la commission des finances, par le député Jérôme FAVEZ, concernant une baisse fiscale ciblée et modérée (19.11.2010) (1.115) **MOTION**

der Finanzkommission, durch Grossrat Jérôme FAVEZ, betreffend gezielte und moderate Steuersenkung (19.11.2010) (1.115)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Je serai très bref puisque, lors du combat relatif à la motion concernant la fiscalité des entreprises, j'ai déjà développé nombre d'éléments.

La commission des finances demande une réduction fiscale modérée – ce qu'elle entend par "modérée", c'est le maintien de l'équilibre budgétaire – et ciblée – "ciblée" sur qui

et sur quoi: sur les entreprises et également, comme je l'avais déjà dit auparavant, sur des couples mariés sans enfant ou des célibataires également; c'est à la charge du Conseil d'Etat d'analyser cela.

Ce qui est essentiel pour la commission des finances, c'est également de voir l'incidence financière sur les communes. Et là, il y a, dans le cadre du postulat relatif à la diminution de la charge fiscale pour l'impôt sur le bénéfice, une solution avec un coefficient qui existe.

Ce que demande la commission des finances dans le cadre de sa motion, c'est aussi de prendre en compte les postulats qui sont déposés maintenant pour que l'on trouve à la fois l'équilibre budgétaire et une satisfaction des acteurs qui ne sont encore que peu concernés par les réductions fiscales.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

M. le député Jean-Henri Dumont a demandé la parole.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette motion est intéressante. Elle demande une baisse fiscale ciblée et modérée.

La question que je me dois de poser ici suite aux différentes interventions de cet après-midi, est la suivante: est-ce que la baisse ciblée serait ciblée, je dirai, de manière équilibrée ou uniquement unidirectionnelle, c'est-à-dire est-ce que la cible serait uniquement les entreprises ou bien est-ce que les personnes particulièrement en difficulté pourraient aussi être considérées comme faisant partie de la cible?

C'est pourquoi j'interviens en insistant sur le fait que si le postulat du groupe ADG qui concernait les exonérations fiscales a été refusé, c'était essentiellement sur le plan des exonérations, si j'ai bien compris, pour une question de principe. Par contre, j'espère que dans l'esprit de la commission des finances, quand elle parle de baisse fiscale ciblée et modérée, que cette baisse fiscale puisse aussi toucher les personnes individuelles qui auraient besoin d'une baisse fiscale, particulièrement pour les bas revenus et les très bas revenus.

C'est dans ce sens-là que j'interviens.

Nous ne nous opposons pas au niveau du développement. Par contre, nous attendons très clairement une position du Gouvernement et nous arrêterons notre position lors du traitement.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je rappelle simplement que, lors du développement, on prend la parole uniquement pour s'opposer à une motion ou à un postulat.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole..., si une dernière demande tardive...

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Excusez-moi, Monsieur le président du Grand Conseil, je croyais avoir appuyé plus tôt, ça n'a pas pris.

Je ne m'oppose pas, mais vu que le député Jean-Henri Dumont a pris la parole sans s'opposer et que je l'avais demandée pensant qu'il s'y opposait.

Je voudrais juste dire que, naturellement, le groupe PLR soutient cette motion.

Les déductions pour les familles ont été largement acceptées. On soutient donc aussi les célibataires et les couples mariés sans enfant.

Je précise aussi qu'on est attentif à la situation des communes et on rend attentif le chef du département de si possible introduire des déductions qui ne touchent pas les communes, car on a eu plusieurs remarques de certains présidents de commune à ce sujet-là.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette motion, n'étant pas combattue, est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous avons ainsi terminé l'ordre du jour.

On se reverra demain matin, à 9 heures, pour la dernière matinée.

Grâce à la concision de vos propos, nous terminons dans des heures qui ne sont pas indues.

Je vous remercie.

A demain.

Bonne soirée.

La séance est levée à 16 h 50.

Séance du vendredi 18 mars 2011

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Lecture

Décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA

2. Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR

Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen

Traitement: Présidence

Behandlung: Präsidium

3. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant le Bulletin Officiel (17.12.2009) (6.009)

Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Kantonales Amtsblatt (17.12.2009) (6.009)

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

- 4. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant le scandale de l'A9: des suites judiciaires dans le Valais romand également? (18.11.2010) (6.012) (en collaboration avec le DTEE)
 - Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend A9-Skandal: juristische Folgen auch im französischsprachigen Wallis? (18.11.2010) (6.012) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)
- 5. Interpellation du député (suppl.) Alessandro **MARINO**, SVPO / Freie Wähler, concernant le site Internet du canton www.vs.ch (18.11.2010) (6.013) Interpellation von Grossrat (Suppl.) Alessandro **MARINO**, SVPO / Freie Wähler, betreffend kantonale Internetseite www.vs.ch (18.11.2010) (6.013)
- 6. Postulat des députés Bernhard **ERPEN** (suppl.), CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Diego **CLAUSEN**, CSPO, et cosignataires concernant la création d'une commission législative (17.12.2010) (6.014)

Postulat der Grossräte Bernhard **ERPEN** (Suppl.), CVPO, Urs **KUONEN**, CVPO, Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schaffung einer Rechtssetzungskommission (17.12.2010) (6.014)

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

- 7. Postulat du groupe PDCC, par le député Serge **METRAILLER**, concernant: Hans-Rudolf Merz donne le ton, au Valais de jouer la partition; pour des délais de paiement conformes à la norme SIA 118 (09.03.2010) (5.057) (en collaboration avec le DFIS)
 - Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge **METRAILLER**, betreffend:
 - Hans-Rudolf Merz gibt den Ton an und das Wallis muss einstimmen: Für Zahlungsfristen im Einklang mit der Norm SIA 118 (09.03.2010) (5.057) (in Zusammenarbeit mit de DFIG)
- 8. Postulat du groupe PDCC, par les députés Mario **ROSSI** et Serge **METRAILLER**, concernant l'entreposage de matériaux d'excavation non pollués, nécessité de la mise sur pied d'un groupe de travail (09.03.2010) (5.058)
 - Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Mario **ROSSI** und Serge **MÉTRAILLER**, betreffend Lagerung von unverschmutztem Aushubmaterial: Bildung einer Arbeitsgruppe (09.03.2010) (5.058)
- 9. Postulat des députés Pascal **REY**, PDCC, et Gratien **CORDONIER** (suppl.), PDCC, concernant: quid des plantes envahissantes? (09.03.2010) (5.060) (en collaboration avec le DEET)
 - Postulat der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, und Gratien **CORDONIER** (Suppl.), PDCC, betreffend: Was ist mit den invasiven Pflanzen? (09.03.2010) (5.060) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)
- 10. Postulat des députés Urs **KUONEN**, CVPO, Bernard **VOGEL**, CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataires concernant les prairies sèches et les pâturages secs d'importance nationale au sein de la zone à bâtir (09.03.2010) (5.063)
 - Postulat der Grossräte Urs **KUONEN**, CVPO, Bernard **VOGEL**, CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Trockenwiesen und weiden von nationaler Bedeutung innerhalb der Bauzone (09.03.2010) (5.063)
- 11. Postulat du groupe PLR, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant les routes cantonales, collaboration canton/communes (10.03.2010) (5.067)

 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Zusammenarbeit von Kanton und Gemeinden im Bereich der Kantonsstrassen (10.03.2010) (5.067)
- 12. Postulat du groupe PLR, par les députés Moreno **CENTELLEGHE** et Eric **DECAILLET** (suppl.), concernant l'entretien des routes logistique: qui pense logiquement? (11.03.2010) (5.068)

 Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Moreno **CENTELLEGHE**
 - Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Moreno **CENTELLEGHE** und Eric **DECAILLET** (Suppl.), betreffend Strassenunterhalt Logistik: Wer denkt logisch? (11.03.2010) (5.068)
- 13. Postulat du député Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, et cosignataires concernant la route de délestage de Viège, tronçon pont de Taleye jusqu'au pont de Baltschieder assurer la sécurité (12.03.2010) (5.073)

- Postulat von Grossrat Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Entlastungsstrasse Visp, Teilstück Taleye-Brücke bis Baltschiederbrücke Gewährleistung der Sicherheit (12.03.2010) (5.073)
- 14. Postulat du député Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, concernant plus de sécurité sur les routes cantonales valaisannes (15.06.2010) (5.080)

 Postulat von Grossrat Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, betreffend mehr Sicherheit auf den Walliser Kantonsstrassen (15.06.2010) (5.080)
- Postulat du député Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant un bulletin météo compétent pour le Valais (17.06.2010) (5.087)

 Postulat von Grossrat Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend kompetenter Wetterbericht fürs Wallis (17.06.2010) (5.087)
 - Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

- 16. Postulat du député Erno **GRAND**, CVPO, et cosignataires concernant des mesures visant à améliorer le trafic individuel à travers et par le col du Simplon (16.11.2010) (5.103)
 - Postulat von Grossrat Erno **GRAND**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen zur Verbesserung des Individualverkehrs durch und über den Simplonpass (16.11.2010) (5.103)
- 17. Interpellation des députés Urs KUONEN, CVPO, et Alwin STEINER, CVPO, et cosignataires concernant publicité et développement des surfaces d'affichage en Valais (16.11.2010) (5.104) (en collaboration avec le DEET)
 Interpellation der Grossräte Urs KUONEN, CVPO, und Alwin STEINER, CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend Werbung und Entwicklung der Plakatflächen im Wallis (16.11.2010) (5.104) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)
- 18. Interpellation du groupe PLR, par le député Narcisse CRETTENAND, concernant: quelle politique pour l'entretien des routes des vallées latérales? (17.11.2010) (5.105)
 Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETTENAND, betreffend Politik in Sachen Strassenunterhalt in den Seitentälern (17.11.2010) (5.105)
- Postulat du député Urban FURRER, CSPO, concernant l'autoroute A9 à Viège fermeture du tunnel de Viège (17.11.2010) (5.106)
 Postulat von Grossrat Urban FURRER, CSPO, betreffend Autobahn A9 in Visp Sperrung Vispertunnel (17.11.2010) (5.106)
- 20. Postulat des députés Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Mathias REYNARD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant allier sécurité et paysage (17.11.2010) (5.107)
 Postulat der Grossräte Gaël BOURGEOIS (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mathias REYNARD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Vereinbarkeit von Sicherheit und Landschaft (17.11.2010) (5.107)

- 21. Interpellation du groupe PDCC, par le député Sébastien **ROH**, concernant zones protégées et respect de la faune et de la flore (18.11.2010) (5.108)

 Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Sébastien **ROH**, betreffend Schutzzonen und Respektierung der Flora und Fauna (18.11.2010) (5.108)
- Postulat du groupe PDCC, par les députés Sébastien **ROH** et Betrand **DENIS**, concernant l'éclairage public, des économies possibles (18.11.2010) (5.109)

 Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Sébastien **ROH** und Bertrand **DENIS**, betreffend Einsparungen bei der öffentlichen Beleuchtung (18.11.2010) (5.109)
- 23. Postulat du groupe CSPO, par le député Gilbert **LORETAN**, concernant des mesures de sécurité pour les cas de suicide sur des "hot spots" (18.11.2010) (5.110)
 - Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert **LORETAN**, betreffend Sicherheitsmassnahmen für Suizidfälle an "Hotspots" (18.11.2010) (5.110)
- 24. Interpellation du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant les taxes de transbordement pour la xème fois (19.11.2010) (5.111) Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend Verladegebühren zum x-ten (19.11.2010) (5.111)
- 25. Interpellation du député Philipp **SCHNYDER**, CSPO, et cosignataires concernant la correction du Rhône / mesures prioritaires (19.11.2010) (5.112)

 Interpellation von Grossrat Philipp **SCHNYDER**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Rhonekorrektion / prioritäre Massnahmen (19.11.2010) (5.112)
- 26. Election d'un membre de la commission des finances Wahl eines Mitglieds der Finanzkommission
- 27. Heure des questions / Fragestunde

Urgences / Dringlichkeiten

- Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: servir deux maîtres? (15.03.2011) (6.015)
 Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Zwei Herren dienen? (15.03.2011) (6.015)
- 29. Interpellation urgente du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant le double mandat de président du conseil d'administration à la BCVs (15.03.2011) (6.016)

 Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend WKB Doppelmandat Verwaltungspräsident (15.03.2011) (6.016)
- 30. Postulat urgent du groupe PDCC, par les députés Bertrand **ZUFFEREY** (suppl.), Grégoire **DUSSEX**, Alain **DE PREUX** et Pascal **REY**, concernant la mise sur pied de mesures de soutien à l'emploi compatibles avec l'entrée en vigueur de la quatrième révision de l'assurance-chômage (LACI) (15.03.2011) (4.108)

- Dringliches Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Bertrand **ZUFFEREY** (Suppl.), Grégoire **DUSSEX**, Alain **DE PREUX** und Pascal **REY**, betreffend Einführung von Massnahmen zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit im Einklang mit dem Inkrafttreten der vierten Revision des Arbeitslosenversicherungsgesetzes (AVIG) (15.03.2011) (4.108)
- 31. Postulat urgent du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant la taxe sur le CO₂ (15.03.2011) (4.109)

 Dringliches Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend CO₂-Abgabe (15.03.2011) (4.109)
- 32. Interpellation urgente des députés Urs KUONEN, CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Gilbert LORETAN, CSPO, et Georges SCHNYDRIG, CSPO, concernant la correction du Rhône (15.03.2011) (5.119)
 Dringliche Interpellation der Grossräte Urs KUONEN, CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Gilbert LORETAN, CSPO, und Georges SCHNYDRIG, CSPO, betreffend Rhonekorrektion (15.03.2011)
- 33. Interpellation urgente des députés Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant les déchets de chantier état d'urgence (15.03.2011) (5.120)

 Dringliche Interpellation der Grossräte Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, und

Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend Bauschutt – Notstand (15.03.2011) (5.120)

(5.119)

- 34. Interpellation urgente du groupe PDCC, par le député Mario **ROSSI**, concernant la décharge pour matériaux inertes, un problème cantonal au détriment de l'environnement et de l'économie (15.03.2011) (5.121)

 Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Mario **ROSSI**, betreffend Inertstoffdeponie: ein kantonales Problem zum Schaden der Umwelt und der Wirtschaft (15.03.2011) (5.121)
- Postulat urgent du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant les décharges dans le Haut-Valais (15.03.2011) (5.122)
 Dringliches Postulat von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Deponien Oberwallis (15.03.2011) (5.122)
- 36. Interpellation urgente du groupe PDCB, par le député Joël **GAILLARD**, concernant les frais de transport des étudiants (15.03.2011) (3.110)

 Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Transportkosten der Studierenden (15.03.2011) (3.110)
- 37. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les locaux du Ministère public du Bas, encore... (15.03.2011) (2.143)
 - Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Räumlichkeiten der Unterwalliser Staatsanwaltschaft (15.03.2011) (2.143)

- 38. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant du respect pour la volonté populaire, svp! (15.03.2011) (2.144)

 Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Respekt vor dem Willen des Volkes, bitte! (15.03.2011) (2.144)
- concernant: la Suisse sans défense face à l'afflux de réfugiés? (15.03.2011) (2.145)

 Dringliche Resolution der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Ist die Schweiz der Flüchtlingswelle hilflos ausgeliefert? (15.03.2011) (2.145)

39.

Résolution urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR,

- 40. Postulat urgent du groupe UDC, par les députés Charles CLERC, Roger ECOEUR, Régis PERRIN (suppl.) et Guillaume VANAY (suppl.), concernant: le Chablais n'est pas le paillasson du DSSI! (15.03.2011) (2.146) Dringliches Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC, Roger ECOEUR, Régis PERRIN (Suppl.) und Guillaume VANAY (Suppl.), betreffend: Das Chablais ist nicht der Fussabtreter des DSSI! (15.03.2011) (2.146)
- 41. Résolution urgente du groupe PLR, par les députés Thomas LOTT (suppl.), Philippe NANTERMOD (suppl.) et Xavier MOTTET (suppl.), concernant le centre pour requérants d'asile aux Barges le Conseil d'Etat va-t-il trop vite? (15.03.2011) (2.147)
 Dringliche Resolution der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Thomas LOTT (Suppl.), Philippe NANTERMOD (Suppl.) und Xavier MOTTET (Suppl.), betreffend Zentrum für Asylsuchende auf der Domäne "les Barges" handelt der Staatsrat überstürzt? (15.03.2011) (2.147)
- 42. Interpellation urgente du groupe PLR, par les députées Marie-Claude **ECOEUR** et Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant les établissements pénitentiaires (15.03.2011) (2.148)

 Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marie-Claude **ECOEUR** und Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Strafanstalten (15.03.2011) (2.148)
- 43. Interpellation urgente des députés Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, Beat RIEDER, CVPO, German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, concernant le service de soins intensifs sur le site de Viège: où en est-on? (15.03.2011) (1.123)

 Dringliche Interpellation der Grossräte Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, Beat RIEDER, CVPO, und German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, betreffend Notfallstation am Standort Visp: Wie weiter? (15.03.2011) (1.123)
- 44. Interpellation urgente des députés Liliane **BRIGGER**, CSPO, Konstantin Bumann (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant une autorisation à long terme pour les exploitants de services d'ambulances (15.03.2011) (1.124)

Dringliche Interpellation von Grossrätin Liliane **BRIGGER**, CSPO, Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend langfristige Bewilligung für die Ambulanzdienstbetreiber (15.03.2011) (1.124)

45. Interpellation urgente des députés Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, Jakob **WALTER** (suppl.), CVPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, et Martin **ANTHAMATTEN** (suppl.), CVPO, concernant premiers secours médicaux – service d'ambulances dans les vallées de la Viège (15.03.2011) (1.125)

Dringliche Interpellation der Grossräte Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, Jakob **WALTER** (Suppl.), CVPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, und Martin **ANTHAMATTEN** (Suppl.), CVPO, betreffend medizinische Erstversorgung – Ambulanzdienst in den Vispertälern (15.03.2011) (1.125)

Le président:

Bonjour à tous!

Je vais être très bref ce matin dans mes propos introductifs et cela afin déjà d'essayer de gagner un peu de temps.

A trois jours du printemps vraiment officiel, je vous souhaite la bienvenue et de très sereines délibérations pour cette dernière et présumée longue matinée de session.

Vous avez sur vos tables le programme de la séance.

Sans plus tarder, nous abordons le premier point.

Lecture

1. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble pour la société IdeArk SA

Lesung

BESCHLUSS

über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE / NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

> Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz, / Rapporteur: Moreno Centelleghe

Le président:

Le rapporteur n'a pas besoin de prendre place du fait qu'il n'y a pas eu d'amendements déposés.

Titel

Beschluss über die Gewährung eines Beitrages des Kantons für den Bau und die Einrichtung eines Gebäudes für die Gesellschaft IdeArk SA

Titre, adopté (modification rédactionnelle de la version allemande).

Considérants, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 100 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 mars 2011.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

 M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

J'aimerais juste remercier tout le monde pour l'acceptation de cette décision.

En effet, TheArk est un concept qui marche. Je pense qu'il est vraiment important qu'on le soutienne.

On se réjouit de voir arriver les prochains points en relation avec TheArk ici.

Merci.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

Monsieur le président du Gouvernement?

Pas de demande de parole.

On passe au point suivant. Je vois qu'un bon rythme a été pris; on va pouvoir continuer dans le même sens.

2. RAPPORT

de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR BERICHT

der Geschäftsprüfungskommission über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen

Prise de position du Conseil d'Etat / Stellungnahme des Staatsrates

Discussion générale:

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'est penché avec attention sur le rapport de la commission de gestion qui porte sur la gestion des prêts LIM (loi sur l'aide à l'investissement dans les régions de montagne) qui ont été alloués sur la base des anciennes dispositions légales cantonales, ainsi que sur les prêts NPR (nouvelle politique régionale) qui sont basés sur la nouvelle législation fédérale et cantonale dont l'entrée en vigueur de la loi cantonale a été fixée au 1^{er} janvier 2010.

Cela dit, au vu de la lecture de ce rapport et en tenant compte de la prise de position du Conseil d'Etat sur ce dernier, on peut constater que, dans l'ensemble, les chiffres coïncident. Par contre, on peut remarquer quelques divergences. Par exemple, la comparaison faite avec l'année 2009 n'est pas adéquate. Il est important de tenir compte du fait que le budget 2009 comporte non seulement la part cantonale mais également la part des crédits sans intérêts due au titre de la loi fédérale, ce qui change la donne. En fait, le canton n'est pas le maître d'œuvre pour le soutien aux investissements par le biais de crédits sans intérêts. Ce sont des tiers qui sont demandeurs. A relever également que les taux d'intérêts actuels ainsi que la souplesse offerte par les établissements bancaires en matière de remboursements incitent les tiers à s'adresser à eux. Par ailleurs, il est important de rappeler que le pouvoir de décision en ce qui concerne les crédits n'est pas le canton mais bien le SECO et que le cahier des objets pouvant être financés est assez restrictif.

Etant donné la complexité de ce dossier et les remarques faites par le Conseil d'Etat, il serait souhaitable qu'il y ait une meilleure collaboration entre les membres de la commission de gestion et le SDE, ce qui permettrait de traiter les vrais problèmes de manière concrète et objective. Nous appelons de nos vœux une meilleure collaboration dans ce sens.

Au vu de ce qui précède, nous espérons qu'avec la mise en place des régions socioéconomiques, l'attribution des prêts sera certainement mieux équilibrée et plus opérationnelle, en tenant compte, évidemment, que les critères pour l'octroi de ces prêts soient judicieusement respectés. Nous notons également qu'à l'avenir les demandes de la commission de gestion feront l'objet d'une analyse spécifique de la part du DEET et du Conseil d'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Après l'accouchement quelque peu difficile de ce rapport (on se souvient des différents va-et-vient entre le département, le service, le Bureau et la commission de gestion qui, en passant, je le rappelle, est une commission de haute surveillance qui ne devrait pas souffrir de censure), ce rapport est finalement sur notre table.

Le groupe PLR a, toutefois, un souci.

La NPR permet des prêts pour des projets de relativement grosse envergure, mais qu'advient-il des autres projets, ceux à qui l'ancienne LIM pouvait octroyer des prêts? Un fonds est-il prévu et quelles sont les règles? Il semble qu'il y ait là quelques inconnues.

Nous n'acceptons pas l'excuse donnée par le département lorsqu'il se retranche derrière la phase transitoire. L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la nouvelle politique régionale n'était pas une surprise. Pourquoi donc le service n'a-t-il pas pu anticiper ce vide juridique prévisible?

On peut remarquer que de nombreux points soulevés par la commission de gestion n'ont pas été contestés par le département. Il y a donc encore du travail.

Mais si je peux faire une remarque à la commission de gestion, c'est d'avoir finalement un peu perdu son temps à l'élaboration de ce rapport. En effet, ce n'est pas la première fois que la commission de gestion intervient sur ce thème. Je cite en vrac quelques constatations émises par la commission de gestion en novembre 2002 et en juin 2003 déjà: La commission de gestion demande la clarification des tâches, d'officialiser des règles claires en matière d'octroi de crédits LIM et de les porter à la connaissance des utilisateurs, de traiter équitablement tous les dossiers soumis. Etonnant non! Ce sont pratiquement les mêmes conclusions.

Donc, de là à conclure que le service ne tient compte ni de la volonté de la commission de gestion ni, en conséquence, de la volonté du Parlement et peut-être même pas de celle du département, il n'y a qu'un pas.

Que faire pour que dans les quelques années à venir, ces mêmes problèmes ne se retrouvent pas au sein de ce service?

Monsieur le conseiller d'Etat, je pense qu'il y a du boulot.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Seitens der Fraktion Alliance de gauche mache ich drei Bemerkungen zum GPK Bericht über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen.

1. Immer wieder der Raspille Graben

Im Bericht der GPK wird unterschwellig festgehalten, dass das Oberwallis gegenüber dem Unterwallis in Bezug auf die Gewährung von Krediten bevorteilt worden sei. Wir finden diese Einschätzung falsch. Für uns gilt der ganze Kanton als ein einziger Wirtschaftsraum. Und wenn man den Hebel über das Portemonnaie gewählt hat, um den Funktionären in den Büros in den Unterwalliser Regionen ein bisschen Beine zu machen, so schadet das nicht.

2. Immer mehr Bürokratie

Eine zweite Feststellung im GPK Bericht, die wir teilen. Wir leben in einer Zeit, wo alles immer komplizierter wird. Statt weniger Papier werden immer mehr Studien und Abklärungen abverlangt. Das dieser Papierkrieg Gemeindevertreter – obwohl sie vielleicht ganz gute Ideen im Kopf haben – davon abhält, Projekte einzureichen, ist nachvollziehbar. Wir teilen daher die Forderung der GPK, dass die Verfahren zur Erstellung von Dossiers vereinfacht werden müssen.

3. Der vermeintliche Geldsegen

IHG- und NRP-Darlehen werden dargestellt als willkommene Finanzierungsmittel für Investitionen in Gemeinden und Regionen. Dies ist jedoch nur die halbe Wahrheit. Es gibt Gemeinden, die wegen des vermeintlichen Geldsegens nahe an den finanziellen Ruin getrieben worden sind, vorab darum weil die Folgekosten von Investitionen – beispielsweise

in Transportanlagen oder in anderen touristischen Infrastrukturen – nicht oder zu wenig berücksichtigt worden sind. Es gibt Gemeindepräsidenten in diesem Saal, die davon ein Lied singen können.

Deshalb wäre es – und damit komme ich zum Schluss meiner Intervention – sehr spannend seitens des zuständigen Departements zu erfahren, wie sich die Wirtschaftlichkeit der mit IHG- respektive NRP-Darlehen finanzierten Projekte längerfristig entwickelt hat.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO hat den GPK Bericht eingehend geprüft und kommt nicht umhin, den Bericht in seinen Forderungen zurückzuweisen.

Wir anerkennen die herausragende Bedeutung der GPK als Kontrollinstrument dieses Parlaments gegenüber der Regierung. Die herausragende Bedeutung der GPK verlangt aber auch, herausragende Arbeit und dies ist vorliegend nicht der Fall.

Der GPK Bericht ist zehn Seiten dünn, davon acht Seiten offensichtliche Wiedergabe von Statistiken des Finanzinspektorats über die Vergabe von IHG-Geldern während eines Zeitraums von zwei Jahren. Wir wollen hier nicht über Zahlen streiten, sondern über die Schlüsse, welche daraus gezogen werden. Und die Schlüsse werden auf der zweitletzten Seite gezogen, ich zitiere: "Die GPK ist der festen Überzeugung, dass die DWE das Instrument des Darlehens dazu benutzt hat, um Druck auf die Regionen auszuüben und sie dazu zu drängen, die neuen sozioökonomischen Regionen zu bilden. Die GPK verurteilt die Erpressung gewisser Regionen zulasten der Mittelverwendung".

Meine Damen und Herren, wenn Sie die Mitarbeiter einer Dienststelle der Nötigung und der Erpressung beschuldigen, dann müssen Sie hieb- und stichfeste Beweise vorlegen. Die blosse Auflistung von Statistiken über einen so kurzen Zeitraum von zwei Jahren und eine innere Überzeugung genügen nicht als Beweis für Vorwürfe in solcher Schärfe. Da müssen Sie nach unserem Verständnis von Geschäftsprüfung mehr liefern als Ihre innere Überzeugung und offensichtlich unvollständige Gesuchsunterlagen. Es besteht ein offensichtlicher Bruch zwischen den von Ihnen zitierten Statistiken und Ihren massiven Vorwürfen.

Oder wollen wir künftig bei der regionalen Verteilung von Krediten jedes Mal eine zweijährige Statistik erarbeiten und bei Ungleichheiten sofort Erpressung und Nötigung schreien? Dann können wir gleich anfangen und die Mittelverwendung beim Ark Projekt Wallis untersuchen. Vielleicht finden wir auch im Oberwallis jemand, der sofort Erpressung und Nötigung schreit. Das ist doch nicht der Sinn der Darlehen. Der Staat hat die Darlehen zweckmässig zu verwenden und wenn die Gesuchsunterlagen vollständig sind, die Mittel auszuschöpfen.

Wollen wir wirklich damit beginnen über GPK Berichte den Regionalismus im Wallis zu fördern und das Oberwallis und das Unterwallis gegeneinander auszuspielen?

Ist der Vollzug des Gesetzes über die Regionalpolitik eine Erpressung oder nicht doch ein klarer Auftrag des Grossen Rates an die Verwaltung?

Ist die Ablehnung eines ungenügenden Gesuches eine Nötigung?

Dieser Bericht ist lückenhaft, unseriös und ist dem Ansehen der GPK nicht zuträglich. Falls bei der GPK zu wenig Ressourcen vorhanden sind um gefestigte Berichte zu verfassen, ist die CVPO jederzeit bereit, diese Ressourcen der GPK zur Verfügung zu stellen.

Wir betrachten die letzten zwei Berichte vom November 2010 und Dezember 2010 als Ausrutscher.

Ich danke Ihnen

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Ne regarde pas la paille dans l'œil de ton voisin, mais regarde la poutre qui est dans ton œil.

Je pourrais ainsi définir les relations entre la commission de gestion et le Service du développement économique.

Mais bon, ce Parlement a déjà top demandé l'aide de forces supérieures cette semaine, alors, je m'arrête-là dans les proverbes.

Par contre, et si vous me le permettez, je vais utiliser des titres de films connus pour relater les événements, les manquements et les oublis, soit de la commission de gestion, soit du Service du développement économique.

De l'avis du groupe PDCC, chacun a commis des erreurs et il est temps non pas de trouver des coupables, mais d'apporter des solutions pour l'avenir.

Premier titre de film: La guerre des boutons

De tout temps, la commission de gestion a été la garante des institutions et une commission respectée et compétente. Ses rapports étaient fournis, complets, étayés et relataient les faits, et uniquement les faits. Mais, malheureusement, force est de constater que, dans ce rapport, la commission de gestion a émis des hypothèses, utilisé un vocabulaire fort peu approprié et suggéré par des chiffres un conflit entre régions de notre canton, et là nous ne pouvons y adhérer. Par contre, à sa défense, elle a mis en exergue une non-utilisation des fonds par rapport aux montants budgétisés et un remboursement plus important. Ce rapport relève également un manque de soutien et de vision du Département de l'économie et du territoire.

Deuxième titre de film: L'empire contre-attaque

A défaut d'avoir pu être entendu – et nous regrettons ce manque de fair-play de la commission de gestion –, le département a pondu un épais rapport de défense détaillé avec arguments, exemples et prise de position. Qui a tort, qui a raison? Bonne question. Malgré la lecture de ces deux rapports, il est difficile de trouver une réponse. Le constat est simple: des montants manquent à l'économie valaisanne et le Service du développement économique doit tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à ces subventions, accélérer les procédures, réfléchir aux aspects légaux si nécessaire pour utiliser des montants des crédits LIM, mieux informer les régions et être plus proactif, à l'image du Service des contributions qui va à la rencontre de la population.

Troisième titre de film: Y a-t-il un pilote dans l'avion?

Un élément étonne notre groupe: comment un président de commission de haute surveillance peut-il signer un tel rapport avec des phrases qui pourraient être pénalement répréhensibles? A-t-il lu le rapport ou, comme on l'entend, se repose-t-il sur des commissaires qui sont expérimentés et sûrement les plus influents de la commission de gestion? Oui? Non? J'attends sa réponse. Pour ma part, j'ai mon intime conviction, et je la garde pour moi.

Quatrième titre de film: Retour vers le futur

En conclusion, ce rapport enfonce des portes déjà ouvertes. Il met en évidence, par contre, la rapidité de nos amis haut-valaisans pour mettre en place leur nouvelle région socio-économique au contraire du Centre et du Bas-Valais. Là se trouvent sûrement les réponses à ce rapport.

Deux demandes en conclusion: que le département et le service se remettent en question avec un meilleur soutien aux nouvelles régions socio-économiques et enfin que la commission de gestion revoie ses méthodes de travail.

Clap de fin et merci de l'écoute.

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die CSPO hat auch aufmerksam und staunend den Bericht der GPK über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen zur Kenntnis genommen. Staunend deshalb, weil er nur Feststellungen und keine Anschuldigungen enthält und eine derartige Reaktion des Staatsrats hervorgerufen hat, eine Pressekonferenz über die Umsetzung der neuen Regionalpolitik sowie einen umfangreichen Bericht und das vor der Behandlung im Grossen Rat.

Aus diesen Folgerungen entsteht für die CSPO der Eindruck, dass es zu wenig bewilligte Projekte gibt und die Wirtschaftshilfe nicht in vollem Umfang ausgenützt wird. Dies darf nicht sein, da der Grosse Rat den Fonds noch erhöht hat und die Rückzahlungen höher sind als budgetiert.

Um so mehr erstaunt die Stellungnahme des Staatsrats, welche mit über 80 Seiten auf kritische Punkte eingeht und doch in den oben erwähnten Punkten der GPK zustimmt.

Im Weiteren sollten nicht die Regionen mit Tabellen gegeneinander ausgespielt werden, haben wir doch am Mittwoch vernommen, dass bei der IdeArk die Gelder eher in die andere Richtung fliessen und somit alle Regionen im Wallis profitieren können. Das Wallis muss weiterkommen.

Es gibt auch Lichtblicke in der Wirtschaftsförderung, konnte doch vor wenigen Tagen die Firma "Showglas" aus Deutschland im Wallis angesiedelt werden, was zirka 50 Arbeitsplätze mit sich bringt.

Konfuzius hat schon gesagt: Wer Entscheidungen nicht plant, sondern sich erst darum kümmert, wenn die Entscheidung fallen muss, der handelt zu spät.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Enfin, nous pouvons lire officiellement ce rapport qu'on nous a caché pendant si longtemps et que même après la session de décembre, il a fallu si longtemps au Conseil d'Etat pour le diffuser enfin publiquement alors que tout le monde en parlait.

Sur le fond, concernant le travail de cette commission, j'aimerais d'abord dire que l'on a vu, notamment par un avis de droit qui a été présenté au Bureau, que contrairement à ce qui a pu être dit, d'un point de vue formel, notamment sous l'angle du droit d'être entendu, la commission de gestion a travaillé en tout cas conformément à la loi.

On a parlé du droit d'être entendu du Conseil d'Etat ou du département ou du service concerné. Est-ce qu'il ne serait pas plus important pour les Valaisans qu'on parle aussi de l'indépendance de la commission de gestion et de l'indépendance d'une manière générale d'une commission de haute surveillance ou des commissions de haute surveillance? Je m'inquiète un petit peu de certains propos qui sont tenus. Il me semble que l'on commence un peu facilement à s'envoyer ici à la figure (si j'ose dire) des reproches de ne pas avoir lu des rapports ou des lois, simplement en raison de désaccords. C'est le président de la commission de gestion lui-même qui répondra à cette accusation, mais je trouve personnellement cette accusation relativement particulière, d'autant plus particulière que j'aimerais citer ici les propos d'un collègue membre de la commission de gestion qui me disait que cette commission, dans sa composition actuelle, n'a jamais été aussi peu politique.

Alors, sous cet angle, il me semble que ce genre de reproche tombe relativement à faux, mais le président de la commission de gestion répondra lui-même.

Sur le fond, nous nous rallions aux demandes de la commission de gestion, après avoir pris connaissance bien sûr des réponses du Conseil d'Etat.

J'aimerais quand même dire que nous pensons que les doutes qui ont pu être émis par la commission de gestion sur l'instrumentalisation d'une manière discutable, voire contraire à la loi des prêts pour les besoins de la politique régionale et pour faire pression sur les régions, ces doutes n'ont pas été entièrement dissipés, et cela pour le plus grand préjudice de toutes les personnes, de toutes les entités qui sont derrière certains des projets concernés.

Ce rapport soulève quand même quelques questions qu'on ne peut pas simplement laisser sans réponse et ça a déjà été dit avant moi, entre autres la question finalement du contrôle politique de l'activité d'un service et la question de savoir si le Parlement, en particulier quand il revient à plusieurs reprises, par l'intermédiaire d'une commission, sur les mêmes objets, quand il met le doigt à plusieurs reprises sur les mêmes dysfonctionnements, donc la question de savoir si le Parlement ou si ses commissions parlent dans le vide ou non.

J'en viens au problème qui me semble le plus important: c'est le problème institutionnel. Nous sommes ici un Parlement de milice, dont les membres, qu'ils soient ou non membres de commissions et en particulier de commissions de haute surveillance, ont face à eux des professionnels: des professionnels que sont finalement les politiques, le Conseil d'Etat, l'Exécutif, et puis surtout les professionnels compétents que nous trouvons dans l'Administration. Et il n'est pas facile, il y a un rapport qui est délicat pour nous, miliciens, parlementaires de milice, dans ce travail.

Un des problèmes, c'est justement le poids grandissant non pas tellement de l'Exécutif, mais bien plutôt de l'Administration par rapport au Parlement, et ça c'est quelque chose qui doit retenir notre attention.

Sous cet angle, nous nous inquiétons de la manière dont ce Parlement traite depuis quelque temps l'une de ses commissions de haute surveillance. Déjà à une première reprise, on a cherché à discréditer un premier rapport de cette commission, vous vous en souvenez. La deuxième fois (ça concerne le rapport dont nous parlons aujourd'hui), c'était encore plus grave: on a voulu le censurer. Et malheureusement, le Parlement, d'abord par son Bureau et ensuite ici au plenum, a courbé l'échine devant l'Exécutif.

Alors bien sur que, pour l'avenir, il est sain, il est bon, il est souhaitable que subsiste, que s'instaure, que se restaure une saine collaboration entre le Parlement et l'Exécutif, et en particulier l'Administration, mais on doit quand même dire ici que les Valaisannes et les Valaisans ont besoin d'une Administration compétente, de fonctionnaires compétents (c'est le cas), mais ils ont aussi besoin d'un Parlement fort et de commissions de haute surveillance fortes et, en particulier, d'une commission de gestion forte.

Sous cet angle, encore une fois, je m'inquiète de certains propos qui ont été tenus parce que, un jour pas si lointain que ça, la commission dont nous parlons aujourd'hui sera présidée par quelqu'un qui n'appartient pas à..., j'allais dire mon groupe, au groupe UDC du Haut-Valais. Un jour, on se souviendra que certains de ses rapports et notamment ceux dont nous parlons ont été préparés par des parlementaires de milice honnêtes, qui ne sont pas de mon parti et qui sont même plus près politiquement du parti majoritaire que je ne le suis moimême. Et puis, on se souviendra peut-être à ce moment-là que ce qui est important dans l'intérêt des Valaisans, ce ne sont pas des critiques du genre de celles que l'on a entendues aujourd'hui, mais c'est la transparence dans l'activité de l'Etat. Les Valaisans ont le droit de savoir ce qui se passe et ils ont droit à ce que la transparence ne soit pas seulement inscrite dans une loi que, me semble-t-il, on a bien de la peine à appliquer, mais soit une réalité parce que c'est le seul moyen qui peut nous permettre, au nom des Valaisans, d'espérer contrôler l'activité de l'Etat.

Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, Präsident der Geschäftsprüfungskommission:

Ein Bericht und sein Leidensweg.

Eine Pflichterfüllung und ihr Hindernislauf.

Eine Geschäftsprüfungskommission, die weder wertet, beurteilt noch verurteilt.

Eine Geschäftsprüfungskommission, die lediglich die Fakten zusammenträgt.

Eine Geschäftsprüfungskommission, die die Tatsachen festhält.

Ein Staatsrat, der sich rechtfertigt.

Ein Staatsrat, der lieber Kritik als Selbstkritik pflegt.

1. Zur Traktandierung

Der vorliegende Bericht über die Verwaltung der IHG- und NRP-Darlehen wurde von der Geschäftsprüfungskommission anfangs November 2010 termingerecht für die Dezembersession 2010 verabschiedet und auch hinterlegt.

Durch ein rechtlich unrechtmässiges Geplänkel wurde eine ordnungsmässige Traktandierung in der Dezembersession verhindert. Dies entgegen der Rechtsmeinung zum rechtlichen Gehör im Rahmen der Berichterstattung durch die Geschäftsprüfungskommission. Eine Rechtsmeinung, welche vom Parlamentsdienst erstellt und dem Präsidium und dem Büro des Grosse Rates zur Verfügung gestellt wurde und somit allen politischen Fraktionen bekannt war.

Tatsache ist, dass hier die Verantwortlichen das Gesetz willkürlich mit Füssen getreten haben.

2. Zum Inhalt des Berichtes

Die Geschäftsprüfungskommission hat die Fakten in ihrem Bericht detailliert festgehalten. Die Fakten stimmen und die Zahlen sind unbestritten. Selbst die staatsrätliche Rechtfertigung auf über 80 Seiten bemängelt die Zahlen nicht.

Tatsache ist, dass der zuständige Dienstchef vor der Hinterlegung des Berichts im Besitze des grossmehrheitlichen Textes – ohne Schlussfolgerungen – war.

Die Geschäftsprüfungskommission hat anlässlich ihrer ausserordentlichen Sitzung vom 3. Dezember 2010 erneut über den hinterlegten Bericht beraten und diskutiert und steht über alle politischen Parteien ohne irgendeine Abänderung hinter dem vorliegenden Bericht.

An die Adresse der CVPO Folgendes:

Will man nicht verstehen oder versteht man nicht? Die GPK kritisiert nicht die Richtung des Geldflusses Oberwallis, Mittelwallis, Unterwallis. Sie kritisiert, dass das Geld nicht genügend fliesst. 300 Millionen stehen zur Verfügung, 183 Millionen wurden eingesetzt, eine Differenz, genügend Mittel vorhanden um eine korrekte Verteilung aller Regionen zu erwirken.

Von hohem Interesse und allen Unkenrufen zum Trotz bleibt zu erwähnen, dass die parteipolitische Zusammensetzung der verantwortlichen Delegation der Geschäftsprüfungskommission, welche den vorliegenden Bericht vorbereitet hat, zwei CVP und ein Radikaler ist. Somit sollten auch diesbezüglich die unwahren Gerüchte, welche willentlich verlogen in die Welt gesetzt wurden, endgültig geklärt sein.

3. Zum Ziel des Berichtes

Die Fakten und die Zahlen sind unbestritten.

Warum will man die Wahrheit nicht wahrhaben?

Warum verlieren der Staatsrat und die zuständige Dienststelle soviel Kraft und wertvolle Zeit in ihre persönliche Rechtfertigung, als in die Förderung der Wirtschaft unseres Kantons zu investieren?

Ziel der Geschäftsprüfungskommission ist es, dass der Wirtschaft unseres Kantons die Unterstützung mit denen Mitteln zukommt, die dem Kanton für diesen Zweck zur Verfügung stehen.

Die Wirtschaft, insbesondere der Tourismus und deren Infrastrukturen bedanken sich bei den Verantwortlichen, wenn ihnen die Mittel zur Verfügung stehen, die für sie vorgesehen und bestimmt wären.

Hören wir auf, uns immer wieder zu rechtfertigen und uns gegenseitig zu beschuldigen, vergessen wir Parteipolitik, verhindern wir Milieupolitik, beginnen wir unsere Verantwortung wahrzunehmen und konzentrieren wir uns auf unsere gesetzlichen Aufgaben. Konzentrieren wir uns auf unsere nächste Generation und nicht auf unsere nächsten Wahlen.

Die Walliser Wirtschaft dankt Ihnen dafür.

Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich glaube es ist Zeit, dass man diese Diskussion wirklich versachlicht und dass man wirklich konstruktiv in die Zukunft schaut.

Ich glaube, das ist die Aufgabe der Walliser Regierung und die Walliser Regierung ist kritikfähig und sie weiss auch wo die Probleme sind.

In der Tat sind die Probleme – und Herr Ursprung hat es gesagt – es werden nicht alle Gelder ausgeschöpft. Das ist ein Faktum, das ist ein Fakt. Nun zu den Fakten gehört, dass man sich auch überlegt warum es so ist. Und da findet man in Ihrem Bericht nichts. Null!

Faktenlage ist auch Folgendes, dass wir Gesuche der Bergbahnen zur Unterstützung ihrer Projekte beurteilen. Und wenn wir diese Projekte beurteilen und sie ein Gesuch stellen für ein so genanntes zinsloses Darlehen, haben Sie in Ihrem Bericht irgendwo aufgelistet, wie viele Gesuche abgelehnt worden sind? Ich kann mich nicht erinnern, dass wir ein Gesuch abgelehnt haben. Vielleicht eines. In meiner Tätigkeit hier haben wir eines abgelehnt. Ich erkläre um was es geht. Wir haben verlangt, dass die Bergbahn, die dieses Gesuch gestellt hat, sich überlegt ob man nicht fusioniert, ob man nicht Effizienzsteigerungen macht und derartige Dinge. Die weiteren Kredite die wir gewähren, sind in der Hotellerie. Ich bin nicht Hotelier, ich habe nicht mein Projekt. Die Projekte kommen von einem Hotelier, der zum Beispiel eine Wellness Anlage baut und dann ersucht er uns um eine Beurteilung seines Gesuches und dann nehmen wir dazu Stellung. Dann behandeln wir das. Genau nach den Richtlinien, die wir haben. Wir haben Ihnen in den so genannten 80 Seiten Rechtfertigung – bitte Herr Ursprung bleiben Sie auch da auf dem Boden - wir haben auf acht Seiten aufgelistet, alles andere ist Anhang, also keine Polemisierung. Ich glaube, es ist nicht der Sinn heute hier zu polemisieren. Es ist auch nicht meine Absicht und es geht auch nicht um Parteipolitik. Es geht einfach um einen gewissen Anstand. Und wenn Sie gesagt haben, Sie hätten nur Fakten zusammengetragen, Herr Ursprung, dann haben Sie Ihren eigenen Bericht nicht gelesen, denn Sie beurteilen und werten. Sie sprechen von Erpressung, Sie reden von Ungleichbehandlung. Wo ist die Ungleichbehandlung? Wenn Mittel nicht gleichmässig in alle Regionen gehen, dann ist das nicht eine Ungleichbehandlung der Gesuche. Nun ist es vielleicht so, dass eine Region mehr Gesuche hat als eine andere. Und die Gleichbehandlung - was meine Dienststelle zu leisten hat, ist, dass alle Gesuche nach den gleichen Kriterien, nach den gleichen Voraussetzungen behandelt werden. Aber unterschwellig sagen Sie durch die Tatsachen – das ist Ihre Schlussfolgerung und da machen Sie den Fehler. Sie ziehen eine Schlussfolgerung, die eben nicht auf einer Faktenlage beruht. Auch was diese Erpressung betrifft, da haben wir ganz klar beiden Regionen den genau gleichen Brief geschrieben, und genau gleich behandelt. Dann sagen Sie weiter es sei eine willkürliche Anwendung der rechtlichen Grundlagen. Ich kann Ihnen sagen wir haben das intern rechtlich abgeklärt und wenn meine Dienststelle für Rechtsdienst und administrativer Dienst zur Überzeugung

kommt, es hätte keine rechtliche Grundlage, dann nehmen wir das an. Aber darauf jetzt einfach schliessen zu wollen, man würde da willkürlich ohne gesetzliche Grundlage handeln. Haben Sie das Gefühl wenn ich die Möglichkeit gehabt hätte dieses Geld zu geben, dass ich das nicht getan hätte? Aber wenn ich das nicht rechtlich sauber abkläre, habe ich dann wieder den Vorwurf auch von Ihrer Kommission, die sagt wir hätten Gelder gesprochen ohne eine rechtliche Grundlage zu haben. Also ich meine, Sie haben sauber gearbeitet, Sie haben die Faktenlage sauber zusammengetragen. Darüber gibt es nichts zu diskutieren. Es geht auch nicht um Zensur, es geht einfach irgendwo um eine konstruktive Art wie man miteinander umgeht. Und wenn man dann plötzlich in den Medien aus dem Bericht zitiert, dass wir erpresserisch handeln, dass meine Leute Druck ausüben, dass man hier willkürlich diese Dinge tut, muss man klare Faktenlagen schaffen, die das belegen. Und das muss ich Ihnen sagen, das habe ich im Bericht nicht gefunden. Aber was das wichtigste ist, ist dass man konstruktiv gemeinsam vorwärts geht, dass man dort wo die Probleme bestehen, dass man die angeht. Und wir werden diese Probleme auch angehen.

Wir werden also auch im Zusammenhang mit der neuen Regionalpolitik die Probleme angehen. Was dann auch noch erstaunlich war, ist, dass in Ihrem Bericht die Arbeit einer Organisation kritisiert wird, die eigentlich ihre Arbeit erst am 1. Januar 2011 aufgenommen hat. Also wie kommen Sie dazu jemand zu kritisieren, der seine Arbeit noch nicht aufgenommen hat? Es handelt sich um die Organisationen im Unterwallis. Da sind schon ein paar Problempunkte, die man eigentlich auch konstruktiv miteinander ausdiskutieren muss. Sie sagen, Sie hätten den Bericht vorgelegt ohne die Schlussfolgerung. Das Problem lag ja eben gerade in den Schlussfolgerungen, dass Sie in der Öffentlichkeit in Ihrem Bericht jemandem sagen, er hätte eine Erpressung gemacht. Und wenn man jemand beschuldigt - das muss ich auch Diego Wellig sagen - Sie sagen das seien keine Beschuldigungen gewesen, das seien keine Wertungen gewesen. Also wenn man jemandem den Vorwurf macht er hätte eine Erpressung gemacht, dann ist das eine Anschuldigung und da muss man Faktenlagen haben und dem nachgehen. Dann prüfe ich, ob wirklich eine Erpressung stattgefunden hat. Aber einfach so ohne die entsprechenden Fakturen zu sagen, das geht einfach nicht. Das ist das Minimum, das man auch als Regierung erwarten kann und da müssen wir uns alle in die Pflicht nehmen und ich glaube, wir erwarten nicht mehr als dass die Walliser Regierung die Unabhängigkeit der COGEST respektiert und die Arbeit, aber wenn dann plötzlich massive Anschuldigungen kommen, mit denen man nicht konfrontiert wird und in diesem Sinn ist was die Anschuldigungen betrifft, eben das rechtliche Gehör nicht gewährt worden. Dann ist das problematisch. Aber wir respektieren das, wir schauen auch vorwärts. Wir wollen uns konstruktiv mit der Kritik auseinandersetzen. Ich sage immer, wer Erfolg haben will, ist in der Lage mit Kritik umzugehen und sonst soll er eigentlich sein Amt zur Verfügung stellen. Also Kritik hat mir noch nie Probleme bereitet. Aber sie muss sachlich konstruktiv sein, sie muss faktenbasiert sein und sie darf nicht münden in irgendwelche Beschuldigungen und Wertungen, die nicht nachvollziehbar sind.

Je ne veux pas traduire en français ce que j'ai dit sur le chantage mais quand même dire qu'il y a l'intime conviction de la commission de gestion qu'il y a eu du chantage. Je peux vous dire que toutes les régions ont été traitées de la même manière et qu'il n'y a pas lieu de penser qu'il y a eu un changement parce que les mêmes réponses ont été apportées aux mêmes problématiques et cela indépendamment de l'avancement de la mise en place des régions socio-économiques. Le Législateur a donné pour tâche à l'Etat d'appuyer les processus de création des nouvelles régions socio-économiques et puis c'est vous qui avez souhaité la mise en vigueur.

Après, j'ai dit aussi l'inégalité de traitement, le fait qu'il y ait des moyens qui ne sont pas répartis d'une manière équitable dans les régions. De ce fait, on ne peut pas conclure que les dossiers n'aient pas été traités d'une manière égale. Si vous avez plus de dossiers d'une région que d'une autre, qu'est-ce que vous voulez, ce n'est pas une question de traitement à égalité des dossiers. On a vu, par exemple, IdeArk et PhytoArk qui sont des projets que l'on va soutenir. Et puis, après, on prend deux ans pour déterminer s'il y a eu une répartition qui n'est pas équitable dans les régions..., là non plus, il ne faut pas faire fausse route.

Je crois que – et c'est le signal que je vous donne – on a des soucis de non-utilisation de tous les moyens qui sont à disposition, là on doit s'améliorer et je mettrai tout en place pour trouver cette amélioration. La députée Brigitte Diserens l'a dit: 2002, 2003, mais il y a eu une évolution. On a mis les régions socio-économiques en place. Le rapport a critiqué une organisation qui n'a même pas encore commencé son travail, c'est-à-dire qu'elle a commencé son travail le 1^{er} janvier 2011. On ne peut pas critiquer quelqu'un qui n'a pas encore commencé à travailler. La région du Valais romand a commencé le 1^{er} janvier 2011.

Alors, dans ce sens, on est en train de revoir la convention programme 2012-2015. Nous devons mettre en place des mesures pour utiliser les moyens qui sont à disposition. Mais, je vous rappelle aussi que les demandes nous viennent de l'hôtellerie, des remontées mécaniques, des communes, ce n'est pas moi qui ai les projets; moi, je ne suis pas hôtelier.

Je ne vais pas prolonger toute la discussion, mais j'affirme que mon service n'a pas fait de chantage, a traité les dossiers d'une manière égale (traitement égal) et je ne peux pas dans le public accepter que l'on dénonce du chantage et toute sorte de déclarations qui ne sont pas basées sur des faits.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous avons ainsi traité le point 2 de l'ordre du jour.

Traitement: Présidence Behandlung: Präsidium

3. POSTULAT

du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant le Bulletin Officiel (17.12.2009) (6.009) POSTULAT

von Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Kantonales Amtsblatt (17.12.2009) (6.009)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Ich werde mich ganz kurz fassen.

Ich habe das Postulat am 17. Dezember 2009 hinterlegt. Es gibt ein ähnliches Postulat von Grossrat Perruchoud vom 14. Februar 2008. Die Antworten sind ziemlich gleich. Das erstaunt mich ein bisschen. Man wartet einfach ab bis die Konvention mit der Druckerei dann 2012 abläuft. Aus meiner Sicht muss man heute die Pflöcke einschlagen, dass man dann am 1. März 2012 bereit ist. Es kann doch als Beispiel nicht sein, dass Arbeitsvergaben von 749 Franken oder 1'045 Franken in einem kantonalen Amtsblatt figurieren.

Ich möchte die Regierung auffordern, nicht dass sie wie im Postulat geschrieben, warten. Da steht geschrieben "jedoch wird die Gestaltung des Amtsblatt nach Ablauf der laufenden Konvention gemäss den gewonnenen Erkenntnissen und dem Stand der Technik überarbeitet werden". Ich nehme an, dass das falsch geschrieben wurde. Man muss natürlich vorher an die Arbeit gehen, damit am Tag wo die Konvention ausläuft, dann auch bereit ist.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Sie haben Recht, genau das werden wir tun. Wir werden sicher nicht warten bis das abgelaufen ist, sondern diese Fragen werden parallel laufen müssen, d.h. wenn dann die neue Vereinbarung unterzeichnet wird, dass man bei dieser Unterzeichnung bereits die Arbeiten gemacht hat und eine Neugestaltung gleichzeitig vornehmen kann. Also in diesem Sinne werden wir das parallel machen. Beide Dinge parallel vorwärts treiben und damit, glaube ich, ist Ihrem Anliegen Rechnung getragen.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons aborder les développements de la Présidence.

Je vous rappelle que vous êtes toujours soumis à la décision que vous avez prise hier matin, c'est-à-dire au débat réduit.

Développements: Présidence Entwicklungen: Präsidium

4. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant le scandale de l'A9: des suites judiciaires dans le Valais romand également? (18.11.2010) (6.012) (en collaboration avec le DTEE)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend A9-Skandal: juristische Folgen auch im französischsprachigen Wallis? (18.11.2010) (6.012) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

On nous a toujours dit ici que ce que l'on a pu appeler le scandale des prépaiements de l'A9 était une affaire purement haut-valaisanne, limitée à quelques chantiers dont il avait été question.

Sur la base des éléments dont nous disposons, j'ai de bonnes raisons de penser que ce n'était pas le cas.

Une question qui se pose, c'est de savoir justement si des suites que cette affaire ou ces affaires ont eues dans le Haut-Valais seront analogues dans le Valais romand.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

L'interpellateur demande si le scandale des prépaiements de l'A9, en relation avec lequel diverses personnes ont fait l'objet de poursuites pénales, pourrait avoir des conséquences analogues dans le Valais central et le Bas-Valais.

Il convient de rappeler ici que le tribunal du district de Brigue a acquitté tous les accusés par un jugement daté du 25 octobre 2010. Le procureur a fait recours contre cette décision auprès du Tribunal cantonal, qui a rejeté le recours. Entre-temps, je crois que vous avez pu lire que le procureur est allé devant le Tribunal fédéral. Donc, ce jugement n'est pas encore entré en force puisque le procureur est allé au Tribunal fédéral.

Selon le résultat définitif de la procédure pénale, ce sera, comme vous le savez, au procureur de décider si l'enquête doit être étendue à d'autres chantiers du Valais central et du Bas-Valais.

Le Conseil d'Etat n'a aucune influence sur ce processus puisque c'est un processus juridique.

Dans ce sens, pour répondre à la question de savoir si le peuple valaisan peut avoir la garantie que des faits similaires ne se sont pas produits dans le Valais romand, nous ne pouvons citer que Joachim Ringelnatz, ein deutscher Autor, der gesagt hat: Sicher ist, das nichts sicher ist. Selbst das nicht (ce qui est sûr, c'est que rien n'est sûr; même cela n'est pas sûr).

5. INTERPELLATION

du député (suppl.) Alessandro MARINO, SVPO / Freie Wähler, concernant le site Internet du canton www.vs.ch (18.11.2010) (6.013) INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Alessandro MARINO, SVPO / Freie Wähler, betreffend kantonale Internetseite www.vs.ch (18.11.2010) (6.013)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

A notre connaissance, cette interpellation a été retirée.

Est-ce que le retrait est confirmé par l'auteur?

Il n'y a pas de réaction. Donc, on considère que cette interpellation est retirée définitivement.

6. POSTULAT

des députés Bernhard ERPEN (suppl.), CVPO, Urs KUONEN, CVPO, Diego CLAUSEN, CSPO, et cosignataires concernant la création d'une commission législative (17.12.2010) (6.014)

POSTULAT

der Grossräte Bernhard ERPEN (Suppl.), CVPO, Urs KUONEN, CVPO, Diego CLAUSEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schaffung einer Rechtssetzungskommission (17.12.2010) (6.014)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Welche Anforderungen stellen Bürger und im Speziellen Grossräte an ein Gesetz?

Der Bürger fordert vom Gesetz, dass es verständlich Rechte und Pflichten darlegt.

Der Politiker fordert zusätzlich, dass das Gesetz politische Ideen entsprechend seinem Gestaltungswillen aufnimmt. Die Umsetzung dieser unterschiedlichen Ideen in verschiedensten Artikeln zerzaust schlussendlich so manchen Gesetzesentwurf.

Das Walliser Parlament hat in der Vergangenheit viele gute Gesetze verabschiedet, aber in fast jedem finden sich strukturelle Mängel und sprachlich unglückliche und schwer verständliche Formulierungen. Ich verzichte auf konkrete Beispiele, verweise aber als Exempel auf das Gesetz über die Sozialhilfe, über welches wir diese Woche debattiert haben. Wenn wir einzelne dieser Artikel lesen, ist unsere Grossratssuppe bereits kalt, bevor wir den Satz verstanden haben.

Ein weiterer Punkt: Die Übersetzungen unserer Gesetzesvorlagen sind von unterschiedlichster Qualität. Hier kennt zum Beispiel der zweisprachige Kanton Bern eine Redaktionskommission, welche Besserung schaffen soll.

Ein gutes Gesetz beginnt mit einer klaren Struktur. Darum sollte eine Rechtsetzungskommission sehr früh in den Gesetzgebungsprozess, am besten vor der Kommissionsarbeit und den Lesungen einbezogen werden. Dies sehen der Bund und einzelne Kantone auch so vor. Das heisst aber nicht, dass das Parlament die Aufgabe übernimmt, einen Gesetzesentwurf vorzulegen, diese Aufgabe bleibt beim Staatsrat.

Gemäss dem Reglement des Walliser Grossen Rates übernimmt zurzeit der Parlamentsdienst die Aufgabe, nach der ersten Lesung, ich zitiere: "die gesetzgeberischen Erlasse in Bezug auf Sprache, Gesetzestechnik und Systematik" zu prüfen. Eben dieser Parlamentsdienst unterstützt unser Postulat ausdrücklich und erhofft sich eine verbesserte Situation

Mit unserer Eingabe fordern wir den Staatsrat auf, die Schaffung einer Rechtsetzungskommission zu prüfen. Dabei sollen dem Staat Wallis keine – ich betone – keine zusätzlichen Kosten entstehen, denn die Kommission soll aus Sachverständigen aus den zuständigen Departementen und dem Parlamentsdienst, allenfalls einzelnen Parlamentariern, zum Beispiel...

Der Präsident:

Herr Grossrat (Suppl.)...

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Ich bin am Schluss.

...durch eine Vertretung des Büros bestehen.

Als Resultat sollen unsere neuen Gesetze eine bessere Struktur, eine einheitliche Übersetzung und letztendlich klarere Formulierungen erhalten. Dafür wären uns unsere Bürgerinnen und Bürger mit Sicherheit dankbar.

In diesem Sinne entschuldige ich mich für die vielen Worte, hoffe aber, dass Sie unser Anliegen um so mehr unterstützen.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat est combattu.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Vous le savez sûrement, Messieurs les postulants, les services, lors de la mise en place d'une loi sont dotés de personnes lettrées, capables d'aligner des phrases relativement compréhensibles.

Le Service parlementaire, comme vous l'avez bien dit, fait aussi un contrôle.

De plus, dans les commissions, les commissaires, qui représentent aussi bien le Valais supérieur que le Valais d'en bas, sont censés maîtriser leur langue maternelle et faire des phrases intelligibles, avec sujets, verbes et compléments.

Les différents petits couacs qui pourraient échapper à toutes les personnes citées cidessus ne nécessitent, à notre sens, pas une telle mise en place.

Ce qui semble compliqué et incompréhensible, c'est la volonté d'alourdir le processus de mise en place d'une loi, décret ou autre projet, qui ne servirait donc qu'à alourdir ce processus.

Le groupe PLR, vous l'aurez compris, combat ce postulat.

Le président:

Merci Madame la députée.

Nous votons.

Par 63 voix contre 46 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 6.014 du député (suppl.) Bernhard Erpen.

Vous avez ainsi décidé de classer ce postulat.

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

7. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Serge METRAILLER, concernant: Hans-Rudolf Merz donne le ton, au Valais de jouer la partition; pour des délais de paiement conformes à la norme SIA 118 (09.03.2010) (5.057) (en collaboration avec le DFIS)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge METRAILLER, betreffend: Hans-Rudolf Merz gibt den Ton an und das Wallis muss einstimmen: Für Zahlungsfristen im Einklang mit der Norm SIA 118 (09.03.2010) (5.057) (in Zusammenarbeit mit de DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de ses considérants.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Lisant préalablement la conclusion du Conseil d'Etat, un sourire illumina mon visage. Je dus, hélas!, vite déchanter à la lecture de la motivation.

Force est de constater que le Conseil d'Etat fait sienne la fameuse maxime de Candide: "Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes." En effet, aucune proposition d'amélioration ne transparaît et seule la procédure actuelle est purement et simplement confirmée.

Nous ne pouvons donc accepter cette position.

Est-il normal qu'un entrepreneur, qui paie ses fournitures à l'avance, qui paie les salaires de ses ouvriers trois jours après le mois, doive recevoir son dû après des délais supérieurs à une norme ratifiée par les politiques et les entrepreneurs qui l'ont estimée juste et équilibrée?

Peut-on se retrancher, pour ne pas régler un dû, derrière des procédures longues et fastidieuses? Est-il normal que celui qui ne les maîtrise pas en subisse les désagréments?

La réponse est claire: non.

Le Conseil d'Etat allègue qu'une majeure partie des factures sont des situations et qu'elles seraient payées dans un délai de 30 jours, autrement dit avant le trentième jour. Cela est faux. La directive est explicite: elle indique un délai de paiement dès le trentième jour. Si les situations étaient payées avant cette échéance, nul doute que l'ICF, dans la rigueur qu'on lui connaît, l'aurait révélé dans ses rapports, s'agissant évidemment d'une violation de ladite directive.

Est-il nécessaire de faire des contrôles avec une précision horlogère? Bien sûr que non, d'une part, parce que ce n'est pas la totalité des montants qui sont payés mais seulement le 90% et, d'autre part, parce que les versements sont effectués pour des situations et que ça ne veut pas dire que les travaux sont reconnus. En effet, lors de la remise de l'ouvrage, le contrôle s'effectue sur la totalité, qu'une large partie des montants ait été réglée ou non.

Equité, respect du travail des autres, voilà notre requête.

Si la Confédération dont les procédures internes extrêmement lourdes sont notoires, si Genève avec son Administration tentaculaire peuvent arriver à payer les situations à 30 jours et non pas dès le trentième jour, pourquoi le canton du Valais n'y arriverait-il pas?

Nous peinons à comprendre.

Ainsi, Bien chers collègues, nous ne pouvons accepter cette réponse minimaliste du Conseil d'Etat, laquelle démontre une volonté de perdurer dans la lenteur administrative.

Nous demandons donc le vote et vous prions de nous soutenir en la matière.

Une modification de la pratique rendrait justice aux entreprises valaisannes qui assurent plus de 22'000 places de travail. Ce serait un petit pas pour l'Administration, mais un grand pas de reconnaissance envers ces entreprises qui oeuvrent, jour après jour, à la sauvegarde de l'emploi et du développement économique de ce canton.

Convaincu de votre soutien, je vous remercie de votre courtoise attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'intervention du postulant.

Tout ne va peut-être pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et je crois que ce n'est pas non plus la prétention du Gouvernement que de l'affirmer, mais quelque part on peut également dire que "le mieux est l'ennemi du bien" et qu'il faut faire aussi très attention lorsque l'on veut se comparer à d'autres institutions, que ce soit fédérales ou que ce soit cantonales.

La réflexion qui a été menée au sein de mon service, particulièrement d'un service, et peut-être ne répond pas à toute une série de questions qui arrivent encore ce matin, qui sont précisées, j'en prends acte. Je crois que, effectivement, il y a passablement de points qui mériteraient d'être clarifiés.

Le but de notre réponse était aussi de ne pas simplement accepter de partir dans une direction, la direction fédérale pour ne pas la nommer, qui, elle, également génère des problèmes pour nos entreprises, ne serait-ce que par le fait qu'on passerait de 10 à 20% au niveau des montants à réserver sur une facture.

Donc, pour ces raisons et pour le fait que, durant les dix dernières années, deux commissions avaient travaillé sur ce dossier, nous pensions que la situation n'était pas aussi tragique que le postulant vient de le démontrer.

Toujours est-il qu'en ayant déjà pris langue avec lui et en ayant pris conscience de l'acuité du problème au niveau des entreprises, il est clair que le Gouvernement, s'il peut apporter une pierre supplémentaire à l'élaboration d'un concept qui donne satisfaction à l'ensemble des partenaires, il va le faire.

Pour cela, ma proposition est très simple: Il y a un groupe de travail qui a siégé. On a fait référence à l'Inspection des finances. L'Inspection des finances, par son chef Christian Melly, est d'accord de reprendre le lead d'un groupe qui plancherait sur les propositions, les remarques et surtout qui permettrait d'avoir une situation plus fine que simplement dire: on prend une situation qui apparaît aujourd'hui comme plus suffisante, on prend une autre qui peut sembler être la panacée. Je ne sais pas exactement comment les comptes sont réglés à Genève, dans le Jura ou à la Confédération. Je préférerais que nous trouvions une solution valaisanne qui prenne en compte les contraintes de notre marché et les exigences de nos entrepreneurs.

Alors, ma proposition serait de réactiver cette commission, dans laquelle le Bureau des métiers avait par ailleurs une place, même deux places. Je pense qu'on pourrait lui demander de travailler rapidement et de nous fournir, pour la fin de l'été, un rapport nous permettant, cas échéant, de modifier les directives en ce qui concerne les paiements.

C'est ma proposition, qui serait peut-être plus constructive que de simplement prendre une situation d'un autre canton et l'appliquer telle quelle dans le nôtre.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Si je suis convaincu de l'esprit d'ouverture du chef du département, entrepreneur dans l'âme, je caresse l'espoir que ses représentants dans ladite commission en feront de même et ne cristalliseront pas leurs réflexions sur des procédures qui ne peuvent être qu'améliorées.

Comme je l'ai dit, ce serait un petit effort pour l'Administration et un grand signe pour les entreprises.

Toutefois, faisant mienne cette fameuse maxime de Dali qui disait, avec son accent: "Je suis un optimiste paranoïaque", j'accepte la proposition du Conseil d'Etat et le postulat dans ce sens.

8. POSTULAT

du groupe PDCC, par les députés Mario ROSSI et Serge METRAILLER, concernant l'entreposage de matériaux d'excavation non pollués, nécessité de la mise sur pied d'un groupe de travail (09.03.2010) (5.058)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Mario ROSSI und Serge METRAILLER, betreffend Lagerung von unverschmutztem Aushubmaterial: Bildung einer Arbeitsgruppe (09.03.2010) (5.058)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le député Mario Rossi, PDCC:

Merci au Conseil d'Etat et au chef du département en particulier pour le traitement de ce postulat qui touche un pan important de notre économie.

Dans ce sens, j'ose espérer que la commission proposée pourra siéger au moins une première fois avant le début de l'été.

9. POSTULAT

des députés Pascal REY, PDCC, et Gratien CORDONIER (suppl.), PDCC, concernant: quid des plantes envahissantes? (09.03.2010) (5.060) (en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der Grossräte Pascal REY, PDCC, und Gratien CORDONIER (Suppl.), PDCC, betreffend: Was ist mit den invasiven Pflanzen? (09.03.2010) (5.060) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Il n'y a pas de demande de parole.

On passe ainsi au point suivant.

10. POSTULAT

des députés Urs KUONEN, CVPO, Bernard VOGEL, CVPO, Egon FURRER, CVPO, et cosignataires concernant les prairies sèches et les pâturages secs d'importance nationale au sein de la zone à bâtir (09.03.2010) (5.063)

POSTULAT

der Grossräte Urs KUONEN, CVPO, Bernard VOGEL, CVPO, Egon FURRER, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung innerhalb der Bauzone (09.03.2010) (5.063)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Ich danke für die Antwort und ich denke auch die Antwort ist relativ klar.

Eine rechtliche Analyse hat die Gültigkeit des Bundesvorgehens im Zusammenhang mit den vor dem Inkrafttreten der Verordnung homologierten Bauzonen bestätigt. Sie hält fest, dass bei einer materiellen Enteignung eine finanzielle Kompensation geleistet werden muss.

Der Kanton hält fest, dass es Ziel ist eine möglichst grosse Fläche an Trockenwiesen und -weiden durch gezielte Bewirtschaftungsmassnahmen zu erhalten und keine allzu grossen Mittel für die Erhaltung einer beschränkten Fläche innerhalb der Bauzone zu investieren.

Er führt die Verhandlungen mit dem Bund hinsichtlich einer pragmatischen Entlastung der Bauzonen aus dem Inventar weiter.

Weiterhin hält er fest, dass die Entlassung eines Trockenwiesen- und - weideninventars aus der Bauzone mit geeigneten Kompensationen grundsätzlich möglich sein sollte.

Für die Postulanten ist natürlich wichtig, dass seitens der zuständigen kantonalen und Bundesstellen für eine Umzonung keine Hindernisse in den Weg gestellt werden, sowie die Messlatte für die Kompensationen realistisch bleibt.

In diesem Sinne danke ich für die Antwort und die Umsetzung dieses Postulats.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Est-ce que le chef du département veut s'exprimer?

Non.

Alors, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

11. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Narcisse CRETTENAND, concernant les routes cantonales, collaboration canton/communes (10.03.2010) (5.067) POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETTENAND, betreffend Zusammenarbeit von Kanton und Gemeinden im Bereich der Kantonsstrassen (10.03.2010) (5.067)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de ses considérants.

M. le député Narcisse Crettenand,

Dans sa réponse au postulat du groupe PLR concernant les routes cantonales, collaboration canton/communes, le département dit qu'il accepte sa réponse et sa réponse ne nous satisfait pas. Il semble que ce type de réponse d'autosatisfaction se généralise malheureusement.

Cependant, nous faisons confiance au chef du département pour agréer notre demande qui consiste simplement à associer automatiquement les communes concernées, c'est-à-dire les communes qui sont appelées à participer financièrement aux ouvrages lors de tous travaux de construction, de correction ou de réfection de routes cantonales, cela afin d'avoir une coordination et une collaboration pour les travaux qui doivent se réaliser autant pour le canton que pour les communes.

Très probablement que dans certaines régions ou dans certaines sections, ces collaborations fonctionnement. Dans celle où la commune qui m'est proche est concernée, ça ne fonctionne pas, et c'était précisément la raison de notre postulat.

Comme la confiance, c'est comme les allumettes: ça ne s'utilise qu'une seule fois, nous demeurerons attentifs à ce que notre demande soit mise en œuvre; le cas échéant, nous reviendrons devant le Parlement pour le rappeler.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je remercie le député Narcisse Crettenand pour la confiance..., je lui offrirai un briquet, de telle façon qu'elle puisse être réutilisable à plus long terme.

Mais, j'aimerais lui dire que j'ai été sensible à ses remarques et au fait que, forcément, cette collaboration, cette coordination que nous voulons tous puisque les communes sont nos partenaires, je dirai quasi exclusifs dans nos travaux à travers le canton, eh bien!, pour que cette coordination et cette collaboration soient encore améliorées.

J'ai pris acte de ses remarques et, puis, on se retrouvera pour fumer le calumet de la paix... avec une allumette unique.

12. POSTULAT

du groupe PLR, par les députés Moreno CENTELLEGHE et Eric DECAILLET (suppl.), concernant l'entretien des routes – logistique: qui pense logiquement? (11.03.2010) (5.068) POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Moreno CENTELLEGHE und Eric DECAILLET (Suppl.), betreffend Strassenunterhalt – Logistik: Wer denkt logisch? (11.03.2010) (5.068)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Ce postulat a été accepté partiellement.

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je considère ainsi que les postulants sont satisfaits.

13. POSTULAT

du député Stefan ANDENMATTEN, CSPO, et cosignataires concernant la route de délestage de Viège, tronçon pont de Taleye jusqu'au pont de Baltschieder - assurer la sécurité (12.03.2010) (5.073)

POSTULAT

von Grossrat Stefan ANDENMATTEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Entlastungsstrasse Visp, Teilstück Taleye-Brücke bis Baltschiederbrücke – Gewährleistung der Sicherheit (12.03.2010) (5.073)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Ich habe die Antwort zur Kenntnis genommen und muss sagen, dass ich nicht ganz befriedigt bin. Ich habe 1976 mein Ingenieurstudium abgeschlossen und bin seit 1978 Mitglied des SIA und des VSS und kenne somit die entsprechenden Normen.

Mit der Zitierung von Normen verbessert man keine Sicherheitsprobleme. Trotzdem, Herr Departementvorsteher, nehme ich die Antwort an, bitte Sie aber dieses Teilstück sicherheitsmässig im Auge zu behalten.

Ich danke.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Ich glaube, dass alles gesagt ist. Es sind Normen, ja, man kann damit einverstanden sein oder nicht. Aber was die Sicherheit betrifft, können Sie auch sicher sein, das ist auch unsere Sorge. Wir werden dafür sorgen.

14. POSTULAT

du député Hans-Ulrich WEGER, CVPO, concernant plus de sécurité sur les routes cantonales valaisannes (15.06.2010) (5.080) POSTULAT

TOSTULAT

von Grossrat Hans-Ulrich WEGER, CVPO, betreffend mehr Sicherheit auf den Walliser Kantonsstrassen (15.06.2010) (5.080)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens des considérants de sa réponse écrite.

Il n'y a pas de demande de parole.

Nous pouvons passer au point suivant.

15. POSTULAT

du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant un bulletin météo compétent pour le Valais (17.06.2010) (5.087) POSTULAT

von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend kompetenter Wetterbericht fürs Wallis (17.06.2010) (5.087)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2010 **TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte le postulat dans le sens des considérants de sa réponse écrite.

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Der Wetterbericht, das haben wir in letzter Zeit gesehen, ist sehr wichtig und es kann verheerende Folgen haben. In der Antwort schreibt man auch, dass man 40 Niederschlagstationen im Wallis angekündigt hat. Es wäre sehr sinnvoll, dass man dies so schnell wie möglich über die Bühne bringt, weil auch bei uns können grosse Murgänge, Lawinen und Überschwemmungen stattfinden.

So hoffe ich, dass dieser Punkt ein bisschen schärfer noch in die Antwort hinein genommen wird. Aber ich danke für die Erwägungen und auch ich vertraue dem Staatsrat, dass das schnell voran geht.

Herzlichen Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Monsieur le conseiller d'Etat?

Non.

Après les traitements, nous passons aux développements du même département.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

16. POSTULAT

du député Erno GRAND, CVPO, et cosignataires concernant des mesures visant à améliorer le trafic individuel à travers et par le col du Simplon (16.11.2010) (5.103)

POSTULAT

von Grossrat Erno GRAND, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen zur Verbesserung des Individualverkehrs durch und über den Simplonpass (16.11.2010) (5.103)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die Verbindung zu Italien ist für das Wallis von sehr wirtschaftlicher Bedeutung.

Eines dieser Tore zu diesem wirtschaftlichen Potential ist der Simplon. Unser Anliegen ist eine sichere, schnelle und regelmässige Verbindung während dem ganzen Jahr über aber auch durch den Simplon.

Durch den Simplon braucht es genügend und regelmässige Autozüge. Über den Simplon muss eine sichere Fahrweise ermöglicht werden.

Ich meine, es darf nicht vorkommen, dass Lastwagen eine Autoschlange über den ganzen Pass hinter sich ziehen und so Autolenker zu gefährlichen Überholmanöver verleiten. Regelmässige Strassenabschnitte, in denen die Autos Lastwagen überholen können, wären eine Lösung damit der Pass sicherer wird und die Fahrt über den Pass auch zu einem Erlebnis werden kann.

Ich danke dem Staatsrat für die Annahme der vorgeschlagenen Massnahmen und des Postulats.

Danke

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. INTERPELLATION

des députés Urs KUONEN, CVPO, et Alwin STEINER, CVPO, et cosignataires concernant publicité et développement des surfaces d'affichage en Valais (16.11.2010) (5.104) (en collaboration avec le DEET)

INTERPELLATION

der Grossräte Urs KUONEN, CVPO, und Alwin STEINER, CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend Werbung und Entwicklung der Plakatflächen im Wallis (16.11.2010) (5.104)

(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Der Kanton Wallis ist als bedeutende Tourismusdestination bekannt. Um die Früchte dieses Wirtschaftszweigs zu ernten, müssen die Walliser Unternehmer kommunizieren können. Unter anderem geschieht dies mittels Werbeplakaten, die an den Kantons- und Gemeindestrassen aufgestellt sind.

Die kantonale Kommission für Strassensignalisation überprüft nun im ganzen Kanton die sicher teilweise früher unerlaubt angebrachten, aber auch bewilligten Werbeplakate und verlangt die sofortige Entfernung dieser für den Walliser Tourismus wichtigen Werbung. Auch die kleinen an den Ortstafeln angebrachten Mitgliedschaftsanzeigen, wie Allianzen, Zugehörigkeit zu Naturpärken und Brüderschaften der Gemeinden müssen entfernt oder dürfen nicht mehr angebracht werden.

Im Gegensatz dazu entwickeln sich rasant die Plakatflächen für Werbungen aller Art mit reinem Verkaufsinteresse.

Die Unternehmer der Tourismusbranche verlieren so mehr und mehr eine eigenständige Kommunikationsmöglichkeit und sehen sich der Werbeentwicklung tourismusfremder Produkte und Dienstleistungen gegenüber.

Was unternimmt der Staatsrat, um der Tourismusbranche in dieser Hinsicht zu helfen und was unternimmt er hinsichtlich der Entwicklung dieser Plakatwerbung sowie in Sachen Tafelverbotsaktion an Ortstafeln?

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Im Rahmen dieser Interpellation sollen zunächst die Pflichten der kantonalen Kommission für Strassensignalisation (KKSS) dargelegt werden, welche sowohl im Ausführungsgesetz über die Bundesgesetzgebung betreffend den Strassenverkehr sowie im Reglement betreffend die Strassensignalisation und Reklamen festgehalten werden. Danach ist die KKSS in besonderen Fällen beauftragt,

- den Verkehr auf den kantonalen Strassen und Wegen sowie auf den Nationalstrassen zu regeln,
- die vom Gemeinderat beschlossenen Reglemente über den Verkehr auf den Gemeindestrassen und Wegen zu genehmigen,
- den Bauunternehmern Weisungen für die Signalisation der Baustelle zu erteilen, die Aufsicht über die Strassensignalisation zu führen,

- periodische Besichtigungen der Signalisation auf den Durchgangstrassen vorzunehmen und
- das Verfahren zur Anbringung der Signalisation auf kantonalen Strassen und Wegen durchzuführen.

Was nun die Strassenreklamen betrifft, wird zunächst auf Artikel 6 des Strassenverkehrsgesetzes verwiesen, welches die untersagten Reklamen umschreibt. Detailliertere Angaben dazu finden sich in der Strassensignalisationsverordnung.

Gemäss Rechtsprechung ist das Anbringen von Plakaten nicht zu bewilligen, wenn dadurch die Verkehrssicherheit gefährdet wird.

Das bestehende öffentliche Interesse an der Verkehrssicherheit hat gegenüber dem privaten Interesse über eine gewünschte Werbefläche verfügen zu können.

Vor einer allfälligen Bewilligungserteilung für das Aufstellen von Reklametafeln ist die Vormeinung der KKSS einzuholen. Bei der Abgabe ihrer Vormeinung stützt sich die KKSS auf die massgebende Gesetzgebung sowie auf ihre internen Richtlinien über Strassenreklamen. Zudem besteht zwischen der Republik und dem Kanton Wallis und der allgemeinen Plakatgesellschaft ein Vertrag, in welchem der Kanton Wallis der allgemeinen Plakatgesellschaft das Exklusivrecht zum Aufstellen von Plakaten im öffentlichen kantonalen Strassenbereich einräumt. Auch dieser Vertrag ist somit bei der Abgabe der Vormeinung zu berücksichtigen. Die KKSS ist jedoch bezüglich Reklameeinrichtungen weder Bewilligungsnoch Baupolizeibehörde. Dies ist entweder die kantonale Baukommission oder die Gemeinde.

Hat nun ein Grundeigentümer oder Baurechtsinhaber das Bauvorhaben ohne Bewilligung oder in Überschreitung desselben ausgeführt, so stellt die Baupolizeibehörde diesem eine angemessene Frist zur Wiederherstellung des rechtmässigen Zustands unter Androhung der Ersatzvornahme. Als Baupolizeibehörde kommt aber lediglich die Gemeinde oder die KBK in Frage.

Was die an Ortschaftstafeln angebrachten Mitgliedschaftsanzeigen, wie Allianz, Zugehörigkeit zu Naturpärken und Partnerschaften der Gemeinde anbelangt, wird auf Artikel 97, Abschnitt 1 verwiesen, welcher Strassenreklamen an Signalen verbietet und falls nicht direkt so doch analog anzuwenden ist. Ortschaftstafeln sind Hinweissignale und dürfen somit nicht mit Reklame verbunden oder als Reklameträger verwendet werden.

Die touristische Signalisation an Haupt- und Nebenstrassen wird in einer entsprechenden VSS Norm geregelt. Sie umfasst Hinweise auf touristisch bedeutsame Objekte und erfolgt mittels Wegweisern, Symboltafeln und Hinweistafeln. Die touristische Signalisation darf nur mit Bewilligung der für die Strassensignalisation zuständigen Behörde aufgestellt werden.

Der Staatsrat ist sich der Bedeutung der touristischen Signalisation entlang der National- und Kantonsstrassen auf dem Kantonsgebiet für die Wirtschaft bewusst. Aus diesem Grund hat er eine Arbeitsgruppe eingesetzt, in welcher verschiedene Departemente sowie andere involvierte Kreise – Wallis Tourismus, Gesellschaft der Walliser Autobahnraststätte AG, Verband Walliser Gemeinden usw. – vertreten sind. Ziel der Arbeitsgruppe ist es, die bestehenden Willkommensplakate am Eingang des Kantons und zusätzliche Signalisationen den heutigen Bedürfnissen anzupassen.

Bis zum Beginn der Sommersaison 2011 sollten die entsprechenden Plakate ersetzt sein. Gleichzeitig hat er die Arbeitsgruppe beauftragt, ein touristisches Signalisationskonzept

entlang der National- und Kantonsstrassen zu erarbeiten, welches der Bundes- und Kantonsgesetzgebung und den entsprechenden Konzepten entspricht.

Dieses Konzept sollte dem Staatsrat per Juni 2011 vorgelegt werden.

18. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Narcisse CRETTENAND, concernant: quelle politique pour l'entretien des routes des vallées latérales? (17.11.2010) (5.105)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Narcisse CRETTENAND, betreffend Politik in Sachen Strassenunterhalt in den Seitentälern (17.11.2010) (5.105)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Cette interpellation met en relief entre autres l'état catastrophique des accès routiers dans le vallon de la Fare qui abrite quand même, je le rappelle, entre le village d'Isérables et le hameau de Auddes, plus d'un millier d'habitants sur deux communes, sans compter les nombreux touristes de passage.

J'invite le conseiller d'Etat *in situ* pour vérifier la véracité de mes propos afin de pouvoir mettre en œuvre les corrections qui s'imposent.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député Narcisse Crettenand m'a fait tenir plus qu'une information; je crois que c'est un élément qui est assez parlant et qui vient en complément des informations que je vais fournir puisque, effectivement, la route a fait l'objet de certains soins qui sont décrits dans ma réponse et dans le texte que je vais vous donner.

Le canton applique une politique claire de priorité à la sécurité sur les routes de montagne avec comme souci principal l'accessibilité qui doit être garantie durant toute l'année à destination de tous les villages.

Concernant les travaux spécifiques sur la route d'accès à Isérables, ce sont bien sûr les mêmes principes qui ont été appliqués, mais dans une topographie et une géologie que l'on peut qualifier de difficiles.

Le 26 mai 2010, il y a eu un éboulement sur la route Condémines – Isérables et il y a eu une étude géologique et l'élaboration de réparation du mur aval qui ont été réalisées. Les travaux n'ont pas pu être exécutés en 2010 pour ne pas couper entièrement l'accès depuis Nendaz et du fait qu'il y avait en même temps des travaux sur la route de Riddes à Auddes.

Des glissières métalliques provisoires ont été mises en place avant l'hiver et resteront jusqu'à la réhabilitation de la chaussée prévue encore cette année.

Des mesures provisoires ont été prises sur la route aux Chenevires à l'entrée ouest d'Isérables à l'endroit où il y a eu cet éboulement morainique. Un redan a été mis en place pour protéger la route, tout en laissant une piste de circulation — cela, on l'a vu. La réhabilitation du secteur en mouvement dépasse le strict cadre de la route cantonale. Il y aura un projet relativement important que l'on va mettre en place en coordination avec le Service des forêts et du paysage et le Service des routes et des cours d'eau.

Chaque année, il y a des travaux qui sont effectués sur la route d'accès à Isérables. Il y a un programme qui est établi en accord également avec les autres communes concernées, que ce soit Riddes ou que ce soit Nendaz. On essaie de les étaler pour toujours garantir un accès routier vers la plaine en plus de la route communale des Crettaux vers Haute-Nendaz. L'été dernier, durant trois jours, on a dû organiser un transbordement en bus pour pallier la fermeture de la route Auddes – Rosselin simultanément à la période de révision du téléphérique entre Riddes et Isérables.

Il est vrai que le canton, proportionnellement, engage quand même de grands moyens sur les routes d'accès aux vallées latérales qui, certaines fois, n'ont pas un très très grand trafic, mais tout cela fait partie d'une philosophie de notre canton qui désire garder la vie, l'activité – je l'ai dit et je le répète – jusqu'au fond de nos vallées latérales. C'est la typicité de notre canton. C'est ce qui nous permet aussi de le garder accessible à nos visiteurs touristiques.

A titre d'information, les investissements sur les cinq dernières années sur la RC 87 – 501 – 512 Riddes – Isérables se montent à 4,6 millions, répartis sur plusieurs chantiers indépendants pour lesquels une décision unique du Grand Conseil n'aurait pas été conforme. Donc, on a fait des décisions successives. Les travaux sur Nendaz ont été financés partiellement par le projet Cleuson – Dixence, selon également d'autres décisions antérieures.

Voilà, il est clair que, malgré une programmation que l'on aimerait et que l'on prétend être soigneuse et prévisionnelle, on se rend compte qu'il y a des événements géologiques imprévus, il y a également des conditions hivernales extrêmement difficiles qui peuvent interférer. C'est aussi la raison pour laquelle, il faut que l'on garde cette coordination extrêmement serrée avec les communes qui sont à même de nous informer en marge du travail de nos cantonniers qui font leur travail, qui font remonter l'information jusqu'aux voyers et puis, ensuite, jusqu'à la section pour parvenir chez moi. Mais, il y a encore du travail à faire.

Dans ce sens-là, je peux une fois de plus assurer le député Narcisse Crettenand que ce sera notre souci.

19. POSTULAT

du député Urban FURRER, CSPO, concernant l'autoroute A9 à Viège – fermeture du tunnel de Viège (17.11.2010) (5.106) POSTULAT

von Grossrat Urban FURRER, CSPO, betreffend Autobahn A9 in Visp – Sperrung Vispertunnel (17.11.2010) (5.106)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Im Zusammenhang mit den Bauarbeiten an der Autobahn A9 im Bereich Visp muss der bestehende Vispertaltunnel für den Anschluss an die Autobahn längerfristig geschlossen werden.

Entgegen dem vorliegenden Postulat will ich heute nicht auf Daten eingehen. Mir wurde zugestanden, dass der Departementvorsteher in seiner Antwort auf das aktuelle Bauprogramm eingehen wird.

Während der oder den Sperrungen des Vispertaltunnels wird der Verkehr aus dem Vispertal Richtung Sitten und von Sitten in Richtung Vispertal wiederum über die Landbrücke in Visp erfolgen.

Die Entlastungsstrasse über Lalden entlastet die Kantonsstrasse durch Visp. Einheimische und ortskundige Autofahrer benützen diese Umfahrung vor allem beim Feierabendverkehr. Trotzdem reihen sich zur Tageszeit die Fahrzeuge auf der Kantonsstrasse durch Visp. Kommen dann noch die in saisonalen Spitzentagen bis zu 20'000 Fahrzeuge aus den beiden Seitentälern Saas und Zermatt hinzu, ist ein Verkehrschaos in Visp und auf der Talstrasse H212 vorprogrammiert.

Bereits vor der Eröffnung des Vispertaltunnels im Frühling 1997 stauten sich die Fahrzeuge an Spitzentagen bis weit in die beiden Seitentäler nach Saas und Zermatt.

Mit diesem Postulat wird der Staatsrat aufgefordert, zusammen mit dem Bund eine für die Dörfer im Vispertal und für Visp selber tragbare Lösung zu finden, welche während der Schliessung des Vispertaltunnels einen reibungslosen Verkehr gewährleistet.

Nicht vergessen wollen wir unsere Gäste aus den Feriendestinationen. Sie konnten bei uns wundervolle Ferien erleben. Wollen wir ihnen den besten Eindruck aus unserem schönen Wallis mitgeben und sie nicht direkt nach ihrer Abreise in ein Verkehrschaos leiten?

Ich bitte Sie, meine Kolleginnen und Kollegen, diesem Postulat zuzustimmen und danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Une heure et demie sans employer la clochette..., j'avais promis que je ne l'utiliserai pas; donc, je compte un peu sur vous.

20. POSTULAT

des députés Gaël BOURGEOIS (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Mathias REYNARD (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant allier sécurité et paysage (17.11.2010) (5.107) POSTULAT

der Grossräte Gaël BOURGEOIS (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mathias REYNARD (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Vereinbarkeit von Sicherheit und Landschaft (17.11.2010) (5.107)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce postulat est relativement clair; je ne vais pas m'étendre des heures dessus.

Il va de soi que la sécurité routière est l'aspect principal; celle-ci doit être maintenue à tout prix.

Mais la question que nous posons à travers ce postulat est le fait de pouvoir allier sécurité et aspect paysager. Nous avons, effectivement, des régions montagneuses particulièrement belles qui méritent toute notre attention également.

Nous ne demandons pas, par ce postulat, de révolutionner la sécurité routière valaisanne, nous ne demandons pas de remplacer toutes les barrières de sécurité existantes, mais on demande simplement au Conseil d'Etat une petite étude sur la fiabilité et sur les coûts des barrières qui ont été posées du côté italien, du côté valdôtain de la route qui mène au Grand-St-Bernard.

Peut-on faire aussi bien en s'intégrant un peu mieux au niveau paysager? C'est la question de ce postulat et nous vous remercions d'avance de votre soutien pour une réponse à cette question.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

21. INTERPELLATION

du groupe PDCC, par le député Sébastien ROH, concernant zones protégées et respect de la faune et de la flore (18.11.2010) (5.108) INTERPELLATION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Sébastien ROH, betreffend Schutzzonen und Respektierung der Flora und Fauna (18.11.2010) (5.108)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Sébastien Roh, PDCC:

Dans les Alpes, environ 30% du territoire fait déjà l'objet d'une protection réglementaire.

La mise en place de nouvelles zones de tranquillité peut, dès lors, être perçue comme une interdiction supplémentaire, une nouvelle atteinte à la liberté individuelle ou une nouvelle contrainte pour la population locale, et donc une mesure inacceptable.

La présence de l'homme, sous toutes ses formes, est susceptible de compromettre la tranquillité d'un milieu et d'en perturber son fonctionnement.

Dans notre pays exigu et exploité intensivement, la forêt joue un rôle très important dans la conservation de la diversité et des organismes vivants. Elle sert de refuge à la faune et à la flore, et constitue un important réservoir génétique.

Par définition, la tranquillité peut s'appliquer à la fois au monde extérieur, au milieu et à l'individu. Ce mot comporte un certain nombre de synonymes; citons, par exemple, le calme, l'harmonie, le repos, le silence, et c'est très clairement ce vers quoi devront tendre ces zones de tranquillité. Mais, plus concrètement, elles servent à préserver les milieux naturels, en garantissant la priorité aux espèces animales et végétales sauvages, en renonçant à toutes les pratiques qui créent des dommages irréversibles au milieu ou qui perturbent gravement son fonctionnement.

Il est donc utile de limiter l'activité humaine et non pas de l'interdire, en faisant en sorte que ces endroits restent accessibles, en respectant une charge admissible de fréquentation.

Ces restrictions, qui sont déjà mises en place en hiver, peuvent également être appliquées pendant d'autres périodes de l'année, par exemple, durant la période de reproduction ou pendant les mise-bas.

Le bon fonctionnement et l'acceptation de ces mesures passent par une information et la coopération des acteurs locaux. Comment l'Etat entend-il informer lors de la mise en place de ces zones et surtout comment peut-on faire respecter ces mesures de protection?

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député Sébastien Roh nous interpelle et souligne, à juste titre, que le canton dispose d'une importante surface de zones protégées où une faune et une flore très diverses ont pu s'épanouir.

Il nous interpelle pour que la législation dans ces zones protégées soit respectée pour y préserver bien entendu la tranquillité nécessaire à la faune et y assurer le respect des autres valeurs.

Il est vrai que, en Valais, de nombreux périmètres de valeurs sont protégés, soit via les inventaires fédéraux, soit par des décisions du Conseil d'Etat ou encore par des intégrations dans divers plans de zones communaux. A cela, il faut ajouter les districts francs fédéraux, les réserves OROEM, c'est-à-dire ordonnances sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale, ainsi que les districts francs cantonaux désignés selon la législation sur la chasse.

Aujourd'hui, on l'a dit, développement des loisirs. Développement des loisirs = pressions du public toujours plus importantes sur certains milieux, sur certaines espèces, notamment en période hivernale. Donc, pour nous, il est impératif de canaliser cette activité humaine de pleine nature.

Le Conseil d'Etat est conscient du problème, soucieux de maintenir ces équilibres, mais aussi conscient du fait que c'est un milieu de vie, un produit phare de notre canton touristique.

On a différentes mesures qui sont appliquées, qui sont programmées, notamment (je vous les donne d'une manière générale):

- information sur le site via des panneaux ou des sentiers didactiques
- sensibilisation via les médias ce qu'on a fait durant l'Année de la biodiversité
- brochures thématiques
- publications en relation avec des sites, avec des régions
- création de zones de tranquillité pour la faune
- création de réserves forestières
- mise sous protection d'objets classés
- soutien aux projets de parcs naturels régionaux
- nouvelle loi sur les itinéraires de mobilité et de loisirs, qui va vous être présentée, qui permettra de mieux planifier, de mieux coordonner les itinéraires de tourisme doux pour qu'il reste réellement du tourisme doux
- révision de la loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites, avec de nouvelles dispositions concernant la surveillance et surtout la possibilité d'intervention et de verbalisation lorsque ce sera nécessaire.

L'article 699 du code civil suisse garantit le libre accès pour chacun aux forêts et aux pâturages.

Certaines législations, par contre, pour ce qui concerne chasse, forêts, nature et paysages donnent des bases pour restreindre ce droit en fonction d'objectifs particuliers mais, vous l'avez dit, la démarche la plus efficace sur la durée, pour inciter les citoyens au respect du milieu naturel, reste l'information, information soutenue par un contrôle que je qualifierai d'éducatif sur le terrain.

Nous sommes à la recherche de ressources supplémentaires pour que les services concernés puissent s'engager de manière plus importante dans ces tâches.

On espère que la révision de la loi cantonale sur la protection de la nature vous donnera des facilités, avec des possibilités de délégation externe de certaines tâches de surveillance et d'information, pour ne pas dire d'intervention dans les cas illicites.

Donc, je peux conclure en disant que toutes les mesures initiées vont dans le sens des remarques de l'interpellateur et qu'elles seront poursuivies bien sûr autant que faire se peut, en fonction des disponibilités à disposition.

22. POSTULAT

du groupe PDCC, par les députés Sébastien ROH et Bertrand DENIS, concernant l'éclairage public des économies possibles (18.11.2010) (5.109) POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Sébastien ROH und Bertrand DENIS, betreffend Einsparungen bei der öffentlichen Beleuchtung (18.11.2010) (5.109)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Sébastien Roh, PDCC:

L'électricité n'est pas une énergie inépuisable. Elle devient chère et précieuse.

Dès lors, il est de la responsabilité économique et environnementale de chacun de l'utiliser de façon optimum. Et c'est le rôle de l'Etat et des collectivités locales de montrer l'exemple.

Dans le contexte des objectifs adoptés en matière d'énergie par le Parlement fédéral, le remplacement des lampes à incandescence par des lampes plus économiques est inévitable. Les fabricants se trouvent aujourd'hui dans un processus de diversification, et de nouveaux modèles, encore plus efficaces et plus respectueux de l'environnement, arrivent régulièrement sur le marché.

Au niveau de l'éclairage public, la technologie LED semble apporter une réponse aux attentes en matière d'économie et d'écologie. Cette technologie présente de nombreux avantages comme une consommation d'énergie bien inférieure aux autres types de luminaires, une réduction de la maintenance grâce à une longévité très supérieure et une lumière agréable pour un flux lumineux équivalent.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir tester ces nouvelles technologies en matière d'éclairage tant sur le domaine public que dans les bâtiments de l'Administration.

Nous demandons que les critères concernant l'économie, la diminution de la pollution lumineuse et le confort des utilisateurs soient pris en compte.

Cette étude permettra au canton de se déterminer pour des choix futurs, notamment dans le choix de l'éclairage lors de la réfection de chaussées, pour de nouvelles constructions de bâtiments, voire dans une politique de remplacement de l'ensemble des installations d'éclairage.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

23. POSTULAT

du groupe CSPO, par le député Gilbert LORETAN, concernant des mesures de sécurité pour les cas de suicide sur des "hot spots" (18.11.2010) (5.110)

).11.2010) (3.110

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert LORETAN, betreffend Sicherheitsmassnahmen für Suizidfälle an "Hotspots" (18.11.2010) (5.110)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Die Problematik und die Massnahmen finden Sie im Text des Postulates und ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

24. INTERPELLATION

du groupe CSPO, par le député Philipp SCHNYDER, concernant les taxes de transbordement pour la x^{ème} fois (19.11.2010) (5.111) INTERPELLATION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp SCHNYDER, betreffend Verladegebühren zum x-ten (19.11.2010) (5.111)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous pouvez répondre immédiatement.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Wie der Interpellant ganz richtig festhält, kann das Schweizer Autobahnnetz ohne Einschränkungen von jedem Fahrzeuglenker befahren werden, der dafür im Besitz einer entsprechenden Autobahnvignette ist.

Er erwähnt ebenfalls die zwei verschiedenartigen Ausnahmen von dieser Regel, nämlich:

- a) Fahrten in Verladezügen auf den Bahnstrecken Simplon, Lötschberg für die Bergstrecke, Furka und Vereina und
- b) die Fahrt durch den Strassentunnel Grosser St. Bernhard zwischen Martigny und Aosta.

Für diese Fahrten hat der Automobilist eine Maut zu entrichten, damit er die Strecke benutzen darf.

Der Interpellant erinnert auch an die wiederholten parlamentarischen Vorstösse, die den Bundesinstanzen nach den demokratischen Regeln unseres Landes vorgebracht wurden, denen aber bisher leider kein Erfolg beschieden war. Er legt sodann der kantonalen Exekutive nahe, nach dem Vorbild des Komitees für den Vollausbau des Lötschbergtunnels in Absprache mit anderen Kantonen eine Strategie an die Hand zu nehmen, damit die Debatte neu lanciert und die Aufhebung der Gebühren auf diesen Verkehrsinfrastrukturen erreicht werden kann.

Der Staatsrat erinnert daran, dass die Fragen, welche die Interpellation aufwirft, unter die Zuständigkeit der eidgenössischen Räte und des Bundesrats fallen. Bei einem Treffen zwischen Kantonsregierung und Bundesparlamentariern wird sich die Möglichkeit bieten, auf die bestehende Unzufriedenheit betreffend die Rechtsgrundlagen auf Bundesebene zu sprechen zu kommen. Erst wenn diese Grundlagen einmal im Sinne der vorliegenden Interpellation angepasst sind, können die von der Interpellation verlangten Massnahmen auch auf kantonaler Ebene ins Auge gefasst werden.

25. INTERPELLATION

du député Philipp SCHNYDER, CSPO, et cosignataires concernant la correction du Rhône / mesures prioritaires (19.11.2010) (5.112) INTERPELLATION

von Grossrat Philipp SCHNYDER, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Rhonekorrektion / prioritäre Massnahmen (19.11.2010) (5.112)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole.

Monsieur le chef du département, vous pouvez répondre.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Im Rahmen der 2003/2004 erfolgten Untersuchungen zur Behebung der durch die Hochwasserstände der Rhone verursachten Rückstauproblematik am Galli Kanal wurde davon ausgegangen, dass der Bereich Steg angesichts des hohen Schadenpotentials von Giesserei und der Elektrolyse in Steg in zweiter Priorität in Angriff genommen würde, d.h. direkt nach den in erster Priorität bis 2020 umgesetzten prioritären Massnahmen von Visp, Siders, Chippis, Sitten, Fully, Martigny, Collombey und Aigle.

Aufgrund der 2006 erfolgten Schliessung der Elektrolyse in Steg ist in der Folge das massgebende Schadenpotential gesunken. Das generelle Projekt R3 von 2008 hat diesem Umstand bei der Festlegung der Prioritäten Rechnung getragen.

Aufgrund der beschränkten finanziellen Mittel für den Hochwasserschutz, sind die Gelder zuerst da einzusetzen wo mit jedem Franken die grösste Reduktion des Schadenpotentials erreicht werden kann. Daher musste der Standort Steg im Vergleich zu anderen Standorten leider zurückgestuft werden.

Eine detaillierte Untersuchung des aktuellen Schadenpotentials ist im Gange. Nachdem 2006 durch die Schliessung der Elektrolyse 180 Arbeitsstellen weggefallen sind, verbleiben heute noch rund 180 Arbeitsplätze und mit der Wiederansiedlung neuer Betriebe in der rund 18 Hektaren grossen Industriezone, derzeit die Plasco und die Theler AG, werden rund 50 neue Arbeitsplätze geschaffen und weitere Firmenansiedlungen sind derzeit in Planung. Im Rahmen der Überarbeitung des generellen Projekts wird auch die Priorität von Steg überprüft. Der Staatsrat wird sowohl über die Aktualisierung des generellen Projekts R3 als auch die Festlegung der Realisierungsprioritäten entscheiden. Sobald die Grundlagen betreffend Schadenpotential und Arbeitsplätze vorliegen, wird der Kanton die Gemeinde informieren und mit ihr Kontakt aufnehmen.

26. ELECTION d'un membre de la commission des finances WAHL eines Mitglieds der Finanzkommission

Le président:

J'attends vos propositions.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO schlägt Ihnen als Ersatz für die zurückgetretene Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller neu Grossrat **Bernard Vogel** als Mitglied der Finanzkommission vor.

Herr Bernard Vogel ist als Unternehmensleiter der Air Zermatt hervorragend geeignet, seinen Beitrag in der Finanzkommission zu leisten. Leider hatte er heute Morgen einen dringenden Termin in der Unternehmung und kann der Debatte nicht folgen.

Ich danke für Ihre Unterstützung.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Y a-t-il d'autres propositions?

Ce ne semble pas être le cas.

Ainsi, le député **Bernard Vogel** est élu tacitement et par acclamations.

(Applaudissements)

Malgré son absence, je tiens, au nom de vous tous, à lui souhaiter plein succès dans la commission des finances, tellement importante pour le contrôle financier de notre canton.

Nous passons à l'Heure des questions.

27. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Le président:

Au préalable, je souhaite excuser M. le député Maurice Tornay.

Retenu pour l'instant, le président du Gouvernement devra également répondre aux questions destinées à M. Tornay.

Donc, on va commencer à l'envers avec le DSSI.

Ouestion 2

du groupe PDCB, par le député (suppl.) François Thurre, concernant: sommes-nous prêts à aider les personnes en fin de droit?

(en collaboration avec le DEET)

TEXTE DEPOSE:

 M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Ich kann Ihnen folgende Antwort geben.

La révision de la loi sur l'assurance-chômage entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain.

Les directives du SECO concernant les modalités d'application ont été publiées le 14 mars 2011. Il faudra adapter le dispositif valaisan d'aide à l'insertion professionnelle, mais les délais sont extrêmement courts.

Pour l'instant,

tous les chômeurs, qui arriveront en fin de droit au 1^{er} avril, ont reçu par les ORP une information sur les modalités d'octroi de l'aide sociale afin qu'ils puissent présenter à temps une demande, si elle est nécessaire. On peut estimer que, d'ici à l'été, 250 à 300 personnes présenteront une demande d'aide sociale. Certains CMS ont renforcé leurs effectifs, mais pas tous;

toutes les mesures prévues dans la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs, ainsi que dans la loi sur l'intégration et l'aide sociale sont maintenues. Certaines d'entre elles devront être rapidement aménagées pour être compatibles avec la loi sur l'assurance chômage qui ne reconnaît plus les emplois subventionnés par la constitution de nouveaux droits.

Les mesures d'accompagnement pour les personnes arrivées en fin de droit concernent au premier chef le Service de l'industrie, du commerce et du travail par la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs et, subsidiairement, le Service de l'action sociale par la loi sur l'intégration et l'aide sociale.

Une coordination a été mise en place. Une évaluation de la situation et une information sur les effets de l'entrée en vigueur de cette révision pourront être faites en juin 2011.

Frage 11

von Grossrätin Liliane Brigger, CSPO, betreffend Flüchtlingswelle aus Nordafrika

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Frau Liliane Brigger, Sie stellen eine Frage bezüglich der Flüchtlingswelle aus Nordafrika.

Dazu kann man sagen, die Lage oder die Situation in Nordafrika ist sehr unübersichtlich, besonders was die Situation von Libyen betrifft.

Es ist möglich, dass wir eine Flüchtlingswelle haben werden, aber im Moment ist sie nicht wirklich festzustellen.

Sie wissen, das Wallis muss 3,9 Prozent der in der Schweiz empfangenen Flüchtlinge aufnehmen. Sollten zum Beispiel 4'000 Flüchtlinge aus Nordafrika in die Schweiz kommen, hätte das Wallis ungefähr 100 davon zu betreuen. Die Situation ist also nicht dramatisch und hat keine vergleichbaren Folgen wie dazumal der Krieg in Ex-Jugoslawien zu Beginn der 90er Jahre.

Dennoch hat der Kanton Massnahmen getroffen, um Eventualitäten begegnen zu können, indem wir verschiedene Optionen für die Miete von Kollektivunterkünften überprüfen. Diese würden es in einem Bedarfsfall ermöglichen, die Flüchtlinge ausserhalb der üblichen Einrichtungen unterzubringen.

Die Situation der Flüchtlinge, die vor den Unruhen in Nordafrika fliehen, ist dramatisch, besonders für die Staatsangehörigen aus Zentral- und Südafrika, aus Pakistan oder Sri Lanka. Diese verfügen über keinerlei Unterstützung, werden von ihren eigenen Ländern nicht zurückgeführt, um zum Beispiel Libyen oder die Flüchtlingslager in Tunesien zu verlassen, um nach Hause zurückzukehren.

Angesichts dieser Entwicklung ist es berechtigt sich Sorgen zu machen.

Frage 9

von Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO, betreffend Unterrichtsentlastung für Lehrkräfte

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le député Jean-Marie Schmid nous demande quelle est la solution que nous avons mise en place pour les personnes, les enseignants qui poursuivent l'enseignement après l'âge de 62 ans, après l'âge légal.

En réalité, en 2008, pour les fins de carrière, un allégement d'horaire a été autorisé par le Conseil d'Etat dans le cadre des mesures d'accompagnement (c'était notamment lié à la loi sur les fonds de prévoyance).

La loi et les règlements qui ont été mis en place fixent que ces mesures d'accompagnement sont acceptées pour les gens jusqu'à la fin de l'âge normal d'enseignement (âge LPP), c'est-à-dire à l'âge de 62 ans, fin d'activité.

C'est la raison pour laquelle les personnes qui veulent poursuivre leur enseignement, selon le statut actuel, doivent, au moment de la décision de poursuivre leur activité et au moment de demander les décharges et l'allégement d'horaire, répartir dans le temps, dans une période supérieure à trois ans, ces décharges, de façon à les répartir sur la longueur du travail et du travail en dehors de la LPP.

Monsieur le député, lorsque j'ai reçu la première réclamation, j'ai effectivement été surpris. Nous avons, avec les juristes, analysé la situation et nous nous sommes rendu compte que nous sommes actuellement liés par des questions légales et des questions d'ordonnance.

En accord avec le Conseil d'Etat, je vais reprendre le dossier et avant la reprise scolaire, c'est-à-dire avant que les enseignants concernés ne demandent ces mesures, ces mêmes enseignants vont recevoir une information transparente sur la situation qu'ils doivent choisir.

Ouestion 12

du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard, concernant les frais de transport des étudiants

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La mise en place du remboursement des frais de transport des étudiants du secondaire II général est planifiée pour la rentrée scolaire 2012 et non pas 2013 comme indiqué dans la question. Cela est en lien avec la RPT II, laquelle contient la base légale nécessaire autorisant les communes et le canton à prendre en charge, à parts égales, les déductions faites de la participation parentale de ces frais de transport.

Il s'avère que, pour la rentrée scolaire 2011/2012, nous ne disposons pas aujourd'hui d'une base légale permettant le remboursement par l'Etat des frais de transport de tous les étudiants du secondaire II général puisque, actuellement, la loi n'existe que pour le professionnel.

Pour prévoir, comme le demande le député Joël Gaillard, l'entrée en fonction de cette transaction, le Département de l'éducation, de la culture et du sport examinera avec la commission RPT du Grand Conseil la possibilité d'une procédure d'anticipation de la décision prenant effet au mois d'août 2011.

Avec la commission RPT, nous allons donner une solution et voir si cette anticipation est possible. Il faudra des modifications légales qui seront liées à la RPT.

Frage 14

von Grossrat Markus Truffer, CVPO, betreffend Lehrermangel auf der Orientierungsschulstufe

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

En avril 2010, un système de post-qualification a été accepté par le Conseil d'Etat et 13 enseignants ont suivi une formation. Cette formation n'était pas forcément satisfaisante pour ces 13 enseignants. Et, en automne 2010, nous avons mis en place un groupe de travail qui a élaboré un concept pour résoudre le problème du manque d'enseignants dans le Haut-Valais, avec comme objectif d'éviter le risque qu'on ait plusieurs catégories d'enseignants et pour qu'on échappe au risque d'avoir un système différent de la CDIP.

Les mesures qui sont envisagées et qui sont déjà partiellement mises en place sont les suivantes:

- une solution cantonale pour lutter contre la pénurie d'enseignants;
- un filière en emploi sur deux ans. Elle sera maintenue. Elle aura une reconnaissance cantonale:
- pour les enseignants qui ont un bachelor universitaire, la solution est déjà mise en place avec une formation professionnalisante à la HEP. Cette formation se fait également en emploi;
- en ce qui concerne un enseignant qui aurait un bachelor HES, une formation est à l'étude actuellement;
- toutes ces filières seront en emploi.

La HEP sera chargée de l'ensemble de ces formations. Elle le fait déjà partiellement pour une partie de ces filières.

Nous allons aborder avec les associations, dans les mois qui viennent, cette solution, discuter avec les associations et nous aurons, avant la reprise scolaire, une décision du Conseil d'Etat pour résoudre l'ensemble de ce concept, une partie du concept étant déjà en place.

Ouestion 3

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant: la pêche aux poissons ou aux pêcheurs?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Selon les renseignements que nous a fournis la Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs et selon les informations des gardes-pêche, l'ouverture de la pêche 2011 est tout à fait dans les normes des années précédentes. Et puis tous les pêcheurs que nous avons rencontrés, que j'ai personnellement rencontrés semblaient tous très satisfaits du résultat de leur pêche.

Nous avons eu des réclamations concernant particulièrement la pêche dans la Borgne. Il faut dire qu'il y a eu une purge et que le repeuplement n'a pas été possible car l'état de l'eau n'était pas suffisamment bon pour pouvoir faire cette mise en eau avant l'ouverture. C'est en cours. Cela va être réalisé durant ces prochains jours.

A titre de statistique, conformément au nouveau plan de repeuplement en vue de l'ouverture du printemps, qui a donc eu lieu le 6 mars dernier, 5,1 tonnes de poissons mesures ont été mises à l'eau. Par comparaison, en 2010, c'étaient 4,7 tonnes qui avaient été mises à l'eau.

Pour les plans d'eau soumis à la première ouverture, le nouveau plan de repeuplement prévoit 14,7 tonnes de poissons mesures contre 10 tonnes jusqu'à maintenant. Ces mises à l'eau se font de manière échelonnée durant toute la saison de la pêche pour qu'il y ait effectivement possibilité pour les pêcheurs d'avoir des captures durant toute la saison.

Je dirai que l'alevinage en Valais correspond à la pratique suisse et tient parfaitement compte de toutes les connaissances scientifiques en la matière.

Et puis, ce que je peux dire aujourd'hui c'est que, finalement, il est pour le département difficile, voire impossible d'apprécier les résultats des mises à l'eau une semaine, voire dix jours après l'ouverture de la saison de la pêche.

Ouestion 5

du groupe PDCC, par la députée Véronique Jenelten-Biollaz, concernant le centre de compétences "Eau Valais"

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Pour répondre à la députée Véronique Jenelten-Biollaz de manière assez complète à toutes ses questions – ce sont deux lignes de questions mais qui correspondent à pratiquement une page de réponse.

En tenant compte des enjeux liés à la gestion de l'eau, que je crois tout le monde reconnaît, et du besoin de coordination entre les différents services en charge de ce domaine, le Conseil d'Etat a décidé, le 31 mars 2010, de constituer un groupe de pilotage qui a pour charges:

- d'accompagner un mandat d'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place et la gestion d'un centre de compétences d'eau en Valais;
- de proposer au Conseil d'Etat un concept pour la mise en place d'un centre de compétences intégrant tous les partenaires importants des secteurs publics et privés;
- de définir avec la direction du projet ACQWA les possibilités de collaboration entre les deux partenaires.

Je vous rappelle que le projet ACQWA examine les changements des ressources en eau induits par le réchauffement climatique dans les régions de montagne. Le 24 novembre 2010, le Conseil d'Etat a approuvé la participation du Valais à la réalisation du projet. Plus récemment, le 8 février 2011, le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement a signé un contrat de collaboration et d'échange de données avec la direction du projet ACQWA.

Un mandat a été attribué à une communauté de bureaux pour élaborer le cahier des charges évoqué ci-dessus.

Dans la perspective d'avoir des modèles de gestion intégrée de l'eau adaptés au canton et de formuler des recommandations pour le futur, ces bureaux doivent:

- établir un inventaire des activités et projets liés à l'eau auprès des différents services de l'Administration:
- analyser l'organisation des activités et les structures internes de l'Administration;
- *in fine* proposer des choix stratégiques et opérationnels sur la base d'une analyse des forces et des faiblesses ainsi que des chances et des risques au niveau de l'Administration.

Les objectifs sont clairement l'établissement d'un schéma de fonctionnement qui devrait nous permettre:

- de prendre en compte les caractères multifonctionnels de l'eau;
- d'intégrer toutes les étapes entre la recherche pure, les mesures de construction, d'entretien et d'assainissement;
- d'améliorer les collaborations entre les services de l'Etat, les hautes écoles et les acteurs privés ou semi-privés du domaine.

Le groupe de pilotage, présidé par M. Charly Wuilloud, chef de la Section des dangers naturels du Service des forêts et du paysage, est composé de collaborateurs de neuf services de l'Etat qui ont des liens particuliers avec la gestion de l'eau ainsi qu'un représentant du programme ACQWA et de la fondation Cap Santé. Le mandat se chiffre à 120'000 francs et ce sont les services de l'Etat qui collaborent à sa réalisation.

Ces démarches permettront de définir les objectifs à atteindre et de proposer les modalités.

Le groupe de pilotage devrait déposer son rapport à fin 2011.

En conclusion, le Valais – et je crois que tout le monde est d'accord – veut se positionner en tant que région alpine pratiquant une gestion durable de l'eau et le Valais veut se profiler comme modèle pour d'autres régions comparables.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte des engagements 6 et 7 de l'Agenda 21 cantonal concernant le maintien, l'amélioration des ressources vitales ainsi que le défi énergétique qui attend notre canton.

Frage 6

der Grossräte Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, und Hans Zurbriggen, SVPO / Freie Wähler, betreffend: Das Oberwallis ohne Bauschuttdeponie?

HINTERLEGTER TEXT:

Frage 10

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christian Walden, betreffend Inertstoff-Deponien im Oberwallis

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ici, la proposition est de répondre d'une manière globale à différentes questions, soit la question 6 du député Franz Ruppen, la question 10 du député (suppl.) Christian Walden. Dann sind auch dringende Fragen. Es sind ein dringliches Postulat von Grossrat Diego Wellig, es gibt eine dringende Interpellation von Grossrat Mario Rossi, es gibt auch eine dringliche Interpellation von den Grossräten Hans-Ulrich Weger und Beat Rieder, die zum gleichen Thema sind.

Also, mein Vorschlag ist, alle zusammen zu beantworten.

(...)

Man sagt mir, man muss das während der **Dringlichkeiten** machen. Dann mache ich das später.

Question 13

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Olivier Turin, concernant l'approbation du plan d'aménagement Rhône 3 (PA-R3)

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député Olivier Turin pose une question concernant l'approbation du plan d'aménagement Rhône 3.

Ce plan d'aménagement présente les travaux prévus de Gletsch au Léman. Vous le connaissez. Vous avez reçu depuis plusieurs années différents documents. Ce sont 160 km, auxquels vient également collaborer le canton de Vaud. C'est une étape clé, une étape nécessaire pour avoir une vision globale et cohérente des travaux qui seront réalisés sur le Rhône ces prochaines décennies. C'est non seulement une évidence, mais également une exigence posée par la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau et par la Confédération.

A titre de rappel, le danger d'inondation du Rhône menace gravement notre population et nos infrastructures. Cette situation de dangers est un véritable problème pour le développement économique cantonal bien sûr par le fait qu'elle verrouille toute une série de zones à bâtir. La solution à ce problème est connue: c'est la réalisation de la correction du Rhône. Le Conseil d'Etat est donc déterminé à adopter rapidement le plan d'aménagement, sans lequel les nouvelles mesures d'envergure ne sont pas réalisables.

C'est dans ce but que, dans un premier temps, il a adopté les principes d'aménagement du fleuve présentés dans le plan d'aménagement 2008 en avril 2009 déjà. Ensuite, dans le souci de protéger les meilleures terres agricoles valaisannes, il a décidé, en février 2010, de réduire l'emprise sur l'agriculture, tout en maintenant, en acceptant ce maintien d'emprise globale et les principes d'aménagement du fleuve du PA-R3 2008. Ce travail d'optimisation a été maintenant partiellement stoppé suite à l'acceptation, en septembre dernier, du postulat urgent demandant une expertise neutre des études des communes présentant des alternatives au plan d'aménagement.

Le Conseil d'Etat a donc décidé, le 9 février dernier, de nommer un groupe d'experts pour effectuer cette analyse, avec la volonté de définir la meilleure solution possible pour la

protection des personnes et des biens, mais aussi avec la préoccupation de mettre fin aux débats à court terme car, dans l'intervalle, c'est la population valaisanne qui, chaque année, prend le risque d'être inondée.

Le Conseil d'Etat entend donc obtenir les réponses attendues des experts ces tout prochains mois et adopter le plan d'aménagement mis à jour suite aux remarques et avis des experts cette année encore.

Dans l'intervalle, il poursuit sa politique de sécurisation rapide de la plaine par des mesures anticipées ponctuelles et conformes au PA-R3. Il faut préciser que ces mesures anticipées ont été validées parce qu'elles ne changent pas, elles s'intègrent dans le futur plan d'aménagement. Il s'agit essentiellement du renforcement de digues. Il faut souligner que ces mesures anticipées n'amèneront pas de sécurisation globale. Ce sera la terminaison des travaux de correction du Rhône qui permettra de l'atteindre. Par contre, ces mesures anticipées permettent de réduire les risques pour les personnes habitant en pied de digue. Un des critères qui a été retenu, c'est la dangerosité, le fait qu'il y a du danger pour la vie humaine en pied de digue.

La première mise à l'enquête concernant Sion a été effectuée. Les travaux sont prévus dès l'hiver prochain. Pour tous les autres secteurs, il y a dix zones qui sont concernées par ces mesures anticipées, qui concernent les communes de Sierre, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey, Vouvry et Port-Valais, les dossiers d'enquête seront établis entre cette année et l'année prochaine.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Pour que les choses soient vraiment claires pour tout le monde, je rappelle que les réponses aux questions 6 et 10 seront données, tout à l'heure, en même temps qu'aux interpellations urgentes qui traitent du même sujet. Le postulat urgent sera traité de manière différente.

Question 4

du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant la présence très discrète de Valais Tourisme lors des championnats du monde de ski 2011 à Garmisch

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Je profite de saluer la grande et importante délégation de ma commune de Salquenen.

Alors, bonjour, merci de vous intéresser aux débats.

Comme je sais que vous parlez tous français, vous avez compris ce message de salutation.

La députée Stéphanie Favre fait référence à la présence de Valais Tourisme sur les différents marchés et manifestations, dans le cadre du budget complémentaire attribué par le

canton afin de contrer les effets de la crise économique et de renforcer le positionnement de notre canton sur ses marchés touristiques prioritaires (Suisse, Allemagne, France et Italie).

En réponse à cette question pertinente..., c'était vraiment discret parce qu'on n'y était pas..., donc en réponse à cette question, il convient de rappeler que Valais Tourisme – et je vous explique pourquoi on n'était pas présent – avait soumis initialement une demande pour un montant de 3 millions devant couvrir les mesures prévues en 2011, dont notamment une présence valaisanne à l'occasion des Championnats du monde de ski de Garmisch. Vous vous rappelez, le Parlement a finalement accordé une enveloppe de 2 millions pour 2011, ce qui a amené Valais Tourisme à faire des choix dans le catalogue des mesures envisagées et à renoncer à diverses opérations, dont en particulier cette présence prévue aux Championnats du monde de Garmisch – il y avait aussi quelques discussions avec Swiss Ski pour savoir quel canton avait la possibilité de prendre la maison Switzerland lors de ces manifestations.

Tout cela pour vous dire qu'on n'était pas présent.

Question 7

du groupe PLR, par la députée Brigitte Diserens, concernant la planification des Portes du Soleil, qu'attend le Conseil d'Etat?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Encore une question pertinente qui embête parce que je ne suis pas très content de comment la situation se présente dans ce dossier, mais il faut quand même essayer de rappeler quelques éléments qui expliqueront pourquoi on n'est pas encore au bout de ces différentes procédures.

Le début du dossier, vous le connaissez: le 19 mars 2010, Champéry, Troistorrents et Monthey et, le 26 mars 2010, Val-d'Illiez, publication des décisions des assemblées primaires et, pour Monthey, du conseil général.

La Chancellerie a reçu la requête de la commune de Val-d'Illiez le 1^{er} juillet 2010, celle de la commune de Troistorrents le 14 juin 2010, celle de la commune de Champéry le 14 juin 2010 et celle de la commune de Monthey le 13 juillet 2010.

Situation actuelle: Il y a quatre procédures qui sont en cours.

Procédure des PAD (plans d'aménagement détaillés)

Suite aux séances de coordination des 11 et 15 octobre et du 6 décembre 2010, tous les compléments demandés ont été fournis et tous les services concernés ont rendu leur préavis. Le Service du développement territorial attend pourtant encore l'évaluation du SPE sur le rapport d'impact sur l'environnement. Cela ne pourra être réalisé que quand l'Office fédéral de l'environnement aura rendu son propre préavis. On est dépendant du préavis de Berne.

Procédure défrichement

Selon le courrier du Service des forêts et du paysage, l'OFEV de nouveau a été consulté le 23 décembre 2010. La décision du chef du DTEE ne peut être faite qu'après réception du préavis de Berne qui a 60 jours pour se prononcer.

Procédure du PAD

Par courrier du 24 février 2011, le SDT propose au SAIC de faire approuver par le Conseil d'Etat le PAD des communes de Troistorrents, Val-d'Illiez, Champéry et Monthey. Par lettre recommandée du 3 mars 2011, le SAIC demande aux communes précitées d'établir de nouveaux documents qui intègrent les remarques formulées par les services consultés. Pour ce faire, une séance de coordination entre le SDT et le bureau mandaté a eu lieu le 15 mars dernier. Le SDT attend les documents actualisés qui lui permettront d'établir un nouveau préavis de synthèse.

Finalement, il reste encore la procédure de la fiche de coordination d.601/2 Domaine skiable Les Crosets – Champoussin (Portes du Soleil) du plan directeur cantonal.

Nous avons pris la décision le 12 janvier 2011. Nous avons arrêté cette fiche. Maintenant, cette fiche doit être acceptée par l'Office fédéral du développement territorial à Berne. Et on attend toujours l'approbation de cette fiche par la Confédération.

Dès réception du préavis de l'OFEV sur le défrichement, le SFP le transmettra au SPE qui pourra ainsi clore l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Avec cette évaluation, le SDT sera en mesure de terminer son rapport de synthèse qui sera transmis au SAIC, chargé du traitement des recours et de la préparation de la décision d'homologation..., je pourrais continuer encore un moment. C'est cela toute la grande difficulté. Je crois que, à un certain moment, on doit quand même revoir aussi les procédures et faire certaines choses en parallèle pour accélérer. Mais, avec mon collègue Jacques Melly, nous nous sommes rendu compte et nous avons aussi un projet en commun pour accélérer toutes ces procédures, dont, pour certaines, on est aussi dépendant de Berne.

Alors, je ne peux que regretter une situation qui nous déplaît à nous deux aussi, qui doit s'améliorer, et à tirer les conclusions pour, encore une fois, accélérer ces procédures.

Mais, je ne peux pas donner aujourd'hui des réponses plus précises que ce que je viens de dire.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous changeons de département. Nous passons au DFIS. Je rappelle que M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay s'est excusé. Il sera remplacé pour les réponses par M. le président du Gouvernement.

Je crois avoir parlé tout à l'heure du "député" Tornay..., j'ai quelques années de retard, mais je crois qu'il ne m'en voudra pas quand même de ce lapsus.

Question 1

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant l'audit du RSV: quelles garanties pour les Valaisans?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Le chef du département en charge de la santé et, avec lui, le Conseil d'Etat peuvent garantir sans réserve que la Fédération hospitalière de France (FHF), mandatée pour l'audit du RSV, de l'ICHV et de l'OVS, a travaillé et continuera à travailler de manière parfaitement indépendante.

Dès les premiers contacts avec la FHF, nous avons, en effet, veillé à ce que toutes les garanties nécessaires à cet égard soient fournies, notamment à travers les points suivants:

- 1. Les experts mandatés sont neutres, indépendants, hautement qualifiés et de renommée internationale. Ils sont totalement étrangers au contexte valaisan et n'ont aucun lien d'intérêts avec des personnes ou des institutions valaisannes. Ils bénéficient d'une longue expérience et travaillent avec grand professionnalisme.
- 2. Le déroulement de l'audit a été dicté par les experts et non par le département ou le Service de la santé publique.
- 3. De nombreuses personnes et institutions, notamment celles qui en ont fait la demande, ont été entendues par les experts et non seulement les partenaires du système de santé.
- 4. Ces entretiens se sont déroulés hors de la présence de représentants du département ou du Service de la santé publique, ce qui a permis aux personnes concernées de s'exprimer en toute liberté avec les garanties nécessaires de confidentialité.
- 5. L'audit a d'abord et principalement été orienté sur la question de la qualité des soins et ensuite sur les structures et leur fonctionnement. L'audit n'a, à aucun moment, porté sur des personnes ou des conflits de personnes.
- 6. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Conseil d'Etat, les résultats seront transmis par la FHF à la fin mars. Il n'a été prévu ni rapport intermédiaire ni transmission de résultats provisoires.

L'UDC pose la question de savoir si le Dr Dupuis et ses collaborateurs du Service de la santé publique auront la possibilité de corriger, voire de modifier des chapitres entiers, voire l'intégralité du rapport de la FHF avant qu'il ne soit finalisé. La réponse est claire: la réponse est non.

Frage 8

von Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO, betreffend SNB-Gewinnausschüttung

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Herr Grossrat Schmid fragt zu Recht nach den finanzpolitischen Strategien und Massnahmen des Kantons im Falle einer Kürzung oder Streichung der SNB Ausschüttung.

Der Kanton Wallis muss den in der Verfassung verankerten Anforderungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse nachkommen und ein ausgeglichenes Budget präsentieren. In der integrierten Mehrjahresplanung 2011 bis 2014 kommen die schwierigen

und unsicheren Perspektiven zum Vorschein. Beim Budget 2012 fallen neue Lasten an, insbesondere im Bereich des Gesundheitswesens, welche auf Beschlüsse der eidgenössischen Räte zurückgehen sowie finanzielle Auswirkungen im Zusammenhang mit der Rekapitalisierung der Pensionskasse. Ein Einnahmenverlust zusätzlich zu den erwähnten neuen Lasten würde uns zwingen, ein Budget zu erstellen, welches Auswirkungen auf die Investitionen und die Leistungen hat.

Allerdings könnte die erneute Überprüfung der Vereinbarung über die Verteilung der Ausschüttungen der Schweizerischen Nationalbank Gewinne auch zu einer nicht integralen Abschaffung der Dividendenverteilung führen. Da laufen derzeit Kontakte. Es kann zu einer teilweisen Aufrechterhaltung kommen, zum Beispiel mit der Rückkehr der Situation vor der aktuellen Vereinbarung. Der Einnahmenverlust des Kantons Wallis könnte niedriger sein als die in den vergangenen Jahren erhaltenen 65 Millionen Franken und mit einer positiven Entwicklung anderer Einnahmen könnte der ganze oder der teilweise Einnahmenausfall wettgemacht werden, wenn sie nicht in der Zwischenzeit andere Massnahmen treffen und Steuererleichterungen beschliessen wollen.

Der Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit ist übrigens von der Konferenz der kantonalen Finanzdirektoren bestimmt worden, um mit der Schweizerischen Nationalbank und dem Bundesrat die Problematik zu diskutieren. Eine Zusammenkunft ist geplant. Also wir sind direkt vor Ort mit Maurice Tornay in den Verhandlungen mit der SNB integriert und auch mit dem Bundesrat und werden die Interessen des Kantons Wallis bestens zu wahren wissen oder uns zumindest derart zu bemühen, dass wir Erfolge aufweisen können.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

Le président:

Nous abordons les urgences avec deux interpellations qui traitent du même sujet.

J'imagine qu'il va y être répondu en une seule fois.

28. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: servir deux maîtres? (15.03.2011) (6.015)
DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Zwei Herren dienen? (15.03.2011) (6.015)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

29. INTERPELLATION URGENTE

du groupe CSPO, par le député Diego CLAUSEN, concernant le double mandat de président du conseil d'administration à la BCVs (15.03.2011) (6.016)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego CLAUSEN, betreffend WKB Doppelmandat Verwaltungspräsident (15.03.2011) (6.016)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die Walliser Kantonalbank präsentiert zum neunten Mal hintereinander ein Rekordergebnis. Die Bilanzsumme überschreitet erstmals die 10 Milliarden Grenze. Der Bruttoertrag steigt auf hervorragende 214 Millionen Franken. Bravo!

Nichtsdestotrotz gibt das Doppelmandat des WKB Verwaltungsratspräsidenten zu reden. Der VRP der WKB hat bekannterweise ein Verwaltungsratspräsidium bei der Genfer Privatbank "Banque Heritage" angenommen.

Die Regierung erklärt, dass diese Angelegenheit einzig und allein die Sache des Verwaltungsrats sei. Man wolle sich nicht in strategische Entscheidungen einmischen. Hier beruft man sich wohl auf den Absatz 2 des Artikels 24 Unvereinbarkeiten, welcher besagt, dass der Verwaltungsrat in besonderen Fällen Ausnahmen bewilligen kann.

Erlauben Sie mir folgende spitze Bemerkung:

Wäre dies doch auch nur bei der aktuellen Spitalpolitik der Fall und liesse man doch dort auch nur das GNW selbständiger walten und gestalten.

Zurück zum Thema:

Es ist doch eine Frage der Eignerpolitik. Wie soll man denn hier die Aufsichtspflicht des Staates als Mehrheitsaktionär verstehen?

War die damalige Wahl des Verwaltungsratspräsidenten falsch?

Ist der VRP der WKB zu wenig ausgelastet?

Kann man wirklich zweier Herren dienen?

Vor allem sind es zwei Präsidien in denselben Gewerben und vor allem auf dem Finanzplatz Genf, welcher die WKB gemäss Aussagen von Seiten des VR-Präsidenten neu bearbeiten will. Die Problematik zeigt sich bereits in der Neubesetzung eines Leiters der Division Private Banking durch Herrn Nicolas Dubons auf der operativen Ebene. Er soll gemäss F. Bernhard Stalder die Kompetenz der Kantonalbank auf dem Platz Genf geltend machen. Grosses Fragezeichen?

Gemäss dem gestrigen WB heisst es: "Was das aber genau heisst, bleibt vorerst unklar". Herr Stalder macht dazu folgende Aussage: "Verschiedene Formen der Präsenz, wie die Gründung einer Finanzgesellschaft, erneute Beteiligungen oder der Erwerb eines Finanzinstituts würden geprüft..."

So gesehen ist der Finanzplatz Genf klar eine strategische Frage. Aber schon hier zeigen sich die Unvereinbarkeiten des WKB VR-Präsidenten. Wie will er darüber neutral entscheiden, wo er doch bereits in strategischer Hinsicht am Finanzplatz Genf direkt auf höchster Ebene ebenso als VRP einer Privatbank beteiligt ist?

Man kann wirklich nicht zweier Herren dienen.

Erlauben Sie mir zur Erinnerung folgende Bemerkung: Der damalige VR-Präsident de Preux musste als einfacher Verwaltungsrat der LVH, welche der PAMgroup unterstellt ist, bei sämtlichen Geschäften über Jahre in den Ausstand treten. Die Bank war während diesen Geschäften quasi "kopflos". Wie gesagt, in der Funktion eines einfachen Verwaltungsrates bei einer Detailhandelsunternehmung. Dies als Vergleich zu einem VR-Präsidium bei ebenso einer Bankgesellschaft.

Gemäss Artikel 24 Unvereinbarkeiten des Kantonalbankgesetzes dürfen Mitglieder des Verwaltungsrats, der Generaldirektion und des internen Revisors nicht Angestellte oder Beauftragte anderer Finanzinstitute sein, noch in deren Organen mitwirken.

Es stellt sich deshalb um so mehr die Frage, ob bereits heute Interessenskonflikte von Seiten des VRP der WKB, bezogen auf andere externe Mandate (In- und Ausland) gegenüber dem Artikel 24 bestehen.

Zweitens stellt sich dieselbe Frage konkret bezogen auf das neue Mandat des Verwaltungsratspräsidenten als VRP bei der Banque Heritage in Genf.

Zusammenfassend gilt es wohl nüchtern betrachtet zu sagen: "Der Verwaltungsratspräsident soll bzw. muss sich für eines der beiden Mandate entscheiden".

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident

Vielleicht vorweg die eine oder andere Bemerkung.

Erstens: Das RSV ist noch nicht börsenquotiert

Zweitens: Das RSV hat nicht 30 Prozent Fremdaktionäre

Also der Vergleich zwischen RSV und Bank passt hier aus meiner Sicht nicht recht rein. Es ist ganz klar und das regelt das Gesetz auch so, dass die Corperate Governance in aller Regel und immer Aufgabe des Verwaltungsrats ist. Der Verwaltungsrat selber muss sich Gedanken machen und dafür sorgen, dass die Corporate Governance Regeln eingehalten werden.

Sie haben in der Tat zu Recht diesen Artikel zitiert. Eingangs haben Sie den letzten Satz dieses Absaztes zu Recht zitiert, später haben Sie dann vergessen, ihn nochmals zu nennen. Aber es ist so, dass die Bestimmung ganz klar sagt, dass der Verwaltungsrat in besonderen Fällen eben Ausnahmen bewilligen kann, d.h. der Verwaltungsrat hat zu prüfen, ob in diesem konkreten Fall entsprechend Inkompatibilitäten vorhanden sind. Das muss er

eigentlich in allen Fragen und das haben Sie zu Recht aufgeworfen, in allen Fragen. Es kann immer wieder zu Inkompatibilitäten oder zu Interessenkollisionen kommen. Damals war diese Problematik beim früheren Kantonalbankpräsident, in einer gewissen Phase war das vorhanden und da hat der Verwaltungsrat – das war nicht der Staatsrat der das beschlossen hat oder der dafür gesorgt, dass diese Inkompatibilität bereinigt wird bei dem Fall den Sie zitiert haben des früheren Kantonsbankpräsidenten. Auch hier hat der Verwaltungsrat ganz klar festgelegt und hat diese Anfrage geprüft und ist zu folgenden Schlussfolgerungen gekommen. Er hat gesagt:

- Die Einsitznahme im Verwaltungsrat der Banque Heritage durch Herrn Stalder stellt keine Unvereinbarkeit mit seinem Amt bei der WKB dar.
 - Die Verfügbarkeit von Herrn Stalder wird nicht übermässig eingeschränkt.
- Mögliche Interessenkonflikte werden als äusserst schwach eingeschätzt, da die beiden Banken nicht auf den gleichen Märkten aktiv sind und zudem nicht die gleichen Arten von Bankgeschäften verfolgen.

Der Staatsrat hat hier keine eigene Prüfung gemacht. Es ist auch nicht seine Aufgabe. Er hat den Verwaltungsrat der WKB daran erinnert, dass das eben seine Aufgabe ist. Sonst werden wir eines Tages immer wieder in die Rolle eines Verwaltungsrats hineingedrängt. Nein, der Verwaltungsrat hat seine eigene Kompetenz, seine eigene Verantwortung. Er hat gestützt auf die Bankengesetzgebung seine Verantwortung. Er hat gestützt auf die börsenquotierten Vorgaben seine Verantwortung und man kann nicht plötzlich von einem Verwaltungsrat die Verantwortung phasenweise rüber an den Staatsrat geben und dann wieder zurück und ein hin und her. Dann gibt es eine Verwischung der Kompetenzen, eine Verwischung der Verantwortlichkeiten und das kann nicht das Ziel sein.

In diesem Sinne übt der Kanton als Hauptaktionär der WKB seine Rechte hauptsächlich anlässlich der Generalversammlung aus. Gemäss dem Gesetz über die Kantonalbank ist der Staatsrat der klaren Überzeugung, dass es in der Kompetenz des Verwaltungsrats der WKB liegt, über die Anfrage ihres Verwaltungsratspräsidenten zu befinden.

30. POSTULAT URGENT

du groupe PDCC, par les députés Bertrand ZUFFEREY (suppl.), Grégoire DUSSEX, Alain de PREUX et Pascal REY, concernant la mise sur pied de mesures de soutien à l'emploi compatibles avec l'entrée en vigueur de la quatrième révision de l'assurance-chômage (LACI) (15.03.2011) (4.108)

DRINGLICHES POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Bertrand ZUFFEREY (Suppl.), Grégoire DUSSEX, Alain de PREUX und Pascal REY, betreffend Einführung von Massnahmen zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit im Einklang mit dem Inkrafttreten der vierten Revision des Arbeitslosenversicherungsgesetzes (AVIG) (15.03.2011) (4.108)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Bertrand Zufferey, PDCC:

Ce n'est que le 11 mars dernier, soit depuis sept jours, que le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur l'assurance-chômage.

Les modifications apportées à cette ordonnance précisent notamment que la comptabilisation des périodes de cotisations accumulées dans le cadre de mesures relatives au marché du travail financées par les pouvoirs publics n'est plus prise en compte.

La quatrième révision de l'assurance-chômage, avec son lot de réductions de prestations, entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain sans état d'âme, sans mesures transitoires, alors même que les Valaisannes et les Valaisans ont refusé, en septembre dernier, cette révision.

A l'image de la guillotine, de manière immédiate et irréversible, cette révision amputera de leurs droits pourtant acquis 700 jeunes et moins jeunes valaisannes et valaisans et environ 700 autres dès le mois de juin, représentant un report de charges sur le canton d'environ 4 millions à 6 millions.

Vous l'avez compris, pour ces personnes, ce 1^{er} avril n'aura rien de drôle.

Amputer des droits ou exclure du droit aux prestations de l'assurance-chômage les personnes rejetées par le marché du travail ne peut que mener à l'asphyxie financière ces dernières et du même coup leur famille.

Sur la base de la décision du Conseil fédéral, il nous faut donc trouver la solution pour faire en sorte que d'éventuelles mesures du marché du travail permettent, d'une part, d'atteindre l'objectif prioritaire de la réinsertion et, d'autre part, d'être LACI compatibles.

C'est dans ce sens que nous proposons d'utiliser le solde de 7 millions du fonds cantonal de stabilisation de l'activité économique, doté pour mémoire de 50 millions en mars 2009. Ces 7 millions permettront, sans dépenses supplémentaires, de financer du travail plutôt que, dans la mesure du possible, de l'aide sociale.

C'est pourquoi nous devons adopter des mesures qui créent de l'emploi, seule alternative possible pour que les périodes de travail deviennent LACI compatibles.

Par ce processus, nous permettrons aux personnes en difficulté, jeunes et moins jeunes, de garder un lien avec le marché de l'emploi, tout en protégeant leur droit aux prestations futures de l'assurance.

En résumé, nous demandons au Conseil d'Etat de nommer urgemment un groupe de travail interdépartemental chargé de fixer les modalités d'utilisation du montant alloué, de définir un programme de mesures de soutien à l'emploi LACI compatible et, enfin, de définir les modalités de financement futur de ces mesures. Sur ce dernier point d'ailleurs, les sources de financement existent déjà, les dépenses du fonds cantonal de l'emploi – lequel devra forcément se réorienter – se sont élevées à 7 millions en 2010.

Par avance, je vous remercie de confirmer la démarche de ce postulat urgent et, de fait, le mandat ainsi attribué devant permettre de trouver la solution en faveur des personnes concernées.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat est combattu.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich bekämpfe das Postulat nicht, aber mache trotzdem eine kurze materielle Berichtigung – wenn Sie erlauben.

Die Gewerkschaften haben zusammen mit den Linken das Referendum gegen das unsoziale Arbeitslosenversicherungsgesetz ergriffen. In der Romandie und damit auch im Wallis haben wir gewonnen. Und wer hat das Gesetz unterstützt? Qui a soutenu cette révision asociale? C'était Viola Amherd, conseillère nationale PDC, c'était Christophe Darbellay, conseiller national PDC, c'était Jean-René Fournier, conseiller aux Etats PDC. Et quel parti était pour un oui? C'était le PDC du Valais romand.

Und wer kommt heute und verlangt öffentliche Gelder? Le PDC du Valais romand. De manière générale, on peut dire que le PDC fait comme le crocodile: il mange le petit et, ensuite, il pleure.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Nous avons pris connaissance avec intérêt du postulat du député (suppl.) Bertrand Zufferey et sommes en mesure de vous apporter les réponses et explications suivantes:

La quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) a été acceptée par la population suisse en septembre 2010 et entrera en vigueur en avril 2011. L'ordonnance fédérale (OACI) définitive est connue depuis le 10 mars 2011 et entrera en vigueur en même temps. L'article 38 de cette ordonnance ne permet plus la reconstitution de droit au chômage par le biais de mesures relatives au marché du travail financées par les pouvoirs publics.

Concrètement, nous attendons un nombre d'arrivées en fin de droit en forte augmentation en avril 2011 et pendant les mois suivants, puis la situation se normalisera et reviendra à son niveau précédent. Pour un grand nombre de personnes en fin de droit, notre dispositif de contrats d'insertion peut être utilisé. Les moyens à disposition actuellement dans le cadre du fonds cantonal pour l'emploi devraient suffire à absorber ces nouvelles demandes.

Par conséquent, nous n'estimons pas nécessaire d'utiliser le solde encore disponible dans le fonds. Le fonds cantonal de soutien à l'économie ne peut être sollicité pour des entreprises publiques créant de l'emploi. Ce fonds a été créé comme mesure de soutien

conjoncturel. Or, aujourd'hui, la conjoncture valaisanne se porte heureusement très bien, et la situation sur le marché du travail est en amélioration.

Parallèlement, le Service de l'industrie, du commerce et du travail est en train de revoir son dispositif de mesures cantonales d'aide à la réinsertion. En effet, nos contrats d'insertion peuvent évoluer, moyennant quelques adaptations, vers de véritables places de travail rémunérées. Nous ne perdons pas espoir que le SECO pourrait les considérer comme telles. Le SECO se tient prêt à examiner les dispositifs en matière de mesures cantonales. Notre dossier est en cours de préparation. Il y a aussi des réflexions chez Esther Waeber-Kalbermatten qui sont en cours.

Le législateur fédéral a voulu, par l'article 38 OACI, éviter que les cantons n'organisent des programmes d'emploi uniquement pour permettre aux participants de se reconstituer un droit au chômage et ainsi arriver à des situations de personnes au bénéfice d'indemnités de chômage, très difficilement réinsérables pour nos ORP car n'ayant plus travaillé dans le premier marché depuis plus de 5 ans (2 ans de chômage, une année de mesure du marché du travail cotisante, 2 ans de chômage...). Pour ce public, les moyens mis en place dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle peuvent être activés.

Le département de Claude Roch, celui d'Esther Waeber-Kalbermatten et le mien coordonneront cette action à cet effet par des structures que nous avons déjà.

Nous avons aussi décidé de nous lancer dans cette réflexion interdépartementale.

Dans ce sens, concernant l'utilisation des moyens du fonds de soutien à l'économie, le postulat est refusé.

Pour la partie: mise en place d'une réflexion au sein de ces trois départements, le postulat est accepté dans le sens de la réponse.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je considère ainsi que les postulants sont satisfaits.

31. POSTULAT URGENT

du groupe CSPO, par le député Diego CLAUSEN, concernant la taxe sur le CO₂ (15.03.2011) (4.109)

DRINGLICHES POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego CLAUSEN, betreffend CO₂-Abgabe (15.03.2011) (4.109)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Der Ständerat hat entschieden eine CO₂ Abgabe von 28 Rappen pro Liter auf Kraftstoffe einzuführen. Diese Massnahme ist eine harte Strafe für das Wallis.

Es geht mir hier nicht um eine ökologische Debatte, sondern um nackte Tatsachen.

Im internationalen Vergleich produziert die Schweiz nur lediglich 0,2 Prozent des weltweit ausgestossenen CO₂. Das Potential liegt daher wohl eher im Ausland.

Die zweite Tatsache ist, dass der prozentual grösste schweizerische Ausstoss nach wie vor bei den Haushalten, aufgrund des hohen Heizölanteils, liegt.

Aus der Sicht eines geografisch gesehen heterogenen Bergkantons ergibt die Vorgabe des Ständerats aber noch weniger Sinn. Der Walliser Automobilist fährt nicht aus Spass Auto, sondern um der Erreichbarkeit Willen.

Das Wallis verfügt nicht, wie etwa die städtischen Agglomerationen über ein vorzügliches, ausgebautes öffentliches Verkehrssystem. Wer in den Seitentälern wohnt und im Talgrund arbeitet, ist auf sein Auto angewiesen.

Dieser Vorstoss widerspricht aber nicht dem heutigen Angebot an Service Public was die Transportwege anbelangen. Es zeigt sich vielmehr auf, dass der heutige Service Public unbedingt bestehen bleiben muss, besser noch, zukünftig optimiert wird, zum Beispiel Fahrpläne kantonal, interkantonal und international.

Der Kanton leidet bereits heute stark unter der Distanz zu anderen Märkten. Zudem hat die Walliser Industrie und Landwirtschaft bereits genug mit immer höheren Schwerverkehrsabgaben zu kämpfen. Diese Gebühr käme dem Tourismus, den Unternehmen und letztendlich vor allem auch den privaten Haushalten teuer zu stehen und verhindert zudem noch anderweitige zusätzliche Investitionen, von welchen eine Volkswirtschaft abhängig ist.

Der Zeitpunkt dieses Entscheides im Zusammenhang mit der Erhöhung der Mehrwertsteuer, der Sozialabgaben und der bereits hohen Rohstoffpreisen kommt sehr ungelegen.

Ich fordere deshalb den Staatsrat auf, diesen Vorstoss auf Bundesebene zu bekämpfen und sich für eine anderweitige Lösung, zugeschnitten auf eine heterogene Region einzusetzen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG ne s'oppose pas à ce postulat sur le fond. En effet, les solutions aux problématiques soulevées par le postulant et son groupe ne sont pas du ressort de ce Parlement, ni du Conseil d'Etat. Nous combattons ce postulat sur la forme car, lorsque l'on demande au Conseil d'Etat de réagir à des décisions prises à Berne, la forme de la résolution

est plus adéquate. Il y a aussi la solution qui peut être couplée ou indépendante à la résolution de demander aux élus valaisans siégeant à Berne de défendre les intérêts de notre canton.

Merci.

Le président:

Madame la députée, est-ce que, formellement, vous vous opposez?

Bien sûr!

Avant le vote, le président du Gouvernement va apporter des explications.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Je peux vous donner la position du Conseil d'Etat sur ce postulat qui demande de défendre les intérêts du Valais au Conseil national et au Conseil aux Etats.

Comme vous le savez, le Conseil d'Etat n'est pas représenté dans ces deux Chambres.

Mais, finalement, nous vous proposons d'accepter ce postulat dans le sens de la réponse que je vais vous donner. Cette réponse a été préparée en allemand.

Sie wissen, dass der Gegenvorschlag zur eidgenössischen Volksinitiative für ein gesundes Klima jetzt im Parlament beraten wurde und dass wie von Diego Clausen gesagt, das Ziel eine Reduktion der CO₂ Emissionen in der Schweiz um 20 Prozent bis 2020 im Vergleich zum Jahr 1990 hat. Im Rahmen der Sommersession 2010 hat der Ständerat die vom Nationalrat beschlossenen Ziele und Massnahmen bestätigt. Im Vergleich zum Nationalrat – und das ist jetzt eben der Entscheid, den der Ständerat getroffen hat – ist die Mehrheit des Ständerats darüber hinaus gewillt, die geltende Regelung betreffend die CO₂ Abgabe auf Treibstoffe als subsidiäres Instrument beizubehalten, falls das Reduktionsziel nicht allein durch energie-, verkehrs-, umwelt- und finanzpolitische sowie durch freiwillige Massnahmen erreicht werden kann.

Das vorliegende Postulat verlangt vom Staatsrat eine Einführung einer solchen Abgabe auf Treibstoffe zu bekämpfen.

Bedingt durch die geografische Lage unseres Kantons sowie dessen gegenüber den städtischen Agglomerationen nicht vergleichbaren Verkehrsinfrastruktur, sind wir im Wallis ungleich stärker auf individuelle Transportmittel wie das Auto angewiesen und so gesehen überwiegt der Nachteil einer zusätzlichen Belastung für den Berufsverkehr, für die Familien und insbesondere für die Unternehmen.

Der Staatsrat ist bestrebt, diese Benachteiligung als Randregion auf Bundesebene einzubringen und die diesbezüglichen Interessen, insbesondere über unsere Vertreterin und unsere Vertreter im eidgenössischen Parlament wie im Postulat dargelegt mitzuteilen.

In diesem Sinne können wir das Postulat annehmen.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous votons.

Par 95 voix contre 22 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 4.109 du député Diego Clausen.

Vous avez ainsi soutenu à la fois ce postulat et la réponse du Conseil d'Etat.

32. INTERPELLATION URGENTE

des députés Urs KUONEN, CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Gilbert LORETAN, CSPO, et Georges SCHNYDRIG, CSPO, concernant la correction du Rhône (15.03.2011) (5.119)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Urs KUONEN, CVPO, Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, Gilbert LORETAN, CSPO, und Georges SCHNYDRIG, CSPO, betreffend Rhonekorrektion (15.03.2011) (5.119)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Zur Ausgangslage.

Das Projekt der Gemeinden sieht eine Verbreiterung kombiniert mit einer Absenkung vor. Dass die Gemeindevariante eine reine Absenkungsvariante ist, ist falsch.

Betreffend Flächenbelastung wurde uns durch den Staatsrat mitgeteilt, dass man die Rhone um 1,6 m verbreiten will plus die lokalen Verbreiterungen – im Mittel versteht sich das. Für das Parlament ist das beschlossene dringliche Postulat vom 10. September 2010 die Basis für diese dringliche Interpellation.

Die Postulanten wollen schriftliche Antworten. Bis jetzt wurde noch nichts gemäss Postulat umgesetzt trotz der Dringlichkeit. Es sind vor allem acht Hauptpunkte:

Punkt 1: Detaillierter Variantenvergleich.

Ist den Parlamentariern abzugeben. Wer hat diesen erhalten?

Punkt 2: Die Studien der Unterwalliser Gemeinden sind durch neutrale Experten und der Integration der beteiligten Partner prüfen zu lassen.

Die Gemeinden wurden nicht integriert.

Punkt 3 sind die Gefahrenkarten.

Auf die anderen Punkte möchten wir heute nicht eingehen.

Nun zum Passus der Integration der beteiligten Partner.

Was heisst Integration? Integration heisst Einbezug von Menschen, die aus verschiedenen Gründen bisher ausgeschlossen waren.

Für die Postulanten heisst "Menschen" die Gemeinden, die Parlamentarier, die ADSA usw. und nicht der Staat alleine.

Wir verlangen Antworten zum Postulat.

Die Gefahrenkarten.

Die Gemeinden müssen mit den Gefahrenkarten leben können. Sie werden die Entwicklung in der Rhoneebene die nächsten 30 bis 40 Jahre beeinträchtigen oder gar verhindern. Ist dies der Wille der Regierung? Böden, die in roten Bauzonen liegen, verlieren den Wert und können dann auch billig erworben werden.

Wir Postulanten waren seit September nicht untätig und haben auch Fragen gestellt. Wir haben gefragt, dass wir die Studien bekommen, die den Variantenvergleich ab 2005 bis 2006 aufzeigen, damit auch die Variantenwahl belegt werden kann.

Wir wollten auch einen Expertenbericht...

Le président:

Monsieur le député, il faut conclure... 2'40"!

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Débat réduit aujourd'hui?

Ja, das isch nit güet.

En tout cas, on a laissé de côté les communes. Das ist ganz klar. Die Gemeinden gehören dazu. Das gehört dazu wenn man etwas mit beteiligten Partnern machen will und sonst kommt das nicht gut.

Unser Vorschlag ist – und auch vielleicht noch dass das Parlament das weiss – der Experte Bianco hat sein Amt niedergelegt, weil er zur Auskunftsperson degradiert wurde und eine neutrale Arbeit nicht gewährleistet werden konnte. Man sollte die Sache wie für die Hochspannungsleitungen aufgleisen und die Integration der Gemeinden ist ein Muss und das muss geschehen.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit und das nächste Mal dann länger.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Une première remarque: un postulat a été accepté au mois de septembre 2010 et nous avons, en principe, deux ans pour répondre à ce postulat.

Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler sur ce postulat, après avoir eu différents contacts avec les postulants dans les mois qui ont suivi le dépôt pour clarifier certains points. Donc, aujourd'hui, nous sommes en train de chercher à vous apporter les réponses qui correspondent au postulat de base. Mais, il est évident que si, à chaque étape du travail, il y a une série de nouvelles questions qui arrivent, ce sera difficile de rester dans le délai qui nous est imparti.

Dans le cadre de cette nouvelle interpellation urgente, les quatre auteurs posent diverses nouvelles exigences au Conseil d'Etat pour le traitement du postulat urgent accepté le 7 septembre 2010. En particulier, cette interpellation demande que le Conseil d'Etat, dans le cadre de la réponse au postulat urgent, intègre les exigences transmises par M. Philippe Bianco, ingénieur ayant réalisé les études. Concrètement, on nous demande aussi d'intégrer les communes et les postulants au groupe d'experts.

Afin de bien cerner les tenants et les aboutissants de cette interpellation, j'aimerais rappeler le contexte de cette expertise en cours.

Le plan d'aménagement a été publié pour information en 2008. Ce plan, comme ceci a été dit, combine élargissement, abaissement du fond et renforcement de digues. Une variante d'abaissement systématique a été présentée fin 2008 en alternative au plan d'aménagement. Les professeurs Minor et Zwahlen, qui avaient été mandatés, avaient conclu à l'impossibilité de sa mise en œuvre.

Dans le courant 2010, plusieurs communes ont déposé des études, prévoyant essentiellement le maintien de l'emprise actuelle du fleuve. Ces études proposent des solutions techniques alternatives à notre plan d'aménagement 2008, comme on peut le baptiser, et affirment que celles-ci assurent la sécurité plus rapidement avec un coût inférieur d'un facteur 3 et une emprise réduite sur l'agriculture avec une limitation des risques liés à la nappe.

En septembre 2010, un postulat urgent a été déposé par les interpellateurs de ce jour, qui pose diverses questions et exigences dont l'étude des variantes des communes par des experts neutres. Après rencontre avec les postulants au mois de février, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe d'experts pour analyser de manière scientifique et juridique lesdites variantes. Ce groupe d'experts se compose des personnalités suivantes:

- le professeur Dr Ulrich Zimmerli, président du groupe d'experts, ancien professeur de droit à l'Université de Berne, expert en droit public et administratif fédéral et cantonal et ancien président du Conseil des Etats;
- le professeur Dr Jürg Speerli, nommé comme expert pour les aspects de protection contre les crues et des règles de l'art, professeur de génie civil et aménagement de cours d'eau à la Haute Ecole de Rapperswil, président de la Commission suisse pour la protection contre les crues, qui dispose, à notre avis et de l'avis des gens consultés, des meilleures connaissances scientifiques concernant l'aménagement des cours d'eau, tout en bénéficiant de la vue d'ensemble des expériences acquises ces dernières années ailleurs en Suisse où nous avons été confrontés aux mêmes problèmes;
- le Dr Eduard Hoehn, expert pour les aspects liés à l'hydrogéologie. Il a été collaborateur scientifique de l'Institut de recherche de l'eau du domaine des EPF jusqu'en 2011 et il représente une référence scientifique internationalement reconnue en hydrogéologie et en particulier dans l'analyse des problématiques liées aux échanges entre les cours d'eau et les eaux souterraines. Il a validé des projets d'aménagement et a produit de nombreuses publications.

Pour compléter ce Gremium, le Conseil d'Etat a décidé d'adjoindre à ce groupe les auteurs des études concernés, soit l'ingénieur Philippe Bianco du Bureau IDEALP, auteur des variantes des communes, et l'ingénieur Roger Kolb du Bureau Niederer et Pozzi, responsable de la génération du PA-R3 2008.

Pour être tout à fait clair sur les rôles de MM. Bianco et Kolb dans ce groupe, ils ne sont pas considérés comme des experts, car il est bien évidemment inimaginable que tant M. Bianco que M. Kolb expertisent leurs propres études. Bien sûr, par contre, ils pourront, ils devront apporter toute clarification nécessaire sur leurs travaux, sur leurs projets au groupe d'experts.

On a également interpellé M. Olivier Overnay, chef de la Section de la protection contre les crues, à qui on a demandé d'être un observateur en tant que représentant de la Confédération, mais un observateur qui peut être là pour avoir des compléments d'information.

Finalement, le secrétariat est assuré par la Chancellerie d'Etat.

Alors, je crois que c'est assez clair, et vous l'aurez bien compris, les techniciens du groupe de travail ne représentent que des options techniques. M. Kolb ne représente pas l'Etat du Valais ou le département; M. Bianco ne représente pas les communes. Ils sont là pour représenter leurs travaux. Il s'agit d'une démarche technique, d'une démarche juridique de haut niveau, s'appuyant sur des experts indiscutables, reconnus tant au niveau national qu'au niveau international. Ces experts auront accès à tous les documents remis par les communes, possibilité de questionner leurs auteurs, aller où ils voudront.

Par contre, il convient de ne pas mélanger les genres. Dans le cadre de cette expertise, il ne s'agit en aucun cas d'une démarche politique ou d'une négociation quelconque avec les communes ou avec les postulants. Les experts sont des scientifiques. On nous a reproché pendant des mois de porter un regard uniquement politique, avec des appréciations faussées sur ces projets. On nous a demandé d'expertiser ces projets. Nos experts auront un regard objectif, un regard neutre et surtout absolument dépolitisé sur des questions scientifiques et juridiques extrêmement complexes. Ils n'ont pas pour mission d'effectuer une pesée d'intérêts, ni d'intégrer des partenaires aux différentes discussions.

A ce titre, les départements concernés par le projet Rhône 3, mon département entre autres, ne sont ni de près ni de loin intégrés au groupe de travail.

C'est pour cette raison que je suis absolument catégorique, et le Conseil d'Etat également. Nous entendons maintenir l'organisation prévue pour l'expertise de ces variantes et, par la suite, nous assurerons nous-mêmes l'intégration des communes concernées ainsi que des postulants. Nous avons prévu d'organiser des séances de discussions spécifiques. Une fois que nous aurons les résultats de l'expertise, bien sûr, nous aurons également la latitude pour les discuter.

Finalement – il faut le rappeler aussi –, le choix de la variante définitive, c'est de la responsabilité du Gouvernement qui, selon la loi sur l'aménagement des cours d'eau, est l'instance responsable de l'approbation du plan d'aménagement du Rhône et donc responsable des conséquences de ce choix.

Cela ne veut bien évidemment pas dire que les remarques des partenaires, que les remarques des communes ne seront pas prises en considération. J'aimerais rappeler que nous n'avons d'ailleurs pas attendu le postulat pour initier un dialogue que je qualifierai de constructif avec les 10 communes concernées, que nous avons toutes rencontrées et avec lesquelles jusqu'à un très court passé nous étions ensemble à la recherche de solutions.

Il faut reconnaître que le dépôt du postulat urgent a conduit logiquement à une suspension des négociations. C'est une question d'honnêteté fondamentale. On ne peut pas continuer à promettre ou à analyser des dossiers alors même que tout est remis en cause par ce postulat.

Alors, on attend avec intérêt, avec beaucoup d'intérêt, les résultats de l'expertise. Je n'ai pas de parti pris par rapport à cette expertise, je le répète. Nous avons pris les distances qu'il fallait pour que les gens aient toute latitude de travailler de manière sereine et indépendante.

Il faut également rappeler ici, puisqu'on nous demande d'intégrer les communes, que, formellement, aucune commune n'avait été contactée par les postulants avant le dépôt de leur texte en juin 2010. Par contre, et je le rappelle aussi, pour qu'il y ait à ce stade du débat et comme on a rouvert le débat aujourd'hui, nous avons également convoqué les communes et la Fédération des communes la semaine prochaine pour les tenir au courant de l'avancement du projet, pour les écouter et puis leur donner aussi une idée du planning, du timing allant accompagner cette démarche.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

(Cf. complément ci-après.)

Un petit rappel: les trois points qui suivent, soit deux interpellations et un postulat, ainsi que les deux questions 6 et 10 de l'Heure des questions laissées en suspens tout à l'heure feront l'objet d'une réponse globale de la part du chef du département.

33. INTERPELLATION URGENTE

des députés Hans-Ulrich WEGER, CVPO, et Beat RIEDER, CVPO, concernant les déchets de chantier – état d'urgence (15.03.2011) (5.120) DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Hans-Ulrich WEGER, CVPO, und Beat RIEDER, CVPO, betreffend Bauschutt – Notstand (15.03.2011) (5.120)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:

Unter Baustellenabfällen verstehen die Fachleute folgende Materialien:

Humus, Aushubmaterial, steinartige Abbruchmaterialien wie Beton und Backstein, Gipsabfälle und bitumenhaltige Abfälle wie Asphalt.

Jährlich fallen gemäss eidgenössischer Studie im Wallis rund 650'000 Tonnen Bauschutt an. Ein grosser Teil dieser Materialien wird in so genannten Recycling Zentren wieder verwertet und dem Kreislauf zurückgegeben. Rund 30 Prozent des Materials muss auf Inertstoffdeponien gelagert werden. Vergleichbar ist diese Menge mit rund zehn Fussballfeldern, die zehn Meter hoch mit Bauschutt aufgetürmt sind. Diese Menge gilt es nach den Regeln der Vorschriften endzulagern.

Im gesamten Kanton gibt es gemäss der Auflistung der kantonalen Geodaten zurzeit 36 bewilligte Deponien. Davon befinden sich 11 im Oberwallis.

Eigentlich sollte man meinen, es habe genügend Inertstoffdeponien. Dies ist leider nicht der Fall. Bei den bewilligten Deponien handelt es sich durchwegs um relativ kleine Ablagerungsstätten, die zum grössten Teil Gemeinden gehören.

Die Materialentsorgung ist meist an sehr strenge Auflagen gebunden um den Eigentümern Reserven oder Vorteile für die Zukunft zu verschaffen. So ist das im Moment der Fall, wenn das Material aus einer falschen Gemeinde stammt, dass der Bauschutt aus dem Oberwallis bis nach Brämis entsorgt werden muss.

Im Verlauf des Monats Mai dieses Jahres sollte die Deponie in Ried-Brig eröffnet werden. Dies löst jedoch die Bauschutt Problematik nur sehr bedingt.

Der Kanton Wallis muss die Deponiesituation insbesondere im Oberwallis überdenken. Mit der heutigen Deponieproblematik wird freier Wettbewerb unterbunden. Einmal mehr werden die Randgebiete bestraft. Transporte von 30 und mehr Kilometer sind in der heutigen Zeit für unsere Umwelt und für die Geldbörse ein absoluter Blödsinn.

Wir möchten den Staatsrat bitten, Massnahmen zu ergreifen, damit sich die Situation in den kommenden zwei bis drei Jahren entschärft. Besten Dank.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après / Antwort des Staatsrates nachstehend)

34. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PDCC, par le député Mario ROSSI, concernant la décharge pour matériaux inertes, un problème cantonal au détriment de l'environnement et de l'économie (15.03.2011) (5.121) DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Mario ROSSI, betreffend Inertstoffdeponie: ein kantonales Problem zum Schaden der Umwelt und der Wirtschaft (15.03.2011) (5.121)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Mario Rossi, PDCC:

Le Service de l'environnement a procédé, en début d'année, à la fermeture de la dernière décharge pour matériaux inertes dans le Haut-Valais, provoquant ainsi un transit important de camions en direction de Bramois pour rallier la décharge autorisée la plus proche.

Bien sûr que les raisons étaient certainement légalement valables de fermer cette décharge, mais les conséquences environnementales et économiques ont-elles été mesurées?

La question posée qui semble ne concerner, dans un premier temps, que le Haut-Valais et le milieu des entrepreneurs du bâtiment et génie civil cache, en fait, une problématique cantonale, et tout autant les entrepreneurs eux-mêmes que le client final qu'il soit privé ou entité publique, et cela pour les raisons suivantes: tous les citoyens aux abords des routes supportent les nuisances des kilomètres inutilement réalisés par les transporteurs et, finalement, tous les maîtres d'œuvre paieront la facture des coûts effectifs des transports supplémentaires.

Merci d'avance au chef du département pour le traitement de cette interpellation.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

35. POSTULAT URGENT

du député Diego WELLIG, CSPO, et cosignataires concernant les décharges dans le Haut-Valais (15.03.2011) (5.122) DRINGLICHES POSTULAT

von Grossrat Diego WELLIG, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Deponien Oberwallis (15.03.2011) (5.122)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die Fakten sind klar und liegen auf dem Tisch. Meine Vorredner haben das alles sehr ausführlich und gut erklärt.

Ich möchte hier dazu nur noch sagen: Wir wollen nicht das Napoli der Schweiz werden.

In dem Sinne erwarte ich eine gute Antwort von Herrn Staatsrat Melly.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Personne ne s'oppose à ce postulat.

Je passe la parole au chef du département pour sa réponse globale.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Ich werde alle zusammen beantworten, auch alles auf Deutsch. Das sollte auch für Herrn Rossi so gehen.

Die oben genannten parlamentarischen Gruppen bitten den Staatsrat, die Deponiesituation im Oberwallis zu beleuchten und die bereits unternommenen und geplanten Massnahmen aufzuzeigen. Die Antwort zum Postulat 5.058 der Grossräte Mario Rossi und Serge Métrailler enthält eigentlich bereits die meisten Antworten. Diese werden hier nochmals kurz erläutert und ergänzt.

Wie viele Inertstoffdeponien zählt gegenwärtig das Oberwallis?

Aktuell gibt es 13 Inertstoffdeponien im Oberwallis, die über eine gültige Betriebsbewilligung verfügen und es ist falsch zu behaupten, es gäbe keine einzige Inertstoffdeponie im Oberwallis. Die vorhandenen Deponien verfügen jedoch nur über eine begrenzte Kapazität.

Seitdem die Deponie in Gamsen vom Betreiber geschlossen werden musste, weil sie voll war, steht keine Deponie mehr im Rhonetal zur Verfügung. Deshalb wird übergangsmässig ein Teil des Bauschutts aus dem Oberwallis nach Brämis transportiert. Der Betreiber dieser Deponie hat jedoch bisher keine merkliche Zunahme der Anlieferungen aus dem Oberwallis feststellen können. Das Ausmass des Transportes von Bauschutt ins Mittelwallis hält sich somit in engen Grenzen.

Was braucht es, damit neue bewilligte Deponien entstehen?

Die Planung, Bewilligung und Realisierung von Deponien braucht Zeit und Willen von allen Akteuren, nicht nur vom Staat. Zuerst müssen vom Kanton potentiell geeignete Standorte identifiziert werden – dies ist gemacht – aber dann müssen die betroffenen Gemeinden eine entsprechende Zonenplanung vornehmen. Dies ist bzw. wird von einzelnen Gemeinden gemacht. Schlussendlich muss es Unternehmen und/oder Gemeinden geben, die bereit sind in die Realisierung und in den Betrieb einer Deponie zu investieren. Diese Bereitschaft besteht nur, wenn ein Markt vorhanden ist.

Was hat der Staat bereits unternommen?

Im Kanton Wallis bestand ein grosser Aufholbedarf bei der Umsetzung der technischen Verordnung über Abfälle im Umgang mit Aushub- und Abbruchmaterial. 2008 zählte das Wallis 154 nicht gesetzeskonforme Deponien. Ein signifikanter Anteil des Bauschutts wurde entsprechend billig und halbwild entsorgt, sodass sehr wenig Anreiz bestand, in neue gesetzeskonforme Deponien zu investieren. Deshalb lag das Schwergewicht des kantonalen Bewirtschaftungsplanes vom Oktober 2008 auf der Regularisierung oder Schliessung der nicht konformen Deponien. Dank der sehr guten Zusammenarbeit mit den Gemeinden konnte die Anzahl der nicht konformen Deponien im Kanton auf 13 Deponien, wo Bauschutt abgelagert wird und auf 23 Standorte wo lediglich sauberes Aushubmaterial abgelagert wird, reduziert werden.

Dadurch entstand auch ein wirtschaftlicher Anreiz neue umweltkonforme Inertstoffdeponien zu errichten. Parallel dazu hat die Dienststelle für Umweltschutz eine Studie in Auftrag gegeben, um mögliche Standorte für neue Inertstoffdeponien zu identifizieren. 18 potentiell geeignete Standorte wurden so identifiziert, davon sechs im Oberwallis. Die getroffenen Massnahmen zeigten Wirkung, auch wenn nicht alle Standortgemeinden bereit waren, eine Deponie auf ihrem Territorium zu planen. Immerhin erhielten in der Zwischenzeit eine Deponie in Ried-Brig und eine in Charrat eine Bau- und Errichtungsbewilligung. Falls die nötigen Voraussetzungen erfüllt sind, werden diese beiden Deponien eine entsprechende Betriebsbewilligung erhalten und werden noch in der ersten Jahreshälfte in Betrieb gehen können. Weiter wurde eine Anpassung des Detailnutzungsplans

von den Gemeinden Monthey und Massongex entschieden, sodass im dortigen Steinbruch auch eine Inertstoffdeponie entstehen kann. Letzteres Projekt ist aber momentan durch einen Rekurs von WWF und Pro Natura blockiert.

Was für weitere Massnahmen plant der Staatsrat?

Eine gute Materialbewirtschaftung im Kanton bedingt, dass alle Akteure, darunter Kanton, Gemeinden, Unternehmer sich koordinieren. Die mit dem akzeptierten Postulat 5.058 eingesetzte Arbeitsgruppe wird dazu beitragen.

Damit der Staat zukünftig eine stärkere Koordination in der Bewirtschaftung von Aushubmaterial und Bauschutt wahrnehmen kann, wird eine entsprechende Stelle – wenn das möglich ist gemäss finanziellen Möglichkeiten – für 2012 vorgesehen.

Eine rasche Eröffnung der Deponie Ried-Brig kann den aktuellen Engpass beheben. Entsprechende konstruktive Diskussionen haben zwischen dem Deponiebetreiber und der DUS Mitte Februar stattgefunden. Falls die nötigen Vorkehrungen vom Deponiebetreiber vorgenommen werden, kann die neue Inertstoffdeponie Ried-Brig noch in der ersten Jahreshälfte eröffnet werden.

Das Postulat ist angenommen im Sinne der Antwort.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Avant de poursuivre, on revient sur l'interpellation urgente 5.119.

Il semble que j'aie été un tout petit peu rapide pour passer à la suite alors que le député Claude-Alain Schmidhalter aurait voulu réintervenir.

Ce n'est pas pour terminer son développement, mais pour apporter quelques considérations par rapport à la réponse du chef du département.

Je lui passe la parole.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Vielen Dank Herr Präsident.

Zwei Jahre für die Postulatumsetzung, juristisch richtig, jedoch komplett falsch. Fragen stellen kann man. Integration der Postulanten heisst Information, Abgabe der geforderten Dokumente gemäss Postulat.

Experten durch den Staat nominiert, d.h. Parteigutachten, das heisst nicht Expertise. Gemeindepräsidenten? Unter den vier Postulanten gibt es nur einen der es nicht ist, die anderen drei sind alles Präsidenten und die Redezeit des Staatsrats sollte man eigentlich auch kürzer halten wenn schon wir Parlamentarier nichts sagen sollten.

Vielen Dank für die zweite Wortmeldung.

36. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PDCB, par le député Joël GAILLARD, concernant les frais de transport des étudiants (15.03.2011) (3.110) DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël GAILLARD, betreffend Transportkosten der Studierenden (15.03.2011) (3.110)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Yann Rodriguez, PDCB:

Une fois de plus, Monsieur le chef du département, nous devons remettre l'ouvrage sur le métier pour que notre motion déposée en 2007 déjà et acceptée par plus de 80 députés en 2008 puisse enfin se réaliser, au moins partiellement dans un premier temps, car ce ne sont pas des murs mais bien des familles qui attendent.

Nous saluons la réponse positive que vous avez apportée à l'Heure des questions, en espérant que votre proposition d'étudier avec la commission RPT une solution légale qui puisse permettre la réalisation de notre motion pour la rentrée 2011 ne soit pas, une nouvelle fois, qu'une simple promesse.

Nous sommes conscients que cela ne s'improvise pas du jour au lendemain, mais nous regrettons qu'il ait fallu attendre plus de trois ans, avec toute la persévérance du groupe DC du Bas et en particulier l'opiniâtreté de notre collègue Joël Gaillard, pour que des milliers de familles à travers ce canton puissent, enfin, bénéficier d'une aide financière précieuse pour le financement des transports de leurs enfants fréquentant le secondaire II et cela pour la rentrée 2011.

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je ne reviendrai pas sur l'intervention de ce matin concernant la réponse.

Par contre, je ne crois pas, ce matin, avoir fait une promesse. J'ai dit qu'on avait des questions légales à régler. Les questions légales doivent passer également par le Grand Conseil; c'est ce dont nous discuterons avec la commission RPT dans les semaines qui viennent.

37. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant les locaux du Ministère public du Bas, encore... (15.03.2011) (2.143) DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Räumlichkeiten der Unterwalliser Staatsanwaltschaft (15.03.2011) (2.143)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Malgré de nombreuses interventions et malgré le caractère prévisible de la situation, dans le sens où on savait depuis bien longtemps qu'un personnel plus nombreux allait se retrouver dans des locaux qui, depuis des années, sont inadaptés, que ce soit pour le personnel, pour les utilisateurs, si j'ose dire, que sont les justiciables, les avocats, etc., eh bien!, rien ne semble avoir changé; rien si ce n'est que j'ai pu moi-même constater, pour être allé il n'y a pas très longtemps dans ces locaux, qu'on a toujours..., il y a toutes sortes de choses à dire, mais enfin on a toujours, par exemple, des procureurs, des magistrats qui sont à deux en tout cas dans les mêmes bureaux (ce que je ne trouve pas acceptable par rapport à ce que l'on attend de ces magistrats). On a du personnel et des utilisateurs qui ont parfois..., c'est sympa la fanfare, moi j'aime bien, mais peut-être pas dans des locaux de ce genre-là pendant les heures de travail. Il y en a peut-être qui trouve cela moins sympathique, surtout avec le temps.

Alors, j'ai pu constater qu'il y a certains travaux qui sont actuellement en cours mais, pour autant que j'aie pu en juger, ces travaux semblent plus s'apparenter à du bricolage qui ne va pas apporter grand-chose sur le long terme qu'à une vraie solution à moyen ou long terme.

Et la question maintenant, c'est de savoir si, au département ou au Conseil d'Etat en général, on va faire autre chose et mieux que du bricolage.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich gebe Herrn Jean-Luc Addor gerne die Antwort. Ich gebe sie auf Französisch, aber ich kann sagen, wir arbeiten beim Staat alle professionell.

L'interpellation concernant les locaux des procureurs du Bas-Valais demande un état des lieux de ce qui a été entrepris ces derniers mois afin de trouver une solution à la problématique des locaux de St-Maurice.

Le Conseil d'Etat vous apporte les réponses suivantes:

Quelles perspectives sont-elles offertes au personnel du ministère public et aux justiciables et dans quels délais?

Des locaux ont été libérés dans les combles du bâtiment du ministère public à St-Maurice. Des travaux sont actuellement en cours afin de réaffecter ces nouvelles surfaces. Ils seront prochainement terminés.

De l'avis du premier procureur de l'Office du Bas-Valais, avec cet espace supplémentaire, chaque procureur sera installé dans un bureau personnel et l'office disposera de deux salles d'audience fonctionnelles de taille adéquate.

L'occasion nous est donnée de remercier la commune de St-Maurice pour la mise à disposition, certes un peu tardive, de ces locaux.

Qu'est-ce qui a été fait pour éviter de se retrouver dans cette situation et qu'est-ce qui sera fait pour en sortir rapidement?

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat a pressé la commune de siège de St-Maurice de se conformer au droit cantonal à l'exemple de toutes les autres communes de siège.

Dans un deuxième temps, dans le cadre du projet RPT II, le Conseil d'Etat a annoncé dans son message au Grand Conseil une clarification de la prise en charge des frais par le canton, respectivement des communes, et une simplification des procédures de facturation. Une modification de l'arrêté de 1963 est prévue dans ce sens.

Enfin, comme déjà évoqué dans une précédente réponse lors de la session de septembre dernier, des réflexions sont menées en vue de reloger le ministère public. D'autres services de l'Etat doivent également trouver de nouveaux locaux à St-Maurice, comme par exemple l'arrondissement de la police de sûreté du Bas-Valais ou encore l'office des poursuites et faillites. Des solutions sont à l'étude mais vous comprendrez bien qu'elles ne peuvent être concrétisées en quelques mois.

Est-il exact que d'autres communes du Bas-Valais ont manifesté leur intérêt à héberger le ministère public du Bas-Valais et, si oui, que peut-on dire des possibilités que de telles démarches pourraient offrir?

Il est exact que la commune de Monthey a manifesté son intérêt, pour autant toutefois que la commune de St-Maurice renonce à être commune de siège. Cette condition présuppose une modification de la loi sur l'organisation judiciaire qui fixe en son article 23 alinéa 2 le siège des offices régionaux du ministère public.

Pour le surplus, les démarches en cours à St-Maurice démontrent que l'Etat du Valais a tout mis en œuvre, dans la limite de ses compétences, pour trouver des solutions satisfaisantes pour les différents partenaires.

38. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant du respect pour la volonté populaire, svp! (15.03.2011) (2.144) DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend Respekt vor dem Willen des Volkes, bitte! (15.03.2011) (2.144)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten a le droit, bien sûr, d'avoir ses opinions et en particulier de soutenir une initiative ou en tout cas certaines idées proposées par une initiative venant notamment de son parti. Mais, une fois que la votation a eu lieu, les Valaisans et les Suisses, on parle des Valaisans ici, qui se sont exprimés clairement au sujet de cette initiative et qui en particulier, en refusant clairement cette initiative, ont dit clairement non à un registre fédéral des armes, ont droit à être représentés dans les cercles où on va parler de ce genre de chose par quelqu'un qui n'annonce pas d'ores et déjà son intention d'insister dans un sens qui a été refusé par le peuple.

Je me réjouis d'entendre, dans ce sens, les réponses du Conseil d'Etat aux questions que nous avons posées.

Le président:

Il y a une demande de parole du député German Eyer mais, avant, on doit voter pour l'ouverture de la discussion.

Par 55 voix contre 35, les membres de la Haute Assemblée refusent d'ouvrir la discussion.

Je passe la parole à M^{me} la cheffe du département.

 M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

En tant que cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, j'ai soutenu cette initiative dans le sens qu'elle renforçait la sécurité.

Par cette interpellation urgente, le député Jean-Luc Addor prétend que je n'ai pas respecté et accepté la volonté populaire.

Le dimanche des votations du 13 février 2011, j'ai déclaré aux médias ce qui suit: "J'accepte et je respecte cette décision du peuple, mais je ne ménagerai aucun effort à l'avenir pour m'engager à fond dans tous les domaines où il est question de sécurité afin de réaliser les améliorations nécessaires."

J'entendais par-là la collaboration étroite des directeurs et directrices des Départements de justice et police de tous les cantons qui se fait afin de coordonner les registres cantonaux des armes existants au niveau intercantonal, le but étant que les polices cantonales puissent, au besoin, disposer d'accès mutuels.

"Il appartient maintenant aux cantons de mener avec la Confédération une réflexion profonde sur la manière de renforcer la sécurité par rapport à la violence due aux armes et de trouver rapidement des solutions afin de mettre en place un registre des armes efficace."

De surcroît, j'avais encore émis le commentaire suivant:

"J'avais aussi au préalable une certaine compréhension pour les opposants à cette initiative, qui proviennent principalement des milieux de la chasse, du tir sportif ainsi que du tir militaire et qui, en cas d'acceptation de l'initiative, auraient dû accepter certaines restrictions dans l'exercice de leur hobby ou de leur sport."

Chaque citoyenne et chaque citoyen ont droit à la liberté d'expression dans notre pays. Comme conseillère d'Etat également!

C'est la raison pour laquelle je ne m'exprimerai pas sur les autres points contenus dans cette interpellation urgente. La pratique de la démocratie, à laquelle nous nous prêtons dans le cadre de ce Parlement, ne doit pas, à mon sens, tourner à un exercice de tir dirigé contre des personnes.

39. RESOLUTION URGENTE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: la Suisse sans défense face à l'afflux de réfugiés? (15.03.2011) (2.145) DRINGLICHE RESOLUTION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Ist die Schweiz der Flüchtlingswelle hilflos ausgeliefert? (15.03.2011) (2.145)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Pour éviter que le Valais et la Suisse en particulier bien sûr ne se retrouvent dans une situation que notre pays n'arrivera peut-être plus à maîtriser suivant comment elle évolue, il y a peut-être un certain nombre de mesures à prendre avant qu'il ne soit trop longtemps, de mesures à prendre ou de mesures à planifier d'ailleurs aussi et pas nécessairement à prendre dans l'immédiat.

Parmi les mesures que nous vous proposons finalement d'inciter la Confédération à prendre, il y a d'abord le fait de demander le strict respect à l'égard de la Suisse des engagements qu'un certain nombre de nos pays voisins concernés par ce phénomène ont pris. Et puis, il y a aussi le fait de prendre ou de planifier des mesures, parmi lesquelles nous avons cité la restauration du contrôle aux frontières, le contrôle systématique des personnes aux frontières; pour cela, l'augmentation plus rapide qu'elle n'a été décidée ou approuvée par le Parlement fédéral de l'effectif du corps des gardes-frontière. On demande aussi pas de mettre maintenant à la frontière mais de planifier maintenant la mise sur pied et l'instruction adéquate d'unités militaires qui seraient capables, contrairement à ce que pense le commandant du corps des gardes-frontière, moyennant précisément une instruction adaptée, d'apporter un soutien efficace aux gardes-frontière. Il y a également la prise en charge dans des centres fédéraux, pour éviter de surcharger les cantons (parce que c'est peut-être quelque chose qui nous pend au nez, si j'ose dire), donc la prise en charge dans des centres fédéraux sans attribution à tel ou tel canton de demandeurs d'asile dont il apparaîtrait d'emblée que, à l'évidence, ils ne remplissent pas les conditions de l'asile.

Il nous semble qu'il s'agit là de propositions tout à fait mesurées et raisonnables, que vous pouvez proposer avec nous à la Confédération de prendre ou de planifier.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il n'y a pas de demande de parole.

Donc, je demande à M^{me} la cheffe du département de s'exprimer.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Abgeordneter Addor, ich habe auf die Frage von Frau Brigger bereits geantwortet, aber ich gebe Ihnen auf Ihre Resolution nochmals gerne die Antwort ein bisschen ausführlicher auf Französisch.

L'évolution politique des pays de l'Afrique du nord interpelle le Conseil d'Etat valaisan. Mais, il est important de rappeler que, à l'heure actuelle, aucun afflux massif de migrants en provenance de l'Afrique du nord n'a été enregistré.

L'intervention cantonale est très limitée dans ce contexte, car c'est la Confédération qui est compétente pour gérer l'augmentation du nombre de requérants d'asile provenant de cette région.

Un comité d'experts, formé notamment de membres de l'Office fédéral des migrations, du Département fédéral des affaires étrangères, du Département fédéral de la défense et de la protection de la population et des sports, du corps des gardes-frontière ainsi que des représentants de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales et de la Conférence des directeurs des Départements de justice et police, s'est réuni.

Plusieurs scénarios ont été élaborés et il a notamment été décidé de traiter en priorité les demandes d'asile de personnes dont on peut présumer qu'elles ont uniquement migré vers l'Europe pour des raisons économiques et, autant que faire se peut, de statuer sur ces demandes dans les centres d'enregistrement.

Ces personnes devront quitter le territoire de la Confédération aussi rapidement que possible. Une planification concrète sera établie pour assurer la coordination des questions de procédure, d'hébergement et d'exécution. Elle tiendra compte des aspects financiers ainsi que des questions de protection des frontières et de coordination internationale.

Par ailleurs, la Confédération multiplie les contacts avec l'Italie afin de s'assurer que la procédure Dublin soit mise en œuvre.

Le Conseil d'Etat estime que les mesures prises par la Confédération sont, à ce jour, suffisantes.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Les deux points suivants traitent du même sujet...

C'est vrai que j'ai fait une erreur, on doit voter la résolution..., décidément, ce matin, je veux aller un petit peu vite.

Par 86 voix contre 18 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution urgente 2.145 du député Jean-Luc Addor.

Vous avez ainsi classé cette résolution.

40. POSTULAT URGENT

du groupe UDC, par les députés Charles CLERC, Roger ECOEUR, Régis PERRIN (suppl.) et Guillaume VANAY (suppl.), concernant: le Chablais n'est pas le paillasson du DSSI! (15.03.2011) (2.146) DRINGLICHES POSTULAT

der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Charles CLERC, Roger ECOEUR, Régis PERRIN (Suppl.) und Guillaume VANAY (Suppl.), betreffend: Das Chablais ist nicht der Fussabtreter des DSSI! (15.03.2011) (2.146)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Aujourd'hui, avec ce postulat, je ne suis pas le porte-parole uniquement du groupe UDC, mais je suis, en premier lieu, le porteur d'un message de tous ces Chablaisiens écoeurés par l'attitude du Gouvernement dans la gestion de ce dossier et qui, par plusieurs centaines, ont soutenu et soutiennent encore la pétition lancée par la section UDC du Haut-Lac.

Madame la cheffe du département, ce message est simple: le futur centre des requérants d'asile des Barges, on n'en veut pas.

Je ne m'attarderai pas sur les motifs, vous avez pu en prendre connaissance dans ce postulat urgent.

L'attitude du département, en mettant la population et les autorités communales devant le fait accompli, est scandaleuse. Vous êtes peut-être dans la légalité, mais cela reste néanmoins une attitude arrogante, autocrate face à vos concitoyens.

Le Chablais existe. Le Chablais est valaisan. Ne vous en souvenez pas uniquement lorsque cela vous arrange, mais également dans tous les moments difficiles que nous connaissons régulièrement: braquages, trafics de drogues, cambriolages.

Et maintenant, Chers collègues, à vous de décider mais, quand vous le ferez, pensez que ceux à qui vous vous adressez, ce sont toutes ces Chablaisiennes et tous ces Chablaisiens qui ont déjà signé et qui vont encore signer la pétition et, d'une manière générale, toutes celles et tous ceux, citoyennes et citoyens, mais aussi communes dont on s'est moqué et qui n'acceptent pas d'être traités de paillasson.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich habe tatsächlich das Wort "paillasson" nachsehen müssen und es hat mich betroffen gemacht. Und ich finde es sehr schade, dass Sie – herkommend vom Chablais – das Chablais so negativ bezeichnen. Das Chablais vereint alles was wir im Wallis haben, das Rhonetal, grosse Gemeinden, kleine Gemeinden, die Berge und hat zusätzlich noch Zugang

zum See. Ich schätze das Chablais und ich bin dort auch oft politisch, Sie wissen ja wir haben eine breit angelegte Kommission, was die Sicherheit betrifft und daher finde ich es schade, dass Sie dieses Wort für das Chablais brauchen und ich bitte Sie, dies doch aus Ihrem Vokabular herauszunehmen.

Ich gebe Ihnen nun folgende Antwort was das "centre pour requérants d'asile" im Chablais betrifft.

Le sujet de la répartition des requérants d'asile dans notre canton revenant à chaque session du Parlement, il y sera répondu brièvement.

Il n'y a aucun mépris des citoyens, ni de Vouvry ni d'aucune autre commune du Valais.

Il n'y aura pas d'augmentation du nombre de centres dans le Chablais puisque, à fin mars, le centre de Collombey sera fermé. Le centre de Vouvry sera un centre de formation et de deuxième accueil pour familles et célibataires.

Les personnes célibataires du centre de premier accueil de Collombey, qui n'ont pas le droit d'exercer d'activité professionnelle, seront hébergées dans le Valais central et le Haut-Valais. Il n'y a donc aucune surcharge pour la région du Chablais par rapport à la situation actuelle, au contraire.

La répartition régionale des requérants d'asile en Valais est la suivante:

Haut-Valais: 0,46% de la population Valais central: 0,55% de la population

Bas-Valais: 0,49% de la population

La question de la répartition des requérants, commune par commune, revient devant le Parlement pour la troisième fois en une année. La préposée à la protection des données, M^{me} Sury, y a répondu deux fois par écrit de manière exhaustive en confirmant la conformité de la pratique valaisanne avec les règles de protection des données.

L'amalgame entre requérants d'asile, criminalité, cambriolages et autres incivilités n'est pas admissible, pas plus que le fait d'affirmer que les Barges seront un foyer supplémentaire de désordre, d'insécurité et de trafics en tous genres.

L'ouverture d'une nouvelle structure pour requérants d'asile est toujours un moment délicat et nous comprenons bien les questions légitimes que peuvent se poser les autorités communales et la population. Nous pouvons, cependant, vous assurer que tout ce qui est possible sera mis en œuvre pour que le projet se développe dans les meilleures conditions, pour les locataires actuels du domaine des Barges, pour la commune de Vouvry et pour les requérants d'asile dont nous avons la charge.

Le Valais doit prendre en charge 3,9% des requérants d'asile accueillis en Suisse. Il s'est engagé à les répartir équitablement dans les régions du canton. Cet engagement a toujours été respecté. Il l'est encore aujourd'hui.

Pour ces différentes raisons, il est proposé le rejet du postulat.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Le postulat est rejeté.

Il n'y a pas de demande de parole. Je considère que les postulants sont d'accord avec la réponse de M^{me} la conseillère d'Etat, à moins que le postulant demande le vote, mais, pour l'instant, il ne l'a pas fait.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Je ne suis pas d'accord avec la réponse de M^{me} la conseillère d'Etat.

Je demande le vote.

Le président:

Alors, nous allons voter.

Par 84 voix contre 15 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 2.146 du député Charles Clerc.

Vous avez ainsi classé ce postulat.

41. RESOLUTION URGENTE

du groupe PLR, par les députés Thomas LOTT (suppl.), Philippe NANTERMOD (suppl.) et Xavier MOTTET (suppl.), concernant le centre pour requérants d'asile aux Barges – le Conseil d'Etat va-t-il trop vite? (15.03.2011) (2.147) DRINGLICHE RESOLUTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Thomas LOTT (Suppl.), Philippe NANTERMOD (Suppl.) und Xavier MOTTET (Suppl.), betreffend Zentrum für Asylsuchende auf der Domäne "les Barges" – handelt der Staatsrat überstürzt? (15.03.2011) (2.147)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Thomas Lott, PLR:

Il y a quelques semaines, le Conseil d'Etat a rendu publique sa décision d'installer ce fameux centre pour requérants d'asile dans les locaux du domaine des Barges à Vouvry.

Ce domaine appartient à l'Etat depuis 1999 suite à l'acceptation par le Grand Conseil de l'achat dans l'objectif d'utiliser ce domaine exceptionnel à des fins de formation et de développement économique régional. En tout cas, c'est ce qui ressortait du message du Conseil d'Etat de l'époque. Cette acquisition était souhaitée par les communes avoisinantes qui voulaient garder le contrôle sur cet élément important pour le développement régional. Seulement, elles étaient dans l'impossibilité d'acheter elles-mêmes, notamment pour des raisons qui sont liées au droit foncier rural. L'Etat était donc une sorte de partenaire intermédiaire, comme le constatait la commission des finances à l'époque dans son rapport.

Aujourd'hui, ces mêmes communes se trouvent dans la situation de ne pas seulement plus avoir de contrôle sur la future évolution du domaine, mais en plus l'Etat veut en faire un usage qui n'est habituellement pas reconnu pour favoriser le développement économique d'une région, bien au contraire.

L'Etat a pris en quelque sorte le rôle d'une mère porteuse qui a pris part avec le bébé une fois qu'il est né.

Les communes ont fait confiance à l'Etat et, aujourd'hui, elles se voient trahies.

Une communauté fonctionne aussi avec des règles, auxquelles tout le monde est tenu. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, il y a des règles très strictes, notamment dans ce qui est pour l'agriculture. Un paysan qui oserait utiliser un bâtiment en zone agricole pour autre chose que pour l'affection prévue risquerait de le payer cher. L'Etat du Valais ne semble pas avoir ce problème-là puisqu'il change l'affectation de son bien immobilier sans avoir demandé l'autorisation à l'instance compétente. La philosophie de l'Etat semble être: faites ce que je dis mais pas ce que je fais. Et, une fois de plus, la confiance est trahie.

Pour rétablir au moins partiellement cette confiance, nous demandons à la commission de gestion d'examiner les deux points que je viens de citer, à savoir:

- est-ce que l'Etat peut acquérir un bien avec l'accord du Parlement pour, ensuite, en faire un usage tout autre que celui pour lequel le Grand Conseil avait donné son accord et sans que ce dernier soit consulté?
- est-ce qu'il est normal que le Conseil d'Etat puisse changer l'affectation d'un bien immobilier sans suivre les procédures auxquelles tout citoyen doit se soumettre?

Au Conseil d'Etat, nous demandons de suspendre sa décision concernant ce centre en attendant d'avoir le rapport de la commission et d'en tirer les conclusions nécessaires. Merci.

 M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député (suppl.) Thomas Lott, dans votre résolution urgente, vous demandez si le crédit pour l'achat des Barges a été voté par le Grand Conseil dans le but de l'utiliser pour le développement et la promotion économique de la région et si l'implantation d'un centre pour requérants d'asile constitue un changement d'affectation qui doit être approuvé par la commune.

Le domaine des Barges occupe une surface de 165 ha située en zone agricole. L'affectation agricole de ce domaine n'est pas remise en cause, pas plus que la collaboration avec Syngenta, locataire d'une cinquantaine d'hectares. A relever que Syngenta envisage des investissements importants, les bâtiments actuellement utilisés ne répondant plus aux besoins de l'entreprise pour ses projets d'expérimentation agricole.

La décision du Conseil d'Etat de créer un centre de formation et d'hébergement pour requérants d'asile ne modifie en rien les objectifs de l'aménagement du domaine et de son affectation.

Les surfaces affectées au domaine de l'asile n'excèdent pas 5'000 m², soit 0,3% de la surface totale. Cette surface fait aujourd'hui partie de la zone d'habitation du domaine et le projet de centre de formation et d'hébergement n'empiétera sur aucun mètre carré agricole.

Les bâtiments utilisés seront ceux du domicile de l'exploitant, actuellement vides, car il a déménagé, et d'un employé du domaine qui construit sa propre maison. Le centre occupera également les chambres individuelles pour stagiaires, les locaux administratifs qui seront réaménagés en salles de cours, ainsi que la serre. L'utilisation du hangar et de l'atelier mécanique devra être coordonnée avec les exploitants du domaine pour répondre également aux besoins agricoles.

Les quatre appartements actuellement loués par des particuliers qui n'ont, par ailleurs, rien à voir avec l'exploitation agricole, ne seront pas intégrés au projet de centre, tout au moins aussi longtemps que les locataires actuels souhaitent y demeurer.

Le centre des Barges est appelé à compléter l'offre de formation proposée par le centre du Botza à Vétroz, avec une sensibilisation aux métiers de l'agriculture (horticulture, cultures maraîchères, entretiens extérieurs, élevage du petit bétail) et de la mécanique sur machines agricoles. Dans toute la mesure du possible, les collaborations seront établies avec les exploitants du domaine ou de la région.

Même si elle s'adresse à un groupe de population particulier, l'affectation de ces bâtiments n'est pas fondamentalement modifiée et ne contrevient pas aux dispositions de l'article 15 de la loi cantonale sur les constructions et de l'article 21 alinéa 2 de l'ordonnance sur les constructions. Le domaine des Barges est et restera une entreprise agricole au sens du droit foncier rural.

Le canton n'a pas encore pris de décision quant à l'organisation future de l'exploitation du domaine agricole. Différentes options sont envisagées. Elles devront intégrer le maintien de la filière viande ainsi que les solutions appropriées pour la poursuite de la collaboration avec les employés du domaine.

Le Conseil d'Etat estime que le projet n'a pas à être retardé, aucune construction nouvelle n'étant prévue, aucune modification d'affectation des bâtiments actuellement existants n'étant envisagée et la mission de formation dans le domaine agricole étant maintenue.

Le président:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

M. le député (suppl.) Thomas Lott a demandé la parole.

M. le député (suppl.) Thomas Lott, PLR:

Madame la conseillère d'Etat, je vous remercie pour votre réponse.

Je suis juste un petit peu surpris d'apprendre qu'un centre pour requérants équivaut à une affectation agricole. Je trouve cette interprétation bien originale.

A entendre votre réponse, on sent que vos services ont bien dû se tordre pour trouver une variante pour rendre ce centre acceptable.

Moi, je pense qu'il y a aussi d'autres députés ici qui ont un peu de peine avec ce genre d'interprétation créative de la loi et de tout ce que vous venez de répondre.

Donc, je maintiens qu'on demande à la commission de gestion d'examiner cela. On ne demande pas le refus du centre, mais on demande la suspension en attendant d'avoir une réponse claire.

Pour moi, cette réponse là ne me satisfait pas.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

De toute façon, nous devons voter.

Par 62 voix contre 38 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution urgente 2.147 du député (suppl.) Thomas Lott.

42. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par les députées Marie-Claude ECOEUR et Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, concernant les établissements pénitentiaires (15.03.2011) (2.148) DRINGLICHE INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch die Grossrätinnen Marie-Claude ECOEUR und Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, betreffend Strafanstalten (15.03.2011) (2.148)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Lors de la session de juin 2010, dans le cadre de l'examen des comptes, le député Christophe Claivaz, au nom du groupe libéral-radical, avait soulevé plusieurs questions relatives au fonctionnement interne des établissements pénitentiaires, à la collaboration avec le service médical pénitentiaire, à la réalisation des travaux pour des tiers.

M^{me} la conseillère d'Etat nous avait alors informés que le Conseil d'Etat avait, fort judicieusement, décidé de confier un audit à un expert reconnu, le Dr Alex Pedrazzini, pour mieux cerner la problématique également soulevée par la commission fédérale pour la prévention de la torture après sa visite en Valais.

La commission des finances, la commission de gestion et la commission de justice ont été entendues dans le cadre de cet audit.

Lors de l'examen du budget 2011, les mêmes questions ont été soulevées par la députée Marie-Claude Ecoeur, présidente de la commission de sécurité publique, mais les réponses n'ont pas pu être données, l'audit était en cours.

Actuellement, plusieurs décisions liées aux résultats de cet audit sont suspendues, par exemple les classes salariales prévues n'ont pas été accordées aux collaborateurs.

La prison de Crêtelongue souffre d'un état de vétusté grave, avec notamment des risques en matière de sécurité, incendie, etc. Certains ateliers sont fermés. Le personnel travaille dans des conditions difficiles, en effectif restreint, avec des détenus qui présentent des pathologies complexes. Des modifications apportées à l'organigramme de la direction, avec des changements, des départs, l'engagement de renforts au niveau administratif mais, par contre, des restrictions budgétaires strictes pour le personnel de terrain, communiquées souvent de manière très abruptes.

Les difficultés, la surcharge de travail, les incertitudes créent un climat tendu et la communication avec la direction s'en ressent. Certains collaborateurs sont éprouvés dans leur santé par cette atmosphère pesante.

En qualité de vice-présidente de la commission interparlementaire de contrôle de la détention pénale, je m'associe aux interpellateurs pour vous faire part de nos inquiétudes.

Les résultats de cet audit sont attendus avec impatience.

Vos réponses, Madame la conseillère d'Etat, permettraient de répondre aux questions qui ne manqueront pas de venir dans les débats de la CIP et seront de nature, je l'espère, à rassurer tout le personnel. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen folgende Antwort geben Frau Abgeordnete, Madame Sauthier-Luyet:

L'interpellation urgente traite de l'audit, des infrastructures et du personnel des établissements pénitentiaires.

Le Conseil d'Etat vous apporte les réponses suivantes:

En ce qui concerne l'audit, en raison des problèmes de santé de M. Alex Pedrazzini, le Conseil d'Etat a décidé, en séance du 16 février 2011, de confier à M. Benjamin Brägger la suite de la conduite de l'audit des établissements pénitentiaires. Il est prévu qu'un rapport soit rendu durant le troisième trimestre 2011.

Quant aux infrastructures, le projet architectural de la construction du nouveau bâtiment cellulaire à Crêtelongue est terminé. Le message du Gouvernement est en cours de préparation en vue d'une présentation devant le Grand Conseil d'un crédit d'engagement.

Aucun atelier n'a dû être fermé ni à Crêtelongue ni à Pramont. Cependant, un certain nombre de prestations destinées à des tiers externes ne sont actuellement plus fournies.

Pour la collaboration avec le service médical pénitentiaire, il est prévu de rediscuter de cette convention dans le courant de l'année 2011. Il est normal qu'après deux années de fonctionnement, des réglages doivent être apportés.

Quant au dernier point, l'audit devra, dans son rapport, présenter une analyse des besoins nécessaires en ressources humaines. Le Conseil d'Etat prendra ensuite les mesures qui s'imposent en collaboration avec le Grand Conseil.

Enfin, les établissements pénitentiaires ont entamé, depuis 2009, une réorganisation des structures des différents établissements par étapes. Les classes salariales étant corrélées avec l'organisation qui sera mise en place en fonction des résultats de l'audit, il a été décidé, pour l'instant, de les suspendre.

43. INTERPELLATION URGENTE

des députés Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, Beat RIEDER, CVPO, German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et

Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, concernant le service de soins intensifs sur le site de Viège: où en est-on? (15.03.2011) (1.123) DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, Beat RIEDER, CVPO, und German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, betreffend Notfallstation am Standort Visp: Wie weiter? (15.03.2011) (1.123)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

C'est M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina qui répond.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich habe gemeint Graziella werde noch sprechen.

Die Renovation und Anpassung des Notfalls im Spital Visp ist im Globalprojekt Spitaleinrichtung integriert. Es beinhaltet die Anpassung des Notfalls, der Untersuchungsräume, die Einrichtung von Arztpraxen und die Restrukturierung des Endoskopiedienstes.

Der Staatsrat hat dieses Projekt, das Globalkosten von 7,2 Millionen Franken vorsieht, auf Vormeinung der kantonalen Kommission für Gesundheitsplanung am 1. September 2010 genehmigt. Es ist wichtig zu unterstreichen, dass diese Arbeiten für den Substanzerhalt der bestehenden Gebäude und für die Modernisierung der Einrichtungen bestimmt sind.

Wie von den Verfassern der Interpellation erwähnt, sind die Arbeiten während des Monats Februar provisorisch unterbrochen worden, dies in Erwartung von Zusatzinformationen, die vom Gesundheitsnetz Wallis übermittelt werden mussten. Das Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit hat am 4. März dem Spital mitgeteilt, dass es die Arbeiten innert kürzester Frist wieder aufnehmen kann.

Da die Studie des Vorprojekts sich während des Jahres 2010 verlängert hat, sollten laut dem Gesundheitsnetz Wallis die Arbeiten betreffend den Notfall im Laufe des Jahres 2012 beendet sein. Die Arbeiten betreffen den Notfall, sind allerdings an die Beendigung der Restrukturierung des Endoskopiedienstes gebunden. Das Globalprojekt sollte deshalb vom Spitalzentrum Oberwallis im Jahr 2013 beendet sein.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Il reste deux interpellations urgentes qui traitent du même sujet.

44. INTERPELLATION URGENTE

des députés Liliane BRIGGER, CSPO, Konstantin Bumann (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant une autorisation à long terme pour les exploitants de services d'ambulances (15.03.2011) (1.124) DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrätin Liliane BRIGGER, CSPO, Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend langfristige Bewilligung für die Ambulanzdienstbetreiber (15.03.2011) (1.124)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Seit 2002 gibt es um die Ambulanzdienste in den Vispertälern und deren Betriebsbewilligungen eine unendliche Geschichte.

Eine Interpellation vom 8. November 2002 sowie eine Interpellation vom 4. März 2004 seitens der CSPO forderten damals vom Staatsrat in Sachen Ambulanzen Subventionen, Gleichbehandlung und mehr Transparenz.

2004 erhielten diese Ambulanzbetreiber eine provisorische Bewilligung für ein Jahr, weiter 2005 eine Fünfjahresbewilligung und schliesslich im November 2010 eine provisorische Zweijahresbewilligung. Das heisst bis 31. Oktober 2012.

Bis 2015 stehen wichtige Änderungen in den Ausbildungen der Transporthelfer und Rettungssanitäter, welche unter anderem mit grossen finanziellen Belastungen verbunden sind.

Die Problematik der Erstversorgung und Hausärztemangel wurde im Übrigen von der CSPO mehrmals aufgegriffen.

Für Grächen mit rund 400'000 Übernachtungszahlen und für das Saastal mit über 1,3 Millionen Übernachtungen, wohlgemerkt ohne einheimische Bevölkerung, ist ein Ambulanzdienst vor Ort unabdingbar.

Die Betriebe in den Seitentälern funktionieren seit Jahrzehnten mit nur minimalen staatlichen Subventionen und sie tätigen ihre Investitionen selber, doch bedürfen sie einer kantonalen Bewilligung.

Die Betreiber haben während der letzten Monate dringendst bezüglich längeren Bewilligungen, vermehrte schriftliche Anfragen an das zuständige Departement gestellt, doch nur teilweise und unklare Antworten erhalten und sie wurden einer Hinhaltetaktik ausgeliefert.

Um die Zukunft planen zu können und auch um Arbeitsplätze zu erhalten, wäre es sicher angebracht, diesen Betrieben mindestens eine Fünfjahresbewilligung zu erteilen, denn es gibt absolut keinen Grund diese Rettungsdienste in Frage zu stellen.

Unsere Fragen sind hier klar ausgeführt:

- Warum blieben die entsprechenden Anfragen unbeantwortet?
- Ist mit einer Änderung der Bewilligungspraxis zu rechnen?
- Teilt der Staatsrat die Ansicht, dass die Dienste für die medizinische Grundversorgung wichtig sind?
- Warum werden die Bewilligungen nur bis zum 31. Oktober 2012 erteilt?
- Existieren am 1. November 2012 diese Ambulanzdienste noch oder nicht?

Ich danke für die Beantwortung.

45. INTERPELLATION URGENTE

des députés Stefan ZURBRIGGEN, CVPO, Jakob WALTER (suppl.), CVPO, Markus TRUFFER, CVPO, et Martin ANTHAMATTEN (suppl.), CVPO, concernant premiers secours médicaux – service d'ambulances dans les vallées de la Viège (15.03.2011) (1.125) DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Stefan ZURBRIGGEN, CVPO, Jakob WALTER (Suppl.), CVPO, Markus TRUFFER, CVPO, und Martin ANTHAMATTEN (Suppl.), CVPO, betreffend medizinische Erstversorgung – Ambulanzdienst in den Vispertälern (15.03.2011) (1.125)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Jakob Walter, CVPO:

Die Ambulanzdienste in den Vispertälern – fast eine unendliche Geschichte.

Trotz der Anerkennung der Notwendigkeit haben die Ambulanzdienste im Oktober 2010 nur eine provisorische Bewilligung – befristet bis 2012 – erhalten.

Die Ambulanzdienste schreiben schwarze Zahlen und helfen mit, die medizinische Grundversorgung in einer touristischen Randregion mit immerhin zirka 1,8 Millionen Übernachtungen und einer ständigen Wohnbevölkerung von fast 10'000 Personen zu sichern. Diese Zahlen wohl wissend ohne Visp und Zermatt.

Der Feriengast will sich in seinem Ferienort nicht nur sicher fühlen können, sondern sich auch ärztlich versorgt wissen, dies bei Unfall und Krankheit.

Auch wenn wir 299,5 Sonnentage schreiben, gibt es Tage, an denen eine Rettung mit Helikoptern wegen Nebel oder Überlastung nicht sicher gestellt ist.

Die Fragen unserer Interpellation sind klar:

- Warum nur eine provisorische Bewilligung auf zwei Jahre?
- Warum erhalten die Betriebe keine schriftliche Antwort?
- Will der Staatsrat eine Zentralisierung der Ambulanzdienste? Und ich frage mich:
- Ist sich der Staatsrat der Gefahr bewusst, dass mit der Aufhebung des Ambulanzdienstes die Entvölkerung der touristischen Berggemeinden zusätzlich gefördert wird?

Wir danken dem Staatsrat für klare Antworten. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Avant de passer la parole au président du Gouvernement pour la réponse, je me suis souvenu, durant cette matinée, que c'est la dernière fois qu'on allait le retrouver à ce poste de président, en tout cas durant cette législature, puisque, en session de mai, la transition aura déjà été faite.

J'aimerais ainsi profiter, au nom de vous tous, de le remercier pour sa compétence, son engagement, sa disponibilité. J'ai eu souvent l'occasion, durant cette année, de le croiser parce qu'on avait souvent les mêmes représentations. Toujours un état d'esprit très positif. Et j'ai souvent eu l'occasion de lui dire que je trouvais qu'il était devenu très philosophe!

Je propose qu'on l'applaudisse chaleureusement.

(Applaudissements)

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Merci Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil.

Merci de me donner l'occasion de continuer à apporter des solutions aux problèmes qui préoccupent notre pays.

L'année 2011 va être une année très importante. Il y a plusieurs dossiers importants qui sont à traiter. Merci de la confiance que vous témoignez au Gouvernement, à tous les membres du Gouvernement. Je crois qu'il est important de travailler dans une relation de confiance et de volonté de réussir ensemble pour surmonter les défis de l'avenir pour ce beau canton. Merci.

Das Departement hat die Betriebsbewilligungen für die beiden Ambulanzbetriebe von Grächen und Saas-Grund am 18. November 2010 auf zwei Jahre befristet vergeben, weil die Planung des Rettungswesens revidiert wird. Am 21. Dezember 2010 haben die beiden Betriebe ein Widererwägungsgesuch gestellt, damit die Bewilligung für fünf Jahre erteilt wird. Diese Anfrage wird im Moment analysiert und demnächst beantwortet.

Wir wissen, die Planung des Rettungswesens muss revidiert werden. Es muss angesichts der geringen Einsatzzahlen und der Gleichbehandlung der anderen Regionen im Kanton analysiert werden, ob die kleinen Ambulanzbetriebe beibehalten werden.

Wir möchten in diesem Zusammenhang zum Beispiel darauf hinweisen, dass die geringen Einsatzzahlen der kleinen Ambulanzdienste zu einer proportional grösseren Subventionierung durch den Kanton führen. Dieser hat 2009 für die Einwohnerinnen und Einwohner im Oberwallis pro Person 7,10 Franken ausgegeben, während es im Unterwallis 3,30 Franken waren.

2009 beispielsweise haben die Ambulanzdienste von Grächen und Saas-Grund 150 bzw. 300 Einsätze geleistet, währenddem die anerkannten Ambulanzbetriebe im Unterwallis durchschnittlich 1'000 Einsätze pro Betrieb durchführten.

Dieser grosse Unterschied erklärt sich dadurch, dass es im Oberwallis sieben anerkannte Ambulanzdienste gibt, im Mittel- und im Unterwallis hingegen jeweils nur vier. Mit Ausnahme des Goms, welches über eine in der Planung anerkannte Ambulanz verfügt, haben die anderen grossen Seitentäler im Kanton keine anerkannten Ambulanzen.

Der Bezirk Entremont hat seit Dezember 2008 jeweils in der Wintersaison einen Ambulanzdienst eingesetzt. Diese Ambulanz ist in der Planung nicht anerkannt und wird deshalb auch nicht subventioniert. Sie wird finanziell von den Gemeinden unterstützt. Wie Sie in der Presse lesen konnten, wurde dieser Dienst im Entremont aufgrund der geringen Einsätze – 2010 zirka 500 – eingestellt. Die betroffenen Gemeinden haben nun eben auch angefragt, diese Ambulanz in die Planung aufzunehmen.

Die Region Crans-Montana wünscht ebenfalls, dass man während der Hochsaison über eine Ambulanz verfügen kann. Sie sehen, dass das Problem den ganzen Kanton betrifft.

Im Rahmen der Revision der Planung des Rettungswesens muss eine für den ganzen Kanton gerechte Lösung gefunden werden. Im Oberwallis könnte eine verstärkte Zusammenarbeit der bestehenden Betriebe in Erwägung gezogen werden. Das wäre eben auch zu untersuchen.

Zusätzlich – das muss man auch sagen – zu den Ambulanzdiensten hat die KWRO ein Netzwerk ortsnaher Ärzte eingesetzt, mit dem in abgelegenen Gebieten Hausärzte für Einsätze aufgeboten werden können. Die Verstärkung dieser Dienste und die Verfügbarkeit von Hausärzten fliessen ebenfalls in diese Überlegungen ein.

Die Planung des Rettungswesens muss deshalb diese Elemente einbeziehen und muss das auch überprüfen.

Je profite encore de l'occasion pour remercier le président du Grand Conseil pour cette bonne collaboration ainsi que le Bureau.

Merci, c'était un plaisir de travailler avec vous.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Encore deux informations:

Grâce à votre discipline, on a réussi à terminer dans les heures qui sont dans les prérogatives de la Présidence.

On dit que la soupe est un plat qui se mange chaud, mais ne dit-on pas aussi qu'elle est encore meilleure lorsqu'elle est réchauffée. Donc, aux gens qui se sont inscrits pour la soupe, je propose de se rendre directement sur place à la Ferme Asile. L'apéro est prévu, comme il fait beau, probablement à l'extérieur. Aux autres, je souhaite une bonne rentrée.

N'oubliez pas que la session de mai commence déjà le vendredi! Bonne rentrée chez vous et merci encore pour tout.

La session ordinaire de mars 2011 est officiellement close à 13 heures.

MODIFICATION DE LA LOI

sur l'imposition des véhicules automobiles (première lecture)

ÄNDERUNG DES GESETZES

über die Besteuerung von Motorfahrzeugen (erste Lesung)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique Kommission für öffentliche Sicherheit

Article 3 alinéa 2	Artikel 3 Absatz 2
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
a) c) (nouveau) les véhicules électriques ou hybrides, ainsi que les autres véhicules mus par des mécanismes de propulsion alternatifs pendant les cinq première années suivant leur achat à neuf.	a) c) (neu) Elektro- und Hybridfahrzeuge sowie andere mit alternativen Antriebsmechanismen betriebene Fahrzeuge während den ersten fünf Jahren nach der Neuanschaffung.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 5 alinéa 1 chiffre 6	Artikel 5 Absatz 1 Ziffer 6
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
Véhicules mus par des moteurs électriques, et véhicules hybrides ou autres mécanismes de propulsion alternatifs	Fahrzeuge mit elektrischem Antrieb, und Hybridfahrzeuge oder anderen alternativen Antriebsmechanismen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 5 alinéa 1 chiffre 6	Artikel 5 Absatz 1 Ziffer 6
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
6.4 Les véhicules à mode de propulsion hybride ou mus par tout autre mode de propulsion alternatif sont imposés à 50 pour cent sur la base du taux adopté sous le chiffre 1	6.4 Die Hybridfahrzeuge oder anders alternativ angetriebenen Fahrzeuge werden zu 50 Prozent gemäss dem in Ziffer 1 gewählten Ansatz besteuert
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI

sur l'intégration et l'aide sociale (première lecture)

GESETZ

über die Eingliederung und die Sozialhilfe (erste Lesung)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

1. Article 8	Artikel 8
<u>Proposition du groupe PLR, par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André</u> Vernay	<u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu Fardel (Suppl.) und</u> André Vernay
<u>vernay</u>	inure verialy
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
2. Article 8	Artikel 8
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 8	Artikel 8
Proposition du groupe PDCC, par le député (suppl.) Jacques Zufferey	Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jacques Zufferey
Le conseil de l'action sociale composé de neuf à quinze membres se rencontre au moins une fois par an et a les tâches suivantes:	Der Sozialrat, bestehend aus neun bis fünfzehn Mitgliedern, tritt mindestens einmal pro Jahr zusammen und hat folgende Aufgaben:
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
4. Article 10 alinéa 6	Artikel 10 Absatz 6
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Les normes pour la détermination de l'aide matérielle sont fixées par le règlement d'exécution de la présente loi, et subsidiairement, par les recommandations de la conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).	Die Normen für die Bestimmung der materiellen Leistungen werden im Ausführungsreglement zu diesem Gesetz und subsidiär in den Empfehlungen der Schweizerischen Konferenz für Sozialhilfe (SKOS) festgehalten.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
5. Article 10 alinéa 6	Artikel 10 Absatz 6
Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Doris Schmidhalter-Näfen	<u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Doris</u> <u>Schmidhalter-Näfen</u>
Les normes pour la détermination de l'aide matérielle sont fixées par le règlement d'exécution-de la présente loi, et subsidiairement, par les recommandations de la conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Les normes reprennent en principe les directives CSIAS. Les exceptions sont énumérées et motivées dans le règlement. Le règlement d'exécution doit être approuvé en bloc par le Grand Conseil.	Die Normen für die Bestimmungen der materiellen Leistungen werden im Ausführungsreglement zu diesem Gesetz und subsidiär in den Empfehlungen der Schweizerischen Konferenz für Sozialhilfe (SKOS) festgehalten. Die Normen übernehmen im Grundsatz die SKOS-Richtlinien. Ausnahmen werden im Reglement aufgeführt und begründet. Das Ausführungsreglement ist vom Grossen Rat in globo zu genehmigen.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

6. Article 11 alinéa 1 terce

Proposition du groupe PLR, par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay

Procédure d'évaluation:

Le bénéficiaire d'aide sociale est assigné à une mesure

- de vérification de la capacité de travail sous forme de stages ou d'emplois à durée déterminée
- de bilan des aptitudes professionnelles
- d'une expertise évaluation médicale par le médecin traitant ou l'Office cantonal AI

Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle | Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des proposition de la commission qui suit:

Artikel 11 Absatz 1 ter

Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu Fardel (Suppl.) und <u>André Ve</u>rnay

Beurteilungsverfahren:

Dem Sozialhilfebezüger wird eine Massnahme zugewiesen:

- zur Überprüfung der Arbeitsfähigkeit in Form eines Praktikums oder von befristeten Anstellungen
- zur Bilanzerstellung über die beruflichen Eignungen
- zur medizinischen Begutachtung Beurteilung durch den behandelnden Arzt oder durch die kantonale IV-Stelle

nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission

7. Article 11 alinéa 1 terce

Proposition du groupe PLR, par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernav

Procédure d'évaluation :

Le bénéficiaire d'aide sociale est assigné à une mesure

- de vérification de la capacité de travail sous forme de stages ou d'emplois à durée déterminée
- de bilan des aptitudes professionnelles
- en cas de besoin d'une expertise médicale par le médecin traitant ou l'Office cantonal AI

Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle | Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des proposition de la commission suivante:

Procédure d'évaluation:

Le bénéficiaire d'aide sociale est assigné à une mesure

- à la de vérification de la sa capacité de travail sous forme de stages ou d'emplois à durée déterminée
- au de bilan des de ses aptitudes professionnelles
- et au besoin d'à une expertise médicale par le médecin traitant ou l'Office cantonal AI

Artikel 11 Absatz 1 ter

Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu Fardel (Suppl.) und André Vernav

Beurteilungsverfahren:

Dem Sozialhilfebezüger wird eine Massnahme zugewiesen:

- zur Überprüfung der Arbeitsfähigkeit in Form eines Praktikums oder von befristeten Anstellungen
- zur Bilanzerstellung über die beruflichen Eignungen
- falls nötig zur medizinischen Begutachtung durch den behandelnden Arzt oder durch die kantonale IV-Stelle

nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission:

Beurteilungsverfahren:

Dem Der Sozialhilfebezüger wird eine Massnahme zugewiesen angewiesen:

- zur Überprüfung der seine Arbeitsfähigkeit in Form eines Praktikums oder von befristeten Anstellungen überprüfen zu lassen
- zur-eine Bilanzerstellung über die seine beruflichen Eignungen durchführen zu lassen
- falls nötig zur eine medizinischen Begutachtung durch den behandelnden Arzt oder durch die kantonale IV-Stelle vornehmen zu lassen

8. Initiative parlementaire et contre-projet Article 11 alinéa 1 terce

<u>Proposition du groupe PLR, par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André</u> Vernay

Procédure d'évaluation:

Le bénéficiaire d'aide sociale est assigné à une mesure

- de vérification de la capacité de travail sous forme de stages ou d'emplois à durée déterminée
- de bilan des aptitudes professionnelles
- d'une expertise médicale par le médecin traitant ou l'Office cantonal AI

En principe, sauf motif indépendant du comportement du demandeur, l'octroi des prestations matérielles de l'aide sociale est conditionné à l'exécution des mesures imposées par le présent alinéa.

Parlamentarische Initiative und Gegenentwurf Artikel 11 Absatz 1 ter

<u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu Fardel (Suppl.) und André Vernay</u>

Beurteilungsverfahren:

Dem Sozialhilfebezüger wird eine Massnahme zugewiesen:

- zur Überprüfung der Arbeitsfähigkeit in Form eines Praktikums oder von befristeten Anstellungen
- zur Bilanzerstellung über die beruflichen Eignungen
- zur medizinischen Begutachtung durch den behandelnden Arzt oder durch die kantonale IV-Stelle

Ausser bei Gründen unabhängig des Verhaltens des Hilfesuchenden unterliegt die Gewährung der materiellen Leistungen der Sozialhilfe grundsätzlich der Ausführung der im vorliegenden Absatz auferlegten Massnahmen.

Retirée

9. Article 11 alinéa 1 quart

<u>Proposition de la commission SAI, par son président Jérôme Buttet et son</u> rapporteur Gilbert Monney

Dans les trois mois suivant le début de l'aide sociale, l'évaluation et la vérification de la capacité de travail et des bénéficiaires doivent être effectuées par une organisation agréée par le département. Les modalités d'application sont fixées par ordonnance.

Décision de la commission : acceptée

Zurückgezogen

Artikel 11 Absatz 1 quart

<u>Vorschlag der Kommission GSI, durch ihren Präsidenten Jérôme Buttet und ihren Berichterstatter Gilbert Monney</u>

keine Änderungen im deutschen Text

Beschluss der Kommission: angenommen

10. Article 12 alinéa 3	Artikel 12 Absatz 3
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
Les bénéficiaires ou d'élément nouveau. Les requêtes répétées sans changement de situation peuvent être rejetées sans motivation.	Der Sozialhilfeempfänger kann eingetreten sind. Wiederkehrende Gesuche bei unveränderter Situation können ohne Begründung abgewiesen werden.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
11. Article 15bis alinéa 5 nouveau	Artikel 15bis Absatz 5 neu
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Les différentes autorités administratives et judiciaires qui, dans l'exercice de leur fonction, auraient connaissance d'un abus d'aide sociale sont tenues de le dénoncer.	Die verschiedenen Verwaltungs- und Gerichtsbehörden, die in ihrer amtlichen Tätigkeit von einem Sozialhilfemissbrauch Kenntnis erhalten, sind verpflichtet, dies anzuzeigen.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
12. Article 19bis Réduction, refus, suspension et suppression de l'aide sociale	Artikel 19bis Kürzung, Verweigerung, Aussetzung und Aufhebung der Sozialhilfe
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Retirée	Zurückgezogen

13. Article 19bis alinéa 1	Artikel 19bis Absatz 1
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
a)	a)
b)	b)
c)	c)
d) (nouveau) commet un abus de droit.	d) (neu) rechtsmissbräuchlich handelt.
Retirée	Zurückgezogen
14. Article 19bis alinéa 1	Artikel 19bis Absatz 1
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
 a) b) c) (nouveau) a donné en cadeau ou aliéné bien en-dessous de leur valeur des ressources financières; e)-d) a refusé une mesure d'insertion 	a) b) c) (neu) finanzielle Mittel verschenkt oder weiter unter Wert veräussert; e)-d) eine Eingliederungsmassnahme
Retirée	Zurückgezogen
15. Article 19bis alinéa 2	Artikel 19bis Absatz 2
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
La réduction Une sanction se justifie également si le	Die Kürzung Eine Sanktion ist auch gerechtfertigt, wenn der
Retirée	Zurückgezogen

16.	Article 19bis alinéa	5
10.	ALUCIC 171015 allillea	

<u>Proposition de la commission SAI, par son président Jérôme Buttet et son rapporteur Gilbert Monney</u>

Le Conseil d'Etat précise dans le règlement, les taux de réduction applicables, ainsi que les durées de sanction, dérogeant aux normes CSIAS. Dans tous les cas, le bénéficiaire doit disposer d'un montant correspondant à l'aide financière d'urgence versée aux étrangers non titulaires d'une autorisation de séjour régulière. Les sanctions doivent être appliquées de manière progressive proportionnelle.

Décision de la commission : acceptée

17. Article 19bis alinéa 5

Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann

Le Conseil d'Etat précise dans le règlement les taux de réduction applicables, ainsi que les durées des sanctions, dérogeant aux normes CSIAS. Dans tous les cas, le bénéficiaire... de séjour régulière. Les sanctions doivent...

Décision de la commission : refusée

Artikel 19bis Absatz 5

<u>Vorschlag der Kommission GSI, durch ihren Präsidenten Jérôme Buttet und ihren Berichterstatter Gilbert Monney</u>

Der Staatsrat legt im Reglement die anwendbaren Kürzungssätze und die Dauer der Sanktion, die von den SKOS-Richtlinien abweichen, genau fest. In allen Fällen muss der Sozialhilfebezüger über einen Betrag verfügen, der der finanziellen Nothilfe für Ausländer ohne ordentliche Aufenthaltsbewilligung entspricht. Die Sanktionen sind auf progressive Art und Weise anzuwenden müssen verhältnismässig sein.

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 19bis Absatz 5

Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann

Der Staatsrat legt im Reglement die anwendbaren Kürzungssätze und die Dauer der Sanktion, die von den SKOS Richtlinien abweichen, genau fest. In allen Fällen muss der Sozialhilfebezüger...

Aufenthaltsbewilligung entspricht. Die Sanktionen sind...

Beschluss der Kommission: abgelehnt

18. Article 19bis alinéa 6 nouveau	Artikel 19bis Absatz 6 nouveau
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Avant qu'une quelconque sanction ne soit décidée, la personne qui demande de l'aide doit être rendue attentive aux conséquences de son attitude par une mise en demeure écrite.	Die hilfesuchende Person ist vor Verfügung jeder Sanktion mittels schriftlicher Mahnung auf die Folgen ihres Verhaltens aufmerksam zu machen.
Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission suivante:	Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission
Article 19 quater alinéa 1 nouveau	Artikel 19 quater Absatz 1 nouveau
Avant qu'une sanction ne soit décidée, la personne qui demande de l'aide doit être rendue attentive aux conséquences de son attitude par une mise en demeure écrite.	Die hilfesuchende Person ist vor Verfügung einer Sanktion mittels schriftlicher Mahnung auf die Folgen ihres Verhaltens aufmerksam zu machen.
19. Article 19ter	Artikel 19ter
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
supprimer	streichen
Retirée	Zurückgezogen

20. Article 19ter alinéa 1

Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy

Si la personne qui demande l'aide refuse, après mise en demeure écrite stipulant les conséquences de son attitude, de transmettre les documents nécessaires à démontrer son indigence, la commune peut **décider de** refuser **temporairement** l'aide matérielle.

Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission suivante:

Si la personne qui demande l'aide refuse, après mise en demeure écrite stipulant les conséquences de son attitude, de transmettre les documents nécessaires à démontrer son indigence, la commune peut **décider de** refuser temporairement l'aide matérielle.

Artikel 19ter Absatz 1

Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy

Verweigert die hilfesuchende Person nach einer schriftlichen Mahnung, in der sie auf die Folgen aufmerksam gemacht wird, die nötigen Unterlagen zum Beweis der Hilfsbedürftigkeit zuzustellen, kann die Gemeinde beschliessen, die materielle Hilfe zeitweise zu verweigern.

Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission:

Verweigert die hilfesuchende Person nach einer schriftlichen Mahnung, in der sie auf die Folgen aufmerksam gemacht wird, die nötigen Unterlagen zum Beweis der Hilfsbedürftigkeit zuzustellen, kann die Gemeinde beschliessen, die materielle Hilfe zeitweise zu-verweigern.

21. Initiative parlementaire et contre-projet Article 19ter alinéa 4 (nouveau)

<u>Proposition du groupe PLR, par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André</u> Vernay

En principe, sauf motif indépendant du comportement du demandeur, l'octroi des prestations matérielles de l'aide sociale est conditionné à l'exécution des mesures imposées par l'article 11 alinéa 1 terce.

Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission suivante:

Article 19 bis alinéa 4 (nouveau) En principe, sauf motif indépendant du comportement du demandeur, l'octroi des prestations matérielles de l'aide sociale est conditionné à l'exécution des mesures imposées par l'article 11 alinéa 1 terce.

Parlamentarische Initiative und Gegenentwurf Artikel 19ter Absatz 4 (neu)

<u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu Fardel (Suppl.) und</u> <u>André Vernay</u>

Ausser bei Gründen unabhängig des Verhaltens des Hilfesuchenden unterliegt die Gewährung der materiellen Leistungen der Sozialhilfe grundsätzlich der Ausführung der in Artikel 11 Absatz 1 terce auferlegten Massnahmen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission:

Artikel 19 bis Absatz 4 (neu)

Die Gewährung der materiellen Leistungen der Sozialhilfe unterliegt grundsätzlich der Ausführung der in Artikel 11 Absatz 1 terce auferlegten Massnahmen, ausser bei Gründen, die vom Verhalten des Hilfesuchenden unabhängig sind.

22.	Article 19 quater -ter	Artikel 19 quater -ter
Proposition du	groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Retirée		Zurückgezogen
23.	Article 19 quinquies quater	Artikel 19 quinquies quater
Proposition du	groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Retirée		Zurückgezogen
24.	Article 21bis alinéa 4	Artikel 21bis Absatz 4
Proposition du	groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
d'aide sociale remboursemen	E pour la période concernée. S'il ne le fait pas, l'autorité introduit ordonne sans délai une action en le nt auprès du tribunal civil et; cette décision peut liée à une décision de sanction.	Wird der rückwirkende Betrag rückerstatten. Tut er dies nicht, so reicht verfügt die Sozialhilfebehörde unverzüglich beim Zivilgericht eine Klage auf die Rückerstattung ein; sie diese Verfügung kann ausserdem mit einer Sanktionsverfügung erlassen verbunden werden.
Décision de	la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

25. Article 21ter alinéa 1

Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann

Si la prestation... en tout temps, pour autant que la personne concernée conserve son minimum vital incompressible garanti par la Constitution fédérale. Les montants à rembourser sont alors productifs d'intérêts. La commune peut introduire une action auprès des tribunaux civils rend une décision formelle sujette à recours.

Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission suivante:

Si la prestation... en tout temps, pour autant que la personne concernée conserve son minimum vital **défini par le règlement d'exécution** incompressible garanti par la Constitution fédérale. Les montants à rembourser sont alors productifs d'intérêts. La commune peut introduire une action auprès des tribunaux civils.

26. Article 21ter alinéa 1

Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy

Si la prestation... Constitution fédérale. Les montants... d'intérêts. La commune peut introduire une action auprès des tribunaux civils ordonner le remboursement.

Retirée

Artikel 21ter Absatz 1

Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann

Wurde die Leistung... verlangt werden, sofern die betreffende Person das von der Bundesverfassung garantierte absolute
Existenzminimum behält. Die Rückerstattungsbeiträge tragen Zinsen. Die Gemeinde kann bei den Zivilgerichten eine Klage einreichen erlässt eine formelle Verfügung, die mit Beschwerde angefochten werden kann.

Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission:

Wurde die Leistung... verlangt werden, sofern die betreffende Person das von der Bundesverfassung garantierte das im Ausführungsreglement festgelegte absolute Existenzminimum behält. Die Rückerstattungsbeiträge tragen Zinsen. Die Gemeinde kann bei den Zivilgerichten eine Klage einreichen.

Artikel 21ter Absatz 1

Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy

Wurde die Leistung... Existenzminimum behält. Die Rückerstattungsbeträge tragen Zinsens. Die Gemeinde kann bei den Zivilgerichten eine Klage einreichen die Rückerstattung verfügen.

Zurückgezogen

27. Article 24 Action en rRemboursement	Artikel 24 Rückerstattungsklage
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
28. Article 24 alinéa 1	Artikel 24 Absatz 1
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
L'action en Le remboursement est introduite peut être ordonné par l commune, respectivement par le canton, jusqu'à concurrence du monta de l'aide avancée, si aucun accord n'a été trouvé.	
Retirée	Zurückgezogen
29. Article 24 alinéa 2	Artikel 24 Absatz 2
Proposition du groupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
supprimer	streichen
Retirée	Zurückgezogen

30.	Article 24 alinéa 3	Artikel 24 Absatz 3
Proposition du gra	oupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
supprimer		streichen
Retirée		Zurückgezogen
31.	Article 24 alinéa 4	Artikel 24 Absatz 4
Proposition du gro	oupe CVPO, par le député Philipp Matthias Bregy	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy
commune à un i de la dernière p	boursement a été versée. La prétention de la remboursement se prescrit 10 ans après le versement restation.	Die Rückerstattungsklage verjährt ausgerichtet wurde. Der Anspruch der Gemeinde auf Rückerstattung verjährt 10 Jahre nach der Ausrichtung der letzten Leistung.
Retirée		Zurückgezogen
32.	Article 24 alinéa 3	Artikel 24 Absatz 3
Proposition de la c rapporteur Gilbert	<u>commission SAI, par son président Jérôme Buttet et son</u> <u>t Monney</u>	<u>Vorschlag der Kommission GSI, durch ihren Präsidenten Jérôme Buttet und ihren Berichterstatter Gilbert Monney</u>
_	lérée est applicable, conformément au code de procédure blique et du canton du Valais	Das beschleunigte Verfahren ist anwendbar -gemäss der Zivilprozessordnung der Republik und des Kantons Wallis
Décision de la	commission : acceptée	anwendbar.
		Beschluss der Kommission: angenommen

LOI

sur les participations de l'Etat à des personnes morales (deuxième lecture)

GESETZ

über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (zweite Lesung)

Propositions de modification Abänderungsanträge

Président de la commission: Pascal Luisier

Rapporteur: Philipp Matthias Bregy

1. Article 13 alinéa 1	Artikel 13 Absatz 1
Proposition du groupe PLR, par les députés Mathieu Fardel (suppl.) et André Vernay	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Mathieu Fardel (Suppl.) und André Vernay
Les représentants de l'Etat défendent l'intérêt public dans la stratégie de la personne morale et veillent au respect des objectifs stratégiques et financiers fixés par l'Etat le Conseil d'Etat.	Die Vertreter des Staates verteidigen bei der Strategie der juristischen Person das öffentliche Interesse und wachen über die Einhaltung der vom Staat Staatsrat festgelegten strategischen und finanziellen Ziele.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
Décision de la commission : acceptée 2. Article 25	Beschluss der Kommission: angenommen Artikel 25
•	· ·
2. Article 25	Artikel 25

3. Chapitre 5: Haute surveillance du Grand Conseil (nouveau)	5. Kapitel: Oberaufsicht durch den Grossen Rat (neu) Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor
Proposition du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor	reserved are the second and the second are s
Nouveau chapitre	Neues Kapitel
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 27: Participation aux nominations	Artikel 27: Genehmigung der Ernennungen
Proposition du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor
La désignation des personnes représentant l'Etat dans des corporations et établissements autonomes de droit public ou dans des sociétés où le canton détient une participation prépondérante est soumise préalablement pour approbation à la commission de gestion.	Die Bezeichnung der Vertreter des Staates in autonomen Körperschaften und Anstalten des öffentlichen Rechts sowie in Gesellschaften, an denen der Kanton eine Mehrheitsbeteiligung besitzt, bedarf einer vorgängigen Genehmigung durch die Geschäftsprüfungskommission.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
5. Article 28: Remise des comptes, du rapport de gestion et du rapport de révision	Artikel 28: Unterbreitung der Rechnung, des Geschäftsberichts und des Revisionsberichts
Proposition du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor	Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor
Le Conseil d'Etat remet, dès réception, à la commission de gestion les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de révision y relatifs ainsi que tout autre document important. Les résultats de l'examen de ces documents par la commission seront incorporés au rapport annuel de la dite commission à l'attention du parlement.	Der Staatsrat unterbreitet der Geschäftsprüfungskommission unmittelbar nach Erhalt die Jahresrechnung, den Geschäftsbericht und den Revisionsbericht sowie alle übrigen wichtigen Dokumente. Die Ergebnisse der Prüfung dieser Dokumente durch die Geschäftsprüfungskommission werden in deren Jahresbericht zuhanden des Parlaments veröffentlicht.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

6. Article 29: Evènements particuliers

Proposition du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor

Tout évènement particulier dans la gestion des corporations et établissements autonomes de droit public ou dans des sociétés où le canton détient une participation prépondérante sera porté sans délai à la connaissance de la commission de gestion.

Si, en fonction de la nature de l'évènement, une autre commission de haute surveillance apparaît plus apte à appréhender la problématique, la commission de gestion la saisira.

Les constatations et mesures prises dans ce contexte seront rapportées au parlement dans le rapport annuel de la commission de gestion.

Décision de la commission : refusée

Artikel 29: Besondere Ereignisse

Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

Besondere Ereignisse im Rahmen der Geschäftsführung der autonomen Körperschaften und Anstalten des öffentlichen Rechts sowie der Gesellschaften, an denen der Kanton eine Mehrheitsbeteiligung besitzt, werden unverzüglich der Geschäftsprüfungskommission gemeldet. Erfordert die Art des Ereignisses die Prüfung durch eine andere Oberaufsichtskommission, wird diese von der Geschäftsprüfungskommission damit befasst. Die Feststellungen und getroffenen Massnahmen werden dem Parlament im Jahresbericht der Geschäftsprüfungskommission zur Kenntnis gebracht.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI

sur les établissements et institutions sanitaires (deuxième lecture)

GESETZ

über die Krankenanstalten und -institutionen (zweite Lesung)

Propositions de modification Abänderungsanträge

La présidente de la commission: Marie-Claude Ecœur

Le rapporteur: Florian Chappot

1.	Article 5 alinéa 1	Artikel 5 Absatz 1
Proposition di	u groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
· ·	total de lits de chaque établissement hospitalier ou a l pour personnes âgées ;	f) die Gesamtzahl der Betten jedes Spitals oder Pflegeheims für betagte Personen ;
Décision d	e la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
2.	Article 5 alinéa 2a (nouveau)	Artikel 5 Absatz 2a (neu)
Proposition di	u député Reinhold Schnyder et consorts	Vorschlag von Grossrat Reinhold Schnyder und Konsorten
	l'Etat garantit que les soins stationnaires de base / aigus tation stationnaire soient offerts dans les deux régions s du canton.	Der Staatsrat garantiert, dass die stationäre Grund-Akutpflege und auch die stationäre Rehabilitation in beiden Sprachgebieten des Kantons angeboten werden.
Décision d	e la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 5 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 5 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Les soins stationnaires de base et aigus ainsi que la réadaptation	Die stationäre Grund- und Akutpflege sowie die stationäre
stationnaire sont impérativement offerts chacun dans les trois	Rehabilitation werden zwingend und je einzeln in allen drei
régions constitutionnelles du canton du Valais.	verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis angeboten.
Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle	Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des
proposition de la commission qui suit	nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission
4. Article 5 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 5 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe CVPO, par le député Beat Rieder	Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder
Les soins stationnaires de base et aigus ainsi que la réadaptation	Die stationäre Grund- und Akutpflege sowie die stationäre
stationnaire sont impérativement offerts chacun dans les trois	Rehabilitation werden zwingend und je einzeln in allen drei
régions constitutionnelles du canton du Valais.	verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis angeboten.
Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle	Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des
proposition de la commission qui suit	nachfolgenden neuen Vorschlags der Kommission

5. Article 5 alinéa 5 (nouveau)	Artikel 5 Absatz 5 (neu)
Proposition du groupe SVPO/Freie Wähler, par le député Franz Ruppen	Vorschlag der SVPO/Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen
Les soins stationnaires de base et aigus ainsi que la réadaptation stationnaire sont impérativement offerts chacun dans les trois régions constitutionnelles du canton du Valais.	Die stationäre Grund- und Akutpflege sowie die stationäre Rehabilitation werden zwingend und je einzeln in allen drei verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis angeboten.
Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission suivante:	Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission:
Les soins stationnaires de base et aigus ainsi que la réadaptation stationnaire sont impérativement offerts chacun dans les trois régions constitutionnelles du canton du Valais.	Die stationäre Grund- und Akutpflege sowie die stationäre Rehabilitation werden zwingend und je einzeln in allen drei verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis angeboten.
6. Article 6 alinéa 4 (nouveau)	Artikel 6 Absatz 4 (neu)
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
La population haut-valaisanne se voit garantir un traitement dans sa langue maternelle alémanique. Il se peut par conséquent que l'hôpital de soins aigus haut-valaisan se voie attribuer un mandat de prestations pour certaines disciplines dont les critères prévus à l'alinéa trois ne sont parfois pas intégralement remplis.	Der Oberwalliser Bevölkerung wird eine Behandlung in ihrer deutschen Muttersprache sichergestellt. Deshalb kann dem Oberwalliser Akutspital auch ein Leistungsauftrag für gewisse medizinische Disziplinen gegeben werden, für welche die Kriterien unter Absatz drei unter Umständen nicht gänzlich erfüllt wären.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
7. Article 7 alinéa 1	Artikel 7 Absatz 1
Proposition du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy
 a) b) respect, dans le cadre des budgets et des comptes, de l'économicité sous l'angle de la planification et de la participation financière du canton; c); 	a) b) im Rahmen der Budgets und der Rechnungen Einhaltung der Wirtschaftlichkeit unter dem Blickwinkel der Planung und der finanziellen Beteiligung des Kantons; c);

d); e) respect, dans le cadre des budgets et des comptes d'investissements, de l'économicité, des mandats de prestations ainsi que des principes de comptabilisation relatifs aux investissements et à l'utilisation de la part de la rémunération y relative définis par voie d'ordonnance par le Conseil d'Etat; f)	$d)\dots;$ $e)$ im Rahmen der Investititionsbudgets und –rechnungen Einhaltung der Wirtschaftlichkeit, der Leistungsaufträge sowie der Grundsätze der Verbuchung von Investitionen und der Verwendung des Anteils der entsprechenden Vergütung, die vom Staatsrat auf dem Verordnungsweg festgelegt wurden; $f)\dots$
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
8. Article 7 alinéa 3 (nouveau)	Artikel 7 Absatz 3 (neu)
Proposition du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy
Dans le cas où les circonstances le justifient, le Conseil d'Etat peut effectuer auprès des établissements hospitaliers concernés un contrôle du respect des critères mentionnés à l'alinéa 1, en particulier les points b, e et f.	Wenn es die Umstände rechtfertigen, kann der Staatsrat bei den betroffenen Spitälern eine Kontrolle der Einhaltung der in Absatz 1 genannten Kriterien durchführen, vor allem betreffend die Punkte b, e und f.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
9. Article 8 alinéa 1	Artikel 8 Absatz 1
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
d) l'attribution et le retrait de la gestion de certaines disciplines ou activités hospitalières en évitant de constituer des monopoles ;	d) die Übertragung und den Entzug der Verwaltung gewisser Spitaldisziplinen und -tätigkeiten unter der Vermeidung der Bildung von Monopolen ;
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

10. Article 12 alinéa 3	Artikel 12 Absatz 3
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
La commission soit : trois représentants des communes, trois représentants du corps médical, un par région constitutionnelle du canton du Valais, au moins deux représentants des hôpitaux, au moins un des cliniques privées, au moins un des établissements médicosociaux,	Die Kommission nämlich drei Vertreter der Gemeinden, drei Vertreter der Ärzteschaft, je einen aus den verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis, mindestens zwei Vertreter der Spitäler, mindestens einen der Privatkliniken, mindestens einen der Alters- und Pflegeheime,
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
11. Article 16	Artikel 16
Proposition du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy
g) retour à la version du Conseil d'Etat	g) Rückkehr zur Version des Staatsrates
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
12. Article 23 alinéa 1	Artikel 23 Absatz 1
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Le Conseil d'Etat, dans le cadre de la planification sanitaire, peut déléguer, de façon temporaire ou permanente, l'exécution de certaines activités médicales ou de santé publique officielles non disponibles à des établissements hospitaliers ou à des institutions sanitaires. Il garantit dans ce cas qu'il tiendra compte du bilinguisme du canton du Valais.	Der Staatsrat kann im Rahmen der Gesundheitsplanung die Ausführung bestimmter nicht verfügbarer medizinischer Tätigkeiten auf dem Gebiet der Volksgesundheit an Spitäler oder Krankeninstitutionen delegieren. Er garantiert dabei, der Zweisprachigkeit des Kantons Wallis Rechnung zu tragen.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

13. Article 25 alinéa 1	Artikel 25 Absatz 1
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Pour des raisons et la Société Médicale du Valais. Il garantit dans ce cas qu'il tiendra compte du bilinguisme du canton du Valais.	Aus Gründen und dem Walliser Ärzteverband. Er garantiert dabei, der Zweisprachigkeit des Kantons Wallis Rechnung zu tragen.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
14. Articles 27-50	Artikel 27-50
Proposition du député Gilbert Monney (PLR)	Vorschlag von Grossrat Gilbert Monney (PLR)
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
15. Article 28 alinéa 2	Artikel 28 Absatz 2
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
supprimer	streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
16. Article 28 alinéa 3	Artikel 28 Absatz 3
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Il exerce la surveillance de la planification sanitaire, sa gestion et ses comptes, par l'intermédiaire du département. Il prend position	Er übt die Aufsicht der der Gesundheitsplanung, die Geschäftsführung und die Jahresrechnung. Er nimmt vor
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

	<u> </u>
17. Article 30 alinéa 3	Artikel 30 Absatz 3
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
Dans le cadre en centres hospitaliers. Il garantit dans les trois régions constitutionnelles du canton du Valais à la fois les soins stationnaires de base et aigus et la réadaptation stationnaire.	Im Rahmen organisieren. Er garantiert je einzeln in allen drei verfassungsmässigen Regionen des Kantons Wallis die stationäre Grund- und Akutpflege sowie die stationäre Rehabilitation.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
18. Article 31 alinéa 4	Artikel 31 Absatz 4
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
a) i) j) (nouveau) il crée un organe de médiation externe et indépendant pour le personnel, où d'éventuelles décisions peuvent être attaquées si elles sont indiquées et transmises pour reconsidération si elles sont justifiées. Cet organe de médiation peut rapporter ses constatations au conseil d'administration. Le personnel doit être informé de l'existence de cet organe de médiation lors de son engagement. j)-k) Décision de la commission : refusée	a) i) j) (neu) es schafft eine externe, unabhängige Ombudsstelle für das Personal, wo allfällige Entscheide falls indiziert, angefochten und falls berechtigt, zur Wiedererwägung weitergeleitet werden können. Dieses Ombudsstelle kann ihre Feststellungen dem Verwaltungsrat melden. Das Personal ist bei Anstellungsbeginn auf die Existenz dieser Ombudsstelle hinzuweisen. j)-k) Beschluss der Kommission: abgelehnt
19. Article 34	Artikel 34
Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann	Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann
d) il arrête le budget et les comptes annuels et élit l'organe de révision ;	d) er erstellt den Voranschlag und die Jahresrechnung und wählt die Revisionsstelle;
Retirée	Zurückgezogen

20. Article 44 alinéa 3	Artikel 44 Absatz 3
Proposition du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy
g) retour à la version du Conseil d'Etat	g) Rückkehr zur Version des Staatsrates
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
21. Article 44 alinéa 4	Artikel 44 Absatz 4
Proposition du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy	Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy
g) retour à la version du Conseil d'Etat	g) Rückkehr zur Version des Staatsrates
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
22. Articles 53	Artikel 53
Proposition du député Gilbert Monney (PLR)	Vorschlag von Grossrat Gilbert Monney (PLR)
Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont abrogées , notamment la loi sur les établissements et institutions sanitaires du 12 octobre 2006 .	Alle Bestimmungen, die diesem dem Gesetz zuwiderlaufen, werden aufgehoben , namentlich das Gesetz über die Krankenanstalten und institutionen vom 12. Oktober 2006 .
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt